CANTONS DE HUNINGUE ET DE SIERENTZ

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

RAPPORT DE PRESENTATION



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets
Siège social
1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55
www.ote.fr

SCOT approuvé par délibération du comité directeur du 20 juin 2013

Sommaire

A Diagnostic territorial 10

1. Préambule 11

1.1. Contexte d'application du présent Schéma de Cohérence Territoriale 11
1.2. Contexte territorial des cantons de Huningue et de Sierentz 14
1.3. Les chiffres clés du territoire 15
1.4. Le Schéma Directeur approuvé en 1998 17

2. Un territoire intégré dans l'espace régional 22

2.1. La situation géographique et administrative 22
2.2. Partie intégrante de la métropole bâloise 25
2.3. Inscrit dans l'Eurodistrict Trinational de Bâle 27
2.4. Les territoires des SCOT avoisinants 29
2.5. Planification suisse et allemande 31
2.6. Les enjeux du positionnement géographique 33

3. Démographie 35

3.1. Une population croissante 35
3.2. Typologie de la population 44
3.3. Le parcours résidentiel 51
3.4. Les perspectives démographiques 59
3.5. Les enjeux relatifs à la démographie 64

4. Habitat 65

4.1. Caractéristiques du parc de logements 65
4.2. Les logements neufs 79

5. Situation économique 83

5.1. La population active 83
5.2. L'emploi 96
5.3. Les entreprises 108
5.4. Le commerce 122
5.5. L'agriculture 128
5.6. Le tourisme 129
5.7. Les enjeux économiques 132

6. Les services et équipements 133

6.1. Services et équipements publics 133
6.2. Loisirs, culture 148
6.3. Réseau de transport d'énergie et de télécommunication 152
6.4. Les enjeux liés aux équipements 153

7. Un territoire multimodal 154

7.1. Les chiffres-clés du transport en Alsace 155
7.2. Les infrastructures inscrites au schéma directeur 156
7.3. Les flux et le réseau routier 158
7.4. Le transport ferré 168
7.5. Les autres modes de transports en commun 173
7.6. Transport aérien 181
7.7. Transport fluvial 186
7.8. Voie de circulation douce 188
7.9. Les enjeux des transports sur le territoire 190

8. Formes urbaines et bâties 191

8.1. Armature urbaine 191
8.2. Le paysage urbain 196
8.3. Principales typologies bâties 201
8.4. Le patrimoine architectural 206
8.5. Les enjeux 212

9. Consommation d'espace 215

9.1. Consommation d'espace en Alsace et dans le Haut-Rhin 215
9.2. Consommation d'espace sur le territoire du SCOT de 1956 à 1990 217
9.3. Consommation d'espace sur le territoire du SCOT entre 1990 et 2006 218
9.4. Les extensions urbaines inscrites dans les documents d'urbanisme du territoire 221
9.5. Densité et formes urbaines – quelques cas concrets 223
9.6. Les enjeux de la limitation de la consommation d'espace 237

B ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 238

1. Le contexte géographique 239

1.1. Localisation géographique 239
1.2. Le contexte climatique 240
1.3. Le contexte topographique 241
1.4. Le contexte géologique 241

2. L'eau 245

2.1. Le réseau hydrographique 245
2.2. La qualité des eaux superficielles et son évolution 247
2.3. Les eaux souterraines 248
2.4. La qualité des eaux souterraines et son évolution 249
2.5. Les zones humides 251
2.6. L'eau potable 251
2.7. Le traitement des eaux usées 256
2.8. Les enjeux 259

3. Les milieux naturels 261

3.1. Habitats naturels, faune et flore 261
3.2. Continuités et réservoirs biologiques 270
3.3. Périmètres d'alerte et mesures de protection 275
3.4. Les enjeux 281

4. Les risques et nuisances 283

4.1. Les risques naturels 283
4.2. Les risques technologiques 286
4.3. Les enjeux 291

5. Le paysage 293

5.1. Les unités du grand paysage 293
5.2. L'occupation humaine avant le XIX^{e} siècle 294
5.3. La basse plaine rhénane 297
5.4. La terrasse alluviale 298
5.5. Le Sundgau oriental 300
5.6. Le vallon de Steinbrunn 303
5.7. Le Jura alsacien 304
5.8. Le patrimoine architectural 306
5.9. Les enjeux 308

6. L'environnement physique 318

6.1. L'air 318
6.2. Le bruit 320

7. Les gravières 324

8. La consommation d'espace 326

9. Déchets et énergie 328

9.1. Les déchets 328
9.2. L'énergie 332

10. L'état sanitaire 336

10.1. Pathologies et espérance de vie 336
10.2. Un effet de l'environnement 339

Bibliographie 340

C JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS 341

1. Synthèse des enjeux 342

2. Affirmer la place du territoire du SCOT dans l'espace régional 344

2.1. S'inscrire dans une dynamique stratégique pour le développement du territoire 344
2.2. Répondre aux enjeux trinationaux et locaux 347

3. Assurer la cohérence entre l'armature urbaine du territoire et le développement démographique 350

3.1. Le développement démographique attendu sur le territoire 350
3.2. Renforcer l'organisation territoriale 351
3.3. Opter pour une répartition réfléchie de la population 363
3.4. Répondre aux besoins diversifiés en logements, en lien avec l'évolution démographique 372

4. Articuler développement économique ambitieux et armature urbaine 374

4.1. Un scénario de développement économique induit par la croissance démographique recherchée 374
4.2. Le déploiement des activités sur le territoire 376

5. Conforter et organiser les équipements et services 380

5.1. Organiser le maillage d'équipements structurants sur le territoire 380
5.2. La liste énoncée dans le DOG n'est pas exhaustive et d'autres projets ayant un impact sur l'attractivité du territoire ou sur son rayonnement régional doivent pouvoir être admis sur le territoire du SCOT. Maintenir l'attractivité du territoire en développant les TIC 380
5.3. Veiller à l'accessibilité des équipements et services nécessaires à la population 380

6. Développer les infrastructures de déplacement 382

6.1. Assurer le bon fonctionnement du réseau routier 382
6.2. Renforcer les transports en commun 383
6.3. Prendre en compte le développement des infrastructures aéroportuaires 384
6.4. S'engager dans une réflexion trinationale sur le transport par voie d'eau 384
6.5. Développer les voies de circulation douce 385
6.6. Tirer profit de l'intermodalité pour améliorer le transport de biens 385

7. Garantir la préservation des paysages 386

7.1. Respecter le grand paysage 386
7.2. Respecter les formes urbaines et le patrimoine architectural du territoire 388
7.3. Valoriser les espaces de respiration en zone bâtie 389

8. Préserver l'environnement 390

8.1. Prévenir l'exposition des populations aux risques et diminuer les nuisances 390
8.2. Préserver le fonctionnement écologique du territoire 391
8.3. Permettre l'alternative à la voiture individuelle 395
8.4. Protéger la ressource en eau et maintenir sa qualité 395

D EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 396

Résumé non technique 397

1. La grille d'évaluation 399

1.1. Les grands enjeux 399
1.2. La méthode 399

2. Evaluation du PADD 401

2.1. Evaluation du projet politique 401
2.2. Structurer le territoire 401
2.3. Habiter le territoire en préservant la qualité de vie 402
2.4. Préserver notre environnement 402

3. Biodiversité et écosystème 403

3.1. Les noyaux de biodiversité 403
3.2. Les corridors écologiques 404
3.3. La conservation des espèces menacées 404
3.4. Natura 2000 404
3.5. La nature ordinaire 406

4. Paysage et patrimoine 408

4.1. Le grand paysage 408
4.2. Les sites emblématiques 409
4.3. Le champ visuel des usagers des voies de transport 409
4.4. Le paysage bâti 410
4.5. Les portes d'agglomération 411

5. Eau et hydrosystème 412

5.1. Les ressources en eau potable 412
5.2. Le ruissellement 412
5.3. Les zones inondables et les zones humides 413
5.4. L'assainissement 414
5.5. Les cours d'eau 414

6. L'espace comme ressource 415

6.1. La consommation d'espace 415
6.2. La production alimentaire 417

7. Climat et énergie 418

7.1. Les mobilités imposées 418
7.2. Le stockage du carbone 419
7.3. Le développement des énergies autonomes 419

8. L'environnement des habitants 420

8.1. La gestion des déchets 420
8.2. L'ambiance sonore 420
8.3. Les risques technologiques et naturels 420

9. Diverses infrastructures 421

Les infrastructures linéaires 421

10. La compatibilité avec les normes juridiques supérieures 422

10.1. Les dispositions réglementaires 422
10.2. Le SDAGE Rhin Meuse 422
10.3. Le SAGE Ill Nappe Rhin 425
10.4. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers 425
10.5. Le plan régional d'élimination des déchets industriels 425
10.6. Le schéma départemental des carrières 425
10.7. Le programme d'action contre la pollution par les nitrates 426
10.8. La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales 426
10.9. Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités 426
10.10. Le schéma régional de gestion des forêts privées 426
10.11. Les obligations nées du réseau Natura 2000 426
10.12. Le plan climat 427
10.13. La charte du pays 427
10.14. Le plan d'exposition au bruit de l'aéroport 427

11. Le scenario zéro 428

11.1. L'évaluation du scénario zéro 428
11.2. Les influences globales 428
11.3. Du schéma directeur au schéma de cohérence territoriale 429

12. La compensation des effets du Scot 430

12.1. Les compensations 430
12.2. Les actions complémentaires 430

13. Les indicateurs 432

13.1. Indicateurs de la consommation foncière 432
13.2. Indicateur de biodiversité 432
13.3. Indicateurs de la qualité de l'hydrosystème 432
13.4. Indicateurs du climat 432
13.5. Indicateurs du paysage 433

A Diagnostic territorial

1. Préambule

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012, le préfet a entériné le retrait de la commune de Steinbrunn-le-Bas de la communauté de communes du pays de Sierentz et son adhésion à Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) à compter du 1er janvier 2013. En conséquence depuis cette date, la commune de Steinbrunn-le-Bas n'est plus concernée par le SCOT des cantons de Huningue et Sierentz.
Le présent rapport de présentation a été mis à jour pour prendre en compte cette évolution, à l'exception de la cartographie.

1.1. CONTEXTE D'APPLICATION DU PRESENT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Article L122-1 du Code de l'Urbanisme (en date du 4 février 2010) :

« Les schémas de cohérence territoriale exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.
Ils présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.
Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, ils fixent, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L110 et L121-1, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Ils apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.
A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.
Ils déterminent les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation.
Ils peuvent définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Ils précisent les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Ils peuvent, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.
Ils peuvent comprendre un document d'aménagement commercial défini dans les conditions prévues au II de l'article L752-1 du code de commerce. […]

Les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, la délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L143-1, les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. »

Article R122-1 du Code de l'Urbanisme (en date du 4 février 2010) :

« Le schéma de cohérence territoriale comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientations générales assortis de documents graphiques.
Les documents et décisions mentionnées au dernier alinéa de l'article L122-1 doivent être compatibles avec le document d'orientations générales et les documents graphiques dont il est assorti.
En zone de montagne, il comporte, s'il y a lieu, les études prévues au a du III de l'article L145-3 et au troisième alinéa de l'article L145-5. Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent respecter les conclusions de cette étude. »

Article R122-2 du Code de l'Urbanisme (en date du 4 février 2010) :

« Le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu à l'article L122-1 ;

2° Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R214-18 à R214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents. »

Article R122-2-1 du Code de l'Urbanisme (en date du 4 février 2010) :

« Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. »

Article R122-3 du Code de l'Urbanisme (en date du 4 février 2010) :

« Le document d'orientations générales, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, précise :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés ;

2° Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger dont il peut définir la localisation ou la délimitation ;

3° Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers ;

4° Les objectifs relatifs, notamment :

a) à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux ;

b) à la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ;

c) à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et aux autres activités économiques ;

d) à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville ;

e) à la prévention des risques ;

5° Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements mentionnés à l'article L421-5.
Il peut, en outre, définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre du schéma.
Lorsque les documents graphiques délimitent des espaces ou sites à protéger en application du 2° ci-dessus, ils doivent permettre d'identifier les terrains inscrits dans ces limites. »

1.2. CONTEXTE TERRITORIAL DES CANTONS DE HUNINGUE ET DE SIERENTZ

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale des cantons de Huningue et de Sierentz a fait l'objet d'un Schéma Directeur approuvé le 30 novembre 1998. Cet espace regroupe l'ensemble des communes des cantons de Huningue et de Sierentz excepté les communes de Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas rattachées à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse (Mulhouse Alsace Agglomération) et au Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Mulhousienne.

Ce territoire fonctionne au sein d'un cadre transfrontalier fort et conforté par des organismes trinationaux tels que l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

Plusieurs échelles se recoupent sur cet espace, allant de l'échelle européenne à celle des communes ; chacune a cherché à appréhender son espace sous l'angle de ses velléités de développement. Il en résulte une compilation d'études permettant de percevoir les intérêts, parfois contradictoires, parfois synergiques, ainsi que les atouts et inconvénients de ces différentes échelles.

Les études considérées sur le territoire sont notamment :

- la Charte du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières ;
- la stratégie de développement 2006-2020 de l'Eurodistrict Trinational de Bâle ;
- l'étude d'opportunité concernant la mise en place d'un système de transports collectifs à l'échelle du Pays de Saint-Louis et des Trois frontières ;
- l'étude sur l'Arc Urbain ;
- l'étude sur le Parc d'activités d'Allschwill et les franges urbaines de Bourgfelden/Hégenheim ;
- le Gerplan[1] des trois Communautés de Communes ;
- le pôle de développement de la gare Ouest ;
- le Schéma territorial des services à la population ;
- le Schéma Directeur des Cantons de Huningue et de Sierentz ;
- le Schéma de secteur (élaboré mais non validé) de la Communauté de Communes des Trois Frontières
- le bilan d'application du schéma directeur des cantons de Huningue et de Sierentz sur le territoire du SCOT
- le Schéma régional de développement économique ;
- l'étude à l'échelle du Pays sur la desserte en réseau haut débit ;
- la stratégie de développement et de promotion économique à l'échelle du Pays de Saint-Louis.

Si chaque étude réalisée sur tout ou partie du territoire contient une analyse fine par thématique, le présent diagnostic a pour vocation première de faire un état des lieux synthétique et prospectif en matière d'aménagement du territoire.
L'analyse transversale permettra, en outre, de traduire pleinement les enjeux de développement et de valorisation de ce territoire complexe et dynamique.

[1] Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain

1.3. LES CHIFFRES CLES DU TERRITOIRE

Superficie : 276.6 Km² :

- en 2010, le territoire compte 73 554 habitants, dont 20 127 habitants à Saint-Louis, et 6 664 habitants à Huningue dans 40 communes. 10 communes ont plus de 2 000 habitants et sont toutes situées à l'Est d'une ligne Sierentz – Hégenheim ;
- nombre de logements en 2009 : 34 420 ;
- Pôle urbain principal : Saint–Louis, représentant près de 28% de la population totale du SCOT ; bipolarité avec Huningue ;
- 37 515 actifs en 2009 ;
- 14 400 travailleurs frontaliers vers la Suisse et 800 travailleurs frontaliers vers l'Allemagne en 2009.



Figure 1 : Organisation du territoire du SCOT

1.4. LE SCHEMA DIRECTEUR APPROUVE EN 1998

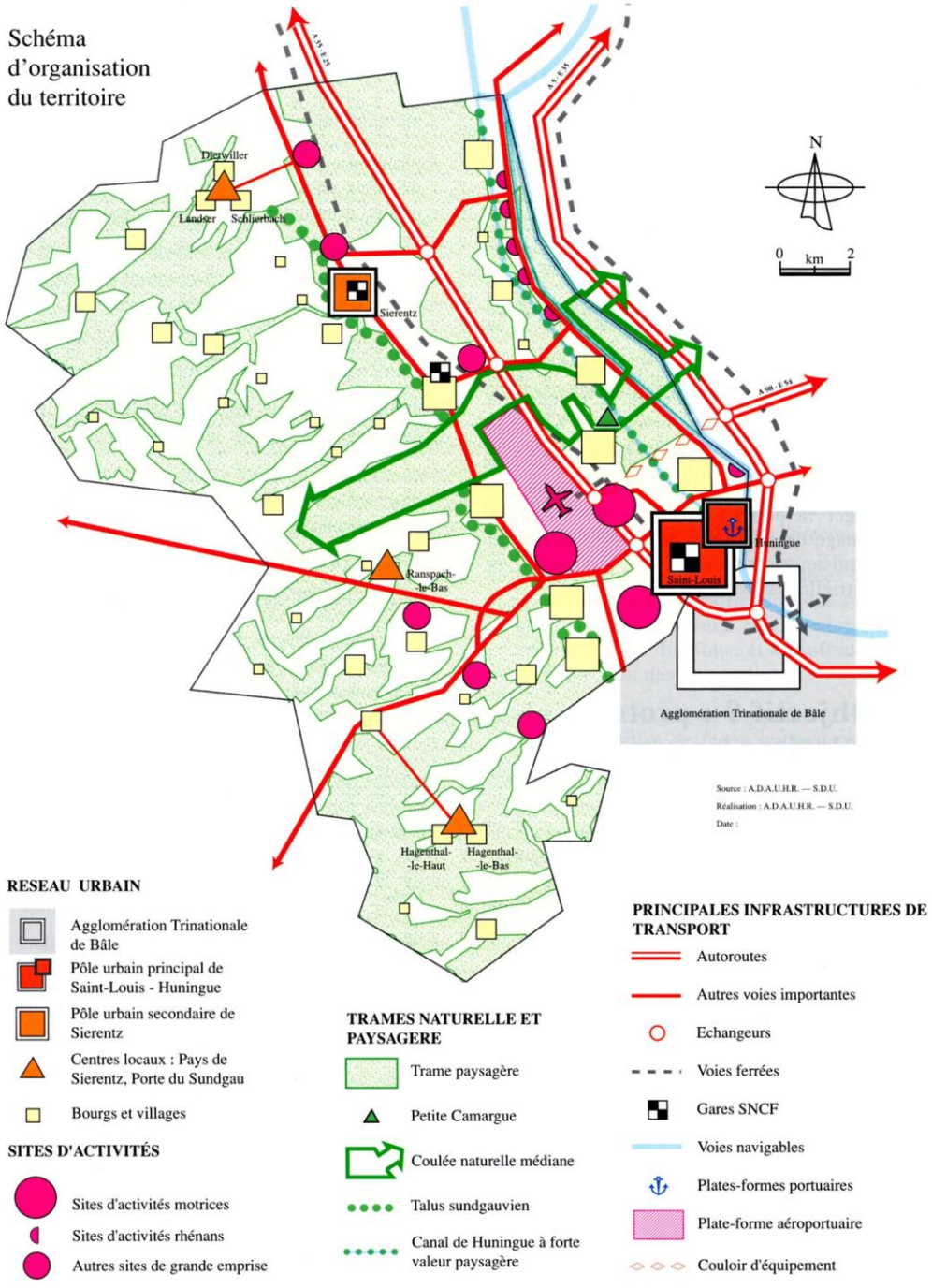


Figure 2 : Schéma d'organisation du territoire

Le Schéma Directeur approuvé le 30 novembre 1998 comprend les communes de Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas qui ne font plus parties du périmètre du SCOT aujourd'hui (communes incluses dans le périmètre du SCOT de la Région Mulhousienne).

L'objectif global de la stratégie de développement du schéma directeur s'appuie sur une politique volontariste dans laquelle « *les cantons de Huningue et de Sierentz (…) se structurent et participent à la dynamique régionale en s'intégrant à l'ensemble urbain de Bâle-Mulhouse. Ce faisant, ils échappent aux effets déstructurant du scénario tendanciel (phénomène de banlieurisation) et cherchent à se développer d'une manière équilibrée en harmonie avec leur environnement* ».

1.4.1. Le projet d'aménagement retenu dans le schéma directeur

Le projet d'aménagement du Schéma Directeur (SD) comprend notamment les orientations suivantes :

– Renforcer l'armature urbaine pour pallier l'absence de centralité et la faiblesse en services de haut niveau, il est notamment proposé dans le SD de doter l'agglomération de Saint-Louis d'une gamme étendue de services supérieurs et de développer les fonctions centrales du pôle urbain Saint-Louis/Huningue.

– Le projet de développement du Schéma Directeur s'appuie en outre sur une organisation urbaine polycentrique qui intègre quatre niveaux d'organisation du territoire ; à ce titre, les villes de Saint-Louis et de Huningue servent de support urbain à l'ensemble du territoire dont elles constituent le pôle urbain principal, appelé à se positionner dans le réseau de villes intermédiaires (villes de « couronne ») de l'agglomération trinationale de Bâle. Sierentz constitue le pôle secondaire.

– Structuration du territoire autour des axes de transport progressivement interconnectés

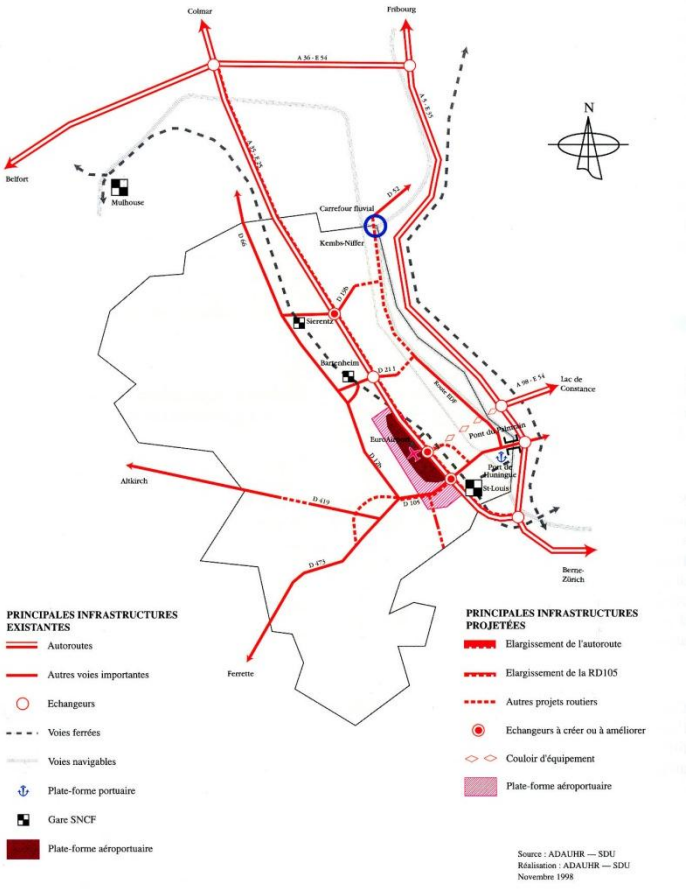


Figure 3 : Schéma de transports et communication du schéma directeur

– Valorisation optimale des sites de développement économique ; cela se traduit notamment par la valorisation économique des espaces stratégiques environnant l'aéroport, le développement de l'aéroport (maintenance…), de zones d'activités rhénanes, le développement économique de Sierentz et de l'arrière-pays.
– Organisation des zones d'habitat en un ensemble urbain attractif et solidaire (maitrise de la croissance urbaine, prise en compte de la desserte TC, diversification de l'offre en logements, meilleure diffusion du logement social…).
– Renforcement de la vitalité des communes rurales et préservation de leur identité (croissance « contenue » et « adaptée » de manière à garantir une nécessaire vitalité) ; des « aires de développement urbain et économique » ont été délimitées sur la carte de destination des sols au 1/50 000ème du Schéma Directeur pour l'ensemble des communes du territoire, en fonction des objectifs de développement.
– Trame paysagère du territoire et valorisation des sites urbains et villageois ; spatialisation dans le schéma des espaces naturels ou urbains à forte sensibilité paysagère, mise en place de coupure verte, volonté de protection des espaces naturels à forte sensibilité paysagère.

- Espaces agricoles : un double enjeu économique (fonction de production agricole) et paysager ; les espaces délimités à ce titre dans le schéma sont réservés à l'activité agricole.
- Conservation durable des principaux éléments du patrimoine écologique et paysager ; ces sites sont délimités sur la carte de destination des sols (sites inaltérables).
- Elaboration d'un schéma de secteur au sein du périmètre de la Communauté de Communes des Trois frontières afin de préciser les options du schéma notamment sur un secteur compris entre Saint-Louis/Hésingue/Hégenheim.

1.4.2. Les éléments du bilan mettent en exergue les phénomènes suivants :

Un développement démographique important (73 554 habitants en 2010) **proche des** « estimations » mentionnées dans le Schéma Directeur (74 643 habitants en 2015) ; la production de logements est également très soutenue sur le territoire avec un rythme d'évolution supérieur aux estimations figurant dans le Schéma (SD : 9700 logements nouveaux à créer entre 1990 et 2015, et déjà 9 530 résidences supplémentaires recensées entre 1990 et 2009). Le territoire du SCOT est un des territoires les plus attractifs du département sur le plan résidentiel.
La production du logement aidé reste très concentrée sur les pôles urbains même si une diffusion timide est observée sur le territoire, plus particulièrement au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières. La part de logements collectifs a sensiblement progressé et connaît une plus grande diffusion dans le périmètre du Schéma, bien qu'étant essentiellement concentrée dans les centres urbains, en particulier dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. Le modèle de la maison individuelle reste largement prédominant au sein des deux autres Communautés de Communes.

Une évolution de l'emploi positive, mais probablement, et notamment depuis le début des années 2000, en-deçà de celle escomptée dans le Schéma Directeur (notamment vis-à-vis de l'emploi salarié privé). Les mutations économiques observées au sein de l'agglomération bâloise mais également à une échelle plus large, une conjoncture difficile (difficultés de Swiss, crise mondiale) constituent des éléments explicatifs. Cette situation a conduit à une augmentation sensible du chômage dans ce territoire, qui par ailleurs continue à attirer la population active. Ce territoire attire par ailleurs de nouveaux types d'actifs issus de la mutation du modèle économique bâlois (cadres, chercheurs…de nationalités diversifiées).

La plupart des pôles d'activités structurants inscrits dans le Schéma Directeur ont été pris en compte dans les documents d'urbanisme locaux (ZAC du Welschenschlag, une partie du Technoport (acquisition foncière) à Saint-Louis/Hésingue, sites de Blotzheim, Kembs..) et/ou font l'objet d'études d'aménagement (Attenschwiller…) ; certains sites ont été urbanisés au moins partiellement (ZAC de Sierentz, site d'activités de Schlierbach, …). Le site aéroportuaire s'est développé avec notamment la réalisation d'une zone de maintenance aéronautique sur Hésingue.
Un projet de pépinière est aujourd'hui programmé (dans la zone d'activités de Schlierbach).

En termes d'infrastructures de communication : la RD105 a été prolongée (Hésingue), le nouvel échangeur autoroutier sur l'A35 à Sierentz a été réalisé, la RD105, entre l'échangeur A35/RD105 et le pont du Palmrain a fait l'objet d'adaptations afin de fluidifier le trafic (adaptation des carrefours), la route communautaire dite route EDF est désormais entièrement réaménagée, le cadencement du TER a été amélioré ainsi que l'intermodalité aux différents points d'arrêts du fer (gare de Saint-Louis : réalisation d'un passage souterrain, parkings vélos, parkings voitures de grande envergure en projet, amélioration des capacités de stationnement aux arrêts de Bartenheim et Sierentz). La liaison RD105/RD419 à l'Est de Hésingue/Hégenheim a fait l'objet d'une prise en compte du Conseil Général.
Concernant l'amélioration de l'accessibilité en transport en commun de l'aéroport, une navette bus a été mise en place entre la gare de Saint-Louis et l'EAP ; des études sur le raccordement ferroviaire de l'EAP et l'extension de la ligne n°3 du tramway bâlois sont en cours.

Les sites inaltérables (espaces à vocation prioritaire de conservations des milieux, de la faune et de la flore), ainsi que les espaces agricoles protégés figurant sur la carte de destinations des sols ont été protégés dans les documents d'urbanisme locaux et/ou ont fait l'objet de procédures légales de protections (exemple : extension du périmètre de la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne).

Le développement de l'urbanisation s'est effectué au sein des enveloppes prévues pour le développement urbain. Les fonctions de centralités (équipements, services….) se sont développées dans les principaux centres urbains (Saint-Louis/Huningue, Sierentz) contribuant à renforcer en partie l'armature urbaine ; toutefois le renforcement de l'armature urbaine est également lié au renforcement du poids démographique ; de ce point du vue on observe la poursuite du phénomène de périurbanisation (et d'étalement urbain), générant un accroissement sensible de la population à l'extérieur de pôle urbain de Saint-Louis, avec, à terme, dans l'hypothèse d'une poursuite de ce processus, un affaiblissement du poids démographique du centre urbain avec un risque d'effet déstructurant sur l'ensemble de territoire et des niveaux de consommation d'espace urbain relativement fort par rapport à la moyenne départementale.

L'élaboration d'un Schéma de Secteur a été engagée dans le périmètre de la Communauté de Communes des Trois Frontières ; le processus a été interrompu du fait de la révision du SCOT.

Le bilan du Schéma Directeur permet d'observer que bon nombre d'options structurantes ont été réalisées ou engagées, mais que le territoire connaît malgré tout de réelles difficultés à maîtriser les pressions, notamment résidentielles et/ou de trafics, et effets liés à son positionnement géographique particulier (proximité de Mulhouse, et surtout de l'agglomération bâloise).
Il convient cependant de rappeler que les options du schéma ont été élaborées dans une vision à long terme, et donc, le présent bilan d'application fait état d'une situation à moyen terme.

2. Un territoire intégré dans l'espace régional

2.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le Syndicat Mixte pour le SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz a été créé en 1994 par les élus de la Communauté de Communes des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, en vue de la révision du SDAU et de sa transformation en Schéma Directeur.
Le Comité Directeur du Syndicat Mixte a prescrit ensuite l'élaboration du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz le 23 mars 2007.

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale des cantons de Huningue et de Sierentz correspond à la partie Sud-Est du département du Haut-Rhin, en Alsace.

Le périmètre du SCOT est composé de 40 communes regroupées en trois Communautés de Communes :

↳ *La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau*

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau se place en limite Sud-Ouest du territoire du SCOT et se compose de 13 communes :

ATTENSCHWILLER
FOLGENSBOURG
HAGENTHAL-LE-BAS
HAGENTHAL-LE-HAUT
KNOERINGUE
LEYMEN
LIEBENSWILLER
MICHELBACH-LE-BAS
MICHELBACH-LE-HAUT
NEUWILLER
RANSPACH-LE-BAS
RANSPACH-LE-HAUT
WENTZWILLER

↳ *La Communauté de Communes des Trois Frontières*

La Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F) se place le long du Rhin, en limite frontalière avec l'Allemagne et en limite Sud avec la Suisse.
Ses communes membres sont :

BARTENHEIM
BLOTZHEIM
BUSCHWILLER
HEGENHEIM
HESINGUE
HUNINGUE
KEMBS
ROSENAU
SAINT-LOUIS
VILLAGE-NEUF

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Le territoire de la Communauté de Communes forme la partie Nord du territoire du SCOT.
Il comprend les communes suivantes :

BRINCKHEIM	SCHLIERBACH
GEISPITZEN	SIERENTZ
HELFRANTZKIRCH	STEINBRUNN-LE-HAUT
KAPPELEN	STETTEN
KOETZINGUE	UFFHEIM
LANDSER	WAHLBACH
MAGSTATT-LE-BAS	WALTENHEIM
MAGSTATT-LE-HAUT	ZAESSINGUE
RANTZWILLER	

Nota : au 1er janvier 2013, la commune de Steinbrunn-le-Bas a quitté le périmètre de la communauté de communes du Pays de Sierentz pour rejoindre Mulhouse Alsace Agglomération.

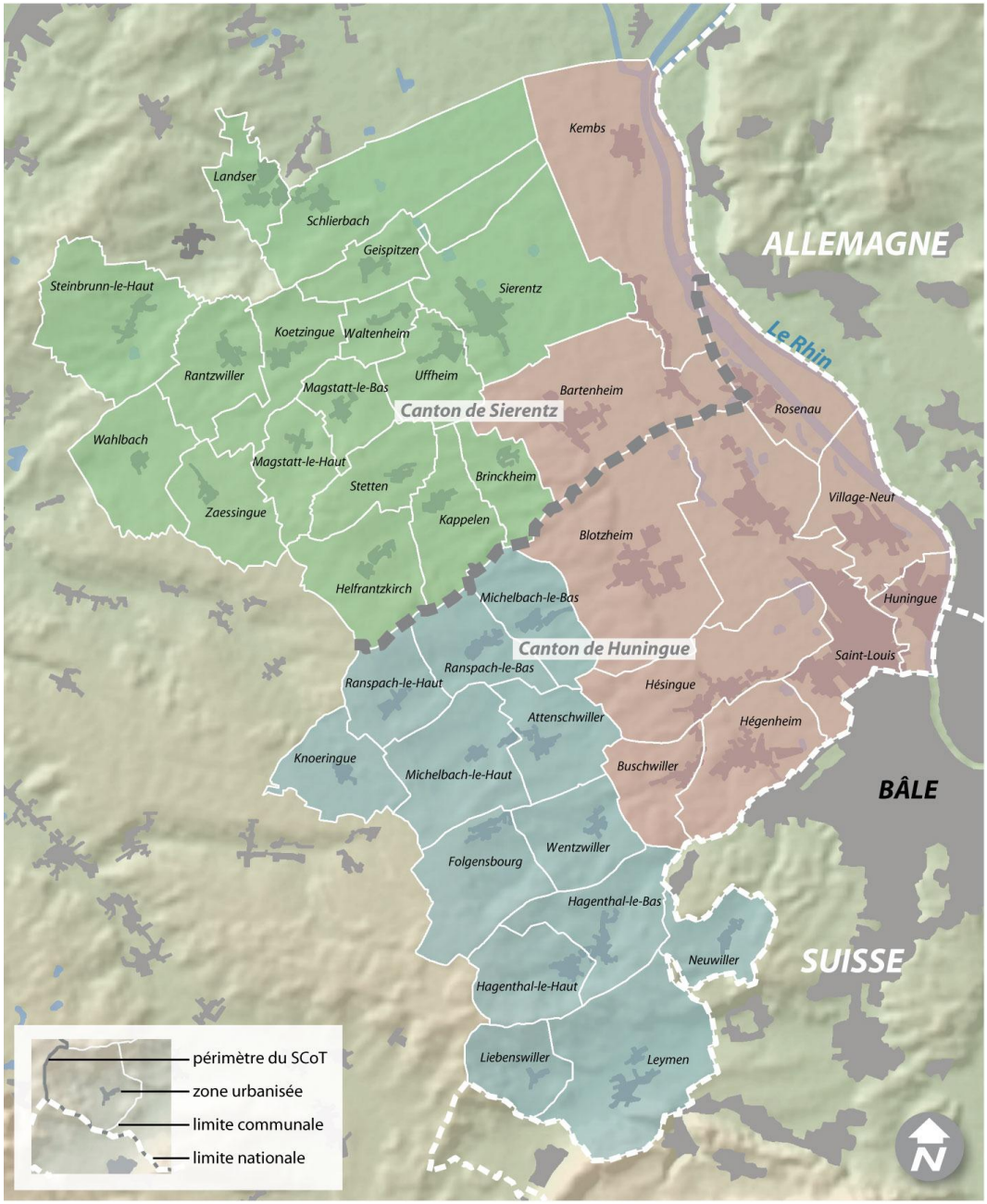


Figure 4 : L'organisation administrative du territoire du SCOT

2.2. PARTIE INTEGRANTE DE LA METROPOLE BALOISE

A la frontière de la Suisse et de l'Allemagne, le territoire du SCOT constitue la partie française de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Il s'intègre organiquement dans l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur et constitue l'un des axes européens majeurs de communication, d'échanges et de commerce.

Ces deux pays sont donc des interlocuteurs privilégiés et incontournables dans la réflexion sur le fonctionnement économique, social et géopolitique du territoire.
Les projets de développement ont, à une échelle supra-communale, un effet induit sur les secteurs frontaliers des deux pays voisins, de même que les projets suisses ou allemands ont des répercussions sur le fonctionnement territorial français.

Les différentes entités territoriales s'alimentent mutuellement et génèrent des parcours quotidiens qui s'inscrivent dans la continuité d'une histoire humaine et millénaire. L'un des fondements moteur de développement du territoire du SCOT tient à sa position de carrefour favorable aux échanges.

Dans le cadre du SCOT et de son contexte géographique urbain large, ce territoire fait partie intégrante de l'agglomération transfrontalière bâloise.
La métropole de Bâle se caractérise par l'attractivité qu'elle déploie de l'échelle mondiale, à l'échelle européenne et à l'échelle régionale.
Le territoire du SCOT, s'il est dépendant, notamment, de l'activité industrielle suisse et allemande, est détenteur d'un élément névralgique central : les nœuds de communication, routiers, fluviaux, ferroviaires et aériens. Ainsi, ce territoire peut être perçu comme un « hub » en matière de transport de personnes comme de marchandises, une sorte de plateforme multimodale et peut être aussi considéré comme la partie française d'une métropole régionale voire européenne.

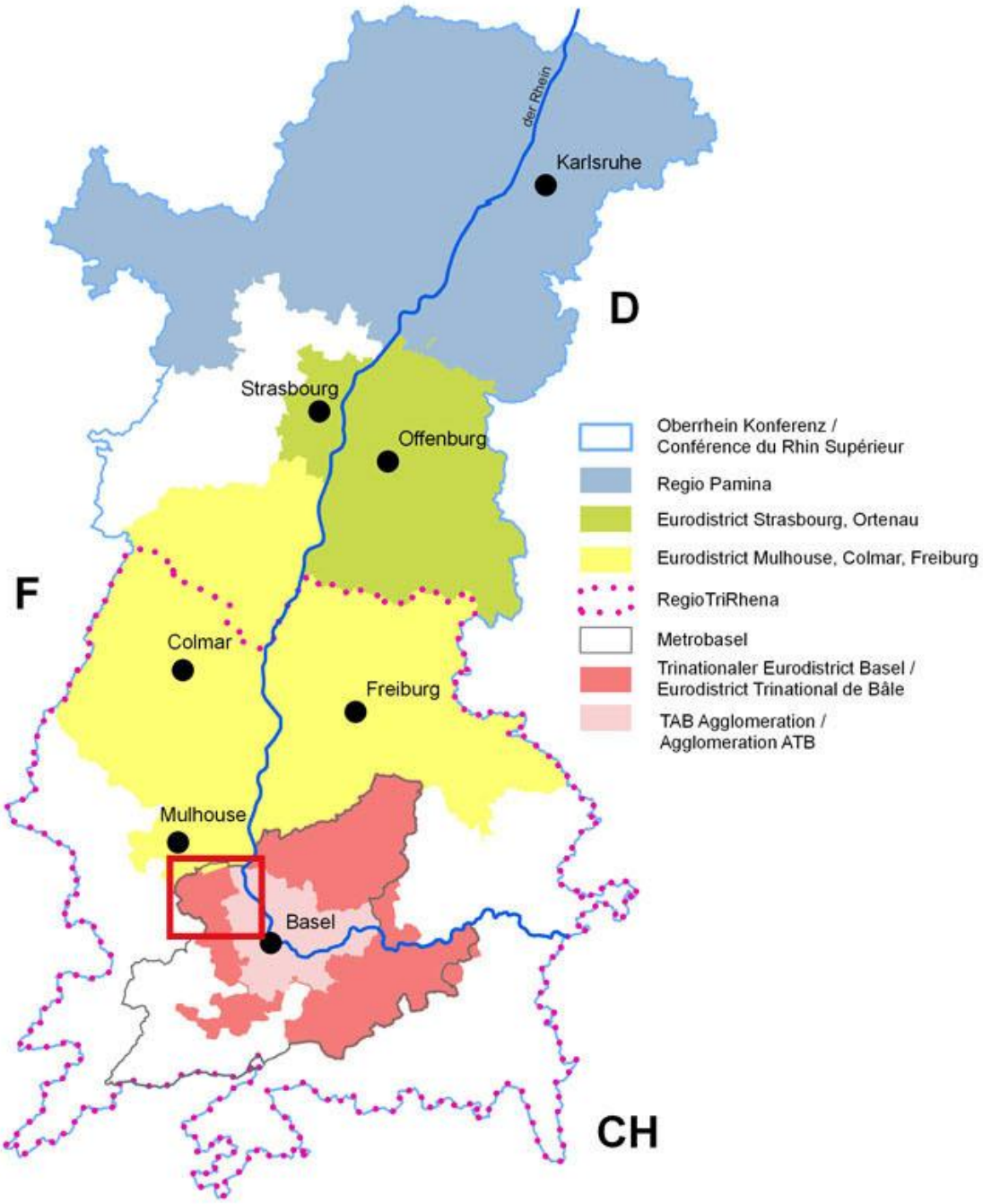


Figure 5 : Le territoire du SCOT dans l'espace régional

2.3. INSCRIT DANS L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE

L'agglomération trinationale, aujourd'hui structurée en Eurodistrict Trinational de Bâle, couvre un espace composé d'entités aux fonctions et aux paysages riches et très diversifiés mais unifiés par le Rhin.

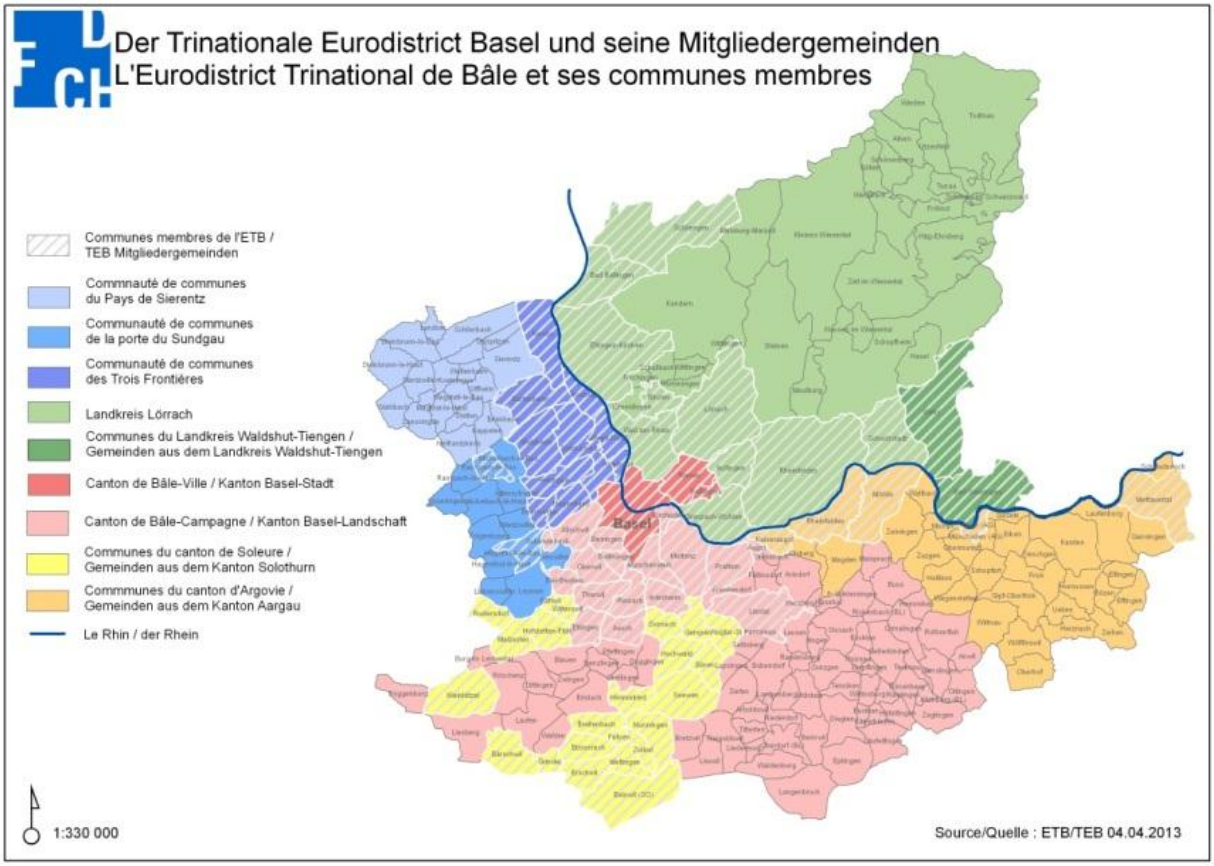


Figure 6 : le territoire de l'Eurodistrict Trinational de Bâle

Aujourd'hui les 226 communes de l'Eurodistrict Trinational de Bâle totalisent près de 830 000 habitants et couvrent un territoire de 1 989 km², depuis les zones urbaines de Bâle jusqu'aux zones plus rurales du Sundgau français, de la Forêt Noire allemande ou du Jura suisse. Le territoire de l'Eurodistrict est fonctionnellement fortement intégré – 60 000 frontaliers franchissent quotidiennement les frontières pour se rendre à leur travail.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle regroupe :

– côté suisse : les communes du canton de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, le Planungsverband Fricktal Regio du canton d'Argovie, les communes de Bättwil et Witterswil du canton de Soleure,
– les communes du Landkreis Lörrach ainsi que les villes de Wehr et Bad Säckingen en Allemagne
– les trois Communautés de Communes du Pays de Saint-Louis côté français, soit le territoire du SCOT dans son intégralité.

Les objectifs fondamentaux poursuivis par la structure sont notamment de :

– poursuivre le renforcement du bassin de vie, ainsi que de l'espace économique commun et européen,
– promouvoir l'identification des personnes à ce territoire commun,
– favoriser la coopération démocratique des citoyens aux affaires transfrontalières et, dans l'intérêt des citoyens de ce territoire, améliorer et gérer plus efficacement une coopération transfrontalière fructueuse depuis des décennies.

Ces objectifs doivent permettre d'accroître les gains liés à la coopération et renforcer l'identité régionale.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle œuvre au développement et à l'approfondissement de la coopération transfrontalière. Il agit notamment dans le cadre de projets bi- ou trinationaux, d'initiatives et d'intérêts communs sur la base d'une stratégie partagée qui vise, à long terme, le développement de l'ensemble de l'Agglomération Trinationale.

2.4. LES TERRITOIRES DES SCOT AVOISINANTS

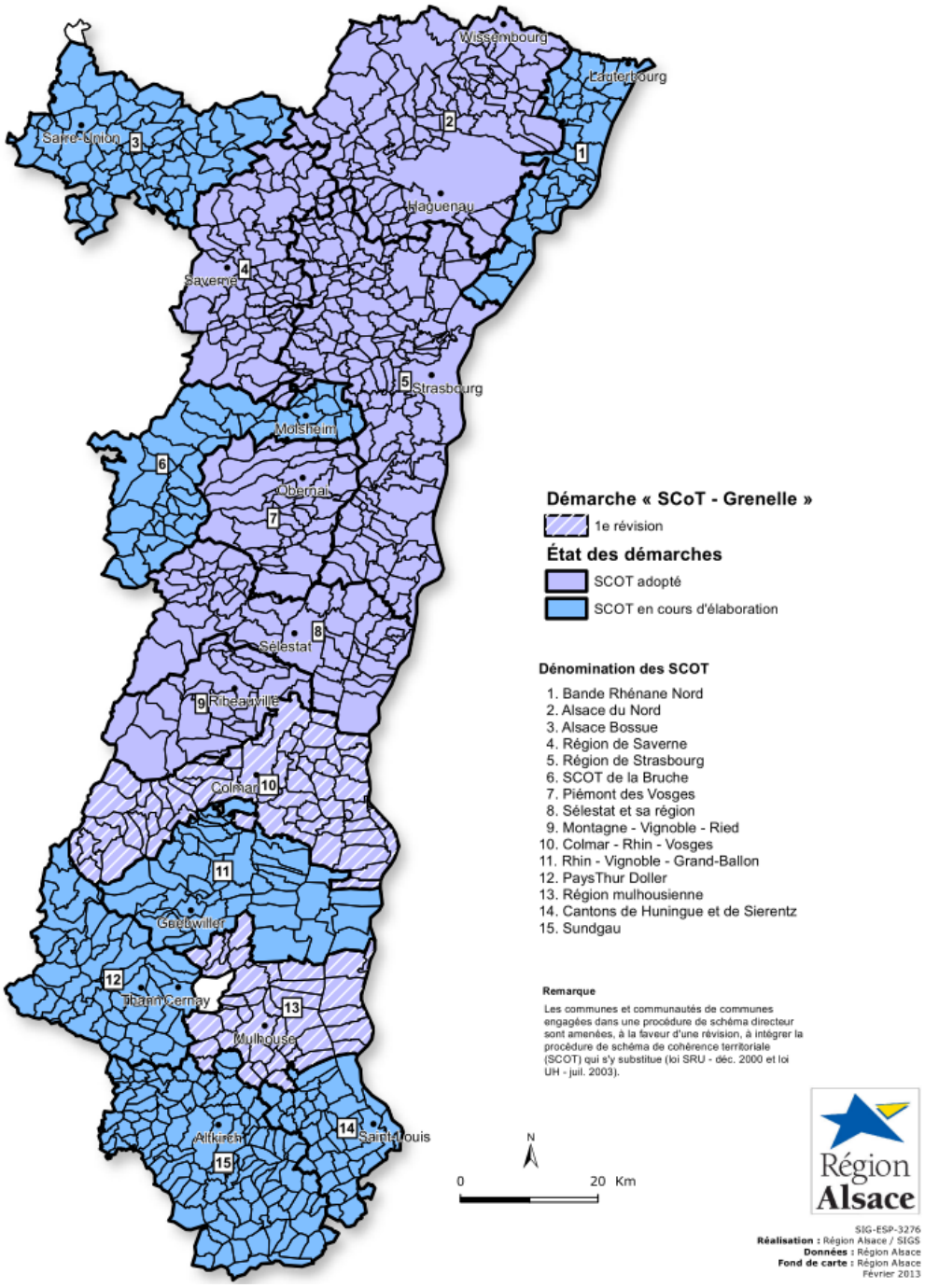


Figure 7 : Répartition régionale des SCOT en Alsace

De manière à veiller au mieux à l'intégration du fonctionnement du territoire du SCOT au sein de l'espace régional, les interfaces sont à considérer pleinement avec les réflexions stratégiques des SCOT voisins sur le territoire français.

2.4.1. Schéma Directeur du Sundgau

Le Schéma Directeur révisé a été approuvé en 2001. Le territoire du Schéma Directeur intègre 112 communes. Sa révision est prescrite en vue de sa transformation en SCOT.

2.4.2. SCOT de la Région Mulhousienne approuvé le 15 décembre 2007

Le périmètre du SCOT de la Région Mulhousienne comprend aujourd'hui, avec l'intégration de Steinbrunn-le-bas, 39 communes pour une population totale de 258 500 habitants en 2009.

La révision du SCoT approuvé en 2007 a été prescrite en mars 2012.

Les principaux enjeux du SCOT de la Région Mulhousienne en vigueur sont de :

- concilier la progression générée par le développement urbain avec les objectifs de préservation des forêts et des autres espaces naturels,
- préserver la variété et la qualité des patrimoines urbains et des paysages,
- inscrire le territoire en bonne place au cœur de l'espace régional et transfrontalier,
- renforcer sa vocation de premier pôle d'emploi et de service du Haut-Rhin ;
- anticiper et préparer les mutations économiques et notamment le développement de l'activité tertiaire,
- rendre le territoire plus cohérent, plus attractif, plus solidaire, tout en préservant la diversité des espaces,
- renforcer la cohésion sociale au sein du territoire.

Le SCOT de la Région Mulhousienne inscrit, en outre, des orientations précises concernant les communes voisines au SCOT des Cantons de Huningue et de Sierentz qui peuvent avoir une incidence sur le territoire et qu'il faut donc prendre en compte. Il s'agit notamment :

- sur la commune de Niffer, le Document d'Orientations Générales prévoit la « création d'un ou plusieurs sites à vocation d'activités industrielles, logistiques, artisanales ou le cas échéant portuaires et/ou touristiques. Sites pouvant être aménagés indépendamment ou en complément de sites existants ou projetés sur le territoire de Niffer et en toute indépendance par rapport aux autres sites existants. »,
- sur la commune de Dietwiller, une réserve foncière de 22ha est prévue pour la création d'un Technoparc,
- création d'un « Tram-train » depuis Mulhouse vers l'EuroAirport.[2]

[2] Eléments issus du PADD du SCOT.

2.5. PLANIFICATION SUISSE ET ALLEMANDE

Indépendamment de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, chaque pays garde ses prérogatives en matière de planification régionale et dispose d'outils de développement qui lui sont propres.
Dans les états voisins au territoire du SCOT, les objectifs des politiques de planification sont sensiblement identiques à ceux du Schéma de Cohérence Territoriale, avec toutefois, une traduction spatiale différente.

Les documents contigus avec le SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz sont :

– en Allemagne, le plan régional « Hochrhein-Bodensee » en cours de révision[3]
– en Suisse, le plan directeur du canton de Bâle-Ville approuvé par le Conseil fédéral en mars 2010 et le plan directeur de Bâle-Campagne approuvé le 18.10.89 par le Conseil fédéral (1ère génération) et en cours de révision[4].

Bien que certains de ces documents soient en cours de révision, le SCOT devra suivre leurs évolutions afin de prendre en considération les projets et stratégies adoptés ceci dans un souci de coordination transfrontalière.

[3] informations consultables sur le site http://www.hochrhein-bodensee.de/
[4] téléchargeable sur le site : http://www.baselland.ch/Richtplanung.310068.0.html

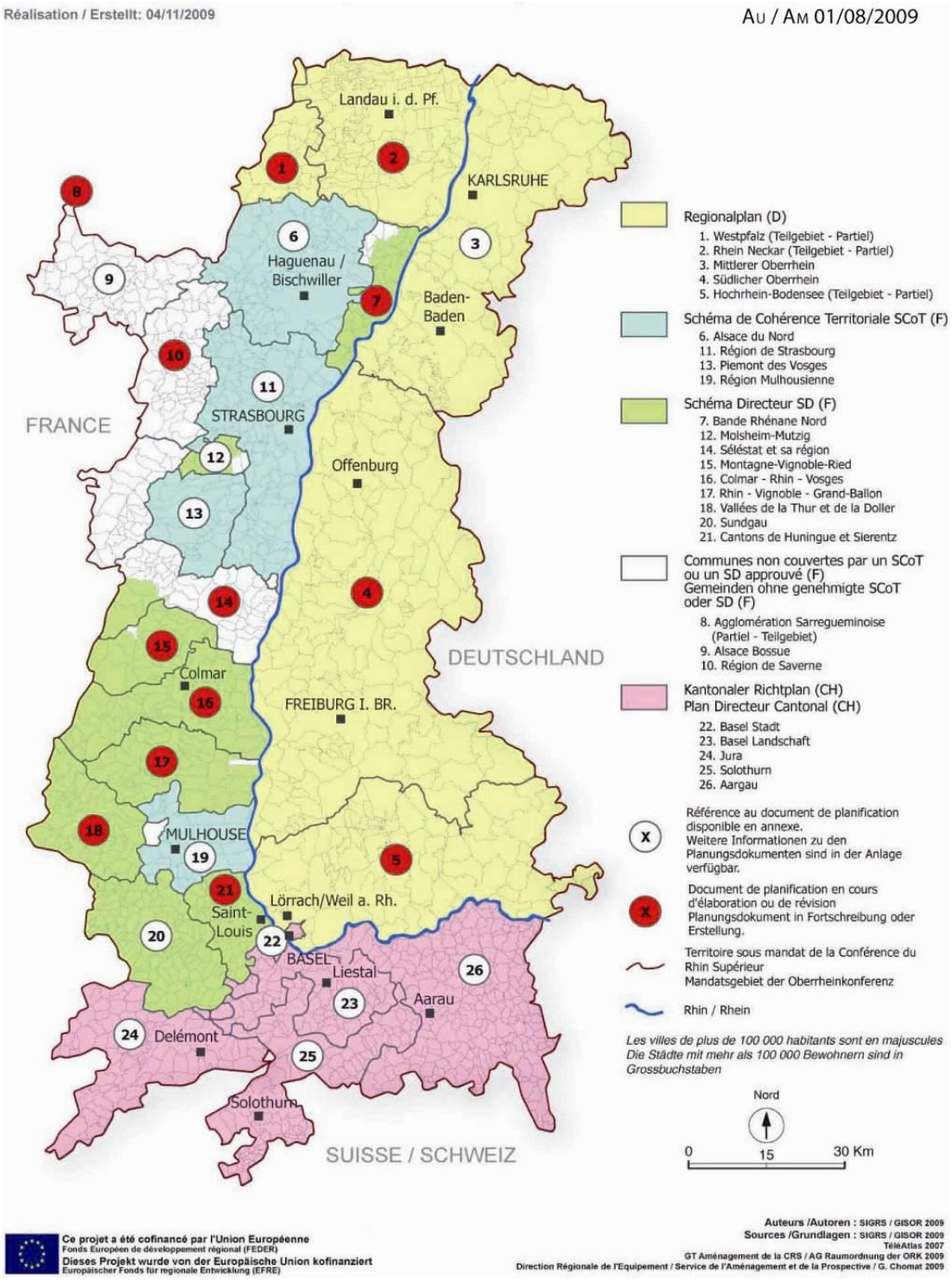


Figure 8 : Etat de la planification régionale au 1er aout 2009

2.6. LES ENJEUX DU POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE

2.6.1. Synthèse

Le territoire du SCOT se place à la rencontre de trois pays au développement étroitement imbriqué.
L'Eurodistrict Trinational de Bâle prend toute sa mesure dans la réflexion du développement métropolitain de ce territoire, et notamment par la concrétisation de la stratégie de développement 2001-2020 validée par les élus et acteurs du territoire.

2.6.2. Les enjeux

Les enjeux consistent à tirer profit du positionnement territorial particulier et stratégique ; la forte influence de l'agglomération bâloise et plus globalement la double influence de Bâle et Mulhouse rend nécessaire, pour éviter tout phénomène déstructurant, une organisation territoriale fortement structurée et solidaire à l'échelle du SCoT.

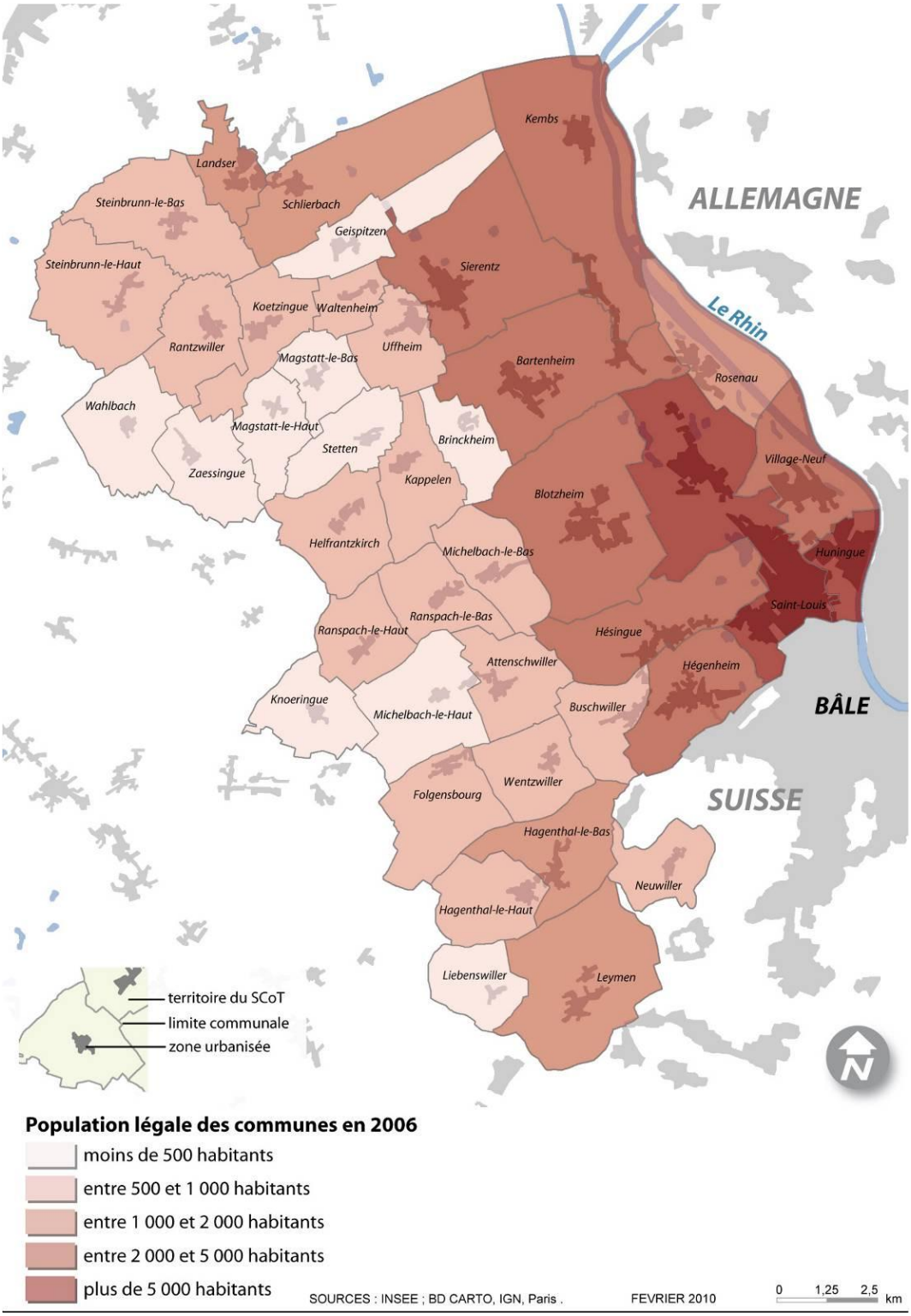


Figure 9 : Population par commune, en 2006. Source - Insee RGP2006

3. Démographie

3.1. UNE POPULATION CROISSANTE

Le territoire est très dynamique démographiquement, avec une croissance soutenue depuis quarante ans. L'aire du SCOT a vu sa population augmenter de moitié depuis 1968, celle du Haut-Rhin ayant crû d'un quart durant la même période.
L'aire du SCOT compte ainsi 73 554 habitants en 2010. Le rythme de croissance démographique a été très élevé ces dernières années, puisque la population a progressé de plus de 20% entre 1990 et 2010, soit une hausse supérieure de 8,6 points à ce qui a été enregistré à l'échelle du département du Haut-Rhin.

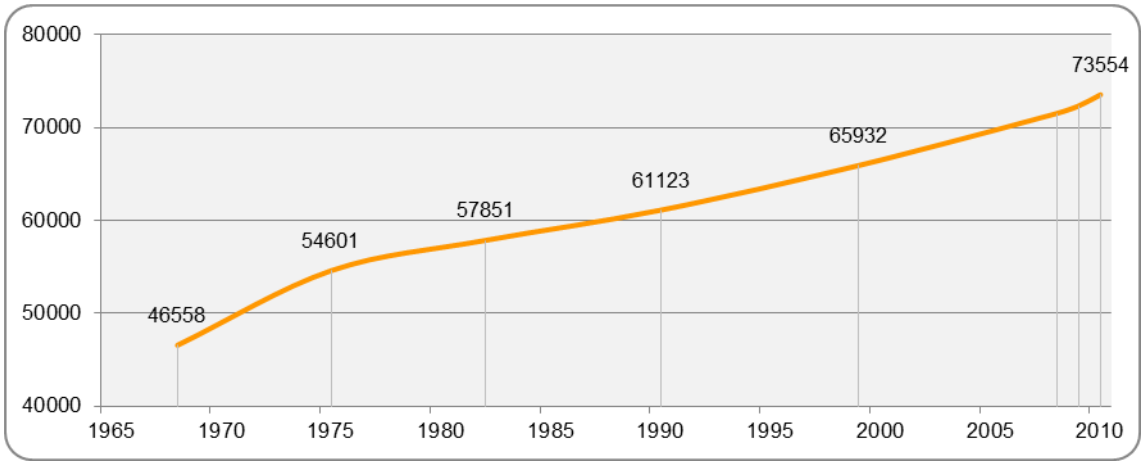


Figure 10 : Evolution de la population du SCOT, depuis 1968. Source INSEE

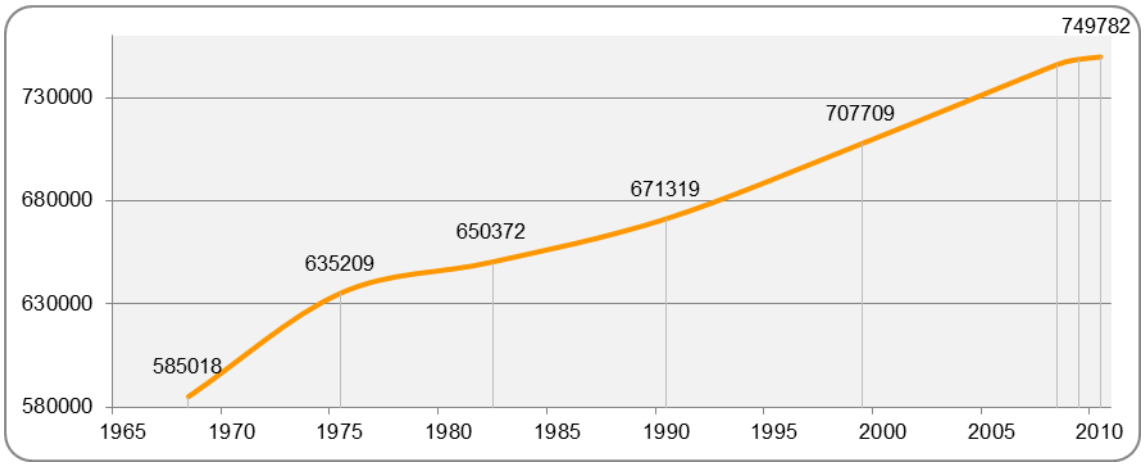


Figure 11 : Evolution de la population du Haut-Rhin depuis 1968. Source INSEE

Commune	Population 1990	Population 1999	Population 2008[5]	Population 2010	Variation annuelle 1990-2008	*Variation annuelle 1999-2008*	*Variation annuelle 2008-2010*
Attenschwiller	693	836	882	895	1,35%	0,60%	0,73%
Bartenheim	2483	2913	3531	3656	1,98%	2,16%	1,75%
Blotzheim	3090	3564	3913	4121	1,32%	1,03%	2,62%
Brinckheim	285	328	341	348	1,00%	0,43%	1,02%
Buschwiller	767	883	946	970	1,17%	0,79%	1,26%
Folgensbourg	581	633	770	833	1,58%	2,20%	4,01%
Geispitzen	441	418	432	427	-0,11%	0,37%	-0,58%
Hagenthal le Bas	896	1001	1064	1151	0,96%	0,69%	4,01%
Hagenthal le Haut	428	410	593	609	1,83%	4,19%	1,34%
Hegenheim	2310	2576	3085	3172	1,62%	2,01%	1,40%
Helfrantzkirch	685	760	812	759	0,95%	0,74%	-3,32%
Hesingue	1713	1921	2404	2471	1,90%	2,52%	1,38%
Huningue	6252	6097	6503	6664	0,22%	0,73%	1,23%
Kappelen	412	499	515	522	1,25%	0,37%	0,68%
Kembs	3016	3739	4361	4514	2,07%	1,72%	1,74%
Knoeringue	227	266	337	364	2,22%	2,66%	3,93%
Koetzingue	422	491	545	569	1,43%	1,19%	2,18%
Landser	1941	1687	1564	1562	-1,19%	-0,83%	-0,06%
Leymen	915	1055	1109	1136	1,07%	0,51%	1,21%
Liebenswiller	159	184	196	198	1,17%	0,70%	0,51%
Magstatt le Bas	337	414	460	473	1,74%	1,18%	1,40%
Magstatt le Haut	210	227	276	272	1,53%	2,25%	-0,73%
Michelbach le Bas	627	724	707	704	0,67%	-0,28%	-0,21%
Michelbach le Haut	471	479	484	528	0,15%	0,12%	4,45%
Neuwiller	533	506	524	527	-0,09%	0,39%	0,29%
Ranspach le Bas	596	614	657	673	0,54%	0,75%	1,21%
Ranspach le Haut	387	414	566	598	2,13%	3,54%	2,79%
Rantzwiller	452	691	795	802	3,19%	1,57%	0,44%
Rosenau	1501	1840	2011	2130	1,64%	1,00%	2,92%
Saint Louis	19547	19961	19930	20127	0,11%	-0,02%	0,49%
Schlierbach	801	930	1158	1169	2,07%	2,49%	0,47%
Sierentz	2106	2442	2686	3009	1,36%	1,07%	5,84%
Steinbrunn le Haut	528	539	604	587	0,75%	1,25%	-1,42%
Stetten	248	274	297	320	1,01%	0,90%	3,80%
Uffheim	767	860	873	880	0,72%	0,15%	0,40%
Village Neuf	2920	3108	3591	3706	1,16%	1,62%	1,59%
Wahlbach	242	323	424	505	3,16%	3,03%	9,13%
Waltenheim	357	505	559	562	2,52%	1,14%	0,27%
Wentzwiller	529	554	714	721	1,68%	2,86%	0,49%
Zaessingue	248	257	311	320	1,27%	2,14%	1,44%
Périmètre SCOT	**61123**	**65932**	**71530**	**73554**	**0,88%**	**0,91%**	**1,40%**
Dpt 68	671319	707709	746072	749782	0,59%	0,59%	0,25%

Figure 12 : Evolution de la population entre 1990 et 2010. Source INSEE

[5] La population du RGP de 2008 constitue la population de référence pour les orientations du DOG.

3.1.1. La périurbanisation accélérée depuis 1990

Les villes de Saint-Louis et Huningue réunies constituent le pôle démographique principal du territoire, avec 26 791 habitants en 2010 ; mais elles sont un peu en perte de vitesse. En effet le poids relatif de cette agglomération diminue, au profit des communes de taille plus réduite. Les populations de Huningue et Saint-Louis représentaient 42,2% de la population du territoire en 1990, contre 36,4% en 2010 (37% en 2008).
A l'échelle du territoire, la part des communes de moins de 500 habitants dans la population totale a également diminué assez nettement depuis 1990. Les communes comptant entre 500 et 1000 habitants, et surtout celles de 1000 à 5000 habitants, regroupent, en revanche, une part de la population totale de plus en plus élevée, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Part dans la population totale, en %		
	1990	**2008**	**2010**
Moins de 500 habitants	8,7	5,0	3,7
500 à moins de 1000 habitants	14,6	15,5	16,6
1000 à moins de 5000 habitants	34,5	42,6	43,2
– *Dont 1000 à moins de 2000 habitants*	*8,4*	*6,8*	*6,8*
– *Dont 2000 à moins de 5000 habitants*	*26,1*	*35,8*	*36,4*
5000 habitants et plus	**42,2**	**37,0**	**36,4**

Figure 13 : Part des communes dans la population totale, selon la taille des communes

Contrairement à ce qui s'observait en 1990, où la part la plus nombreuse de la population vivait dans une commune de plus de 5000 habitants (Huningue et Saint-Louis), la majorité des habitants vit aujourd'hui dans une commune de 1000 à 5000 habitants. Ce sont surtout les communes comptant de 2000 à 5000 habitants, toutes situées dans la plaine rhénane, qui ont gagné de la population.

Le secteur connaît un phénomène de périurbanisation, marqué par un desserrement autour des centres urbains notamment à Saint-Louis. Huningue a subi une baisse de la croissance démographique entre 1990 et 1999 mais la croissance a repris entre 1999 et 2006. La croissance de la population dans les communes limitrophes de ces deux centres est prononcée.

↳ *L'attractivité des Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau se conforte.*

En 2010, 70,1% de la population réside dans la Communauté de Communes des Trois Frontières soit 1,2 point de moins qu'en 1990. Le différentiel se partage ensuite entre la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (17,8%) et celle de la Porte du Sundgau (12,2%).

	1990	1999	2008	2010
CC3F	71,3	70,7	70,3	70,1
Dont Saint Louis	*32,0*	*30,3*	*27,9*	*27,4*
Dont Huningue	*10,2*	*9,2*	*9,1*	*9,1*
CC du Pays de Sierentz	17,1	17,7	17,7	17,8
Dont Sierentz	*3,4*	*3,7*	*3,8*	*4,1*
CC de la Porte du Sundgau	11,5	11,6	12,0	12,2

Figure 14 : Part, de chacune des Communautés de Communes dans la démographie du territoire

Si la population de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau reste la moins nombreuse du périmètre, et son poids relatif dans l'ensemble inchangé, son rythme de croissance, depuis la fin des années 1990, est plus élevé que celui de l'ensemble du territoire.

	Population 1990	Population 1999	Population 2008	Variation annuelle 1990-1999	Variation annuelle 1999-2008
CC3F	43599	46611	50275	**0,75%**	**0,84%**
Dont Saint Louis	*19547*	*19973*	*19930*	**0,24%**	**-0,02%**
Dont Huningue	*6252*	*6092*	*6503*	**-0,29%**	**0,73%**
CC du pays de Sierentz	10482	11641	12652	**1,17%**	**0,93%**
Dont Sierentz	*2106*	*2441*	*2686*	**1,65%**	**1,07%**
CC de la Porte du Sundgau	7042	7680	8603	**0,97%**	**1,27%**
Total SCOT	**61123**	**65932**	**71530**	**0,85%**	**0,91%**

Figure 15 : Evolution relative des populations de chaque Communauté de Communes entre 1990 et 2008

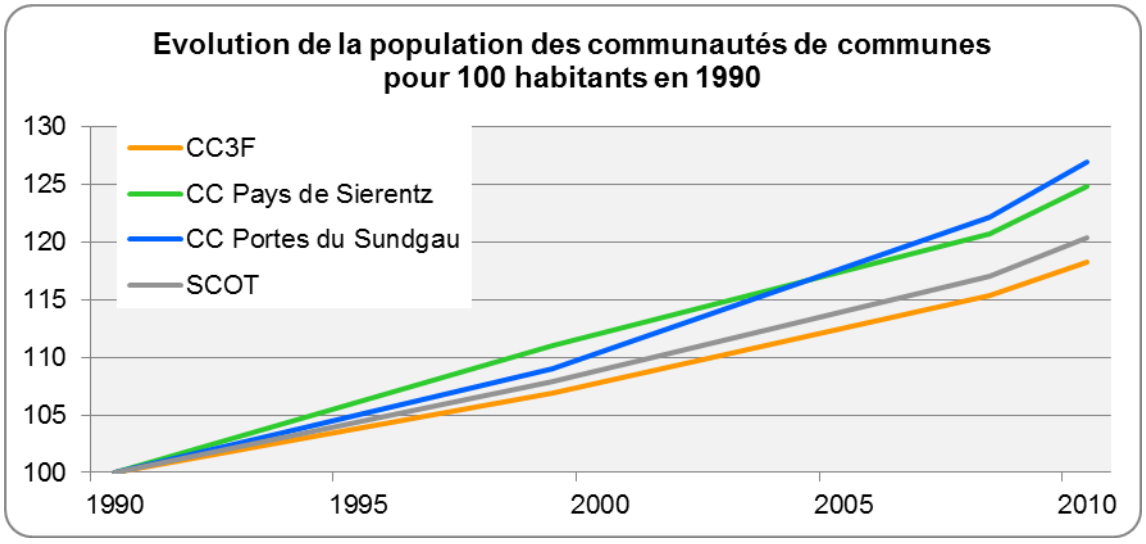


Figure 16 : Evolution démographique de 1990 à 2010, sur la base de 100 habitants en 1990

La population de la Communauté de Communes des Trois Frontières continue de progresser elle aussi, mais dans une moindre mesure que ses deux voisines. Cela est essentiellement dû aux faibles progressions, voire pertes de population des deux plus importantes communes que sont Saint-Louis (qui a perdu des habitants depuis 1999) et Huningue (qui en avait perdu entre 1990 et 1999). Alors que dans le même temps, mettant en exergue ce phénomène de périurbanisation, les autres communes de cette communauté de communes ont vu leur population progresser, souvent de beaucoup. Bartenheim, Hésingue, Kembs et Rosenau notamment ont crû de plus de 30% entre 1990 et 2010 (les 3 premières communes ont même connu une progression de plus de 40%).

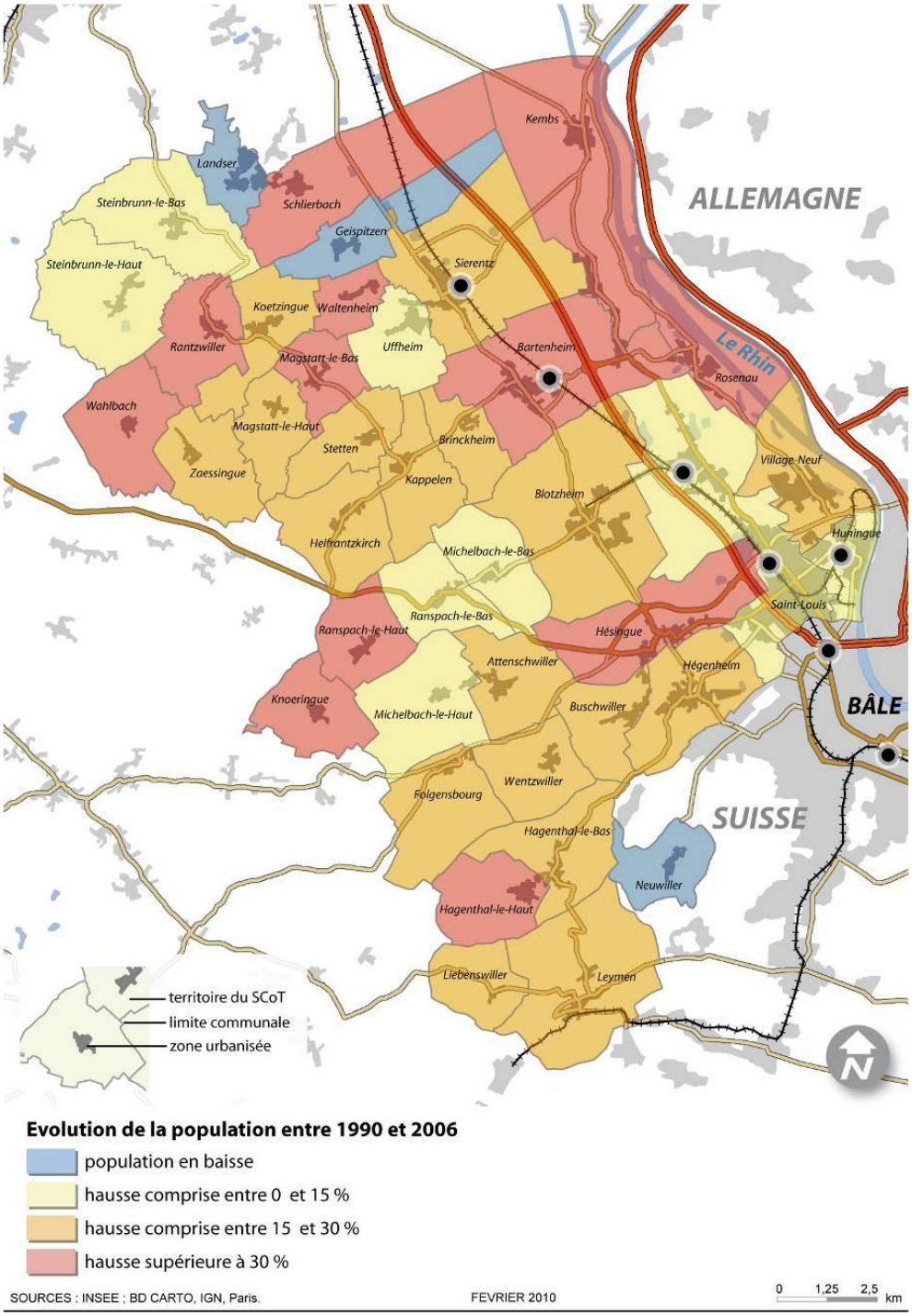


Figure 17 : Evolution de la population par commune entre 1990 et 2006. Source INSEE

3.1.2. Evolution des soldes naturel et migratoire

Le territoire est marqué par un important solde migratoire. En 2007, pour la première fois depuis 1982, la hausse démographique due à l'apport de population exogène a été plus importante que la hausse due au solde naturel, c'est-à-dire à l'excédent des naissances sur les décès. Ceci atteste à la fois de l'attractivité du territoire et d'un vieillissement de sa population.

Variations intercensitaires	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1999-2009
Taux de variation annuel	**2,30%**	**0,83%**	**0,69%**	**0,85%**	**0,86%**	**0,93%**
dû au mouvement naturel	0,40%	0,40%	0,43%	0,45%	0,45%	0,44%
dû au mouvement migratoire apparent [6]	1,94%	0,44%	0,27%	0,40%	0,43%	0,51%

Figure 18 : Taux de variation de la population, due au mouvement naturel et migratoire. Source INSEE

[6] La définition du solde migratoire apparent est liée à la façon de l'obtenir : Le solde migratoire apparent, ou solde apparent des entrées et sorties, est la différence entre les entrées sur un territoire et les sorties de ce territoire, sur une même période. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

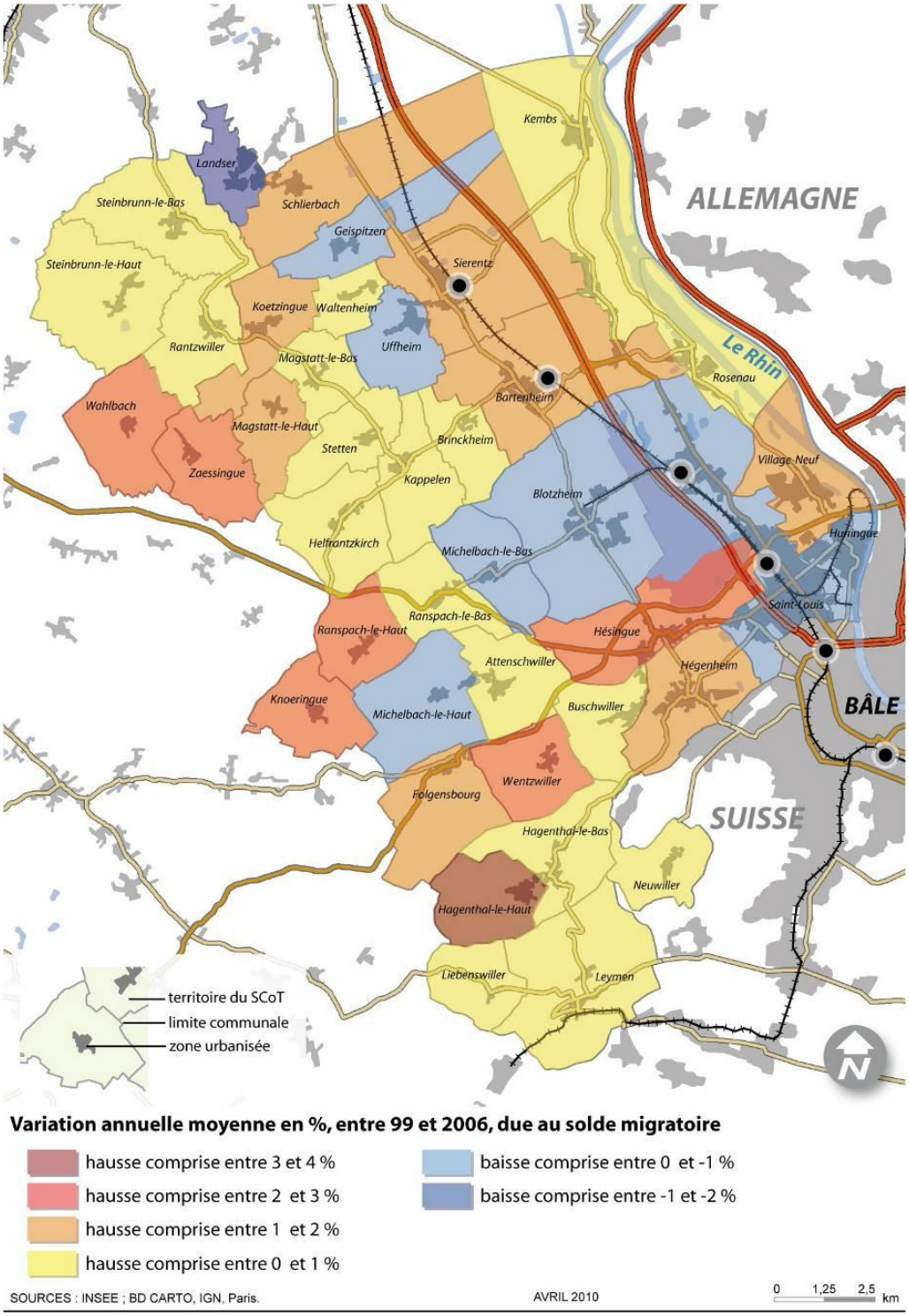


Figure 19 : variation annuelle moyenne de la population en %, entre 1999 et 2006, due au solde migratoire

On enregistre néanmoins de fortes disparités selon les Communautés de Communes observées :

	Solde naturel 1999-2009	Solde migratoire 1999-2009	Solde total	Part du solde migratoire dans la variation
CC3F	2380	1714	4094	**41,9%**
Dont Saint Louis	1250	-1462	-212	
Dont Huningue	381	111	492	
CC Pays de Sierentz	417	846	1263	**67,0%**
Dont Sierentz	-7	413	406	
CC Porte du Sundgau	195	857	1052	**81,5%**
Total SCOT	2992	3417	6409	**53,3%**

Figure 20 : Part du solde migratoire dans la variation de la population selon les Communautés de Communes

Entre 1999 et 2009, la croissance du nombre d'habitants dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau a été imputable à plus de 80% à l'arrivée de populations exogènes, tandis que dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, c'est surtout l'excédent naturel (à 58%) qui a entraîné la hausse de la population. Dans cette dernière communauté de communes, l'excédent naturel est élevé, mouvement à relier aussi au fait que la population y est plus jeune que dans les deux autres EPCI. Ici, le nombre stable, voire en légère hausse des naissances explique dans une large mesure l'accroissement de la population. Dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et plus encore celle de la Porte du Sundgau, l'apport migratoire compense le vieillissement de la population et la baisse du nombre des naissances.

On notera aussi des disparités importantes entre communes, quatre d'entre elles ayant même enregistré un solde migratoire négatif entre 1999 et 2009 (elles étaient sept en 2006) ; en particulier dans la ville de Saint Louis, où le différentiel entre le nombre d'arrivées et de départs avoisine 1 500 personnes. Ce solde négatif important dans la ville centre explique en partie le solde migratoire moindre dans la CC3F, et masque un solde toujours positif voire très important dans les autres communes. Ainsi notamment à Bartenheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue ou Village-Neuf, plus de 80% de la hausse de la population est due au solde migratoire. Cela témoigne aussi de la relative désaffection de la ville centre, au profit des communes limitrophes.

3.2. TYPOLOGIE DE LA POPULATION

3.2.1. Répartition par âge

↳ ***Une population en âge d'être active sur-représentée par rapport à la moyenne haut-rhinoise***

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
Périmètre SCOT (en%)	**23,5**	**25,5**	**31,3**	**19,7**
Haut Rhin (en%)	24,5	25,3	28,8	21,4

Figure : Répartition par grandes classes d'âge de la population, INSEE RGP2009

Les 20 à 39 ans, et surtout les 40 à 59 ans, sont plus nombreux dans l'aire du SCOT que dans le Haut-Rhin. En revanche, les catégories des moins de 20 ans et des plus de 60 ans y sont proportionnellement plus faibles. Ce constat s'observait déjà en 1990. Ce phénomène atteste de l'attractivité du territoire auprès des populations actives, le secteur offrant de nombreuses perspectives d'emplois.

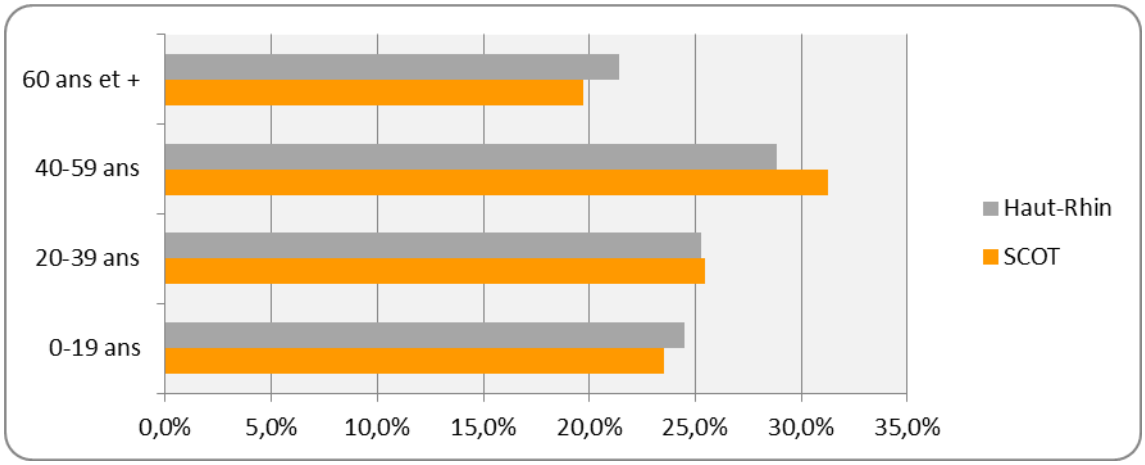


Figure 21 : Répartition de la population par classe d'âge en 2009, comparaison entre le territoire du SCOT et le Haut Rhin

Une population qui vieillit

Les 20 à 39 ans sont toujours en proportion plus nombreux sur le territoire du SCOT qu'à l'échelle du Haut-Rhin. Néanmoins, alors que la population totale continue d'augmenter, les 20 à 39 ans sont moins nombreux en 2006 qu'ils ne l'étaient en 1999.

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
SCOT 2009	17037	18424	22635	14249
SCOT 1999	15876	19564	19249	11080
SCOT 1990	16282	20657	15048	9153

FigureFigure 22 : Evolution de la population par tranche d'âge. Source INSEE

On dénombre aujourd'hui **plus de 14 000 personnes âgées de plus de 60 ans** sur le territoire. On constate un mouvement de vieillissement de la population, notamment de la population active ; aujourd'hui, les 40 à 59 ans sont les plus nombreux, tandis qu'en 1999 encore, la part des 20 à 39 ans était quasiment égale à celle des 40 à 59 ans.

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
Haut-Rhin 2009	24,5	25,3	28,8	21,4
SCOT 2009	23,5	25,5	31,3	19,7
Haut Rhin 1999	26,2	28,9	26,1	18,8
SCOT 1999	24,1	29,7	29,3	16,8
Haut Rhin 1990	27,9	31,8	23,0	17,2
SCOT 1990	26,6	33,8	24,6	15,0

Figure

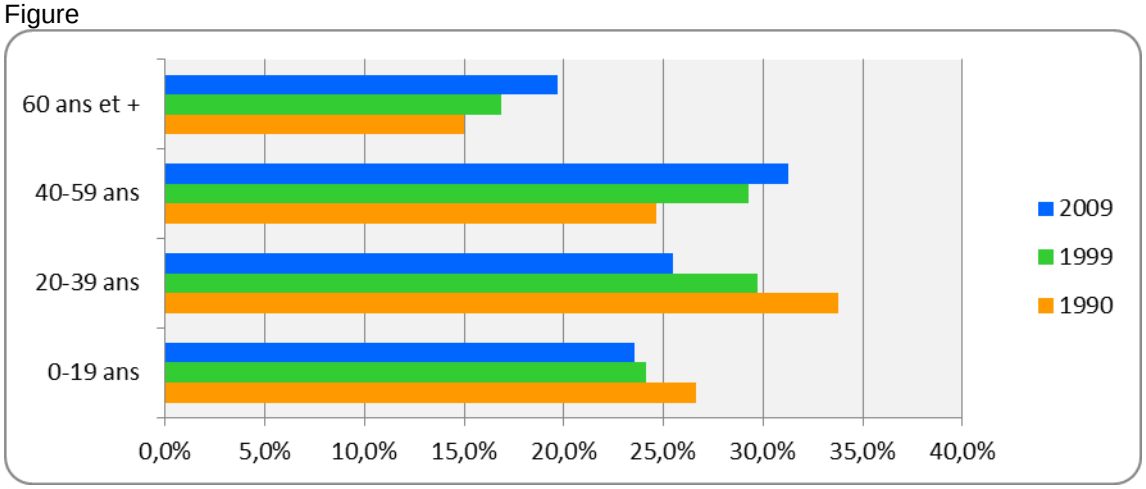


Figure 23 : Evolution de la répartition de la population par classe d'âge

Des différenciations spatiales concernant la population active

Les actifs plus jeunes sont plus concentrés dans la CC3F, où la part des 20 à 39 ans est proche de celle des 40 à 59 ans. En revanche dans les deux autres Communautés de Communes, les 40 à 59 ans sont nettement plus nombreux, avec plus de 10 points d'écart.

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
CC3F	23,4	26,9	30,5	19,1
CC Sierentz	24,7	22,2	32,2	21,0
CC Sundgau	22,7	21,7	34,3	21,2
Périmètre SCOT	**23,5**	**25,5**	**31,3**	**19,7**
Haut Rhin	24,5	25,3	28,8	21,4

Figure : Répartition de la population par classe d'âge en 2009 par Communauté de Communes

Ainsi, la sur représentation des 20 à 39 ans est principalement liée à leur part importante dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. En particulier, **Saint-Louis, Huningue et Hésingue affichent une répartition de leur population distincte de l'ensemble du périmètre**, marquée notamment par les plus fortes proportions d'individus âgés de 20 à 39 ans (plus de 28% de leur population totale).

Les 60 ans et plus sont sous représentés à l'échelle du SCOT. Ils sont comparativement plus nombreux dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau où leur part est légèrement inférieure à celle du département du Haut-Rhin.

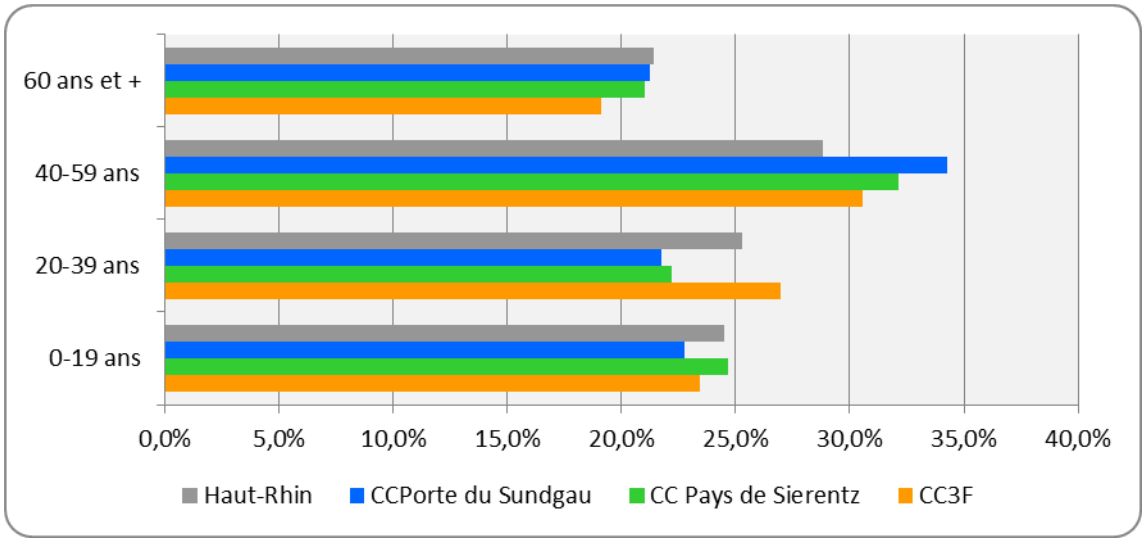


Figure 24 : Répartition de la population par classe d'âge en 2009, par Communauté de Communes. Source INSEE

Un indice de vieillissement en progression :

Il correspond au rapport entre la population des 60 ans et plus et la population de moins de 20 ans. En 2009, il est de **0,84 sur le périmètre du SCOT** et est toujours inférieur à celui enregistré dans le département, (0,87 en 2009), mais l'écart se resserre par rapport aux chiffres de 1990. Et il est en nette progression par rapport à cette époque (0,56 sur l'aire du SCOT en 1990).

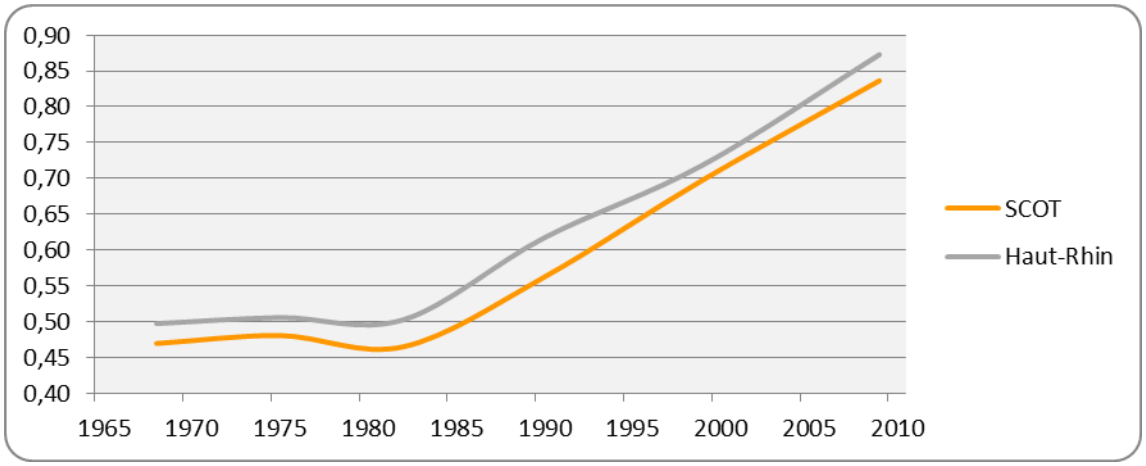


Figure 25 : Evolution de l'indice de vieillissement. Source INSEE

Cet indicateur met également en évidence des trajectoires spatiales différenciées : il a diminué entre 1999 et 2009 dans certaines communes, pointant la hausse relative des moins de 20 ans par rapport à la population des 60 ans et plus. C'est le cas dans 12 des communes qui composent le territoire ; la baisse est parfois mesurée, mais elle peut s'avérer plus importante. A Liebenswiller, Magstatt-le-Haut et Wentzwiller, la baisse est sensible (respectivement -0,55, -0,48 et -0,56 point).
Kappelen, Magstatt-le-Haut et Rantzwiller enregistrent en 2009 des niveaux d'indice de vieillissement particulièrement faibles, inférieurs à 0,5, et nettement inférieurs à la moyenne du territoire.

Evolution du nombre de naissances annuelles

A l'échelle du SCOT, le nombre moyen de naissances annuelles a été de 780 entre 1999 et 2010.

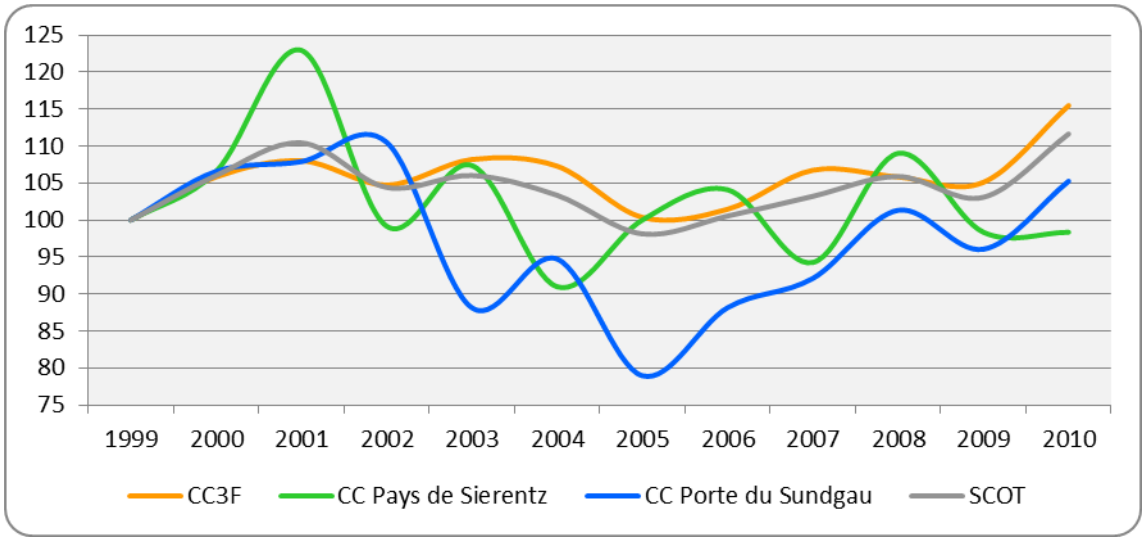


Figure 26 : Evolution comparée du nombre de naissances entre 1999 et 2010, par Communauté de Communes (base 100 en 1999). Source INSEE

Après une tendance à la décroissance, le nombre de naissances annuelles sur le territoire connait globalement une augmentation depuis 2005 (malgré un ralentissement en 2009). Seule la communauté de communes du Pays de Sierentz connaît des variations singulières par rapport à l'évolution générale, parfois en contradiction avec celle-ci.

Le taux de natalité a diminué sur la période 1999 – 2009, passant de 11,3 naissances pour 1000 habitants en 1999 à 10,6 pour 1000 en 2009. Globalement inférieur à la moyenne départementale (11,9‰) et alsacienne (12,0‰), ce taux est en revanche plus élevé dans la Communauté de Communes des Trois Frontières (11,4‰) ; c'est aussi dans cette collectivité qu'on compte la part des 20 à 39 ans la plus importante.

3.2.2. Une population étrangère importante et en hausse

En 2009, on a recensé 9 139 résidents de nationalité étrangère sur le territoire du SCOT, correspondant à 12,6% de la population totale. La part d'étrangers sur le territoire du SCOT est de 4 points supérieure à la moyenne départementale (8,2%) en 2009. Près de la moitié de la population étrangère (4 207 personnes) vit dans le bipôle Saint-Louis–Huningue, essentiellement à Saint-Louis où la part d'étrangers est de 16,2%. 11 communes du territoire enregistrent un taux d'étrangers supérieur à la moyenne du SCOT. Deux communes accueillent une part de population étrangère très supérieure : il s'agit de Leymen et Liebenswiller, avec des taux respectifs de 31,4% et 29,1% de population étrangère. Leymen est desservie par le tram suisse reliant directement la commune à Bâle, ce qui la rend particulièrement attractive pour les frontaliers et les Suisses ayant choisi de s'installer en France.
On ne dispose pas du détail, commune par commune, de l'origine des étrangers. Néanmoins, il semble que deux logiques se combinent : une immigration surtout suisse, dans les communes limitrophes du territoire helvétique, et plus diverse dans les autres communes urbaines, notamment à Saint-Louis.

Commune	Population totale	Dont étrangère	Part de la population étrangère
Total CC3F	50705	7207	14,2
Dont Saint Louis	*19731*	*3204*	*16,2*
Dont Huningue	*6584*	*1003*	*15,2*
Total CC Pays de Sierentz	12904	642	5,0
Dont Sierentz	*2847*	*193*	*6,8*
Total CC Porte du Sundgau	8732	1291	14,8
Dont Leymen	*1122*	*353*	*31,4*
Dont Liebenswiller	*196*	*57*	*29,1*

Figure 27 : Population étrangère dans la population totale. Source INSEE

3.2.3. Des niveaux de revenus élevés

Les revenus imposables moyens dans l'aire du SCOT s'avèrent bien plus élevés que ceux de la moyenne alsacienne. Néanmoins, il existe une nette différence entre les chiffres des communautés de communes du territoire, les foyers fiscaux des ménages de la communauté de communes de la Porte du Sundgau montrent un niveau de revenus moyens plus élevé : supérieurs de près de 8 000 € à ceux de la communauté de communes des Trois Frontières. Cette dernière subit l'influence notamment de la ville de Saint-Louis où le revenu moyen en 2009 est de 25 322 €, chiffre à peine supérieur à la moyenne alsacienne.

Revenus fiscaux moyens par ménage pour l'année 2009 :

CC3F	30 372 €
CC Pays de Sierentz	34 088 €
CC Porte du Sundgau	38 553 €
SCOT	31 979 €
Haut-Rhin	24 494 €
Alsace	24 351 €

En 2009, 67,1% des ménages du territoire du SCOT sont imposables, contre 58,0% en Alsace et 53,6% en France.

3.3. LE PARCOURS RESIDENTIEL[7]

↳ *Près d'un quart des habitants ont changé de commune entre 1999 et 2006*

23,3% de la population résidente du SCOT en 2006 vivait 7 ans plus tôt dans une commune différente. C'est un peu moins qu'à l'échelle du département, où 26% des haut-rhinois ont changé de commune de résidence durant la même période.
Le « turn over » de la population est légèrement plus important dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, où 24,2% des résidents n'habitaient pas dans la même commune 7 ans auparavant. A l'inverse, il est un peu plus faible sur les deux autres Communautés de Communes.

	Part de ceux qui habitaient la même commune	Part de ceux qui n'habitaient pas dans la même commune
CC3F	75,8	24,2
Dont Saint Louis	*77,4*	*22,6*
Dont Huningue	*73,4*	*26,6*
CC Pays de Sierentz	79,0	21,0
Dont Sierentz	*76,5*	*23,5*
CC Porte du Sundgau	78,3	21,7
Total SCOT	**76,7**	**23,3**
Haut-Rhin	**73,4**	**26,6**

Figure 28 : Part des résidents qui ont changé de commune entre 1999 et 2006. Source INSEE

[7] Les données relatives à ce chapitre sont issues du RGP2006, des données récentes n'étant pas disponibles auprès de l'INSEE suite à un changement de questionnaire.

Un parcours résidentiel majoritairement interne au SCOT

Une part très importante (42%) des résidents du territoire ayant changé de commune pendant la période intercensitaire habitait déjà dans une autre commune du SCOT sept ans auparavant.

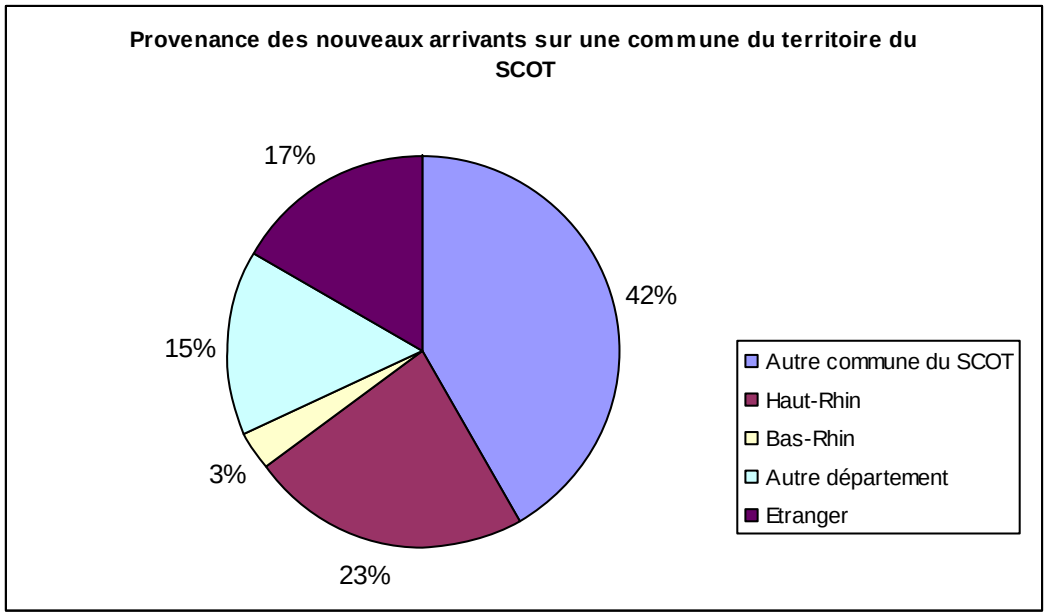


Figure 29 : provenance des nouveaux arrivants dans une commune du SCOT. Source INSEE

En effectif	Total arrivants	SCOT Huningue Sierentz	Ailleurs Haut-Rhin	Bas-Rhin	Autre Région	Etranger
CC de la Porte du Sundgau	1 732	761	338	34	161	438
CC du Pays de Sierentz	2 585	995	1 088	51	242	210
CC des Trois-Frontières	11 134	4 666	2 158	435	1 956	1 920
Cantons de Huningue et Sierentz	15 452	6 422	3 584	519	2 358	2 568
Pôle Saint-Louis - Huningue	5 608	1 745	1 175	302	1 411	974
Commune de Saint Louis	3 984	961	902	252	1 143	725
En pourcentage :						
CC de la Porte du Sundgau	100%	44%	20%	2%	9%	25%
CC du Pays de Sierentz	100%	38%	42%	2%	9%	8%
CC des Trois-Frontières	100%	42%	19%	4%	18%	17%
Cantons de Huningue et Sierentz	100%	42%	23%	3%	15%	17%
Pôle Saint-Louis Huningue	100%	31%	21%	5%	25%	17%
Commune de Saint Louis	100%	24%	23%	6%	29%	18%

Figure 30 : Provenance des arrivants dans une commune. Source INSEE

Le bipôle Saint Louis/Huningue affiche un comportement sensiblement différent des communes voisines et de celles du territoire du SCOT ; notamment sous l'effet du caractère très atypique de la commune de Saint Louis de ce point de vue. En effet, la part des résidents de ce centre urbain qui habitait déjà dans une commune du SCOT en 1999 y est nettement plus faible que dans les autres communes du territoire (31% pour le bipôle, et seulement 24% pour la commune de Saint Louis, contre 42% dans l'ensemble du territoire). A l'inverse, la part des résidents qui, en 1999, habitait dans un autre département français est plus élevée de 10 points dans le bipôle (25%) que dans l'ensemble du territoire du SCOT (15%).

Ce constat met en lumière un parcours résidentiel assez typique sur le secteur : de nombreux « nouveaux arrivants », venus d'un autre département ou d'une autre région, vont de prime abord s'installer dans le centre urbain Saint Louis / Huningue, car ils y trouveront plus aisément un logement, compte tenu de l'offre notamment locative plus importante que dans les autres communes. Ensuite, ils s'installeront soit en périphérie immédiate de Saint Louis, soit plus loin sur le territoire du SCOT, offrant un autre cadre de vie dans les villages de l'arrière-pays.

La carte ci-contre présente l'origine géographique des nouveaux arrivants selon qu'ils viennent du territoire du SCOT, hors commune de Saint Louis, de la ville de Saint Louis ou d'ailleurs. Dans une majorité des communes d'un large centre du territoire, l'arrivée d'anciens habitants de Saint Louis est importante. Elle est un peu plus faible dans l'extrême sud et dans le quart nord-ouest du territoire (au-dessus la route RD21), moins directement accessible à la ville centre et soumise à d'autres influences.

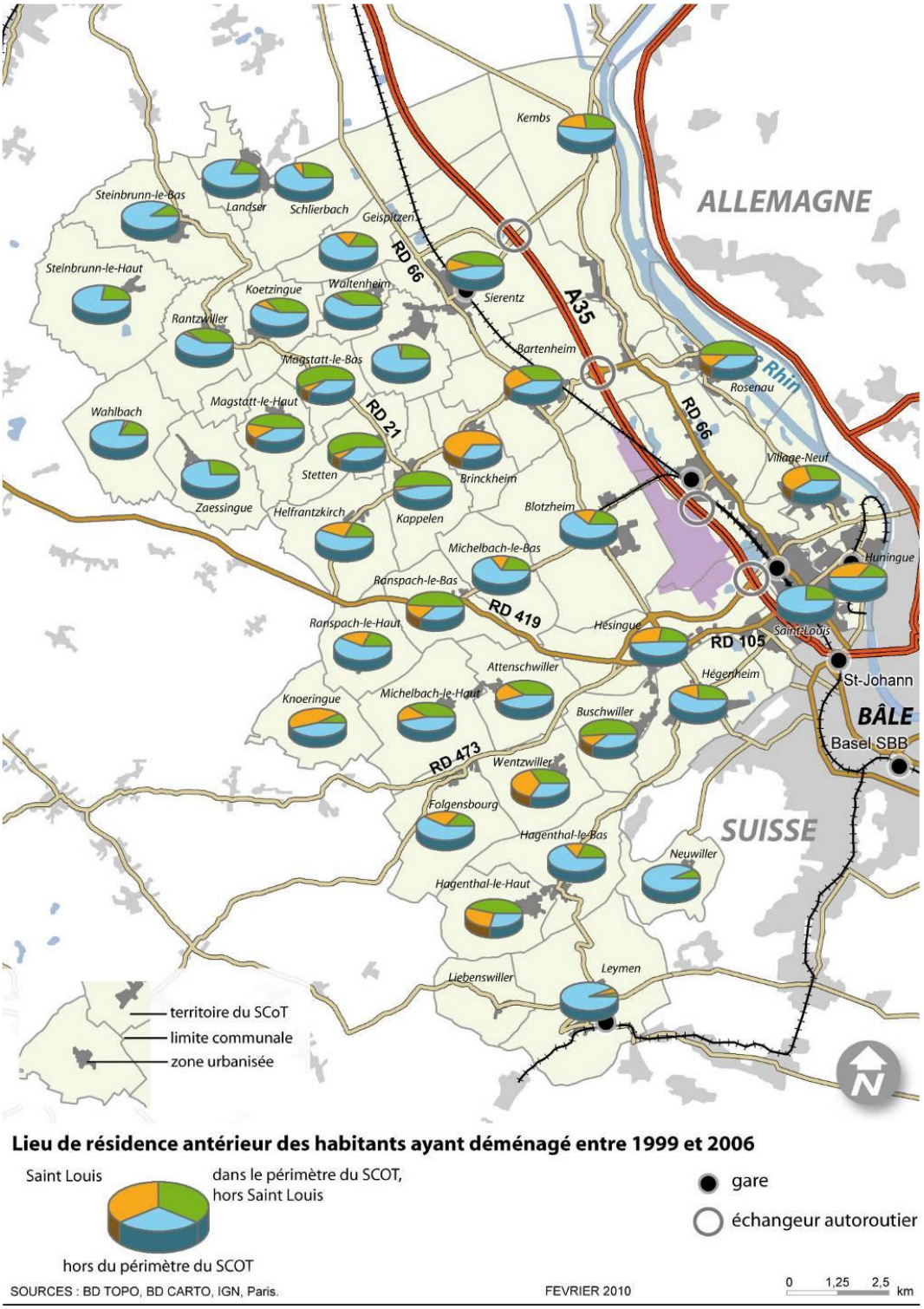


Figure 31 : Lieu de résidence antérieur des habitants du territoire ayant déménagé entre 1999 et 2006; Source INSEE fichier des flux

La répartition par âge des populations qui sont arrivées dans une commune du SCOT entre les deux recensements, ainsi que celle des personnes qui ont quitté leur commune durant la même période, peut également traduire ce mouvement : les 15 à moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux à arriver dans la commune de Saint Louis que dans l'ensemble des autres communes du territoire, tandis que la part des 30 à 60 ans qui arrivent à Saint Louis est plus faible que dans l'ensemble des autres communes. On observe le mouvement inverse pour les départs. Cela indique que les arrivants plus jeunes s'installent sur la commune de Saint Louis, et qu'après 30 ans, leur choix se portera plutôt sur les autres communes du territoire.

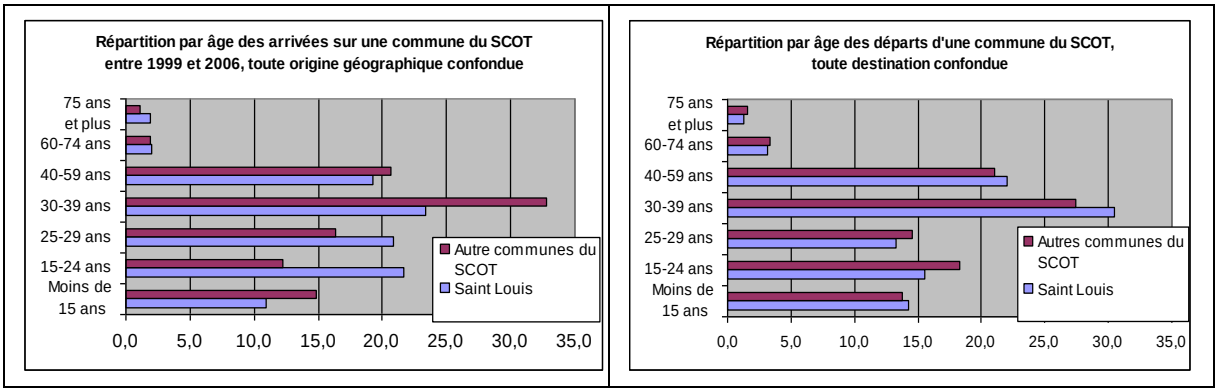


Figure 32 : Répartition par âge des populations ayant changé de commune entre 1999 et 2006. Source : INSEE, analyse complémentaire RGP

Les arrivées extérieures au territoire : de nombreux originaires de l'étranger et du SCOT de Mulhouse

La majorité des résidents du territoire du SCOT qui ont changé de commune entre 1999 et 2006, et non originaires du territoire du SCOT, provient à 23% du Haut-Rhin. Ces 23% se décomposent principalement en anciens résidents d'une commune du périmètre du SCOT de Mulhouse (14% des arrivées totales), ce qui est surtout marqué dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (32% des arrivants), et du SCOT du Sundgau, mais dans une moindre mesure (5% des arrivées).

Les autres « arrivants » viennent à part quasi égale du reste de la France (18% des arrivées, dont 3% du Bas-Rhin et 3% de la région parisienne), ou de l'étranger (17% des arrivées), principalement de la Suisse (7%).

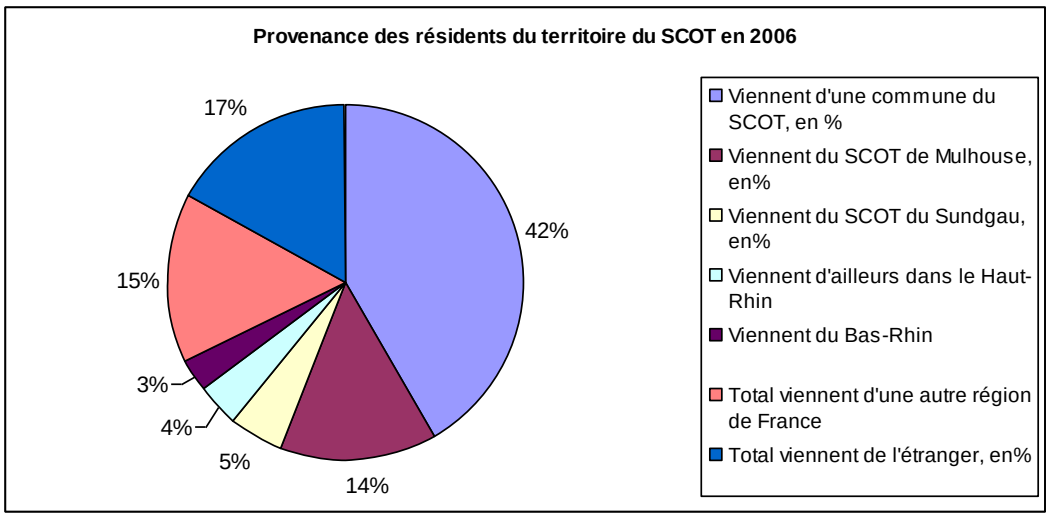


Figure 33 : Origine géographique des résidents du territoire du SCOT en 2006. Source INSEE

	Arrivants dans la commune	Viennent d'une commune du SCOT, en %	Viennent du SCOT de Mulhouse, en%	*Dont Mulhouse*	Viennent du SCOT du Sundgau, en%	Viennent d'ailleurs dans le Haut-Rhin	Viennent du Bas-Rhin	Total viennent d'une autre région de France	*Dont l'Ile de France, en%*	Total viennent de l'étranger, en%	*Dont de Suisse*	*Dont d'Allemagne*
CC de la Porte du Sundgau	**1 732**	**44**	**8**	*4*	9	3	2	9	*3*	25	*16*	*3*
CC du Pays de Sierentz	**2 585**	**38**	32	*13*	6	4	2	9	*2*	8	*3*	*2*
CC des Trois-Frontières	**11 134**	**42**	11	*5*	4	4	4	18	*3*	17	*7*	*4*

Figure 34 : Origine géographique des résidents du territoire du SCOT en 2006. Source INSEE

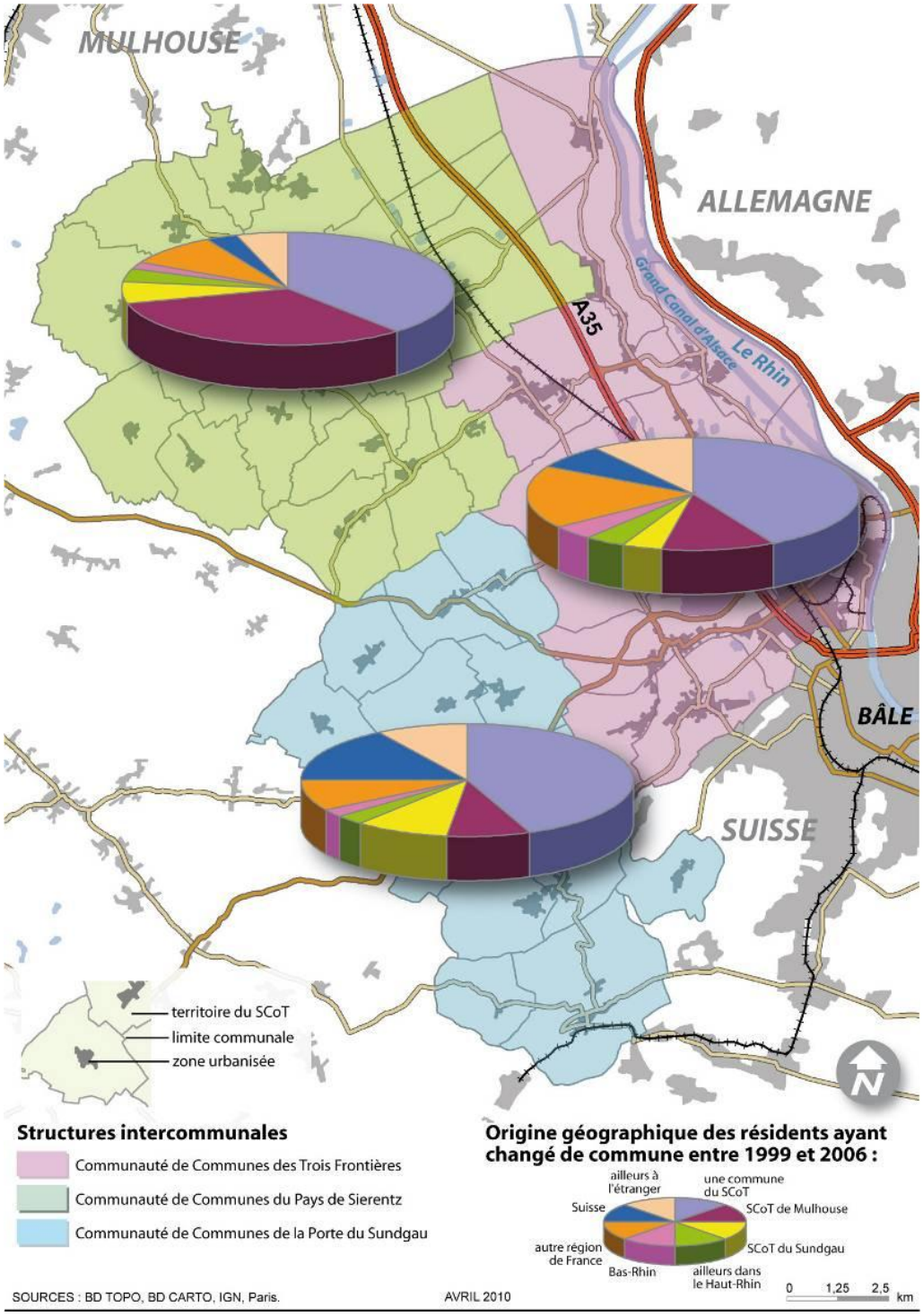


Figure 35 : Lieu de résidence antérieur, par Communauté de Communes. Source INSEE

Les départs sont surtout opérés à l'intérieur du territoire du SCOT

La majorité des changements de communes qui ont été réalisés entre 1999 et 2006 se sont faits à l'intérieur du territoire du SCOT, pour des résidents qui vivaient déjà dans ce périmètre mais ont emménagé dans une autre commune de ce secteur. Les autres départs sont essentiellement orientés vers les communes appartenant au territoire du SCOT de Mulhouse (à 15%), puis vers celles du SCOT du Sundgau.

On notera que les arrivées sur le territoire du pays de Huningue et Sierentz depuis le SCOT de Mulhouse (2207) sont un peu plus nombreuses que les départs vers ce secteur (2013), alors qu'on enregistre le phénomène contraire s'agissant du SCOT du Sundgau : les arrivées de ce secteur (805) sont moins importantes que les départs vers ce territoire (1292). A cet égard, le territoire du Sundgau apparaît comme relativement attractif pour les populations résidentes du territoire du SCOT. Ces disparités d'attractivité sont certainement dues à la différence de prix des loyers et du foncier entre les trois communautés de communes du territoire.

5% des départs se font vers une commune du Bas-Rhin, et 16% vers une commune d'une autre région que l'Alsace. A noter que les départs ici vers l'étranger ne sont pas pris en compte, car non connus.

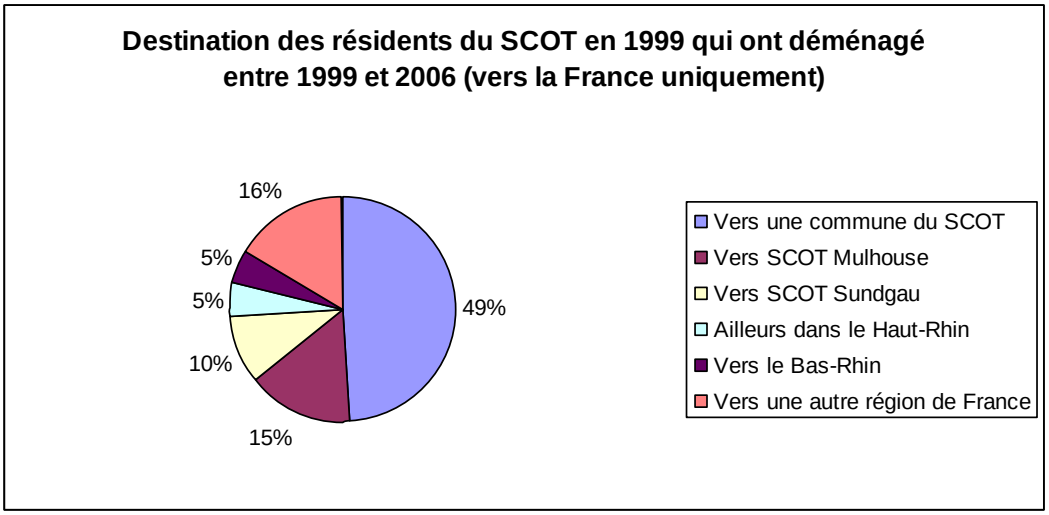


Figure 36 : Estimation des résidents ayant changé de commune entre 1999 et 2006. Source INSEE

3.4. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES[8]

Note liminaire : les projections démographiques ne constituent pas des prévisions de population, mais proposent des scénarii possibles d'évolution de la population, en fonction d'hypothèses, issues de séries longues d'observations passées. Elles sont indiquées pour servir de base à une réflexion, notamment en termes d'aménagement, mais ne sont en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Définition Insee : Une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population.

Les projections de l'INSEE : 76 300 habitants en 2020, 78 500 en 2030

Les projections réalisées en 2010 par l'INSEE à partir des tendances démographiques observées entre 2004 et 2008, font état d'une population de 78 500 habitants en 2031; soit 7 800 habitants de plus qu'en 2006, correspondant à un rythme de croissance de 11% sur cette période. Le rythme serait plus faible que celui qui a été observé depuis 1982.

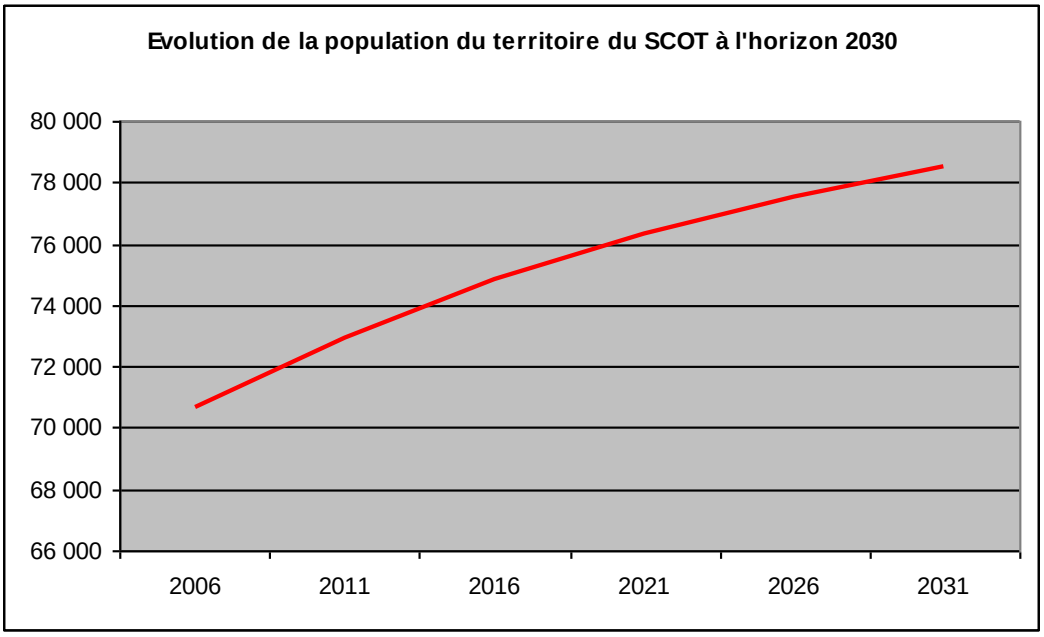


Figure 37 : Perspective d'évolution de la population à l'horizon 2030. Source INSEE.

[8] Les données de ce chapitre sont issues d'une étude de l'INSEE qui ne prend pas en compte le retrait de la commune de Steinbrunn-le-bas

	Situation	Projections				
	2006	2011	2016	2021	2026	2031
Population totale	**70 661**	**72 946**	**74 821**	**76 301**	**77 510**	**78 510**
Variation par rapport à 2006		2 285	4 160	5 640	6 849	7 849
Variation en %		3%	6%	8%	10%	11%

Les territoires voisins connaîtraient une évolution différenciée de leur population, le territoire du Sundgau enregistrerait un rythme de croissance de population plus élevé que celui du territoire du SCOT, à l'inverse celui de Thur Doller serait nettement en deçà. Ainsi, la population du Sundgau rejoindra probablement celle du territoire du SCOT à l'horizon 2030.

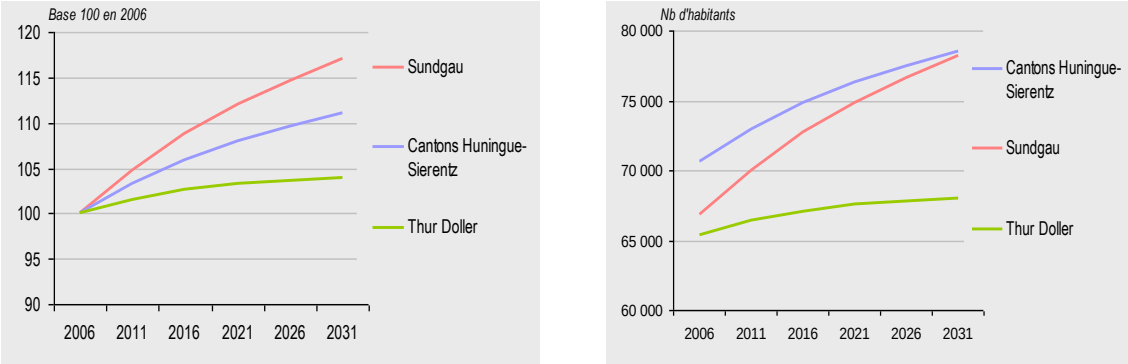


Figure 38: Evolution de la population du territoire du SCOT et des territoires voisins à l'horizon 2030. Source INSEE

Prise en compte de l'évolution tendancielle 1999-2006 : entre 79 500 et 81 300 habitants en 2030

Dans le bassin du SCOT, les courbes de tendance[9] construites à partir des valeurs observées depuis 1990 indiquent une population comprise entre 75.500 et 76.500 habitants à l'horizon 2020 sur le territoire et de 79.300 à 81.300 en 2030.

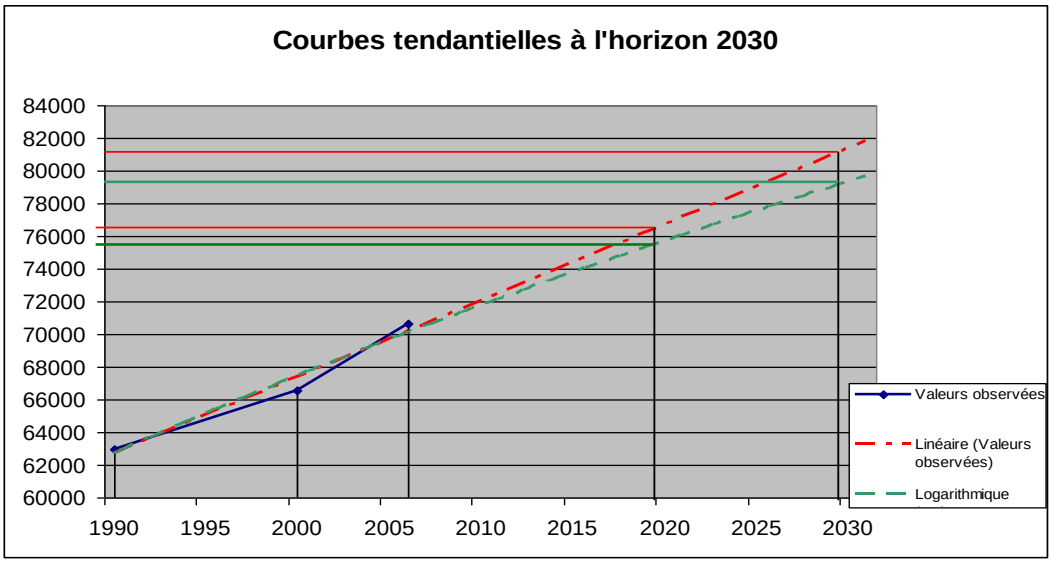


Figure 39 : Courbes de tendance d'évolution de la population du territoire à l'horizon 2030, à partir des séries de données observées entre 1990 et 2006.

[9] Selon une évolution linéaire, logarithmique ou exponentielle

Près de 24.000 habitants âgés de plus de 60 ans à l'horizon 2030

Le vieillissement de la population est un phénomène structurel sur l'ensemble du pays. Les projections de population établies par l'INSEE indiquent un vieillissement important dans le secteur du SCOT, avec une population de plus de 60 ans estimée à 23.950 personnes à l'horizon 2030, soit 30% de la population totale, alors qu'aujourd'hui cette classe d'âge représente 19% de la population du territoire. Ainsi, la part des plus de 60 ans dans le territoire du SCOT rejoindrait la moyenne haut-rhinoise (placée également à 30% de la population totale en 2030) alors qu'elle lui est de 1,5 point inférieure aujourd'hui.

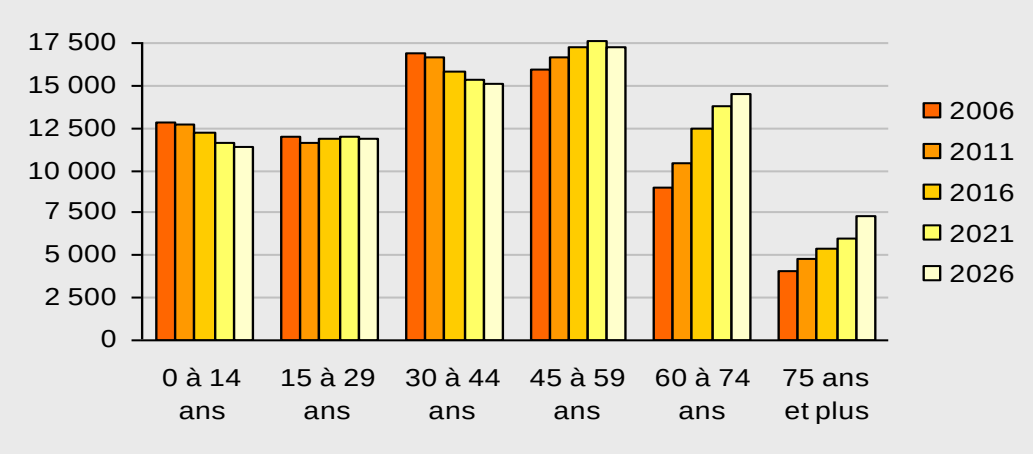


Figure 40 : Evolution de la structure par âge - Source INSEE

Et près de 23 000 jeunes âgés de moins de 30 ans

Les populations jeunes n'auront pas la même évolution que les plus âgés, avec une légère diminution du nombre de leurs effectifs dès 2011. Ces derniers passeraient de 24 787 en 2006 à 23 600 en 2020, et à 22 900 à l'horizon 2030.

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Total
2006	12 771	12 016	16 878	15 939	8 941	4 115	70 661
2011	12 697	11 664	16 636	16 674	10 469	4 805	72 946
2016	12 206	11 862	15 774	17 235	12 409	5 335	74 821
2021	11 656	11 957	15 329	17 574	13 820	5 965	76 301
2026	11 424	11 881	15 067	17 268	14 528	7 342	77 510
2031	11 353	11 583	15 083	16 540	15 075	8 876	78 510

Figure 41 : Evolution de la population par tranche d'âge. Source INSEE

Les moins de 30 ans ne représenteraient plus que 29% de la population totale du territoire du SCOT en 2030, contre 35% aujourd'hui. Le différentiel entre la population des 20 à 24 ans et les 60 à 64 ans ne cessera de s'accroître, au profit de la seconde catégorie d'âge.

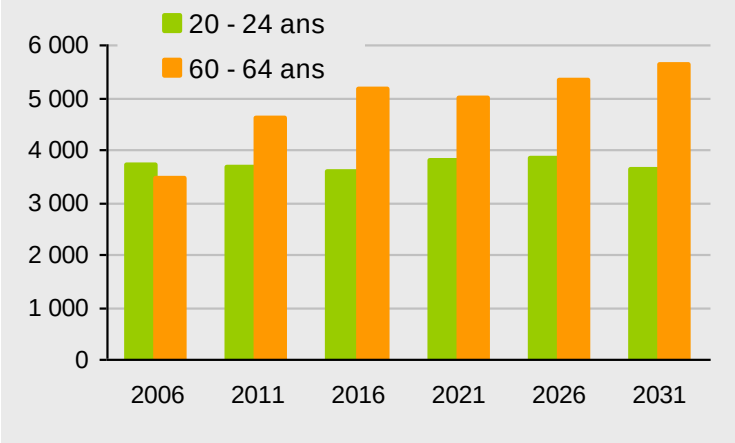


Figure 42 : Evolution des 20 à 24 ans par rapport aux 60 à 64 ans, de 2006 à 2030. Source INSEE

Un des enjeux sera de chercher à contrecarrer le vieillissement par l'apport de populations (jeunes et actives) nouvelles supplémentaires.

En moyenne, **7% des personnes âgées de plus 60 ans sont dépendantes**. Sur le territoire, cela correspondrait à quelques 1380 individus d'ici à 2020 qui devront être pris en charge, et 1680 en 2030.

Mais au-delà de la seule dépendance, le vieillissement général de population devra être pris en compte et intégré dans la réflexion globale, englobant des problématiques liées à l'habitat et l'adaptation des conditions de vie à ce public, l'offre de services à la personne, de services de santé et de maisons de retraite entre autres.

3.5. LES ENJEUX RELATIFS A LA DEMOGRAPHIE

3.5.1. Synthèse

On compte 73 554 habitants en 2010 sur le territoire dont 7 sur 10 résident dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. Le mouvement de périurbanisation qui s'observait déjà en 1998 s'est poursuivi, et les communes de la périphérie ludovicienne prennent de l'ampleur, au détriment surtout de la ville centre. Beaucoup de mouvements résidentiels se font à l'intérieur du territoire du SCOT.
Le parcours « type » pour les « nouveaux arrivants » venus de l'extérieur est de s'installer d'abord à Saint Louis où l'offre de logements est plus importante, plus diversifiée, et plus souvent ouverte à la location qu'ailleurs, puis de déménager dans une autre commune du SCOT, soit en périphérie proche de la ville, soit dans une commune plus rurale.

La population est en progression constante, notamment par un apport important de populations exogènes. Le solde migratoire est élevé, supérieur au solde naturel dans un contexte où le nombre de naissances annuelles diminue légèrement. Cela traduit l'attractivité du territoire mais aussi le vieillissement de la population.

La population du territoire pourrait se situer entre 79 000 et 81 000 habitants à l'horizon 2030. Près de 30% d'entre eux auront plus de 60 ans.

3.5.2. Les enjeux

Ce territoire est l'un des plus attractifs sur le plan démographique du département au regard du contexte. Cette pression risque fortement de se poursuivre voire de s'accroître dans les années à venir.

A l'échelle du SCoT les problématiques à prendre en compte sont les suivantes :

– maintenir un certain équilibre entre croissance démographique, population active et évolution de l'emploi dans le territoire ; attirer une population de jeunes actifs pour maintenir la ressource de « main-d'œuvre »,
– garantir une tonicité démographique dans les villages,
– prendre en compte le vieillissement de la population qui va s'accélérer dans les prochaines années.

4. Habitat

4.1. CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

4.1.1. Nombre de logements et évolution

Un tiers de logements en plus par rapport à 1990.

En 2009 on dénombrait, **34 420 logements** sur le territoire. Dans l'aire du SCOT, le nombre de logements a crû de 38,3% entre 1990 et 2009 et plus particulièrement de 17,6% entre 1999 et 2009. C'est beaucoup plus que ce qui a été enregistré à l'échelle du département du Haut-Rhin, où leur nombre a augmenté de 28% entre 1990 et 2009.

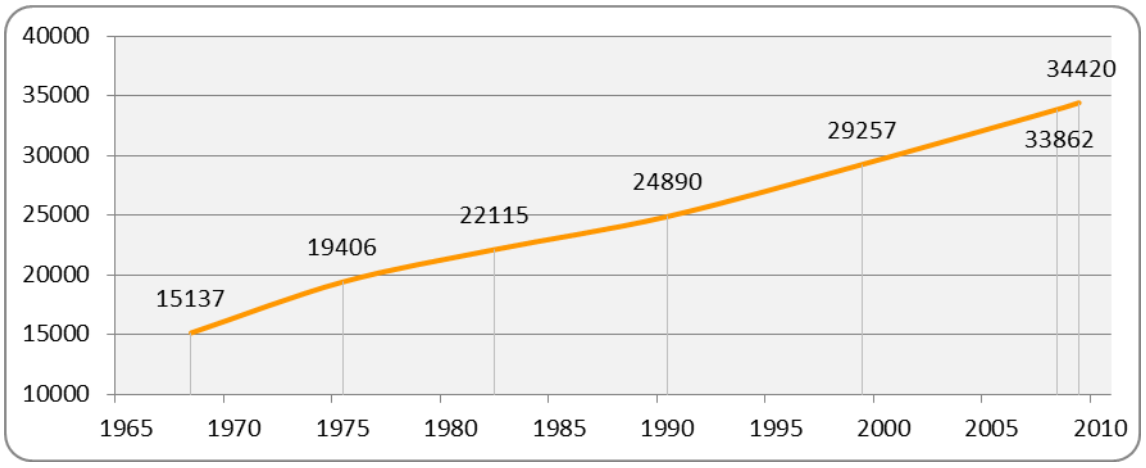


Figure 43 : Evolution du nombre de logements. Source INSEE

Au regard des constructions récentes qui ont été commencées sur le territoire entre 2009 et 2012, le nombre total de logements dépasse début 2013, les **36 769 logements**[10]**.**
Le parc de logements a donc considérablement augmenté, bien au-delà des perspectives indiquées par le Schéma Directeur. Celui-ci prévoyait un besoin théorique de 35 263 logements en 2015, or ce chiffre a été dépassé en 2010.

10 Source : STADEL et SITADEL2. Voir paragraphe « constructions neuves » pour détail

	1990	1999	2009	2012	2015
Besoins théoriques inscrits au SD	**25 563**				**35 263**
Réalisés sur le SCOT*	**24 890**	**29 257**	**34 420**	36 769	?

Figure 44 : Evolution du nombre de logements, réalisés et prévisions SD. Source : Schéma Directeur, Insee, Sitadel et Sitadel2

72% du parc de logements en 2009 se trouve dans la Communauté de Communes des Trois Frontières

La Communauté de Communes des 3 Frontières représente 72,4% du parc de logements de l'ensemble du territoire. Elle compte ainsi une part un peu plus importante de logements que de population (70,1% de la population totale de l'aire du SCOT).

	Nombre	% du total
CC3F	24 923	72,4
CC Pays de Sierentz	5 447	15,8
CC porte du Sundgau	4 050	11,8
Total SCOT	**34420**	**100**

Figure 45 : Répartition des logements en 2009 par Communauté de Communes. Source INSEE

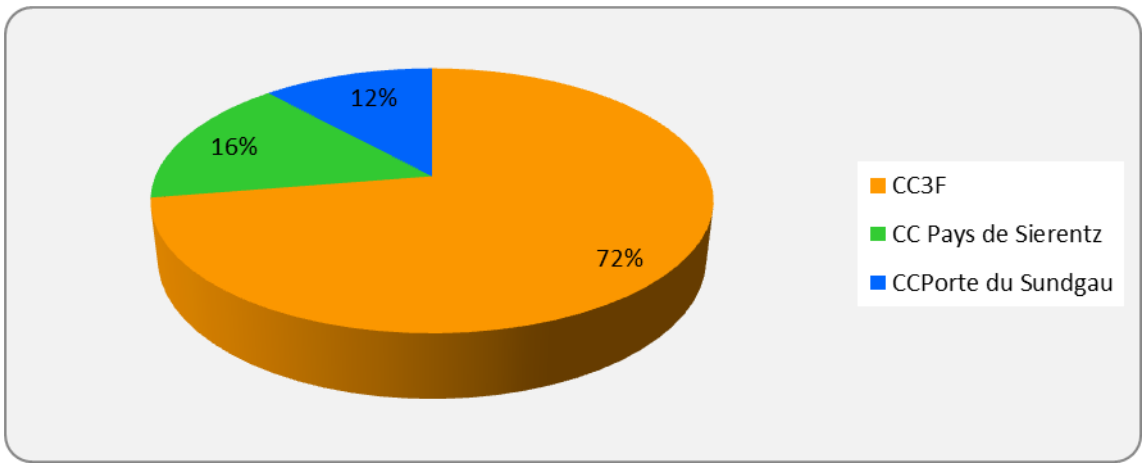


Figure 46 : Part de chaque Communauté de Communes dans l'ensemble du parc des logements en 2009

Le taux de vacance est en nette progression

Définition de l'Insee : *Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :*

- *proposé à la vente, à la location ;*
- *déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;*
- *en attente de règlement de succession ;*
- *conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés*
- *gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).*

La part de logements vacants a progressé sur la période 1990-2009, atteignant, en 2009, **7,5% de l'ensemble du parc**. Cette valeur en nette hausse par rapport à 1990 et 1999, mais reste en deçà de la moyenne départementale.

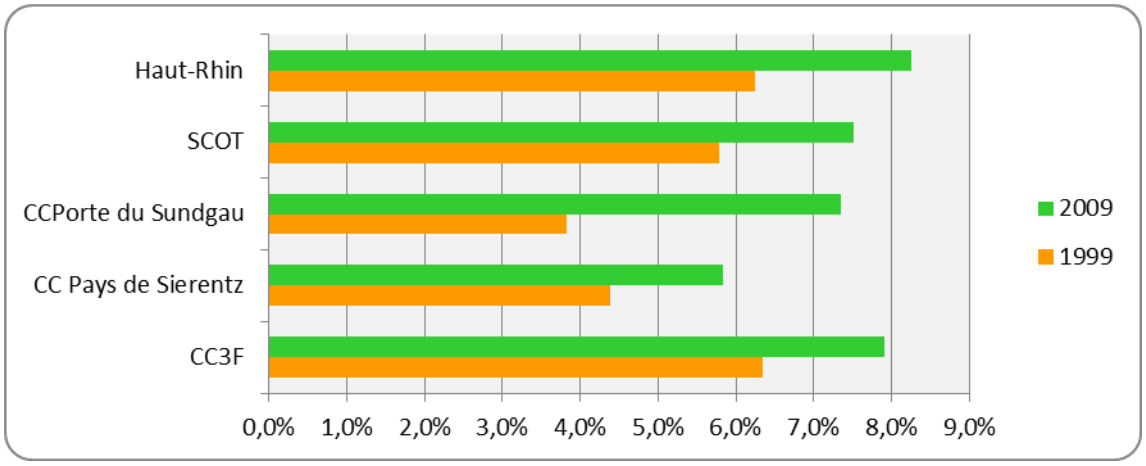


Figure 47 : Evolution du taux de vacance des logements entre 1999 et 2009

C'est dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz que la part de logements vacants, située à 5,8% de l'ensemble du parc, est la moins importante. La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau a quant à elle enregistré la hausse la plus importante durant cette période : alors qu'elle ne comptait que 3,8% de logements vacants en 1999, taux le plus bas du territoire du SCOT à l'époque, elle affiche aujourd'hui 7,3% de logements non occupés. Certaines communes sont particulièrement touchées : en tête Hagenthal-le-Bas, qui compte 12,3% de logements vacants.
12 autres communes du territoire présentent des taux de vacance supérieurs à 7%, mais ils restent en deçà de 10%. Le pôle urbain (Saint-Louis et Huningue) présente un taux de vacance supérieur à 9%.

Deux remarques peuvent apporter une première explication à ce constat :

– D'une part, une certaine vétusté d'une partie du parc dans le bipôle Saint-Louis – Huningue, notamment du parc social mais pas uniquement.

– D'autre part, dans l'arrière-pays et notamment dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, il semble que l'origine soit plus directement liée au niveau d'exigence et de revenus des nouveaux arrivants. Ceux-ci en effet décident de s'installer dans ces communes pour y faire construire la maison qu'ils désirent. Des maisons déjà construites et disponibles à la vente, pas nécessairement anciennes et ayant été construites parfois il y a cinq ou six ans seulement, ne trouvent, dans ce contexte, pas toujours preneur. Elles sont dites « maisons de seconde main » et n'intéressent pas les familles qui préfèrent construire en fonction de leurs propres souhaits et moyens.

	1999			2009		
Commune	**Nb logts**	**Nb logts vacants**	**Part de la vacance**	**Nb logts**	**Nb logts vacants**	**Part de la vacance**
TotalCC3F	**21642**	**1374**	**6,3**	**24923**	**1971**	**7,9**
Dont Saint Louis	*9620*	*696*	*7,2*	*10218*	*925*	*9,0*
Dont Huningue	*2991*	*198*	*6,6*	*3497*	*330*	*9,4*
Total CC Pays de Sierentz	**4397**	**193**	**4,4**	**5447**	**318**	**5,8**
Dont Sierentz	*953*	*61*	*6,4*	*1328*	*112*	*8,4*
Total CC Porte du Sundgau	**3218**	**123**	**3,8**	**4050**	**298**	**7,3**
Total SCOT	**29510**	**1698**	**5,8**	**34420**	**2587**	**7,5**
Haut-Rhin			6,3			7,3

Figure 48 : Evolution du taux de vacance des logements. Source INSEE

↳ ***La part des résidences secondaires dans l'ensemble du parc est en légère diminution, et représente 1,8% de l'ensemble des logements en 2009.***

Périmètre SCOT	**1990**		**1999**		**2009**	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Résidences principales	23124	92,9	26848	91,8	31206	90,7
Rés. secondaires + Log. occasionnels	649	2,6	719	2,5	628	1,8
Logements vacants	1117	4,5	1690	5,8	2587	7,5
Total des logements	24890		29257		34420	

Figure 49 : Caractérisation du parc. Source INSEE

4.1.2. Typologie des logements

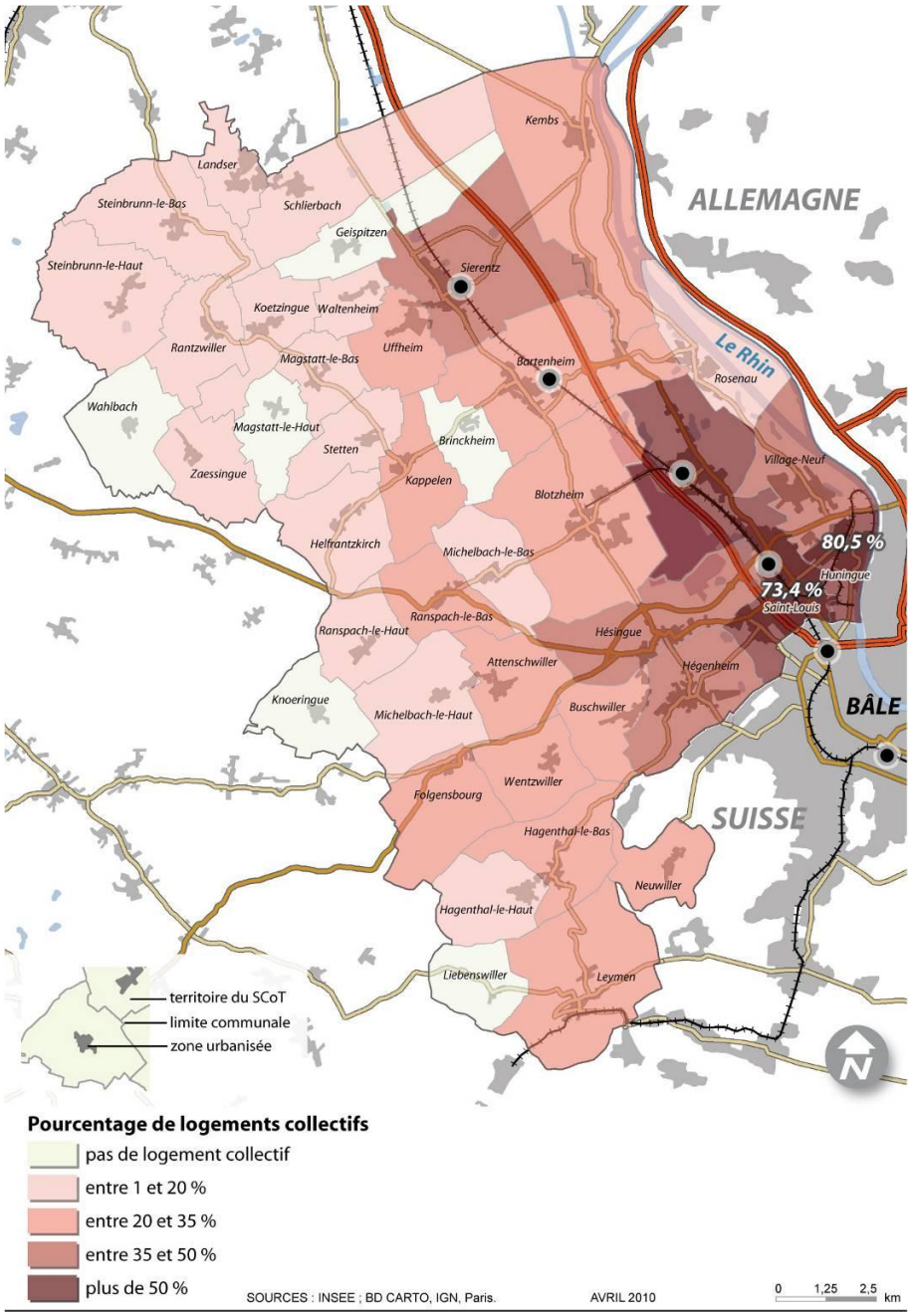


Figure 50 : Carte de répartition de la part de logements collectifs sur le nombre total de logements en 2005

La part des logements collectifs est en légère baisse, et inférieure à la moyenne haut-rhinoise

En 2009, 46,9% des logements correspondent à des appartements sur le territoire du SCOT. La part du collectif dans le parc global est en légère hausse par rapport à 1999. Elle est inférieure à la moyenne haut-rhinoise, établie à 53,0% en 2009.

	Part collectif 2009	Part collectif 1999
Total CC3F	58,2%	57,0%
Dont Saint Louis	80,0%	76,8%
Dont Huningue	85,8%	83,5%
Total CC Pays de Sierentz	19,6%	13,3%
Dont Sierentz	53,0%	37,4%
Total CC Porte du Sundgau	15,2%	15,0%
Total SCOT	46,9%	45,7%
Haut-Rhin	53,0%	51,0%

Figure 51 : Part des logements en collectifs. Source INSEE

Un habitat différencié entre communes urbaines et communes rurales ou périurbaines

La Communauté de Communes des Trois Frontières affiche le taux de logements collectifs le plus élevé du territoire, avec 58,2% d'appartements en 2009. Ce sont en réalité les deux communes urbaines du bipôle Saint Louis/Huningue qui font augmenter cette moyenne pour les Trois Frontières, avec respectivement 80,0% et 85,8% de logements collectifs, et une présence de maisons individuelles faible au regard de la typologie d'habitat dans le reste du territoire. Les autres communes qui composent cette communauté enregistrent toutes des taux inférieurs à 40% (pour Village-Neuf) voire 35% (les autres communes). Dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, la ville de Sierentz compte 53,0% de logements collectifs sur son ban, les autres communes étant en deçà de 19%. On notera dans cet EPCI l'effort marqué dans ce domaine ; dans ce secteur du territoire la part de logements collectifs a progressé entre 1999 et 2009 de plus de 5 points, en particulier dans la ville centre où elle passe de 37,4% à 53,0%. Enfin dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, aux caractéristiques plus rurales, on compte à peine plus de 15% de logements collectifs, la part la plus élevée se situant à Hagenthal-le-Bas, portée en 2009 à 31,3%.

Des logements moins anciens que dans le Haut Rhin

	Construits avant 1949	Construits de 1949 à 1974	Construits de 1975 à 1989	Construits de 1990 à 2005
CC3F	17,4%	33,3%	21,0%	23,4%
Dont Saint Louis	17,7%	44,0%	21,6%	15,4%
Dont Huningue	17,2%	46,5%	14,3%	15,9%
CC Pays de Sierentz	21,0%	20,0%	26,4%	30,6%
Dont Sierentz	22,9%	16,6%	23,3%	36,9%
CC Porte du Sundgau	22,4%	19,2%	23,6%	30,6%
TOTAL SCOT	18,6%	29,5%	22,2%	25,4%
Haut-Rhin	29,0%	29,1%	19,6%	19,2%

Figure 52 : date de construction des logements. Source Insee RGP2008

Les logements du territoire du SCOT sont plutôt plus récents qu'en moyenne dans le département du Haut-Rhin. La commune de Landser se distingue nettement de ses voisines, avec 68% de ses constructions datées d'avant 1975, parmi lesquelles 60% ont été construits entre 1949 et 1975. Il s'agit plus particulièrement du quartier des « chalandonettes », correspondant au programme de constructions de maisons à prix réduit lancé dans les années 1970.

Et un bon niveau de confort

	SCOT	Haut Rhin
Part des logements équipés d'une salle de bain	96,0%	96,4%
Part des logements équipés d'un chauffage central ou individuel électrique	89,9%	89,1%

Figure 53 : Niveau de confort, Insee –RGP2009

A l'échelle du SCOT, les logements comptent en moyenne plus de pièces que dans le département du Haut-Rhin.

45% des résidences principales comptent au moins 5 pièces dans le périmètre du SCOT, contre moins de 43% dans le Haut Rhin. Mais c'est surtout entre les trois territoires de l'aire du SCOT qu'on enregistre des différences très importantes.

	Total RP	% 1 et 2 pièces	% 3 et 4 pièces	% 5 pièces et plus
CC3F	**22502**	**14,4**	**49,1**	**36,4**
CC Pays de Sierentz	**5066**	**5,6**	**29,3**	**65,1**
CC Porte du Sundgau	**3639**	**3,8**	**30,5**	**65,8**
SCOT	**31206**	**11,8**	**43,7**	**44,5**
Haut Rhin		**13,2**	**44,4**	**42,4**

Figure 54 : répartition des résidences principales selon le nombre de pièces. Source INSEE RGP2009

La typologie du parc de l'habitat de la Communauté de Communes des Trois Frontières se distingue de celle de l'ensemble du territoire. Son parc est composé d'une majorité de logements de 3 et 4 pièces, et un nombre de logements de plus de 5 pièces très inférieur à la moyenne du SCOT. A l'inverse, dans la Porte du Sundgau et dans le Pays de Sierentz, plus de 6 logements sur 10 comptent au moins 5 pièces. Ces deux Communautés de Communes sont caractérisées par l'habitat de type maison individuelle.

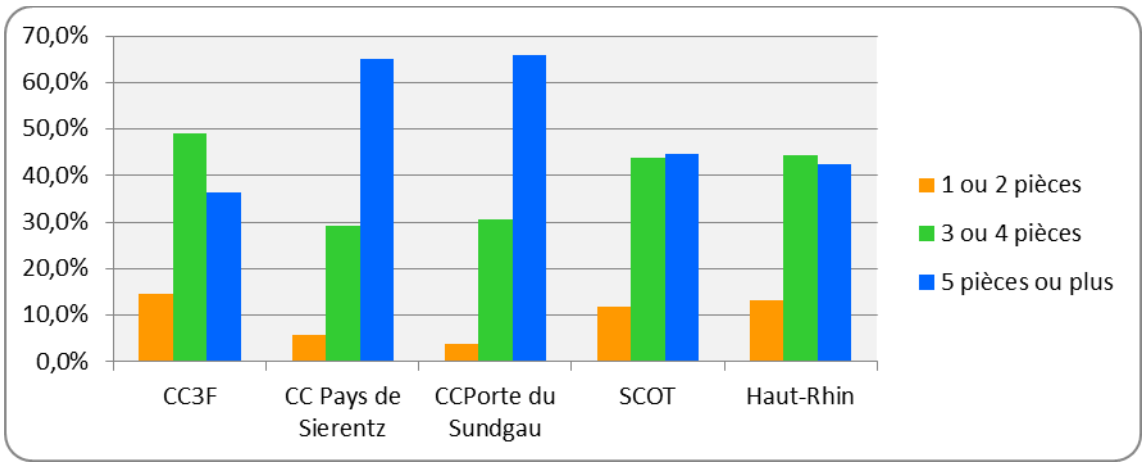


Figure 55 : Répartition des logements selon le nombre de pièces, RGP2009

Le nombre de ménages augmente plus vite que la population

En 2009, on compte **31 206 ménages** sur le territoire contre 26 848 en 1999, soit une hausse de 16,2%. Cette progression est nettement plus rapide que celle de la population totale (+9,7%) durant la même période.
Ce constat est à relier à la taille moyenne des ménages, qui diminue régulièrement, et la hausse parallèle du nombre de ménages composés d'une personne seule.

En moyenne, on compte **2,3 personnes par ménage** dans l'aire du SCOT, à l'instar de la moyenne départementale. La Communauté de communes des Trois Frontières enregistre la moyenne la plus faible du territoire avec 2,2 personnes par ménage. Cette moyenne est, en revanche, nettement plus élevée dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, où l'on compte 2,5 personnes par ménage. Seule Sierentz se distingue des autres communes de sa communauté, avec 2,2 personnes par ménage, chiffre que l'on peut relier à la présence dans cette ville de logements de taille réduite, contrairement aux autres communes marquées par l'habitat de type maisons individuelles. Mais la présence de ménages de taille plus importante dans l'ensemble de cette Communauté de Communes s'explique certainement par la répartition par âge de sa population. Les jeunes de moins de 20 ans y sont en proportion plus forte qu'ailleurs, habitant encore, chez leurs parents. On peut penser que le phénomène de décohabitation « parents – enfants » va s'accentuer et venir faire diminuer, plus ou moins rapidement, la moyenne du nombre de personnes par ménage dans ce secteur dans le futur.

	Taille des ménages
CC3F	2,2
Dont Saint Louis	2,2
Dont Huningue	2,1
CC Pays de Sierentz	2,5
Dont Sierentz	2,2
CC Porte du Sundgau	2,4
Total SCOT	2,3
Haut Rhin	2,3

Figure 56 : Taille des ménages. Source INSEE, RGP2009

La part des ménages composés d'une seule personne est elle aussi en nette hausse. Ils représentent aujourd'hui près de 30,3% des ménages sur le territoire, contre 27,1% en 1999. Il s'agit, en partie, de personnes âgées isolées. Ici aussi, les disparités géographiques sont importantes : un tiers des ménages de la Communauté de Communes des Trois Frontières est un « mono ménage », tandis qu'ils ne représentent qu'à peine plus d'un ménage sur cinq dans le reste du territoire. A Saint-Louis ou Huningue, 4 ménages sur 10 sont composés d'une personne seule.

	Ménages en 2009	Ménages composés d'une seule personne	Part des ménages d'une seule personne
Total CC3F	22 501	7 571	33,7%
Dont Saint Louis	9 016	3 554	39,4%
Dont Huningue	3 134	1 273	40,6%
Total CC Pays de Sierentz	5 053	1 060	21,0%
Dont Sierentz	1 210	395	32,6%
Total CC Porte du Sundgau	3 646	814	22,3%
Total SCOT	31199	9445	30,3%
Haut-Rhin	312374	94949	30,4%

Figure 57 : Part des ménages composés d'une personne seule en 2009. Source INSEE

4.1.3. Statuts d'occupation

Près de deux personnes sur trois sont propriétaires de leur logement en 2009, soit plus de quatre points au-dessus de la moyenne haut-rhinoise.

	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement
Total CC3F	59,0%	39,2%	1,7%
Dont Saint Louis	44,3%	54,1%	1,6%
Dont Huningue	45,3%	53,1%	1,5%
Total CC Pays de Sierentz	80,5%	17,6%	1,9%
Dont Sierentz	61,3%	35,9%	2,7%
Total CC Porte du Sundgau	83,7%	13,3%	2,9%
Total SCOT	65,4%	32,7%	1,9%
Haut-Rhin	61,0%	36,6%	2,4%

Figure 58 : Répartition des logements selon le statut d'occupation de leurs occupants. Source : INSEE, RGP2009

Dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, la part de propriétaires est moins élevée que dans le reste du territoire ; elle atteint tout de même 59,0% en 2009, chiffre supérieur à la moyenne alsacienne (58,4%). Plus de 8 personnes sur 10 sont propriétaires dans les deux autres Communautés de Communes, certaines communes ne semblant pas disposer de logements ouverts à la location, comptent 100% de propriétaires. A Saint-Louis et Huningue en revanche, moins de la moitié des habitants est propriétaire de son logement.

4.1.4. Le logement social presque exclusivement situé dans la Communauté de Communes des Trois Frontières

En 2009, d'après les données de l'INSEE, **97,4% du parc social HLM se trouve au sein de la Communauté de Communes de Trois Frontières**, avec 66,3% dans la seule ville de Saint Louis et près d'un quart à Huningue.

La situation n'a pas changé par rapport à 1999. Entre 1999 et 2009, 74 logements sociaux ont été créés à Sierentz, et seulement 4 dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

	Résidences principales HLM louées vides en 2009	Part de chaque EPCI, en %
Total CC3F	3 314	97,4%
Dont Saint Louis	2 255	66,3%
Dont Huningue	800	23,5%
Total CC Sierentz	77	2,3%
Dont Sierentz	74	2,2%
Total CC Sundgau	10	0,3%
Périmètre SCOT	3401	100,0%

Figure 59 : Nombre de logements HLM – Source INSEE 2009

Rappelons ici que seules les communes de 3500 habitants et plus sont concernées par l'article 55 de la loi SRU imposant 20% de logements sociaux dans l'ensemble du parc de résidences principales.

En 2005, on comptabilisait 447 demandes locatives sociales en instance auprès des organismes publics, et 390 demandes externes au parc social.

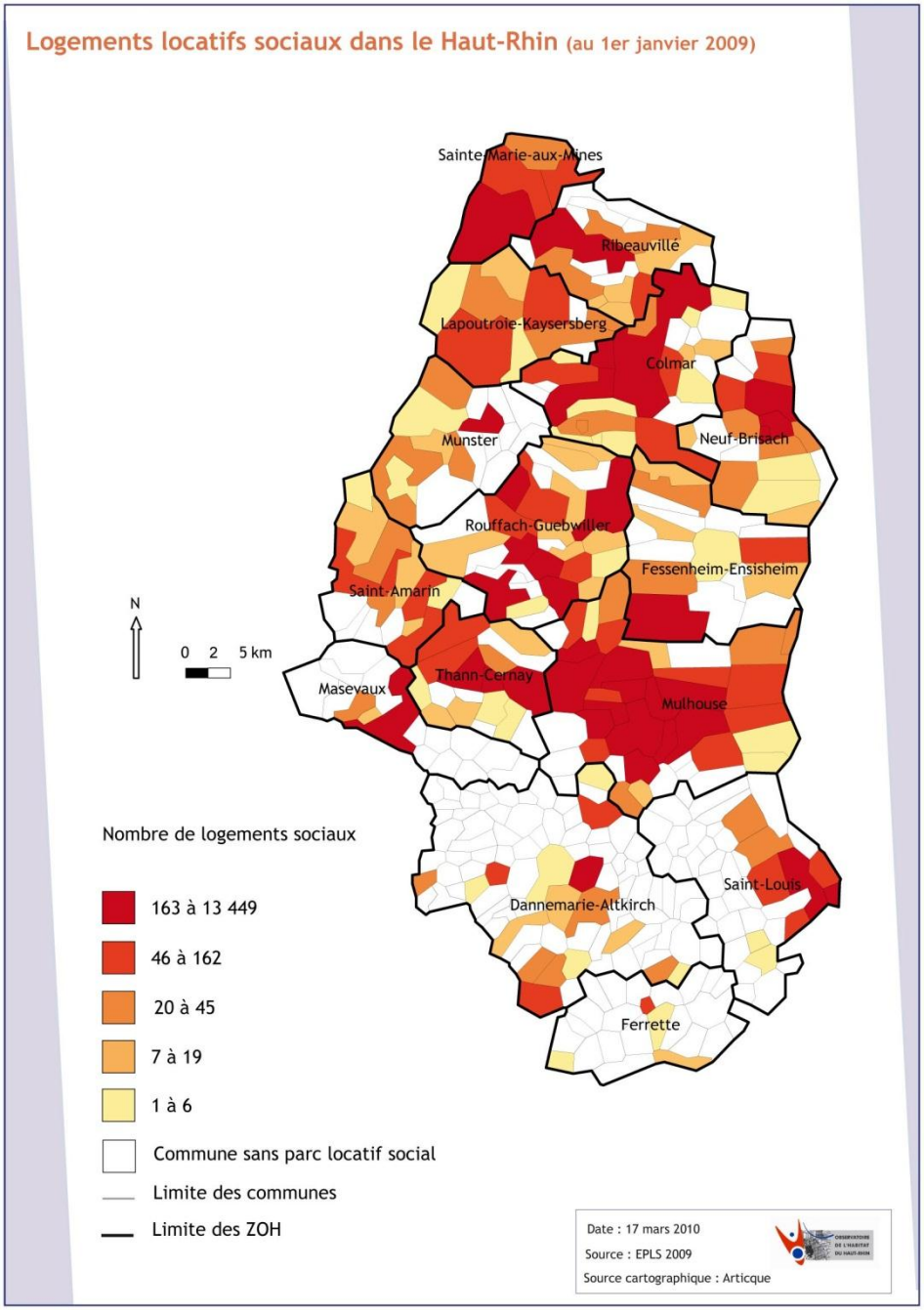


Figure 60 : Logements sociaux par commune du Haut-Rhin en 2009. Source ADIL68

Entre 2006 et 2009, d'après les données de l'ADIL du Haut-Rhin, le nombre de logements sociaux a progressé et notamment en termes de répartition spatiale sur le territoire, dans les communes périurbaines de la CC3F et dans une moindre mesure dans la Communauté de Communes de la porte du Sundgau.

Le coût du logement très élevé dans le territoire du SCOT

Le prix moyen des loyers hors parc social pour les appartements est très élevé dans le territoire ; situé à 9,09€/m² à l'échelle du Pays de Saint-Louis en 2009, il est le plus élevé du Haut-Rhin. Il est légèrement inférieur dans la commune de Saint Louis, quoique toujours plus élevé que dans le reste du département.

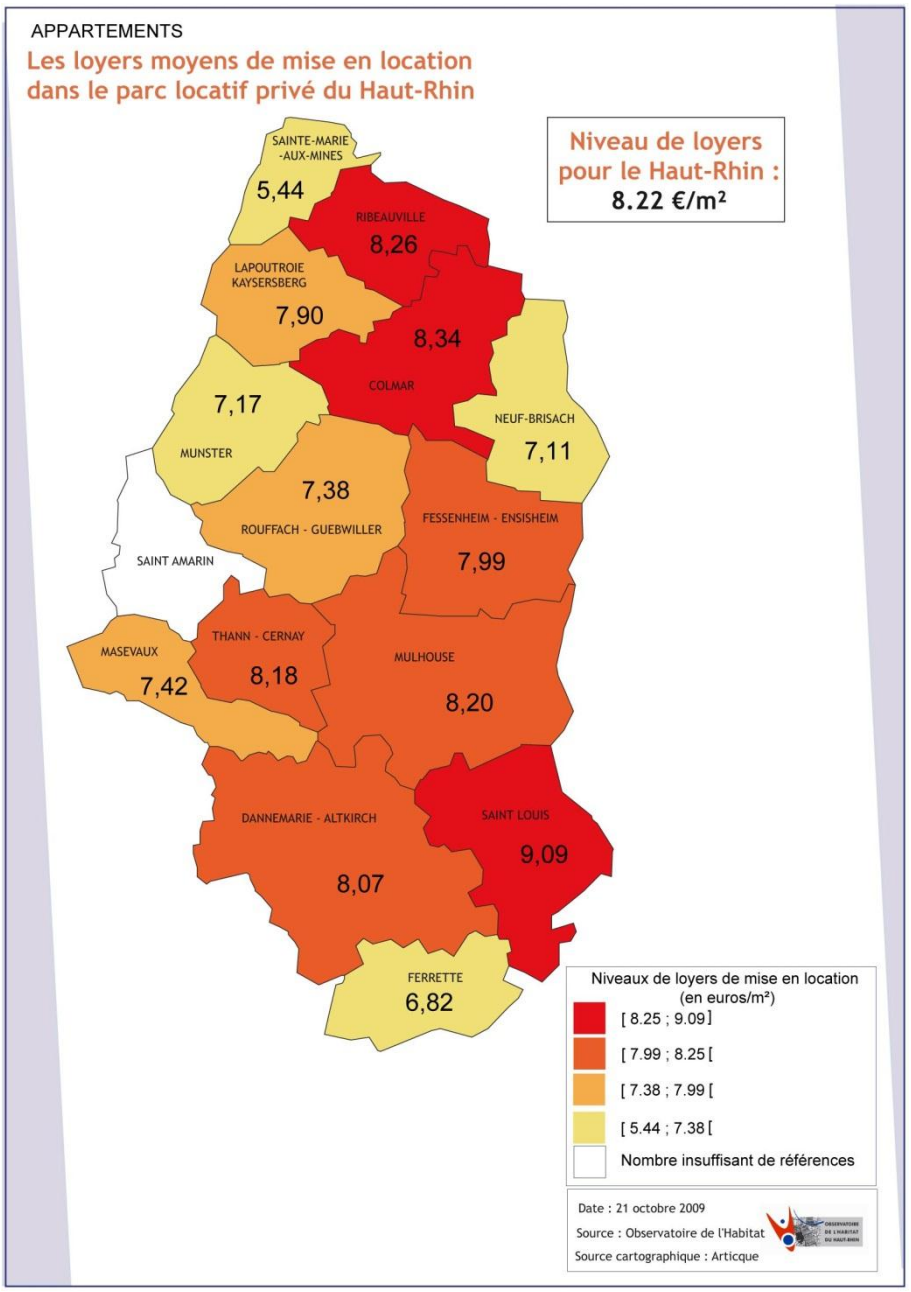


Figure 61 : carte des prix moyens de mise en location dans le Haut-Rhin. Source ADIL, Observatoire de l'Habitat – AURM, octobre 2009

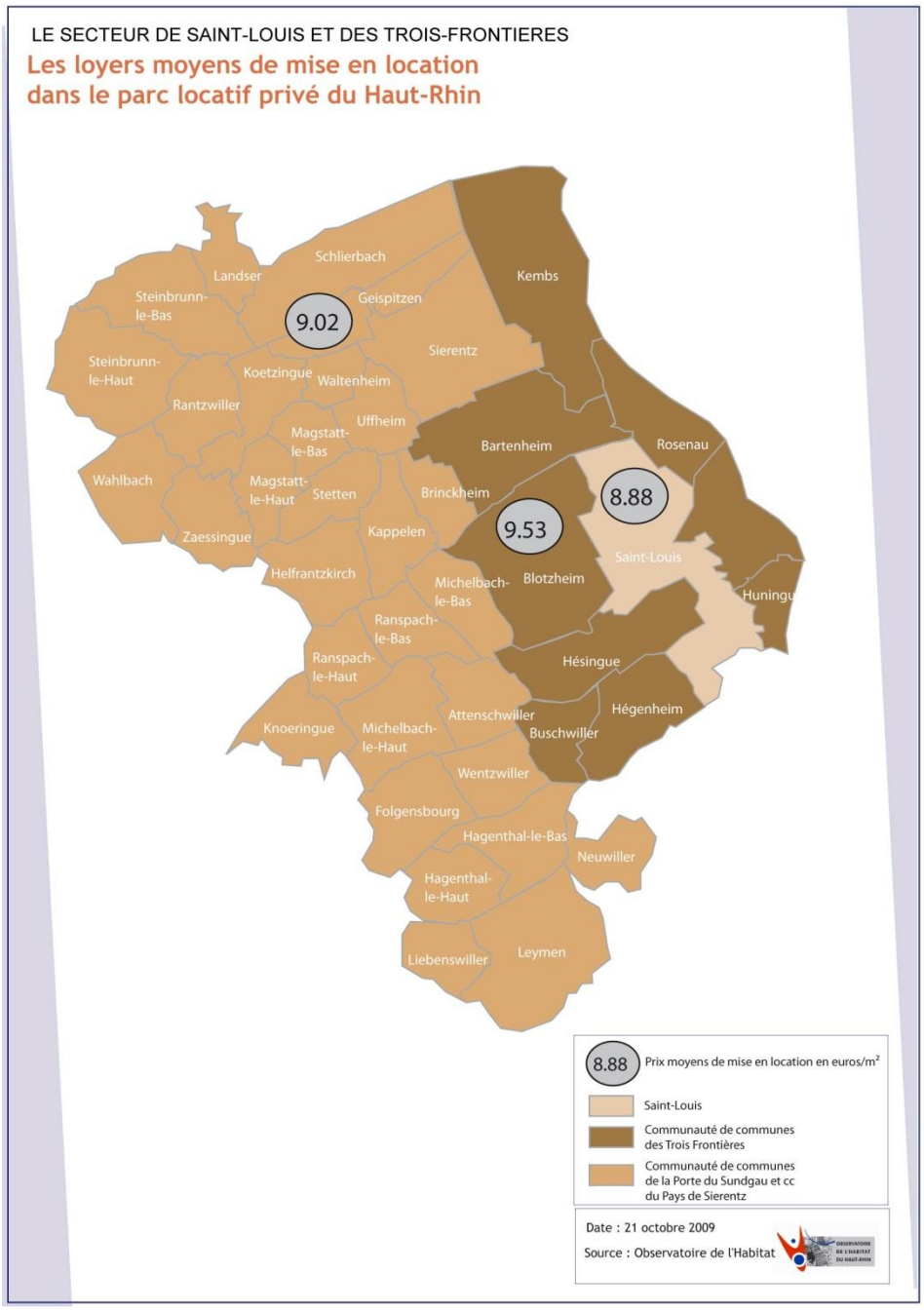


Figure 62 : carte des prix moyens de mise en location dans le Pays de Saint Louis. Source ADIL, Observatoire de l'Habitat – AURM, octobre 2009

Le coût du foncier est également très élevé sur le territoire. Cela s'explique essentiellement par l'attractivité du territoire auprès des populations actives aisées et la concurrence allemande et suisse, où le coût du m² est trois à quatre fois plus élevé encore que du côté français.

4.2. LES LOGEMENTS NEUFS

4.2.1. Constructions neuves : près de 6700 logements nouveaux ont été construits entre 2001 et 2012

En moyenne, 557 logements neufs ont été construits chaque année, entre 2001 et 2012 sur le territoire, pour un total de 6 682 constructions récentes. Ceci porte à plus de 36 700 le nombre de logements dans l'aire du SCOT début 2013.
Le rythme de construction est très soutenu, avec un parc de logement qui croît deux fois plus vite que la population. En passant de 29 257 logements en 1999 à plus de 34 400 en 2009, le parc a enregistré une progression de 17,6%. Dans le même temps, la population a augmenté de 9,7%. Après une période de net ralentissement au tout début des années 2000, le nombre de logements construits annuellement progresse régulièrement et a enregistré une accélération depuis 2005. Celle-ci se poursuit, avec un rythme de construction encore accru.

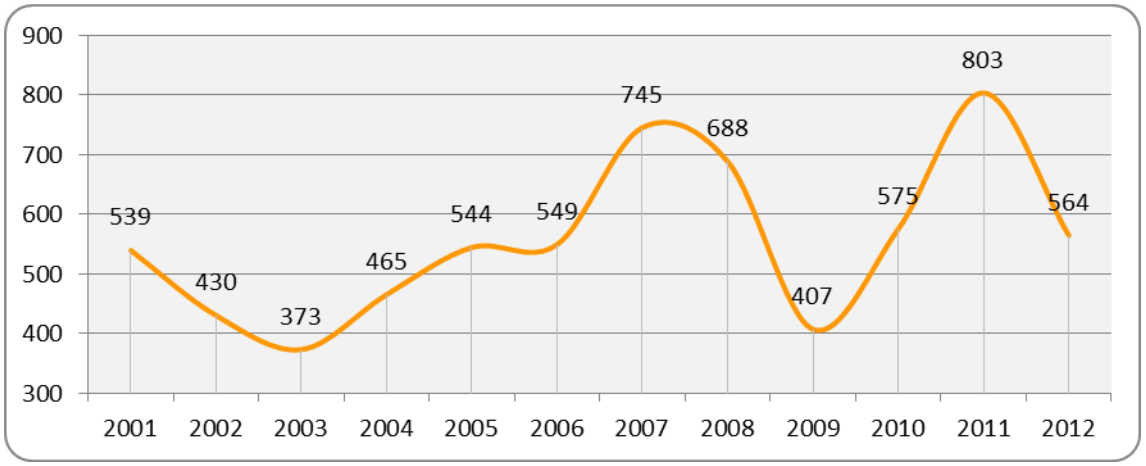


Figure 63 : Nombre de logements commencés depuis 2001 sur le territoire. Source : SITADEL et SITAEL2

65,8% des constructions neuves ont été réalisés dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, 19,6% dans le Pays de Sierentz et 14,6% dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

Constructions neuves	413	258	201	272	385	271
CC des trois frontières	0	19	10	71	107	59
Dont Saint Louis	132	8	38	26	67	31
Dont Huningue	69	90	84	47	73	179
CC du Pays de Sierentz	3	45	22	2	21	78
Dont Sierentz	57	82	88	146	86	99
CC de la porte du Sundgau	539	430	373	465	544	549
Total périmètre SCOT	413	258	201	272	385	271

Constructions neuves	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
CC des trois frontières	442	541	220	427	585	381	4396
Dont Saint Louis	78	134	36	44	191	109	858
Dont Huningue	65	96	57	13	12	2	547
CC du Pays de Sierentz	210	92	128	107	104	126	1309
Dont Sierentz	162	24	96	55	48	74	630
CC de la porte du Sundgau	93	55	59	41	114	57	977
Total périmètre SCOT	745	688	407	575	803	564	6682

Figure 64 : Nombre de constructions neuves entre 2001 et 2012. SITADEL

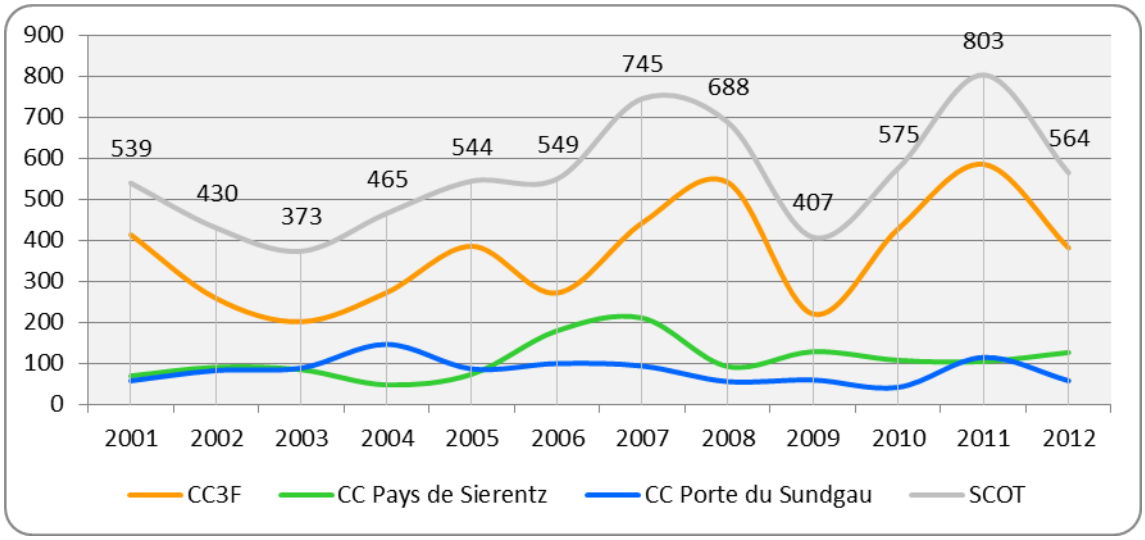


Figure 65 : Nombre de constructions neuves par année et Communauté de Communes entre 2000 et 2008. Source Sitadel et Sitadel2

4.2.2. Typologie des constructions neuves

47% des nouvelles constructions, entre 2001 et 2012, correspondent à du logement en collectifs.

La part du collectif dans les constructions neuves est en progression. Près de 3 153 logements en collectif, correspondant à 47,2% des constructions neuves, ont été construits entre 2001 et 2012 sur le territoire. **L'effort est surtout marqué dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz**.

Près de 40% des logements qui y ont été construits depuis 2001 correspondent à des logements en collectif, valeur très largement supérieure à celle du parc existant dans cette Communauté de Communes. Dans le secteur de la Porte du Sundgau, la part des constructions neuves en collectif est également supérieure à la moyenne des collectifs existants (15%), mais dans une moindre mesure.

	Nombre de logements commencés en 12 ans (2001 à 2012)				
	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	En résidence	Total
CC3F	1328	488	2403	177	4396
Dont Saint Louis	83	135	508	132	858
Dont Huningue	70	7	470	0	547
CC Pays de Sierentz	714	79	516	0	1309
Dont Sierentz	197	15	418	0	630
CC Porte du Sundgau	614	129	234	0	977
TOTAL SCOT de 2000 à 2008	2656	696	3153	0	6682

Figure 66 : Nombre de logements construits entre 2001 et 2012, par type de construction. Source Sitadel et Sitadel2

	Répartition en % selon le type de construction			
	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	En résidence
CC3F	30,2%	11,1%	54,7%	4,0%
Dont Saint Louis	9,7%	15,7%	59,2%	15,4%
Dont Huningue	12,8%	1,3%	85,9%	0,0%
CC Pays de Sierentz	54,5%	6,0%	39,4%	0,0%
Dont Sierentz	31,3%	2,4%	66,3%	0,0%
CC Porte du Sundgau	62,8%	13,2%	24,0%	0,0%
TOTAL SCOT de 2000 à 2008	39,7%	10,4%	47,2%	2,6%

Figure 67 : Part du collectif dans les constructions récentes. Source Sitadel et Sitadel2

Dans les communes urbaines, les constructions en collectifs sont nettement supérieures à ce qui s'enregistre à l'échelle de l'ensemble du territoire.
Notons enfin que l'habitat dit intermédiaire « individuel groupé » prend de l'ampleur et correspond aujourd'hui à plus de 10% des constructions.

5. Situation économique

5.1. LA POPULATION ACTIVE

5.1.1. Une croissance continue de la population active

On compte, en 2009, **37 515 actifs** parmi les résidents de l'aire du SCOT, correspondant à une hausse de 11,2% par rapport à 1999.

Commune	1975	1982	1990	1999	2009	Var 1999/2009
Total CC3F	18825	20492	22375	23811	26342	+10,6%
Dont Saint Louis	*8813*	*9352*	*10019*	*10260*	*10061*	*-1,9%*
Dont Huningue	*3242*	*3357*	*3326*	*3094*	*3369*	*+8,9%*
Total CC Pays de Sierentz	3215	4187	4934	5743	6657	+15,9%
Dont Sierentz	*680*	*722*	*953*	*1151*	*1513*	*+31,5%*
Total CC Porte du Sundgau	2635	3065	3490	3869	4517	+16,7%
Total SCOT	**24892**	**27992**	**31095**	**33729**	**37515**	**+11,2%**

Figure 68 : Evolution de la population active entre 1975 et 2009. Insee

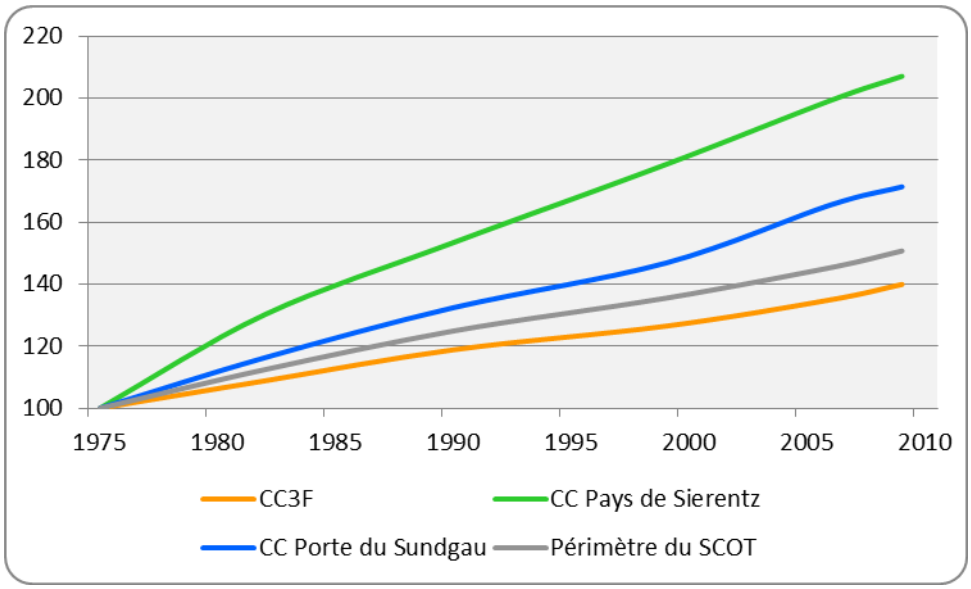


Figure 69 : Evolution de la population active entre 1975 et 2009, base 100 en 1975. Insee

70% de la population active réside dans la communauté de communes des Trois Frontières, 18% dans celle du Pays de Sierentz, et 12% dans celle de la Porte du Sundgau ; la répartition est exactement la même que celle de la population totale.

La population active progresse plus vite que la population totale sur l'ensemble du territoire, surtout dans les Communautés de Communes du Pays de Sierentz (avec un différentiel de 5 points entre l'évolution de la population totale et de la population active) et de la Porte du Sundgau.

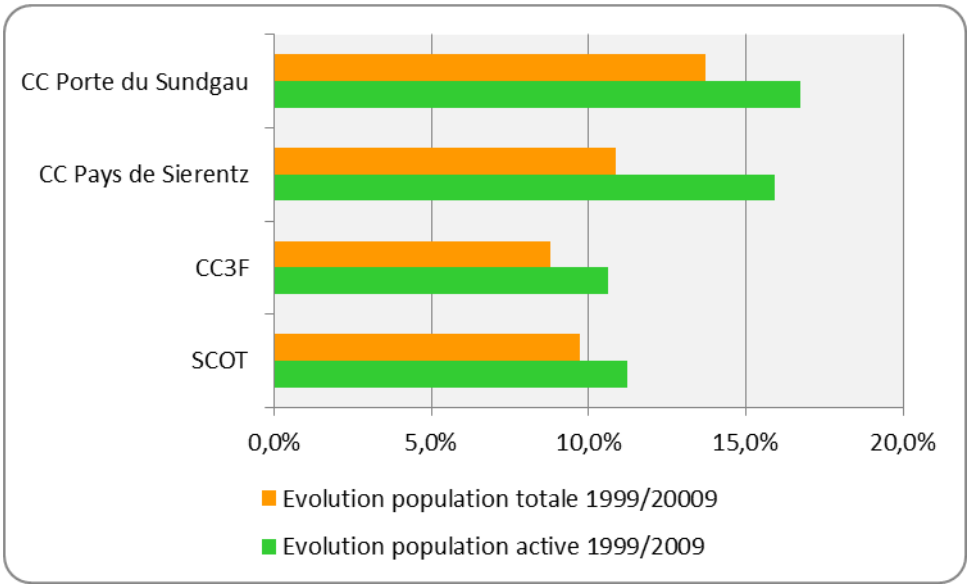


Figure 70 : Evolutions comparées des populations actives et totales.

Cette situation s'inversera dans les vingt prochaines années. Selon les projections de l'Insee effectuées sur le territoire, la progression soutenue de la population active devrait fléchir, à partir de 2016 – 2020, tandis que la croissance de la population des plus de 65 ans s'accélèrera s'accélérera dans les années à venir.

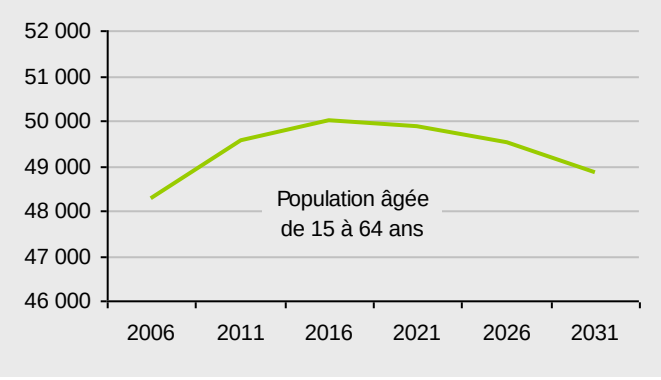


Figure 71 : Evolution de la population en âge de travailler à l'horizon 2030. Source : Insee

5.1.2. Un taux d'activité élevé

Le taux d'activité était déjà supérieur à la moyenne régionale en 1999, même très élevé dans certaines communes. Il a encore nettement progressé entre 1999 et 2006, dans la grande majorité des communes du SCOT. En 2009, à l'échelle du territoire, il dépasse les 90%.

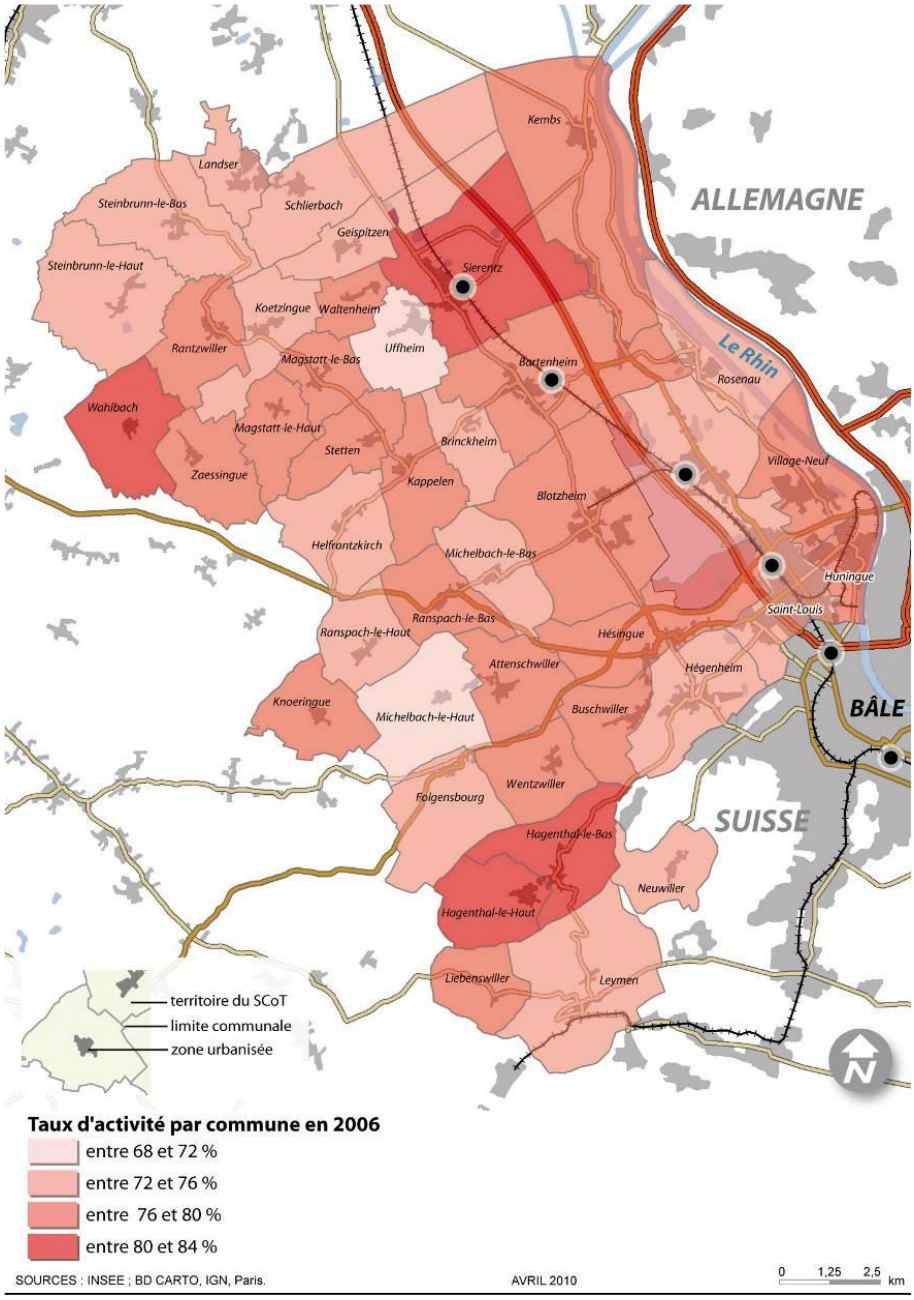


Figure 72 : carte des taux d'activité par commune. Source : Insee, RGP2006

5.1.3. Les secteurs d'activité des actifs résidents

En 2006, plus de 6 actifs sur 10 travaillent dans le secteur tertiaire, taux comparable à celui du Haut-Rhin. La répartition de la population active par secteur d'activité est globalement conforme aux moyennes départementales, avec un report des actifs du domaine de l'agriculture, (moins nombreux dans l'aire du SCOT que dans le Haut Rhin) vers le secteur industriel, légèrement plus représenté dans l'aire du SCOT.

	Part Agriculture	Part Industrie	Part Constr.	Part Tertiaire	*Dont Commerce*	*Dont Service*
Canton de Huningue	**1,1**	**28,5**	**5,8**	**64,7**	***15,9***	***48,8***
Canton de Sierentz[11]	**1,9**	**27,9**	**7,0**	**63,2**	***15,9***	***47,3***
Saint Louis	0,4	27,2	5,0	67,4	*14,0*	*53,4*
Huningue	0,5	29,7	4,2	65,6	*16,6*	*49,0*
Sierentz	2,2	24,7	5,8	67,3	*19,9*	*47,4*
Total SCOT	**1,3**	**28,3**	**6,2**	**64,2**	***15,9***	***48,3***
Haut Rhin	**2,2**	**25,1**	**6,7**	**66,0**	***14,6***	***51,5***

Figure 73 : Répartition de la population active résidente par secteur d'activité. Source InseeRGP2006.

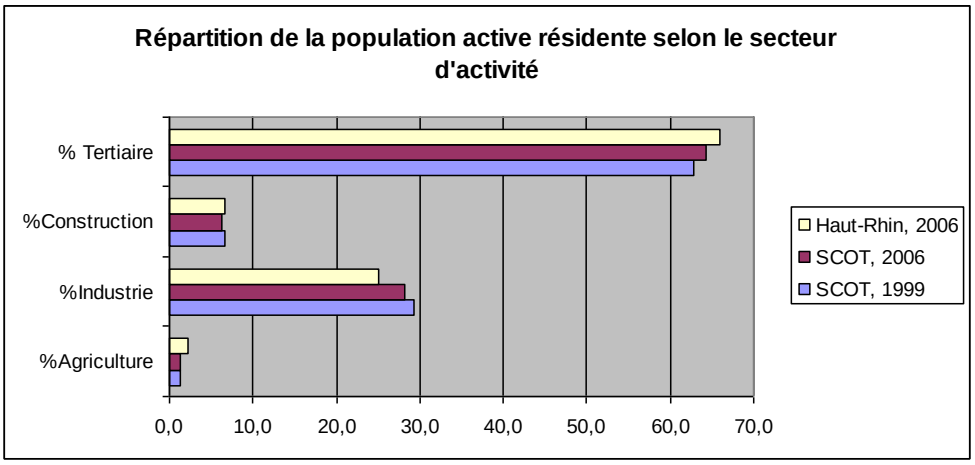


Figure 74 : Répartition de la population active résidente par secteur d'activité, évolution 1999 – 2006. Source Insee RGP2006

[11] Comprend Dietwiller et Steinbrunn-le-Bas

La part des actifs résidents dans le périmètre du SCOT travaillant dans le secteur tertiaire progresse au détriment de celle relevant du secteur industriel. Cette régression du domaine industriel est néanmoins moins importante ici que dans l'ensemble du Haut-Rhin. Globalement, les valeurs enregistrées sur le territoire sont assez proches des moyennes départementales. La part des activités relevant du secteur tertiaire est un peu moins importante dans la Communauté de Communes du Sundgau, plus marquée par le domaine de la construction.

5.1.4. Où travaillent les actifs du territoire ? les migrations pendulaires

En 2009, plus de **27 700 actifs** se déplacent quotidiennement d'une commune à une autre pour exercer leur activité professionnelle. 18,2% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, chiffre en baisse par rapport à 1999, où ils représentaient 21,1% de la population active totale.

	Travaillent dans leur commune de résidence	Travaillent ailleurs dans le Haut-Rhin	Travaillent dans le Bas-Rhin	Travaillent ailleurs en France	Travaillent à l'étranger
En 1999	21,1	31,5	0,2	0,5	46,7
En 2009	18,2	35,7	0,4	0,7	45,0

Figure 75 : Migrations domicile – travail. Source : Insee, RGP 1999 et 2009

↳ *Des flux dominés par le travail frontalier, presque exclusivement vers la Suisse – données 2006*

14 494 actifs résidant dans le périmètre du SCOT se rendaient chaque jour en Allemagne et en Suisse (dont **13 703** en Suisse). Ces derniers constituent le flux le plus important en matière de navettes domicile – travail.
Le nombre de frontaliers vers la Suisse est en baisse. Leur part dans la population active totale résidente est en recul : ils représentent aujourd'hui **41% de la population active** du secteur, contre 43% en 1999.
A l'inverse le nombre d'allemands travaillant en Suisse, dans les cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne progresse.

Com Com de résidence Lieu de travail	CC Porte du Sundgau	CC Pays de Sierentz	CC Trois-Frontières	Cantons Huningue-Sierentz	Cantons Huningue-Sierentz
Travaillent dans le périmètre du SCOT	**34%**	**34%**	**48%**	**43%**	**14 461**
CC de la Porte du Sundgau	13%	0%	1%	2%	723
CC du Pays de Sierentz	1%	17%	1%	4%	1 365
CC des Trois-Frontières	20%	17%	46%	37%	12 373
Travaillent hors périmètre du SCOT	**66%**	**66%**	**52%**	**57%**	**18 912**
Haut-Rhin, *dont*	7%	29%	8%	12%	4 024
territoire du SCOT région Mulhousienne	4%	23%	6%	9%	3 071
territoire du SCOT du Sundgau	3%	3%	1%	1%	475
territoire du SCOT Thur Doller	0%	1%	1%	1%	177
territoire du SCOT Rhin-Vignoble-Gd Ballon	0%	1%	0%	0%	106
Autres départements	**1%**	**1%**	**1%**	**1%**	**393**
Pays étranger	**58%**	**36%**	**43%**	**43%**	**14 494**
dont Suisse	56%	35%	40%	41%	13 703
dont Allemagne	1%	1%	3%	2%	766
Ensemble des résidents ayant un emploi	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**33 373**

Figure 76 : Navettes domicile – travail. Source Insee, RGP2006

Les autres migrations domicile – travail – données 2006

43% des actifs résidents dans le territoire y travaillent
Sur les 14 460 actifs résidant dans l'aire du SCOT, 12 373 travaillent dans la CC3F.
Ainsi, 86% des flux domicile travail correspondent à des mouvements internes au territoire ou en direction de la Suisse (plus marginalement, vers l'Allemagne).
Les autres actifs du territoire travaillent ailleurs dans le Haut-Rhin.
4 000 personnes se déplacent tous les jours du territoire vers une autre commune du département.

Le plus souvent, ces flux s'orientent vers une commune du SCOT de Mulhouse ; cela concerne 3 000 actifs. C'est dans la communauté de Communes du pays de Sierentz que la part des actifs travaillant dans le périmètre du SCOT de la région Mulhousienne est la plus élevée : elle se situe à 23% des actifs. Ces flux en direction de l'agglomération mulhousienne s'expliquent bien sûr par la proximité géographique des deux territoires.
Beaucoup plus marginalement, des actifs travaillent ailleurs dans le Haut-Rhin (2% de la population active), ou, très rarement, dans une autre région française (1% de la population active).

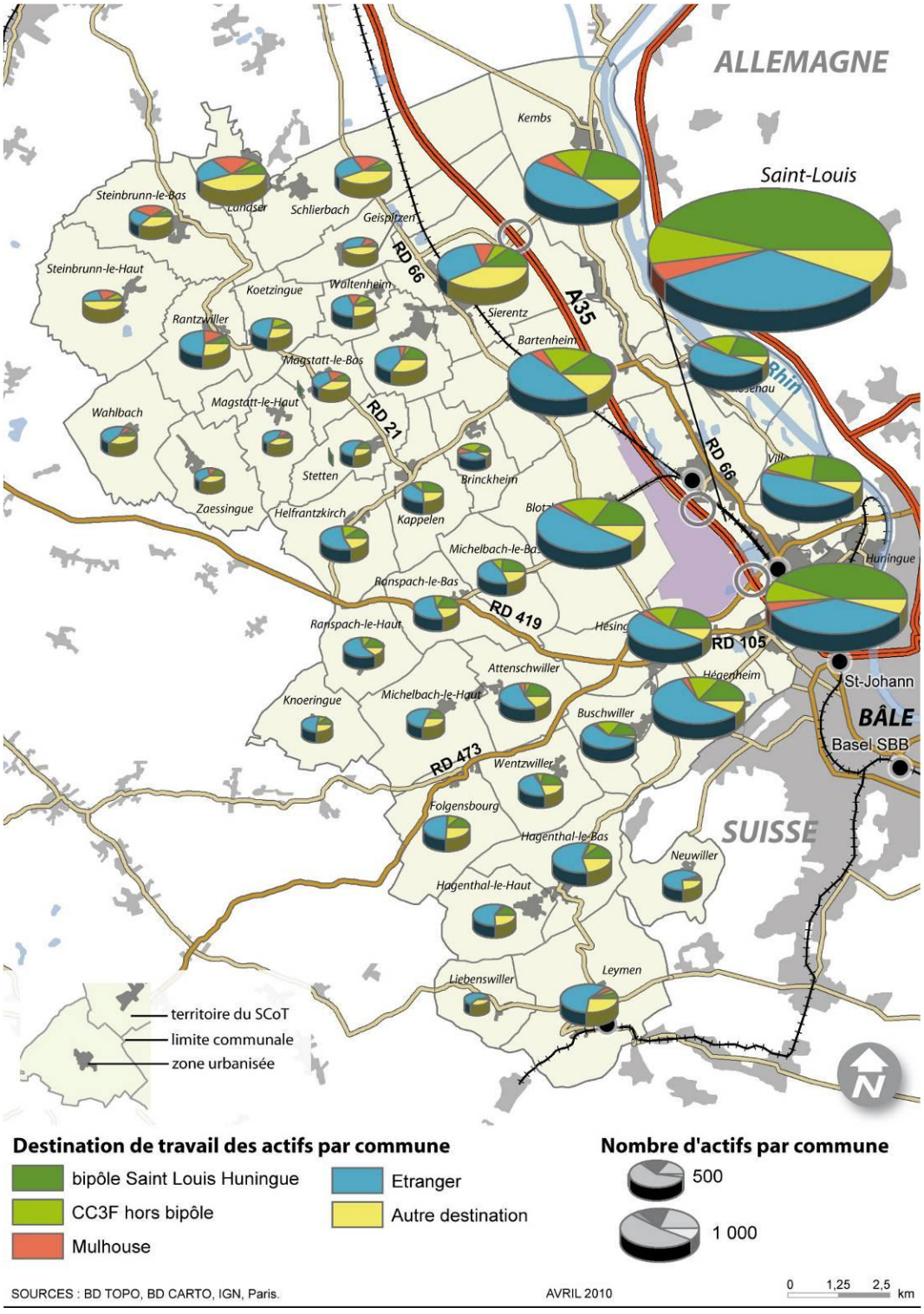


Figure 77 : Navettes domicile – travail en 2006. Source Insee, RGP2006

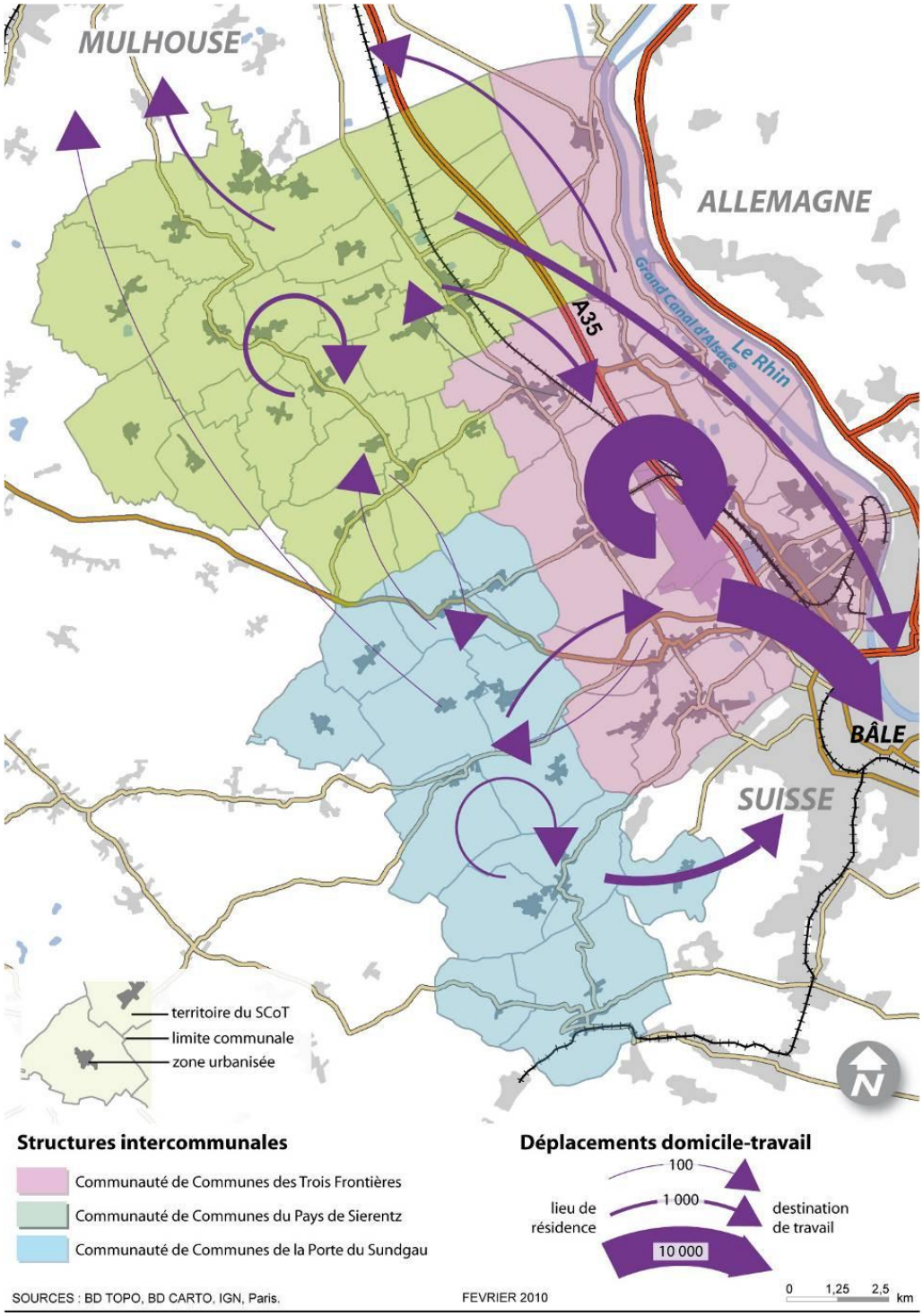


Figure 78 : Déplacements Domicile – travail, détail par Communauté de Communes. Source Insee RGP2006.

5.1.5. Répartition par catégorie professionnelle

Le profil des actifs résidents sur le territoire évolue

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans l'ensemble de la population active du territoire sont les ouvriers, pour 29,9% et les employés, pour 28,8%.

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs entreprises	Cadres	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Total CC3F	0,2%	4,0%	13,3%	22,2%	29,0%	30,3%
Dont Saint Louis	0,0%	2,9%	10,5%	20,8%	30,9%	33,2%
Dont Huningue	0,0%	2,3%	15,8%	18,9%	28,1%	33,5%
Total CC Pays de Sierentz	1,3%	3,0%	15,0%	26,4%	27,5%	26,3%
Dont Sierentz	1,2%	2,2%	16,4%	23,9%	33,1%	23,2%
Total CC Porte du Sundgau	1,9%	5,0%	13,3%	25,5%	27,9%	26,2%
Total SCOT	0,6%	4,0%	13,6%	23,3%	28,6%	29,1%
Haut Rhin	0,9%	4,5%	11,2%	23,9%	27,8%	30,8%

Figure 79 : Répartition de la population active par CSP en 2009. Insee

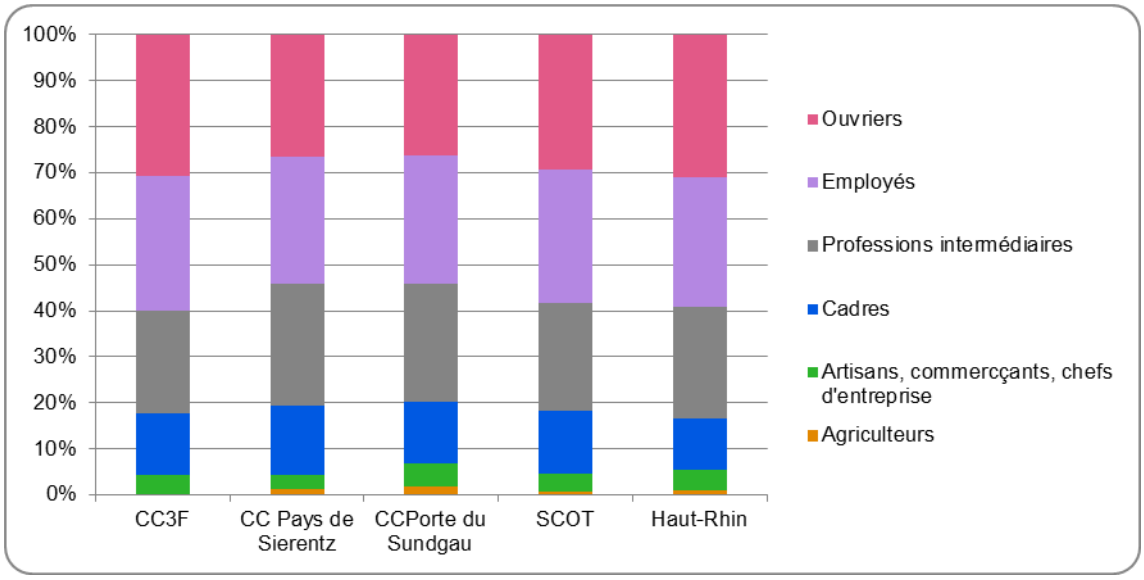


Figure 80 : Répartition de la population active en 2009, par Communauté de Communes. Insee

C'est dans la Communauté de Communes des Trois Frontières qu'on trouve la part la plus importante d'ouvriers (soit 30,3% de la population active résidente dans cette Communauté de Communes). Cette catégorie est particulièrement représentée dans le pôle urbain Saint Louis / Huningue. A l'inverse, cette catégorie socioprofessionnelle est moins présente dans la Communauté de communes du Pays de Sierentz, qui accueille plus de cadres et de « professions intermédiaires » que l'ensemble du territoire.

La structure de la population active occupée selon les catégories professionnelles a changé par rapport à 1990 et 1999. La part de cadres dans l'ensemble de la population active est plus importante dans l'aire du SCOT que dans le Haut-Rhin, ce qui n'était pas le cas en 1999. Aujourd'hui, ouvriers et employés sont à part quasi égale sur l'ensemble du territoire du SCOT, mais **la part des ouvriers est moins importante dans le territoire du SCOT que dans l'ensemble du département**.
Durant la période, de 1999 à 2009, ce sont surtout **les catégories professionnelles supérieures, notamment les cadres, qui ont vu leur part progresser, au détriment de la CSP des ouvriers** ; ces derniers constituaient 36% de la population active totale en 1999 contre 29% aujourd'hui.

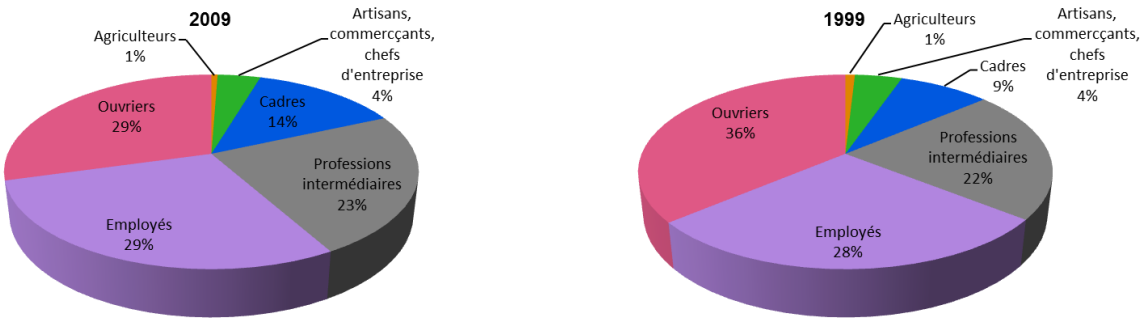


Figure 81 : Répartition de la population active résidente et évolution entre 1999 et 2009. Source : Insee

Les particularités professionnelles des frontaliers ? – données 2006

Alors que les cadres représentent 13% de la population active totale du territoire, ils constituent 16% de la population frontalière, tandis que les « employés », correspondant à 29% de la population active ne représentent que 25% des frontaliers. Si ces résultats ne mettent pas clairement en évidence le niveau plus élevé des CSP des frontaliers, il peut néanmoins poser peut-être la question de « l'employabilité » des français dans des postes plus typiquement de services de l'autre côté de la frontière. La question du manque de maîtrise de la langue allemande pour des postes relevant des services (tourisme, commerce notamment) explique peut-être, en partie, ce déficit des employés dans la population frontalière par rapport à l'ensemble de la population active totale.

Par ailleurs, le pôle d'emplois que constitue l'agglomération bâloise connaît une mutation structurelle ; d'un pôle essentiellement productif, il tend à devenir un centre de recherche, d'ingénierie et décisionnel, ce qui a et aura plus encore un nécessaire impact sur la population active y travaillant. Les modifications observées notamment dans le profil des actifs résidant côté français trouvent en partie leur origine dans ce phénomène.

Lieu de travail	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Travaillent dans le SCOT	1%	6%	8%	21%	34%	30%	100%
CC de la Porte du Sundgau	6%	15%	4%	17%	34%	24%	100%
CC du Pays de Sierentz	5%	8%	8%	18%	42%	19%	100%
CC des Trois-Frontières	0%	5%	9%	21%	33%	32%	100%
Travaillent hors du SCOT	0%	2%	16%	26%	25%	30%	100%
Haut-Rhin, dont	0%	4%	16%	33%	24%	24%	100%
SCOT de Mulhouse	0%	4%	15%	34%	24%	23%	100%
SCOT du Sundgau	1%	3%	12%	27%	25%	32%	100%
Autres départements	1%	5%	29%	20%	23%	21%	100%
Pays étranger	0%	2%	16%	24%	25%	32%	100%
dont la Suisse	0%	2%	17%	24%	25%	32%	100%
dont l'Allemagne	1%	2%	9%	28%	26%	34%	100%
Ensemble des résidents ayant un emploi	1%	4%	13%	24%	29%	30%	100%

Figure 82 : Catégorie socioprofessionnelle selon le lieu de travail. Source : Insee, RGP2006

Un niveau de formation général en hausse et qui se rapproche des moyennes départementales

En 2009, la différence en matière de diplôme et de niveau général de formation sur le secteur par rapport à l'ensemble du Haut Rhin n'est plus aussi significative qu'en 1999. La part de la population de plus de 15 ans quittant le cursus scolaire sans aucun diplôme, ou avec un CEP ou BEPC est aujourd'hui inférieure sur le territoire du SCOT à celle du département. La part de détenteurs d'un CAP/BEP est ici plus élevée que dans le département et supérieure aux taux régional et national. La part de la population de plus de 15 ans ayant arrêté son cursus au niveau BAC+2 est légèrement inférieure à la moyenne départementale, en revanche celles des personnes ayant un diplôme supérieur à BAC+2 est en proportion un peu plus importante que dans le Haut-Rhin. Elles restent néanmoins inférieures aux moyennes françaises.

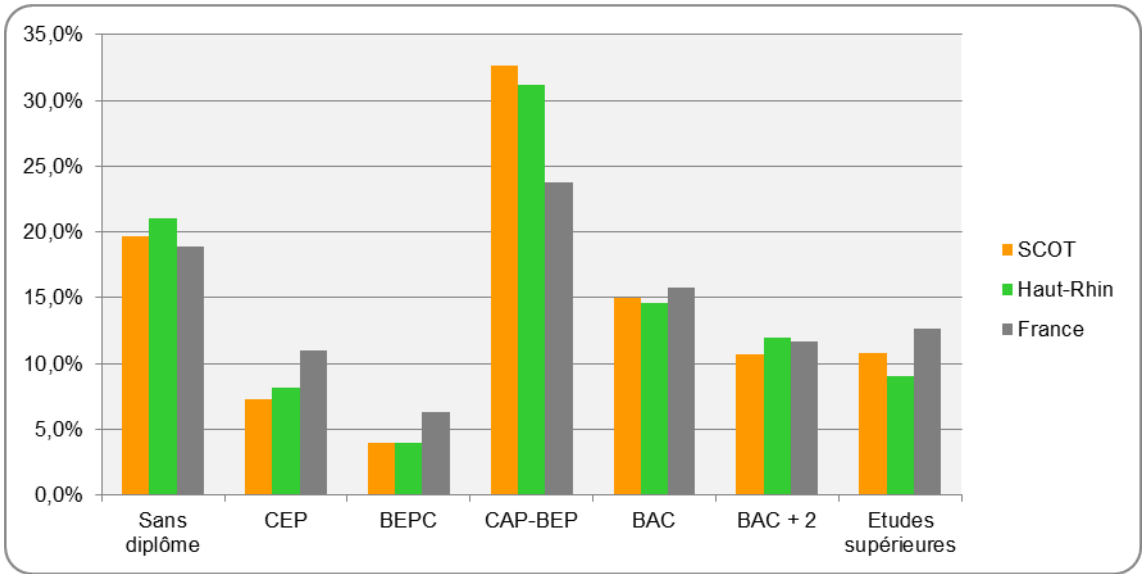


Figure 83 : Répartition de la population de plus de 15 ans non scolarisée par niveau de diplômes. Insee 2009

Le niveau de diplôme de la population résidente s'élève, ce qui est à relier aux mutations observées au sein des catégories socioprofessionnelles précédemment décrites et au type de postes proposés.

5.2. L'EMPLOI

Le territoire est marqué par l'influence bâloise et son attractivité économique majeure. Il est également sous influence mulhousienne, autre pôle d'attractivité du secteur.
Localement, l'EuroAirport est le principal pourvoyeur d'emplois, avec quelques 6 400 emplois proposés directement sur le site en 2008 sans compter les nombreux emplois induits. L'emploi local, relativement marqué par l'industrie, est fortement concentré sur la Communauté de Communes des Trois Frontières.

5.2.1. L'emploi local est concentré dans la CC3F

On compte 20 797 emplois sur le territoire en 2009. 88% de ces emplois sont concentrés dans la CC3F, en particulier sur le ban de Saint Louis qui regroupe près de 9 295 emplois, soit 44,7% de l'emploi total du SCOT.

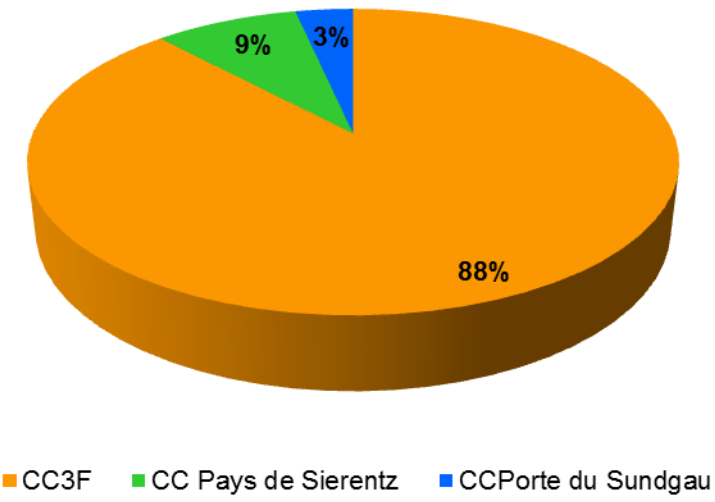


Figure 84 : Répartition des emplois locaux en 2009 par Communauté de Communes. Insee

Huningue constitue le deuxième pôle d'emplois du territoire, avec 16,2% des emplois locaux du SCOT, soit 3 367 emplois.
Les autres pôles importants sont Hésingue, avec 1 525 emplois (7,3% de l'emploi total) puis Sierentz qui en compte 1 090 (5,2% de l'emploi total) et Village-Neuf avec 1 065 emplois (5,1%).

L'Euroairport constitue à lui seul un pôle d'attractivité majeur en termes d'emplois. Environ 6 000 emplois directs répartis dans 132 entreprises sont offerts sur ce site mais d'après une étude sur l'importance socio-économique de l'Euroairport, il générait en 2008, environ 27 000 emplois équivalents temps plein (emplois directs compris) dont 17 000 sur le territoire français.

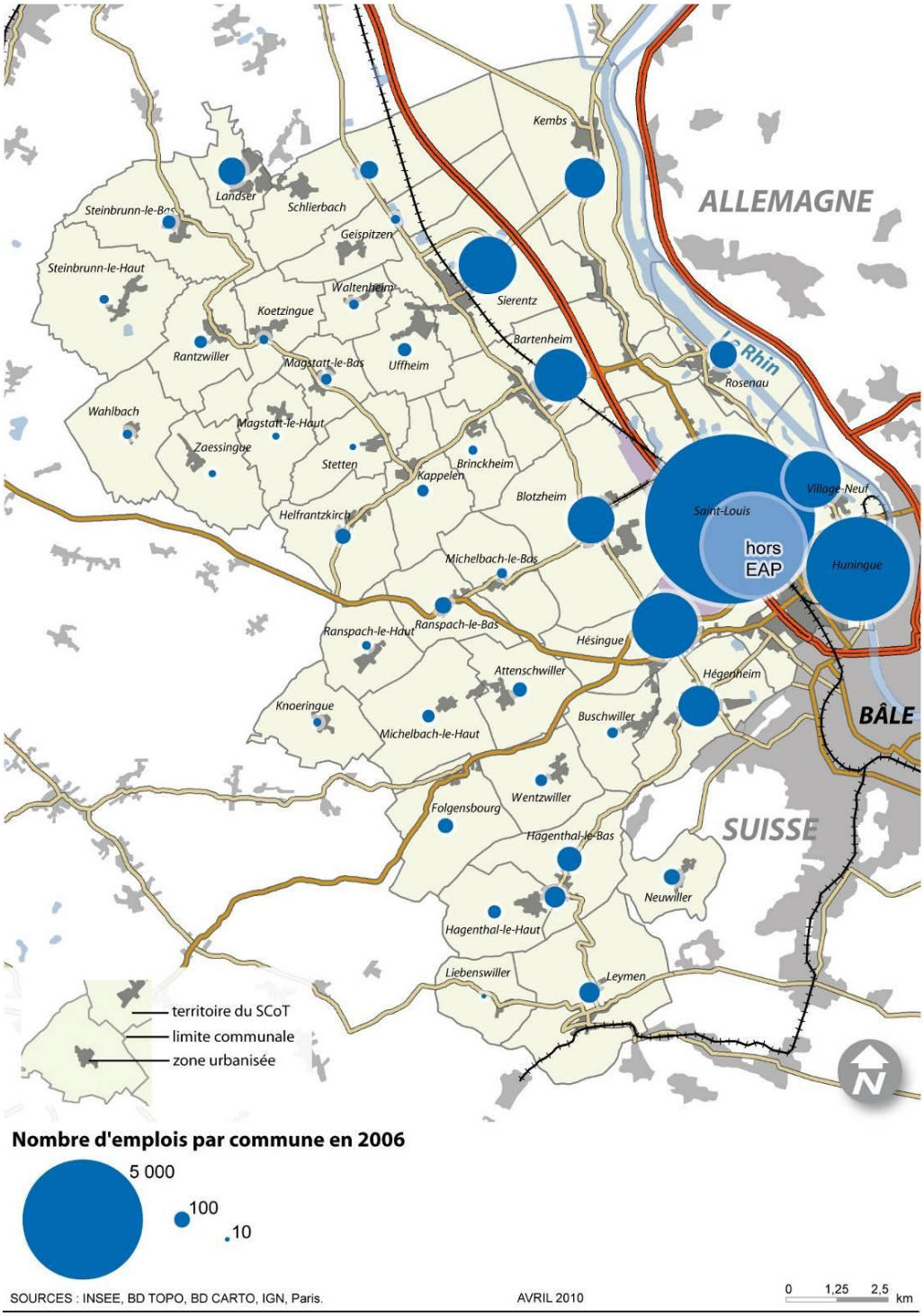


Figure 85 : Répartition des emplois locaux par commune. Source Insee, fichier CLAP 2006

Une augmentation positive du nombre d'emplois sur le secteur

L'emploi total du secteur est passé de 17680 en 1990, à 20.187 emplois en 1999 et 22.520 en 2006, constituant une progression de plus de 27% entre 1990 et 2006 et de 11,6% entre 1999 et 2006.
La hausse la plus importante s'observe dans la Communauté de Communes des Trois Frontières.

	Emplois en 1990	Emplois en 1999	Emplois en 2009	Variation 1990/1999	Variation 1999/2009	Variation 1990/2009
Total CC3F	15196	17273	19812	13,7%	14,7%	30,4%
Dont Saint Louis	*8104*	*9159*	*9967*	13,0%	8,8%	23,0%
Dont Huningue	*3144*	*3252*	*3549*	3,4%	9,1%	12,9%
Total CC Pays de Sierentz	1672	1966	2166	17,6%	10,2%	29,6%
Dont Sierentz	*852*	*1081*	*1238*	26,9%	14,5%	45,3%
Total CC Porte du Sundgau	728	888	947	22,0%	6,7%	30,1%
Total SCOT	**17596**	**20127**	**22926**	14,4%	13,9%	30,3%

Figure 86 : Evolution du nombre d'emplois locaux, par commune. Insee, fichier CLAP – 2006

L'emploi salarié privé a sensiblement augmenté jusqu'en 2000. Il a néanmoins subi un premier fléchissement au début des années 2000 (problèmes liés à l'activité aéronautique) puis un tassement plus marqué en fin de décennie sur l'ensemble du territoire (crise mondiale et mutation de l'industrie suisse).

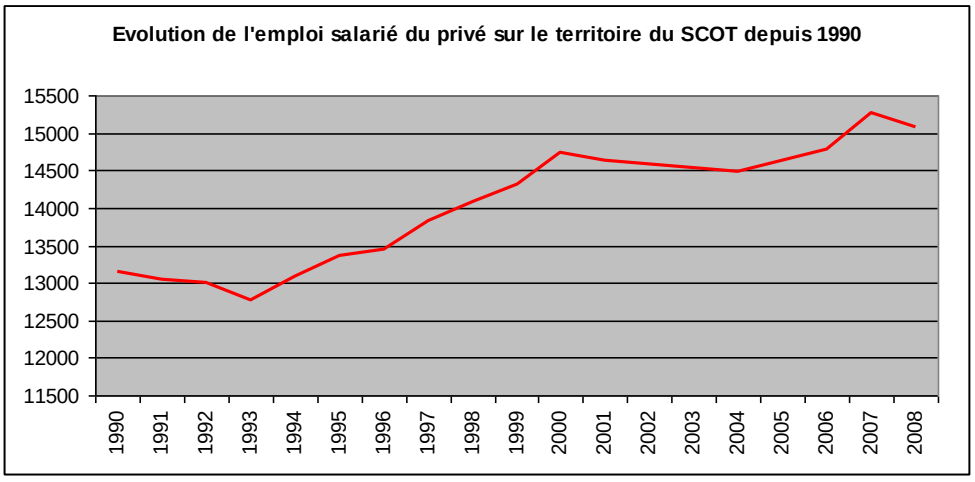


Figure 87 : Evolution de l'emploi salarié du privé depuis 1990. Source : Unistatis

La baisse observée en 2008 est plutôt imputable à une baisse du nombre d'établissements et des effectifs salariés dans le canton de Huningue. Celui de Sierentz affiche, quant à lui, une réelle stabilité depuis 2006.

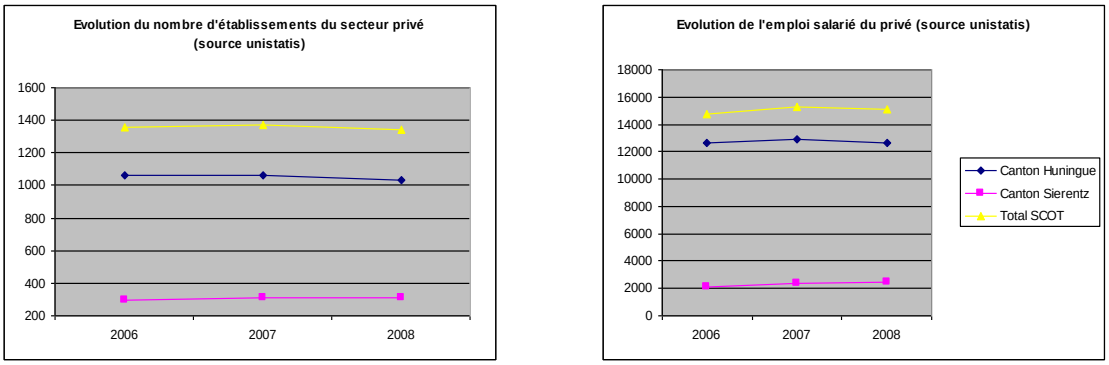


Figure 88 : Evolution récente du nombre d'établissements et de salariés du secteur privé. Source : Unsistatis

Le taux d'emploi[12] est en légère progression

Le taux d'emploi évolue positivement depuis 1990. Il reste cependant notoirement inférieur à celui du département. Cela s'explique par la forte attractivité de Bâle induisant un apport important de population active dans le territoire. En effet, le travail frontalier concerne plus de 40% des actifs résidant sur le territoire, ce qui diminue le taux d'emploi local.

	Taux d'emploi 1990	Taux d'emploi 1999	Taux d'emploi 2009
CC3F	0,68	**0,72**	**0,75**
Dont Saint Louis	0,81	*0,89*	*0,99*
Dont Huningue	0,95	*1,05*	*1,05*
CC Pays de Sierentz	0,34	**0,34**	**0,32**
Dont Sierentz	0,89	*0,93*	*0,82*
CC Porte du Sundgau	0,21	**0,23**	**0,21**
Total SCOT	**0,57**	**0,60**	**0,61**
Haut Rhin	**0,82**	**0,81**	**0,79**

Figure 89 : Taux d'emploi. Evolution 1990 / 1999 / 2009. Source Insee

12 Le taux d'emploi se calcule comme le rapport entre le nombre d'emplois sur une zone et le nombre d'actifs sur cette zone.

Dans le bipôle Saint-Louis / Huningue, le taux d'emploi en 2009 est de 1,00, ce qui signifie que le nombre d'emplois offerts équilibre le nombre d'actifs, résidant dans l'une ou l'autre de ces deux communes. La commune de Hésingue présente en 2009 le taux d'emploi le plus important du territoire avec 1,28 emploi pour 1 actif résidant dans la commune, ce taux est en progression par rapport à 1999.

En revanche, le taux d'emploi dans la commune de Sierentz a diminué entre 1990 et 2009, passant de 0,93 à 0,82. Il reste néanmoins le taux le plus élevé du territoire, après ceux de Saint-Louis et Huningue.

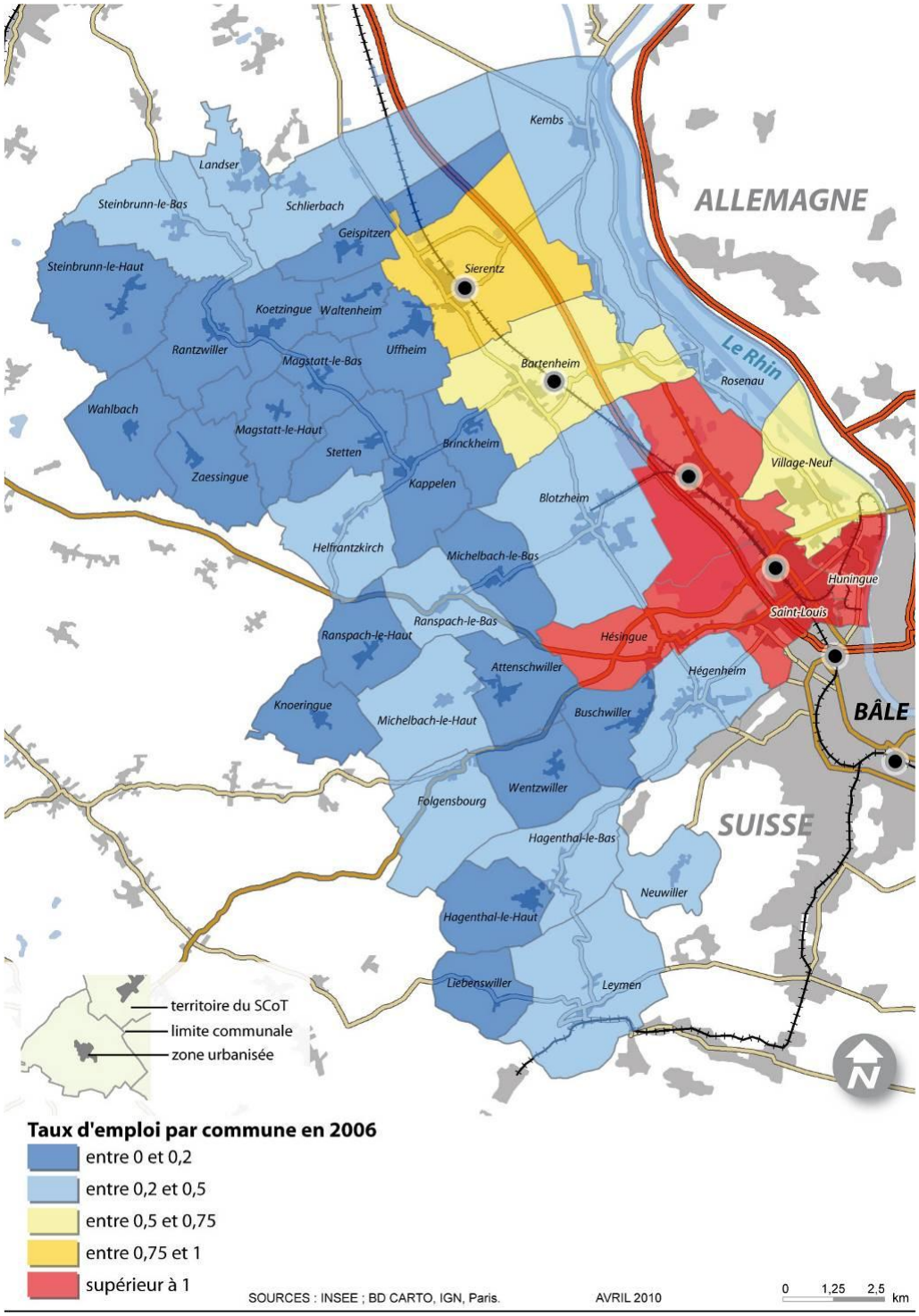


Figure 90 : Taux d'emploi par commune en 2006. Source : Insee, RGP2006

5.2.2. Répartition des emplois selon le secteur d'activité

La majorité des emplois locaux relève du domaine des services, mais dans une proportion un peu plus faible que ce qui s'enregistre à l'échelle départementale. La différence se fait essentiellement sur le secteur industriel, légèrement surreprésenté dans l'aire du SCOT, par rapport à la moyenne départementale. L'industrie regroupe 31% des emplois offerts, soit 5 points de plus que la moyenne haut-rhinoise. C'est surtout l'industrie aéroportuaire, chimique et pharmaceutique en lien avec les activités bâloises, qui constitue le socle de l'activité industrielle locale.

	Effectifs salariés				Répartition			
	Industrie	Construction	Commerce, Transports Services	Tertiaire	Industrie	Construction	Commerce, Transports Services	Tertiaire
Total CC3F	5 316	862	8 236	4 085	28,7%	4,6%	44,4%	22,0%
Dont Saint Louis	1 958	193	4 663	2 348	21,3%	2,1%	50,8%	25,6%
Dont Huningue	1 811	79	1 157	426	52,1%	2,3%	33,3%	12,3%
Total CC Sierentz	164	202	761	755	8,6%	10,6%	40,0%	39,6%
Dont Sierentz	114	142	497	361	10,2%	12,6%	44,1%	32,0%
Total CC Sundgau	137	122	348	208	16,1%	14,3%	40,9%	24,4%
Total SCOT	5617	1186	9346	5047	26,4%	5,6%	43,9%	23,7%
Haut Rhin	59382	16960	102590	80659	22,6%	6,5%	39,1%	30,7%

Figure 91 : Répartition des effectifs salariés sur le territoire, par secteur d'activité en 2009. Insee

Le secteur industriel est surtout présent dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, où il concerne 29% des emplois. Dans les deux autres Communautés de Communes en revanche, le secteur du commerce et des services prédomine, la part des emplois relevant de ce domaine étant plus élevée à Sierentz que dans l'ensemble de l'aire du SCOT et du Haut-Rhin.

Le développement de l'économie résidentielle – données 2006

37% des emplois proposés dans l'aire du SCOT relèvent de l'économie résidentielle. Moins importante dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, cette branche de l'économie est en revanche largement majoritaire dans la Communauté de Communes de Sierentz (près d'un emploi sur deux) et surtout dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, où 6 emplois sur 10 relèvent de ce secteur.

L'économie de certaines communes repose essentiellement sur ce type d'activité : à Bartenheim, l'économie résidentielle représente 80% des emplois, à Blotzheim et Kembs, plus de la moitié.

	Appareil Productif	Economie Résidentielle	Fonction Publique	Part de l'éco résidentielle
Total CC3F	**7318**	**5590**	**2950**	**35,3**
Dont Saint Louis	*3035*	*3156*	*2059*	*38,3*
Dont Huningue	*2416*	*489*	*226*	*15,6*
Total CC Sierentz	**282**	**809**	**556**	**49,1**
Dont Sierentz	*184*	*552*	*291*	*53,7*
Total CC Sundgau	**96**	**378**	**168**	**58,9**
Total SCOT	**7696**	**6777**	**3674**	**37,3**

Figure 92 : part de l'économie résidentielle dans l'emploi local en 2006. Insee, fichier CLAP, 2006

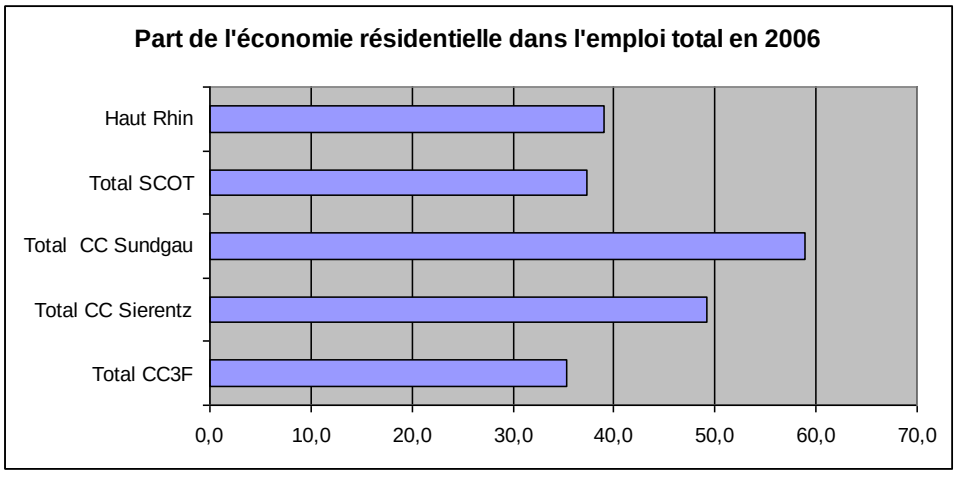


Figure 93 : Part de l'économie résidentielle dans l'emploi total du Pays. Source Insee, fichier CLAP 2006.

La part de l'économie résidentielle, à l'instar des activités relevant du secteur tertiaire de manière générale, est légèrement plus faible dans ce territoire que dans l'ensemble de la région. Cette économie, compte tenu des populations en présence, a probablement d'importants potentiels de développement qu'il conviendra d'évaluer.

5.2.3. Répartition des emplois selon la Catégorie Socioprofessionnelle

Les emplois locaux proposés concernent en majorité des postes d'employés, puis des postes d'ouvriers. C'est une différence majeure par rapport à 1999, où le nombre de postes d'ouvriers était nettement majoritaire.

Commune	Total emplois	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerç.,	Cadres	Profess. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Total CC3F	19 835	0,3%	4,3%	13,0%	25,8%	28,8%	27,7%
Dont Saint Louis	9 709	0,1%	3,4%	13,9%	25,1%	32,6%	24,9%
Dont Huningue	3 590	0,0%	2,3%	12,7%	33,4%	20,0%	31,7%
Total CC Sierentz	2 216	3,7%	7,5%	9,5%	23,9%	34,2%	21,2%
Dont Sierentz	1 241	1,1%	5,5%	9,1%	22,7%	39,5%	22,1%
Total CC Sundgau	1 098	7,9%	12,5%	6,9%	18,5%	25,6%	28,6%
Total SCOT	23 150	1,0%	5,0%	12,4%	25,3%	29,2%	27,1%
Haut-Rhin	286 714	1,2%	5,2%	11,8%	25,6%	28,2%	28,0%

Figure 94 : Tableau de répartition de l'emploi local selon la CSP, en 2009. Source, Insee

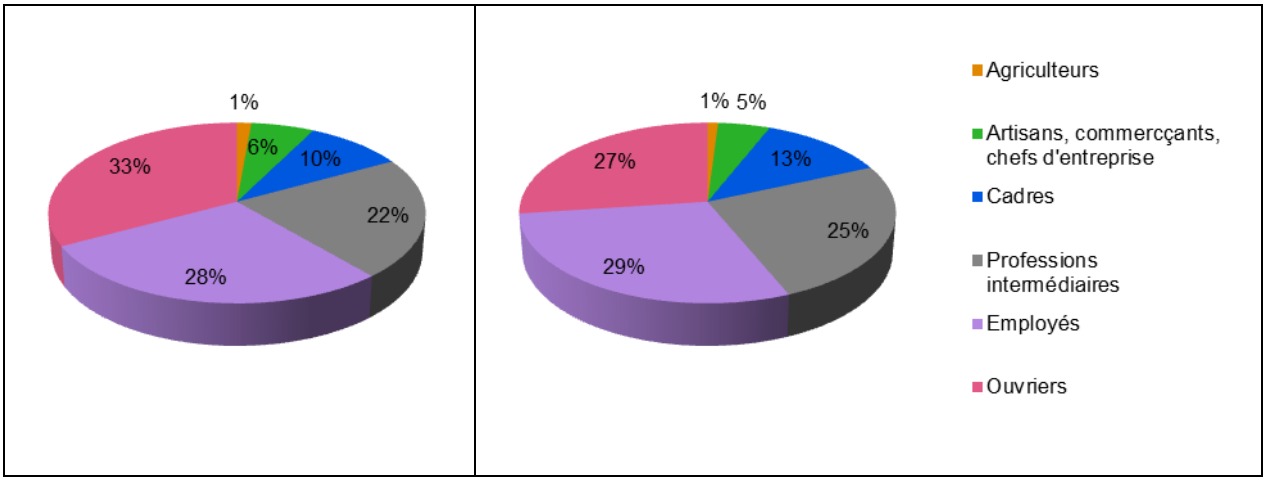


Figure 95 : Répartition des emplois locaux par CSP, et évolution entre 1999 et 2009. Insee

A partir de 2009 c'est dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau qu'on trouve la part la plus importante de postes d'ouvriers, établie à 28,6% des emplois proposés dans cette zone. Précédemment, c'est dans la communauté de communes des Trois Frontières que ce taux était le plus important. La part des postes de cadres et professions intermédiaires offerts dans la Communauté de Communes des Trois Frontières atteint respectivement 13% et 25,8%. C'est nettement plus que le taux observé dans le Pays de Sierentz et dans la Porte du Sundgau, où les postes d'employés sont plus nombreux.

Les postes entrant dans la catégorie socio professionnelles des « Artisans, commerçants et chefs d'entreprises » sont, a contrario, proportionnellement beaucoup plus nombreux dans le Pays de Sierentz (7,5% de l'emploi total) et surtout dans la Porte du Sundgau (112,5%) que dans les Trois Frontières où ce type de postes ne représente que 4,3% de l'emploi total.

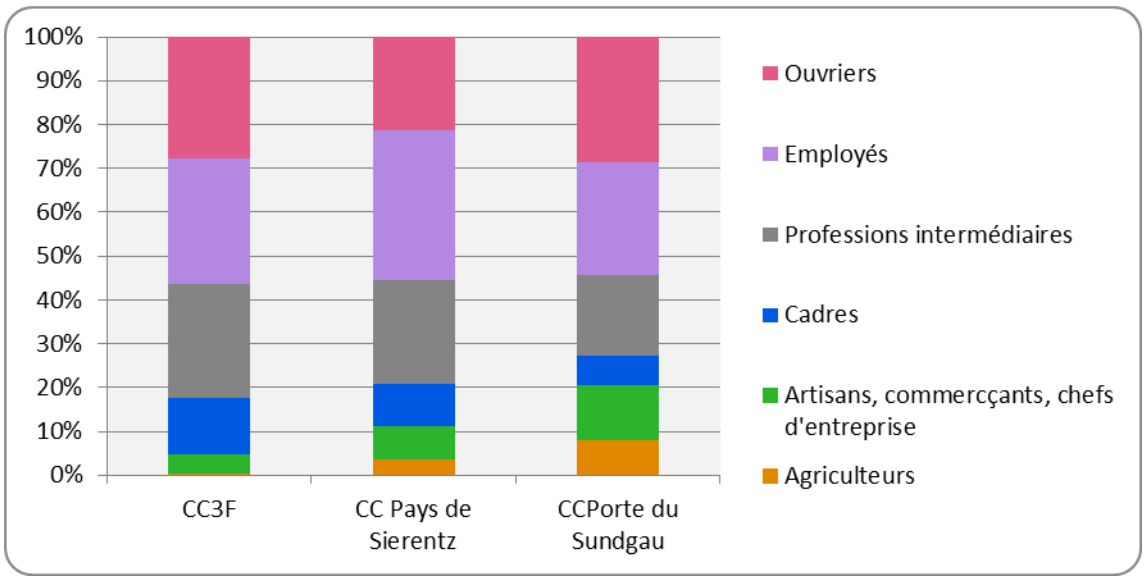


Figure 96 : Répartition des emplois locaux en 2009, selon la Communauté de Communes. Insee

La répartition des emplois proposés sur le territoire, par secteur d'activité, comme par catégorie socioprofessionnelle, est assez proche des moyennes départementales, même si l'industrie y est un peu plus présente. Les différences qui s'observent entre les communautés de communes « se gomment » à l'échelle du territoire, ce qui montre une complémentarité relativement bonne entre les activités sur l'ensemble du secteur.

5.2.4. Le chômage est en progression

Les communes de l'aire du SCOT se répartissent entre deux zones d'emplois : une large majorité des communes dépend de la zone d'emplois de Saint Louis et 14 appartiennent à la zone d'emplois de Mulhouse.

Le chômage est en hausse depuis mi 2008. En Alsace, il est traditionnellement sous la moyenne française. La zone d'emplois de Saint Louis, dans ce contexte, résiste encore mieux et affiche un taux de chômage de 6,7% au troisième trimestre de 2009, contre 8,5% en Alsace et 9,1% en France. Ce n'est pas le cas de la zone d'emplois de Mulhouse, dans laquelle le taux de chômage, atteint 11,1% fin 2009, sous l'influence probable de la ville centre (Mulhouse).
Fin 2009, la hausse du chômage s'est poursuivie. Elle a atteint un taux de 7,1% pour la zone de Saint Louis au dernier trimestre 2009.

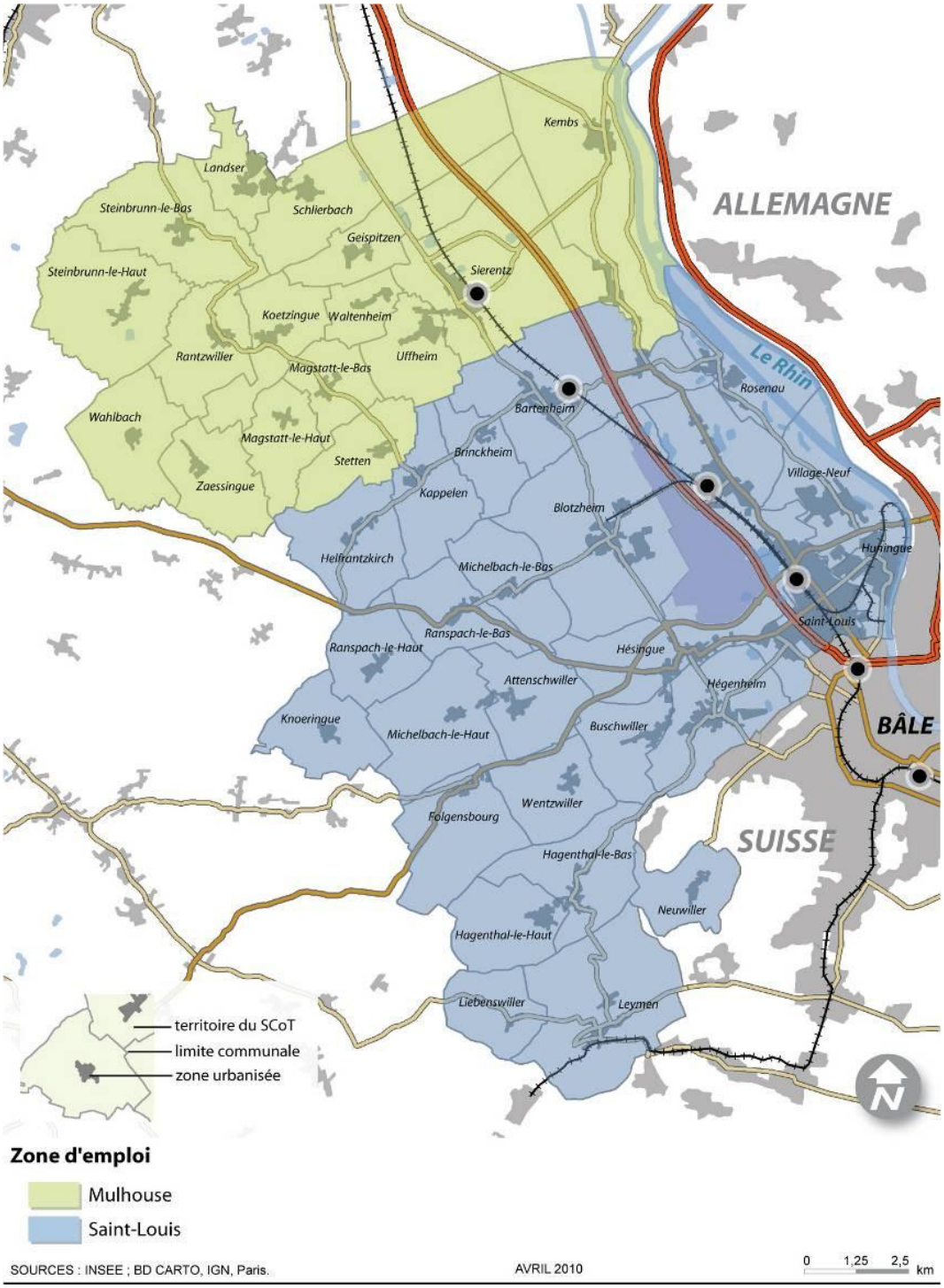


Figure 97 : Division du Pays par zone d'emploi. Source : ANPE

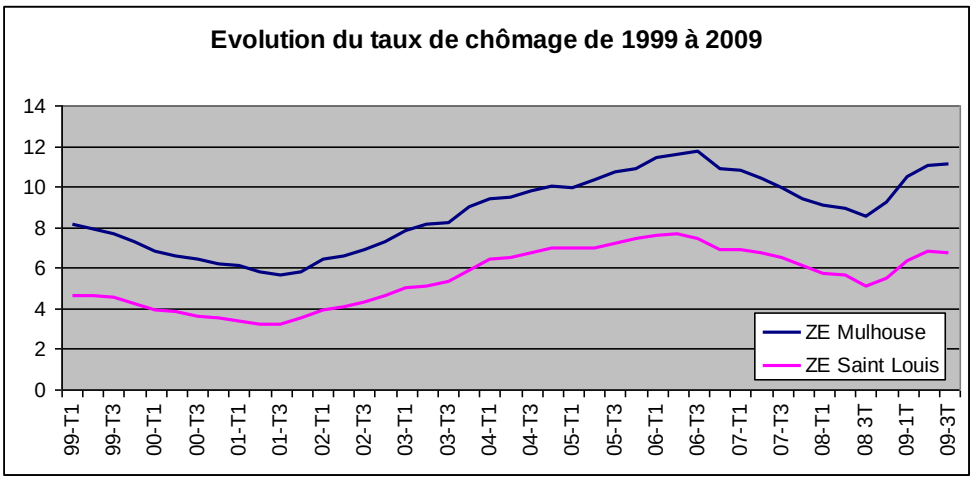


Figure 98 : évolution du taux de chômage sur les ZE de Saint Louis et Muhouse, série longue, 1999 – 2009. Source : ANPE.

L'enquête des besoins en main d'œuvre de 2009, issues des fichiers Unistatis, révèle qu'ici comme ailleurs, industrie et BTP ont été les secteurs les premiers touchés par le recul des recrutements. Les secteurs en tension sont ceux de l'hôtellerie, du tourisme, du médico-social, de la recherche et du développement. Les postes d'employés de l'hôtellerie et d'animateurs socioculturels sont les plus recherchés aujourd'hui dans le territoire avec de réelles difficultés à recruter.

5.3. LES ENTREPRISES

5.3.1. La typologie des entreprises

Les trois quarts des établissements sont localisés dans la CC3F

On compte 3 564 entreprises sur le territoire fin 2010. 67% d'entre elles sont localisées dans la CC3F, dont 30% dans la seule ville de Saint Louis.

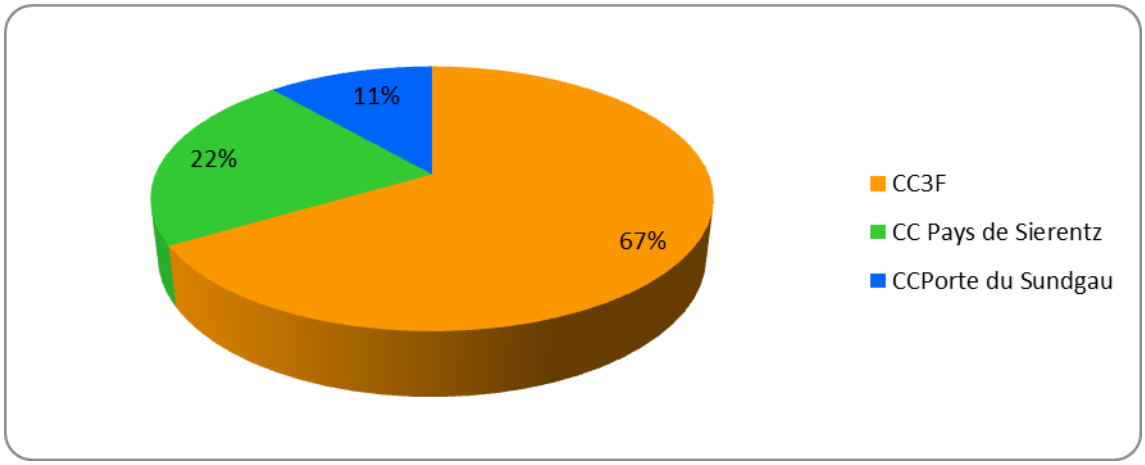


Figure 99 : Répartition des entreprises sur le territoire fin 2010. Source : Insee

Une économie dominée par les activités de services.

En nombre d'établissements implantés sur le territoire, les activités de services dominent très largement, puisqu'elles constituent 41,1% du tissu des entreprises locales et regroupent 26,8% de l'emploi total.

Les activités de services sont, dans l'aire du SCOT, représentées dans les mêmes proportions que dans l'ensemble du Haut-Rhin. La mutation de l'activité, déjà pointée en 1990, se poursuit, avec un basculement de l'emploi du secteur industriel vers le secteur tertiaire. La diminution de la part des salariés de la catégorie socioprofessionnelle « ouvriers » au profit des professions intermédiaires et des cadres vue précédemment, corrobore ce constat fait au niveau des entreprises.

	Répartition par secteur d'activité			
	Industrie	**Construction**	**Commerce**	**Services**
Total CC3F	6,7	8,4	20,0	45,6
Total CC Sierentz	5,5	7,0	15,3	32,2
Total CC Sundgau	6,4	7,4	11,5	32,2
Total SCOT	**6,4**	**7,9**	**18,0**	**41,1**
Haut Rhin	6,2	9,5	17,8	41,2

Figure 100 : Répartition des entreprises par grand secteur d'activité au 31/12/2010. Insee

En nombre d'établissements, la part représentée par les activités commerciales se situe dans la moyenne haut-rhinoise, avec néanmoins une nette sous représentation dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, où elles ne représentent que 11,5% des entreprises, contre 18,0% sur l'ensemble du territoire. Les activités commerciales sont également moins présentes dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, mais dans une moindre mesure.

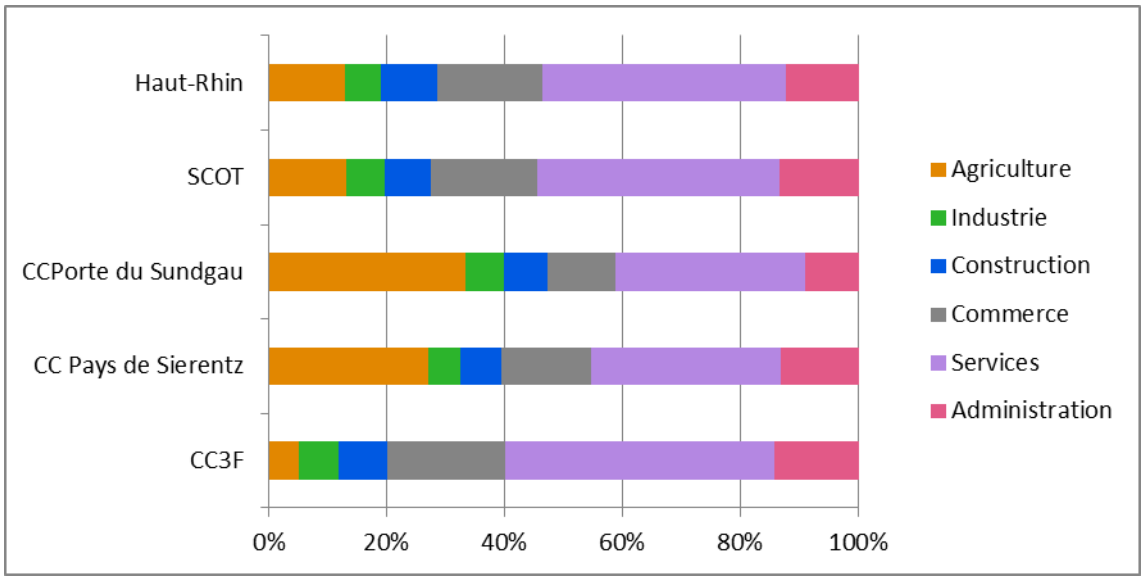


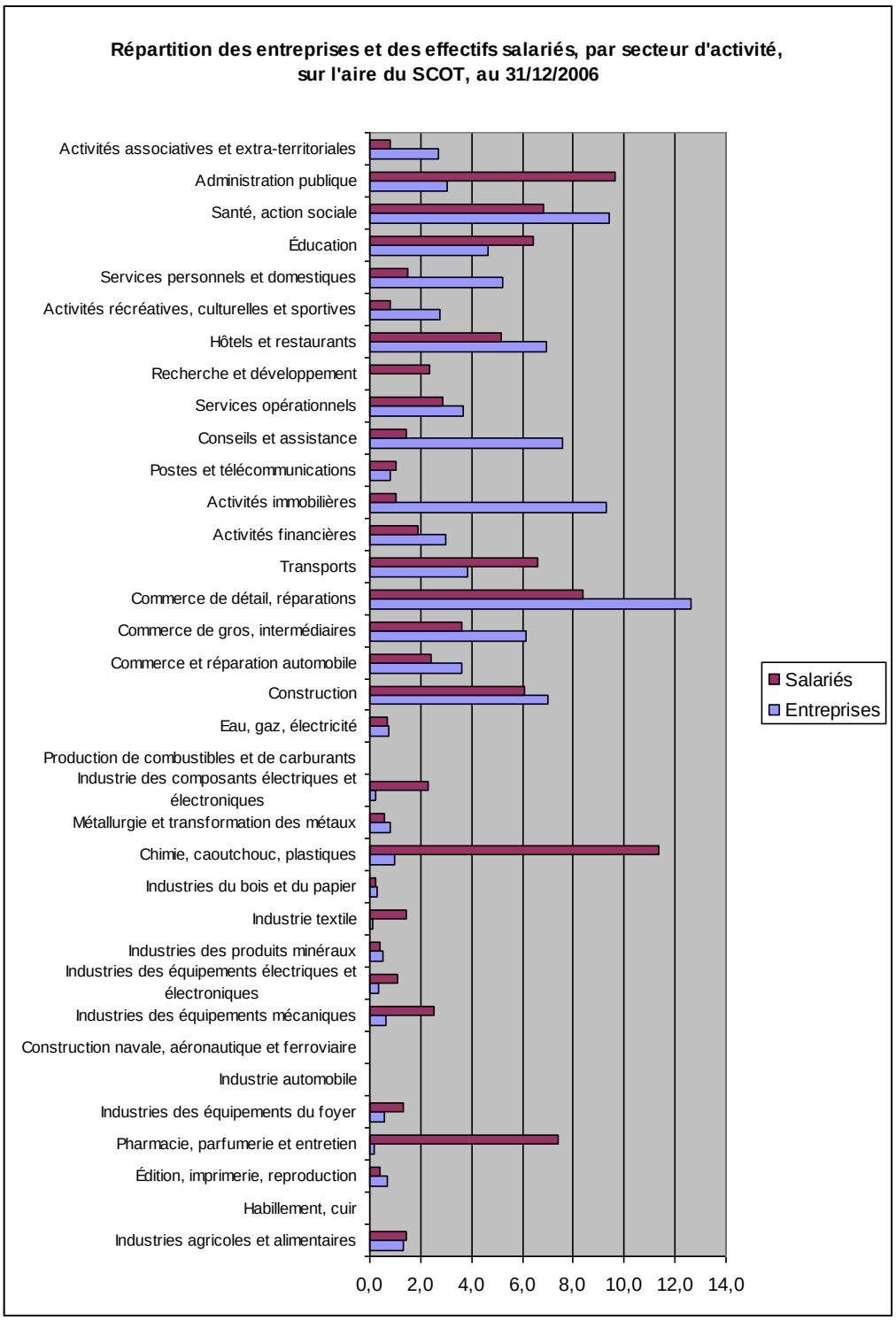
Figure 101 : Répartition des entreprises du territoire en 2010, selon le secteur d'activité. Insee

La majorité des entreprises locales exerce dans les secteurs du commerce de détail, des services aux entreprises et aux particuliers, notamment l'immobilier et le conseil, l'hôtellerie et la restauration, le BTP et l'action sociale.

Le BTP emploie plus de 1044 personnes, correspondant à 5,8% des effectifs salariés sur le territoire.

Un secteur industriel concentré dans les activités de la chimie et de la pharmacie – données 2006

Le secteur de la pharmacie et de la chimie emploie 3400 personnes, soit 19% de l'effectif de salariés des cantons de Huningue et Sierentz. Près d'un emploi sur 5 offerts dans cette zone relève de ces activités, au sein d'entreprises comptant un grand nombre de salariés ; ce secteur ne représente, en effet que 1,2% du total des établissements. Il n'est quasiment représenté que dans le canton de Huningue, et plus particulièrement dans les communes de Huningue et Village-Neuf.



Graphique 1 : Répartition des entreprises du territoire selon le secteur d'activité, NES36, en 2006. Insee, fichier CLAP 2006

Une soixantaine d'établissements de plus de 50 salariés

On compte, au 31/12/2010, 65 établissements de plus de 50 salariés dans le territoire du SCOT.

En 2006, 13 entreprises employaient plus de 200 personnes, toutes situées dans la CC3F (sur la bande rhénane et notamment dans sa partie méridionale aux Portes de Bâle).
Sierentz accueille 2 entreprises de 50 à 100 salariés et une de 100 à 200 salariés. C'est la seule commune hors CC3F ayant de grandes entreprises sur son ban.

	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus
Bartenheim	4	1		
Hégenheim	1			
Hésingue	1	1	1	
Huningue	5	3	3	1
Kembs	1	1		
Rosenau	1			
Saint Louis	14	11	7	
Village Neuf	3		1	
Sierentz	2	1		

Figure 102 : Répartition des entreprises par effectif de salariés en 2006. Insee, fichier CLAP 2006.

Les entreprises de plus de 200 salariés relèvent exclusivement des secteurs commercial et industriel.

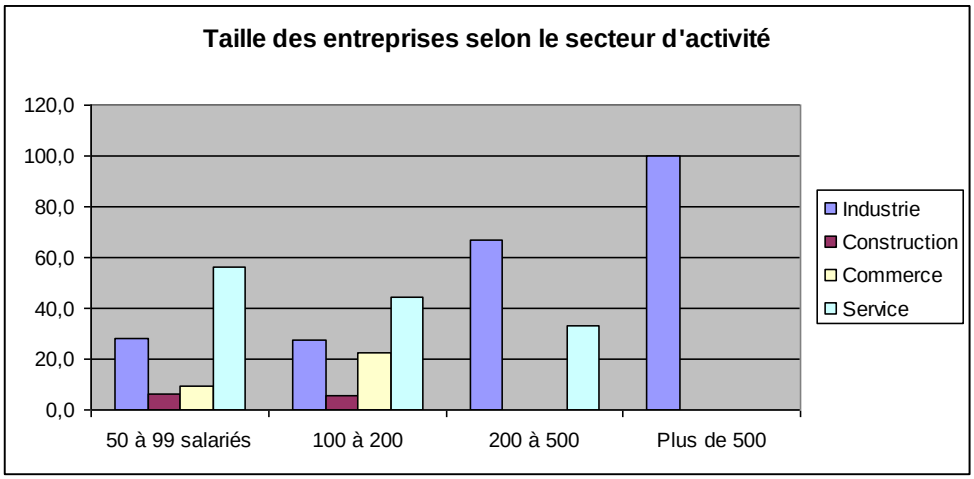


Figure 103 : taille des entreprises selon leur secteur d'activité. Source : Insee, fichier CLAP2006

Un déficit en structures de soutien de développement aux entreprises de taille moyenne.

De nombreuses entreprises, filiales de grands groupes, disposent, en interne, de dispositifs de fonctionnement intégrés (gestion, bureaux d'audit, comptabilité…), ce qui n'est pas nécessairement le cas d'établissements de taille plus réduite. Cette absence de structures a été pointée et peut constituer un frein à leur installation. Augmenter le nombre de structures de soutien externe au fonctionnement des PME, jusqu'à ce que celles-ci aient les ressources suffisantes pour les assumer en interne pourrait favoriser le déploiement de petites entreprises sur le territoire et le développement local d'entreprises indépendantes. A cet égard, la création d'une pépinière d'entreprises à Schlierbach dans la Communauté de Communes du Pays de Sierentz constitue une réponse à ce besoin mis en lumière.

Le tissu d'entreprises est dense et dynamique dans le secteur. On constate néanmoins une certaine fragilité du tissu économique local, en raison, notamment, de deux phénomènes majeurs[13] :

– la conjoncture actuelle peu favorable, et les mutations connues par plusieurs entreprises du territoire, entraînant des restructurations avec pour conséquence une diminution des emplois.
– la dépendance de nombreuses grosses entreprises vis-à-vis des capitaux étrangers, une partie importante d'entre elles étant des filiales de grands groupes internationaux.

[13] Cf Charte de Pays, 2004

5.3.2. L'EuroAirport, générateur d'emplois

En 2008, le nombre d'emplois sur le site aéroportuaire s'élevait à 6 475, contre 6 000 en 2007. Les effectifs sont en augmentation après une période de creux enregistrée entre 2001 et 2004, consécutive au contexte économique général, aux évènements de septembre 2001 et surtout à la faillite du groupe Swissair et au transfert vers l'aéroport de Zurich des effectifs administratifs.

Inclus les emplois directs sur le site, une étude sur l'impact socio-économique de l'Euroairport montre que le site génère environ 27 000 emplois dont 17 000 sur le territoire français.

L'extension du pôle d'activités industrielles dans la partie Sud-Ouest de l'aéroport a permis le développement de nombreux emplois notamment dans des entreprises spécialisées dans l'aménagement, l'entretien et la transformation d'avions sur le site.

La croissance du nombre d'emplois au cours des dernières années résulte également de l'installation de nouvelles compagnies aériennes passagers dont des compagnies à bas coûts qui ont renforcé leur présence avec l'élargissement progressif de leur éventail de destination.

Enfin, l'activité frêt aérien participe également à la dynamique avec près de 900 emplois sur le site.

L'aéroport prévoit d'autres projets de développement, qui sont inscrits dans le plan de développement de l'aéroport, projet reconnu d'intérêt général en 2003.

5.3.3. Les zones industrielles et d'activités

La répartition des entreprises dans le territoire du SCOT, notamment celles nécessitant de grandes surfaces, est orientée vers des zones d'activités spécifiquement aménagées pour les accueillir.
Une partie importante de ces zones se concentre dans la partie Sud-Est du territoire, le long du Rhin et à proximité des grandes infrastructures de transports : route, fer, transport aérien et fluvial.

La Communauté de Communes des trois Frontières concentre, en effet, une part importante des zones d'activités du territoire du SCOT.

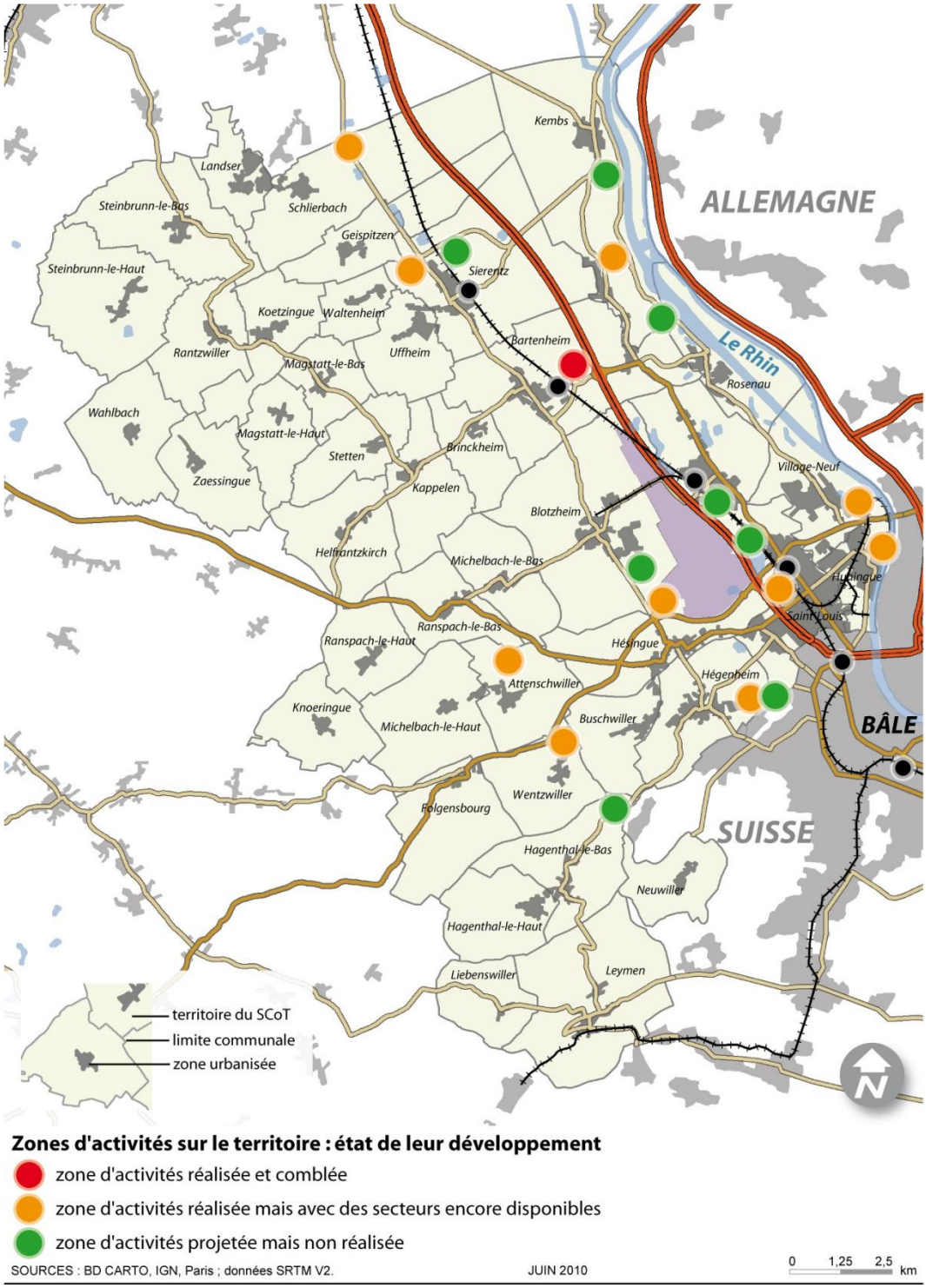


Figure 104 : Carte de répartition des zones d'activités – source : carte ADAUHR

a) LES ZONES D'ACTIVITES STRUCTURANTES DE LA PLAINE RHENANE

Il s'agit des zones d'activités de Saint-Louis, en conurbation avec la ville de Bâle, du site du port de Huningue et des zones d'activités de Village-Neuf et de Huningue qui sont essentiellement occupées par des entreprises actives dans les domaines du transport, de la logistique, de la production industrielle ou de la chimie.

Les communes de Kembs, Schlierbach, Sierentz, Bartenheim et Blotzheim disposent également de zones d'activités industrielles ou commerciales.

Ces secteurs jouent un rôle important dans la répartition des emplois mais également dans la répartition des flux de marchandises sur le territoire.
Sur Sierentz et Schlierbach, quelques parcelles restent encore disponibles représentant une surface cumulée d'environ 10 hectares. A Sierentz, les vocations commerciale et artisanale sont privilégiées.
Schlierbach accueillera prochainement une pépinière d'entreprises réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Les zones d'activités du bassin rhénan, le long de l'autoroute A35, de la voie la voie ferrée disposent encore de possibilités de développement pour des équipements importants.
Des projets sont, d'ailleurs, à l'étude sur les communes de Bartenheim et Sierentz afin de répondre aux besoins du territoire en termes de développement économique. Une réserve foncière de 40 hectares est envisagée à Sierentz.

b) LES ZONES D'ACTIVITES A ENJEUX FORTS AUTOUR DE L'AEROPORT

Aussi bien sur le site de l'aéroport qu'à sa proximité immédiate, les activités se sont développées le long de la RD 105 sur les communes de Hésingue, Blotzheim et Saint Louis.

Ces ensembles jouent un rôle important à l'échelle du territoire du SCOT dans le fonctionnement de l'agglomération. L'espace disponible pour le développement des entreprises sur ces zones se raréfie cependant.

La commune de Blotzheim prévoit le développement de la zone d'activités complémentaire à l'emprise aéroportuaire sur une cinquantaine d'hectares (identifiée comme zone d'activité d'intérêt départemental à l'échelle du Haut-Rhin).

Les espaces situés à l'Est de l'emprise de l'aéroport sont étudiés pour permettre le développement économique du territoire.
Une Zone d'Aménagement Concertée à vocation essentiellement artisanale et industrielle est prévue en limite urbaine de Saint-Louis-La-Chaussée.

Le projet de Technoport, golf urbain et cité des affaires jouit d'une position privilégiée, proche de l'EAP et de la frontière suisse. Cette localisation constitue un atout dans l'optique de l'implantation ou de transfert d'activités et permettrait l'implantation d'activités à proximité de la frontière suisse. Ce projet bénéficie d'une bonne desserte par la route, le fer et l'aéroport.
A hauteur de « la gare Ouest », des études sont en cours en vue de la création d'une ZAC intercommunale Hésingue/Saint-Louis. Ce secteur à fort enjeu et à vocation mixte (projet de nouveau quartier) sera desservi à terme par le prolongement de la ligne 3 du tram bâlois.
Il s'agit de zones qui revêtent une importance stratégique pour le développement de l'ensemble de la Haute-Alsace, eu égard à leur proximité avec un pôle d'échange pluri-modal interconnecté aux réseaux européens de transport. Des réflexions particulières peuvent y être menées sur les synergies à rechercher avec les activités aéronautiques installées sur le site aéroportuaire.

La création d'une zone d'activités et de services en limite Sud du territoire du SCOT sur la commune de Hégenheim permettrait de développer une continuité vers la zone d'activités déjà existante à Allschwill.
Cette option était déjà envisagée dans le schéma directeur. La réflexion mérite aujourd'hui d'être étendue à l'ensemble du secteur compris entre la RD 105, Hégenheim, Saint-Louis et la zone d'activités d'Allschwill.

Intitulé de la zone	**Surface approximative (en ha)**
ZAC du Welschenschlag	15
Technoport, golf urbain cité des affaires	80
Gare Ouest (quartier du Lys)	27
Technoparc	24
Friche industrielle	24
Zone d'activité de Blotzheim	50
ZAC de Bartenheim (vocation mixte)	12
Kembs	40
Surfaces totales inscrites dans les documents d'urbanisme locaux prévues en zones d'activités ou zones à vocation mixte	**272**
Zones d'activités ou à vocation mixte potentielles sur le territoire	**Surface approximative (en ha)**
Sierentz	40
Site binational Hégenheim/Saint-Louis/Allschwill	50
Euroairport (emprise du PIG)	800

Figure 105 : récapitulatif des principaux pôles d'activités et potentialités sur le territoire du SCOT

*: les surfaces potentielles restent à affiner

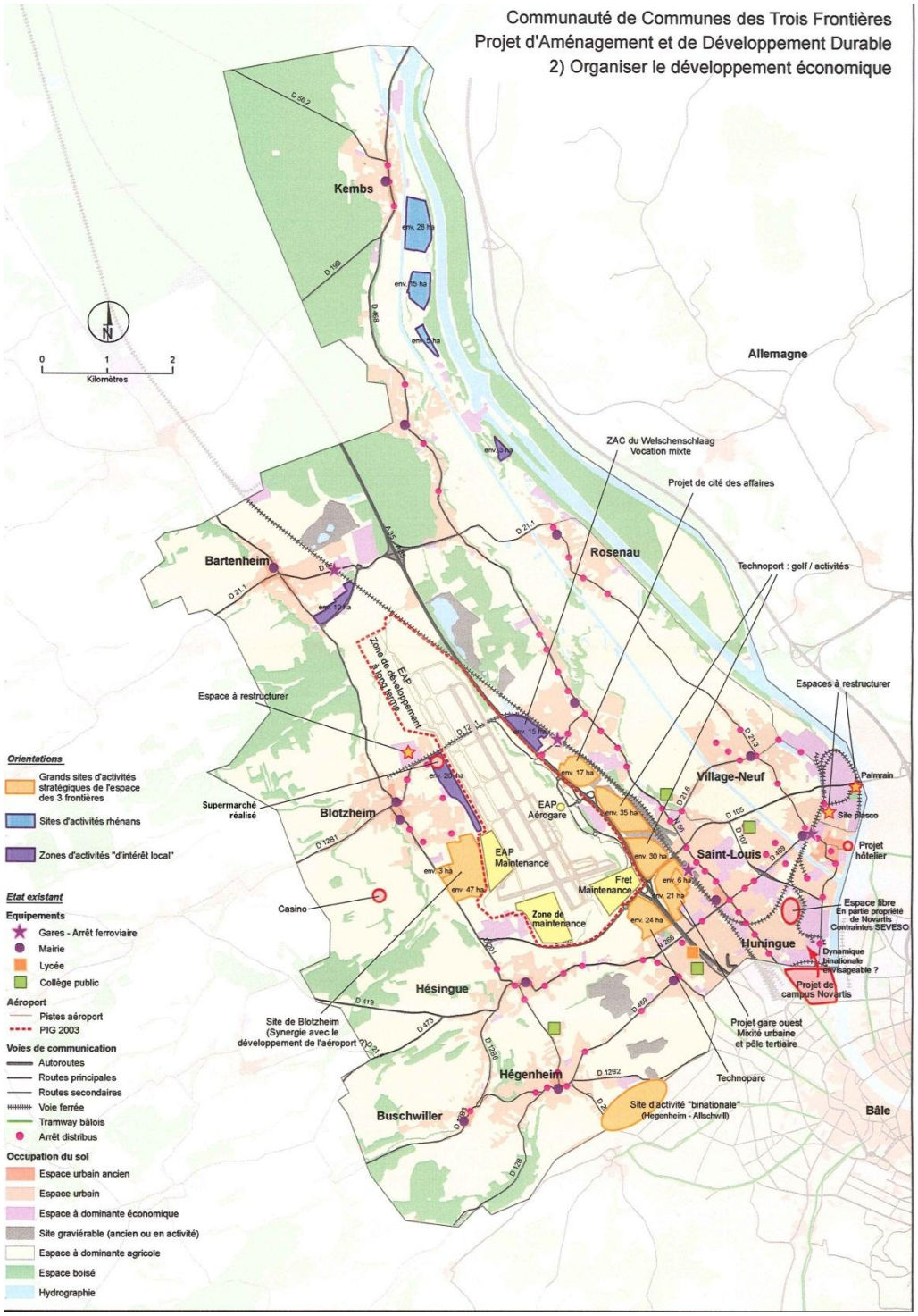


Figure 106 : Développement économique sur la CC3F – données issues du Schéma de secteur de 2007

c) LES ZONES ARTISANALES REPARTIES SUR LE TERRITOIRE

Une Zone d'Aménagement Concerté est en cours d'étude à Bartenheim pour favoriser le desserrement des activités existantes et l'installation d'activités artisanales sur la commune. Ce projet d'ensemble prévoit également des secteurs à vocation d'habitat.
Il existe également deux zones artisanales à Hagenthal-le-Bas et à Leymen ayant surtout un rôle de desserte locale. Sur chacune de ces deux zones, 4 à 5 parcelles sont occupées ; des lots restent disponibles pour l'installation d'activités notamment artisanales.

A Attenschwiller, une zone artisanale et commerciale est en cours d'aménagement. Elle a pour vocation de favoriser l'implantation d' activités sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau mais aussi des services de proximité. Une partie de ce projet permettra le développement de l'entreprise Bubbendorff.

A Wentzwiller, le développement d'une zone d'activités de 5 hectares environ permettra le desserrement d'activités artisanales existantes dans la commune et dans les communes voisines.

Ainsi, les zones d'activités, d'artisanat ou de développement à vocation mixte inscrites dans les documents d'urbanisme locaux représentent plus de 280 hectares.

5.3.4. La construction de locaux à vocation d'activités

483 286 m² de locaux dévolus à des activités diverses ont été construits en 12 ans, entre 2001 et 2012. La construction de locaux à vocation industrielle a été majoritaire.

	Surface en m² de SHON	Répartition selon le type d'activité, en%					
	Total	Bureaux	Commerces	Artisanat	Industriels	Agricoles	Entrepôts
CC3F	378259	9,5	10,8	0,7	37,4	1,1	10,7
CC Sierentz	74611	4,3	49,2	1,6	9,4	12,3	5,1
CC Sundgau	30416	4,1	6,7	3,2	5,4	71,7	4,3
Total SCOT	483286	8,4	16,5	1,0	31,1	7,3	9,4

Figure 107 : Répartition des surfaces d'activité construites entre 2001 et 2012, selon le type d'activité. Sitadel.

Répartition par communauté de communes

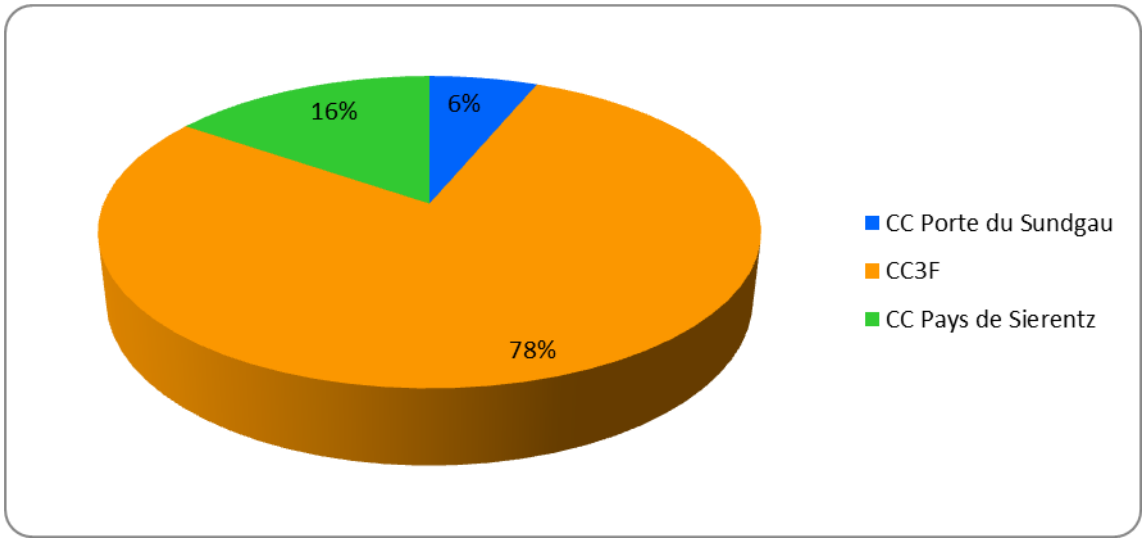


Figure 108 : Part de chaque Communauté de Communes dans la construction de locaux d'activité entre 2001 et 2012, en surface. Sitadel

Plus des trois quarts des surfaces d'activités construites dans l'aire du SCoT entre 2001 et 2012 l'ont été dans la Communauté de Communes des Trois Frontières.
En moyenne, à l'échelle du SCOT, un tiers des surfaces d'activités construites entre 2001 et 2012 est dévolu à l'industrie. Viennent ensuite les activités tertiaires, de commerce et bureaux. 7,3% des surfaces construites relèvent du domaine agricole.

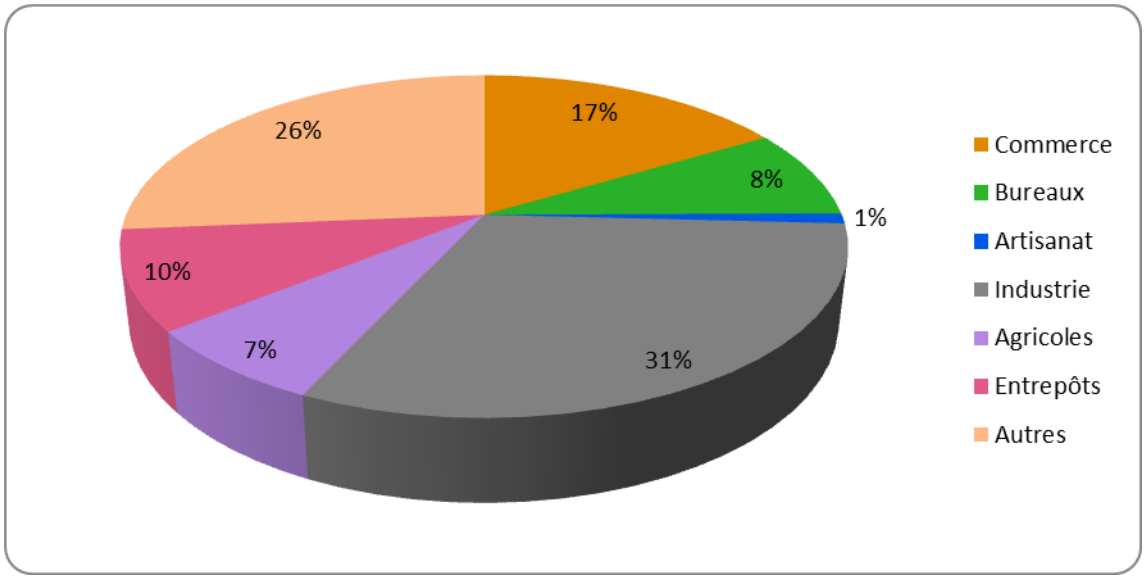


Figure 109 : Répartition des surfaces de locaux d'activité construits entre 2001 et 2012, par secteur d'activité

Des affectations différentes selon les Communautés de Communes

Dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, on note la prépondérance des surfaces de type industriel. Dans la Communauté de Communes de Sierentz, on a surtout créé des surfaces dévolues au commerce. Enfin, dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, ce sont surtout des surfaces liées à l'agriculture qui ont été construites.

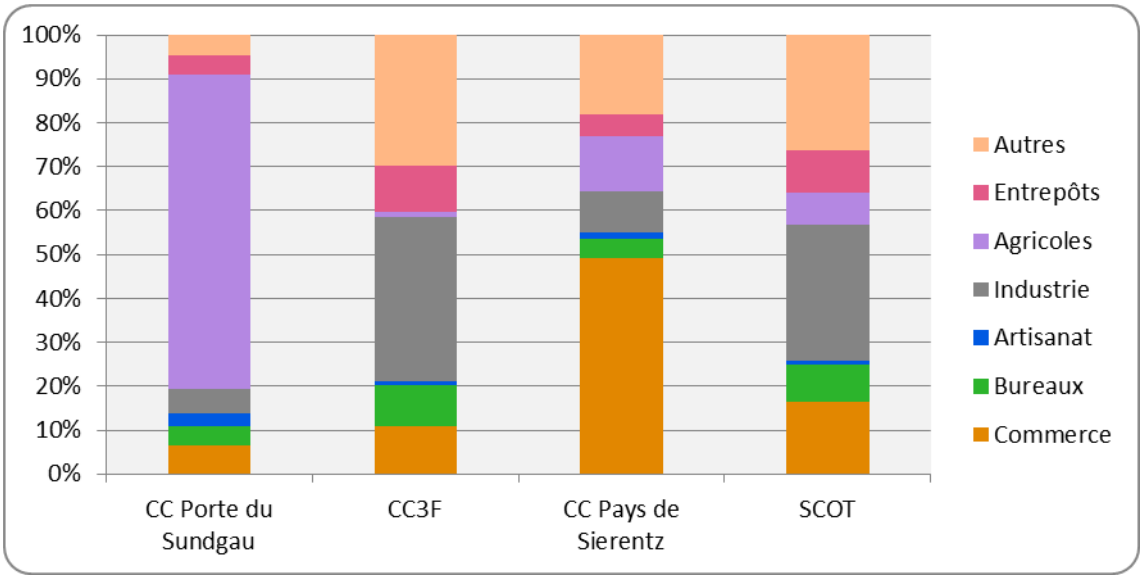


Figure 110 : Répartition par Communauté de Communes des surfaces d'activité construites entre 2001 et 2012 – source SITADEL

5.4. LE COMMERCE

5.4.1. Surfaces de vente et répartition des commerces

Le territoire du SCOT dispose d'infrastructures commerciales conséquentes ; il est placé dans une forte zone d'influence d'agglomérations, importantes et particulièrement bien équipées en commerces. Les axes routiers développés facilitent les déplacements des habitants vers ces pôles extérieurs. En particulier, Mulhouse et son agglomération disposent d'une large offre commerciale, notamment en grandes surfaces. On compte également de nombreuses enseignes hard discount en Allemagne à proximité de la frontière.

Les commerces sont surtout implantés dans les communes urbaines les plus peuplées, mais aussi dans des bourgs relais et le long des axes de déplacement. Néanmoins, on note un clivage clair entre la plaine et les collines. Ce dernier secteur, au caractère très résidentiel, est peu pourvu en commerces. Mais là aussi, les résidents actifs ont recours aux commerces existants à proximité de leur lieu de travail ou sur le trajet.

En 2009, les commerces de plus de 300 m² représentent au total 74 110 m² de surfaces de vente, chiffre en hausse de 21% par rapport à 2005.
En moyenne, on compte 1 198 m² de surface de vente par habitant, pour les commerces de plus de 300 m², sur la zone de Saint-Louis, une valeur bien supérieure à ce qui s'enregistre en France, (832 m² par habitant). Cette valeur est moins élevée sur le territoire de Sierentz, avec 890 m² par habitant, mais toujours au-delà de la moyenne française[14].

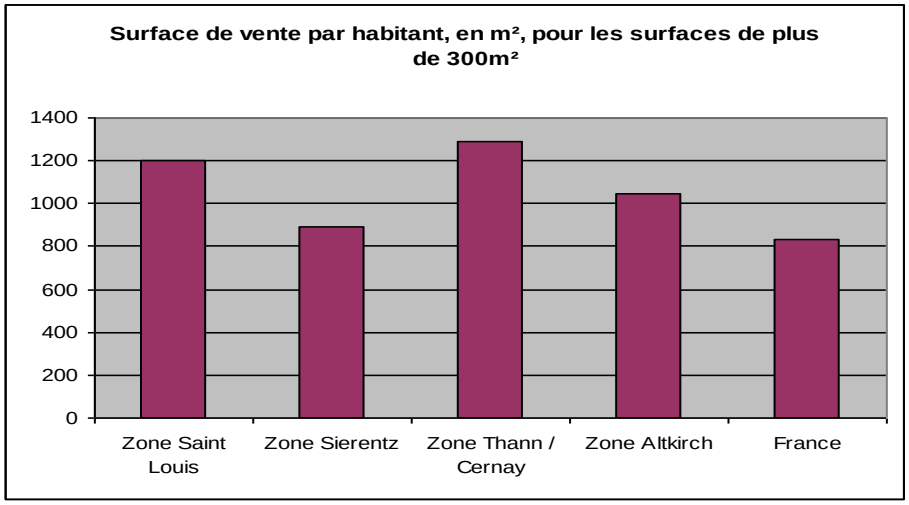


Figure 111 : Nombre de mètre carré de surface de vente pour les surfaces de plus de 300m².

14 Zone Saint Louis : CC3F hors Kembs et Bartenheim + CC Porte du Sundgau. Zone Sierentz : CC Pays de Sierentz + Bartenheim et Kembs. Tout le Pays est ainsi couvert.

On compte 3 hypermarchés sur le territoire : 2 sur la commune de Saint Louis et le troisième à Sierentz.
L'essentiel des surfaces commerciales de la zone de Sierentz est concentré sur le ban de Sierentz : 85% des surfaces de vente de plus de 300m² de la zone sont implantées dans cette commune.

Le tissu commercial semble satisfaisant à l'échelle du pays, si on en juge par les ratios « surfaces par habitant » vus précédemment. Mais les petits commerces sont inégalement répartis sur le territoire ; dès lors, ils risquent de moins bien jouer leur rôle d'équipements commerciaux de proximité. Ainsi, les 68 petits commerces alimentaires du territoire[15] sont localisés à 75% dans la CC3F tandis qu'on constate un certain déficit dans la partie Ouest de la zone d'étude.

[15] Correspondant aux boucheries / charcuteries, boulangeries, épiceries, superettes, de moins de 300m²

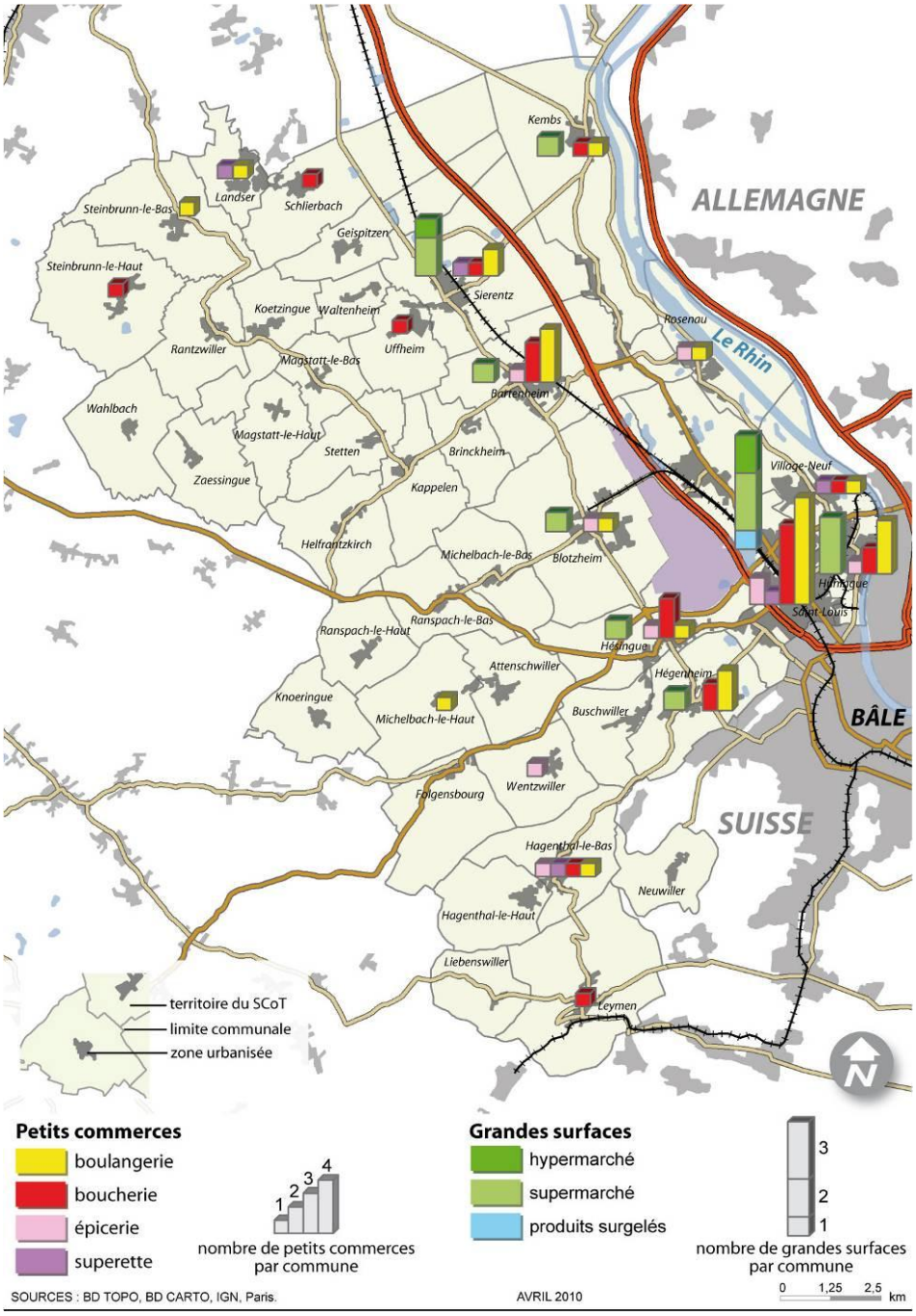


Figure 112 : répartition des commerces alimentaires sur le territoire. Source : CCI et Insee, base permanente des équipements 2008.

Les commerces non alimentaires sont largement concentrés dans la CC3F. On peut noter la forte présence de coiffeurs et de garages automobiles, bien répartis sur tout le territoire.

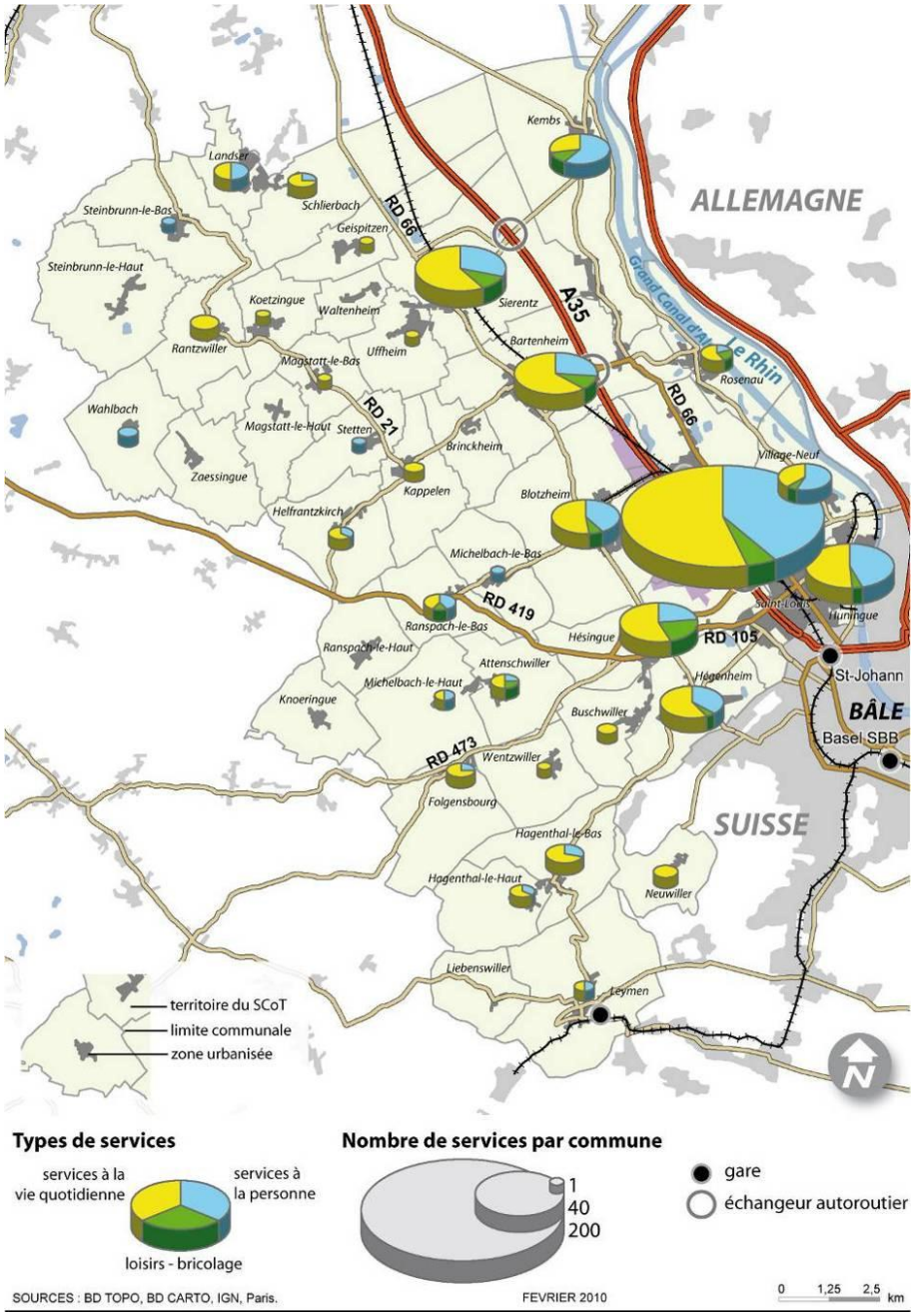


Figure 113 : commerces non alimentaires. Source : Insee, inventaire communal.

étail des catégories :

Services à la personne : Blanchisserie – Teinture, Coiffure, Fleuriste, Horlogerie bijouterie, Librairie journaux, Parfumerie, Soins de beauté, Pompes funèbres, Taxi

Loisirs - Brico : Droguerie, Grande surface bricolage, Magasin article sport et loisirs, Magasin revêtement murs et sols, Agences voyages

Services vie quotidiennes : Contrôle technique automobile, Location automobile, Magasin électroménager et audio vidéo, Magasin équipements du foyer, Magasins chaussures, Magasins meubles, Magasins vêtements, Réparation automobile et matériel agricoles, Agences interim, Agences immobilières, Banques, Ecole de conduite

Globalement, l'appareil commercial correspond à la logique de l'armature urbaine existante, avec une forte concentration des commerces dans la Communauté de Communes des Trois Frontières et plus particulièrement dans les pôles urbains.

5.4.2. Attractivité du territoire et évasion commerciale16

Le territoire est une zone attractive en matière de commerces, d'abord pour les résidents du territoire eux-mêmes qui y réalisent une part importante de leurs dépenses.
Ainsi, 64% des dépenses commerciales des résidents du canton de Huningue[17] y sont opérées sur le territoire, et 50% pour celles du canton de Sierentz[18]. Le territoire rayonne aussi sur une zone de chalandise plus large allant jusqu'aux secteurs d'Ottmarsheim, Habsheim, Hirsingue et Ferrette.

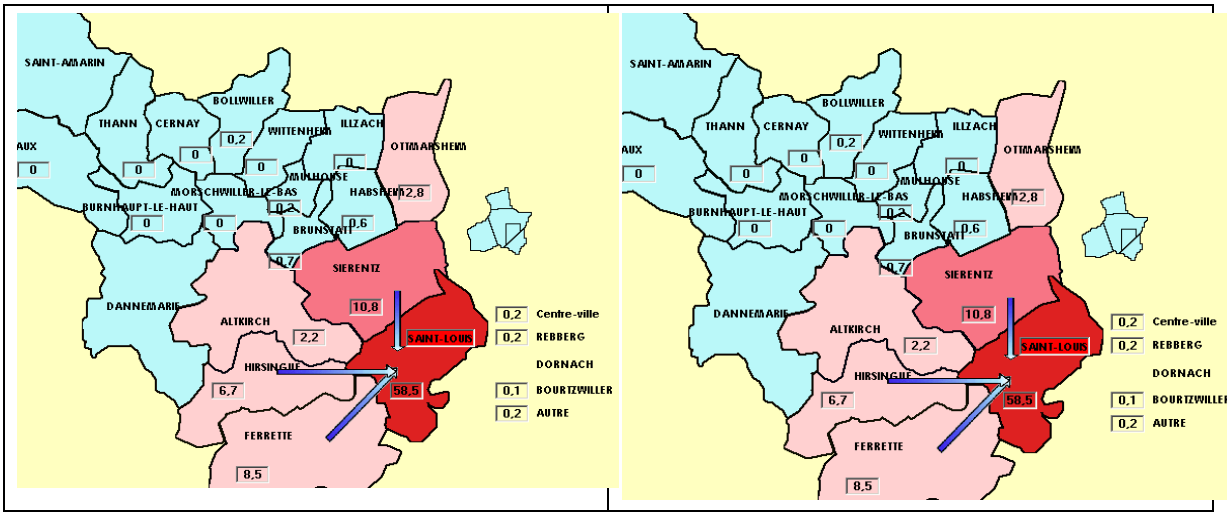


Figure 114 : Attraction commerciale des zones de Saint- Louis et Sierentz, tout type de commerces confondus en 2009. Source : CCI

La concurrence externe au territoire en matière de commerce est relativement importante. En tête, l'aire mulhousienne qui représente le premier pôle « d'évasion commerciale » du territoire, et capte environ 7% des dépenses totales commerciales du SCOT. 7% des achats sont également effectués du côté Allemand, principalement dans le secteur de Weil Am Rhein. Un peu moins de 6% des dépenses des habitants du territoire sont réalisés en Suisse, notamment à Bâle.

16 Etude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Haut-Rhin – La cabinet Iserco a été missionné pour le compte de la CCI. Les données ont été récoltées sous forme de sondages aux commerçants des zones concernées ainsi qu'aux clients des établissements commerciaux.
17 Hors Kembs et Bartenheim
18 Canton de Sierentz, plus Kembs et Bartenheim

L'évasion commerciale vers la Suisse et l'Allemagne semble contenue. Elle correspondrait surtout à des achats dans les commerces de hard discount, surtout s'agissant de l'Allemagne, où l'offre pour certains produits serait plus étendue et financièrement intéressante.

Deux options majeures ont été proposées[19] en termes de développement du commerce sur le périmètre du SCOT, de façon à freiner l'évasion commerciale vers ces pôles : le développement des enseignes de hard discount localement et le développement d'un commerce haut de gamme et ciblé, notamment à destination d'une population plus aisée.

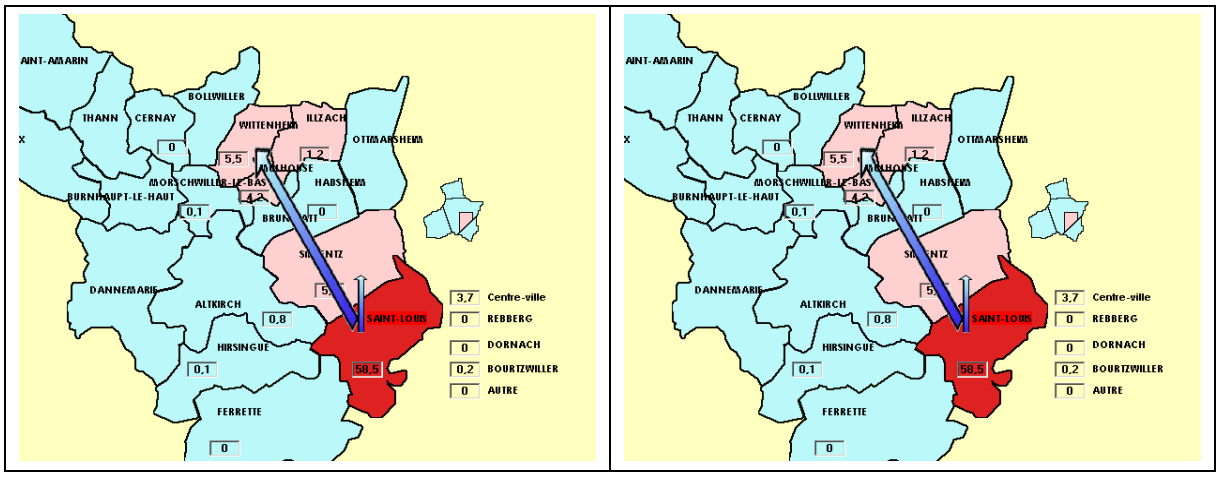


Figure 115 : Evasion commerciale des habitants des zones de Saint Louis et Sierentz, tout type de commerces confondus, en 2009. Source CCI

La mise en place d'un schéma de développement commercial pour le territoire pourrait être envisagée. Il devrait nécessairement prendre en compte les orientations du SCOT en matière de croissance démographique et d'évolution de l'armature urbaine.

[19] Cf étude services sur le Pays, 2006.

5.5. L'AGRICULTURE

En 2010, le territoire du SCOT compte 432 exploitations. Ce nombre a reculé de 26,3% en 10 ans et accuse un recul de 47,3% par rapport à 1988. Le territoire compte ainsi 7,9% des exploitations haut-rhinoises ; cette part est en léger recul par rapport à 1988 et 2000 où elle représentait respectivement 8,7 et 8,6% des exploitations du département.
La communauté de communes du Pays de Sierentz concentre près de la moitié des exploitations.

En 2010, les exploitations du territoire utilisent 14 266 ha et cette superficie est en progression de 461 ha par rapport à 2000.

	Nombre exploitations	Surface agricole utilisée en ha	Part de chaque CC dans le total des exploitations	Part de chaque CC dans le total des surfaces agricoles
CC3F	107	3770	24,8%	26,4%
CC Pays de Sierentz	201	6348	46,5%	44,5%
CC Porte du Sundgau	124	4148	28,7%	29,1%
Total SCOT	432	14266	100%	100%

Figure 116 : Nombre d'exploitations agricoles et surfaces agricoles – source RGA 2010

On compte 236 agriculteurs exploitants[20] en 2009 dans l'ensemble du territoire, représentant 1,0% des emplois du territoire du SCOT. Il s'agit des actifs dont c'est l'activité principale. Les doubles actifs ne sont pas comptabilisés.
Ce chiffre est en baisse par rapport à 1999, où les agriculteurs représentaient 1,4% des emplois. Il est également inférieur à la moyenne départementale située à 1,2% en 2009.
Le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau se caractérise par une plus forte représentation des emplois agricoles, qui constitue 7,9% des emplois. Elle est en revanche extrêmement faible dans la Communauté de Communes des Trois Frontières plus urbaine, où les agriculteurs exploitants ne représentent que 0,3% des emplois.

D'après le recensement général agricole, l'agriculture sur le territoire représente néanmoins 537 unités de travail annuel (mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles), soit 6,9% des UTA du Haut-Rhin.

[20] RGP2009, Insee, répartition des emplois par CSP

5.6. LE TOURISME

5.6.1. La restauration et l'hébergement sur le territoire

Les hôtels

On dénombre aujourd'hui 17 hôtels sur le territoire, dont 6 couronnés trois étoiles, pour un total de 516 chambres.

La plupart des hôtels et chambres (d'hôtes) sont situés dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. Deux hôtels 3 étoiles sont localisés dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, offrant 36 chambres.
Dans le pays de Sierentz, 3 établissements proposent 40 chambres.

Quatre projets sont à l'étude sur le territoire :

– à Huningue, un dossier d'appel d'offre est en cours pour un projet de construction d'hôtel – restaurant, de catégorie 3 étoiles
– à Saint-Louis, au Lysbüchel, une résidence de tourisme CITEA de 100 chambres
– deux projets de complexes hôteliers au niveau de la partie suisse de l'EuroAirport sont en cours de discussion, pour un total de 200 chambres : un All'season's, qui offrirait 120 chambres et un Novotel de 80 chambres.

Les gîtes et les chambres d'hôtes

Les communes de Kembs, Magstatt le Bas, Uffheim, Wahlbach, Schlierbach et Hagenthal-le-Bas offrent des possibilités d'hébergement en gîte ou chambres d'hôtes.

Les campings

Il existe un camping à Huningue.

La restauration

Le territoire est bien pourvu en offre de restaurants, avec 88 restaurants de type traditionnel, 29 établissements de restauration rapide et quelques hôtels restaurants.

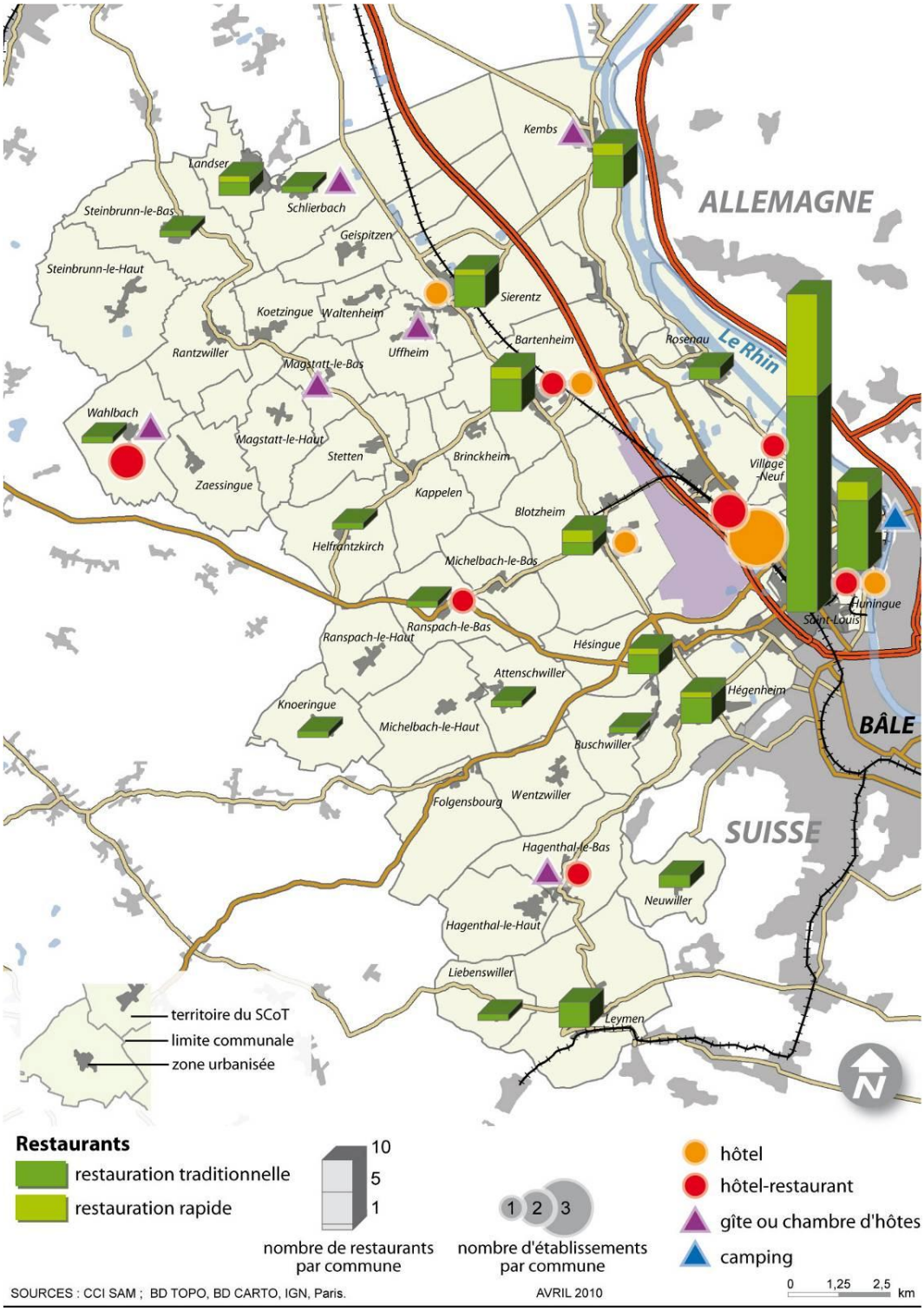


Figure 117 Carte de répartition des hébergements sur le territoire - Source : CCI SAM 2009

5.6.2. Attractions

Les attractions, manifestations culturelles et sportives et infrastructures liées au tourisme et aux loisirs sont plutôt variées et bien réparties sur l'ensemble du territoire.

Ceci constitue pour le territoire un réel atout qui pourrait être valorisé à des fins économiques et de marketing territorial s'appuyant sur un cadre de vie agréable.

Le tourisme d'affaires est certainement la première carte à jouer pour le territoire, compte tenu notamment de la forte proximité de centres d'affaires et d'événements importants, notamment à Bâle.

L'éco tourisme et le tourisme vert, en jouant notamment sur la proximité de milieux ruraux remarquables et de sites environnementaux exceptionnels est une autre piste à envisager.
En particulier, une réflexion pourra être conduite autour :

- des infrastructures d'hébergement, avec notamment le processus de labellisation,
- de la valorisation des sites dans le cadre du développement du tourisme vert, par exemple la Petite Camargue, y compris pour la promotion du site et la communication,
- le développement et la valorisation de circuits touristiques,
- le développement des activités liées à l'eau,
- les circuits équestres,
- le tourisme industriel,
- le patrimoine rural et bâti existant sur le territoire.

5.7. LES ENJEUX ECONOMIQUES

5.7.1. Synthèse

La population active est caractérisée par la forte présence de frontaliers, surtout vers la Suisse et plus particulièrement l'agglomération bâloise. Le profil de l'ensemble de la population active est en cours de mutation, avec une croissance des actifs travaillant dans le tertiaire et les services, et dont les catégories socioprofessionnelles progressent. Le niveau global de formation tend lui aussi à s'élever, en lien avec les postes proposés et occupés.
L'emploi local, en hausse mais en situation de fragilité, se caractérise par une forte représentation des activités aéroportuaires, chimiques et pharmaceutiques, en lien avec l'activité bâloise et de l'EAP.
Les zones industrielles existantes et prévues ont vocation à se développer dans une logique de complémentarité des activités en place. Les zones artisanales locales, jouent surtout un rôle de proximité (réponse aux besoins locaux).
L'appareil commercial est aujourd'hui jugé satisfaisant et mérite de se développer pour répondre aux besoins locaux et prendre en compte la dimension transfrontalière du territoire.
Le territoire pourrait, en outre, jouer la carte du tourisme d'affaires et valoriser également ses nombreux atouts environnementaux.

5.7.2. Les enjeux

L'économie du territoire est à double entrée ; elle s'appuie sur la dynamique économique transfrontalière et sur un développement endogène lié notamment à l'économie résidentielle.

Malgré les difficultés, il existe des potentialités importantes de développement de l'économie locale :

- économie résidentielle ;
- emplois métropolitains ;
- base économique ;
- développement de l'aéroport et de ses activités annexes et connexes ;
- sites majeurs du Technoport et de la gare Ouest de Saint-Louis/Hésingue.

Pour répondre aux besoins tant intrinsèques que de l'économie frontalière, l'offre de formation pourra évoluer et être renforcée.

Enfin, l'offre foncière doit s'adapter pour soutenir l'accueil et le développement des activités économiques du territoire.

Une gestion rigoureuse de l'espace doit permettre d'assurer le maintien de l'activité agricole.

6. Les services et équipements

6.1. SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

6.1.1. Administration générale

Les équipements et services d'administration générale se concentrent dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, sur toute la bande rhénane et dans les bourgs centres.

Dans le domaine de l'emploi, le territoire dispose de deux Maisons de l'Emploi et d'une structure spécifique qui s'adresse particulièrement aux actifs frontaliers.

Infobest, un outil à destination des frontaliers

L'association « Infobest » est une structure travaillant particulièrement en direction des actifs frontaliers, même si son action s'adresse aussi à un public plus large. Il s'agit d'une instance d'information et de conseil pour les questions transfrontalières concernant la France, la Suisse et l'Allemagne.

Le Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi

La première, créée dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale est opérationnelle depuis septembre 2007. Commune aux Pays du Sundgau et de St Louis et des Trois Frontières, elle possède une antenne à St Louis. Elle a pour mission de mobiliser les partenaires locaux de l'emploi et de mutualiser les compétences et les savoir-faire pour dynamiser le bassin d'emploi selon trois priorités :

– Assurer une veille en matière d'emploi et anticiper les mutations économiques ;
– Renforcer l'accès ou le retour à l'emploi ;
– Accompagner les entreprises, développer l'emploi, favoriser la création et la reprise d'entreprises.

Ses actions visent un public large de chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi, salariés et scolaires.

La seconde abrite le service info jeunes et l'ACIFE (Association pour la Création, l'Insertion, la Formation et l'Emploi). Le service Info-Jeunes s'adresse aux personnes âgées de 16 à 25 ans issues des communes de la CC3F et de la communauté de communes de la Porte de Sundgau, et les oriente dans leur parcours professionnel (formation, recherche d'emploi…). L'ACIFE, quant à elle, met à disposition des locaux pour des réunions, formations ou conférences.

Ces structures, à l'instar de l'ensemble des services publics concentrés dans la ville centre, sont faciles d'accès à la plus grande partie de la population du territoire. Néanmoins, le manque de mobilité constitue un frein à l'accès à l'emploi, qui peut être particulièrement pénalisant pour les jeunes.

Améliorer l'accès aux structures d'accompagnement de retour à l'emploi doit faire partie de la réflexion globale sur l'accès aux services aux personnes. Les permanences délocalisées, une à deux fois par mois, dans d'autres communes du territoire, assurées par le Service Info Jeunes, participent de cette réflexion générale.



Figure 118 : Répartition des services publics.

6.1.2. Enseignement

Il existe un bon maillage des écoles du premier degré. Seules 5 communes ne disposent pas d'école maternelle sur leur ban et une seule n'accueille pas d'école élémentaire. Mais ces communes sont systématiquement constituées en Regroupement Pédagogique Intercommunal, et les enfants sont scolarisés, au sein de ces RPI, dans une commune voisine.

On compte 5 collèges publics et deux privés.

Collèges publics :

Commune d'implantation	Effectifs (avec SEGPA) 2008/2009	Effectifs 2004
Village-Neuf	549	710
Hégenheim	676	660
Saint-Louis Schickelé	355	331
Saint-Louis Forlen	471	623
Sierentz	549	501
Total	2600	2825

Les 5 collèges publics sont en dessous de leur capacité maximale. Les effectifs ont baissé par rapport à 2004, de près de 8%. Le collège d'Hégenheim approche la saturation. Le collège Forlen de Saint-Louis a quant à lui vu ses effectifs diminuer considérablement (près d'un tiers par rapport à 2004).

Collèges privés

Collège privé	Effectifs 2008/2009	Effectifs 2004
Blotzheim	339	290
Landser (collège et lycée)	557	473
Total	896	763

Les collèges privés, à l'instar de ce qui s'observe dans de nombreux établissements privés alsaciens, voient au contraire leurs effectifs augmenter régulièrement. Ils ont progressé sur le territoire de plus de 17% en 4 ans.

Le territoire offre de nombreuses possibilités de formations, surtout au lycée Jean Mermoz de Saint-Louis, plus grand lycée d'Alsace et dont les enseignements sont très polyvalents. Il propose une très large palette de formations et prépare à des diplômes nombreux et variés, notamment des BTS du secteur industriel. La corrélation entre les besoins des industriels locaux et les formations dispensées dans le lycée semble bonne, quoique perfectible, notamment dans les domaines de la maintenance aéronautique, la chimie et la logistique.

Il existe également un Centre de Formation des Apprentis, ne dispensant que des formations dans le tertiaire. Il ne semble pas manquer de formation spécifique dans le secondaire, sauf peut-être dans le domaine sanitaire et social.
La majorité des étudiants s'oriente dans le cadre de leurs études post bac plutôt vers Strasbourg, Mulhouse ou Belfort, centres universitaires et de formation importants.

Plusieurs organismes proposent des formations dans le cadre de la formation continue , dont le GRETA situé à Saint Louis.



Figure 119 : Répartition des établissements scolaires, premier degré, collèges et lycées.



Figure 120 : répartition des établissements de formation initiale, continue et structures d'accompagnement

6.1.3. Les équipements médicosociaux

La couverture du territoire en matière de services et d'équipements de santé est globalement bonne, même meilleure que sur l'ensemble du territoire national et départemental.

a) LES MEDECINS

Médecins[21]

On compte 57 médecins généralistes dans le territoire en 2003, dont 16 dans le canton de Sierentz et 41 dans celui de Huningue.
Avec une moyenne de 8,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants, le territoire est légèrement au-dessus de la moyenne du Haut-Rhin, établie à 8,3.

Les prévisions à moyen terme envisagent une diminution, ici comme ailleurs, du nombre de médecins généralistes. En termes d'effectifs, ils devraient diminuer moins vite que dans le reste de la France.
Toutefois, si on considère que la population du secteur et de l'Alsace progresse plus rapidement qu'à l'échelle nationale, on risque d'observer un décrochement plus rapide en termes de densité de médecins par rapport à la population totale.

Spécialistes

Pour le nombre de spécialistes de santé par habitant, le territoire se situe dans la moyenne française. Certaines spécialités sont peu représentées, comme ailleurs en France ; on note, par contre, une légère surreprésentation des dentistes sur le territoire.

Pharmacies

On compte 15 pharmacies en 2010 sur le territoire, soit une moyenne de 21 pharmacies pour 100.000 habitants, et 1 pharmacie pour 4710 habitants.

En France, la moyenne s'établit à 37 pharmacies pour 100.000 habitants, soit 1 officine pour 2.696 habitants. En Alsace, la moyenne est nettement inférieure, avec 1 pharmacie pour 4000 habitants[22].
Sur la base de ces ratios, le territoire serait assez mal équipé en pharmacies.
On peut noter surtout une nette diminution de la couverture en pharmacies par habitant sur le territoire, par rapport à 1998, où la moyenne était de 28,5 pharmacies pour 100.000 habitants, valeur à l'époque très supérieure à la moyenne alsacienne.

[21] Source ; étude service, mars 2006
[22] Source : les Echos, 7 avril 2010

Une concurrence suisse et allemande pour les infirmières libérales ?

On compte 8,3 infirmiers libéraux pour 10.000 habitants en France, 4,4 sur le département du Haut Rhin, et seulement 3,8 dans le Pays. Le nombre importants d'hôpitaux et de structures collectives employant des infirmières sur le secteur explique en partie ce manque relatif d'infirmiers libéraux. Mais la proximité de la Suisse, et le nombre important d'infirmiers français exerçant dans ce pays est aussi une des explications à ce chiffre particulièrement bas.

Globalement, on observe une réelle concentration des médecins spécialistes et des infirmiers dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. **Mais dans le même temps, 90% de la population du Pays résident dans un rayon de 5 kilomètres au plus de ces services.**

b) HOPITAUX

Le territoire dispose d'un hôpital, la polyclinique des Trois Frontières de Saint-Louis, qui offre une large palette de spécialités (médecine, chirurgie, obstétrique, urgences) et un plateau technique conséquent. Elle dispose également d'un important dispositif d'accueil de court séjour.
Elle constitue un réel service de proximité pour les habitants du territoire. 6300 entrées sont comptabilisées en moyenne chaque année, représentant 39300 journées d'hospitalisation.

Les urgences et système de garde atteignent leurs limites en termes de capacités d'accueil. Ce phénomène n'est certes pas propre au territoire mais apparaît comme une difficulté supplémentaire pour les personnes privées de mobilité, et/ou plus éloignées de ce centre de soin. Le vieillissement de la population mis en exergue précédemment pourrait accentuer les tensions en la matière.

Pour anticiper le possible déficit du corps médical sur ce secteur, une maison médicale pourrait être envisagée sur le territoire du SCOT.

c) LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES

Le territoire du SCOT compte 4 établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes, deux à Saint-Louis, un à Sierentz et un à Village-Neuf. Un pôle de gérontologie est également installé à Saint Louis.
Le Schéma Départemental Gérontologique de 2006 - 2011 indique un déficit de quelques 180 places sur le territoire. Celui-ci pourrait être en partie comblé par les projets de construction ou extension à court terme. Ainsi, 160 places sont en projet ou discussion, à Kembs, Landser et Saint-Louis.

Aujourd'hui, et compte tenu des perspectives démographiques, la capacité globale d'accueil des personnes âgées semble insuffisante. Mais au-delà de la seule observation quantitative, le type d'accueil proposé pourrait être aussi diversifié. On ne compte, par exemple, aucun accueil de jour en établissement sur le territoire. On n'a pas construit non plus de Maison d'Accueil Rurale des Personnes Agées, comme il en existe dans certains des cantons de l'ouest du département et qui répondent à une logique de proximité.

On compte aujourd'hui près de 13 000 personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire. Les projections démographiques évaluent à près de 20 000 la population des plus de 60 ans à l'horizon 2020, et à près de 24 000 en 2030. On estime à environ 7% la part des individus de plus de 60 ans qui sont dépendants, et nécessitent des structures adaptées pour leur vie quotidienne. On peut ainsi établir à 1.700 personnes au moins le nombre de personnes de plus de 60 ans dépendantes et qui auront, à moyen terme, besoin d'être accueillies dans une structure spécialisée.

Actuellement, les structures sont exclusivement localisées dans l'Est du territoire du SCOT, plus peuplé, alors que les personnes âgées sont réparties sur tout le territoire. Aussi, une réflexion sur un meilleur maillage de l'accueil des personnes âgées dépendantes devrait-elle intégrer la réflexion globale relative aux services aux personnes à l'échelle de l'ensemble du territoire. Par ailleurs, des alternatives à la maison de retraite existent et se développeront dans le futur, en particulier l'accueil de jour, et les services à domicile. La recherche du maintien à domicile pour les personnes âgées qui le souhaitent et les solutions à mettre en œuvre pour y parvenir sont un des défis majeurs concernant le vieillissement de la population.

d) PERSONNES HANDICAPEES

Bartenheim dispose de structures spécifiques d'accueil pour les personnes handicapées : Deux foyers et un centre d'adaptation par le travail.



Figure 121 : Localisation des établissements de santé sur le territoire.

6.1.4. Enfance et jeunesse

a) LES 11 STRUCTURES D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS DANS LE TERRITOIRE.

On compte, 11 structures d'accueil collectif pour les enfants de 0 à 4 ans sur le territoire, soit un total de 323 places en 2006[23]. Le taux de couverture est supérieur à ce qui est enregistré à l'échelle départementale.

Elles se localisent généralement dans les communes les plus peuplées ou dans les communes-relais : Bartenheim, Blotzheim, Hagenthal-le-Bas, Helfrantzkirch, Hésingue, Huningue, Landser, Ranspach-le-Bas, Saint-Louis, Village-Neuf et Sierentz.

En dehors de l'accueil collectif, les parents ont également la possibilité de faire garder leurs enfants par une assistante maternelle agréée. Afin notamment de faciliter les échanges entre celles-ci et les parents, le territoire dispose de 3 Relais d'Assistantes Maternelles, un dans chaque Communauté de Communes.

Si des demandes non satisfaites pour faire garder son enfant demeurent, cet important dispositif de garde apporte des solutions appréciables pour les ménages constitués de bi-actifs.

[23] Source : étude services, 2006.

b) LES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

19 communes disposent de services péri et/ou extra scolaires. Parmi elles, 9 bénéficient uniquement d'un service périscolaire, c'est-à-dire d'un accueil des enfants scolarisés dans le premier degré les jours d'école. Dans les 10 autres communes, on trouvera à la fois les services périscolaires les jours d'école, et les Centres d'Accueils de Loisirs sans Hébergement le mercredi et pendant les vacances scolaires.[24]

	Présence d'un périscolaire	Présence d'un ALSH
Bartenheim	X	
Blotzheim	X	
Folgensbourg	X	
Hégenheim	X	
Helzfrankirch	X	X
Huningue	X	
Kappelen	X	
Kembs	X	X
Landser	X	X
Magstatt le Haut	X	X
Michelbach le Haut	X	X
Ranspach le Bas	X	
Rosenau	X	X
Saint Louis	X	
Schlierbach	X	X
Sierentz	X	X
Uffheim	X	X
Village Neuf	X	
Waltenheim	X	X

75% de la population résident dans une commune disposant d'activité péri et/ou extra scolaire. Il est néanmoins attesté que **le nombre de places en périscolaire pour l'accueil des enfants les jours de classe est insuffisant**, surtout dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau où le déficit est particulièrement marqué. **Seuls 22% des habitants de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ont accès à un tel service**.

[24] Source : étude services, 2006

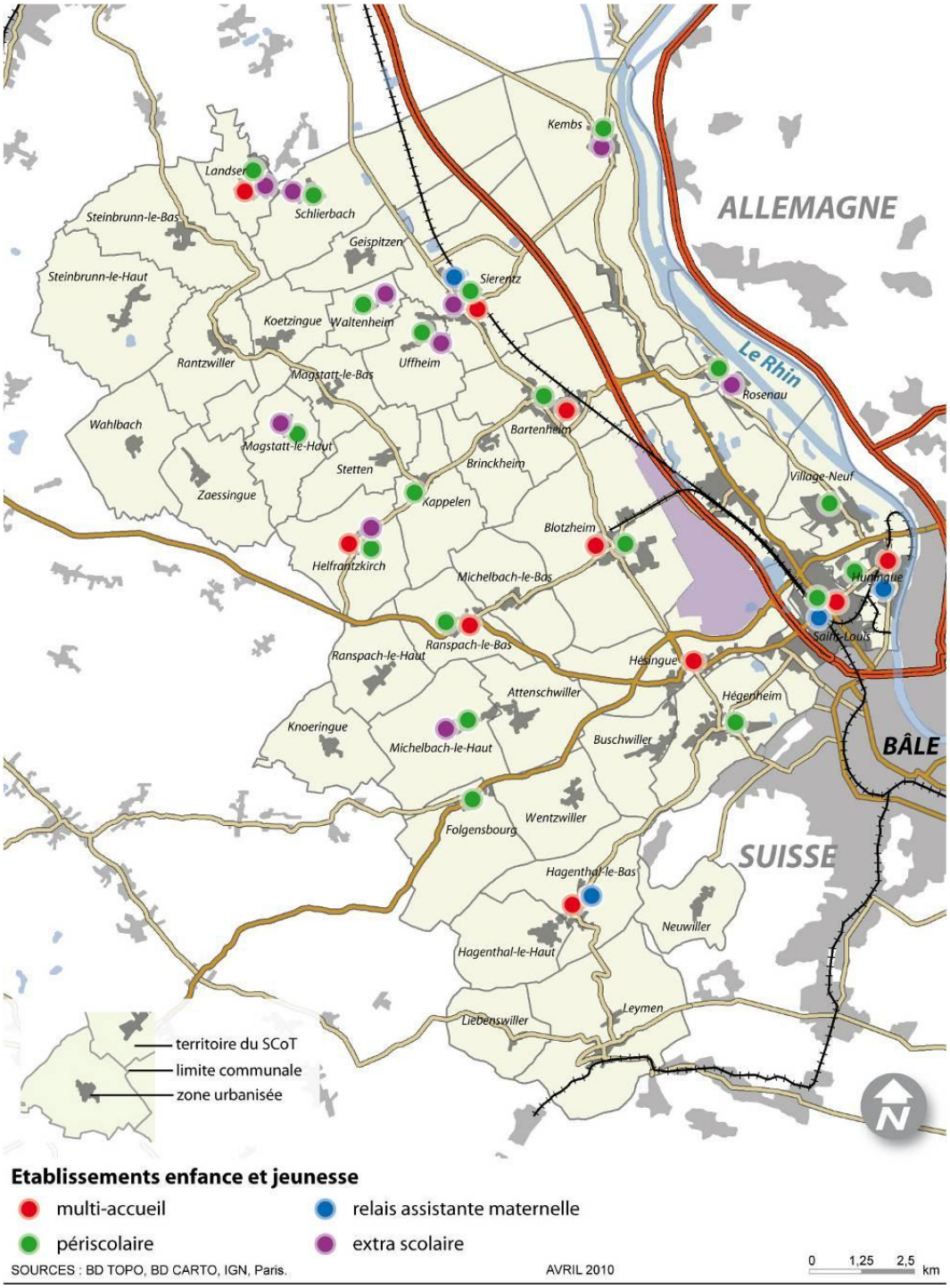


Figure 122 : répartition des structures d'accueil enfance et jeunesse. Source, Etude Services

De tels services sont coûteux, et les normes régissant les locaux et l'encadrement de ces structures particulièrement exigeantes,. Aussi, pour que le service puisse être viable et pérenne, il faut un seuil minimal d'enfants inscrits, et donc scolarisés dans la commune. Au vu des tendances et perspectives démographiques et compte tenu des modes de vie actuels, les communes auraient intérêt à s'associer pour accroître et optimiser ce service aux habitants. La réflexion pourrait être menée par exemple à l'échelle des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux d'ores et déjà constitués.

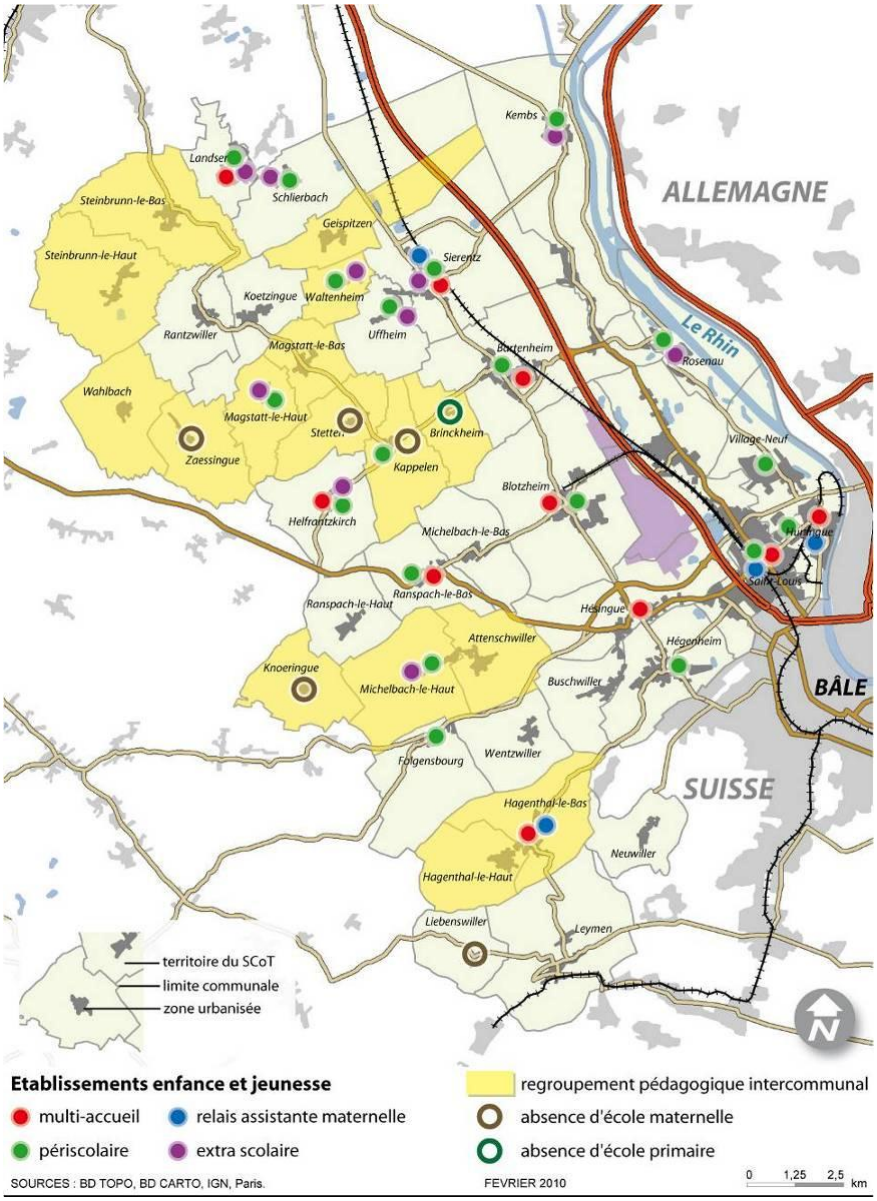


Figure 123 : répartition des accueils périscolaires et extra scolaires, et RPI.

Enfin, il existe dans la Communauté de Communes des Trois Frontières des structures spécifiques pour l'accueil des adolescents : MJC, Point Information Jeunesse. On commence aujourd'hui à chercher à mettre en place des dispositifs particulièrement adaptés à ce public (animations, écoute, …). Les animateurs des MJC sur la Communauté de Communes des Trois Frontières notamment, assurent des permanences, la création de structures similaires sur les autres communautés est à l'étude.[25]

[25] Source : étude services. Mars 2006

6.2. LOISIRS, CULTURE

Le territoire est selon les critères d'évaluation de l'ancienne Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports[26], très bien doté (source DDJS) en installations sportives. Avec un taux de 22,2 équipements normalisés pour 10 000 habitants en 2006,[27] il se place dans le peloton de tête régional. La pratique sportive semble d'ailleurs être bien répandue sur le territoire, eu égard aux équipements nombreux et variés. De plus, plus de 19% de la population est adhérente à une association sportive. Cet effectif correspond à la fourchette haute de ce qui s'enregistre à l'échelle du département, attestant du dynamisme du tissu associatif local, de l'intérêt de la population pour les activités proposées et du bon niveau d'équipement du territoire en matière d'infrastructures.

6.2.1. Les activités sportives

On compte aujourd'hui deux piscines sur le territoire, le Centre Nautique Pierre de Courbertin à Saint Louis et la piscine intercommunale de Village Neuf, équipement récent (inauguré à l'automne 2010)

Des centres sportifs d'envergure et permettant la pratique de tout type de sport sont implantés dans plusieurs communes, par exemple un COSEC (Complexe OmniSport Evolutif Couvert) à Sierentz et à Village Neuf, la Maison des Sports de Huningue et le Sportenum de Saint Louis.
Le Parc des Sports de Saint Louis constitue également une infrastructure sportive importante de même que le Parc des Eaux Vives à Huningue.

On dénombre également de nombreux stades multisports à l'échelle du territoire (dans une quinzaine de communes) et des dojos pour la pratique spécifique du judo.

Si le territoire est globalement bien équipé, l'étude sur les services a néanmoins pointé **un besoin en gymnases adaptés**. Souvent les activités sportives se déroulent dans les salles des fêtes des communes, qui ne sont pas spécifiquement adaptées à cette pratique. Cette situation concerne particulièrement la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.
L'environnement et le paysage local sont favorables à la pratique de sports de pleine nature. Le Parc des Eaux Vives de Huningue constitue notamment un équipement de premier ordre pour la pratique du kayak.

[26] Devenue en 2009 la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, service de la jeunesse, du sport, de la vie associative, de l'égalité et de l'intégration.

[27] Source : Etude Services, 2006



Figure 124 : Répartition des établissements sportifs

6.2.2. Installations culturelles

Le territoire dispose d'une offre en infrastructures culturelles intéressantes que ce soit des bibliothèques, des cinémas, des musées, et des salles de spectacles… la partie occidentale du territoire est moins bien équipée, mais cet aspect est compensé par de bonnes conditions d'accès aux équipements existants dans la plaine ou à l'extérieur du territoire. L'aire urbaine bâloise est, en effet, culturellement riche et bien équipée.

Il existe une attractivité naturelle, vers Saint Louis et Mulhouse et dans une moindre mesure vers Altkirch. L'offre qui est proposée dans ces villes est large, et les habitants préfèrent généralement se rendre dans ces centres urbains à l'offre diversifiée, plutôt que d'aller dans la commune la plus proche, où le choix est plus limité.

Le territoire bénéficie d'un maillage important de **bibliothèques municipales.** Dix communes du territoire en sont équipées. Les habitants des communes qui n'en disposent pas se rendent le plus souvent directement à Saint Louis.
Les communes qui ne disposent pas d'une bibliothèque, profitent du service bibliobus mis en place par le Conseil Général du Haut-Rhin.

Le territoire compte deux cinémas : à Kembs (1 salle) et à Saint Louis (3 salles, de 250, 150 et 100 places), ainsi qu'un ciné-club à Sierentz. Dans ce domaine, les pôles d'attraction sont essentiellement Saint Louis et Mulhouse, qui offrent une palette de choix étendue. Seules quelques communes de la frange occidentale (Zaessingue, Steinbrunn, Wahlbach…) sont tournées vers le cinéma d'Altkirch, pour des raisons de proximité évidentes.

Les **salles de spectacles existantes** sont toutes localisées dans la Communauté de Communes des Trois Frontières. Landser accueille quant à elle une salle d'exposition. La commune de Sierentz projette de créer également une salle de spectacle.

On compte enfin trois **musées** dans le secteur : le musée de la Petite Camargue à Saint Louis, qui accueille, entre autre, l'exposition permanente relative à la pisciculture « Mémoires de Saumon », le musée historique et militaire de Huningue, et l'Espace d'Art Contemporain Fernet Branca de Saint Louis.

Le bon niveau d'équipements du territoire dans les domaines sportifs et culturels doit être souligné. On notera néanmoins une sous-représentation des équipements culturels à l'Ouest, surtout dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.



Figure 125 : répartition des établissements culturels.

6.3. RESEAU DE TRANSPORT D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATION

Sur le territoire du SCOT, les réseaux de transports d'énergie et de télécommunication suivent une orientation principale de sens Nord-Sud et sont concentrés en grande partie dans la plaine rhénane.
Depuis la centrale hydro-électrique de Kembs, les lignes à haute et très haute tension se déploient vers l'ensemble du département haut-rhinois et vers l'Allemagne.

La densité des équipements de transports énergétiques, qu'il s'agisse des lignes électriques ou des gazoducs, engendre de nombreuses contraintes de développement urbain (servitudes).
En effet, le réseau de gaz à haute pression traverse les communes de Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hésingue, Hégenheim, Huningue, Kembs, Saint-Louis, Sierentz et Village-Neuf.
Ce réseau est amené à se développer afin de mieux desservir la partie Sud du département haut-rhinois.

La commune de Village-Neuf accueille une société de stockage de pétrole et de produits dérivés destinés aux grandes sociétés de l'industrie pétrolière et chimique. Sa localisation est favorable à l'utilisation de la voie fluviale pour le transport de carburants et produits dérivés. Mais ce centre de stockage engendre également des nuisances et risques technologiques pour le secteur, qu'il convient de prendre en compte.

L'ensemble du secteur est relativement bien desservi par le réseau public et câblé (téléphonie), mais également par les relais de téléphones cellulaires. Dans certains secteurs, le réseau de téléphones cellulaires peut être relayé par le réseau suisse ou allemand, des partenariats ayant été mis en place entre les différents opérateurs.

Pour les connexions internet et télécommunication haut débit, l'étude réalisée en 2003 à l'échelle du Pays, a identifié une desserte à haut débit différentielle selon les secteurs géographiques et plus favorable dans la plaine urbaine.
Cette étude préconise, entre autres, la prise en charge par les collectivités de ces équipements pour l'amélioration de la couverture du territoire et la performance du service proposé.

D'après les données issues du diagnostic du SDTAN, seule la ville de Saint-Louis est desservie par le câble, dans 5 communes l'ensemble des lignes ne sont pas encore éligibles à un débit de 512 Kbps (la commune la moins bien desservie étant Rantzwiller), 28% des lignes sont éligibles à un débit compris entre 512 Kbps et 2 Mbps, 26% à un débit compris entre 2Mbps et 6 Mbps et 46% à un débit supérieur à 6 Mbps ; ainsi dans seulement 12 communes plus de la moitié des lignes reste desservie par un débit inférieur à 2 Mbps.

6.4. LES ENJEUX LIES AUX EQUIPEMENTS

6.4.1. Synthèse

Le territoire est bien doté en termes d'équipements publics. Leur répartition répond à la logique de l'armature urbaine avec une forte concentration dans la Communauté de Communes des Trois Frontières, notamment dans la ville centre Saint-Louis.

6.4.2. Les enjeux

Un enjeu important repose sur le développement de services et d'infrastructures pour répondre aux besoins des populations aux deux extrémités de la vie :

– l'accueil des personnes âgées ; des alternatives peuvent être envisagées notamment pour le maintien à domicile de cette population en intégrant à la réflexion les questions de services à la personne, petit commerce de proximité, services de santé et leur localisation
– l'enfance et la jeunesse.

Le renforcement ou l'amélioration de certains équipements relevant du domaine sportif ou culturel doit davantage répondre à une logique de complémentarité et de synergie avec les territoires voisins.

7. Un territoire multimodal

La maîtrise des flux de déplacements constitue un des enjeux majeurs du territoire du SCOT. Celui-ci se place à un carrefour de grande importance constituant un nœud multimodal au sein de l'espace économique rhénan.
Les flux de transit reliant la mer du Nord à l'Italie traverse le territoire du SCOT sur cet axe Nord-Sud, aussi bien par voie ferrée que par voie d'eau ou par la route.

L'Euroairport, la voie ferrée reliant Strasbourg à Bâle, la voie fluviale, le réseau routier jouent ainsi un rôle dans la répartition des flux aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises.

Les flux locaux sont importants et notamment les flux pendulaires. Près de 19 000 actifs extérieurs au territoire le traversent pour se rendre de l'autre côté de la frontière.
7 800 actifs résident en dehors du territoire du SCOT et viennent y travailler chaque jour. Environ deux tiers d'entre eux proviennent du territoire du SCOT de la région mulhousienne, l'autre tiers de celui du Sundgau.

7.1. LES CHIFFRES-CLES DU TRANSPORT EN ALSACE

Réseau		
Autoroutes	301 km	
Routes nationales	97 km	
Routes départementales	6 210 km	
Voies navigables	362 km	
Fer	715 km de voie ferrée soit 86 km pour 1 000 km² 162 gares et points d'arrêts	
Trafic		
Moyen de transport	**Voyageurs**	**Marchandises**
Aéroport de Strasbourg	1,06 millions de passagers en 2007 et 1.1 million en 2009	218 tonnes de fret avionné
Aéroport de Bâle-Mulhouse-Freiburg	4,13 millions de passagers	43 655 tonnes de fret avionné
Aéroport de Colmar-Houssen	4 100 passagers en 2007	1 tonne de fret avionné
Routes		1.64 milliards de tonnes transportées sur la route
Port autonome de Strasbourg		9,22 millions de tonnes en vrac par voie d'eau
Ports de Mulhouse-Rhin		5,28 millions de tonnes en vrac par voie d'eau
Port de Colmar-Neuf-Brisach		629 000 tonnes en vrac par voie d'eau
Train	827,8 millions de voyageurs TER répartis sur 14 lignes, 19 gares et 143 points d'arrêt	11,3 millions de tonnes transportées par le chemin de fer en 2007

Figure 126 : les chiffres-clés du transport en Alsace en 2010

7.2. LES INFRASTRUCTURES INSCRITES AU SCHEMA DIRECTEUR

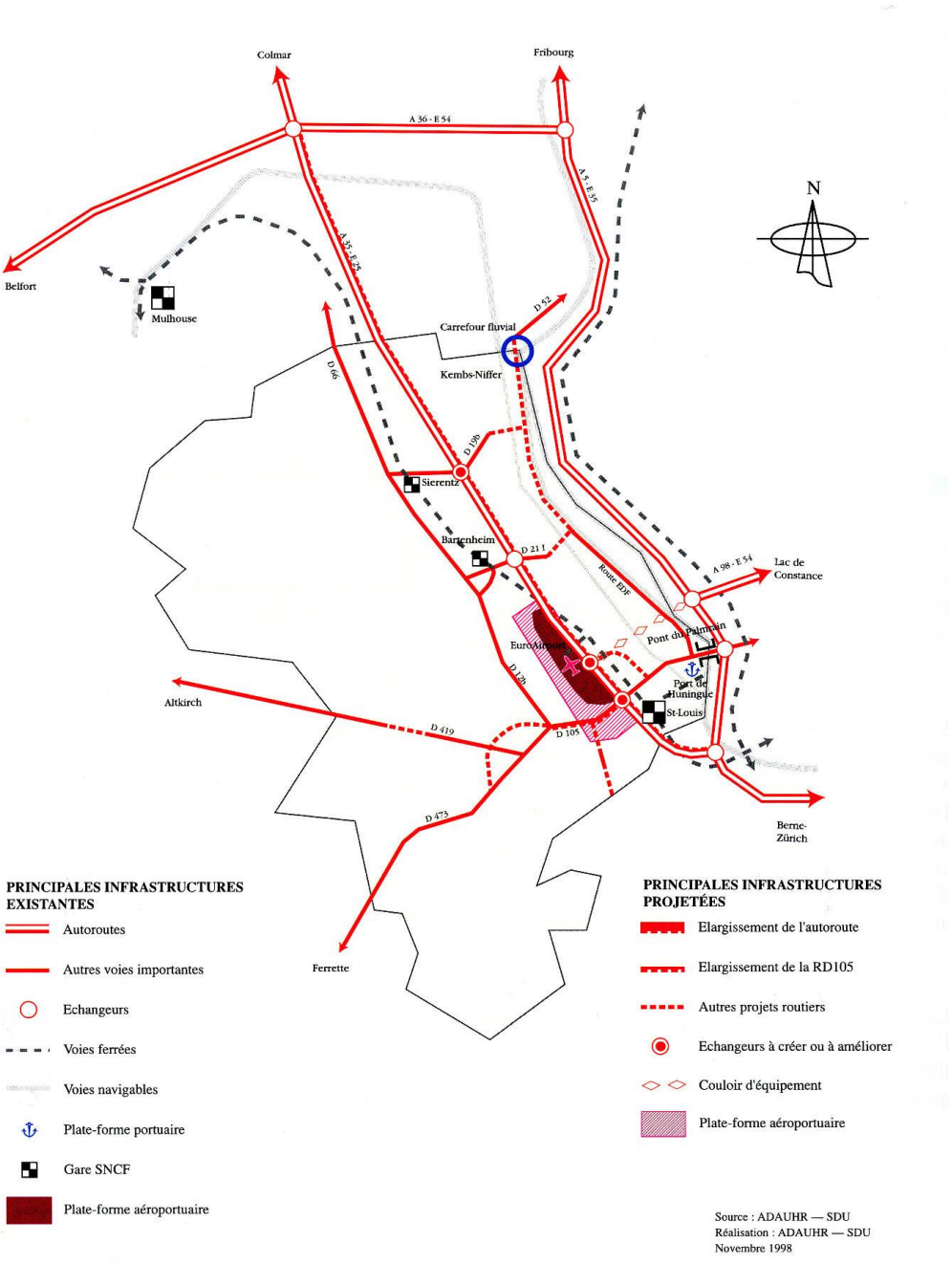


Figure 127 : Carte des infrastructures de transports du schéma directeur de 1998

En termes de développement du réseau ferroviaire, les aménagements des arrêts et gares du territoire ont été réalisés et les cadences de desserte ont effectivement été améliorées depuis 1998. Le réseau s'expose aujourd'hui à la saturation de l'axe existant. Le raccordement ferroviaire de l'aéroport est à l'étude et la possibilité de création d'une troisième voie, ou de tronçons supplémentaires en complément de la ligne existante sera définie à l'issue de l'étude régionale en cours de réalisation.
En termes d'infrastructures routières, l'échangeur sur l'A35 à la hauteur de Sierentz est réalisé, de même que le contournement ouest de Hésingue (RD 105).

En termes d'infrastructures d'envergure, le schéma directeur prévoyait un couloir d'équipement permettant de relier l'A35 à l'A5 et l'A98 en Allemagne, à défaut un franchissement sur le Rhin à hauteur de Kembs.
Les emprises de ce grand projet ont été, jusqu'à présent, préservées, notamment dans les documents d'urbanisme locaux.

L'objet de cet axe consistait à compléter le « périphérique » existant autour de l'agglomération bâloise (couloir d'équipement dit « Bretelle de Märkt).

7.3. LES FLUX ET LE RESEAU ROUTIER

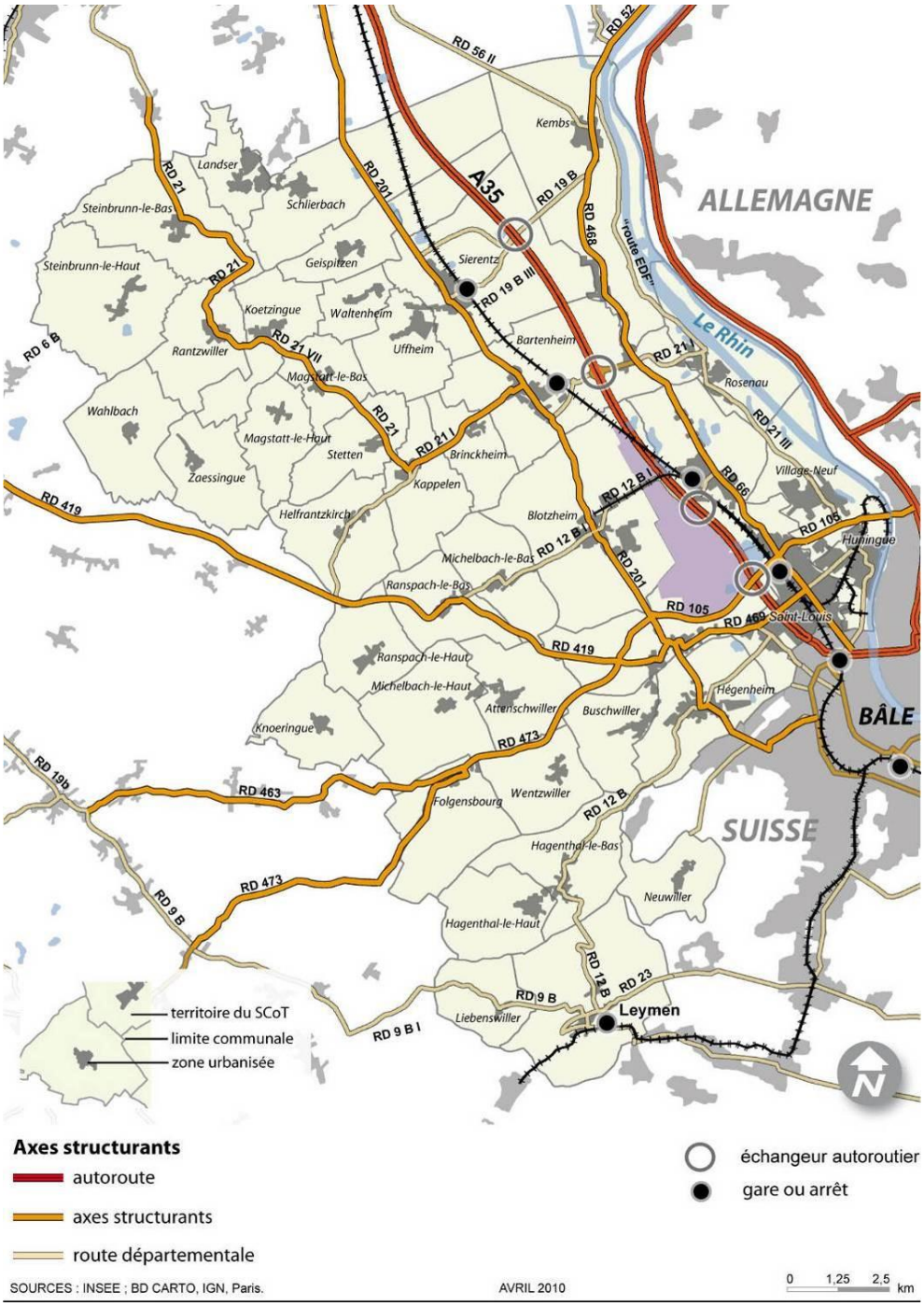


Figure 128 : Carte du réseau routier du territoire

Le réseau routier du territoire du SCOT est dense et s'inscrit dans le cadre du réseau structurant de l'axe rhénan Nord-Sud depuis la Mer du Nord jusqu'à Bâle.
Il se décline également à l'échelle de l'agglomération bâloise comme l'axe structurant traversant la zone urbaine. La traversée actuelle s'avère de plus en plus fréquentée et problématique notamment du point de vue du fonctionnement urbain et de la densité urbaine.

L'augmentation du trafic routier est une tendance générale observée sur l'ensemble du territoire, marquée par une part importante du trafic de poids lourds et l'existence de points de blocage et d'encombrement. Le réseau de routes départementales sur le territoire relie toutes les communes entre elles. Certains axes, de direction dominante Est-Ouest relient l'autoroute A35, les RD 201, 66 et 468 (orientées Nord-Sud), et créent une structure en peigne. Cette organisation peut engendrer des difficultés ponctuelles de circulation, notamment dans le cadre de migrations pendulaires d'Ouest en Est comme c'est le cas depuis le Sundgau vers le pôle urbain bâlois.

7.3.1. Le réseau routier structurant

L'autoroute A 35

Axe principal de la région des Trois Frontières, l'autoroute A35 est une composante du réseau européen avec, en parallèle, l'autoroute A5 côté allemand.

Cette autoroute supporte non seulement un important trafic européen et régional, mais aussi un flux de migrations pendulaires conséquent, notamment entre Mulhouse et Bâle, les deux principaux pôles d'emplois et d'attractivité de ce secteur.



Photo 1 : l'A35 depuis l'échangeur de Sierentz



Photo 2 : la RD 201 à Blotzheim

En 2008, sur l'A35, la moyenne journalière tous véhicules s'élève à 44 000 à l'entrée Nord du territoire et à 45 750 au niveau de l'échangeur A 35/RD105 dont plus de 2 500 poids lourds en moyenne, soit une augmentation de 10% en un an.
En septembre 2009, les derniers comptages indiquaient 51 771 véhicules par jour à la hauteur de l'EAP dont 8,5% de poids lourds et 31 015 véhicules par jour à Saint-Louis dont 7.0% de poids lourds.

A titre de comparaison, la situation sur les autoroutes voisines peut être illustrée par les chiffres suivants :

– sur l'A5 : à Weil-am-Rhein, le trafic journalier moyen est de 29461 véhicules (chiffres de septembre 2008), dont 3373 poids lourds, et à la hauteur de Ottmarsheim, de 14 536 dont 5254 poids lourds,
– sur l'A3 à Rheinfelden, en septembre 2007, le trafic journalier moyen est de 54711 véhicules dont 1303 poids lourds, le trafic est stable entre 2006 et 2007,
– sur l'A2, 2963 poids lourds par jour à Bâle sont comptés en 2007.

On constate ainsi que les flux sur l'A35 sont deux fois plus importants que son axe parallèle allemand.

En observant de manière plus détaillée l'évolution des flux routiers sur le territoire entre 1992 et 2007, on constate l'influence de la création de l'échangeur autoroutier de Sierentz sur la charge de trafic des routes départementales parallèles.
Le tronçon de la RD 468 entre Kembs et Bartenheim enregistre une baisse de plus de 50 % du trafic. Le trafic sur le tronçon de la RD 201 entre Sierentz et Bartenheim a également baissé.
L'autoroute joue ainsi son rôle collecteur de flux puisque le trafic s'est reporté sur cet axe.

La RD 105

La RD 105 est un axe Est-Ouest qui joue un rôle de desserte de premier plan. Il vient, en effet, alimenter toute la partie Sud du territoire, de la Porte du Sundgau à la commune de Hésingue.
Il traverse également Saint-Louis et sert de lien entre l'A35 et l'Allemagne via le pont de Palmrain.
Il s'agit également de la seule voie de desserte des zones aéroportuaires Sud, génératrices d'importants trafics routiers liés notamment à l'activité de fret.

En 2009, le contournement de Hésingue a été ouvert à la circulation. Il permet de détourner le trafic routier de l'agglomération et de joindre rapidement la RD 419, autre axe de circulation structurant, en évitant ainsi la traversée de Hésingue.



Photo 3 : Le contournement de Hésingue (RD 105)

La RD 468

Cet axe, orienté Nord-Sud, suit le tracé du Rhin jusqu'à Bartenheim-La-Chaussée Il supporte un trafic important de migrations pendulaires et de transit.
En outre, 2940 véhicules en moyenne par jour parcourent la route dite « EDF » le long du Rhin depuis Niffer jusqu'à Kembs et 5032 véhicules par jour rejoignent ensuite l'A35 par la RD 468.

La RD 419

Cet axe qui relie Belfort à Bâle, est un itinéraire de transports exceptionnels dans sa totalité. En continuité avec la RD 105, il irrigue le plateau de l'arrière pays et supporte un trafic important de plus de 6 000 véhicules par jour en moyenne, correspondant aussi bien à des dessertes locales, régionales, qu'à des navettes domicile-travail effectuées en partie par des travailleurs frontaliers.

La RD 473

La RD 473 relie également le Sundgau au contournement de Hésingue en traversant Folgensbourg. Elle se place en alternative à la RD 21 I pour rejoindre la RD 105 et les axes autoroutiers Nord-Sud. Elle supporte un trafic croissant de migrations pendulaires depuis l'ensemble des communes de l'arrière-pays et du territoire du Sundgau.

A l'exception de l'autoroute A 35, la plupart des axes Nord-Sud ont subi une baisse de trafic routier. Ce n'est en revanche pas le cas pour les axes Est-Ouest dont le trafic augmente toujours.

7.3.2. Le réseau routier secondaire

La RD 66 et la RD 201

La RN 66 était, avant l'ouverture de l'A35, le principal axe de desserte de Mulhouse et Bâle. Elle est aujourd'hui reclassée RD 201 de Habsheim à Bartenheim et RD 66 de Bartenheim à Saint-Louis. La RD201 se poursuit au Sud de Bartenheim jusqu'à Hésingue (ancienne RD12bis).
Ces deux axes supportent encore aujourd'hui un trafic important dans le cadre des migrations pendulaires et des trajets de proximité.
La partie de la RD201 située au Nord du carrefour en dénivelé avec la RD105 revêt une importance toute particulière pour la desserte des futures zones d'extension Ouest de l'emprise aéroportuaire.

La RD 12

La RD 12 est un des axes qui permet de relier la partie Sud du territoire du SCOT à la Suisse. Elle draine notamment des flux pendulaires vers l'agglomération bâloise.
Elle se décline en plusieurs segments secondaires qui desservent les villages alentours entre Saint-Louis et Leymen.

La RD 21 I et RD 16 I

La RD 21 I et la RD 16 I relient Rosenau à la RD 419 sur un axe Est-Ouest qui permet la traversée du territoire du SCOT, du Rhin vers le Piémont.
Cet axe dessert notamment l'échangeur autoroutier de Bartenheim et les communes de Brinckheim, Kappelen et Helfrantzkirch.
Il supporte un trafic de desserte locale dans le cadre des migrations pendulaires mais également une partie du trafic transversal entre l'axe rhénan et Altkirch.



Figure 129 : Carte des comptages sur le réseau routier en 2007

7.3.3. Les principaux dysfonctionnements en matière de déplacement

↳ *Les passages de frontière au Pont du Palmrain et de l'A35*

Les passages de frontières apparaissent comme des « goulots d'étranglement » entre la France et la Suisse. Les ralentissements et files d'attente existantes sur l'A35 en amont de la douane suisse posent des problèmes, non seulement de sécurité, mais aussi de fluidité du trafic et de desserte des échangeurs situés avant la frontière.

Sur les 37 515 actifs que compte le territoire, 78,5% se déplacent en voiture et seulement 7,4% utilisent les transports en commun[28]. Le territoire du SCOT compte 14 000 travailleurs frontaliers (dont 2000 qui utilisent les modes doux ou les transports en commun) qui créent inévitablement des flux quotidiens importants aux passages de frontières.

Les flux quotidiens aux passages des douanes sont croissants.
En 2007, la moyenne journalière est de plus de 45 000 véhicules aux passages de frontières : 16 807 véhicules journaliers sont comptés au Pont du Palmrain et 26 135 au passage de la douane sur l'A35.
Globalement, en une dizaine d'années, le nombre de passages journaliers a augmenté de 30% sur les trois points principaux d'échange avec la Suisse et l'Allemagne.
Cette augmentation est à mettre en lien avec l'augmentation du trafic routier en lui-même et celui des poids lourds, en particulier dans le cadre du transit des pays du Nord de l'Europe vers le Sud.
La saturation au passage de la douane sur le pont du Palmrain et en zone urbaine aux passages de douanes franco-allemande ou franco-suisse en sont la conséquence directe.
Cette situation pose non seulement des problèmes de sécurité des usagers de cet axe mais aussi de la plate-forme douanière en elle-même.
La gestion des transits transfrontaliers se pose également afin d'améliorer les possibilités d'échanges et d'intermodalité entre les trois pays.

↳ *Les poids lourds aux postes frontières*

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les passages de frontière sont des « points noirs » notamment pour le transit des poids lourds entre la France et la Suisse (en moyenne 2000 par jour).
La plate-forme douanière actuelle étant trop petite, le stationnement des poids lourds est reporté, par conséquent, sur une voie et sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A35. Cette situation nuit au fonctionnement et à la sécurité de l'axe et notamment des sorties d'autoroute en amont de la plate-forme douanière.

Elle freine notamment l'accessibilité à l'EAP et la fluidité du trafic au niveau de l'échangeur A35/RD 105. La mise en place d'une plate-forme spécifique de gestion des poids lourds en amont du passage douanier pourrait résoudre une partie de ce problème.

[28] Sur le territoire, moins de 2 actifs sur 10 travaillent dans leur commune de résidence – données détaillées dans le chapitre correspondant

L'échangeur RD 105/A 35

Cet échangeur est actuellement peu performant pour certains flux directionnels ; il constitue un nœud routier de première importance dans le secteur. Cet échangeur présente ainsi des dysfonctionnements importants en termes de risques et de nuisance, ce qui a conduit le conseil général du Haut-Rhin a inscrire sa modernisation au PDMI 2009-2014. Sa proximité avec le passage de frontière à Bâle sur l'axe de l'autoroute rejoint la problématique de stockage des poids lourds en amont.
La RD 105 est, en outre, un des axes structurants desservant toute la partie Sud-Ouest du territoire et supporte un trafic important de migrations pendulaires.

Les flux de transit dans les communes

Les communes situées en entrée de territoire sur les routes départementales structurantes orientées Ouest-Est, supportent un trafic de transit croissant, en partie corrélé à la hausse de population dans le territoire et les territoires voisins.

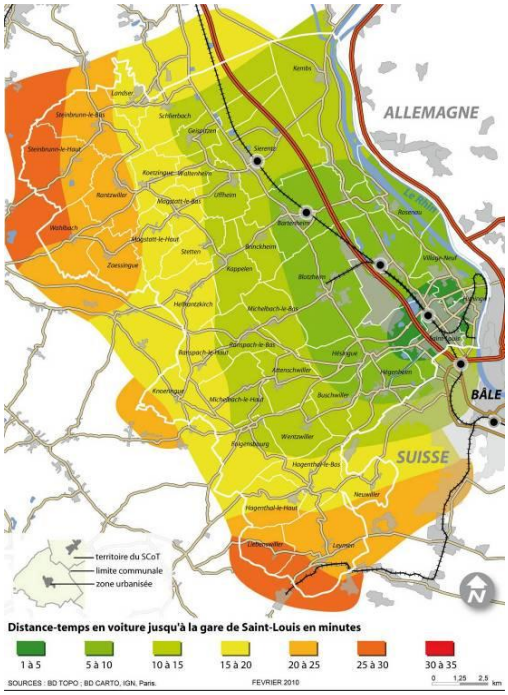
Par exemple, à Folgensbourg, la RD 463 et la RD 473 supportent un trafic de plus de 7681 véhicules/jour qui transitent ensuite par Attenschwiller pour rejoindre la RD 419.
Cette situation engendre des problèmes aussi bien en termes de sécurité que de pollution et autres nuisances dommageables par rapport à la qualité de vie des habitants.

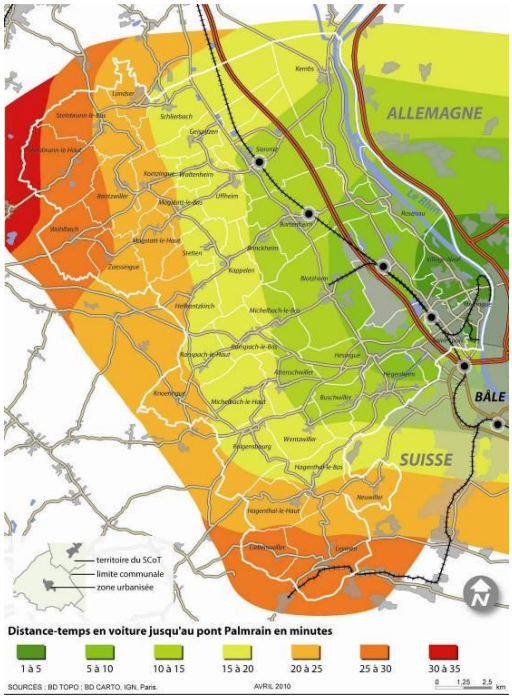
La circulation automobile porte, en effet, atteinte à l'accessibilité piétonne ou douce de certains centres de services et créent des espaces manquants de convivialité et de cohérence urbaine.
Les distances entre les pôles de services, emplois, commerces, équipements et habitat n'en sont que trop importantes et rendent les moyens économes en énergie peu évidents.

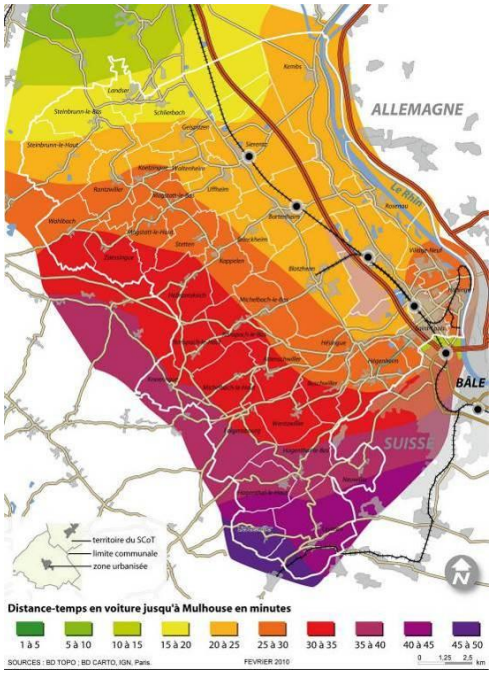
Les problèmes de stationnement

Les espaces centraux, notamment de pôles de services ou les espaces proches de l'agglomération bâloise, subissent une charge très importante de stationnement journalier.
Certains usagers des transports en commun utilisent les espaces publics, et notamment les trottoirs, pour stationner.
En outre, le stationnement étant généralement payant sur la commune bâloise, mais aussi restrictif dans le canton de Bâle ville, certains travailleurs frontaliers laissent leurs véhicules dans les communes situées à la frontière comme à Saint-Louis et empruntent les transports en commun pour joindre leur lieu de travail. Des principes de stationnement limité ont été mis en place sur certaines communes, Saint-Louis notamment, mais il ne s'agit là que d'une réponse partielle.
A terme l'aménagement de parkings-relais permettant d'accéder aux transports en commun sans rupture de charge trop importante contribuera à améliorer cette situation.

7.3.4. Un territoire encore bien desservi… pour la voiture individuelle







Si le territoire connaît aujourd'hui des points de saturation ou de congestion du réseau routier, ces problèmes restent encore limités en grande majorité aux heures de pointe.

En dehors, la circulation reste relativement aisée sur le territoire. La densité de population, de flux de transit et d'échanges sur le territoire parvient encore à être absorbée par le réseau existant.

Les temps de trajet en voiture pour rejoindre la gare de Saint-Louis ou le Pont du Palmrain restent inférieurs à 35 minutes pour toutes les communes du territoire du SCOT.

Le temps de trajet en voiture reste inférieur à une heure pour rejoindre le centre-ville de Mulhouse depuis l'ensemble des communes du territoire du SCOT. Seules les communes du Sud-Ouest du territoire se placent à plus de 35 minutes de trajet en voiture du centre-ville de Mulhouse alors que Blotzheim se place à 25 minutes de trajet (proximité de l'A35).

Figure 130 : Cartes distance-temps à parcourir en voiture de chaque commune vers la gare de Saint-Louis, le point du Palmrain et le centre de Mulhouse

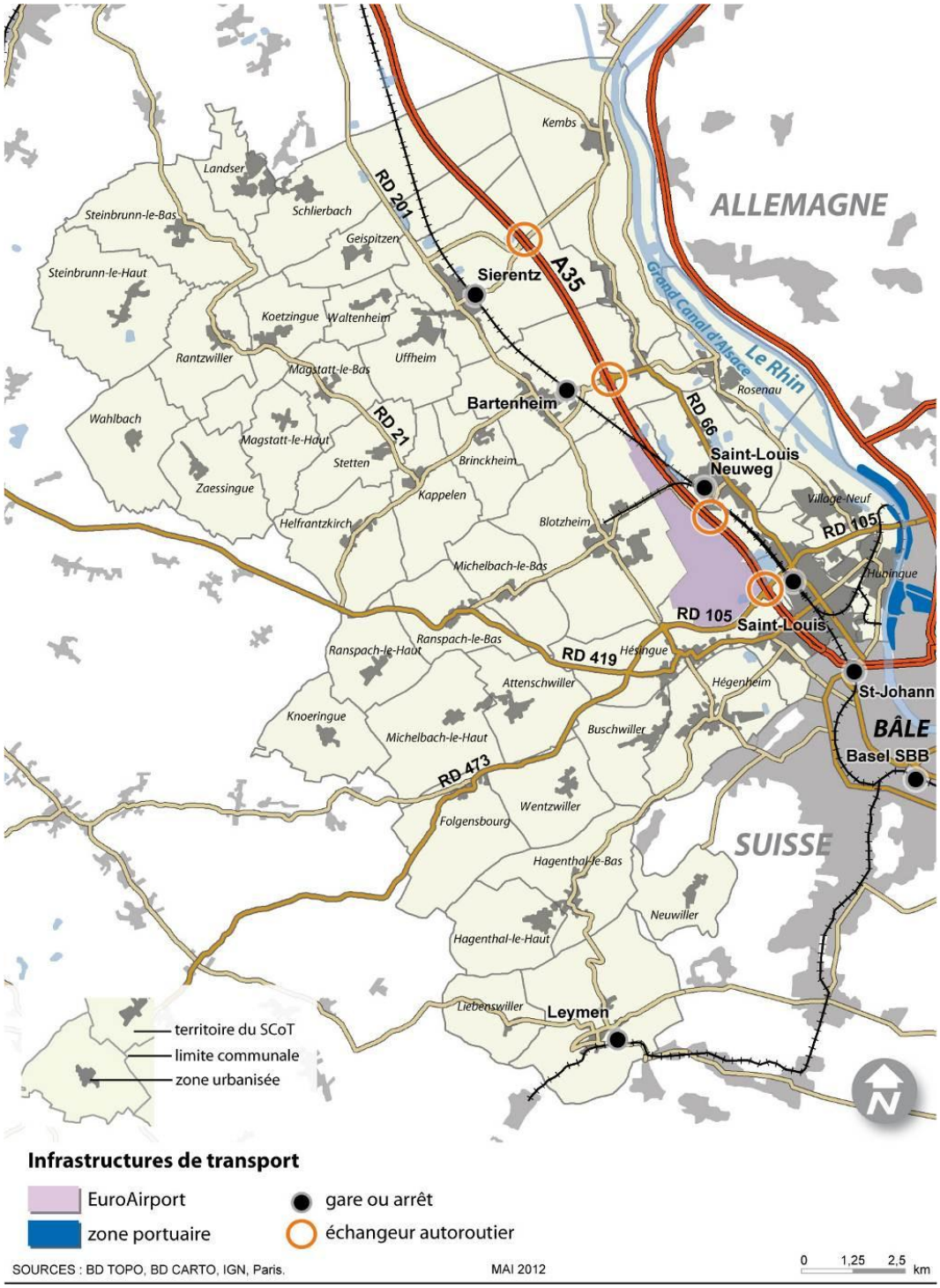


Figure 131 : Organisation des infrastructures de transport

7.4. LE TRANSPORT FERRE

7.4.1. Les flux de voyageurs

Le réseau ferré s'étend sur 976 km linéaires en Alsace dont l'axe principal relie du Nord au Sud Strasbourg à Bâle, en parallèle au Rhin et à l'autoroute A35.
Cette ligne est l'une des plus fréquentées de France et est à la limite de la saturation[29].
En effet, elle supporte à la fois le trafic de voyageurs grande ligne, le trafic du TER 200, le trafic du TER (Train Express Régional) ainsi que le trafic de transport fret.

Ceci représente en 2008 plus de 670 trains par jour en circulation et plus de 65 000 voyageurs dont 43% d'abonnés pour le travail, 30% d'étudiants et scolaires et 23% de voyageurs occasionnels (source SNCF au 1/12/2008).

Le territoire du SCOT compte une gare (Saint-Louis) et trois arrêts (Saint-Louis-La-Chaussée, Sierentz et Bartenheim).
Seule la gare de Saint-Louis est desservie par le TGV Rhin-Rhône qui a remplacé les trains grandes lignes Paris-Bâle.

[29] Une étude prospective est en cours afin d'évaluer les évolutions envisageables sur le tracé de cette ligne.



Figure 132 : Carte du réseau TER Alsace

En moyenne, 2460 voyageurs fréquentent chaque jour les lignes SNCF Strasbourg/Bâle.
Jusqu'en 2009, circulait sur la même voie, une ligne régulière Frick-Bâle-Moulhouse. Aujourd'hui la réouverture de liaisons ferroviaires transfrontalières directes, dite "pass-Bâle" est à l'étude

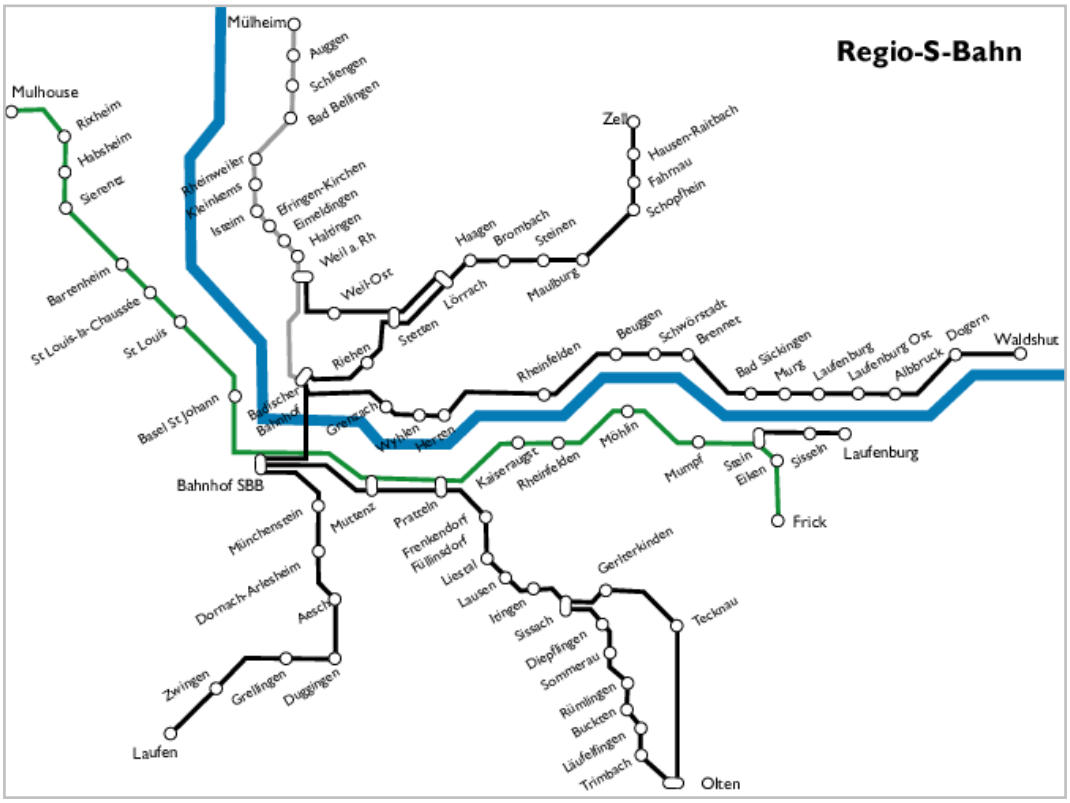


Figure 133 : plan du réseau de la Regio-S-Bahn (Suisse)

Sur les gares du territoire, le nombre de voyageurs par jour se répartit en 2011/2012 de la manière suivante :

Gare	Nombre moyen de voyageur par jour
Sierentz	309
Bartenheim	155
Saint-Louis La Chaussée	88
Saint-Louis	1567
Bâle Saint Jean	169
Bâle voyageurs (TER Fançais)	2425

Figure 134 : Fréquentation journalière des gares du territoire en 2011/2012 – Source Région Alsace

Les arrêts de Sierentz, de Bartenheim ainsi que la gare de Saint-Louis ont fait l'objet de travaux de modernisation et d'aménagement de leurs abords entre 2004 et 2006 afin d'améliorer leur desserte, leur fonctionnement et le stationnement en journée :

– Un espace de stationnement d'une centaine de places est ainsi disponible à Sierentz de même qu'un espace de stationnement pour les vélos. L'aménagement sera encore amélioré avec la disparition du silo agricole placé sur le site, ceci au profit de la création d'un pôle-relais.
– A Bartenheim, un espace de 50 places de stationnement et un garage à vélos ont été aménagés.
– Les abords de la gare de Saint-Louis ont également fait l'objet de travaux : un espace fermé et sécurisé de stationnement pour les vélos (265 places fermées et 34 emplacements en libre accès), un espace de dépose-minute et un espace d'attente pour les taxis ont ainsi été créés. En partie Ouest de la gare, une aire d'importance de stationnement est prévue. Elle sera accessible depuis la RD 105.
– L'arrêt de Saint-Louis-La-Chaussée n'a pas bénéficié de ce programme de réaménagement.

7.4.2. Le transport de marchandises par le rail

En 2005, les flux de marchandises utilisant le réseau ferroviaire représentaient 3,56 millions de tonnes en Alsace alors que le transport routier représentait 79,01 millions de tonnes. Le tonnage transporté par le réseau ferroviaire a, par ailleurs, baissé de presque 50% entre 2004 et 2005.

Le transport de marchandises par la voie ferroviaire est un moyen intéressant pour des transports de grandes quantités. En revanche, les structures de chargement sur les trains et de déchargement ne sont pas calibrées pour de petits volumes.
A l'heure où la spécialisation des entreprises est de plus en plus importante, les délais d'approvisionnement ou de livraison raccourcis et les quantités de marchandises optimisées, le manque de souplesse de ce moyen de transport freine son développement et favorise un report modal au profit de la route.

La Région Alsace contribue à la mise en place de raccordements ferroviaires à partir des quais de chargement des entreprises jusqu'au réseau ferré principal.

Sur le territoire du SCOT, le port de Huningue joue encore un rôle intermodal entre transport fluvial et transport ferré puisqu'une voie permet de rejoindre les axes ferrés français et suisses.

Une ancienne voie ferrée existe entre Blotzheim et le réseau principal, mais cette voie n'est plus utilisée. Son emprise est, d'autre part, remise en cause par le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport.

7.4.3. Le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport

L'EuroAirport est actuellement relié à la gare de Saint-Louis par une navette de bus cadencée à raison d'une navette toutes les 30 minutes en heures creuses et toutes les 20 minutes en heures de pointe.
Un projet de raccordement ferroviaire est en cours d'étude afin de proposer une mode de transport durable de grande capacité pour l'accès à l'aéroport tant pour les passagers que les salariés.

La nouvelle gare présenterait l'intérêt de contribuer, dans une certaine mesure, à réduire la saturation des autoroutes et à fiabiliser les temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation d'une section de ligne à double voie d'environ 6 km raccordée à la voie actuelle au Sud de Bartenheim et au Nord de la gare de Saint-Louis. L'étude d'exploitation ferroviaire, partie intégrante du programme d'études réalisés sous l'autorité d'un comité de pilotage trinational, fait apparaître la suppression de la desserte de Saint-Louis-la-Chaussée.

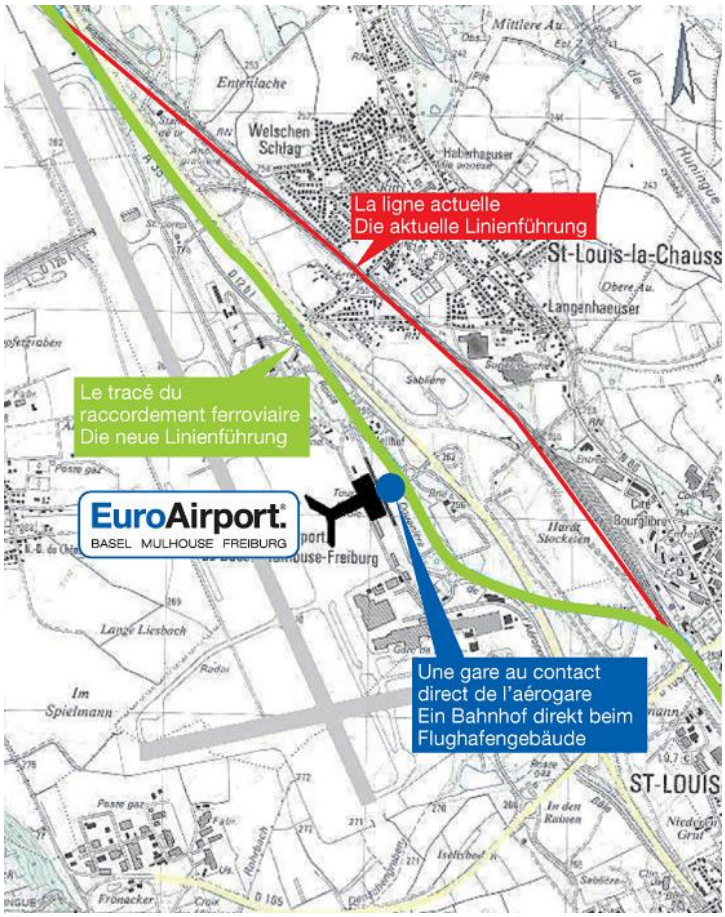


Figure 135 : Principe de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport

Le projet permettra également de conforter l'aire de chalandise de l'EuroAirport.

7.5. LES AUTRES MODES DE TRANSPORTS EN COMMUN

En plus du transport ferroviaire, les transports en commun se sont développés sur le territoire du SCOT :

– toutes les communes du territoire sont desservies par le réseau interurbain du Conseil Général du Haut-Rhin. Cette desserte reste quasiment exclusivement calée sur les besoins du transport scolaire en direction de Mulhouse ou de Saint-Louis,

– le réseau Distribus dessert les communes de la Communauté de Communes des Trois Frontières,

– des services de Transport à la Demande maillent les territoires de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

7.5.1. Le réseau Distribus

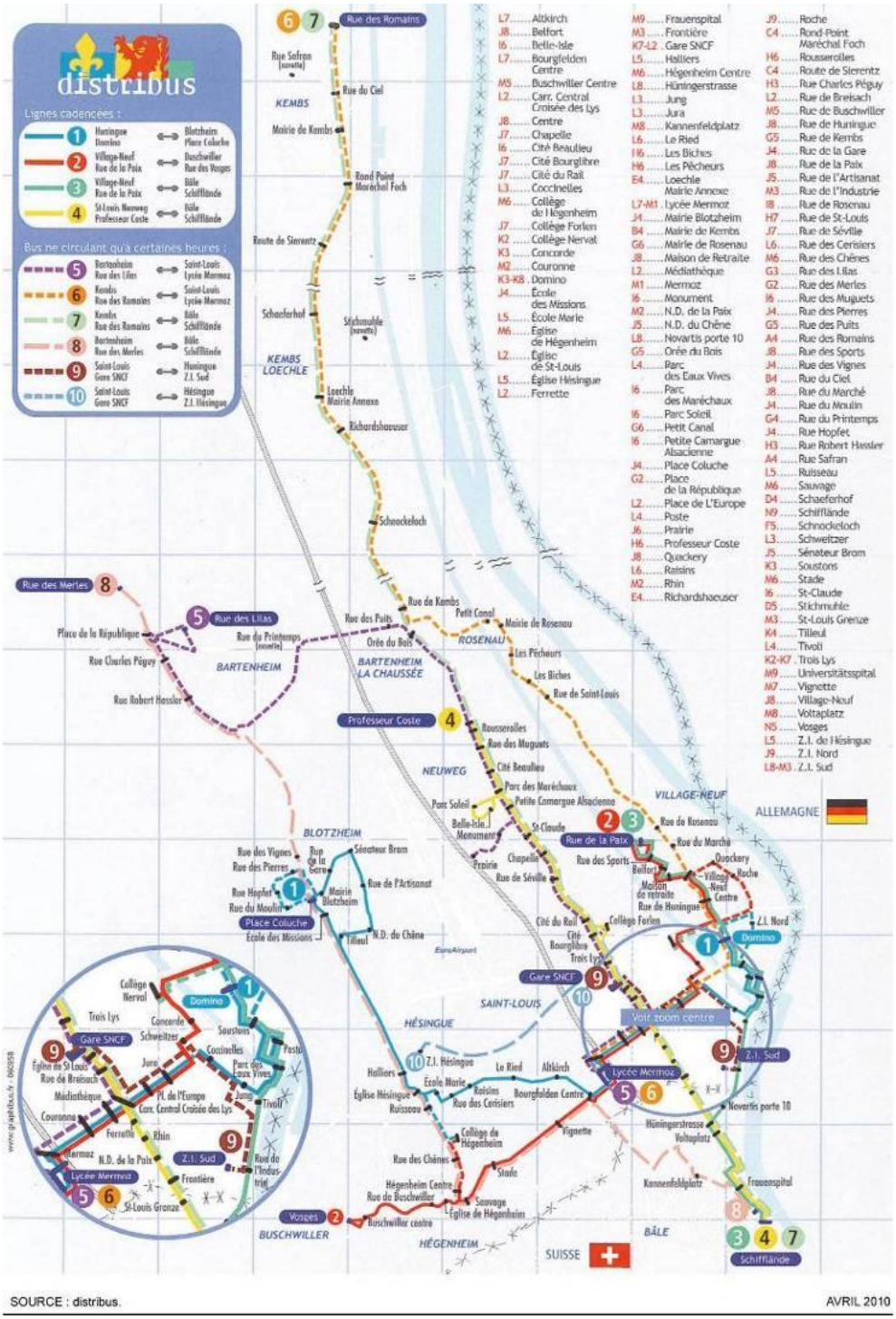


Figure 136 : Carte du réseau Distribus

La Communauté de Communes des Trois Frontières est la seule Communauté de Communes du territoire à disposer d'un système de transports urbains.

Le réseau Distribus a été mis en place en 1994 et son exploitation confiée à la société Métrocars basée à Saint-Louis.

Le réseau fonctionne avec trois types de cadences :

– une navette cadencée reliant l'aéroport à la gare de Saint-Louis,
– quatre lignes cadencées permettent de desservir Saint-Louis, Huningue, Blotzheim, Buschwiller, Village-Neuf et Bâle (un arrêt et un terminus à Schifflände),
– six autres lignes couvrant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières à des horaires définis jusqu'à Saint-Louis, Huningue et Bâle.

Saint-Louis	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*
Population desservie	47 278	47 278	47 278	47 278	47 278	47 278
Nombre total de lignes	6	6	6	6	10	11
Longueur totale des lignes en km	19	19	72	72	97	105
Parc total de véhicules	19	18	19	19	22	25
Kilomètres totals parcourus en milliers	682	707	735	692	696	795
Voyages totals / habitant	28,9	30,8	32,8	30,3	31,8	33,9
Place Km Offertes en milliers (PKO)	54 560	55 920	57 194	53 794	18 493	21 443
PKO totales par habitant	1 154,0	1 182,8	1 209,7	1 137,8	391,2	453,6

Source : CERTU

Figure 137 : Evolution du système de transports urbains Distribus entre 2002 et 2007





Photo 4 : un arrêt « Distribus » avec son abri - Photo 5 : les bus visibles

Le nombre de passagers transportés est en augmentation constante depuis sa mise en service. En 2008, le réseau Distribus a transporté un total de 1 360 246 voyageurs, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente.
Parallèlement, l'offre de services s'étoffe et le réseau se développe progressivement, tant en nombre de kilomètres desservis que de lignes existantes (6 lignes en 2002 et 11 lignes en 2008, sur un linéaire de 105 km).

70% de la population du SCOT résident dans la CC3F, soit 47 738 habitants desservis, plus ceux qui y travaillent (12 373 actifs). Cette concentration de population représente une opportunité pour valoriser la plupart des axes de transports en commun et relier les différents pôles de services, d'équipements, d'activités et de zones commerciales du territoire intercommunal.
Le déploiement progressif des lignes de Distribus contribue également à réduire la circulation automobile et à répondre aux besoins des populations non motorisées du territoire dans le respect des enjeux de développement durable.

Ainsi, le développement et l'amélioration constante de ce service à la population sont l'une des clés de l'optimisation et de l'amélioration, performance du système de transport des déplacements, notamment dans la zone urbaine dense.

Des améliorations restent cependant possibles afin de mieux répondre aux besoins des habitants et travailleurs, frontaliers notamment proposer aux abonnés un accord tarifaire entre le train et le réseau de bus pour faciliter les démarches des usagers,
La création d'une liaison en site propre entre la gare de Saint-Louis et l'Euroairport a été étudié dans le cadre du programme d'études 2010-2011 mais n'a pas été retenu par le comité de pilotage.

7.5.2. Transport à la Demande

Un service de TAD a été mis en place à titre expérimental pour une durée de 3 ans, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau. Ces principes de base sont les suivants :

- au moins un arrêt dans chaque commune : 27 arrêts au total soit environ un arrêt pour 500 habitants,
- les zones desservies par le TAD sont amenées à être relayées par le TER et le réseau Distribus,
- des lignes virtuelles qui ne fonctionnent que si un usager en fait la demande.

L'activation se fait par appel téléphonique à la centrale de mobilité, au plus tard, la veille du trajet.
La centralisation de ce service est gérée directement par la Communauté de Communes.

7.5.3. Réseaux d'entreprise

Le territoire est également desservi par deux réseaux d'entreprises qui permettent à leurs salariés de rejoindre leur lieu de travail :

– le réseau de l'entreprise PSA Mulhouse qui dessert un axe Mulhouse-Saint-Louis et un axe Mulhouse – Sierentz – Helfrantzkirch
– le réseau de l'usine CICE (Compagnie Industrielle de Chauffe-Eau, basée à Saint-Louis) qui relie Mulhouse à Saint-Louis.

7.5.4. Desserte spécifique de Leymen par le tram bâlois

Le tramway de la compagnie Baselland-Transport (BLT) traverse la campagne orientale du territoire du SCOT. Dès sa sortie de l'agglomération bâloise, la ligne 10 Dornach-Rodersdorf se faufile à travers la campagne en faisant un crochet par la commune française de Leymen.
Elle est desservie à raison d'une rame toutes les 30 minutes en moyenne, de 5h à 1h du matin, et ce en direction de Bâle, de Dornach ou de Rodersdorf.



Photo 6 : Le tram suisse en gare de Leymen

Cette desserte place la gare de Bâle à 30 minutes de Leymen et le pôle industriel de Bâle à 45 minutes.
La gare de Saint-Louis reste en revanche à 1 heure de train de cette gare.

7.5.5. La prolongation des lignes du tram bâlois

Une étude est en cours au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières concernant la prolongation de la ligne 3 du réseau de tram bâlois sur le territoire français. Cette ligne reliera Allschwill à la gare de Saint-Louis via Bourgfelden et la zone Ouest de la gare de Saint-Louis.
A terme, la prolongation de la ligne 11 reliant Bâle à la gare de Saint-Louis est également envisagée en traversant le centre de Saint Louis.

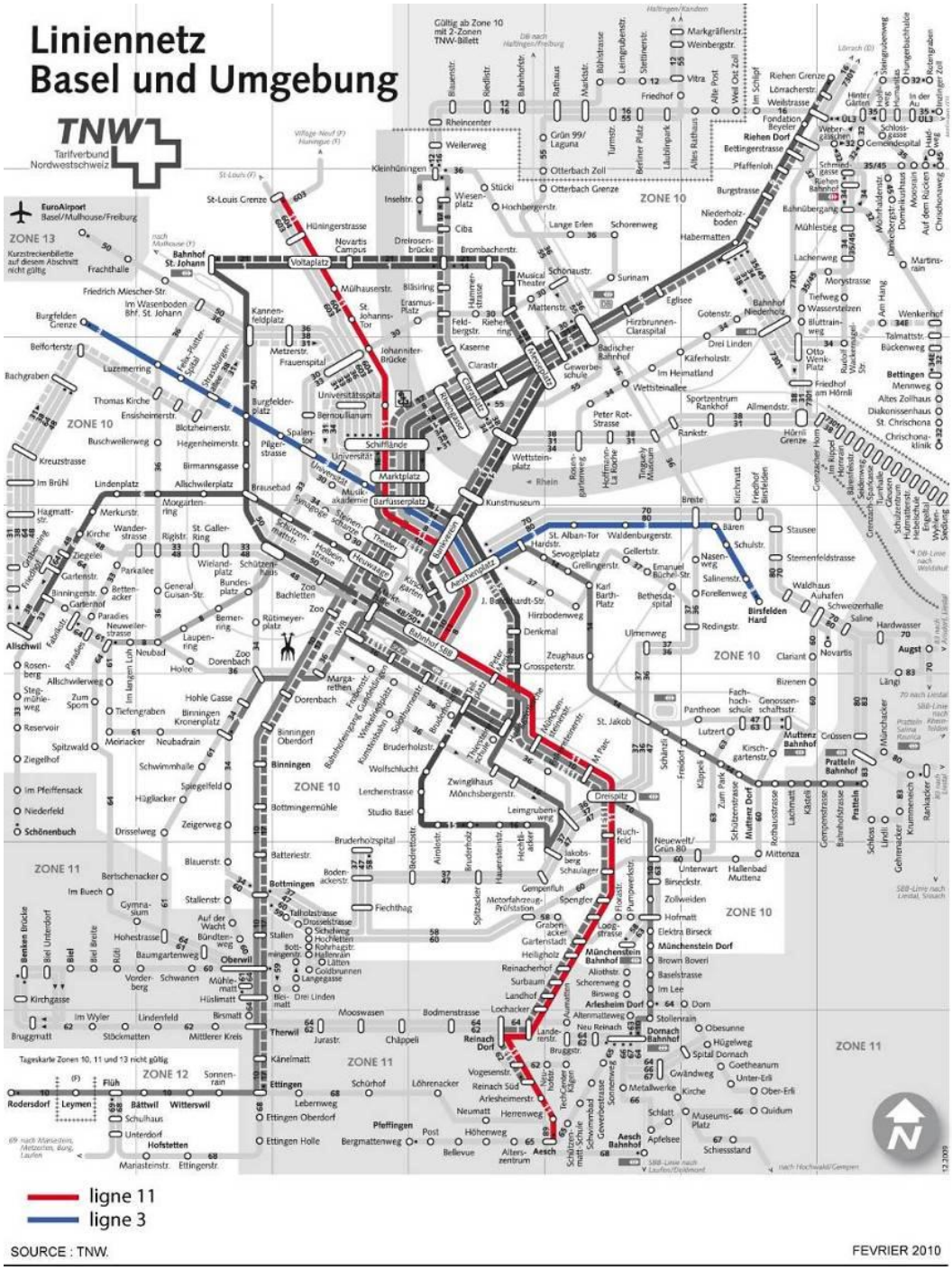


Figure 138 : Carte du réseau de tram bâlois

7.5.6. Réseau interurbain du Conseil Général du Haut-Rhin

Une partie des transports en commun par bus sur le territoire est gérée par le Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre des liaisons interurbaines et de la desserte des établissements scolaires.



Photo 7 : un des nombreux arrêts de bus du Conseil Général du Haut-Rhin

Le réseau desservant la Communauté de Communes du Pays de Sierentz est davantage relié à Mulhouse alors que les lignes qui desservent la Communauté de Communes de la porte du Sundgau sont reliées à Saint-Louis et Huningue.

En l'état, ce réseau du Conseil général du Haut-Rhin ne peut être quasi-exclusivement utilisé que par une population de scolaires.

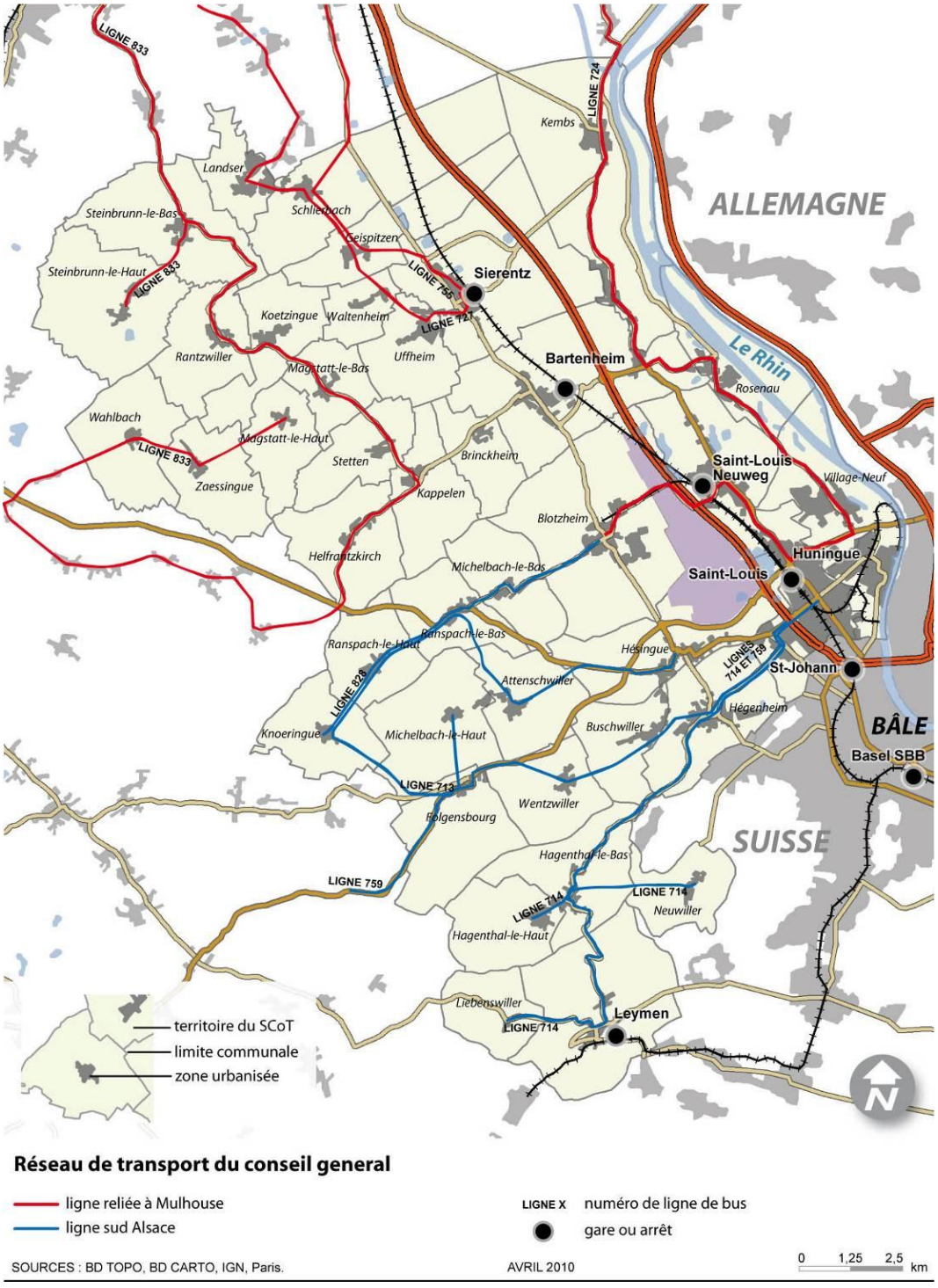


Figure 139 : Tracé du réseau CG68 sur le territoire

7.6. TRANSPORT AERIEN

L'aéroport de Bâle-Mulhouse, d'appellation commerciale « EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg » (EAP), est un établissement public de droit international ayant son siège en France. Il est régi par la Convention franco-suisse du 4 juillet 1949 et est le seul aéroport parfaitement binational au monde.



Photo 8 : L'aérogare de l'EuroAirport.

L'aéroport se place à moins de 4 kilomètres au Nord de la frontière Suisse, à moins de 4 kilomètres de la frontière allemande et à une trentaine de kilomètres au Sud de Mulhouse.
Cet équipement de grande emprise tient une position clé dans l'organisation de la partie sud du territoire, en limite de la zone urbaine agglomérée.

L'aérogare, comme l'ensemble de l'emprise aéroportuaire, est séparée en deux zones, une française et une suisse, cette dernière étant par ailleurs reliée directement à Bâle par la route douanière, longue de 4 km et qui permet d'entrer en Suisse sans formalités douanières.

Cet équipement est desservi par différentes lignes de transports en commun :

– une desserte par bus assurée par la société Métrocars depuis Saint-Louis ;
– une navette privée depuis Freiburg ;
– une desserte entre la gare de Bâle SBB et l'aéroport assurée par la ligne 50 du réseau de transport en commun de l'agglomération bâloise.

En totalité, cela représente 180 liaisons par jour.
Un projet de raccordement ferroviaire est actuellement à l'étude.

7.6.1. Le trafic passagers



Figure 140 : Répartition des destinations desservies en 2008 par l'EAP

En 2008, l'aéroport a enregistré un trafic voyageur de 4,3 millions de passagers. Sa zone de chalandise comprend l'agglomération bâloise, le Bade-Würtemberg jusqu'à Fribourg, une partie du Sud de la Lorraine, l'Alsace et le Nord de la Franche-Comté. La répartition des origines était la suivante :

– 55% de/vers la Suisse,
– 25% de/vers la France,
– 20% de/vers l'Allemagne.

L'aéroport assure essentiellement des dessertes moyen-courrier de point à point : plus de 90 aéroports sont ainsi desservis par 600 vols hebdomadaires assurés par 40 compagnies aériennes.
En complément de cette desserte de point à point, l'aéroport est connecté aux grandes plateformes européennes donnant accès au réseau aérien mondial (Londres-Heathrow, Paris CDG, Francfort, Munich, Istanbul et Amsterdam).

Entre 2003 et 2008, le nombre de voyageurs a augmenté de 69%. Cette augmentation qui se poursuit, est le résultat de l'augmentation régulière du nombre de destinations, augmentation assurée pour l'essentiel par les compagnies "low-cost".
Cette augmentation du trafic s'est accompagnée d'une réduction puis d'une stabilisation du nombre de vols. Cette évolution est la résultante d'une augmentation de la taille moyenne des avions et d'un meilleur taux de remplissage des avions.

Année	Passagers commerciaux	Mouvements commerciaux
1996	2 442 900	62 500
2000	3 754 200	104 900
2005	3 305 200	62 300
2006	4 009 600	60 600
2007	4 262 300	61 700
2008	4 251 400	62 100
2009	3 844 900	56 200
2010	5 043 300	66 200
2012	5 344 500	65 900

L'aéroport de Bâle-Mulhouse-Freiburg occupe le premier plan régional et joue un rôle de redistribution des voyageurs vers les aéroports d'importance nationale tels que ceux de Paris (440 000 passagers en 2008), Londres (404 000 passagers en 2008) et Berlin (319 000 passagers en 2008).

7.6.2. Activité de fret

En 2008, le fret représentait plus de 100 000 tonnes de marchandises transportées, soit directement en avion depuis Bâle-Mulhouse, soit conditionné et transporté en camion[30].
Le fret express connaît un développement constant avec la présence de compagnies spécialisées dans ce domaine (DHL, FedEx, TNT, UPS).
Le fret aérien est une activité vitale pour la région trinationale du Rhin supérieur, région dans laquelle sont implantées de nombreuses entreprises tournées vers les marchés internationaux.
La nouvelle stratégie de développement du fret, basée sur les résultats d'une étude de marché réalisée fin 2006, vis la réalisation de nouvelles installations de traitement à température contrôlée qui permettront de prendre en charge 50% de fret aérien total de la région à l'horizon 2020, contre environ 20% aujourd'hui.
La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie permettra de doubler à l'horizon 2020 les emplois dans le secteur du fret.

Le fret avionné de l'aéroport de Bâle-Mulhouse-Freiburg représente près de 99% du fret avionné en Alsace.

7.6.3. Développement de l'EAP

Les programmes de développement successifs de l'EAP ont permis de préciser l'emprise aéroportuaire à terme. La qualification des dits programmes comme Projet d'Intérêt Général au sens du code de l'urbanisme par le préfet du Haut-Rhin, le 28 novembre 2003 et régulièrement renouvelé (tous les 3 ans), a permis d'inscrire cette emprise en emplacement réservé dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

Ce programme prévoit notamment :
- la création du doublet de piste Nord-Sud et l'aménagement de certains équipements et activités aéroportuaires (déplacement envisagé de la tour de contrôle),
- le développement de la zone Sud-Ouest destinée à la maintenance des avions (aménagée récemment),
- la zone Sud-Est est réservée au développement des activités de maintenance ou de frêt,
- la zone Nord-Ouest constituant une réserve foncière à long terme,
- Le raccordement ferroviaire de l'EAP.

[30] Le fret avionné correspond aux tonnes de marchandises directement chargées dans les appareils sur le site de l'EuroAirport.
Le fret camionné correspond aux marchandises conditionnées pour être transportées en avion, mais qui font d'abord l'objet d'un transfert par camion jusqu'à une plate-forme aéroportuaire plus importante : Paris, Zurich, Frankfurt. Ces marchandises sont ainsi conditionnées sur le site de l'EuroAirport, chargées dans des camions et transportées par la route avant d'être chargées dans des avions.

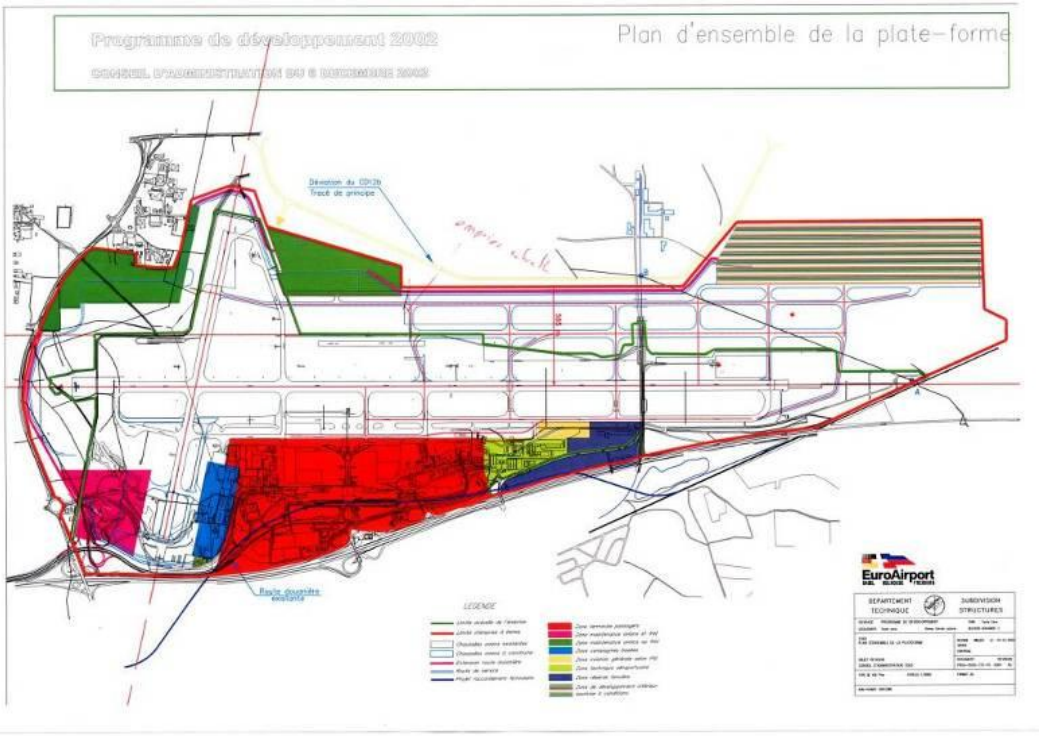


Figure 141 : Plan-projet de développement de l'EuroAirport pour 2020

L'emprise aéroportuaire actuelle est de 600 ha. La possibilité juridique d'étendre cette emprise à 850 ha doit permettre l'accueil de 8 millions de passagers par an.

L'aérogare actuelle est en cours d'évolution puisque le service environnement et développement durable de l'aéroport va s'y installer. L'ouverture d'un « business center » est prévue en mai 2013 sur un plateau au-dessus du niveau 5 du hall Nord de l'aérogare (projet mené par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse-Sud Alsace). La mise en place d'un espace dédié au développement durable est prévue sous ce plateau.

7.7. TRANSPORT FLUVIAL

7.7.1. Le Rhin

En Alsace, les canaux et voies fluviales représentent un linéaire de 380 kilomètres, parmi lesquels le Rhin et le Grand Canal d'Alsace occupent une place primordiale et structurante pour le territoire puisqu'ils relient Bâle à la Mer du Nord.

Le trafic fluvial de conteneurs sur les ports du Rhin en Alsace est le plus important de France et poursuit sa croissance.



Photo 9 : passage d'un porte-conteneur à la hauteur de Kembs

Ce moyen de transport représente 15 % du trafic total de marchandises en 2008 et offre encore d'importantes capacités d'évolution.

Le port de Huningue est l'unique accès à la voie d'eau et le seul équipement portuaire du territoire du SCOT.
Accessible par la RD 105, il se trouve à 3 km de l'A35 et est proche des autoroutes allemandes et suisses.

Créé en 1966 sur une surface de 30 hectares environ, il est actuellement géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sud-Alsace-Mulhouse. Sa concession d'exploitation arrive à échéance en 2016.
Il est équipé pour les transferts de marchandises avec des capacités de stockage surtout destinées à des marchandises en vrac. La répartition des marchandises se divise en deux grands types : les produits pétroliers (47%) et les produits agricoles et denrées alimentaires (51%). Le transport de minéraux ne représente que 2% des marchandises transportées.

En 2010, 853 000 tonnes de trafic fluvial ont transité par le port de Huningue.

Il s'inscrit au cœur d'un réseau d'infrastructures portuaires d'envergure européenne. Aux ports de Huningue, Ottmarsheim, et de l'Ile Napoléon, qui forment les ports de Mulhouse-Rhin, s'associent les ports rhénans de Basel Kleinhüningen, Birsfelden, l'Auhafen Muttenz et le port de Weil-Am-Rhein, dans le cadre de l'association RheinPorts : au total, ils génèrent un trafic annuel de l'ordre de 13 millions de tonnes.

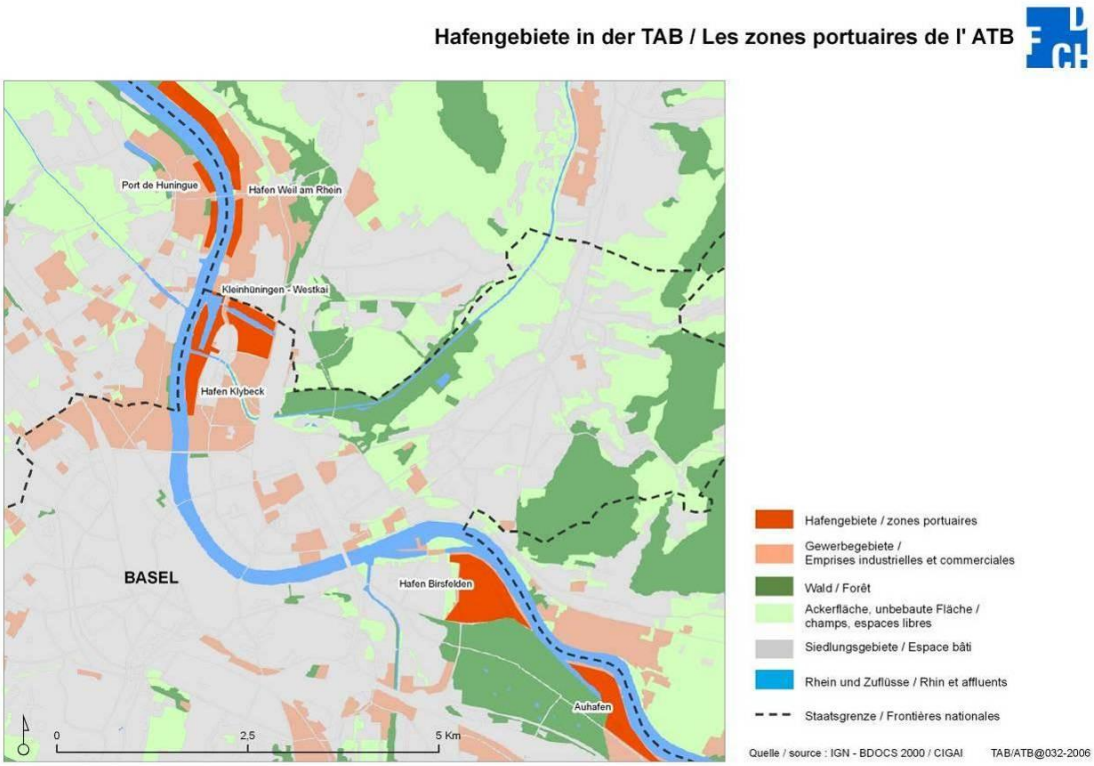


Figure 142 : la localisation des ports sur l'agglomération bâloise (source : ETB)

7.8. VOIE DE CIRCULATION DOUCE

Durant les dix dernières années, en lien avec l'augmentation des besoins en déplacements et des préoccupations croissantes en termes de qualité de vie et de développement durable, les collectivités ont développé un réseau de pistes cyclables sécurisées.

Localement, ce réseau bénéficie d'aménagements en site propre sur une partie importante de son tracé. C'est le cas de la piste cyclable du Canal de Huningue, de la piste cyclable le long du Rhin ou encore de celle qui relie Sierentz à Bartenheim.
D'autres tracés sont aménagés en site mixte ou en bande cyclable. Le réseau reste, cependant, plus développé le long de la bande rhénane et de Blotzheim à Knoeringue. Le tracé continu de la piste cyclable le long du Rhin est identifié en « Eurovéloroute ».

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz est faiblement doté en pistes ou itinéraires cyclables. Ce réseau peut cependant être relayé par les chemins ruraux existants à condition qu'ils soient balisés et entretenus. Selon le type de revêtement utilisé, le caractère carrossable peut permettre la circulation aisée à bicyclette.

Dans la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, des parcours fléchés ont été identifiés pour relier Blotzheim à Knoeringue en traversant Attenschwiller et Michelbach-Le-Haut. Un itinéraire existe également entre Hagenthal-Le-Bas et Neuwiller. Ce réseau peut également être relayé par le réseau de chemins d'exploitations et chemins ruraux existants.

La réflexion sur le devenir des emprises de voies ferrées déclassées pourra, le cas échéant, permettre d'envisager le déploiement d'un réseau de liaisons douces en site propre.



Photo 10 : La passerelle sur le Rhin à Huningue





Photo 11 : une piste cyclable en site propre - Photo 12 : la piste le long du Rhin



Photo 13 : Exemple d'une bande cyclable sur route

Au sein des villages, le réseau de sentiers et voies piétonnes permet de relier les différents secteurs des communes sans utiliser la voiture particulière et en évitant d'emprunter les grands axes.
Des chemins et sentiers permettent les échanges de flux piétons entre les limites de propriétés.





Photo 14 : un sentier aménagé en zone urbaine - Photo 15 : un chemin creux entre deux communes

7.9. LES ENJEUX DES TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE

7.9.1. Synthèse

L'ensemble du territoire du SCOT bénéficie d'une bonne offre en infrastructures de transport, en qualité de desserte, bien que très fortement dominée par le mode routier.
Les infrastructures, tant routières que ferroviaires sont, par contre, globalement saturées, en particulier du fait du trafic de transit.
Les pôles intermodaux sont rares à l'exception des gares et arrêts SNCF dont les espaces de stationnement sont saturés malgré les agrandissements récents.
Une gare TGV doit être implantée à l'échelle trinationale.
Des projets de prolongement des lignes de tramway bâlois sont à l'étude. Ces deux nouveaux axes de tramway permettront ainsi de créer les continuités urbaines entre Bâle, Saint-Louis et Bourgfelden. La gare de Saint-Louis deviendra alors un vrai nœud multimodal irrigant l'ensemble du territoire par les transports en commun.

7.9.2. Les enjeux

Ils portent sur

- le développement des transports collectifs aussi bien urbains qu'interurbains,
- le renforcement de l'infrastructure ferroviaire pour permettre le développement de la desserte notamment avec l'arrivée du TGV Rhin Rhône,
- l'aménagement de plateformes multimodales fonctionnelles pour accompagner ce développement,
- la confirmation du rôle de la gare de Saint-Louis dans ce schéma de desserte,
- le développement de l'aéroport trinational et de son accessibilité,
- le maintien de la qualité de vie des habitants du territoire par une meilleure gestion des flux de transit et des nuisances engendrées par les infrastructures de transport,
- l'optimisation des infrastructures routières existantes pour un maintien de la fluidité du trafic,
- l'amélioration des conditions de circulation des points noirs actuels ou potentiels (échangeur A35/RD 105, stationnement des poids-lourds, accessibilité aux zones de projet, liaisons transfrontalières…),
- le développement des itinéraires de déplacements doux,
- le maintien d'un accès à la voie d'eau ou la collaboration avec les territoires voisins pour gérer certains flux de marchandises grâce au transport fluvial.

8. Formes urbaines et bâties

8.1. ARMATURE URBAINE

Dans le prolongement de l'armature issue du schéma directeur, le territoire s'organise en 5 niveaux d'armature :

- le bi-pôle principal Saint-Louis/Huningue ;
- le pôle urbain secondaire de Sierentz ;
- les pôles intermédiaires correspondant aux communes de l'aire urbaine des 3 frontières ;
- les pôles relais ;
- les bourgs et villages.

L'armature urbaine est définie selon le rôle de chaque commune appréhendé à trois échelles ou trois niveaux de réflexion :

- l'influence de la commune par rapport aux territoires voisins
- sa place dans le fonctionnement interne du territoire
- son rôle vis-à-vis des communes voisines

Le particularisme de cette armature urbaine est d'être influencée à la fois par Mulhouse et Bâle, deux pôles régionaux éloignés d'à peine 30 km. Leurs zones d'influence se superposent sur le territoire du SCOT.
En outre, chaque entité urbaine constitue un des maillons de l'armature urbaine de l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur.

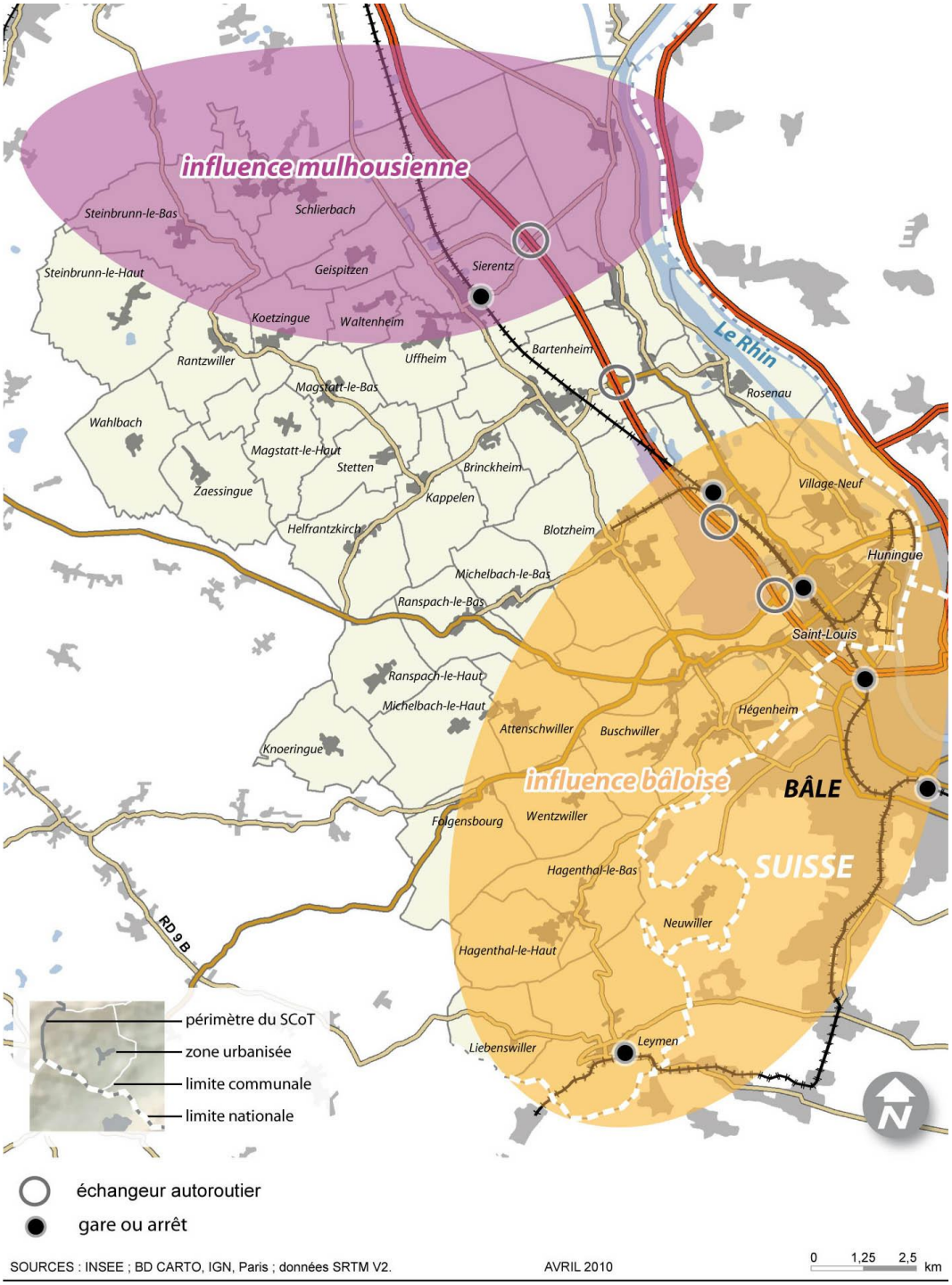


Figure 143 : Le territoire du SCOT sous double influence

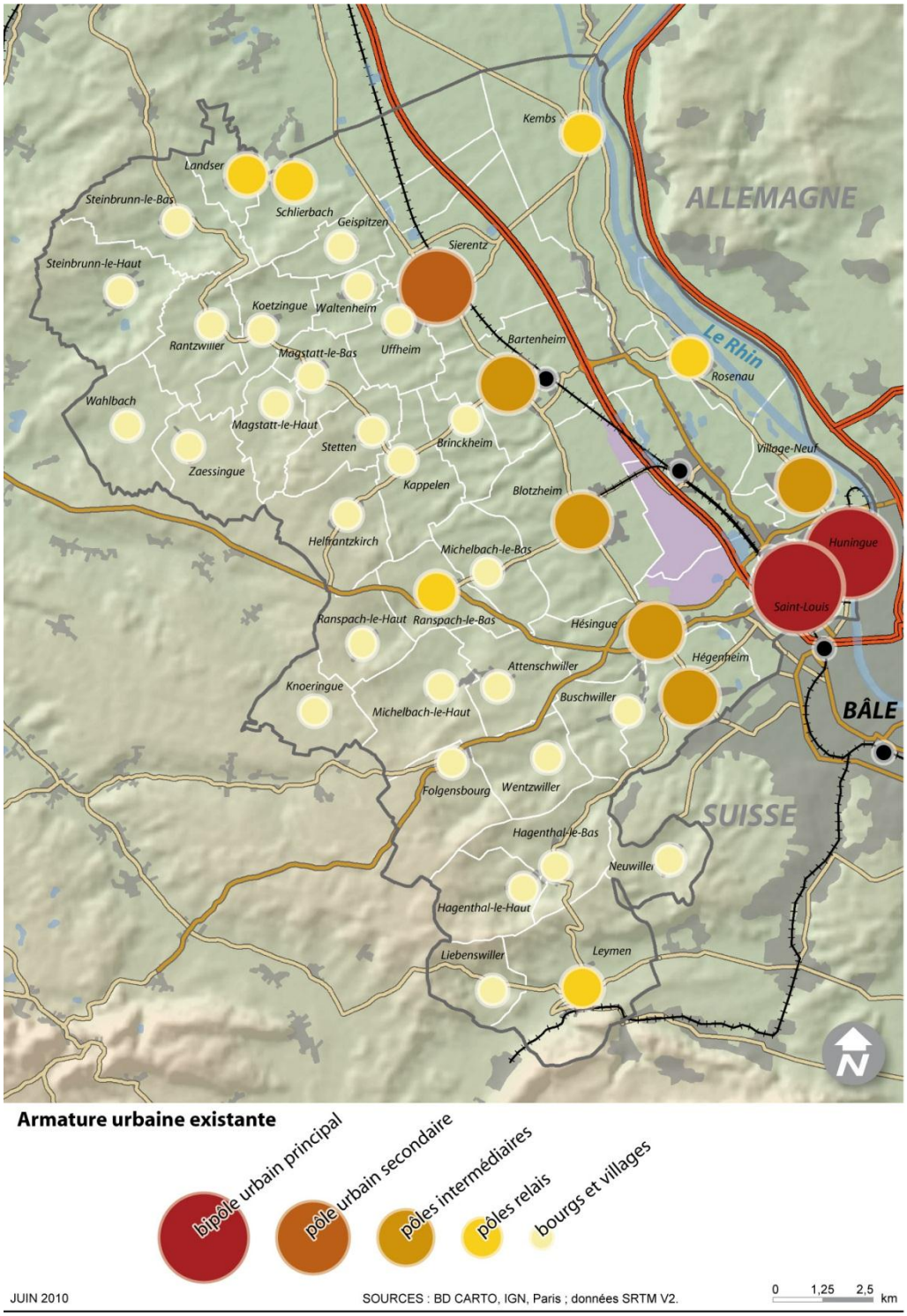


Figure 144 : L'armature urbaine du territoire dans le schéma directeur

8.1.1. Pôle urbain principal

L'organisation urbaine du territoire repose avant tout sur le bipôle principal composé des villes de Saint-Louis et de Huningue. En pleine continuité urbaine avec la ville de Bâle, ces deux communes concentrent 37% de la population et regroupent une part importante des emplois, des équipements et des services du territoire.

Huningue et Saint-Louis, villes moyennes à l'échelle régionale sont directement reliées à la ville de Bâle et à son ensemble urbain. Elle remplissent un rôle important à l'échelle du SCOT tant en termes démographique qu'économique et de services.
Ce pôle urbain concentre l'essentiel des grands équipements structurants du territoire du SCOT.

8.1.2. Pôle urbain secondaire

La ville de Sierentz est identifiée comme le **pôle urbain secondaire**. Par ses fonctions multiples, ce pôle remplit, dans la partie Nord du territoire, un rôle d'animation et de services.

Ce pôle occupe davantage une position d'influence sur le développement du territoire qu'une position secondaire par rapport à Saint-Louis/Huningue. La ville de Sierentz remplit une fonction administrative en tant que chef-lieu de canton et profite d'une double influence de Mulhouse et de Bâle. De par sa localisation favorable vis-à-vis des transports, du commerce et des activités, cette commune dispose d'un dynamisme confirmé et d'une influence supra-communale.

8.1.3. Pôles intermédiaires

Le SCOT considère comme **pôles intermédiaires d'agglomération des 3 frontières,** les communes de Bartenheim, Blotzheim, Hégenheim, Hésingue et Village-Neuf. Ces villes sont caractérisées par une importance démographique et par leur développement économique croissant ; ce sont de nouveaux pôles émergeant en termes de dynamisme démographique sur le territoire. Ils profitent d'une localisation favorable vis-à-vis des transports en commun. Ils se concentrent au sein de la Communauté de Communes des Trois frontières, dans la continuité de la périurbanisation constatée les deux dernières décennies.

8.1.4. Pôles relais

Les pôles relais possèdent un rayonnement au-delà de la commune. Ils présentent une certaine attractivité, essentiellement due aux services et équipements de proximité. Ils se distinguent également par une desserte en transports en commun à valoriser davantage et un pôle d'emplois d'influence locale. Le SCOT a défini comme pôles relais les communes de Landser, Schlierbach, Kembs, Ranspach-Le-Bas, Rosenau et Leymen.

8.1.5. Bourgs et villages

Ces communes de taille démographique plus réduite ont une vocation principalement résidentielle. Elles profitent néanmoins d'un cadre de vie de qualité et leur développement doit rester maîtrisé, en rapport avec leur capacité de desserte.

8.2. LE PAYSAGE URBAIN

Au cours des siècles, l'urbanisation du territoire du SCoT s'est orientée sur les axes de communication en suivant les contraintes du relief. Le paysage urbain propre au territoire du SCOT peut s'étudier à travers des entités aux morphologies urbaines différentes :

- Le pôle urbain par sa spécificité liée au caractère urbain dense de la ville centre ;
- le bassin rhénan à dominante périurbaine ;
- les communes à dominante rurale.

Les différents tissus urbains, issus des évolutions successives et des politiques urbaines des différentes époques, fondent l'identité des espaces urbains du territoire d'aujourd'hui.

Le pôle urbain correspond ainsi à la partie urbaine dense en conurbation directe avec Bâle. Elle est constituée des villes de Saint-Louis et Huningue qui forment le cœur et auxquelles on peut associer l'emprise de l'aéroport.

Orienté Nord/Sud, un axe périurbain densément peuplé et urbanisé s'est développé, depuis la frontière Suisse jusqu'à la forêt de la Hardt en plaine rhénane.

Les communes rurales situées au-delà du talus qui les sépare du bassin rhénan présentent une forte qualité paysagère et environnementale. Tout en se plaçant à moins de 35 minutes du centre de Saint-Louis, elles ont su garder un cadre de vie de grande qualité.

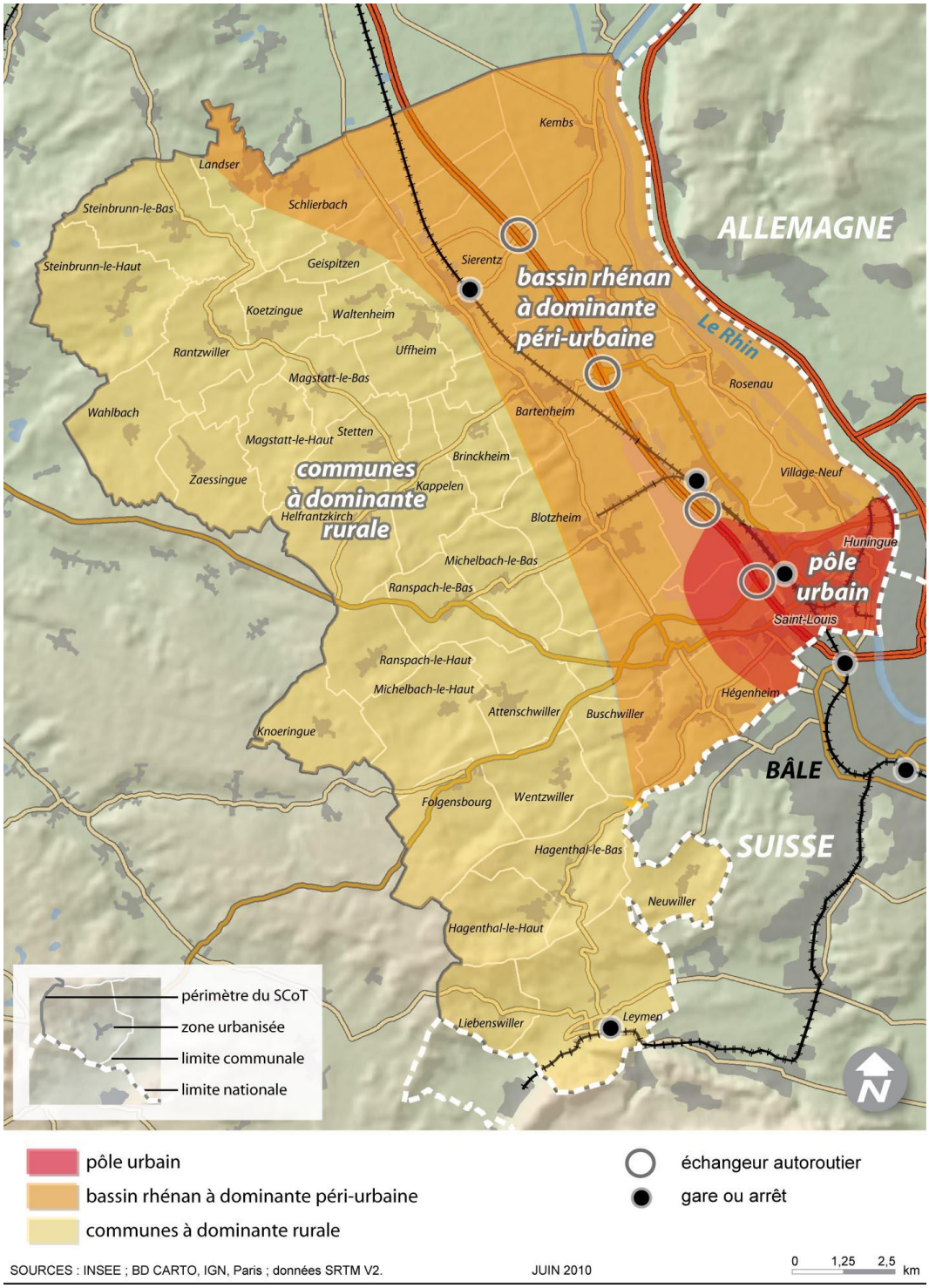


Figure 145 : Les entités du territoire

8.2.1. Le pôle urbain

Le pôle urbain est constitué des villes de Huningue et St Louis qui forment le cœur et auxquelles on peut associer l'emprise de l'aéroport. Il présente une forme urbaine multipolaire. Les différents centres anciens se caractérisent par du bâti dense et continu. Mais les constructions d'après-guerre et le développement de l'habitat pavillonnaire ont généré des ruptures dans la continuité des tissus urbains. L'espace urbanisé, soit quasiment toute la surface des deux bans communaux, se structure de manière contrastée alternant forte et faible densités, perméabilités et césures fortes, le tout en quête d'une meilleure cohérence et de davantage de lisibilité.

A titre d'exemple, l'axe principal de Saint-Louis (menant à la frontière Suisse), extrêmement structuré dans sa partie proche de Bâle, se dilue progressivement du fait de la présence de constructions rompant avec l'alignement traditionnel en limite d'emprise publique et créant des décrochements plus ou moins importants. En s'approchant de la gare, un boulevard routier se dessine, faisant décliner la cohérence urbaine existante au sein du centre urbain ancien.

Sa situation transfrontalière lui confère un potentiel très important en termes de continuité urbaine et de polarité entre Bâle et l'aéroport.

La réflexion trinationale[31] préconise d'ailleurs le développement et le renforcement de cette cohérence en créant une continuité urbaine de Bâle jusqu'à l'EuroAirport le long d'axes urbains structurants et dynamiques.
Cette réflexion s'affiche aussi bien en termes de développement urbain en privilégiant l'urbanisme durable et qualitatif au sein de l'espace des quinze minutes du centre-ville de Bâle que de déploiement de transports en commun efficaces.

[31] Eléments issus de la stratégie de développement de l'ETB.

8.2.2. Les communes périurbaines du bassin rhénan

Le bassin rhénan correspond aux communes situées entre le Rhin à l'Est et la limite naturelle du talus de la plaine rhénane à l'Ouest.

Le bassin rhénan est la colonne vertébrale de la structure urbaine du territoire. Il est le support du lien avec Mulhouse et le canalisateur des déplacements provenant du talus oriental et en direction de la Suisse ou de l'Allemagne.

Les centres anciens de ces communes rhénanes ont su garder une ambiance de village ; ils possèdent souvent un patrimoine bâti riche et typé correspondant aux caractéristiques locales des trois pays. Leur potentiel de réhabilitation et de rénovation urbaine reste important au sein du bâti ancien existant.
De nombreuses zones résidentielles sont associées à des zones d'activités diverses et se sont développées de manière extensive au fil des décennies. Elles urbanisent progressivement les espaces libres au fil des axes routiers.
Par conséquent, l'ensemble urbain dans son ensemble, donne une impression de villes sans discontinuité et s'égrenant dans la plaine.



Photo 16 : Les villages se rapprochent les uns des autres

La faible densité du bâti provoque un étalement urbain important et un rapprochement des limites urbaines les unes par rapport aux autres.

Par ailleurs, l'habitude développée et quasi généralisée de créer des voiries à 8 mètres de large dans les ensembles à dominante d'habitat de type lotissement pavillonnaire ne contribue pas à une bonne lisibilité des espaces urbains, encourage à l'utilisation de la voiture et à l'augmentation des distances perçues par les habitants.
Leurs emprises importantes et le recul des constructions ne favorisent pas l'appropriation des espaces par le piéton.

Ce type d'aménagement, purement technique, se place généralement en rupture avec les espaces publics des ensembles plus anciens, porteurs d'un caractère vernaculaire fort, mettant en adéquation appropriation individuelle de l'espace villageois et usage communautaire de l'espace public.

8.2.3. Les communes rurales situées sur le talus oriental

L'ensemble des communes placées au-delà du « talus oriental » correspond à des villages ruraux installés dans le creux de leur vallée. Au sein de cet ensemble, on note deux types de villages, ceux positionnés dans des vallons assez marqués allant de Leymen à Michelbach-le-bas et qui présentent plutôt des structures de villages-rue. Les autres villages, profitant d'une topographie plus clémente et de l'apparition d'un plus grand nombre de voies qui se sont positionnées au carrefour des routes.
La plupart des communes de ce secteur se sont installées dans les creux de vallon, profitant de la disponibilité en eau et de la richesse des terres agricoles. Le développement s'est fait le long des voies qui présentent une grande qualité paysagère.

Toutes ces communes qui avaient préservé leur caractère originel au fil des siècles, ont subi, avec l'avènement de l'ère de l'automobile, un accroissement très important et brutal sous une forme quasi unique d'urbanisation : la maison individuelle.
Le développement récent a ainsi tendance à s'étaler et de nombreux coteaux continuent à être colonisés par de nouvelles zones d'habitat individuel.
Ces nouvelles constructions se font également au détriment du maintien d'une population au sein du village ancien. Ainsi, de nombreuses maisons traditionnelles souffrent de l'absence de repreneurs qui permettraient des réhabilitations ou des travaux de rénovation.

Ce type d'habitat recherchant l'intimité sur sa parcelle s'est relativement bien intégré dans le paysage même s'il a déstructuré l'implantation traditionnelle en bord de voies pour se placer en retrait de celle-ci. Son implantation a aussi réduit les possibilités d'appropriation de l'espace public par les piétons et les modes doux. Son caractère paysager permet toutefois de masquer une grande partie du mitage qui en découle.

Grâce aux dénivelés issus du relief de la plaine du Rhin et de ses affluents, les zones bâties se trouvent à proximité d'espaces boisés ou utilisés à des fins agricoles.
De manière générale, les constructions s'intègrent relativement bien dans la topographie. Les ensembles bâtis s'insèrent en douceur dans les ensembles boisés, au risque, parfois, de se croire encore dans l'espace rural alors que l'entrée d'agglomération a été franchie.

Cette implantation au fil des vallons laisse découvrir des fenêtres paysagères sur la plaine rhénane.





Photo 17 : Leymen et l'ancienne carrière en arrière-plan - Photo 18 : La Forêt Noire se dévoile au-delà des zones urbaines

8.3. PRINCIPALES TYPOLOGIES BATIES

De par son caractère métropolitain, le territoire du SCOT présente toutes les typologies bâties possibles : de l'habitat paysan traditionnel à l'habitat individuel en passant par les immeubles d'habitat collectif traditionnel ou l'urbanisme de chemin de grue.

Ces différentes typologies ne se répartissent pas de façon homogène sur le territoire. Pourtant, en croisant la perception sur site et l'analyse en plan, on peut proposer une typologie du bâti commune à l'ensemble du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz.

Il se décline en 4 grands ensembles :

– le bâti traditionnel rural
– le bâti traditionnel urbain
– le bâti « moderne »
– le bâti d'habitat dit « intermédiaire »,

Pour définir ces types, il n'est pas tenu compte de la date de construction des bâtiments ni de leur style architectural ; seule leur morphologie guide la classification.

8.3.1. Le bâti traditionnel rural

Ce tissu urbain se compose essentiellement d'anciens corps de fermes, de densités variables mais très homogènes. Par ses volumes souvent imposants et sa qualité architecturale, il offre un ensemble remarquable et représentatif des villages alsaciens.





Le bâti traditionnel, notamment agricole, correspond au centre ancien des villages ruraux. Les équipements publics (mairie – école – église) et, le cas échéant, les commerces y sont concentrés. Certains ensembles abritent toujours des fermes ; quelques entreprises artisanales s'y sont également installées.

La notion de rue est forte dans ce type de tissu. Elle risque de se perdre si l'alignement des bâtiments est interrompu.

Le sens de faîtage, le nombre de pans des toitures, la forme en «cour de ferme» ou la logique d'implantation par rapport à la topographie naturelle du terrain sont également des éléments à considérer pour une bonne intégration de la construction dans son site.
La réhabilitation des granges permet non seulement de pérenniser le patrimoine bâti mais également de diversifier l'offre de logements.

Fragilisé par certaines interventions ou abandons, il est primordial de le préserver, mais aussi de le valoriser davantage. En effet, les volumes disponibles, notamment dans les granges, présentent un énorme potentiel à restructurer ou à réhabiliter, qui peut répondre aux caractéristiques des modes de vie actuels. De plus, intervenir à bon escient dans ce tissu bâti est une manière de répondre à la notion de densité urbaine, dans l'esprit de la loi SRU et du Grenelle de l'environnement, tout en préservant le patrimoine bâti historique et la cohérence urbaine.

Ainsi, par son homogénéité et la qualité de son architecture, ce tissu urbain traditionnel offre un cadre de vie de qualité aux habitants et participe à l'identité du territoire.

8.3.2. Le bâti traditionnel urbain

a) BATI URBAIN DES CENTRES BOURGS

Le bâti urbain des centres bourgs se démarque du bâti traditionnel rural par sa densité, perçue et réelle. Il présente une structuration forte, par ses volumes importants qui cadrent les voies et les alignements.
L'impression de densité est accentuée par les multiples évènements architecturaux propres à ce bâti (oriel, corniche…).





Ce bâti structure essentiellement les centres anciens des communes du pôle urbain ainsi que de Sierentz.
Il s'agit des espaces anciens, marqués par une forte mixité, accueillant de l'habitat mais également des surfaces commerciales, artisanales, tertiaires ou d'équipement de premier niveau.
Ce bâti urbain valorise une proximité sociale au sein de l'espace public.

b) BATI URBAIN DES FAUBOURGS

Le bâti de faubourg présente une grande part de bâtiments collectifs. Il se trouve essentiellement dans le pôle urbain et suit la même logique d'implantation que le bâti urbain des centres. Il présente aussi les mêmes formes que le bâti urbain des centres à l'exception de sa période de construction plus récente.
Les alignements en façade présentent une fréquence moindre de commerces et de services en rez-de-chaussée et une plus grande diversité de modénature et de hauteur que ceux des centres urbains anciens.





Le bâti de faubourg d'habitat individuel présente également une certaine cohérence ; les constructions ont toujours un rapport à la rue même si l'alignement sur l'emprise publique n'est pas la règle permanente.



L'habitat est prédominant dans ce type de bâti ; quelques artisans s'y sont également installés.

Ce bâti de faubourg, plus ou moins structuré selon les quartiers, peut offrir une image très attrayante par sa cohérence d'ensemble. Des maisons de maîtres aux maisons d'ouvriers, la qualité architecturale des constructions est souvent remarquable et le rapport bâti/non bâti offre un cadre de vie agréable aux habitants.

8.3.3. Le bâti « moderne »

Ce tissu urbain, composé de bâtiments isolés sur leur parcelle, est l'une des caractéristiques du 20e siècle et répond à des aspirations sociétales d'individualité et d'hygiénisme des espaces urbains.

L'analyse de ce type de bâti fait ressortir deux sous-catégories :

- **le bâti isolé sur parcelle, le collectif « moderne »**
- **le bâti isolé sur parcelle organisé**

a) BATI ISOLE SUR PARCELLE, LE COLLECTIF MODERNE

Ce type d'habitat résulte d'un urbanisme dit de « chemin de grue », il a connu ses heures de gloire au tournant de la seconde guerre mondiale comme moyen d'une reconstruction offrant un autre rapport à l'espace extérieur. La rue n'est plus, de grands espaces verts doivent faire respirer le bâti et offrir à chacun lumière et indépendance.





L'habitat a le monopole de ce type de bâti planifié.

b) LE BATI ISOLE SUR PARCELLE ORGANISE

Le bâti isolé et organisé résulte d'une urbanisation programmée : un nouveau parcellaire remplace celui d'origine et peut être accompagné d'une création de nouvelle voirie.
Cette distinction n'est parfois pas visible sur le site, mais l'examen du plan permet cette différenciation.





Cette urbanisation se fait de façon planifiée avec un règlement de construction spécifique plus ou moins strict. L'ordonnancement des constructions et la cohérence de l'ensemble sont alors plus ou moins sensibles au regard des alignements par rapport à la rue ou à des lignes de faîtage.
Les espaces libres sont composés de jardins d'ornementation autour de la maison et, du fait de l'implantation en milieu de parcelle, bien souvent, seule la partie arrière est réellement exploitable.
L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti planifié.

8.3.4. Le bâti d'habitat dit « intermédiaire »

Le bâti d'habitat intermédiaire rejoint le principe de plusieurs logements dans un même corps de ferme ou dans les maisons ouvrières implantées les unes contre les autres. Ce type de bâti permet une implantation souvent longitudinale sur la parcelle offrant des espaces de jardins privatifs à l'arrière. La place réservée aux accès, dont celui des véhicules, est souvent très importante aussi bien en termes d'usage que d'aménagement (avec des conséquences en termes d'imperméabilisation des sols).

Certains projets récents offrent une approche plus sensible dans leur choix de localisation ainsi que dans l'optimisation des terrains et des réseaux, s'inscrivant ainsi dans l'esprit de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain et au Grenelle de l'Environnement.

Cette tendance commence à gagner les communes les plus rurales où l'on voit apparaître de l'habitat intermédiaire, des maisons groupées ou encore de petits collectifs répondant au gabarit de l'habitat traditionnel.






Ce type de bâti vient combler les dents creuses, s'insérer dans les opérations de lotissement d'habitat individuel ou remplacer du bâti ancien. Il joue un rôle important dans la mixité des logements proposés dans chaque commune. Il répond ainsi à des besoins complémentaires d'offres en logements dans le parcours résidentiel.

8.4. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le territoire du SCOT est riche d'éléments architecturaux porteurs de l'histoire des sites. Il s'agit :

- des centres anciens
- de l'habitat rural
- du bâti urbain
- de l'architecture religieuse
- de l'architecture industrielle
- de la présence de l'eau et de ses symboles

8.4.1. Les centres anciens

Ces centres anciens, dotés d'une richesse architecturale de qualité sont les villages ruraux qui ont conservé leur structure centrale initiale, se prévalant ainsi d'un charme intemporel à valoriser.
De nombreuses communes se sont développées autour ou à proximité d'un château. Ces derniers n'étaient pas forcément une structure fortifiée à l'instar du Landskron qui domine Leymen, il pouvait s'agir de demeure cossue telle qu'on en retrouve à Hésingue.




Photo 19 : Landskron - Photo 20 : Hégenheim

Plus précisément, 12 communes sur les 41 du territoire du SCOT peuvent se prévaloir des vestiges ou du maintien d'un château. Il s'agit des communes de Blotzheim, Folgensbourg, Hagenthal-le-Haut, Hagenthal-le-Bas, Hégenheim, Hésingue, Landser, Leymen, Neuwiller, Steinbrunn-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut et Sierentz.

La configuration du centre de Huningue, carré militaire, résulte du passé de caserne de la ville. Celle-ci s'organise autour d'un ensemble urbain remarquable, par sa structure d'ensemble et son agencement.



Photo 21 : Le carré central de Huningue et son église de garnison

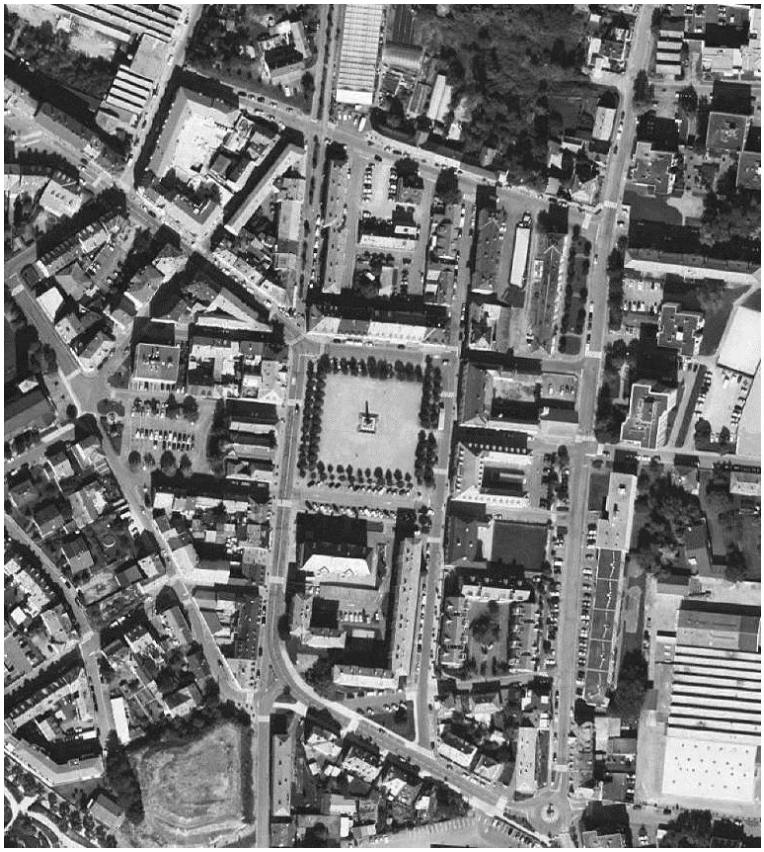


Figure 146 : Le Carré historique de Huningue

8.4.2. L'habitat rural

L'habitat rural de qualité se retrouve dans la totalité des communes de l'arrière-pays. La plupart des maisons ou fermes remarquables encore existantes sur le territoire sont d'ailleurs inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
Par exemple, à Leymen on en dénombre jusqu'à quinze et la plus ancienne du territoire date du 16ème siècle.





Photo 22 : Kembs et Leymen

8.4.3. Le bâti urbain

Le bâti urbain se retrouve essentiellement à Sierentz, Saint-Louis et Huningue.
Il s'agit soit de symboles du pouvoir soit d'immeubles au rapport remarquable par leur façade architecturale.




Photo 23 : Hôtel de l'Europe à Saint-Louis - Photo 24 : Hôtel de ville de Huningue



Photo 25 : Tribunal, maison de maître et immeuble de rapport à Sierentz

8.4.4. L'architecture religieuse

L'ensemble du territoire présente des édifices à caractère religieux, inscrits ou classés, notamment marqués par la présence historique du catholicisme.
Deux prieurés, tous deux consacrés à l'ordre Cistérien (Blotzheim et Saint-Louis), le Couvent des Capucins de Landser, l'Oratoire des trois vierges de Wentzwiller et de nombreux églises, chapelles, presbytères et de croix monumentales ponctuent le territoire.





Photo 26 : La chapelle de Hagenthal le Bas, Photo 27 : Les capucins de Landser Photo 28 : L'église de Folgensbourg



Photo 29 : Synagogue de Saint-Louis

8.4.5. L'architecture industrielle

Outre les bâtiments remarquables, tels que la distillerie Fernet-Branca à Saint-Louis, des bâtiments industriels de caractère se répartissent sur l'ensemble du territoire.
Ces bâtiments sont également complétés par un bâti ferroviaire de grande qualité pouvant se faire le support d'opérations de renouvellement urbain.




Photo 30 : Fernet-Branca à Saint-Louis - Photo 31 : Sheds à Leymen

8.4.6. L'eau et ses symboles

La présence de l'eau dans le patrimoine architectural est incontournable sur ce territoire.
Cet élément a laissé de nombreuses traces diffuses et variées. Qu'il s'agisse d'une forme maîtrisée par l'homme comme les moulins, nombreux sur le territoire (presque la moitié des communes présentent un moulin classé ou inscrit) et plus récemment de l'usine hydroélectrique de Kembs, l'écluse de Kembs – Niffer ou bien encore de fontaines (trois sont inscrites et de nombreuses autres ont été construites encore récemment), l'eau marque les espaces urbains.




Photo 32 : Le moulin de Hésingue Photo 33 : la centrale hydro-électrique de Kembs





Photo 34 : Les fontaines de Sierentz, Landser et Bartenheim

8.5. LES ENJEUX

8.5.1. Synthèse

Le territoire du SCOT se présente comme un ensemble urbain en quête de structuration. Dans la continuité du Schéma Directeur, le SCOT a mis en place une hiérarchisation des entités au sein de l'armature urbaine. Celle-ci se base sur la tendance d'évolution actuelle des entités. Le pôle urbain principal, constitué par St-Louis et Huningue, s'il reste dominant en termes d'offre en services et équipements perd de son attractivité pour les nouvelles populations. A l'inverse, le pôle d'influence formé par Sierentz ainsi que les pôles intermédiaires et pôles relais prennent toujours plus d'importance.

L'ensemble du territoire a connu, à l'instar de l'ensemble du territoire national, une véritable explosion de ses tissus pavillonnaires depuis la seconde partie du 20^{e} siècle. Ceci a eu pour principale conséquence l'uniformisation des paysages périurbains.

Le mouvement de conurbation des espaces bâtis, qui se sont urbanisés le long des axes de déplacements, va à l'encontre de l'affirmation du pôle urbain.
Cette tendance très forte à l'échelle du Pays de Saint-Louis se retrouve aussi dans des vallons de l'arrière-pays qui forment aujourd'hui les doigts de gants d'une tâche urbaine, malgré un caractère rural encore fort et dont les atouts sont à préserver.

Le territoire du SCOT possède, en outre, un patrimoine architectural et urbain, riche.
Une réflexion sur l'image des communes permettrait de mettre en cohérence et en synergie les efforts collectifs et les initiatives individuelles de valorisation de ce patrimoine.

Cette préservation du patrimoine devra toutefois permettre l'insertion d'une certaine modernité dans les projets architecturaux et de renouvellement urbain afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations actuelles et futures.
Les impératifs économiques et objectifs du développement durable, notamment en termes énergétiques, devront pouvoir s'intégrer dans les nouveaux projets et les opérations de réhabilitation.

Le traitement des espaces publics, liant du bâti, peut également contribuer à cette valorisation de l'identité au bâti traditionnel encore préservé.

8.5.2. Les enjeux liés à l'armature urbaine

Le renforcement de l'armature urbaine du territoire doit permettre un développement cohérent et solidaire au service du territoire et de l'ensemble des communes. Dans ce cadre, Saint-Louis doit assurer un rôle moteur et constituer, sur le territoire français, un relais fort de l'agglomération transfrontalière.

8.5.3. Les enjeux liés au paysage urbain

En termes de paysage urbain, les enjeux portent notamment sur

- le renouvellement urbain et la réhabilitation du tissu existant
- le comblement des dents creuses et une plus grande densité
- la définition de limites claires du tissu urbain
- la mise en valeur des entrées de ville
- le maintien des identités communales à travers la valorisation des centres anciens et du bâti traditionnel
- la préservation des éléments patrimoniaux remarquables, tant architecturaux que naturels
- la prise en compte de la topographie dans les développements urbains.

8.5.4. Fonctionnement et développement urbain : des secteurs à fort enjeu

Si le développement urbain sur l'ensemble du territoire est forcément différent, certains secteurs revêtent un fort enjeu en termes de développement urbain et de cohérence transfrontalière.
Ainsi, le bipôle présente un potentiel de développement important, notamment en ses limites Ouest avec les communes de Hésingue, Hégenheim et Allschwill.

L'arrivée future d'une desserte en tramway, notamment à Bourgfelden et jusqu'à la gare de Saint-Louis permettra, en outre, l'affirmation d'une continuité urbaine forte avec un potentiel important aussi bien en termes d'habitat que de services, d'équipements et d'activités.

Cette réflexion sur le développement d'un axe urbain structurant répond en partie à l'objectif de favoriser une urbanisation qualitative, durable et cohérente dans l'espace reliant la ville de Bâle à l'EuroAirport. Il s'agit en effet de valoriser le secteur de la Gare Ouest (Quartier du Lys), de la frange urbaine de Bourgfelden de même que de valoriser l'espace compris entre la zone d'activités d'Allschwill en partie Sud et la RD 105 au Nord.

La valorisation des rives du Rhin, comme trait d'union transfrontalier mais aussi comme vitrine urbaine et de cohésion sociale pourra se concrétiser sur la rive française avec la valorisation des berges (notamment à Huningue) dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Ces projets innovants et durables pourraient même s'accompagner de la mise en place d'un système de navettes permettant la traversée du Rhin à horaires réguliers, en lien avec le déploiement du réseau de transport en commun de part et d'autre du fleuve pour faciliter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Sur l'ensemble du territoire du SCOT, la clé de voûte du développement urbain sera son articulation possible avec les transports en commun et les pôles d'intermodalité. Le développement de l'habitat devra répondre aux besoins de toutes les populations en services, équipements et zone d'emploi.
Le développement du territoire devra en outre tirer opportunité de la dynamique bâloise pour valoriser son potentiel propre et valoriser son identité territoriale.



Photo 35 : site à fort enjeu urbain – secteur de projet à exploiter

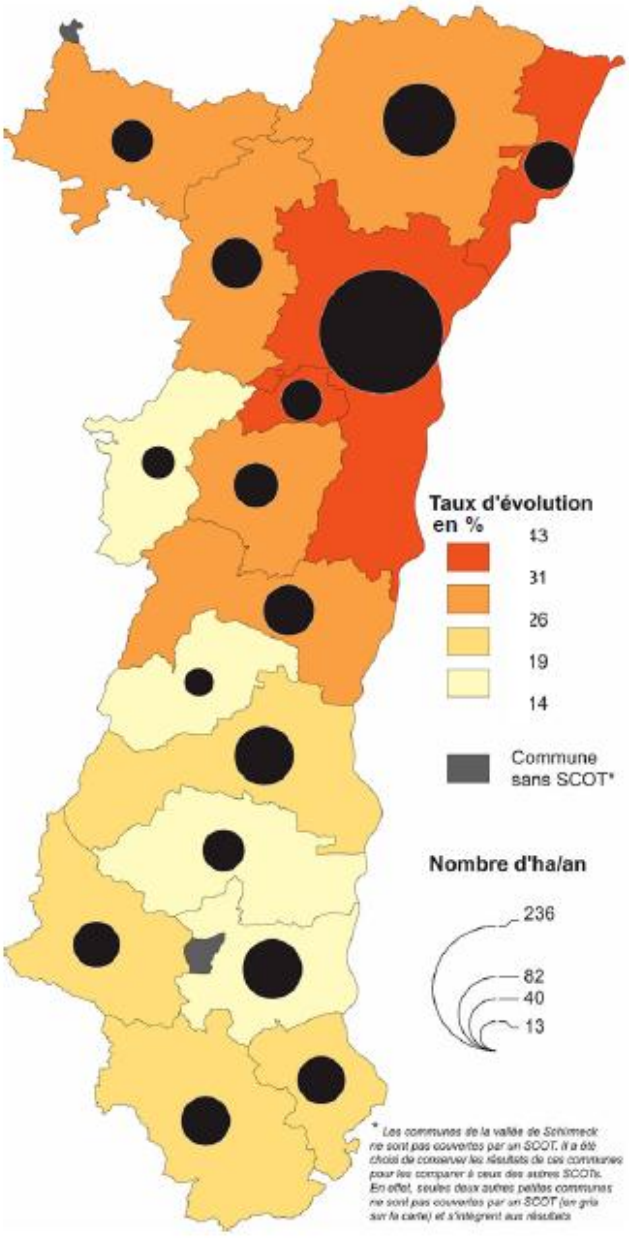
9. Consommation d'espace

La consommation d'espace est fortement liée au type d'activités abritées (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques,…) et à leurs formes urbaines. Il faut donc considérer l'ensemble de ces éléments pour évaluer l'évolution des emprises aménagées sur les espaces à vocation agricole et naturelle.

9.1. CONSOMMATION D'ESPACE EN ALSACE ET DANS LE HAUT-RHIN

Une étude a été réalisée en Alsace par la Direction Régionale de l'Equipement sur la consommation foncière en Alsace, de 1982 à 2000[32]
Elle a notamment permis de distinguer des rythmes de consommation foncière différents selon la localisation géographique des communes au sein de l'espace régional.

[32] L'étude s'intitule « 30 ans d'étalement urbain en Alsace »



En **Alsace**, entre 1982 et 2000, la consommation **moyenne annuelle a été de 800 hectares**. Le rythme de cette consommation est inférieur dans le **département du Haut-Rhin (600ha par an)**.

Sur le territoire du **SCOT** des cantons de Huningue et de Sierentz, la consommation d'espace a été, en moyenne, de **40 hectares par an** entre 1982 et 2000.

Le taux moyen d'évolution de la tâche urbaine entre 1982 et 2000 était compris entre 0,19 et 0,26%.

Figure 147 : La consommation d'espace par SCOT en Alsace entre 1982 et 2000

En Alsace, les consommations foncières pour un logement, par type d'habitat, sont les suivantes :

– 10,7 ares pour une maison individuelle hors lotissement
– 7,2 ares en lotissement
– 3,2 ares en habitat individuel groupé
– 1,7 are pour l'habitat collectif.

9.2. CONSOMMATION D'ESPACE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE 1956 A 1990

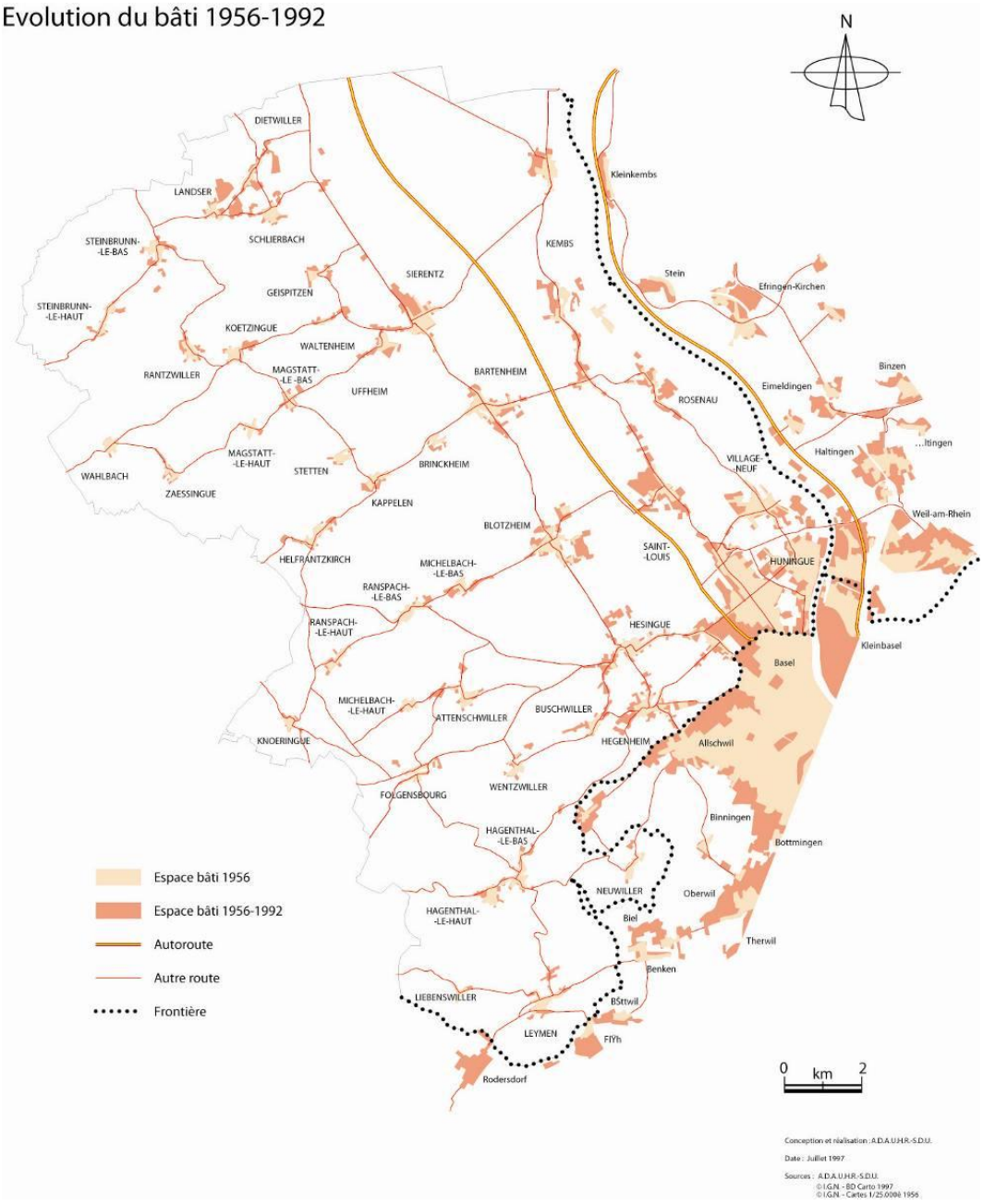


Figure 148 : Carte de l'évolution du bâti entre 1956 et 1992 – extrait du Schéma Directeur

De 1956-1992[33], la surface bâtie sur le territoire du SCOT a quasiment doublé passant de 1 100 à 2 090 hectares (+90%).
Durant la même période, la population a augmenté de 60%.
La densité urbaine a diminué, de 36 à 31 habitants pour chaque hectare bâti dans cette même période. Ce développement s'est, en effet, concrétisé davantage sous forme d'extensions urbaines le long des voies de circulation, que de renouvellement ou de projets de densification au sein de l'espace urbain.

Les communes qui ont plus que doublé leur superficie bâtie se concentrent au Nord-Ouest du territoire (Sierentz, Kembs, Landser, Schlierbach notamment), et dans la partie Sud-Est en limite avec l'agglomération ludovicienne et bâloise.

Cette urbanisation a tendance à s'émietter et à s'étendre le long des voies de communication. Il en résulte une structure urbaine relativement désordonnée.

9.3. CONSOMMATION D'ESPACE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ENTRE 1990 ET 2006

Sur le territoire du SCOT, après 1990, la consommation foncière moyenne a été de 40 hectares par an. Le rythme des extensions urbaines est resté très important aussi bien au bénéfice du développement de l'habitat que du développement économique, des services ou des infrastructures.

La tâche urbaine[34] correspond, en 2006, à 2420 hectares environ sur le territoire.
La comparaison de photographies aériennes prises à différentes dates (1990 et 2006) a permis d'identifier les communes qui ont consommé au moins un hectare de zone agricole ou naturelle pour développer leur urbanisation.
Il ne s'agit ni du comblement de dents creuses, ni de la mise en œuvre d'une opération de renouvellement à l'intérieur du tissu urbain préexistant mais d'extensions urbaines, en nappes, en déplaçant ainsi les limites de l'enveloppe urbaine précédente.

Entre 1990 et 2006, sur le territoire du SCOT, la consommation d'espace en extensions de plus d'un hectare[35], ayant entraîné une augmentation de la tâche urbaine correspond à 326 hectares dont 92 hectares qui ont été consacrés à l'activité, soit un quart de l'espace consommé.

La plus grande partie de la consommation d'espace s'est opérée sur l'axe rhénan qui connaît aussi les croissances démographiques les plus importantes.

A titre d'exemple, la commune de Bartenheim a, entre 1990 et 2006, augmenté son emprise urbaine de plus de 100% en 16 ans alors que sa population a augmenté de 38 %.
C'est dans cette commune que la consommation d'espace à destination de l'habitat (81,5% de la surface consommée) a été la plus importante du territoire.

33 Données issues du Schéma Directeur de 1998
34 La tâche urbaine correspond à l'ensemble de l'espace aménagé d'une commune, zones d'activités et d'équipements compris.
35 Données issues de la base de données sur l'occupation des sols de Corine Land Cover, référentiel européen.

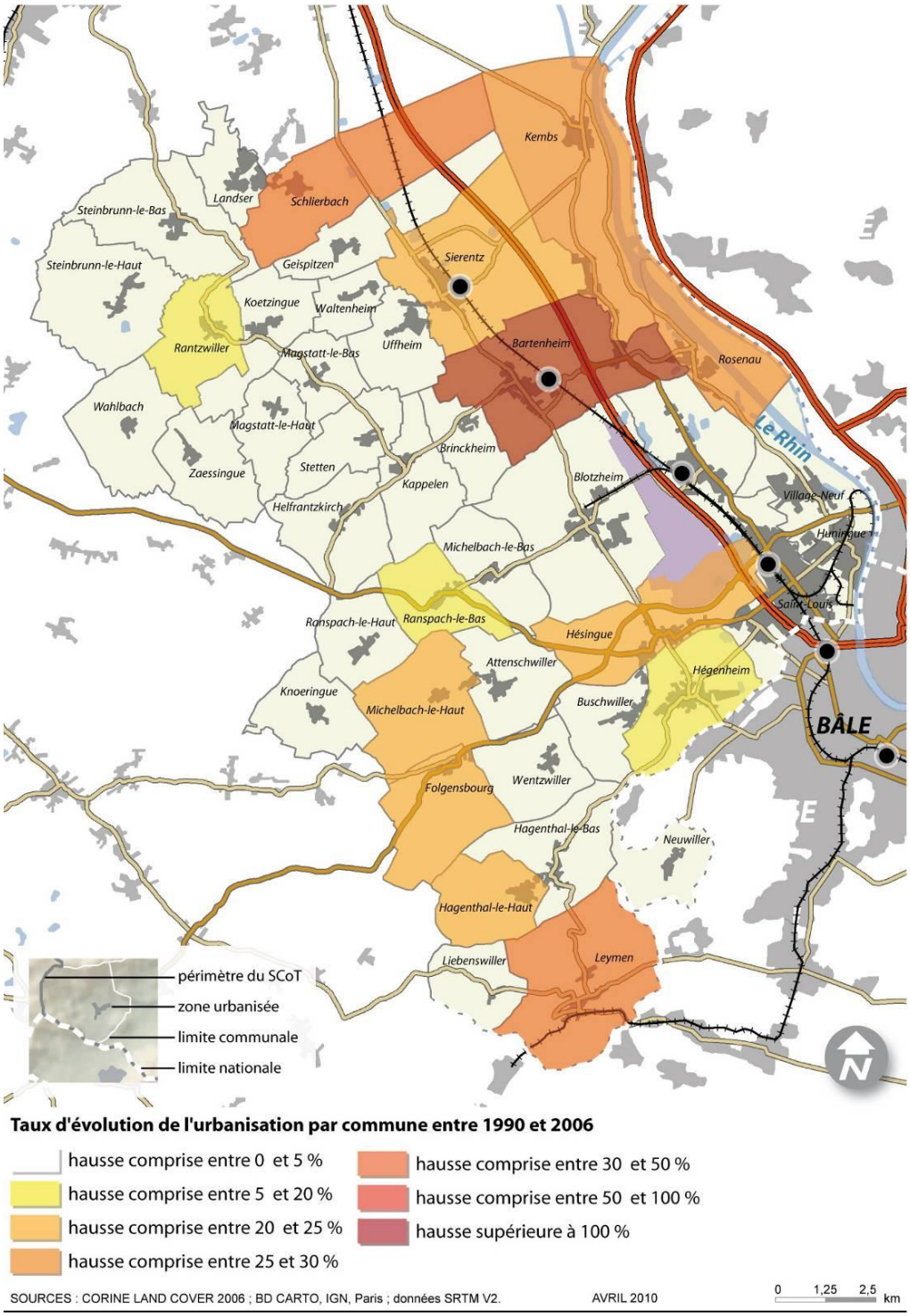


Figure 149 : Evolution des surfaces urbanisées de plus d'un hectare entre 1990 et 2006

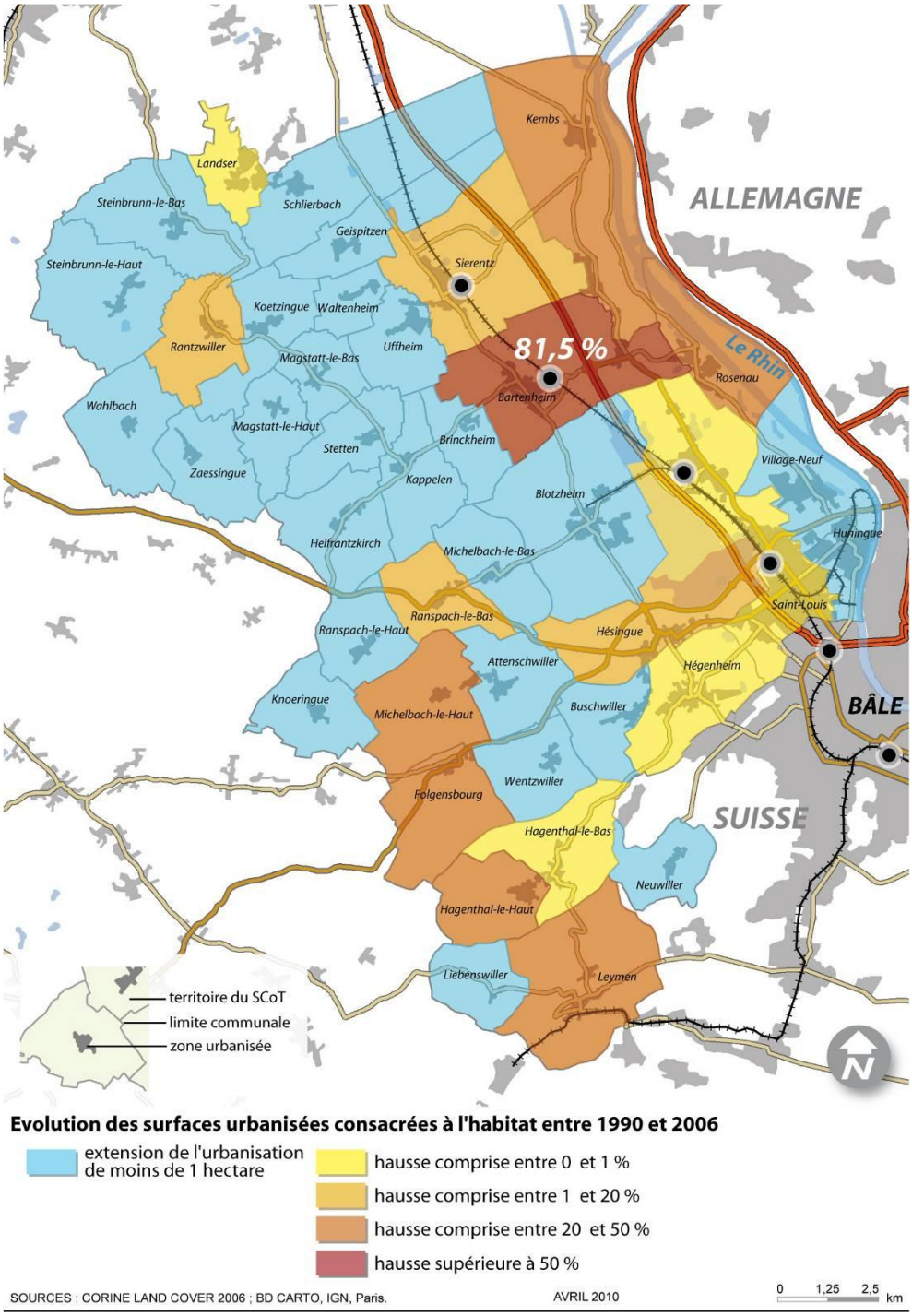


Figure 150 : Evolution des surfaces urbanisées consacrées à l'habitat de plus d'un hectare entre 1990 et 2006

9.4. LES EXTENSIONS URBAINES INSCRITES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DU TERRITOIRE

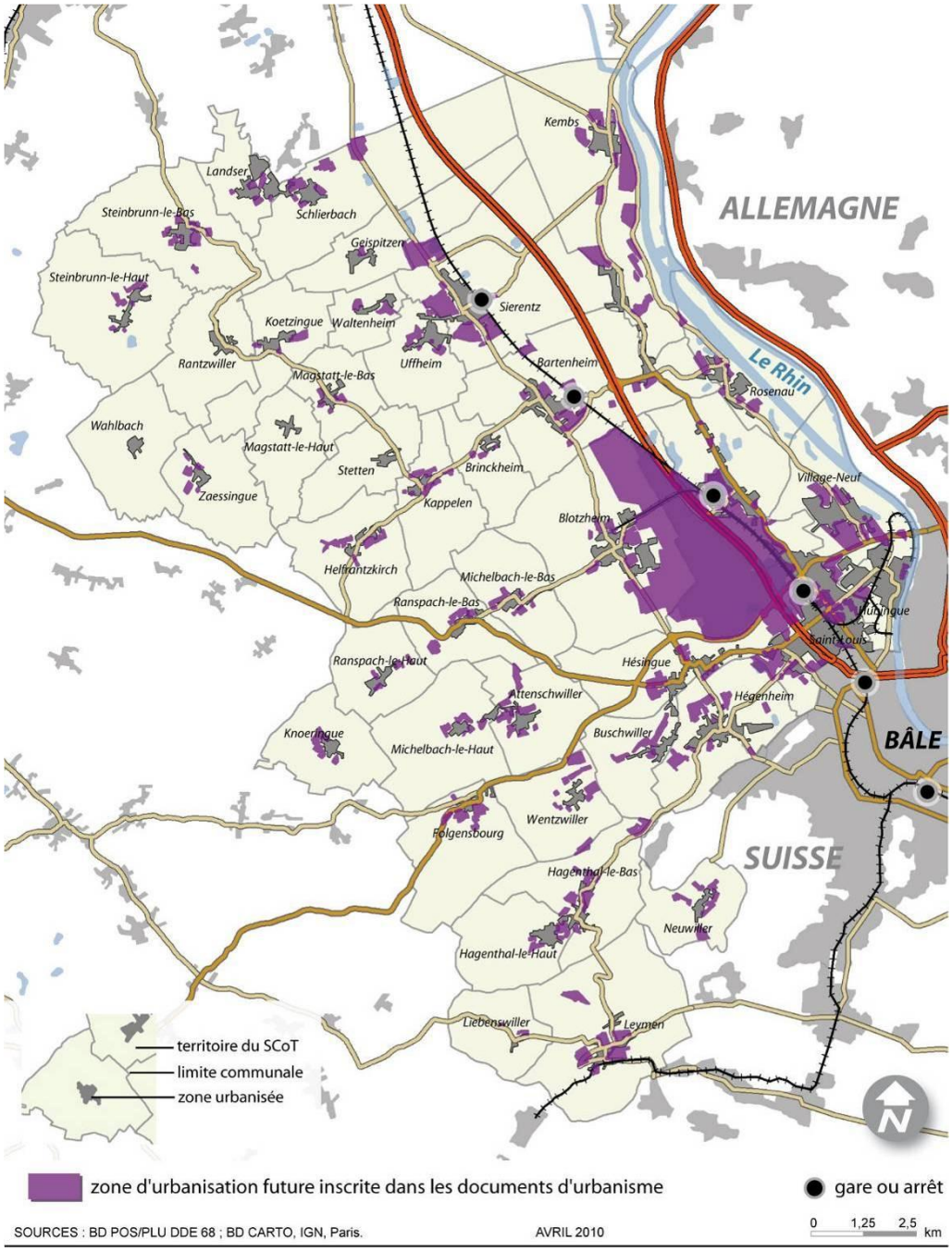


Figure 151 : Répartition des surfaces d'extension inscrites dans les documents d'urbanisme

A l'échelle du territoire du SCOT, les documents d'urbanisme locaux disposent de surfaces encore importantes inscrites en développement futur. Cette première approche ne tient pas compte des possibles rétentions foncières, contraintes et servitudes qui engendreraient l'inconstructibilité des terrains.
Ces secteurs représentent environ 935 hectares sans considération des surfaces destinées au développement de l'Euroairport qui représente à lui seul une augmentation de 250 hectares.
Sur les 1 000 hectares inscrits en développement futur, 635 hectares sont voués au développement de l'habitat et environ 300 hectares au développement de l'activité.

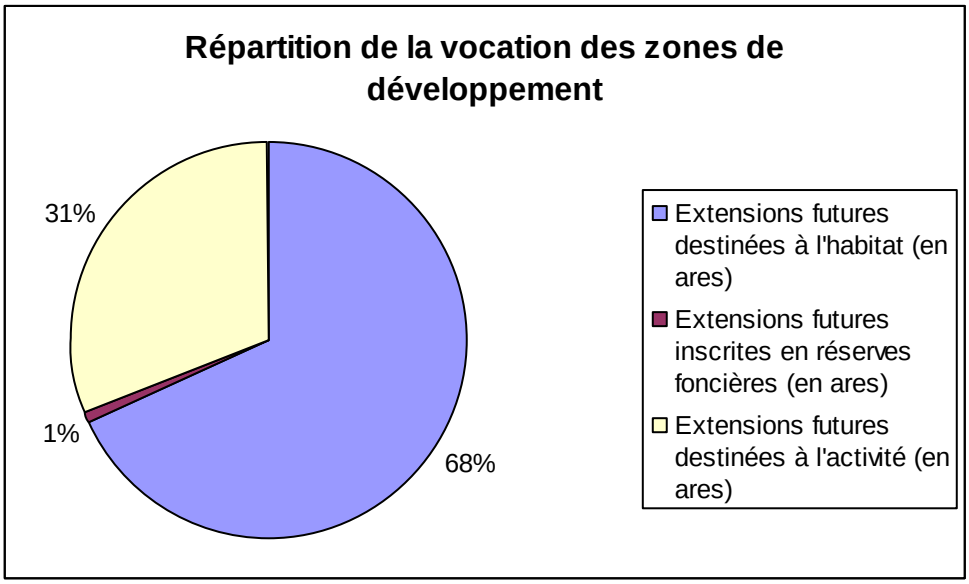


Figure 152 : Répartition entre habitat et activités des zones de développement futur inscrites dans les documents d'urbanisme

Si on conserve le même rythme de consommation d'espace que les 15 dernières années, les 900 hectares inscrits dans les documents d'urbanisme représentent ainsi un potentiel de développement trois fois plus important que les surfaces qui ont été consommées entre 1990 et 2007 alors que le potentiel de renouvellement, de densification et de comblement des dents creuses reste très important et n'est pas considéré dans ces surfaces.

9.5. DENSITE ET FORMES URBAINES – QUELQUES CAS CONCRETS

La densité est en lien direct avec les formes urbaines qui se sont développées sur le territoire. L'illustration par quelques exemples sur le territoire du SCOT a permis d'identifier différentes densités de logements à l'hectare.
6 cas concrets sont proposés[36] :

- un lotissement d'habitat récent à Wahlbach,
- un lotissement d'habitat à Bartenheim,
- un projet urbain d'habitat à Hagenthal-Le-Bas,
- un lotissement d'habitat à Saint-Louis la Chaussée,
- un lotissement d'habitat à Kembs,
- un espace urbain en centre de Saint-Louis,
- un quartier d'habitat à Huningue.

[36] Pour chacun de ces exemples, la surface concernée est de un hectare de terrain pour lequel on a comptabilisé le nombre de logements existants et l'emprise au sol occupée par les bâtiments.

9.5.1. Un lotissement récent à Wahlbach

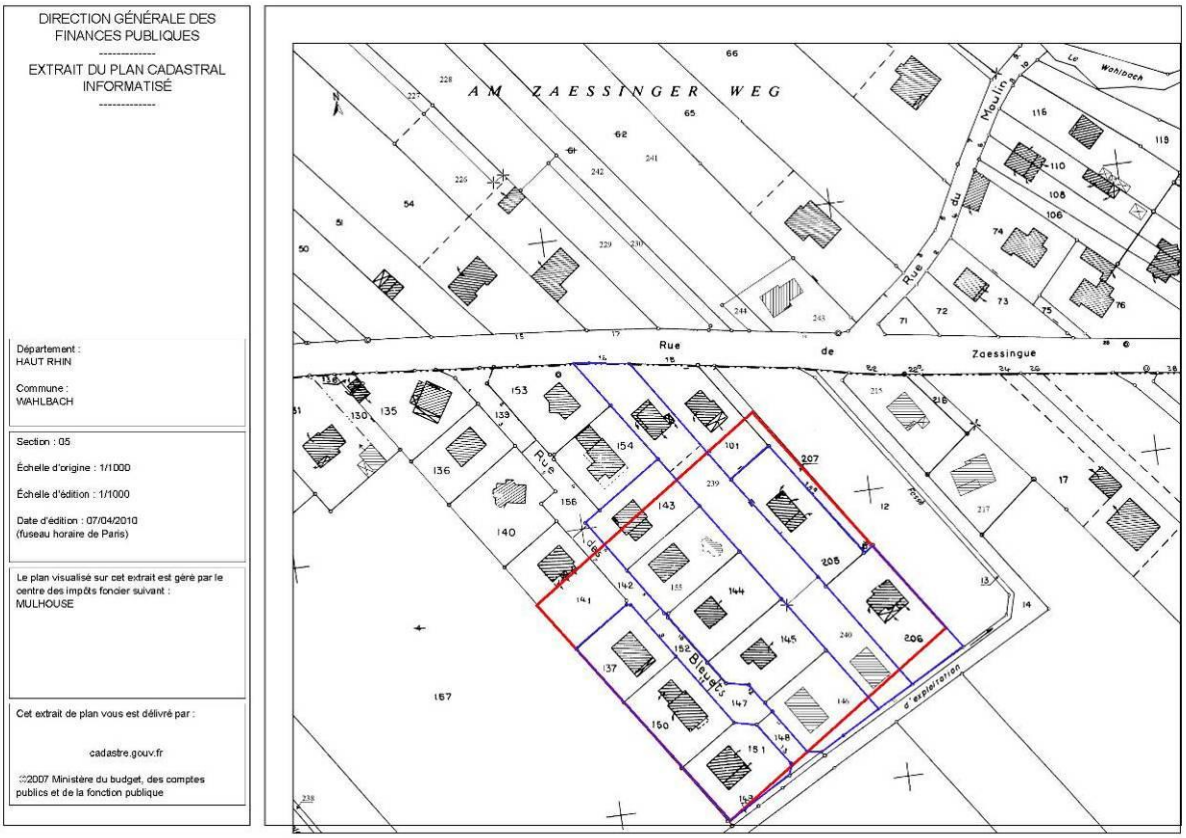


Figure 153 : Extrait du plan cadastral et délimitation de la zone d'étude



Figure 154 : Extrait de la photographie aérienne et photo du site de Wahlbach

Sur cet hectare de terrain, on compte 11 logements pour une emprise au sol de 11%.
L'organisation de la voie de desserte ainsi que le découpage parcellaire sont très consommateurs d'espace.

9.5.2. Un lotissement récent à Bartenheim

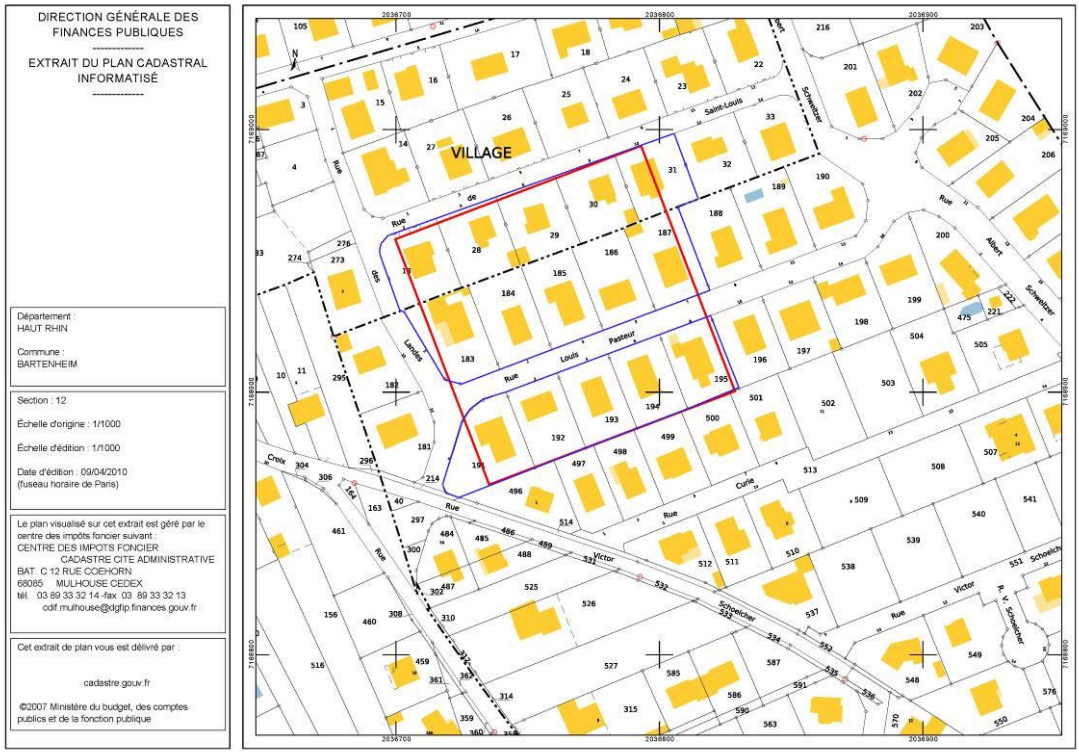


Figure 155 : Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone étudiée



Figure 156 : Extrait de la photographie aérienne et photo du site de Bartenheim

Cet exemple d'opération de lotissement d'habitat individuel est également consommateur d'espace. Toutefois le découpage parcellaire plus uniforme permet une meilleure utilisation du foncier puisque la densité est de 15 logements à l'hectare pour une emprise au sol bâtie de 17%.

9.5.3. Hagenthal-le-Bas - opération d'aménagement urbain

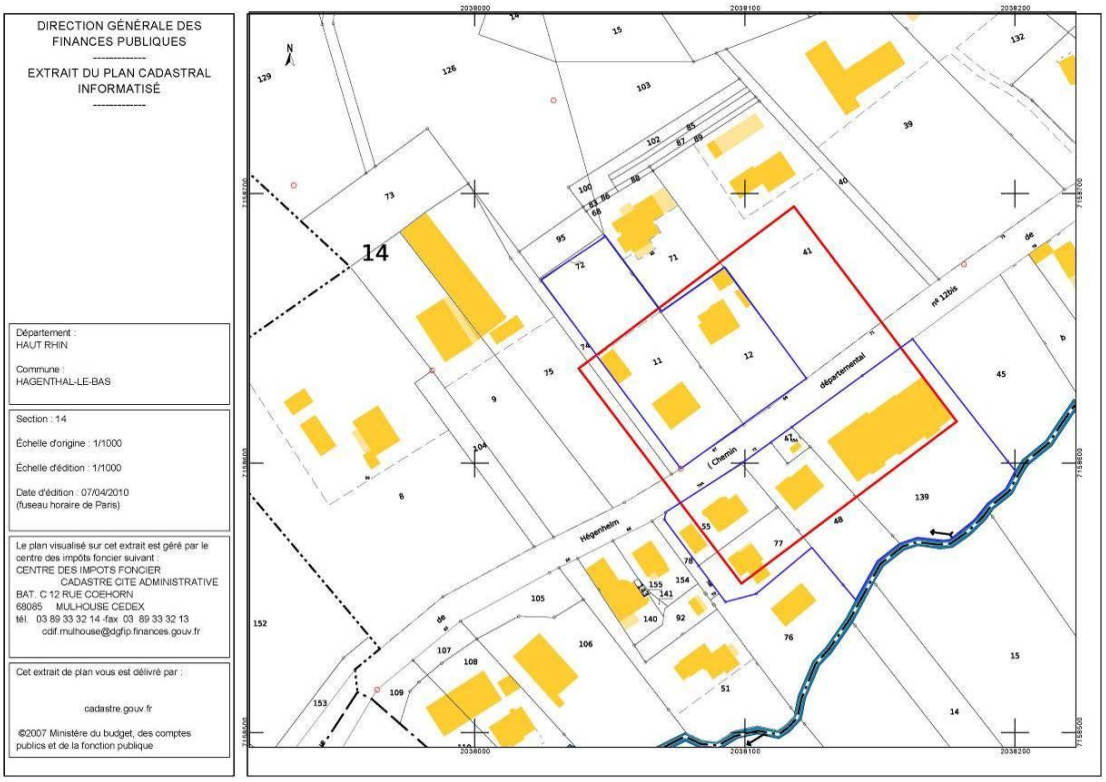


Figure 157 : Extrait du fond de plan cadastral et localisation du site



Figure 158 : Extrait de la photographie aérienne et vue du site

Cette opération présente une mixité de types de logements entre habitat intermédiaire en bande et habitat individuel. Elle permet d'augmenter le nombre de logements à l'hectare par rapport aux exemples précédents d'habitat exclusivement individuel sans pour autant porter atteinte à la qualité urbaine et bâtie du site et de son environnement.
La densité est ici de 20 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 15%. Ce type de projet permet de proposer des espaces privatifs de jardins et de cours pour chaque logement.

9.5.4. Saint-Louis-la-Chaussée – lotissement



Figure 159 : Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone d'étude



Figure 160 : extrait de la photographie aérienne et photo du site de Saint-Louis la Chaussée

Ce type d'opération présente une mixité entre habitat intermédiaire et habitat individuel et est similaire à l'exemple précédent avec des parcelles dédiées à l'habitat individuel plus petites en gardant tout de même des espaces privatifs pour chaque logement proposé.
La densité sur ce site est de 22 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 21%.

9.5.5. Kembs Loechlé- lotissement

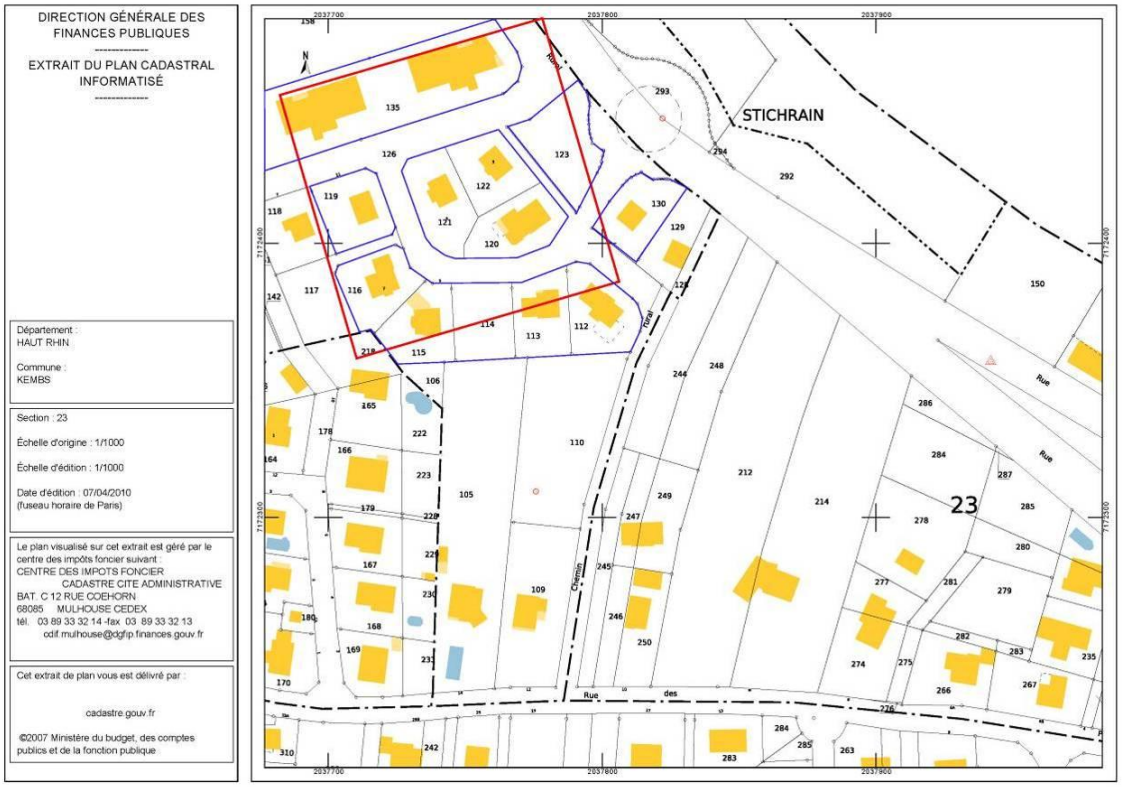


Figure 161 : Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone d'étude



Figure 162 : Extrait de la photographie aérienne et vues du site

Dans cet exemple, la présence de deux collectifs comprenant 14 logements chacun rééquilibre le découpage parcellaire traditionnel et dévolu à des projets d'habitat individuel.
Cette opération présente une densité de 35 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 15% (dont un lot individuel non bâti).
Ce secteur de projet présente une mixité de l'habitat intéressante dans la mesure où les petits immeubles collectifs présentent des tailles de logements plus petits que le bâti intermédiaire et offrent ainsi une réponse complémentaire aux besoins en logements de la population.

9.5.6. Saint-Louis - tissu urbain mixte habitat / activités / commerces

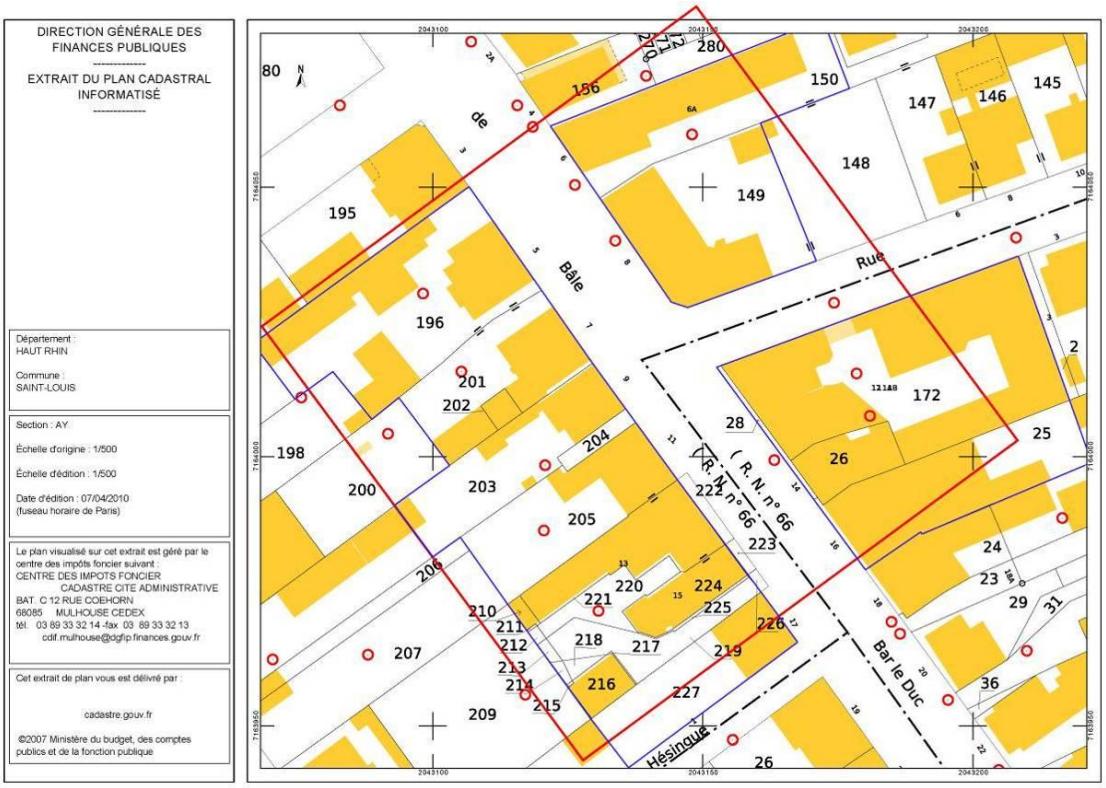


Figure 163 : Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone d'étude



Figure 164 : Photographie aérienne du site et vue sur place

Cet exemple caractéristique d'un centre urbain tel que celui de Saint-Louis est essentiellement composé d'ilots à vocation mixte mêlant habitat et activité (commerces, garage, hôtel…), installée notamment en rez-de-chaussée.
Les parcelles sont de tailles très variées et ont évolué de manière spontanée. L'ensemble architectural est assez hétérogène ainsi que la hauteur des bâtiments.
La densité est de 51 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 36%.

9.5.7. Huningue – quartier d'habitation



Figure 165 : Extrait du fond de plan cadastral et limite de la zone d'étude





Figure 166 : Extrait de la photographie aérienne et vue du site

Cet ensemble d'habitat collectif est une juxtaposition de « barres » n'excédant pas quatre niveaux et comprenant une vingtaine de logements chacune.
Les espaces verts et les parkings occupent une grande partie des espaces libres. La faible emprise au sol du bâti, 17%, offre des espaces ouverts importants pour une densité de 56 logements à l'hectare.

On constate à travers ces exemples que la densité permet d'appréhender l'espace urbain sous un angle relativement limité.
La densité et l'emprise au sol ne vont pas toujours de paire. Une forte densité n'est pas forcément synonyme de hauteur importante et de l'absence d'espaces libres.
La variation des typologies bâties, s'intégrant avec le tissu existant, permet d'augmenter la densité de manière significative en privilégiant une diversité architecturale.
L'identité de chaque commune peut, en outre, être préservée en privilégiant des formes urbaines cohérentes et adaptées à l'existant.

9.6. LES ENJEUX DE LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

9.6.1. Synthèse

Les zones urbaines entre le bipôle de Saint-Louis/Huningue et le sud de l'agglomération mulhousienne connaissent un développement rapide et certainement insuffisamment maîtrisé.
Le développement résidentiel dans les communes de l'arrière-pays s'est réalisé au détriment des espaces naturels, agricoles et des paysages.
Une consommation foncière importante a marqué les dernières années. Des dents creuses conséquentes et des possibilités de renouvellement urbain existent sur le territoire.

9.6.2. Les enjeux

Un enjeu national devra être décliné sur le territoire : la maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain.

Elle permettra de répondre également à l'enjeu de préservation des espaces agricoles et naturels du territoire.

B Etat initial de l'environnement

1. Le contexte géographique

1.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire du SCOT Huningue Sierentz s'étend à cheval sur le fossé rhénan et les collines du Sundgau, et, plus précisément, sur quatre entités géomorphologiques bien visibles dans le paysage : la basse plaine fluviale (lit majeur du fleuve, encore fonctionnel au début du XIXe siècle), la terrasse alluviale (prolongement de la plaine de la Hardt), le versant oriental du Sundgau et le piémont du Jura. La majorité des 73 554 habitants (RGP 2010) habite à la charnière des collines, de la terrasse et de la basse plaine, mais la majorité des 40 communes, regroupées en trois communautés de communes (Trois Frontières, Pays de Sierentz et Porte du Sundgau), sont sundgauviennes.

Piémont du Jura	Collines du Sundgau	Basse plaine et terrasse alluviale	A cheval sur Sundgau et terrasse alluviale
Hagenthal le Haut Hagenthal le Bas Liebenswiller Leymen Neuwiller	Attenschwiller Buschwiller Brinckeim Folgensbourg Helfrantzkirch Kappelen Knoeringue Koetzingue Landser Magstatt-le-Bas Magstatt-le-Haut Michelbach le Bas Michelbach le Haut Ranspach le Bas Ranspach le Haut Rantzwiller Steinbrunn-le-Haut Stetten Uffheim Wahlbach Waltenheim Wentzwiller Zaessingue	Huningue Kembs Rosenau Saint-Louis Village Neuf	Bartenheim Blotzheim Geispitzen Hégenheim Hésingue Schlierbach Sierentz

Inscription du SCOT dans son cadre géographique

1.2. LE CONTEXTE CLIMATIQUE

Le climat est de type tempéré semi continental. Les températures sont le paramètre de continentalité le plus évident, avec de forts écarts thermiques saisonniers : des hivers froids (1,5 °C au mois de janvier à la station Bâle Mulhouse) et des étés chauds (19,4 °C au mois de juillet à la station Bâle Mulhouse). La moyenne annuelle des températures, relevée à la station météorologique de Bâle Mulhouse, est de 10,4 °C (9,7 °C pour la station d'Altkirch) et le gradient thermique annuel est de 17,9 °C.

Station	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Altkirch	0,8	2,2	6	8,7	13,2	16,6	18,7	18,5	14,6	10,3	4,8	1,9
Bâle M.	1.5	2.9	6.5	9.4	13.9	17.0	19.4	19.2	15.6	10.8	5.4	2.7

Températures moyennes enregistrées aux stations d'Altkirch et de Bâle Mulhouse

La moyenne annuelle des précipitations, à Altkirch, est de 895,7 mm et de 729.5 mm à Bâle Mulhouse. Le mois le plus sec est février ou mars, et le mois le plus arrosé est mai. Globalement, les précipitations sont réparties de manière relativement homogène sur les saisons. L'hiver est la saison "sèche", avec un déficit de l'ordre de 12 % par rapport à la moyenne annuelle. L'intensité pluviométrique de fréquence décennale est de 58 mm en 24 heures (Météo France, Bâle Mulhouse, période 1977 à 2001).

Station	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Altkirch	69,1	64.0	64,2	65,3	94,6	79,4	73,4	70,6	79,8	80,4	72,8	82,1
Bâle M.	48.4	46.5	43.9	56.2	79.1	76.3	70.0	66.9	60.6	59.3	60.0	62.3

Précipitations moyennes enregistrées aux stations d'Altkirch et de Bâle Mulhouse

Deux types d'événements peuvent entraîner des mobilisations d'eau exceptionnelles :

– les orages de mai, qui sont les plus intenses et qui arrivent sur des sols encore saturés d'eau et sur des champs encore dépourvus de couverture végétale ;
– les orages de l'été, dont l'incidence est néanmoins modérée par la végétation ;
– les longues pluies d'hiver ou la fonte rapide du manteau neigeux.

La ventilation est modérée. La majorité des vents ont une vitesse inférieure à 4 m/s à la station d'Altkirch et de 2,5 m/s à Bâle-Mulhouse. Les vents dominants sont de secteur Sud à Sud Sud-Ouest en été ou de secteur Nord en hiver lorsqu'ils sont canalisés par la vallée du Rhin.

Au sein de ce contexte général, quatre facteurs introduisent des variations :

– l'altitude : à raison d'un degré Celsius pour 200 mètres et d'une différence d'altitude inférieure à 100 mètres entre les points bas et les points hauts, ce paramètre a peu d'influence, sauf entre la plaine et la ligne de crête sundgauvienne ;
– la topographie : l'air froid coule le long des versants et s'accumule en fond de vallée, où, le matin, il peut faire plus froid qu'en sommet de colline ;
– l'exposition : le contraste entre les versants Sud et Nord peut être marqué ;
– la nature du sol : les soirées d'été sont plus humides sur les sols limoneux frais que sur le substrat calcaire.

1.3. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le relief présente un pendage globalement orienté d'Ouest en Est et du Sud vers le Nord. Les eaux de la vallée du Thalbach (Knoeringue) rejoignent l'Ill près d'Altkirch, tandis que celles du Sundgau oriental et du piémont jurassien s'écoulent vers le Rhin.

Les altitudes oscillent entre un minimum de 232 mètres à Kembs et un maximum de 584 mètres à Leymen, en face du Landskron.

1.4. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le territoire du SCOT s'étend sur quatre entités géomorphologiques.

La basse plaine fluviale

Le fossé d'effondrement du massif vogéso-schwartzwaldien a été remblayé par le Rhin actuel pendant 1,6 millions d'années. Les variations de débit au cours de cette période ont dessiné une basse plaine enfoncée de plusieurs mètres. Celle-ci, encore soumises aux inondations du fleuve au XIXe siècle, présente une mosaïque de dépôts récents, caillouteux et graveleux dans les secteurs de fort courant, sableux et limoneux dans les secteurs d'eau calme.

La terrasse alluviale

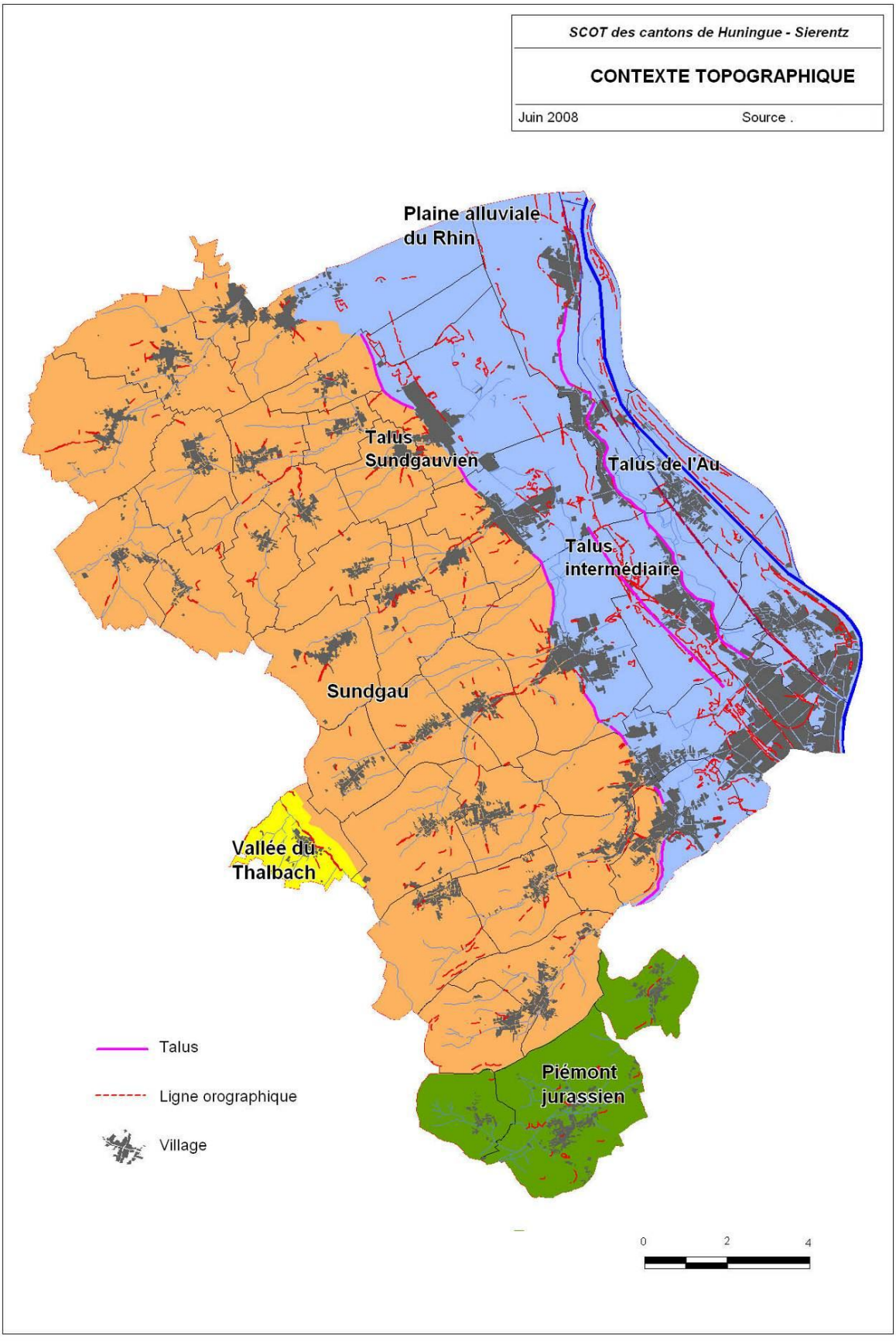
La terrasse alluviale est constituée de dépôts anciens, sablo caillouteux, grossiers et perméables. Ces terrains ingrats ont été laissés à la forêt (massif de la Hardt). Ils ont localement été recouverts par des limons arrachés aux collines et déposés par les cours d'eau d'origine sundgauvienne. Les cultures ont été installées sur ces sols plus favorables.

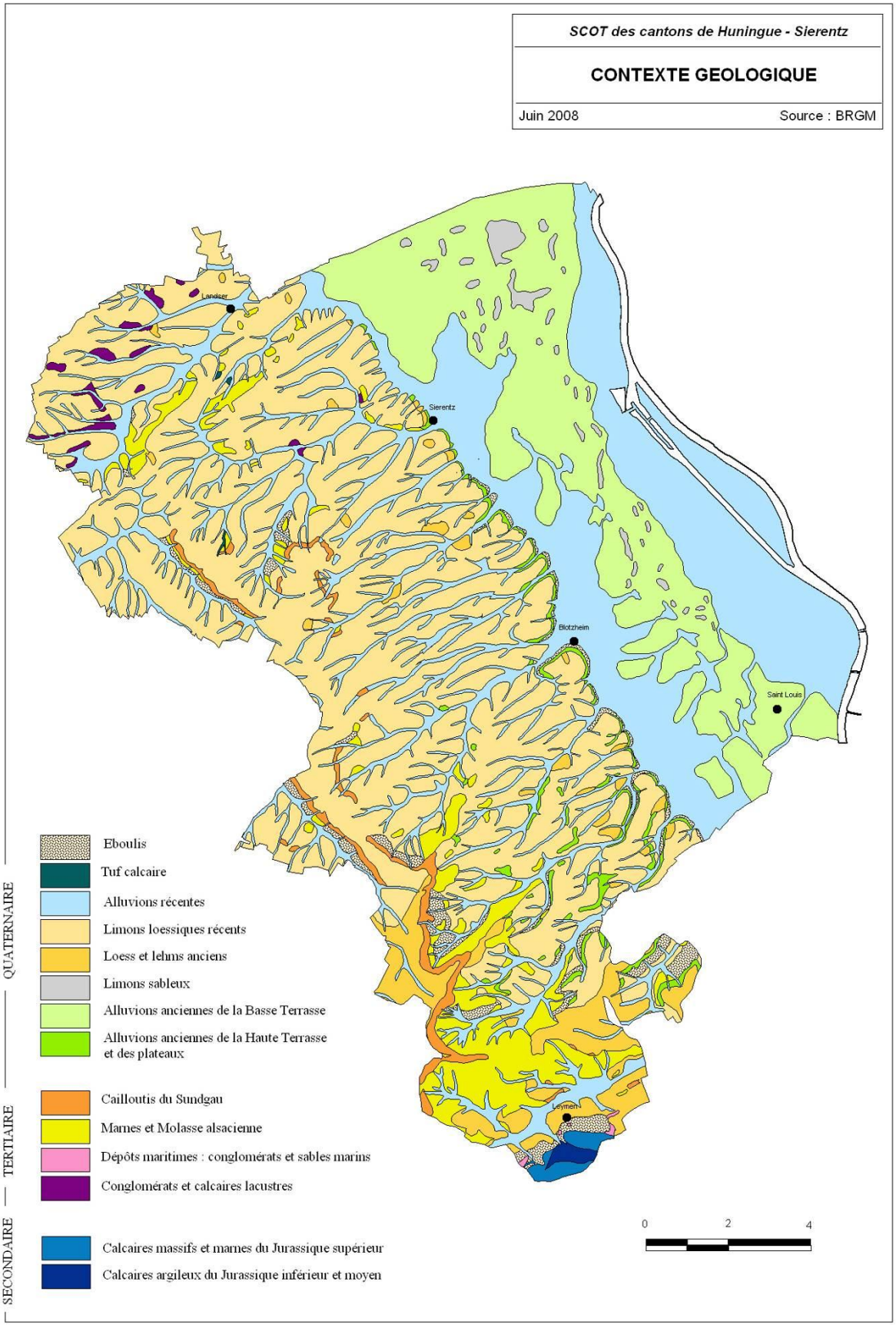
Les collines du Sundgau

Le sous bassement du Sundgau est constitué de marnes datées de l'oligocène. Il est recouvert par les alluvions pliocènes de l'ancien cours du Rhin (les cailloutis du Sundgau), elles-mêmes recouverte par une épaisse couche de loess. Ces limons éoliens sont très fertiles et favorables à une large gamme de cultures. Ils sont néanmoins sensibles au tassement, à la battance et à l'érosion (à l'origine des coulées de boue). Les fonds de vallon sont remblayés d'alluvions récentes, généralement limono-sableuses.

La montagne du Jura

A l'extrême Sud du Sundgau, les premiers reliefs du Jura sont formés d'un socle calcaire datant du jurassique (ère secondaire). Des grès calcaires datés de l'oligocène (ère tertiaire) affleurent au-dessus de Liebenswiller. Une partie de ce piémont jurassien est recouvert de loess et d'alluvions récentes sablo limoneuses.


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE
Juin 2008
Source .
Plaine alluviale du Rhin
Talus Sundgauvien
Talus de l'Au
Talus intermédiaire
Sundgau
Vallée du Thalbach
Piémont jurassien
Talus
Ligne orographique
Village
0
2
4


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
CONTEXTE GEOLOGIQUE
Juin 2008
Source : BRGM
Landser
Sierentz
Blotzheim
Saint Louis
Leymen
QUATERNAIRE
TERTIAIRE
SECONDAIRE
Eboulis
Tuf calcaire
Alluvions récentes
Limons loessiques récents
Loess et lehms anciens
Limons sableux
Alluvions anciennes de la Basse Terrasse
Alluvions anciennes de la Haute Terrasse et des plateaux
Cailloutis du Sundgau
Marnes et Molasse alsacienne
Dépôts maritimes : conglomérats et sables marins
Conglomérats et calcaires lacustres
Calcaires massifs et marnes du Jurassique supérieur
Calcaires argileux du Jurassique inférieur et moyen
0
2
4

2. L'eau

2.1. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La colonne vertébrale du réseau hydrographique de ce territoire est constituée par le Rhin, dont les eaux, à l'aval de Huningue, se partagent entre un lit canalisé au XIXe siècle et le grand canal d'Alsace. La basse plaine est empruntée par le canal de Huningue, daté de la première moitié du XIXe siècle, aujourd'hui déclassé. De nombreux ruisseaux issus des collines du Sundgau et alimentés par les nappes perchées des cailloutis pliocène s'écoulent en direction du Rhin. Certains s'infiltrent dans les alluvions de la plaine rhénane avant d'atteindre le fleuve ; d'autres confluent avec l'Augraben.

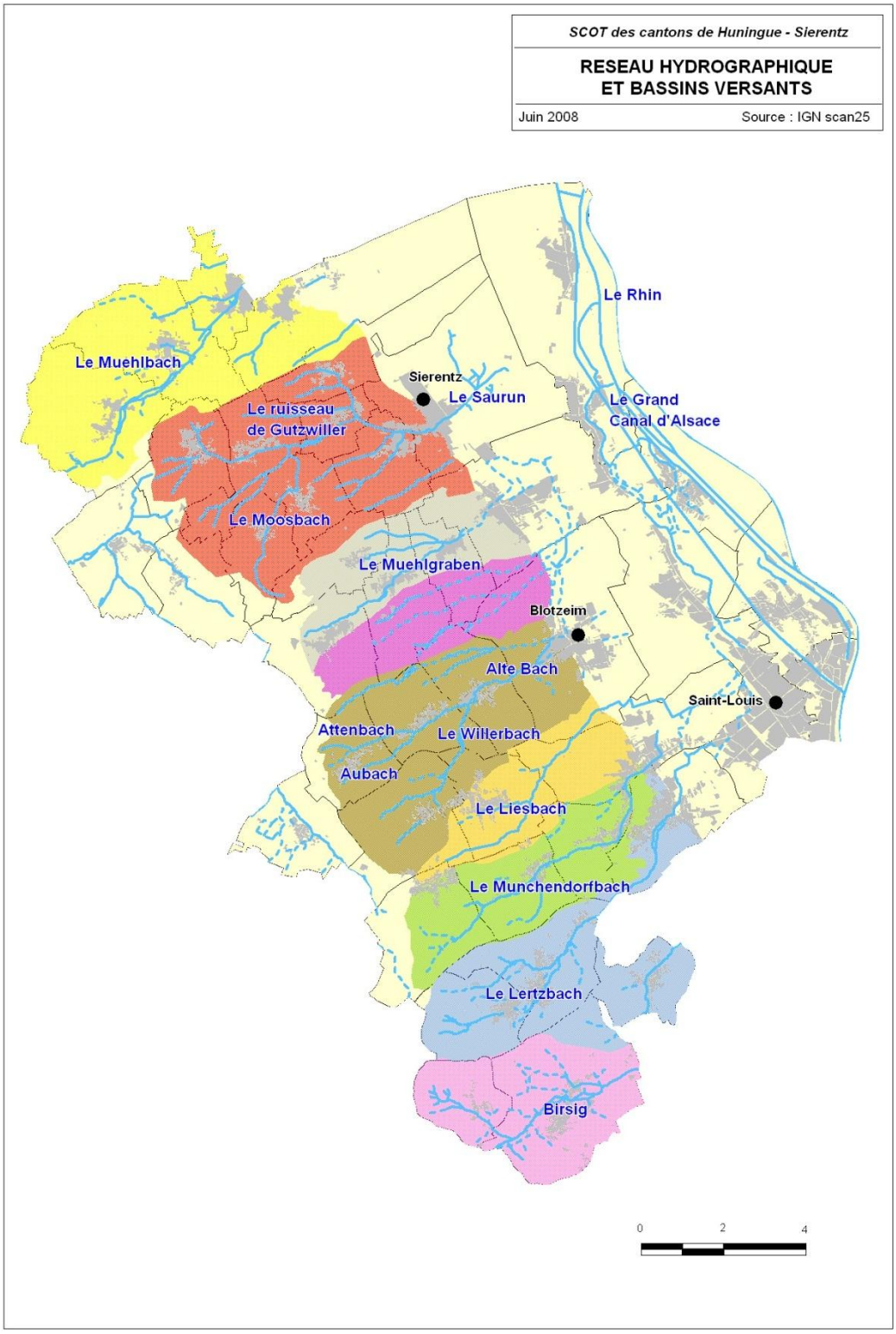
Le périmètre comporte les bassins versants :

- de la Birsig
- du Lertzbach
- du Munchendorfbach
- du Liebsbach
- de l'Alte Bach
- du Niedermattgraben
- du Sauruntz
- du Muelgraben

Le régime des cours d'eau d'origine sundgauvienne dépend principalement des précipitations (régime dit pluvial), avec des hautes eaux de décembre à avril et des basses eaux de mai à novembre. Ce schéma théorique est néanmoins remis en cause par les précipitations orageuses de la deuxième quinzaine de mai, qui provoquent régulièrement, depuis 1990, des coulées d'eau boueuse. Les débits d'étiage sont très faibles : les écoulements ne représentent alors qu'un mince filet d'eau.

Cours d'eau	Station	Surface du bassin versant km²	Débits mensuels moyens d'étiage m^3/s
Alte Bach	Blotzheim	51,5	0,006
Lertzbach	Hégenheim	15,6	0,045
Liebsbach	Blotzheim	12	0,003
Thalbach	Knoeringue	5,4	0,001
Niedermattgraben	Steinbrunn-le-bas	51,2	0,015
Altenbach	Hésingue	13	0,018
Augraben	Bartenheim-la-chaussée	65	0,176

Débits caractéristiques en m3/s (Agence de l'eau Rhin Meuse)


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
RESEAU HYDROGRAPHIQUE
ET BASSINS VERSANTS
Juin 2008
Source : IGN scan25
Le Rhin
Le Muehlbach
Sierentz
Le Saurun
Le Grand
Canal d'Alsace
Le ruisseau
de Gutzwiller
Le Moosbach
Le Muehlgraben
Blotzeim
Alte Bach
Saint-Louis
Attenbach
Le Willerbach
Aubach
Le Liesbach
Le Munchendorfbach
Le Lertzbach
Birsig
0
2
4

Le Rhin prend sa source dans le massif du Saint-Gothard, en Suisse. Formé par la réunion du Hinterrhein et du Vorderrhein, le Rhin alpin traverse le lac de Constance, débouche dans le fossé vosgéso-schwarzwaldien à l'aval de Bâle et reçoit de puissants affluents comme la Moselle et la Meuse avant de se jeter dans la Mer du Nord. Le régime du Rhin est de type nival, avec des hautes eaux entre les mois d'avril et d'août et des basses eaux du mois de septembre au mois de mars.

Débit moyen (m^3/s)	Débit minimal (m^3/s)	Débit maximal (m^3/s)
1 030	202	5 700 (en 1876)

Débits caractéristiques à Bâle

La majeure partie du débit est dérivée dans le Grand Canal d'Alsace. A Kembs, le vieux Rhin a un débit garanti de 20 m^3/s à 30 m^3/s en période d'étiage.

Surface du bassin versant Km²	Module m^3/s	Débits mensuels d'étiage F1/2 m^3/s	Débits mensuels d'étiage F1/5 m^3/s	Débits mensuels d'étiage F1/10 m^3/s
35 370	1 050	615	510	460

Débits caractéristiques du Rhin à Kembs sur la période 1971-1990 (Agence de l'eau Rhin Meuse)

Le Grand Canal d'Alsace, creusé parallèlement au Rhin, est alimenté par le fleuve, dont il absorbe l'essentiel du débit. Long de 52 kilomètres et large de 150 mètres, il offre un chenal navigable de 80 à plus de 100 mètres de largeur. Sa profondeur moyenne est de 10 mètres et son débit maximum est de 1 400 m3/s.

Le canal de Huningue est alimenté par le Rhin via l'écluse de Huningue.

2.2. LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SON EVOLUTION

La qualité des eaux superficielles est placée sous l'influence des arrivées de résidus d'engrais azotés et de produits phytosanitaires d'origine agricole, ainsi que du rejet des eaux usées domestiques. Les faibles débits d'étiage des cours d'eau n'autorisent aucune dilution.

Jusqu'il y a peu, la qualité des eaux superficielles du Sundgau oriental était moyenne à médiocre. La situation s'améliore parallèlement à l'assainissement des communes riveraines. La qualité des eaux du Rhin s'est aussi beaucoup améliorée au cours des deux dernières décennies, autorisant la présence de la Truite et du Saumon.

Cours d'eau	Stations de mesure	Qualité observée		Objectif de qualité
		SEQeau	SEQbio	
Thalbach	Wittersdorf	1B	11	1B
Augraben	Bartenheim	3	10	1B
Rhin	Kembs	1B	-	1B

Qualité physico-chimique (SEQeau) et biologique (SEQbio) des principaux cours d'eau du territoire du SCOT en 2007 (Diren Alsace)

2.3. LES EAUX SOUTERRAINES

Le territoire du Scot comprend trois systèmes aquifères.

Les aquifères du Sundgau oriental

Dans l'Est du Sundgau, les eaux d'infiltration rejoignent les nappes perchées des cailloutis du Sundgau et des grès calcaires (molasse alsacienne). Ces eaux souterraines s'écoulent de nappe en nappe vers l'Est et rejoignent en partie l'aquifère rhénan. Leurs résurgences donnent naissances à de nombreux ruisseaux.

L'aquifère alluvial du Rhin

L'aquifère alluvial du Rhin repose sur un plancher imperméable de marnes oligocènes et s'écoule dans des alluvions sablo-graveleuses sur une épaisseur de deux à trois dizaines mètres. Sur l'ensemble de l'Alsace, cet aquifère a un potentiel de stockage de 35 milliards de mètres cubes, qui permet de couvrir plus de 80% des besoins en eau potable de la région.

Les aquifères karstiques du Jura alsacien

Dans le Jura, l'eau s'infiltre dans les fissures de la roche calcaire, alimentant ainsi des nappes discontinues et de faible étendue. Les écoulements peuvent y être rapides, atteignant jusqu'à 100 mètres/heure.

2.4. LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET SON EVOLUTION

Les aquifères du Sundgau oriental (cailloutis et molasse alsacienne) sont vulnérables aux pollutions de surface, du fait de leur lente vitesse de renouvellement et de leur faible profondeur. Les campagnes d'analyses de 1998 et 2003 révèlent des teneurs en nitrates élevées, localement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine de 50 mg/l. Cette contamination s'explique par le retournement des prairies au profit de cultures fertilisées et par le défaut d'assainissement des eaux usées de certaines communes. Le diagnostic de 2003 confirme la contamination croissante des aquifères par les produits phytosanitaires, en particulier par l'atrazine37 et ses produits de dégradation.

A la confluence des nappes du Sundgau et de l'aquifère rhénan, la charge polluante des eaux souterraines demeure élevée. Au droit de Blotzheim et de Bartenheim, au pied du talus sundgauvien, la nappe phréatique rhénane, peu puissante, présente des teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires au-delà du seuil de potabilité.

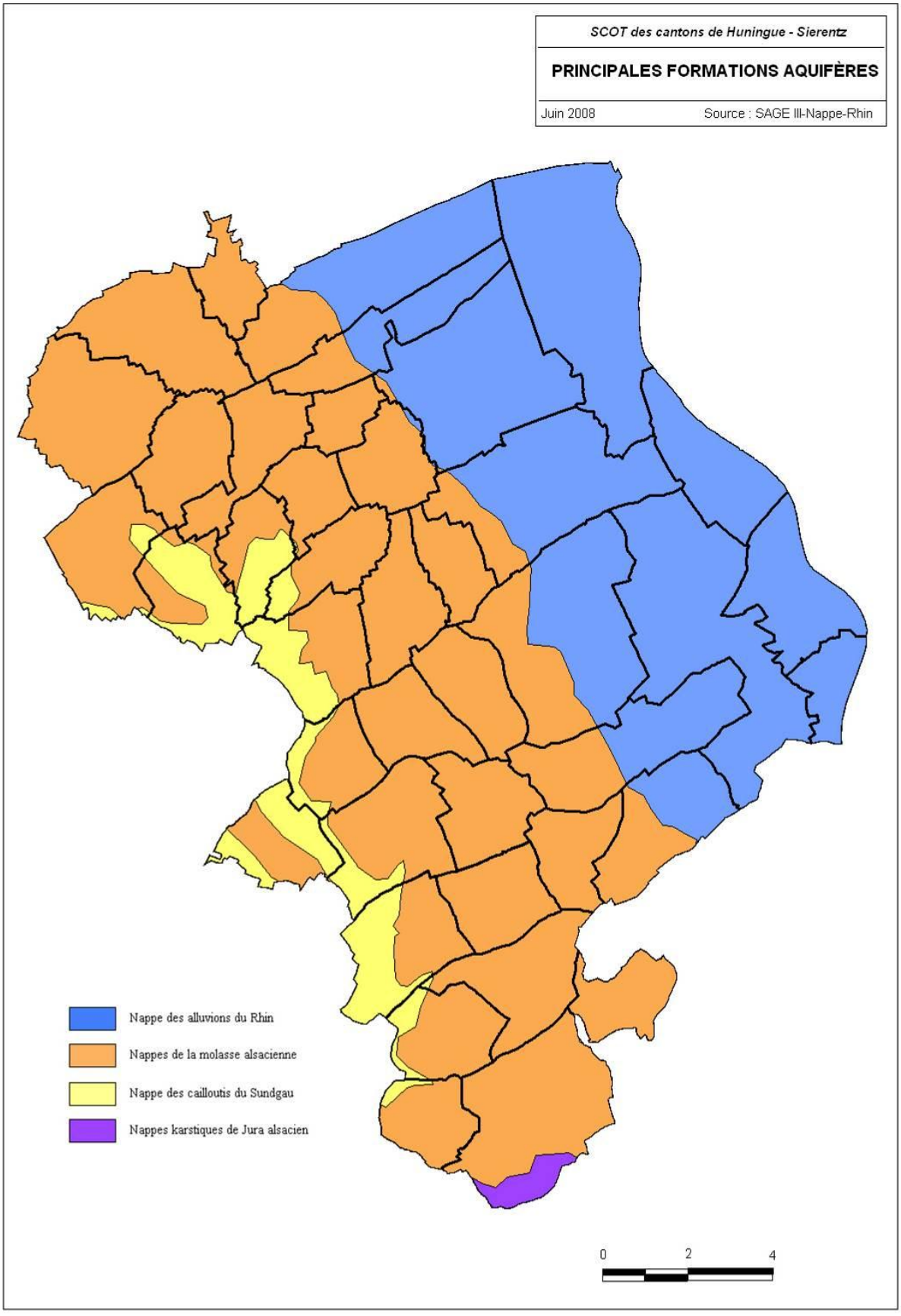
Dans le Jura, le couvert essentiellement herbager et forestier à l'amont des captages limite les risques de contamination des aquifères. Les teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires y sont généralement très faibles. Ces aquifères sont néanmoins marqués par la présence d'arsenic d'origine naturelle (36 µg/l à Leymen, alors que la limite de qualité est fixée à 10 µg/l).

En dépit de mesures mises en place récemment avec le monde agricole, la qualité des eaux souterraines demeure dégradée dans le Sundgau et une partie de la plaine.

Substances	Concentration
Nitrates NO_3	50 mg/l
Pesticide (par substance individualisée)	0,1 µg/l
Pesticides total (somme de tous les pesticides détectés et mesurés)	0,5 µg/l

Limites définies par l'arrêté du 11 janvier 2007

[37] Herbicide utilisé par l'agriculture, mais aussi par les collectivités pour le désherbage des voiries, l'entretien des espaces verts et des voies ferrées


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
PRINCIPALES FORMATIONS AQUIFÈRES
Juin 2008
Source : SAGE Ill-Nappe-Rhin
Nappe des alluvions du Rhin
Nappes de la molasse alsacienne
Nappe des cailloutis du Sundgau
Nappes karstiques de Jura alsacien
0
2
4

2.5. LES ZONES HUMIDES

La cartographie de l'occupation des sols produite par la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) recense une superficie significative de terrains potentiellement humides, en majorité situés sur la terrasse alluviale des cours d'eau. Ces terrains sont largement mis en culture (maïs). Ils sont parfois urbanisés. Ils ne correspondent pas nécessairement à la définition des zones humides données par l'article L.211-1 du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008.

Les principales zones humides du périmètre du SCOT sont :

– la basse plaine fluviale de l'Au, en grande partie protégée par la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne,
– le vallon du Muehlbach à Steinbrunn le Haut et Steinbrunn le Bas,
– le marais tourbeux de Buschwiller,
– la vallée de la Birsig à Leymen et Liebenswiller.

2.6. L'EAU POTABLE

Le territoire du SCOT compte 52 sources ou captages susceptibles de fournir de l'eau potable et disposant de périmètres de protection. 8 de ces points de prélèvement sont abandonnés en raison d'une pollution.

14 communes assurent la production et la distribution de l'eau en régie, parfois en achetant de l'eau à un syndicat voisin. 27 communes sont alimentées par un syndicat. Ainsi, la communauté des communes du pays de Sierentz exploite les captages et conduit l'eau jusqu'aux réservoirs, à partir desquels la distribution est prise en charge soit par des syndicats (SIAEP, SDE, …), soit par les communes en régie.

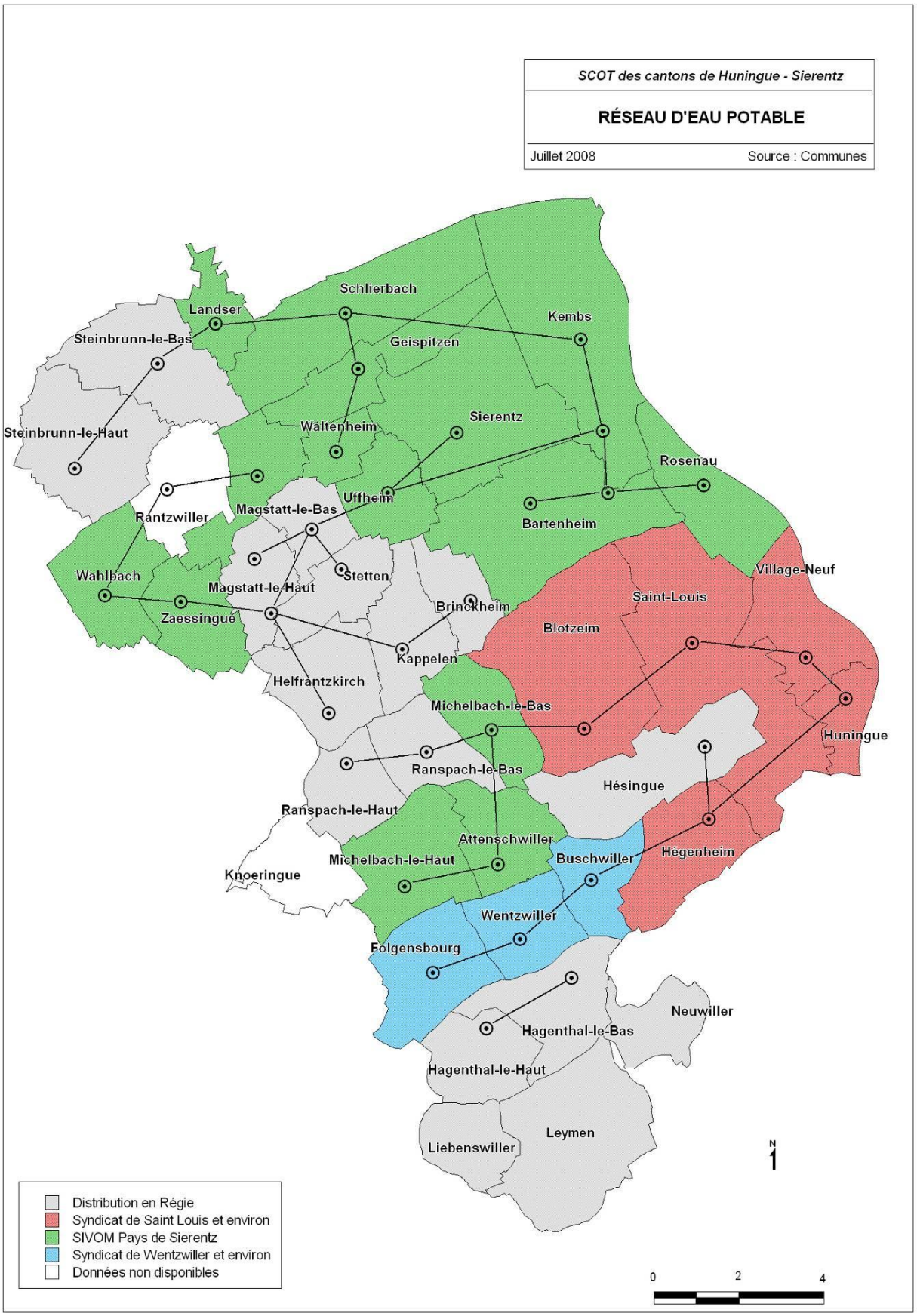
	Nombre de sources ou de captages protégés	Nombre de sources ou de captages abandonnés	Nombre de sources exploitées	Nombre de captages exploités
Porte du Sundgau	27	7	13	7
Pays de Sierentz	11		2	9
Trois Frontières	14	1		14
TOTAL	**52**	**8**	**15**	**30**

Sources et captages exploités

Les communes du secteur des Trois Frontières sont essentiellement alimentées à partir de prélèvements dans la nappe phréatique rhénane. Les sources d'alimentation des communes du Pays de Sierentz s'équilibrent entre l'aquifère rhénan et la molasse alsacienne.

Ce dernier aquifère est le plus sollicité par les communes de la Porte du Sundgau, mais certaines d'entre elles exploitent le réservoir karstique (le plus vulnérable).

Globalement, la majorité de la population du territoire du Scot dépend de la nappe phréatique rhénane.


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
RÉSEAU D'EAU POTABLE
Juillet 2008
Source : Communes
Schlierbach
Landser
Kembs
Steinbrunn-le-Bas
Geispitzen
Steinbrunn-le-Haut
Wâltenheim
Sierentz
Rosenau
Uffheim
Rantzwiller
Magstatt-le-Bas
Bartenheim
Village-Neuf
Wahlbach
Stetten
Saint-Louis
Magstatt-le-Haut
Brinckheim
Zaessingue
Blotzeim
Kappelen
Helfrantzkirch
Michelbach-le-Bas
Huningue
Ranspach-le-Bas
Hésingue
Ranspach-le-Haut
Attenschwiller
Hégenheim
Michelbach-le-Haut
Buschwiller
Knoeringue
Wentzwiller
Folgensbourg
Neuwiller
Hagenthal-le-Bas
Hagenthal-le-Haut
Leymen
Liebenswiller
N
Distribution en Régie
Syndicat de Saint Louis et environ
SIVOM Pays de Sierentz
Syndicat de Wentzwiller et environ
Données non disponibles
0
2
4

COMMUNES	Bactériologie	Nitrates	Pesticide
Attenschwiller	Conforme	41 mg/l à 50 mg/l - Dégradé	Parfois > 0,1 µg/l
Bartenheim	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Blotzheim	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Parfois > 0,1 µg/l
Brinckheim	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l (pointes >25)	< 0,03 µg/l
Buschwiller	Conforme	Traces à 15 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Folgensbourg	Conforme	Traces à 15 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Geispitzen	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Hagenthal-le-Bas	Conforme	Traces à 15 mg/l	Non détecté
Hagenthal-le-Haut	Conforme	Traces à 15 mg/l	Non détecté
Hégenheim	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Helfrantzkirch	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Hésingue	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l– (pointes > 40)	Traces à 0,1 µg/l
Huningue	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Kappelen	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Kembs	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Knoeringue	Conforme	41 mg/l à 50 mg/l - Dégradé	> 0,1 µg/l - Non conforme
Koetzingue	Temporairement contaminée	16 mg/l à 25 mg/l (pointes > 25)	Traces à 0,1 µg/l
Landser	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l (pointes > 25)	Traces à 0,1 µg/l
Leymen	Conforme	Traces à 15 mg/l	Non détecté
Liebenswiller	Conforme	Traces à 15 mg/l	Non détecté
Magstatt-le-Bas	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Magstatt-le-Haut	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Michelbach-le-Bas	Conforme	41 mg/l à 50 mg/l - Dégradé	Traces à 0,1 µg/l
Michelbach-le-Haut	Conforme	41 mg/l à 50 mg/l - Dégradé	Traces à 0,1 µg/l
Neuwiller	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Ranspach-le-Bas	Conforme	41 mg/l à 50 mg/l	> 0,1 µg/l - Non conforme
Ranspach-le-Haut	Temporairement contaminée	41 mg/l à 50 mg/l	> 0,1 µg/l - Non conforme
Rantzwiller	Temporairement contaminée	16 mg/l à 25 mg/l (pointes > 25)	Traces à 0,1 µg/l
Rosenau	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Saint-Louis	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l (pointes > 40)	Traces à 0,1 µg/l
Schlierbach	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Sierentz	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l (pointes > 25)	Traces à 0,1 µg/l
Steinbrunn-le-Haut	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Stetten	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Uffheim	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Village-Neuf	Conforme	26 mg/l à 40 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Wahlbach	Temporairement contaminée	16 mg/l à 25 mg/l (pointes > 25)	Traces à 0,1 µg/l
Waltenheim	Conforme	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Wentzwiller	Conforme	Traces à 15 mg/l	Traces à 0,1 µg/l
Zaessingue	Temporairement contaminée	16 mg/l à 25 mg/l	Traces à 0,1 µg/l

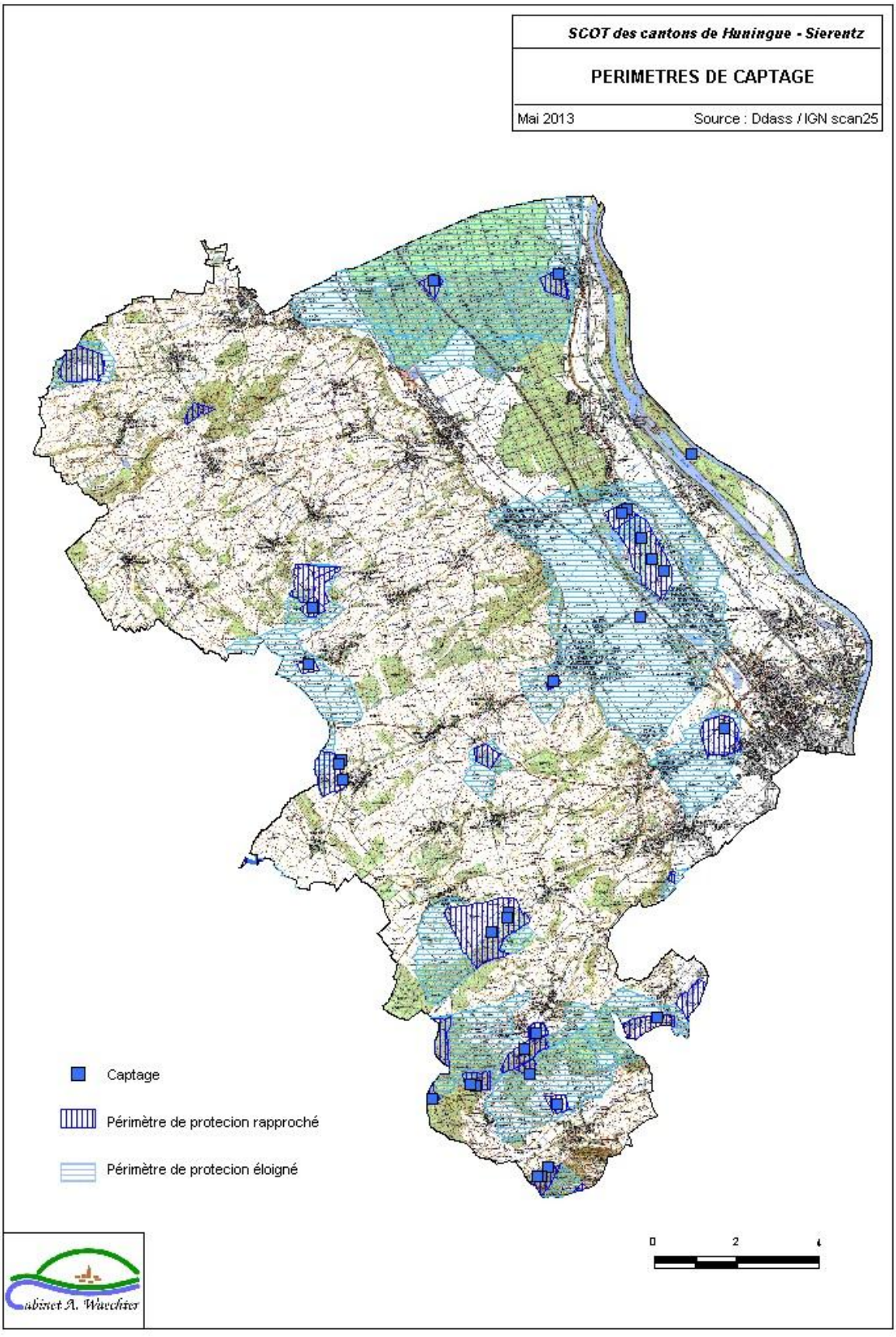
Qualité de l'eau distribuée par commune du SCOT (source : ARS)

	Molasse alsacienne et cailloutis	Nappe phréatique rhénane	Réservoir karstique
Porte du Sundgau	19		8
Pays de Sierentz	6	5	
Trois Frontières	3	11	
TOTAL	28	16	8

Aquifères exploités : nombre de points de prélèvement protégés par aquifère.

	Points de prélèvement	Production	Aquifère
Attenschwiller	Kabis Blotzheim	SIAEP Michelbach Attenschwiller	Molasse
Bartenheim	Kabis Blotzheim + Bartenheim	SIAEP Bartenheim Kembs Rosenau	Molasse et nappe rhénane
Blotzheim	Kabis Blotzheim + Bartenheim	Synd. St Louis et environs	Molasse et nappe rhénane
Brinckheim		Régie	
Buschwiller	Captages Wentzwiller	Syndic. Wentzwiller et env.	Molasse
Folgensbourg	Captages Wentzwiller	Syndic. Wentzwiller et env.	Molasse
Geispitzen	Forages Hardt	CC Pays de Sierentz	Nappe rhénane
Hagenthal le Bas	Forages Hagenthal le Haut	SIVOM des eaux de Hagenthal	Molasse
Hagenthal le Haut	Forages Hagenthal le Haut		Molasse
Hégenheim	Kabis Blotzheim + Saint Louis	Synd St Louis et environs	Molasse et nappe rhénane
Helfrantzkirch	Forage Helfrantzkirch	Régie	Molasse
Hésingue	Nappe Hésingue	Régie	Nappe rhénane
Huningue	Kabis Blotzheim + Saint Louis	Synd St Louis et environs	Molasse et nappe rhénane
Kappelen		Régie	
Kembs	Forages Hardt	SIAEP Bartenheim Kembs Rosenau	Nappe rhénane
Knoeringue	Forage Koetzingue	Régie	Molasse
Koetzingue	Kabis Blotzheim + captage nappe	CC Pays de Sierentz	Molasse et nappe rhénane
Landser	Forages Hardt	CC Pays de Sierentz	Nappe rhénane
Leymen	Forage et sources Leymen	Régie	Aquifère karstique
Liebenswiller	Sources Liebenswiller	Régie	Molasse
Magstatt le Bas		Régie	
Magstatt le Haut		Régie	
Michelbach le Bas	Kabis Blotzheim	SIAEP Michelbach Attenschwiller	Molasse
Michelbach le Haut	Kabis Blotzheim	Synd. St Louis et environs	Molasse
Neuwiller	Forage Neuwiller	Régie	Molasse
Niffer	Forage Niffer	Régie	Nappe rhénane
Ranspach le Bas	Sources Ranspach le Bas	Régie	Molasse
Ranspach le Haut	Sources Ranspach le Haut	Régie	Molasse
Rantzwiller	Kabis Blotzheim + captage nappe	CC Pays de Sierentz	Molasse et nappe rhénane
Rosenau	Forage Niffer + captage nappe	SIAEP Bartenheim Kembs Rosenau	Molasse et nappe rhénane
Saint Louis	Kabis Blotzheim + captage nappe	Synd. St Louis et environs	Molasse et nappe rhénane
Schlierbach	Forage Hardt	CC Pays de Sierentz	Nappe rhénane
Sierentz	Forage Niffer	CC Pays de Sierentz	Molasse et nappe rhénane
Steinbrunn le Haut		Régie	Molasse
Stetten		Régie	
Uffheim	Forage Niffer	CC Pays de Sierentz	Molasse et nappe rhénane
Village Neuf	Kabis Blotzheim + captage nappe	Synd St Louis et environs	Molasse et nappe rhénane
Wahlbach	Forage Hardt	CC Pays de Sierentz	Nappe rhénane
Waltenheim	Forage Hardt	CC Pays de Sierentz	Nappe rhénane
Wentzwiller	Captages Wentzwiller	Syndic. Wentzwiller et env.	Molasse
Zaessingue	Forage Zaessingue	CC Pays de Sierentz	Nappe rhénane

Situation des différentes communes vis-à-vis de la production d'eau potable


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
PERIMETRES DE CAPTAGE
Mai 2013
Source : Ddass / IGN scan25
Captage
Périmètre de protecion rapproché
Périmètre de protecion éloigné
0
2
Cabinet A. Waechter

2.7. LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

36 des 40 communes du SCOT sont raccordées ou en voie de l'être à une station d'épuration à boues activées ou à une rhizosphère. Une 36e, Neuwiller, est branchée sur la station d'épuration d'Allschwil. Ainsi, la plus grande partie du territoire sera assainie à court terme.

Commune	Site de traitement
(Bruebach) Brinckheim Dietwiller Geispitzen Helfrantzkirch Koetzingue Landser Magstatt le Bas Rantzwiller Schlierbach Sierentz Steinbrunn le Haut Steinbrunn le Bas Stetten Uffheim Waltenheim	Station d'épuration à boues activées de Sierentz
Bartenheim Blotzheim Buschwiller Hagenthal le Bas Hagenthal le Haut Hésingue Hégenheim Huningue Kembs Michelbach le Bas Ranspach le Bas Ranspach le Haut Rosenau Saint Louis Village Neuf	Station d'épuration à boues activées de Village Neuf
Kappelen	Rhizosphère
Knoeringue	Rhizosphère
Magstatt le Haut	Rhizosphère
Wahlbach Zaessingue	Rhizosphère
Wentzwiller Folgensbourg Attenschwiller	Syndicat intercommunal d'assainissement de l'Altenbach
Michelbach le Haut	Rhizosphère
Liebenswiller	Rhizosphère
Leymen	Rhizosphère

Assainissement des communes du territoire du Scot

La station d'épuration de Village Neuf

La nouvelle station d'épuration de Village Neuf, mise en service en 2010, a une capacité de traitement de 82 000 équivalents habitants. L'exutoire des eaux traitées est le Grand Canal d'Alsace. La gestion est assurée par la Communauté des Communes.

Capacité (équivalents habitants)	82 000
Date de mise en service	2010
Type de traitement	Boues activées moyenne charge régulation oxygénée
Capacité nominale	DBO5 : 5 486 kg/j - MES : 5 486 kg/j

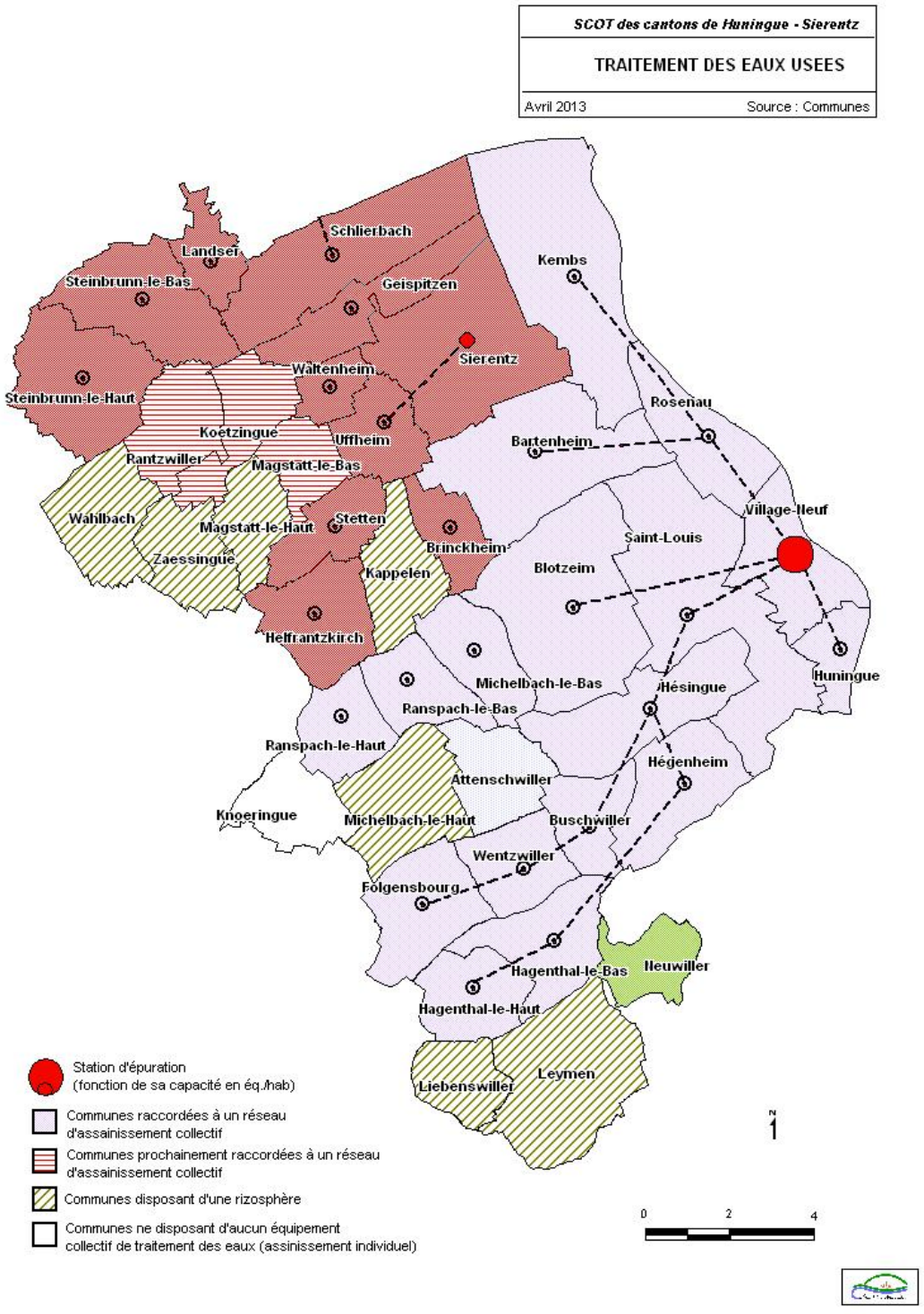
Caractéristiques de la station d'épuration de Village Neuf (source : AERM)

La station d'épuration de Sierentz

La station d'épuration de Sierentz gère le traitement des eaux usées de 13 communes (Bruebach, Dietwiller, Landser, Schlierbach, Steinbrunn le bas, Steinbrunn le haut, Geispitzen, Uffheim, Sierentz, Brinckheim, Helfrantzkirch, Stetten, Waltenheim). Les communes de Magstatt le bas, Rantzwiller et Koetzingue ont été raccordées en 2008. La capacité de traitement de la station est de 13 000 équivalents habitants (11 591 habitants raccordés). L'exutoire des eaux traitées est le Grand Canal d'Alsace.

Capacité (équivalents habitants)	13 000
Type de traitement	Traitement par réaction biologique
Débit moyen rejeté	5 043 m³/j

Caractéristiques de la station d'épuration de Sierentz


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
TRAITEMENT DES EAUX USEES
Avril 2013
Source : Communes
Schlierbach
Landser
Steinbrunn-le-Bas
Geispitzen
Kembs
Sierentz
Waltenheim
Steinbrunn-le-Haut
Rosenau
Koetzingue
Uffheim
Bartenheim
Rantzwiller
Magstatt-le-Bas
Village-Neuf
Wahlbach
Magstatt-le-Haut
Stetten
Saint-Louis
Brinckheim
Zaessingue
Blotzeim
Kappelen
Helfrantzkirch
Huningue
Michelbach-le-Bas
Hésingue
Ranspach-le-Bas
Ranspach-le-Haut
Hégenheim
Attenschwiller
Knoeringue
Michelbach-le-Haut
Buschwiller
Wentzwiller
Folgensbourg
Hagenthal-le-Bas
Neuwiller
Hagenthal-le-Haut
Leymen
Liebenswiller
Station d'épuration
(fonction de sa capacité en éq./hab)
Communes raccordées à un réseau
d'assainissement collectif
Communes prochainement raccordées à un réseau
d'assainissement collectif
Communes disposant d'une rizosphère
Communes ne disposant d'aucun équipement
collectif de traitement des eaux (assinissement individuel)
N
0
2
4

2.8. LES ENJEUX

2.8.1. Un enjeu majeur

L'alimentation en eau potable des hommes et des activités est, partout, un enjeu majeur. Elle l'est d'autant plus sur ce territoire, où la ressource s'est dégradée sous la pression d'une agriculture intensive, stimulée ici par la qualité agronomique des sols limoneux, et où la demande s'est accrue concomitamment à la croissance de l'urbanisation.

La totalité de la fourniture est assurée par les eaux souterraines et la majeure partie de l'approvisionnement repose sur l'exploitation de la nappe phréatique rhénane. Même les localités du Sundgau qui exploitent les eaux de la molasse sécurisent leur approvisionnement à partir de l'aquifère rhénan. Il est opportun, pour garantir l'avenir, de respecter les périmètres règlementaires, même lorsque le captage n'est plus utilisé, et de conserver les protections naturelles des champs captant (couverture boisée).

La recherche de nouvelles ressources est restée vaine. Le territoire compte, à l'avenir, sur un approvisionnement complémentaire à partir de la Suisse, l'abandon de certaines activités industrielles sur la région bâloise libérant d'importantes capacités.

Les risques liés aux écoulements superficiels, coulées d'eau boueuse et inondations (voir chapitre IV), sont très présents dans le Sundgau limoneux. Indépendamment des mesures à prendre pour limiter l'érosion des sols (le Scot n'est pas compétent sur ce point), les inconvénients seront évités en refusant de construire dans les zones inondables et dans les chenaux d'écoulement préférentiel des eaux pluviales.

Enfin, la qualité des cours d'eau qui drainent les collines représente un enjeu biologique et paysager. La réhabilitation des eaux du réseau hydrographique est en bonne voie.

2.8.2. Le SAGE Ill Nappe Rhin

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse, adopté par le Comité de bassin le 2 juillet 1996 et approuvé par le Préfet coordonnateur le 15 novembre 1996, ainsi qu'avec celles du SAGE Ill Nappe Rhin, validé par la commission locale de l'eau le 25 mars 2003.

Ce dernier édicte 30 actions pour le Sundgau oriental et le piémont : 4 concernent les documents d'urbanisme.

N°	Action	Incidence
8	Création d'un champ d'inondation en forêt	Espace réservé
9	Création d'un champ d'inondation enherbé	Espace réservé
22	Création et entretien de bassins de retenue avec contrôle du débit de fuite	Espaces réservés
30	Maîtriser l'expansion des zones urbanisées	Ne pas construire dans les zones inondables et les secteurs à risque de coulées d'eau boueuse

Actions du SAGE Ill Nappe Rhin à traduire dans le SCOT

La compatibilité avec le SDAGE suppose le respect des zones humides remarquables, des zones inondables et des objectifs de qualité des eaux superficielles, la compensation de l'imperméabilisation et la limitation des impacts de l'extraction des granulats. Les règles d'urbanisme sont plus précisément concernées par la mesure E : prise en compte de la gestion des eaux dans les projets et l'aménagement de l'espace.

3. Les milieux naturels

3.1. HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE

A la diversité des conditions édaphiques se superposent les divers modes d'exploitation du sol, de sorte que le territoire se présente sous la forme d'une mosaïque d'habitats naturels plus ou moins favorables à la vie spontanée. La biodiversité s'est effondrée au cours des vingt dernières années dans l'espace agricole, alors que les efforts de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne ont permis une nette restauration de l'attrait biologique de la basse plaine rhénane.

Au sein de cette mosaïque, les principales unités distinguables sont, d'Est en Ouest :

– la basse plaine rhénane, qui se distribue aujourd'hui sur la plaine de l'Au, ancien lit majeur du fleuve, le grand canal d'Alsace, l'île du Rhin dite de Kembs, le vieux Rhin ;
– le massif forestier de la Hardt, qui s'étend sur les parties les plus ingrates de la terrasse alluviale ;
– les marges loessiques du Sundgau et le talus qui limite le domaine des collines ;
– les grandes cultures dépourvues de structures ligneuses (arbres, haies) ;
– les forêts de hêtres du Sundgau ;
– les vergers de hautes tiges ;
– les espaces herbagers.

3.1.1. La basse terrasse rhénane

La végétation

La basse plaine du Rhin est placée sous l'influence d'une nappe phréatique sub-affleurante, qui, par endroits, entretient des milieux tourbeux. Les alluvions du fleuve sont calcaires, hétérogènes, des limons côtoyant des bancs de gravier. En été, le climat de confinement chaud et humide favorise l'exubérance de la végétation, sauf sur les terrains graveleux. La couverture végétale naturelle est une forêt d'une très grande diversité spécifique, où dominent le Frêne, l'Orme champêtre, les Peupliers, le Tilleul à petites feuilles et le Charme.

Cette couverture forestière a disparu. Il en subsiste un lambeau non significatif dans l'île du Rhin. Par contre, ce territoire rassemble des pelouses sèches à orchidées, des bas marais calcaires, des eaux phréatiques … Iris de Sibérie, Aster amelle, Ophioglosse vulgaire, Staphylier, Gentiane pneumonanthe, Utriculaire vulgaire, certaines espèces d'Orchis et d'Ophrys …participent d'une flore spécialisée à distribution limitée.



La réserve naturelle nationale de la Petite Camargue Alsacienne

La faune

Le site rhénan se distingue par sa faune des marais, ainsi que par l'hivernage de milliers d'Anatidés.

La petite Camargue alsacienne est actuellement le seul site régulier de nidification du Blongios nain et de la Locustelle luscinoïde en Alsace. Le peuplement des amphibiens, qui compte notamment le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, s'est un peu réduit, sans doute en raison de l'évolution de la végétation. L'entomofaune paludéenne est abondante, notamment en Odonates (Libellules) et en Lépidoptères (Papillons), parmi lesquels le Cuivré des marais et l'Azuré des paluds..

Le grand canal et le vieux Rhin accueillent l'hivernage de milliers d'anatidés (Canards, Foulque, Cygnes, Oies) et guident dans leur migration des milliers d'oiseaux. L'île du Rhin constitue une halte migratoire entre la Scandinavie et la Méditerranée.

L'hivernage des oiseaux d'eau sur le Rhin et les gravières

Sur le seul territoire du SCOT, le Rhin accueille, chaque année, plusieurs milliers d'oiseaux hivernants, parmi lesquels des effectifs significatifs de Fuligule morillon *(Aythya fuligula)*, de Fuligule milouin *(Aythia ferina)*, de Canard colvert *(Anas platyrhynchos)*, de Foulque macroule *(Fulica atra)* et de Cygne tuberculé *(Cygnus olor)*. La présence hivernale de la Grande Aigrette *(Egretta alba)* est devenue régulière depuis une dizaine d'années. Les anciennes sablières de Saint Louis et de Sierentz contribuent également à l'accueil d'oiseaux hivernants, en particulier de la Foulque macroule *(Fulica atra)*, de la Sarcelle d'hiver *(Anas crecca)* et du Cygne tuberculé *(Cygnus olor)*.

3.1.2. Le massif de la Hardt

La végétation

Les sols filtrants de la terrasse alluviale ont été laissés à la forêt, tandis que les placages de limons ont été mis en culture. C'est ainsi que la forêt domaniale de la Hardt, qui forme un vaste massif de plus de 14 000 hectares, atteint ses extrémités méridionales entre Bartenheim et Saint Louis. Il s'agit d'une chênaie charmaie à Pâturin des Sudètes. Lorsque le massif déborde sur les sols limoneux, le peuplement se fait plus altiers et s'enrichit en Tilleul à petites feuilles, en Frêne et en Chêne pédonculé et même de quelques hêtres. L'une des singularités floristiques de ce territoire forestier réside dans sa flore des champignons : particulièrement diversifiée, elle est caractérisée par des poussées estivales et par la présence automnale de nombreux Cortinaires.

La faune

La chênaie charmaie de la Hardt trouve sa singularité biologique dans son peuplement de Coléoptères, parmi lesquels le Lucane cerf-volant et de nombreux autres Coléoptères forestiers, et dans son avifaune, qui compte notamment six espèces de pics, dont trois d'intérêt européen. Le Pic mar présente ici de belles densités de population.

Abritées des épandages agricoles et placées dans une situation microclimatique favorable, les clairières de régénération du massif accueillent une entomofaune thermophile, notamment la Mante religieuse, et plusieurs Oiseaux insectivores, pénalisés par les biocides dans l'espace agricole voisin : Bondrée apivore, Pie grièche écorcheur, Busard cendré...

3.1.3. Les grands espaces cultivés

La végétation

La flore spontanée des champs de blé et de maïs se réduit à quelques plantes communes. Les espèces compagnes des moissons, Adonis, Nielle, Bleuet, Coquelicot…, ont disparu. Localisés pour l'essentiel sur des limons, sur des terres naturellement bien drainées, ces espaces porteraient spontanément une forêt de charmes, de chênes et de hêtres.

La faune

La prédominance du maïs, dont la phénologie est décalée par rapport aux besoins de la faune européenne, est défavorable à la vie sauvage. L'absence de ressource alimentaire, d'abri et de site propice à la nidification se traduit par un cortège d'espèces extrêmement restreint. Pénalisée par les traitements phytosanitaires et la pauvreté floristique du milieu, l'entomofaune est réduite à quelques espèces communes cantonnées aux talus herbeux des bords de chemins.



Les espaces cultivés couvrent près de 45 % du territoire du SCOT

3.1.4. Les espaces herbagers

Les fonds de vallon et une petite partie du piémont jurassien, notamment sur Liebenswiller, conservent des prairies de fauche et des pâturages. Les ripisylves, les lisières forestières et les haies (rares) créent souvent une structure bocagère à mailles ouvertes, dont la principale caractéristique est d'associer l'herbe et l'arbre.

La végétation

Les formations représentées sont, le plus souvent, des prairies à Fromental dans leur variante fraîche, et des prairies humides à Angélique et Cirse des maraîchers. Des prés secs à Brome érigé et Orchidées existent sur les affleurements de grès calcaire à Leymen. Mais, une fauche trop précoce empêche souvent la reproduction des plantes à fleur, ce qui a considérablement réduit la diversité végétale des herbages.



Fond de vallon herbager à Brinckheim

En trente ans, le nombre d'espèces prairiales a été réduit de près de moitié et des plantes autrefois communes, comme la Carotte sauvage, la Marguerite, le Lotier corniculé, la Centaurée jacée, les Campanules, la Sauge des prés, l'Angélique, l'Achillée… sont devenues rares.

La faune

Ce type d'habitat, dont la productivité primaire peut être optimale et la diversité structurelle maximale pour cette aire biogéographique, est, dans sa con
figuration bocagère, l'habitat terrestre abritant la plus grande diversité vivante. L'avifaune du bocage à mailles ouvertes est caractérisée par l'association du Bruant jaune, de la Linotte mélodieuse, du Pic vert et de la Tourterelle des bois, et lorsqu'il s'agit d'un milieu frais avec de grands arbres du Loriot et de la Grive litorne. Le Putois, espèce en déclin dans l'ensemble de la région, est une présence régulière dans ces milieux naturels, où l'espèce connaît ses meilleures densités de population.

L'existence de prairies de fauche est déterminante pour la survie du Milan royal et nécessaire à la prospérité des populations de Héron cendré et de Cigogne blanche.

3.1.5. Les futaies de hêtres

La végétation

La couverture végétale potentielle des collines du Sundgau est une forêt de hêtres, de charmes et de chêne pédonculé. Elle a presque partout disparu sur les bonnes terres limoneuses. Là où elles subsistent, les vieilles hêtraies forment de hautes futaies dont l'altérité est remarquable.

La hêtraie du Sundgau oriental est une formation à Aspérule odorante. L'Oberholz de Steinbrunn le Haut et surtout l'Eichwald de Liebenswiller Hagenthal le Haut Leymen et le Liebensberg de Folgensbourg sont les plus typés.



La hêtraie à Aspérule figure à l'annexe I de la directive Habitat. Celles du Sundgau sont parmi les plus belles d'Europe

La faune

La forêt est la colonne vertébrale du peuplement animal dans ces collines largement mises en culture.

La futaie de hêtre du Sundgau abrite toutes les espèces de pics présentes en Alsace : Pic épeiche, Pic épeichette, Pic mar, Pic noir, Pic vert et Pic cendré.

Le caractère meuble et bien drainé du sol est favorable aux mammifères terricoles : les densités du Renard et du Blaireau sont parmi les plus élevées de la région. La Martre, mustélidé arboricole et exclusivement forestier, tire profit de l'architecture de grande futaie. L'interpénétration des boisements et de milieux ouverts est favorable aux chevreuils et aux sangliers, moins nombreux cependant qu'en plaine. Disparu du Sundgau à la fin des années 70, le Chat sauvage semble lentement regagner le territoire, comme en témoigne différentes observations au niveau des massifs forestiers de Magstatt-le-Haut et de Leymen. Ces espèces à grand domaine vital sont néanmoins pénalisées par le développement du trafic routier, à l'origine d'une importante mortalité par collision.

3.1.6. Les vergers

Les vergers de hautes tiges forment une ceinture autour des villages ou occupent des stations au microclimat favorable. Leurs capacités d'accueil de la faune dépendent de la présence de vieux arbres à cavités, notamment de grands poiriers et de grands cerisiers.

Les vergers les plus favorables abritent une faune cavernicole caractérisée par le Pic vert, la Chouette chevêche, le Torcol fourmilier, le Rouge queue à front blanc, et des Mammifères frugivores, comme le Loir et le Lérot. La disparition des vieux fruitiers et l'effondrement des ressources alimentaires (insectes notamment) se sont néanmoins accompagné d'une baisse drastiques des effectifs au cours des dernières décennies. La Fouine, le Renard et le Blaireau fréquentent régulièrement ce type d'habitat à la recherche de quelques nourritures (fruits, petits rongeurs).



Verger au printemps à Hagenthal-le-Haut

3.1.7. Le talus sundgauvien

La transition des collines à la plaine de la Hardt se fait par un talus de plusieurs mètres de dénivelé, particulièrement visible dans le paysage. Ce rebord du Sundgau, couvert de loess récents aux sols calcaires, à la consistance farineuse lorsqu'ils sont secs, orientés vers l'Est et le Sud Est, portait un vignoble millénaire, en partie remplacé par des arbres fruitiers après la crise du début du XXe siècle (phylloxéra). Le microclimat particulier de ce terroir permettait la présence d'espèces thermophiles comme le Hibou petit duc et la Huppe fasciée.

L'urbanisation a débordé localement sur ce talus tandis que l'abandon de la vigne a favorisé localement l'extension de la robinieraie, boisement biologiquement pauvre de robiniers faux acacias. Quelques beaux restes subsistent à Blotzheim, à Sierentz et à Hésingue, où une station de Tulipe sauvage et quelques vignes rappellent le vignoble historique. Autre particularité, les chemins creux, aux talus habituellement arborés, sont volontiers habités par le Blaireau et ses squatters habituels, le Renard, le Putois et, potentiellement, le Chat sylvestre.

Quelques vignes, de vieux vergers, des prés à la végétation thermophile, une végétation pionnière sur de petites parcelles à l'abandon, forment un habitat particulièrement diversifié, mais dont l'étendue ne cesse de se contracter. Ce type d'habitat est devenu rare en haute Alsace.



Chemin creux dans les loess du talus sundgauvien

3.1.8. Les villages

Le village constitue une oasis pour les espèces de climats secs et de milieux rocheux, qui y trouvent un substitut à leur habitat d'origine.

C'est le cas de l'Hirondelle des fenêtres, de l'Hirondelle des cheminées, du Rouge-queue noir, du Moineau domestique, de la Tourterelle turque et de la Chouette effraie. Quelques petits Mammifères commensaux de l'homme fréquentent également l'espace bâti : Souris grise, Musaraigne musette, Fouine. Certains clochers (Geispitzen) abritent des populations importantes de Chauves-souris.

Le développement du bâti résidentiel et la réduction du nombre de fermes tendent néanmoins à rendre les villages moins accueillants pour la faune. En une décennie, les effectifs d'Hirondelle des fenêtres se sont effondrés, l'espèce disparaissant de plusieurs villages. Les populations d'Hirondelle des cheminées et de Moineau domestique ont aussi tendance à diminuer.

3.1.9. Le Grand Hamster

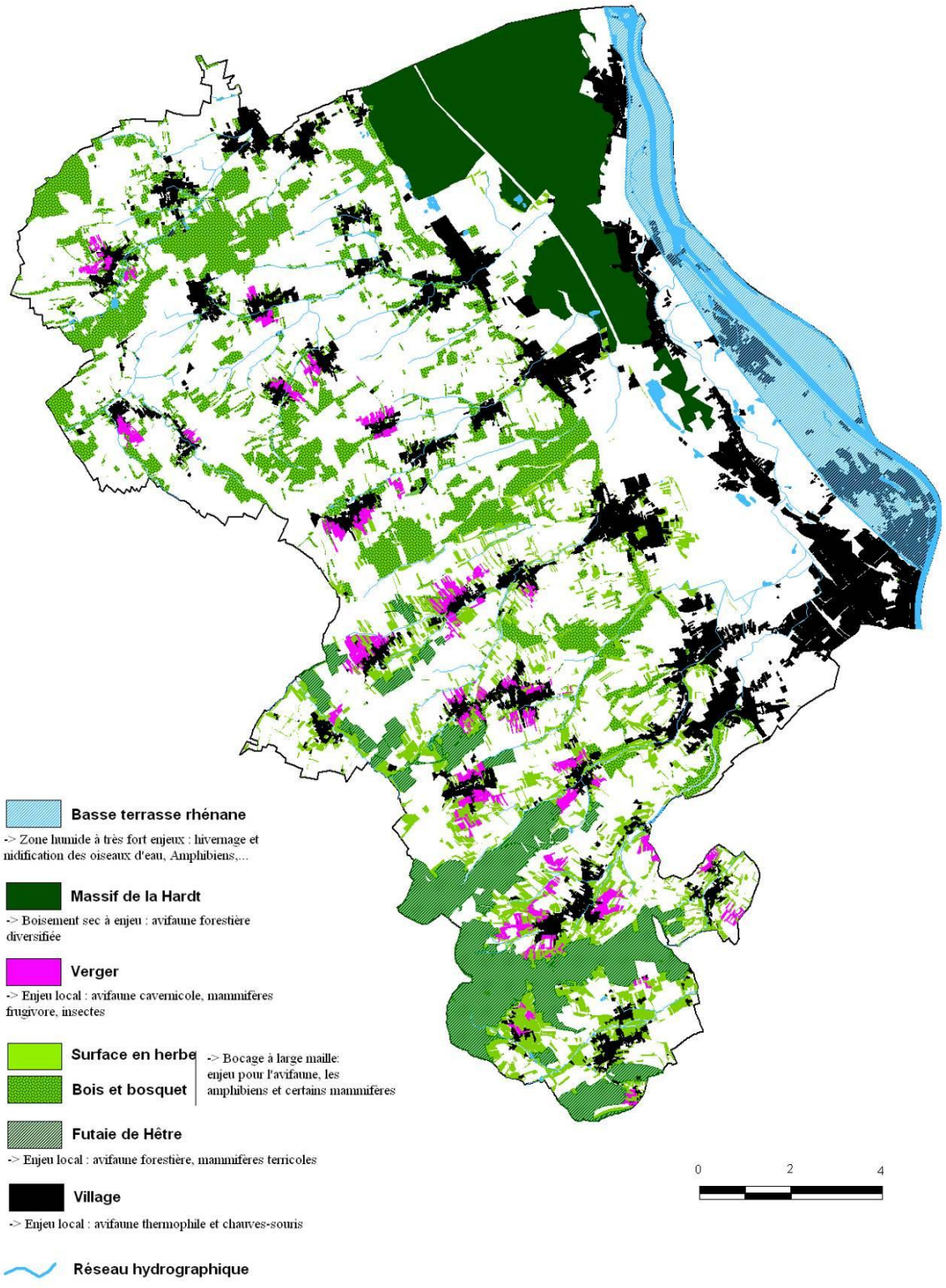
Le Grand Hamster d'Alsace (Cricetus cricetus) est l'une des espèces les plus menacées de France. Sa population, estimée à 648 individus au printemps 2008 (source DIREN), ne permet pas d'assurer sa viabilité à court terme malgré sa protection depuis 1993. L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 assure la protection de son habitat. Un plan d'action régional a été établi pour la période 2007-2011. Un document cadre a été signé par l'ensemble des partenaires concernés (Etat, collectivités, associations, agriculteurs) pour la mise en oeuvre des modalités pratiques de cette protection. Ce document défini trois zones : une aire historique, une aire de reconquête et des zones d'action prioritaire qui doivent être prises en compte dans le cadre de la planification et des projets d'aménagement.

Le territoire du SCOT Huningue Trois Frontières n'est compris dans aucun de ces trois périmètres.

SCOT des cantons de Huningue - Sierentz

HABITATS NATURELS

Juin 2008 Source : bd ortho 2002 / gerplan



3.2. CONTINUITES ET RESERVOIRS BIOLOGIQUES

Dans un espace rendu hétérogène par l'intervention humaine, la diversité vivante dépend, en sus de la qualité intrinsèque de la mosaïque des habitats naturels, de la vitalité des noyaux de peuplements ainsi que des relations qui peuvent s'établir entre ces noyaux.

Dans un espace dont la couverture végétale spontanée est la forêt, les noyaux de peuplement sont des boisements. Pour une partie de l'entomofaune (Lépidoptères, Orthoptères) et une grande partie de la flore herbacée, les noyaux de biodiversité sont des prairies de fauche et des marais. Dans les deux cas, la vitalité de ces noyaux est d'autant plus grande qu'ils sont étendus.

La capacité des espèces à coloniser les espaces voisins ou plus éloignés dépend de la perméabilité du territoire aux flux biologiques, notamment des possibilités de déplacement des animaux au moment de l'essaimage des jeunes.

Un champ suffisamment vaste, une ligne d'urbanisation ou une infrastructure linéaire close ou à grande circulation contribue à la fragmentation du territoire, avec deux conséquences possibles :

– l'isolement de parties de territoire vis à vis des noyaux de peuplement : la faune et la flore de ces parties s'appauvrissent inéluctablement ;
– la réduction de taille des noyaux de peuplement : certaines espèces, à grand domaine vital ou à faible densité de peuplement peuvent passer sous le seuil numérique de viabilité et disparaître.

3.2.1. Les réservoirs biologiques

Le territoire du SCOT est bordé de plusieurs réservoirs biologiques majeurs : le Rhin, le Jura, et le massif de la Hardt. Les massifs forestiers de l'Altenberg, de Magstatt le Haut et de l'Eichwald sont des noyaux secondaires d'importance locale.

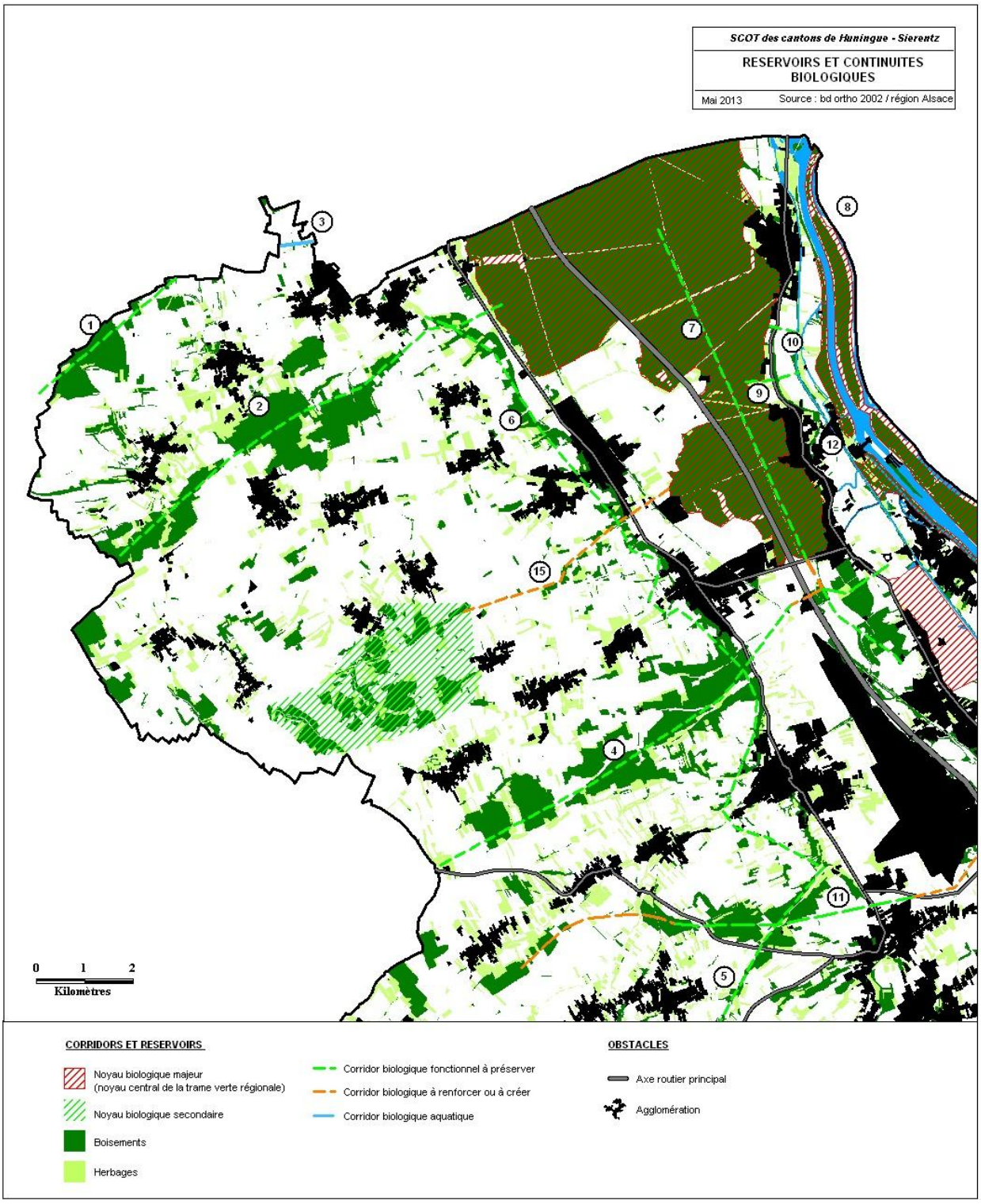
Le fleuve est un corridor d'importance continentale entre l'Europe du Nord et la Méditerranée. Il guide les Oiseaux dans leurs déplacements entre les sites de reproduction nordique et leurs sites d'hivernage méridionaux. Il contribue aussi à la dispersion de semences de plantes riveraines des Alpes vers la plaine (Argousier,…). Une irradiation de l'ensemble du fossé rhénan à partir de ces flux confère au Rhin une fonction de noyau de peuplement.

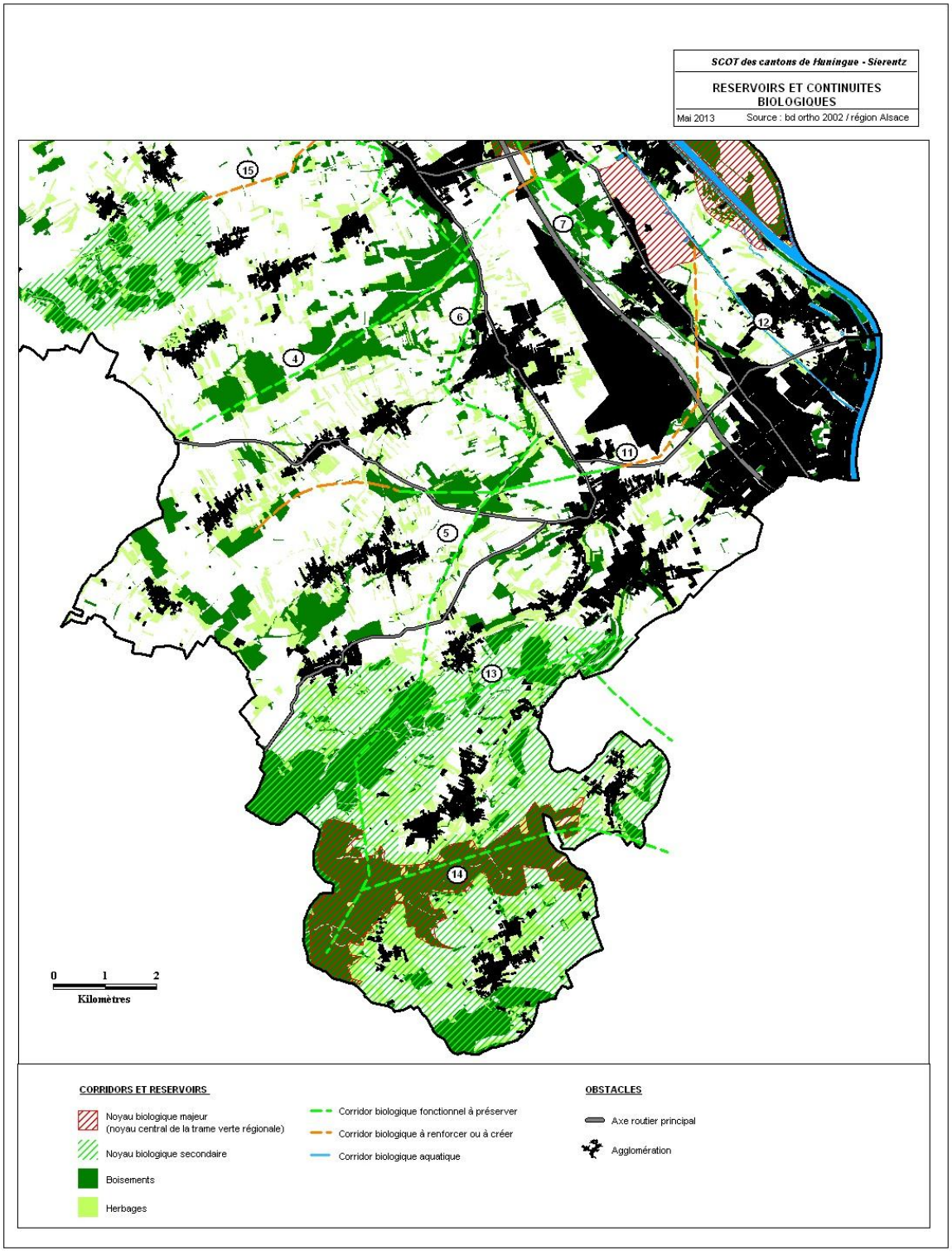
Le massif de la Hardt est une oasis au cœur d'un espace essentiellement urbanisé et consacré au maïs. De nombreuses espèces disparues de la plaine y subsistent, à l'exemple de la Pie-grièche écorcheur ou de la Mante religieuse. Relayé au Nord par d'autres boisements, la Hardt s'intègre par ailleurs dans une continuité Nord Sud à l'échelle régionale, comme en témoigne la présence du Daim.

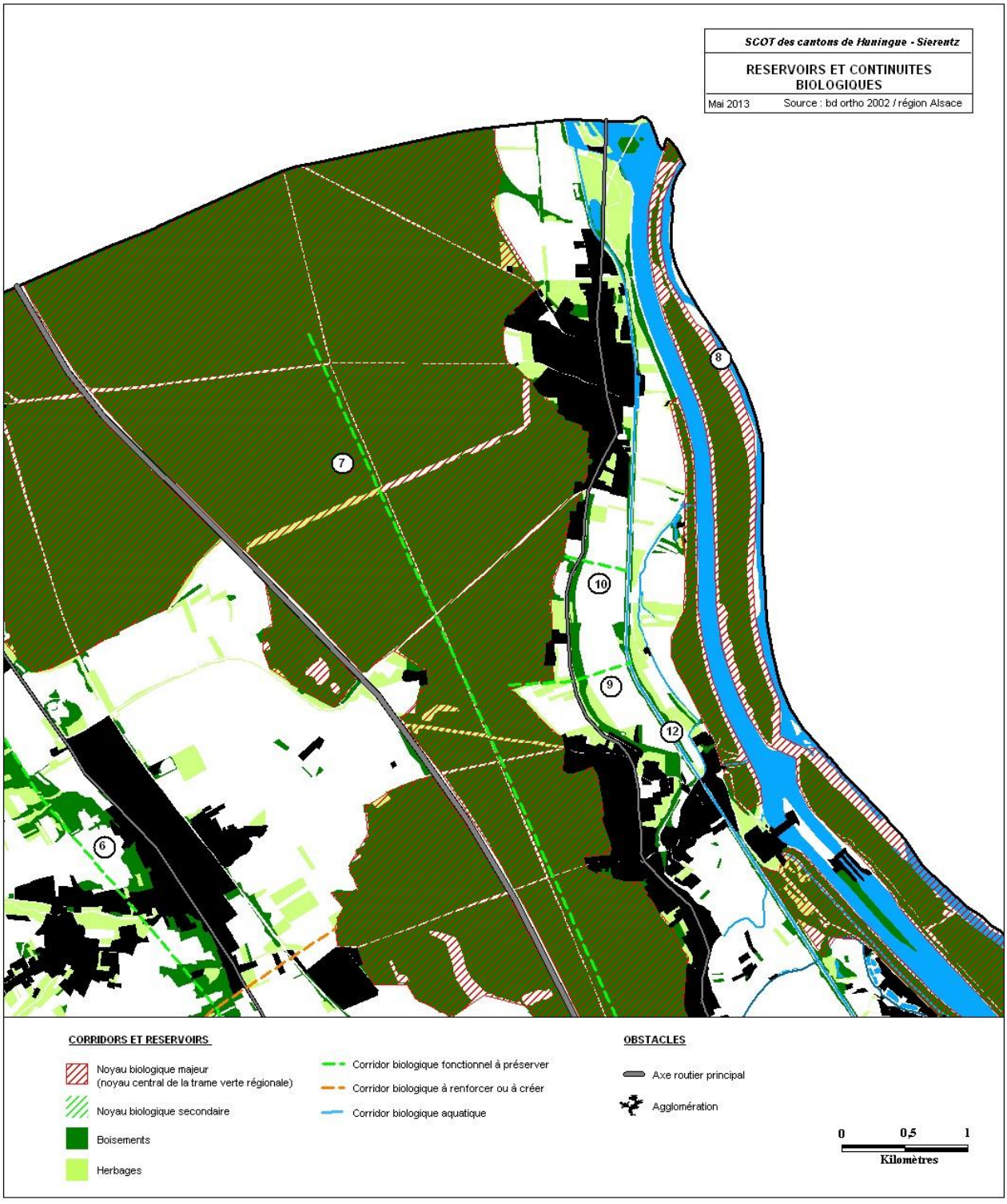
Le boisement de l'Eichwald et son environnement herbager prolongent le réservoir jurassien. Cette position lui vaut une incursion régulière d'espèces comme le Chat sylvestre et la Bécasse des bois.

Localisation, importance et fonctionnalité des corridors écologiques

1. Massif de l'Altenberg assurant les flux trans-sundgauviens jusqu'aux portes de l'agglomération mulhousienne, corridor fonctionnel d'importance infrarégional.
2. Chaîne de boisements assurant la relation entre le Sundgau et le massif de la Hardt : corridor fonctionnel d'importance infrarégionale. Perméabilité à créer au niveau de l'autoroute.
3. Corridor bleu d'importance locale.
4. Chaîne de boisements : corridor d'importance infrarégionale assurant les flux trans-sundgauviens jusque dans la plaine mais butant sur l'autoroute.
5. Corridor d'importance infrarégionale formé par une chaîne de boisements et de ripisylves, assurant la liaison entre le Sundgau pré jurassien et la plaine du Rhin, butant sur la plate-forme aéroportuaire.
6. Corridor d'importance infrarégionale formé par le talus et le rebord du Sundgau oriental couvert de bosquets et de vergers. Sa fonctionnalité est localement altérée par l'urbanisation à Sierentz et Blotzheim.
7. Corridor fonctionnel d'importance régionale formée par le massif de la Hardt.
8. Corridor fonctionnel d'importance continentale formé par le fleuve. La fonctionnalité pour les poissons migrateurs est en cours de restauration.
9. Corridor fonctionnel d'importance locale assurant les échanges entre le massif de la Hardt et la basse plaine fluviale.
10. Corridor fonctionnel d'importance locale assurant les échanges entre le massif de la Hardt et la basse plaine fluviale.
11. Corridor d'importance infrarégionale permettant les échanges entre le Sundgau et la basse plaine fluviale. Les aménagements réalisés au droit de la plateforme aéroportuaire ne suffisent pas à assurer sa fonctionnalité, altérée par l'autoroute et le tissu urbain de l'agglomération ludovicienne.
12. Corridor bleu semi fonctionnel d'importance infrarégionale représentée par le canal déclassée du Rhône au Rhin.
13. Corridor d'importance locale formée par une chaîne de boisements.
14. Corridor d'importance infrarégionale permettant les échanges au piémont du Jura sundgauvien jusqu'aux portes de l'agglomération bâloise.
15. Liaison entre l'îlot de Magstatt et la plaine


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
RESERVOIRS ET CONTINUITES BIOLOGIQUES
Mai 2013
Source : bd ortho 2002 / région Alsace
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
15
0 1 2
Kilomètres
CORRIDORS ET RESERVOIRS
Noyau biologique majeur (noyau central de la trame verte régionale)
Noyau biologique secondaire
Boisements
Herbages
Corridor biologique fonctionnel à préserver
Corridor biologique à renforcer ou à créer
Corridor biologique aquatique
OBSTACLES
Axe routier principal
Agglomération


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
RESERVOIRS ET CONTINUITES BIOLOGIQUES
Mai 2013
Source : bd ortho 2002 / région Alsace
15
7
6
12
4
11
5
13
14
0
1
2
Kilomètres
CORRIDORS ET RESERVOIRS
Noyau biologique majeur (noyau central de la trame verte régionale)
Noyau biologique secondaire
Boisements
Herbages
Corridor biologique fonctionnel à préserver
Corridor biologique à renforcer ou à créer
Corridor biologique aquatique
OBSTACLES
Axe routier principal
Agglomération


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
RESERVOIRS ET CONTINUITES BIOLOGIQUES
Mai 2013
Source : bd ortho 2002 / région Alsace
6
7
8
9
10
12
CORRIDORS ET RESERVOIRS
Noyau biologique majeur (noyau central de la trame verte régionale)
Noyau biologique secondaire
Boisements
Herbages
Corridor biologique fonctionnel à préserver
Corridor biologique à renforcer ou à créer
Corridor biologique aquatique
OBSTACLES
Axe routier principal
Agglomération
0
0,5
1
Kilomètres

3.2.2. Corridors et obstacles

Les boisements et les fonds de vallons sylvo-herbagers constituent les axes privilégiés de relation entre le Rhin, la Hardt et le piémont jurassien. La fonctionnalité de ces corridors est néanmoins altérée par les obstacles que constituent l'urbanisation, les grandes cultures dépourvues d'arbre et les routes à fort trafic.

Les boisements du Schneckenberg forment une continuité biologique Ouest Est, mais ce passage vient butter sur l'autoroute A35 et la ligne d'urbanisation de Bartenheim développée le long de la RN66.

Le piémont jurassien est relayé par une mosaïque de boisements et d'herbages, qui assurent le contournement partiel de l'agglomération bâloise, mais ce corridor se heurte au front urbain ludovico-bâlois et à la zone aéroportuaire, interdisant toute connexion avec le Rhin.

De ce fait, le chapelet boisé du Schlossermoos Buchwald est le seul corridor vraiment fonctionnel assurant la jonction entre la Hardt et le Sundgau. Cette relation est vérifiée par l'observation et le nombre élevé de cadavres d'animaux relevés sur les chaussées au droit de ce passage.

La perméabilité du territoire aux flux biologiques est ainsi plus ou moins bien assurée selon l'axe Nord Sud, mais elle est altérée dans l'axe Est Ouest, notamment du fait de l'urbanisation dans la plaine et des infrastructures linéaires (autoroute, voie ferrée). La constitution d'un axe vert Est Ouest contournant l'aéroport par le Sud a été engagée : il reste à vérifier son opérationnalité.

3.3. PERIMETRES D'ALERTE ET MESURES DE PROTECTION

3.3.1. Les périmètres d'alerte

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

L'inventaire ZNIEFF signale les territoires à enjeux. L'inventaire n'a pas n'a pas de portée réglementaire. Les ZNIEFF de type I circonscrivent des habitats à protéger. Les ZNIEFF de type II délimitent des grands espaces au sein desquels les territoires à protéger doivent être précisés.

Les ZNIEFF du territoire du Scot se concentrent au niveau de la basse plaine et de la terrasse alluviale du Rhin (cours d'eau, marais, boisements humides, landes et pelouses sèches,…). Ces zones recouvrent près de 50 km2, soit environ 20 % du territoire du SCOT.

ZNIEFF de type II	
Forêt de la Hardt	Vieux Rhin
Ile du Rhin	Lit majeur du Rhin
Grand canal d'Alsace	
ZNIEFF de type II	
Barre d'Istein	Ilot de sable et de gravier du Rhin
Boisement à Staphylier de Rosenau	Marais près du moulin du Kaegy à Steinbrunn le Bas
Bras mort rhénan du Grossgruen	Pelouses à Orchidées
Bras mort rhénan du Schulacker	Petite Camargue Alsacienne
Fond de vallon Zwischen dem Holz à Steinbrunn le Haut	Pente Sud au lieu-dit Hecken à Steinbrunn le Haut
Héronnière	Peuplement d'argousiers à Kembs

Les zones humides remarquables

L'inventaire des zones humides remarquables a été réalisé en 1995 à l'initiative du Département du Haut-Rhin en application de la loi sur l'eau. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse recommande leur protection dans le cadre des documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Cette disposition a été reprise par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ill Nappe Rhin.

Huit zones humides remarquables ont été inventoriées au niveau du SCOT : elles couvrent près de 7 km², soit moins de 3 % du territoire.

3.3.2. Les espaces à gestion contractuelle

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise la conservation de la biodiversité européenne par la protection d'un ensemble de noyaux de peuplement. Les directives Oiseaux et Habitats organisent la sauvegarde des espèces et de leurs habitats. Un document d'objectifs élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux définit les orientations de gestion ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Les projets d'aménagement envisagés à l'intérieur ou à proximité de ces périmètres sont soumis aux exigences des articles L.414-4 et L. 414-5 du Code de l'Environnement.

Le territoire du SCOT est concerné par 4 sites Natura 2000, qui couvrent environ 48 km², soit près de 20 % du territoire.

Superficie		Opérateur	Etat d'avancement
Totale	Dans Scot		
JURA ALSACIEN			
3998	331	Non désigné	Docob validé
RHIN RIED BRUCH secteur 6 (directive Habitats)			
4259	1067	RN Petite Camargue	Docob validé
VALLEE DU RHIN Artzenheim Village Neuf			
4893	1416	RN Petite Camargue	Docob validé
FORET DOMANIALE DE LA HARDT			
13039	2002	ONF	Docob validé

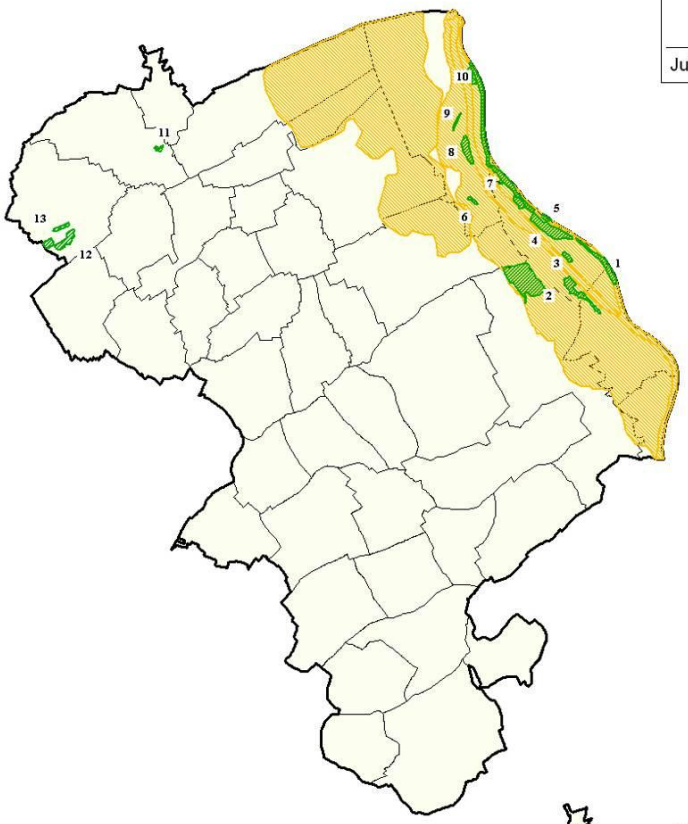
Le site du Jura alsacien (FR4201812) abrite des pelouses thermophiles, des prairies montagnardes et des boisements. Sa création a été justifiée par la présence de 9 habitats et 6 espèces animales d'intérêt communautaire. Il concerne les communes de Hagenthal-le-Haut et de Liebenswiller.

La richesse de l'avifaune et la diversité des habitats de la terrasse alluviale rhénane justifient la création du site d'intérêt communautaire du Rhin Ried Bruch (FR4211812) et de la zone de protection spéciale de la vallée du Rhin (FR4202000). Ces deux sites concernent les communes de Bartenheim, Kembs, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf.

SCOT des cantons de Huningue - Sierentz

PERIMETRES D'ALERTE

Juin 2008 Source : diren Alsace / conseil général 68



PERIMETRES ZNIEFF

ZNIEFF de type I

1- Ilot de sable et gravier
2- Petite Camargue Alsacienne
3- Boisement à Staphylier
4- Pelouse thermophile à Orchidées
5- Barre d'Istein
6- Loechle : bras mort rhénan
7- Héronnière
8- Friche à Orchidées
9- Grossgruen : bras mort rhénan
10- Argousier et Frênaie-Ormaie
11- Marais du moulin du Kaegy
12- Zwischen dem Holz : fond de vallon
13- Hecken : parcelle sur pente

ZNIEFF de type II



PERIMETRES DES ZONES HUMIDES REMARQUABLES

Zones Humides Remarquables

1- Petite Camargue Alsacienne et alentours
2- Gravières Sasag et Hupfer
3- Vieux Rhin
4- Schulacker et Bannwartsmatten
5- Ancienne gravière de la Hardt
6- Moulin du Kaegy
7- Zwischen dem Holz
8- Steinmattenmuehle

La forêt domaniale de la Hardt (FR4211809) est l'une des plus grandes chênaies charmaies continentales d'un seul tenant de France. Elle abrite notamment la Pie grièche écorcheur, plusieurs espèces de Pics, le Milan noir et le Busard cendré. Cette zone de protection spéciale concerne les communes de Bartenheim, Geispitzen, Kembs, Schlierbach et Sierentz.

Les espaces gérés par le Conservatoire des sites alsaciens

Le Conservatoire des Sites Alsaciens protège les milieux naturels par le biais de la maîtrise foncière (location ou acquisition). Il s'appuie sur un conseil scientifique pluridisciplinaire pour mettre en place sur chaque site un plan de gestion concertée d'une durée de cinq ans et suivre l'évolution des habitats naturels. Sur le territoire du SCOT, il est responsable de la gestion de 17 sites, situés pour la plupart sur la terrasse alluviale rhénane.

3.3.3. Les espaces protégés

Les forêts de protection

Le classement en forêt de protection vise à assurer la conservation des forêts nécessaires au bien-être de la population, à la lutte contre les risques d'érosion ou d'avalanche ou à la richesse écologique d'un territoire.

Le territoire du SCOT est concerné par une forêt de protection située sur la commune de Kembs et qui s'étend sur 24 hectares. Créé le 4 août 1993, ce périmètre vise à garantir la préservation d'un corridor boisé entre le massif de la Hardt et la bande rhénane.

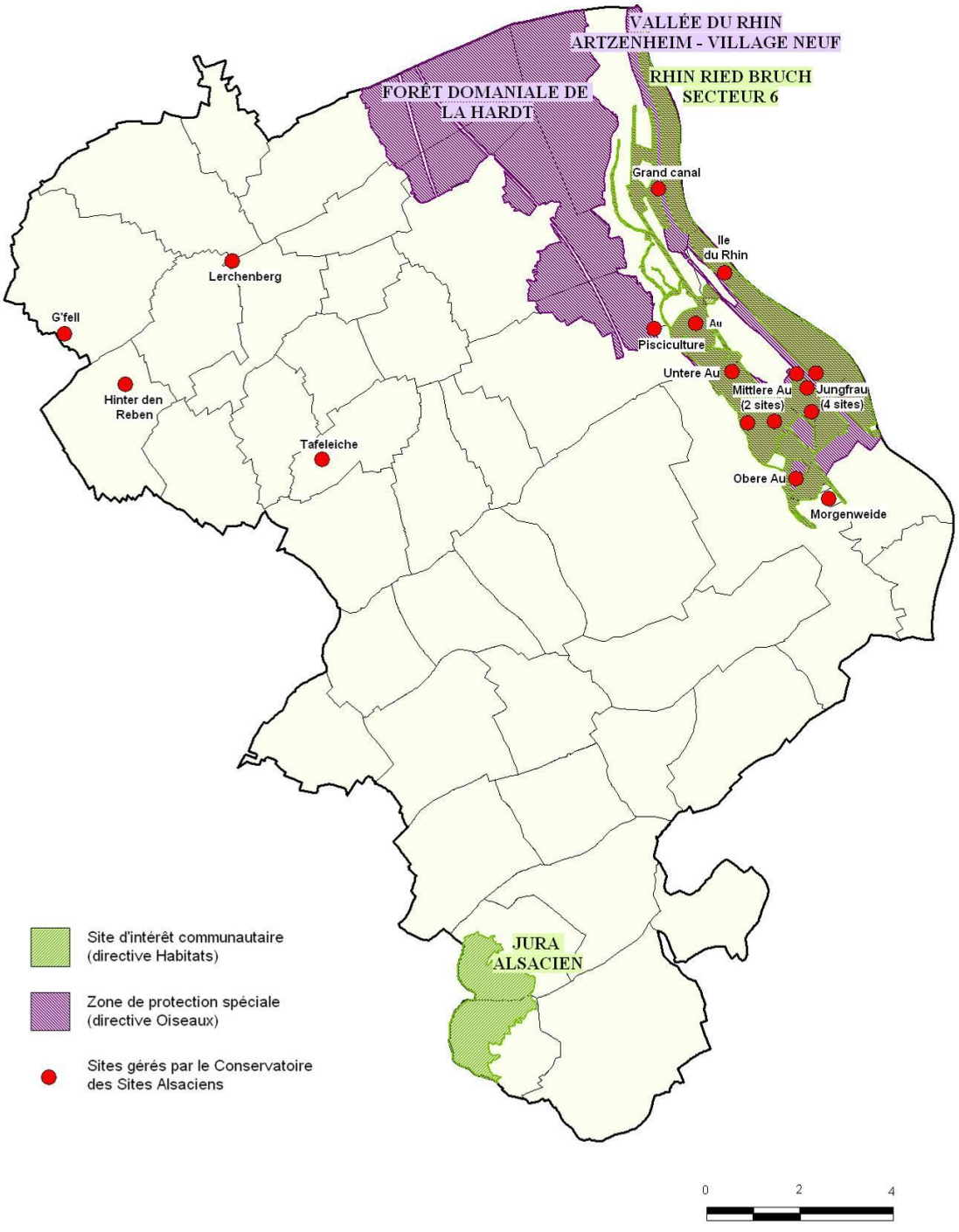
La réserve naturelle nationale de la petite Camargue alsacienne

La réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, créée en 1982, a été étendue le 27 juillet 2006 : elle couvre aujourd'hui 904 hectares répartis sur les communes de Saint-Louis, Rosenau, Village-Neuf, Bartenheim et Kembs.

SCOT des cantons de Huningue - Sierentz

PERIMETRES A GESTION CONTRACTUELLE

Juin 2008 — Source : diren Alsace / CSA



3.4. LES ENJEUX

La biodiversité du territoire dépend largement des modalités d'exploitation de l'espace par les agriculteurs, qui ne relève pas de la compétence des documents d'urbanisme. L'enjeu de la planification, outre de conforter des espaces déjà protégés par le droit national ou européen, est de garantir la perméabilité du territoire et la pérennité des noyaux de peuplement :

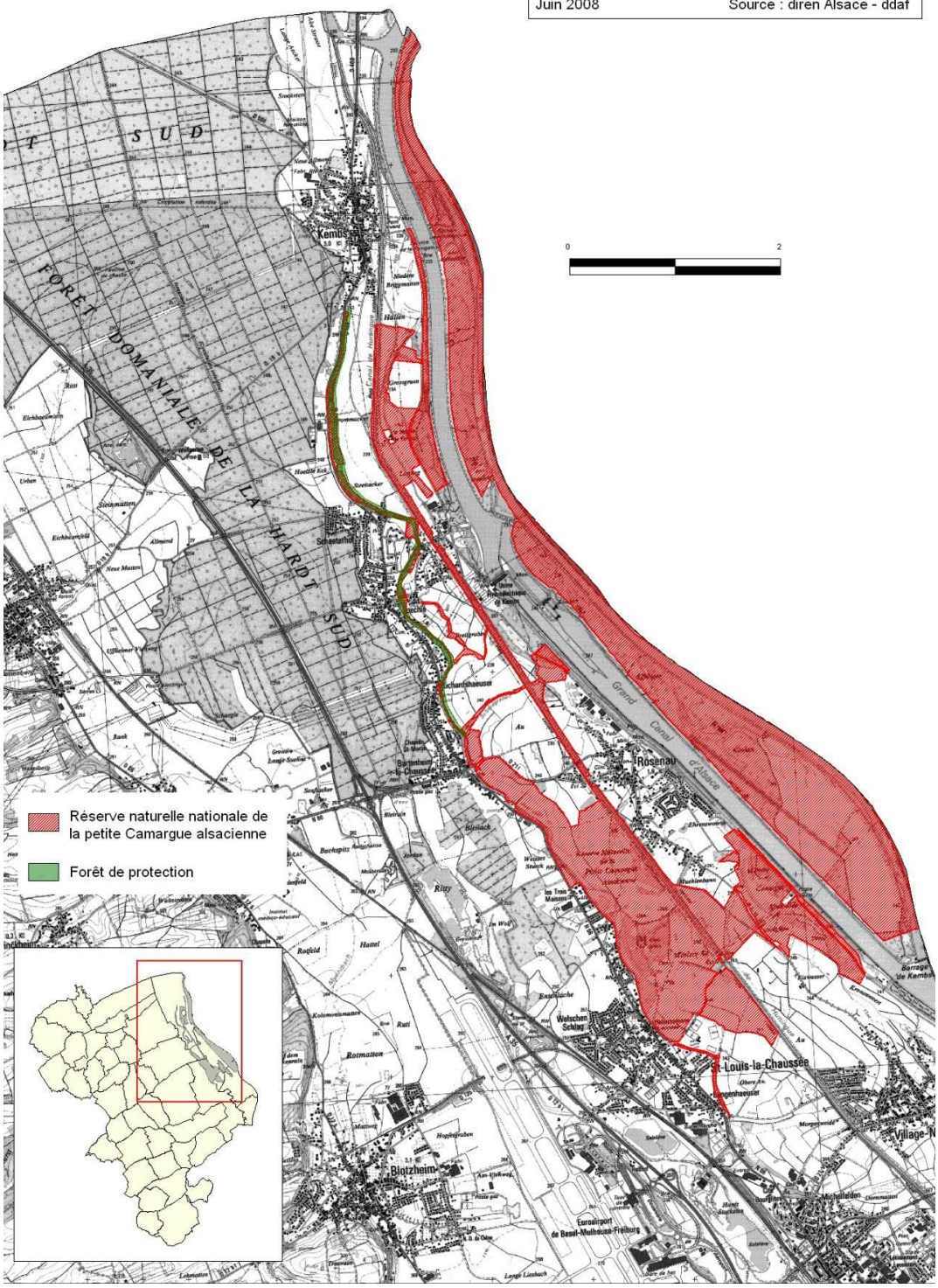
- les grands massifs forestiers : Hardt, Eichwald, Altenberg (armature verte du territoire et corridors biologiques),
- les continuités boisées dans les vallons du Liesbach et du Schneckenberg (noyaux de peuplement à fonction locale et corridors interrompus),
- le damier boisé du Grosholz sur Magstatt le Haut et Stetten (noyau de peuplement),
- le dernier corridor pleinement fonctionnel du Schlossmoos Rehbergwald Buchwald Bruchberg et le passage vers le massif de la Hardt,
- les passages entre le massif de la Hardt et la basse plaine rhénane entre Kembs et Loechlé,
- le passage de part et d'autre de la RN66 au droit de Bartenheim la Chaussée, qui permet de relier les lambeaux forestiers du Bleilach au corps du massif de la Hardt.

Enfin, l'objectif de protection du rebord oriental du Sundgau, déjà affirmé par le schéma directeur de 1998, demeure face aux débordements de l'urbanisation. Il s'agit notamment de sauvegarder les restes de vignoble et de vergers de ce terroir loessique, ainsi que les chemins creux qui en font la singularité.

SCOT des cantons de Huningue - Sierentz

PERIMETRES DE PROTECTION

Juin 2008 Source : diren Alsace - ddaf



4. Les risques et nuisances

4.1. LES RISQUES NATURELS

4.1.1. Les inondations

Les zones inondables se situent toutes dans la plaine où les eaux dévalant des collines s'étalent au contact d'une topographie plane. 15 communes sont concernées par le risque inondation. Mais, aucune commune du territoire de SCOT ne fait l'objet d'un plan de prévention du risque inondation (le PPRI du Liesbach est en projet).

4.1.2. Les coulées d'eau boueuse

Les collines loessiques du Sundgau présentent une sensibilité élevée au ruissellement et à l'érosion. Le risque de coulées d'eau boueuse est lié à trois facteurs naturels cumulatifs :

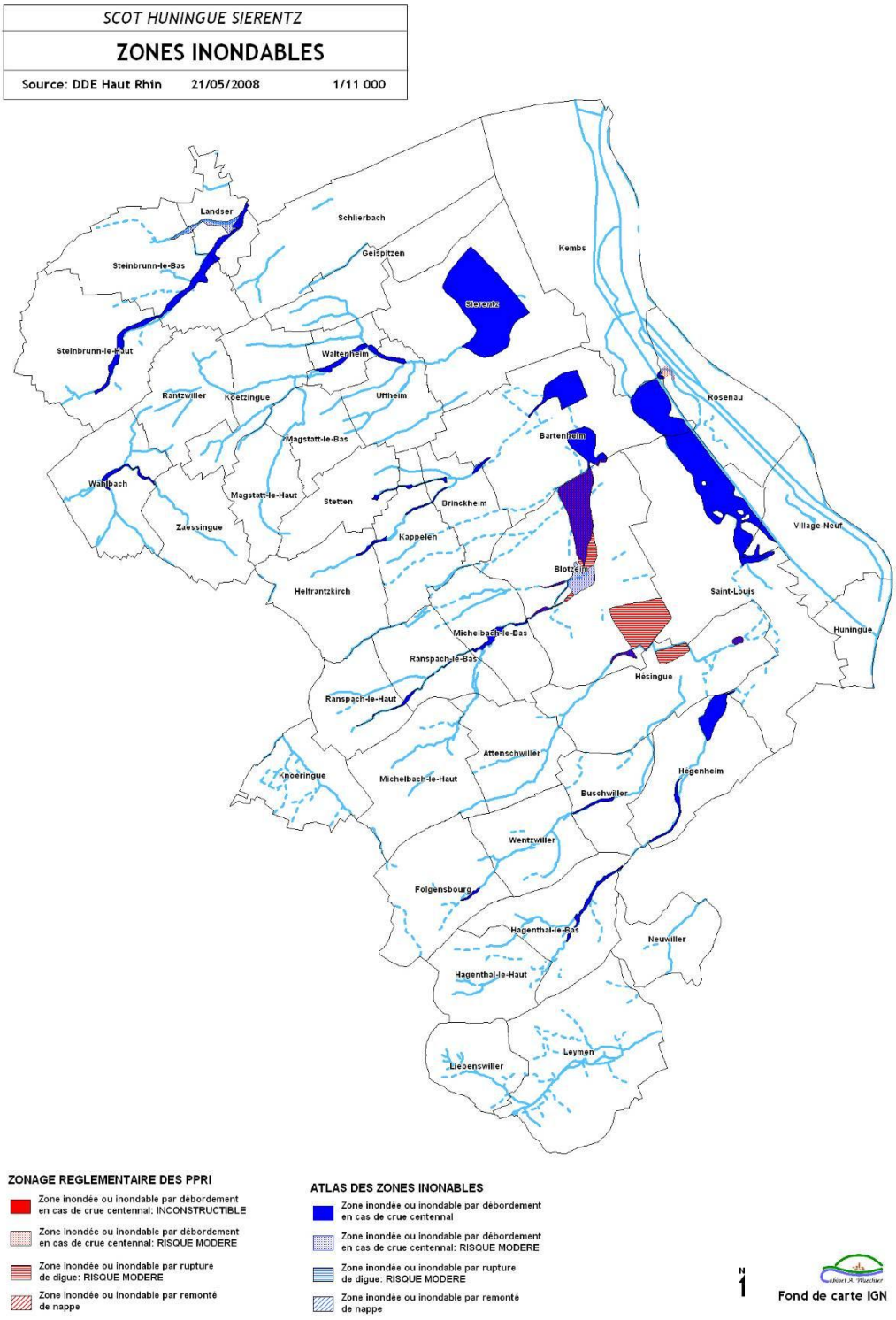
- des sols limoneux avec un indice de battance élevé,
- de fortes précipitations printanières (mai) à un moment où les réserves en eau du sols sont encore saturées ;
- une topographie vallonnée avec des pentes plus ou moins fortes.

Plusieurs facteurs humains renforcent les facteurs naturels ou créent les conditions du risque :

- le cycle végétatif du maïs, culture dominante dans le Sundgau oriental, se traduit par une absence de couverture végétale au moment des précipitations de printemps ;
- de grands îlots d'exploitation résultant des remembrements des années 1970 et 1980 : ces îlots favorisent la formation de ruissellements concentrés ;
- le revêtement des chemins ruraux, qui canalisent les écoulements vers le village ;
- l'urbanisation qui accroît les surfaces imperméabilisées.

4.1.3. Le risque sismique et de glissement de terrain

Le territoire du SCOT est concerné par un risque sismique qualifié de moyen (II) pour l'ensemble du secteur. Ce risque impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves, les barrages et les installations classées (type SEVESO).


SCOT HUNINGUE SIERENTZ
ZONES INONDABLES
Source: DDE Haut Rhin 21/05/2008 1/11 000
Landser
Schlierbach
Kembs
Steinbrunn-le-Bas
Geispitzen
Sierentz
Steinbrunn-le-Haut
Waltenheim
Rantzwiller
Koetzingue
Uffheim
Rosenau
Magstatt-le-Bas
Bartenheim
Wahlbach
Magstatt-le-Haut
Stetten
Brinckheim
Zaessingue
Kappelen
Village-Neuf
Blotzheim
Helfrantzkirch
Saint-Louis
Michelbach-le-Bas
Huningue
Ranspach-le-Bas
Hésingue
Ranspach-le-Haut
Attenschwiller
Knoeringue
Michelbach-le-Haut
Hegenheim
Buschwiller
Wentzwiller
Folgensbourg
Hagenthal-le-Bas
Neuwiller
Hagenthal-le-Haut
Leymen
Liebenswiller
ZONAGE REGLEMENTAIRE DES PPRI
Zone inondée ou inondable par débordement en cas de crue centennal: INCONSTRUCTIBLE
Zone inondée ou inondable par débordement en cas de crue centennal: RISQUE MODERE
Zone inondée ou inondable par rupture de digue: RISQUE MODERE
Zone inondée ou inondable par remonté de nappe
ATLAS DES ZONES INONABLES
Zone inondée ou inondable par débordement en cas de crue centennal
Zone inondée ou inondable par débordement en cas de crue centennal: RISQUE MODERE
Zone inondée ou inondable par rupture de digue: RISQUE MODERE
Zone inondée ou inondable par remonté de nappe
N
1
Fond de carte IGN

SCOT des cantons de Huningue - Sierentz

COULEES DE BOUE

Juin 2008 Source : gerplans



4.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

4.2.1. Les risques industriels

Le territoire du SCOT accueille 35 installations classées pour la protection de l'environnement (voir carte). Quatre installations classées SEVESO seuil haut (à Huningue et Village Neuf) et deux installations classées SEVESO seuil bas (Huningue) y sont recensés.

4.2.2. Le transport de matière dangereuse

Le transport de matières dangereuses peut présenter en cas d'accident des risques pour la population ou l'environnement. Dans le Haut Rhin le transport de matières dangereuses se réalise par route, voie ferrée et voie navigable. Sur le périmètre du SCOT, 15 communes sont concernées par un risque de cette nature.

Commune	Moyen de transport
Bartenheim	Route
Blotzheim	Route / Voie ferrée
Geispitzen	Route / Voie ferrée
Helfrantzkirch	Route
Hésingue	Route
Kembs	Route / Rhin et canal
Michelbach-le-Bas	Route
Neuwiller	Route
Ranspach-le-Bas	Route
Ranspach-le-Haut	Route
Rosenau	Rhin
Saint-Louis	Route / Voie ferrée / Rhin
Schlierbach	Route / Voie ferrée
Sierentz	Route / Voie ferrée / Rhin
Village-Neuf	Route / Rhin

Tableau 16 : Risque par transport de matières dangereuses

4.2.3. Sites et sols pollués

Un site est considéré comme pollué si, du fait de dépôts de déchets ou par infiltration de substances polluantes, il présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement (DRIRE). Dans le Haut Rhin, la DRIRE recense 118 sites pollués en cours d'études ou de traitements.

Le secteur du SCOT Huningue Sierentz est particulièrement concerné par cette problématique, notamment du fait de la proximité des industries bâloises. La DRIRE signale l'existence de 18 sites pollués répartis sur 5 communes : Hésingue, Hégenheim, Huningue, Saint Louis et Village Neuf. Il s'agit d'anciens dépôts émanant notamment de la chimie suisse. Ces sites font l'objet d'un suivi ou d'études. Aucun des 18 sites ne présente de risques pour la population. Une commission locale d'information et de surveillance supervise la diffusion des informations et le suivi des études en cours.

Les sociétés de la chimie bâloise ont enfoui illégalement des déchets au cours de la période 1955-1965. Le BRGM a identifié 30 sites potentiels représentant un volume de déchets estimé à environ 12 millions de mètres cubes. 12 sites sont considérés comme particulièrement sensibles sans présenter pour le moment un danger pour les populations exposées.

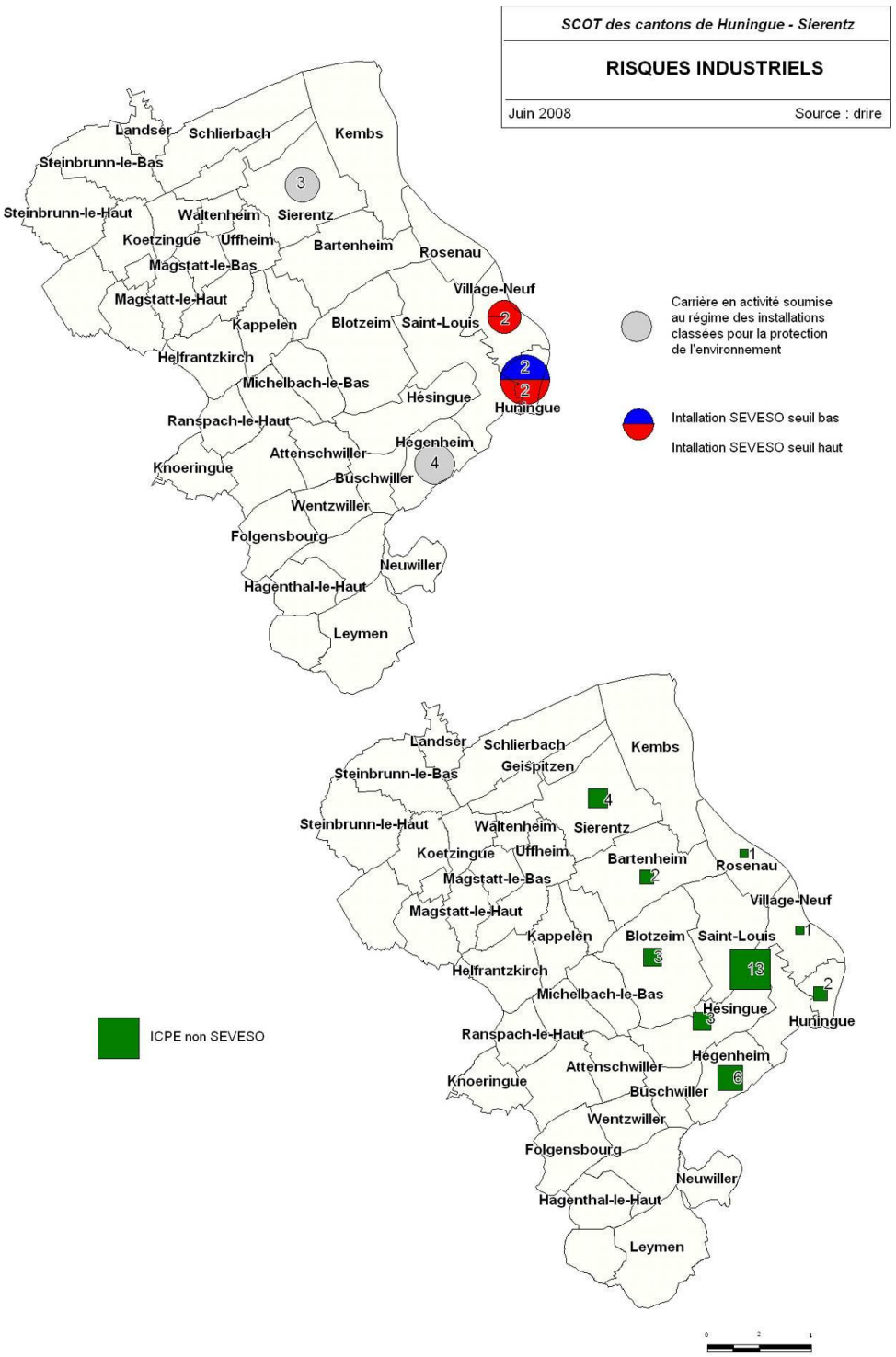
Commune	Nom du site	Etat du site	Polluants (identifiés dans la nappe en aval)
Huningue	Carpenter Pur	A l'étude : surveillance eaux souterraines	
	Ancien site PCUK	En cours de traitement	Pesticides (lindane)
	Ancienne usine Frossard	Site traité, restriction d'usage	Pollution multiple
	Ciba Spécialité Chimique	Site traité, restriction d'usage, surveillance des eaux souterraines	EOX
	Clariant	A l'étude	HAP
	Axter (ancien Le Bellerive)	A l'étude	HAP
	Air BP (aéroport Bâle Mulhouse)	Soumis à ESR	Hydrocarbures
Saint-Louis	Ancienne décharge (ville de Bâle)	Site traité, restriction d'usage, surveillance des eaux souterraines	Multiples (HC, métaux)
	Ancienne gravière Durrenwaechter	A l'étude	Multiples
	Ancienne gravière Durrenwaechter	A l'étude, surveillance des eaux souterraines	Multiples
	Esso (aéroport de Bâle Mulhouse)	Soumis à ESR, surveillance des eaux souterraines	Hydrocarbures et métaux
	Usine Haefely Trench	Site traité, restriction d'usage, surveillance des eaux souterraines	Multiples (PCB-PCT ; S, Cl)
	Ancienne gravière remblayée	Surveillance des eaux souterraines	Lindane
Neuwiller	Dépôt de Roemisloch	Site à l'étude, surveillance des eaux souterraines	Chloroanilines
	Dépôt du Hitzmatten	Site traité, restriction d'usage	Pollution multiple
Sierentz	Ancienne gravière remblayée	Site traité, restriction d'usage, surveillance des eaux souterraines	Lindane
Hésingue	Durrenwaechter	Site à l'étude	
	Dépôt du Baggerloch	Site à l'étude	Pesticides (lindane)
Hégenheim	Carrière Sasag	Site sous surveillance	
	Carrière Rohkies	Site sous surveillance	Sulfates
Hagenthal-le-Bas	Dépôt du Galgenrain	Site traité, restriction d'usage	0
	Dépôt du Letten	Site à l'étude	Pollution chimique multiple
Village Neuf	Rubis Stockage	ESR, surveillance des eaux souterraines	Hydrocarbures
	DSM France	ESR, site sous surveillance après diagnostic	En cours de détermination
	Ancienne gravière remblayée	Surveillance des eaux souterraines	Lindane

Sites pollués identifiés sur le territoire du SCOT Source : drire / brgm

4.2.4. Les déchets et rejets polluants des ICPE

La région Alsace produit chaque année environ 18 tonnes de déchets, dont 96 % ont pour origine l'activité agricole, industrielle ou du BTP. 6 % de ces déchets sont considérés comme dangereux. En Alsace, près de 1 000 entreprises produisent des déchets de cette nature.

Sur le territoire du SCOT, 6 ICPE sont soumises à la déclaration annuelle obligatoire des émissions polluantes et des déchets (production de plus de 10 tonnes par an de déchets dangereux).


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
RISQUES INDUSTRIELS
Juin 2008
Source : drire
Landser
Schlierbach
Kembs
Steinbrunn-le-Bas
Steinbrunn-le-Haut
Waltenheim
Sierentz
Koetzingue
Uffheim
Bartenheim
Rosenau
Magstatt-le-Bas
Magstatt-le-Haut
Village-Neuf
Kappelen
Blotzeim
Saint-Louis
Helfrantzkirch
Michelbach-le-Bas
Hésingue
Huningue
Ranspach-le-Haut
Attenschwiller
Hégenheim
Knoeringue
Büschwiller
Wentzwiller
Folgensbourg
Neuwiller
Hagenthal-le-Haut
Leymen
Geispitzen
Carrière en activité soumise au régime des installations classées pour la protection de l'environnement
Intallation SEVESO seuil bas
Intallation SEVESO seuil haut
ICPE non SEVESO

4.3. LES ENJEUX

Le principal enjeu est l'évitement des secteurs soumis au risque de coulées d'eau boueuse et d'inondations : ces espaces sont à déclarer inconstructibles.

Dans certains cas, lorsque les zones à risque sont déjà bâties, la création de bassins de régulation est sans doute la seule solution.

Commune	Activités	Polluants	Rejet eau en tonnes/an	Déchets incinérés en tonnes/an	Déchets recyclés en tonnes/an
Huningue	Déchets et traitements	Composés organiques volatils non méthaniques	-	Boues 4 800	Boues 1 550
		Aniline	0,006		
		Chlore	132		
		Chloroforme			
		Chlorures	0,032		
		Chrome et composés	701		
		Cobalt et composés	0,078		
		Demande biologique en oxygène	3,43		
		Demande chimique en oxygène	90		
		Mercure et composés	574		
		Nickel et composés	0,001		
		Phénols	0,04		
		Acide cyanhydrique			
	Chimie et parachimie	-	-	Déchets non chlorés, solvants liquides, liqueurs mères organiques halogénées	
Village-Neuf	Pétrole et gaz	-	-	Déchets avec hydrocarbures, terres avec substances dangereuses	
Bartenheim	Mécanique, traitement de surface	Cadmium et composés	-	-	-
Saint-Louis	Mécanique, traitement de surface	Fluor et composés	-	Huiles isolantes et fluides avec PCB	Huiles hydrauliques non chlorées
		Hydrofluorocarbures	-	Solvant non chloré	
		Acide cyanhydrique	-	Déchets d'isocyanates	Transformateurs, accumulateurs

ICPE soumises à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets

5. Le paysage

5.1. LES UNITES DU GRAND PAYSAGE

Les auteurs du schéma directeur de 1998 identifiaient six unités paysagères de taille très inégale : la plaine de Schlierbach Dietwiller, la basse plaine, le rebord oriental de la basse terrasse, le piémont sundgauvien, l'agglomération ludovicienne ainsi que le plateau sundgauvien et ses vallons.

Le croisement des unités géomorphologiques et de l'occupation des sols conduit à distinguer cinq types de paysages :

– la basse plaine rhénane, qui correspond à l'ancien lit majeur du fleuve et qui s'étend du Rhin au talus de la haute terrasse alluviale ;
– la haute terrasse alluviale, en partie boisée, mais assez largement urbanisée, que délimitent deux talus, un à l'Ouest et un autre à l'Est ;
– le Sundgau oriental, que structurent cinq vallons principaux, tous orientés vers la plaine, c'est-à-dire vers le soleil levant ;
– le vallon de Steinbrunn, au pied du massif de l'Altenberg ;
– le Jura sundgauvien.

Le territoire du Scot déborde sur une sixième entité, la vallée du Hundsbach, qui n'est ici représenté que par la seule commune de Knoeringue.

Chacune de ces unités a ses spécificités, dictées par la nature des sols, le relief, et la densité du peuplement humain. Mais, d'autres critères permettraient de distinguer un espace essentiellement urbain, la plaine, et un espace essentiellement rural, le Sundgau, ou encore un territoire essentiellement herbager, le Jura, distinct du reste du périmètre, presque exclusivement céréalier.

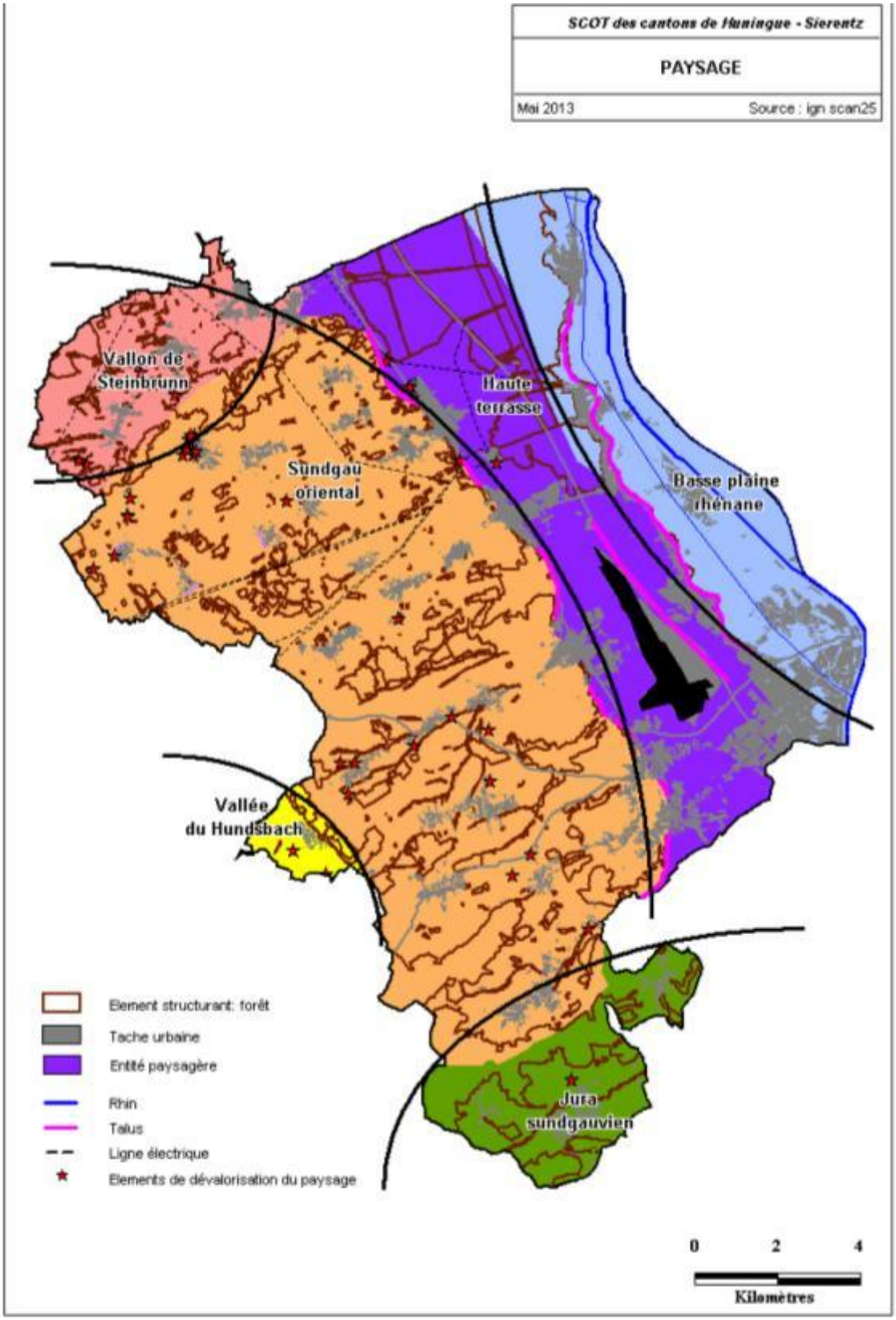
Unité	Typologie
Basse plaine rhénane	Paysage de plaine fluviale
Haute terrasse	Paysage urbain et de plaine agricole périurbaine. Paysage forestier de plaine
Sundgau oriental	Paysage agro forestier de collines à habitat groupé
Vallon de Steinbrunn	Paysage agro forestier de collines à habitat groupé à ceinture de vergers
Jura sundgauvien	Paysage agro sylvo pastoral à habitat groupé en piémont jurassien

Typologie des différentes unités du grand paysage

5.2. L'OCCUPATION HUMAINE AVANT LE XIX^{E} SIECLE

Les premiers habitants sédentaires de Haute Alsace sont des immigrants du Danube arrivés vers 4500 ans avant Jésus-Christ. Ils pratiquent une agriculture primitive et élèvent quelques animaux domestiques. Ils s'installent sur les terres de loess, que l'araire en bois peut écorcher sans difficulté. Les premiers champs apparaissent ainsi dans les clairières de la vaste forêt qui couvre alors le Bas Sundgau, à Steinbrunn le Bas, Sierentz, Magstatt le Bas. A l'âge du Bronze, le peuplement glisse vers le rebord oriental du Sundgau (Kappelen, Uffheim).

A l'âge du Fer, les Celtes fixent les premières routes et créent de nouveaux villages (Stetten, Brinckheim). Au début du premier siècle, les Romains structurent le territoire en créant des domaines agricoles et des habitats aux points stratégiques. Cette occupation humaine décline à partir de la deuxième moitié du IIe siècle et l'abandon s'accentue après les incursions barbares de 260. Les Alamans au Ve siècle puis les Francs au VIe siècle s'installent dans le Sundgau. La grande majorité des localités apparaissent au moment de l'expansion médiévale des XIe aux XIIIe siècles.


SCOT des cantons de Huningue - Sierentz
PAYSAGE
Mai 2013
Source : ign scan25
Vallon de Steinbrunn
Haute terrasse
Sundgau oriental
Basse plaine rhénane
Vallée du Hundsbach
Jura sundgauvien
Element structurant: forêt
Tache urbaine
Entité paysagère
Rhin
Talus
Ligne électrique
Elements de dévalorisation du paysage
0
2
4
Kilomètres

La qualité agronomique des sols, en l'occurrence les lœss, ont fixé les premières populations. Mais, très tôt, le potentiel de développement le plus important s'affirme à la charnière entre le Sundgau et la plaine rhénane, où les finages peuvent répondre à toutes les exigences d'une économie autarcique. Blotzheim restera longtemps le bourg principal de ce territoire.

Commune	Première mention
Sierentz	Néolithique, Romain, 835
Magstatt-le-Bas	Néolithique, Ve, 788
Kappelen	Bronze, 1303
Uffheim	Bronze, 916
Stetten	Fer, 736
Brinckheim	Fer, VIe, 1194
Blotzheim	Vicus romain
Kembs	Vicus romain
Rantzwiller	Romain, 1090
Steinbrunn-le-Haut	Romain
Wentzwiller	Romain, VIe,
Magstatt-le-Haut	VIe
Attenschwiller	VIe
Leymen	735
Liebenswiller	829
Bartenheim	829
Schlierbach	877
Hagenthal le Bas	1090
Hagenthal le Haut	1090
Michelbach le Bas et le Haut	1090
Knoeringue	1090
Buschwiller	1096
Helfrantzkirch	1101
Folgensbourg	1190
Landser	1246
Hégenheim	1247
Rosenau	1247
Huningue	1247
Wahlbach	1265
Geispitzen	1270
Neuwiller	1324
Village Neuf	1679
Saint Louis	1685

Date de création ou première mention des localités du périmètre du Scot

Les premiers établissements correspondent à des découvertes archéologiques d'habitations et les premières mentions à une citation écrite. La continuité du peuplement n'est pas assurée entre la première installation humaine et la première mention des textes. Cette dernière peut être postérieure de plusieurs décennies à la formation d'un groupe d'habitations.

5.3. LA BASSE PLAINE RHENANE

5.3.1. L'évolution du paysage depuis 1800

En 1830 encore, la basse plaine fluviale est inondable et le fleuve s'étale en de nombreuses diffluences enserrant des dizaines d'îles, dont les plus importantes sont consacrées aux prairies et aux pâturages. Le Rhin est libre. Le paysage est essentiellement naturel : l'empreinte humaine en est pratiquement absente.

La réalisation du canal de Huningue, en 1830, amorce la mutation de ce territoire. Le basculement se produit avec la canalisation du Rhin entre 1848 et 1870. L'aménagement se traduit par une extrême simplification du réseau des tresses fluviales. En 1885, le fleuve sauvage a cédé la place à une voie d'eau domestiquée, aux berges pavées portant chacune un chemin de halage. Les îles ont disparu. La suppression des inondations enchaîne une évolution de l'occupation des sols : les boisements reculent, les champs progressent. Huningue, place forte, est l'agglomération la plus importante de ce territoire.

La création du grand canal d'Alsace, entre 1928 et 1932, accélère le processus. Le maïs prend la place des prés, l'urbanisation résidentielle et industrielle amorce une expansion, autour de Village Neuf, Huningue, Rosenau et Kembs.

La création de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, autour de la pisciculture napoléonienne, engage" néanmoins un processus inverse de renaturation. La basse plaine redevient, pour partie, paysage naturel.

5.3.2. L'état du paysage au début du XXIe siècle

La basse plaine est un "ried", c'est-à-dire un territoire marqué par l'omniprésence de l'eau, ou, du moins, par ses expressions végétales : roselières, peupliers blancs et noirs, saules, prairies sèches (sur les bancs de gravier) et humides (dans les bas-fonds). Le maraîchage en plein vent sur les terres limono sableuses est un autre caractère de cet espace. L'ambiance particulière de ce territoire tient à sa topographie plane encadrée par des horizons végétaux, ainsi qu'à la présence partout suggérée de l'eau. Ce type de paysage est aujourd'hui unique en haute Alsace. Il a néanmoins perdu sa cohérence et sa spécificité au contact des fronts bâtis à Kembs, Village Neuf et Saint Louis. Le passage de lignes électriques au départ de l'usine hydroélectrique de Kembs est un autre facteur d'altération.

Le canal de Huningue et sa végétation rivulaire structure l'espace visuel tout en constituant un axe de découverte très fréquenté.

Le renoncement à certains projets industriels, l'effacement de certaines lignes électriques et le rétablissement de surfaces en herbe dans les anciens chenaux fluviaux, à l'initiative des communes et de la réserve naturelle, témoignent d'une volonté locale de restauration de cet espace singulier.

Le grand canal, le vieux Rhin et l'île formée entre les deux sont des éléments particuliers de ce paysage de basse plaine. Les écluses de Kembs font le spectacle au passage des barges. Le vieux Rhin, dépossédé de l'essentiel de son débit naturel, exprime une dynamique de grande rivière de piémont alpin, avec de vastes bans de gravier et de sable bordés de boisements de saules fragiles. L'île du Rhin, dite de Kembs, intégrée à la réserve naturelle, est aujourd'hui entièrement dédiée à la biodiversité.

5.3.3. Les tendances évolutives et les enjeux

Deux tendances contradictoires affectent cet espace : une démarche volontaire de requalification d'une part, à partir de l'ancienne pisciculture napoléonienne, et une progression de l'urbanisation sur les marges, à partir notamment des agglomérations de Kembs, Village Neuf et Saint Louis. Cette tension entre deux évolutions possibles détermine quatre enjeux :

- conserver des espaces exempts de signes technologiques et urbains : dans le contexte de l'agglomération ludovico bâloise, la basse plaine est un espace de respiration apprécié des habitants ;
- mettre une limite à la progression de l'urbanisation et surtout constituer des fronts bâtis nets et cohérents ;
- poursuivre l'effacement des pollutions visuelles et la requalification de ce territoire, notamment au droit de Loechle Schaeferhof et des équipements sportifs de Saint Louis ;
- conserver les terres maraîchères qui sont aussi l'une des particularités de cette unité.

Le site rhénan présente l'opportunité de concilier le canal, son écluse et ses péniches à côté d'un fleuve réhabilité, offrant le spectacle d'une dynamique fluviale naturelle.

5.4. LA TERRASSE ALLUVIALE

5.4.1. L'évolution du paysage depuis 1800

Boisée et agricole, la terrasse alluviale est aujourd'hui essentiellement urbaine, avec des résidus d'espace agricole et forestier. Le basculement s'est produit en deux temps : au XIXe siècle, avec la création de la voie ferrée de Mulhouse à Bâle qui a déplacé la croissance de Blotzheim vers Saint-Louis, puis au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec la création de l'aéroport et avec le développement de la chimie bâloise qui ont définitivement consacré l'émergence d'une agglomération tri nationale.

5.4.2. L'état du paysage au début du XXIe siècle

Le tissu bâti cloisonne cet espace en de multiples champs visuels de lecture difficile. Il est néanmoins possible de distinguer cinq ensembles :

– au Nord, l'extrémité du massif domanial de la Hardt, un paysage opaque rythmé par les troncs et par les clairières de régénération ; les placages de limons permettent localement une certaine altérité de la futaie de feuillus ; la continuité forestière est interrompue par l'autoroute A35 et le passage de lignes électriques ; la voie ferrée a moins d'impact ;
– une ligne urbaine en balcon le long de l'ancienne route nationale (RN 66) ; le tissu bâti est assez hétéroclite ;
– la tache urbaine formée par Saint Louis, Huningue, Village Neuf, Hésingue et Hégenheim, vaste ensemble hétérogène constituant, d'une certaine manière, les faubourgs de l'agglomération bâloise ; chaque localité dispose d'un centre plus ou moins affirmé, plus ou moins ancré dans l'histoire de ce territoire ; l'identité des communes originelles se dissout dans un tissu peu structuré, traversé par des axes routiers dédiés au transit.
– l'aéroport, qui constitue aujourd'hui le signal le plus prégnant de ce territoire, sans pour autant lui conférer une identité ; les infrastructures ne sont pas à l'échelle des constructions environnantes ; les récentes installations confortent cette situation, alors que l'aérogare remodelée et agrandie donne une certaine monumentalité à la façade orientale ;
– les communes de Blotzheim, Bartenheim et Sierentz, dont les centres historiques sont proportionnellement étendus, conservent des espaces agricoles sur la terrasse alluviale ; le dernier ensemble cohérent non bâti se situe sur le ban de Blotzheim, entre cette localité et Bartenheim (paysage de type riedien, mais assez largement mis en culture) ; par contre, au Nord pour Sierentz et à l'Est pour Bartenheim, les zones artisanales et commerciales altèrent la porte de ces cités.

La RD 12b offrait à ses usagers, au deuxième tiers du XXe siècle, de belles perspectives sur le talus sundgauvien ; cet itinéraire est aujourd'hui un chapelet de locaux commerciaux et industriels, ponctué par trois cœurs de village. La dernière fenêtre de qualité se situe au Nord de Blotzheim.

5.4.3. Les tendances évolutives et les enjeux

Les possibilités d'extension du tissu bâti sont limitées par les infrastructures (aéroport, autoroute, voie ferrée) et par la forêt. Le périmètre urbanisable du schéma directeur n'est pas totalement consommé. L'importance paysagère du talus doit être réaffirmée.

Les deux principaux enjeux résident ici dans la densification et la structuration d'un tissu urbain lisible ainsi que dans la préservation des fenêtres existantes dans la tache urbaine, au droit de Blotzheim et de Sierentz. Il s'agit, en d'autres termes, d'organiser, au Sud, une agglomération cohérente, et au Nord, de rétablir un paysage agricole, forestier et urbain lisible et harmonieux.

5.5. LE SUNDGAU ORIENTAL

5.5.1. L'évolution du paysage depuis 1800

Le Sundgau oriental présente un paysage agro forestier à habitat groupé en région de collines. Ce type réunit les paysages ruraux à la plus forte personnalité, en raison du caractère des localités et d'une activité agricole associant l'élevage et les cultures saisonnières. Dans ce contexte, le paysage sundgauvien historique se caractérise par :

– des villages groupés autour de l'église, le clocher constituant un point focal fédérateur au-dessus des toitures rouges ;
– une ceinture d'arbres fruitiers à haute tige ;
– des prairies en fond de vallon, accompagnant un cours d'eau que souligne une ligne de végétation arborée ;
– des champs sur les pentes ;
– une futaie de hêtres sur les parties hautes du relief.

Au milieu du XVIIIe siècle, dans les communes du pays de Sierentz, les cultures saisonnières occupent 74,5 % de la superficie totale, les surfaces en herbe 10 %, les vignes 4,4 %, la forêt 7,1 % et le périmètre du village 4 %.

Une première mutation se produit dans la deuxième moitié du XIXe siècle, lorsque se développe l'élevage et la stabulation dans le cadre de l'ouverture du marché agricole, puis que décline le vignoble sous l'effet du phylloxéra. Les surfaces en herbe progressent et les vignes laissent la place aux vergers. L'avènement du charbon permet une petite extension de la forêt. Vers 1965, les boisements couvrent 10 % du territoire, les surfaces en herbe un tiers et les cultures un peu plus de 50 %.

Type d'occupation	Superficie ha	Proportion
Terres	12 967	74,5
Prés	1 615	9,3
Pâturages	119	0,7
Vignes	763	4,4
Forêt	1 161	7,1
Village et jardins	704	4,0
TOTAL	17 410	100

Occupation des sols en 1760 dans les communes du pays de Sierentz (plans de l'intendance royale)

La deuxième moitié du XXe siècle connaît une mutation radicale. L'élevage régresse fortement entraînant un recul important des surfaces en herbe. Le maïs s'impose autant pour des raisons économiques que sociologiques (double actifs). La décohabitation résidentielle, puis le desserrement urbain alimentent une vague d'urbanisation qui fait exploser les villages, étalant de manière significative le périmètre construit. L'ambiance du paysage villageois évolue sous l'influence de la disparition des fermes et de la surreprésentation de la fonction résidentielle. Les vergers sont amputés au bénéfice des constructions ou abandonnés.
Après avoir atteint une forme d'apogée vers 1960, le paysage rural sundgauvien disparaît progressivement au bénéfice d'un paysage agro résidentiel.

5.5.2. L'état du paysage au début du XXIe siècle

L'insertion des villages

A l'exception de Folgensbourg, tous les villages sont bâtis dans un vallon en bas de pente. Cette localisation dans le creux du relief leur assure une parfaite insertion visuelle dans le site et dégage le plateau de tout signe urbain. Cette discrétion liée à la topographie est habituellement renforcée par la végétation, ripisylve ou ceinture de vergers. Le caractère groupé est renforcé par le point focal que représente le clocher, seul élément à émerger et à être perceptible à partir du village voisin.

Les extensions récentes ont parfois transgressé la limite topographique naturelle du village, sortant de la relation de co-visibilité avec le clocher ou concurrençant ce dernier en se dispersant sur les hauteurs. La perception de l'agglomération peut s'en trouver profondément altérée.

Les bâtiments agricoles

L'installation des exploitations agricoles à l'écart du village renforce l'affaiblissement des lignes de force du paysage. Les espaces vierges de toute construction sont essentiels dans la perception d'un territoire densément occupé. Le mitage peut avoir des effets désastreux, un effet qui peut néanmoins être modéré en respectant quelques conditions :

– des matériaux adaptés,
– une composition cohérente, resserrée, lorsque l'exploitation comporte plusieurs bâtiments,
– des réseaux (téléphone, électricité) enterrés,
– un environnement arboré,
– une localisation en bas de relief.

Le village

Le caractère du village sundgauvien tient à l'architecture des maisons paysannes ainsi qu'à leur relation à l'espace public et aux constructions voisines. L'insertion d'un bâtiment dans le tissu historique suppose de respecter quelques règles de volumétrie, de teinte, d'ouvertures dans les façades, de clôture. Or, l'évolution de l'aspect des centres villageois témoigne de l'absence de règles ou d'une faiblesse dans leur application.

L'un des facteurs déterminants de l'évolution de l'ambiance du paysage villageois réside dans le traitement de l'espace public (trottoirs, grande largeur de la chaussée, éclairage public, mobilier) et dans l'aménagement du terrain compris entre la maison et la rue. Les haies de thuyas, les bordures en granit de Chine, les aires de stationnement, les pelouses plantées d'essences exotiques, les dallages, les pierriers agrémentés de fontaines … créent une rupture radicale avec les formes rustiques d'occupation de l'espace : potager, bordures de fleurs, herbe, basse-cour, cour gravillonnée ou pavée … Ce développement des formes urbaines accompagne la disparition des paysans dans le village et le refus des rurbains d'assumer la ruralité. Les nouveaux quartiers sont davantage des excroissances de ville que des parties de village.

Le verger

Le verger a pris la place du vignoble dans la plupart des communes. Lorsqu'il est suffisamment étendu, il constitue un espace singulier, fleuri au printemps, coloré par les fruits à la fin de l'été. La toponymie le désigne parfois sous le terme d'Himmelreich ou de Paradies. Par la diversité des variétés et par ses hautes tiges, les vergers alsaciens mosellans n'ont pas leur pareil ailleurs dans le pays.

L'urbanisation a parfois débordé sur cette ceinture d'arbres fruitiers. Mais, la principale évolution des dernières décennies réside dans l'abandon : ni entretenus, ni renouvelés, les vergers déclinent, même lorsque leur périmètre est respecté.

Le vignoble

Le vignoble, autrefois représenté dans toutes les communes, a partout disparu, sauf sur le rebord oriental, d'Hégenheim à Habsheim. Les collines d'Hésingue font figure de conservatoire d'une structure agraire historique, effacée ailleurs par le phylloxéra et le remembrement. Ce vignoble résiduel a été amputé par le passage de la déviation.

Les prairies

L'élevage associé à la polyculture ayant disparu, les prairies se retrouvent naturellement, comme au Moyen Age, dans le fond humide des vallons. Cette distribution de la couverture végétale renforce la cohérence du paysage. La disparition de ces prairies au profit du maïs crée une confusion topographique qui contribue à banaliser l'espace. La fauche précoce, aujourd'hui généralisée, empêche l'épiaison et élimine ainsi la plus grande partie des fleurs. Les prairies sont d'un vert homogène.

La forêt

Installée sur des limons fertiles, la forêt est prospère : le Sundgau possède parmi les plus belles hêtraies d'Europe. Mais, les surfaces boisées sont peu nombreuses. Les principaux "massifs" du Sundgau oriental sont ceux du Schneckenberg, de la ligne de crête (entre Helfrantzkirch et Ranspach le Bas) jusqu'à la plaine (entre Blotzheim et Bartenheim) et du Grossholz sur Magstatt le Haut et Stetten. Ces ensembles sont, en réalité, très éclatés, de telle sorte que les effets de lisière sont importants. Ce sont les paysages les plus naturels de ce territoire.

Les objets technologiques

Le territoire est affecté par le passage de deux couloirs de lignes électriques de haute et très haute tension. Ces alignements de pylônes sont particulièrement pénalisant dans les espaces faiblement structurés, comme le secteur de Zaessingue et la plaine de Brinckheim, et à proximité des sites patrimoniaux, comme l'église de Stetten.

5.5.3. Les tendances évolutives et les enjeux

L'urbanisation résidentielle est la principale dynamique observée. Elle s'est nettement accélérée depuis 2000. Dans le même temps, les styles architecturaux de type urbains se multiplient, non seulement dans les lotissements, mais aussi dans le centre des villages.

L'urbanisation s'étale dans les collines, entre Hégenheim Buschwiller et Hésingue, ainsi qu'à Koetzingue et Rantzwiller. Elle se disperse à Attenschwiller et Michelbach le Haut. Elle éclate en îlots disjoints à Wentzwiller et Wahlbach. Elle s'étire le long des voies à Michelbach le Bas, Waltenheim et Zaessingue. Quelques localités conservent un aspect plus regroupé, comme Stetten et Ranspach le Haut. Un peu partout, la trame urbaine contemporaine est peu dense et reliée de manière très distendue au centre.

Les trois principaux enjeux paysagers de ce territoire sont de :

– reconstituer des agglomérations organiquement structurées autour d'une centralité fédératrice, tout en empêchant la formation de conurbations ;
– retrouver une identité en définissant quelques règles architecturales garantissant le respect du centre village et une relative homogénéité dans les extensions contemporaines ;
– protéger les espaces exempts de signes urbains et technologiques, notamment en évitant le mitage par les exploitations agricoles ;
– conserver les vergers et les chemins creux, deux éléments du patrimoine local.

La RD 419 est une route en balcon à partir de laquelle l'automobiliste survole la vallée de Hunsbach, découvre une vue panoramique sur Bâle, passe sous l'allée de platanes centenaires de Ranspach le Haut, et franchit le beau vallon du Liesbach. La gestion qualitative des espaces entrant dans le champ visuel des nombreux usagers de cette voie est un autre enjeu.

5.6. LE VALLON DE STEINBRUNN

5.6.1. L'évolution du paysage depuis 1800

Le vallon de Steinbrunn est situé dans l'aire d'influence de Mulhouse, au pied d'un massif calcaire (Altenberg), point culminant du bas Sundgau. Le paysage y a évolué comme dans le territoire précédent, mais avec un décalage temporel.

Le basculement concerne le secteur de Landser Dietwiller dès le début des années 1970, avec la création du quartier Chalandon et sous l'influence de la croissance d'effectifs des usines Peugeot. Les remembrements des années 1980 se traduisent par une simplification de l'espace agricole, mais la ceinture de vignoble-vergers est respectée.

Des sorties d'exploitation sont opérées dans chacune des communes. Les effets de l'étalement urbain s'amplifient dans toutes les localités à partir des années 1990.

5.6.2. L'état du paysage au début du XXIe siècle

Le vallon du Muehlbach de Steinbrunn est l'une des unités paysagères les plus typées, en raison de son environnement boisé, de ses prairies humides de fond de vallon, de sa topographie et de l'identité de son habitat ancien. Celui-ci traduit, dans ses murs de pierres sèches, la nature calcaire de son sous-sol.

L'habitat a débordé des limites topographiques naturelles à Steinbrunn le Haut, tandis que les extensions hétérogènes touchent la porte basse. L'ensemble Landser Dietwiller Schlierbach forme une agglomération nébuleuse.

Cette unité conserve néanmoins des éléments de la structure agraire ancienne, avec des vergers, quelques vignes, des chemins creux, et, en sommet de croupe, une belle futaie de hêtres appartenant au grand massif de l'Altenberg. Le versant rive droite présente des paysages à coulisses sous la forme de clairières intimes et de couloirs herbagers dans les massifs du Sclossermoos, du Rehbergwald et du Buchwald.

5.6.3. Les tendances évolutives et les enjeux

Les tendances évolutives sont identiques à celle décrites pour le Sundgau oriental. La principale dynamique d'évolution des paysages est une vague d'urbanisation résidentielle et le développement de pratiques urbaines qui rompent avec l'ambiance rurale.

Pour la commune de Steinbrunn, les enjeux résident dans le respect des limites topographiques naturelles des villages, dans la conservation des vergers, des fonds de vallon humide et des sites de lisière, en rive gauche comme en rive droite.

5.7. LE JURA ALSACIEN

5.7.1. L'évolution du paysage depuis 1800

En 1760, comparativement au Sundgau oriental loessique, le Jura sundgauvien présente des villages un peu plus petits, une surface agricole utilisée plus faible, une proportion de forêt quatre fois plus importante et un vignoble plus modeste. Les surfaces en herbe sont un peu plus étendues. Le vignoble disparaît au début du XXe siècle, tandis que les surfaces en herbe s'étendent fortement : les communes du Jura alsacien se spécialisent dans l'élevage laitier.
La spécificité de ce territoire tient à une croissance précoce des communes de Leymen et de Neuwiller sous l'influence de l'agglomération bâloise. Après 1980, toutes les communes sont touchées par une forte extension du tissu bâti.

L'espace agricole n'est pas remembré (sauf à Leymen), ce qui vaut à ces communes de conserver des arbres fruitiers.

Type d'occupation	Superficie	Proportion
Terres	2 807	48,9
Prés	732	12,7
Pâturages	0	0
Vignes	154	2,7
Forêt	1 856	32,3
Village et jardins	194	3,4
TOTAL	5 743	100

Occupation des sols en 1760 dans les 5 communes du Jura sundgauvien (plan de l'intendance royale)

5.7.2. L'état du paysage au début du XXIe siècle

Le Jura sundgauvien appartient aux paysages agro sylvo pastoraux à habitat groupé de piémont jurassien. La nature calcaire du sous-bassement imprime une ambiance particulière, qui s'exprime par des bâtiments en pierres, des coteaux secs côtoyant des fonds de vallon humides et des dépressions marécageuses, ainsi que par un relief plus marqué.

Ce territoire n'a pas échappé aux deux dynamiques qui ont modifié, voire altéré, le paysage des unités voisines : le débordement des agglomérations de leurs limites topographiques naturelles, des sorties d'exploitations agricoles mal intégrées et un recul des prairies au profit du maïs. Mais, l'importance des surfaces forestières et l'étendue des vergers hautes tiges tempèrent un peu les effets visuels de ces évolutions. Cette unité conserve une composante naturelle.

Le tissu bâti s'est dispersé sur Hagenthal le Bas et Neuwiller, et s'est étalé dans la vallée de la Birsig à Leymen. Les parties hautes d'Hagenthal le Bas et de Neuwiller, les lisières de l'Eichwald à Leymen, la plus grande partie des bans communaux de Liebenswiller et d'Hagenthal le Haut sont, néanmoins, restés relativement harmonieux.

5.7.3. Les tendances évolutives et les enjeux

La pression immobilière est d'autant plus forte sur ce territoire qu'il est attrayant et qu'il se situe aux portes de l'agglomération bâloise, à quelques kilomètres du centre-ville.

Les principaux enjeux résident ici dans la densification d'un tissu bâti délité, en essayant de lui donner une structure cohérente de village, et dans la conservation des espaces exempts de signes urbains. Les sites les plus sensibles sont l'amphithéâtre d'Hagenthal le Haut, le grand massif de l'Eichwald, ses lisières et ses clairières, ainsi que l'ensemble du site de Liebenswiller. Le site du Landskron, château et premier relief proprement montagnard, mérite de retrouver une cohérence qu'il a partiellement perdu du fait de l'étalement du hameau du Tannenwald.

5.8. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

5.8.1. Les sites et monuments protégés

Le territoire du SCOT compte 14 monuments historiques et deux sites répartis sur 13 communes. Le classement et l'inscription concernent les monuments et les sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ».

5.8.2. Le patrimoine vernaculaire

Chaque localité abrite des demeures paysannes à pans de bois ou en pierres calcaires, datées du XVIe siècle, pour les plus anciennes, au XIXe siècle. Chaque village comporte une église plus ou moins ancienne, voire une ou plusieurs chapelles. Plusieurs possèdent, des éléments singuliers, anciens moulins, grange dîmière, château ou demeure patricienne, presbytère. Chaque terroir est ponctué de calvaires (croix de mission ou croix rurale), dont certains racontent un évènement (un assassinat, une guérison …).

Ce patrimoine enracine le lieu dans une histoire ; il lui confère la dimension du temps, sans laquelle il ne peut y avoir d'identification des communautés qui l'habite. Il contribue à donner des repères. Il distingue les populations sédentaires des nomades. Mais, il n'assure cette fonction que lorsqu'il forme des ensembles cohérents, une place, une rue, un quartier. Sinon, il n'est qu'un objet, relique historique, incongruité dans un tissu urbain contemporain.

Commune	Site protégé
Blotzheim	Chapelle Notre-Dame-du-Chêne, en totalité, à l'exception de l'auvent moderne: inscription le 26 mars 1986
Hagenthal-le-Bas	Cimetière israélite au lieu-dit "Im-Gucker" : site inscrit le 4 novembre 1992
	Ancien château 2 rue de Bettlach : inscription le 17 novembre 2010
Hégenheim	Château 27 rue de Bourgfelden : inscription le 6 mars 2000
Huningue	Monument du général Abbatucci avec les bornes et les chaînes qui l'entourent : inscription le 23 février 1938
	Ancienne église catholique Saint-Louis : façades, toiture et clocher : inscription le le 23 février 1938
	Tribunal d'Instance : portail principal : inscription le 19 août 1992
	Monument du général Chérin avec les bornes et les chaînes qui l'entourent : inscription le 23 février 1938
Kembs	Ile du Rhin : site inscrit le 28 décembre 1967
	Ecluse de Kembs-Niffer : tour de commande et bâtiment administratif réalisés par Le Corbusier. inscription le 11 mars 2005
Landser	Fontaine publique : classement le 6 décembre 1984
Leymen	Château du Landskron : classement le 28 mai 1923
Rosenau	Ile du Rhin : site inscrit le 28 décembre 1967
Saint-Louis	Distillerie "Fernet-Branca" : façade principale, ainsi que l'aigle et le globe qui la surmontent : inscription le 4 juillet 1996
Steinbrunn-le-Haut	Eglise catholique Saint-Maurice : clocher et chœur : inscription le 9 novembre 1984
Stetten	Chêne dit "Tafelbaum" : site classé le 27 octobre 1937
Village-Neuf	Ile du Rhin : site inscrit le 28 décembre 1967

Site et monuments classés ou inscrits

Les photographies anciennes témoignent d'un double mouvement contradictoire au cours du dernier demi-siècle :

– la disparition d'une partie significative de ce patrimoine, un processus toujours à l'œuvre, bien que ralenti ;
– une réhabilitation du bâti, un embellissement des cœurs de localité et une mise en valeur du petit patrimoine rural.

La principale menace d'altération des centres historiques réside dans l'introduction de constructions architecturalement décalées qui introduisent une note urbaine, rompent la cohérence visuelle de l'ensemble, cassent l'esprit du lieu, le banalisent. Peu de localités sont indemnes de ce processus de dégradation.

5.9. LES ENJEUX

Huit enjeux principaux peuvent être identifiés en ce qui concerne le paysage :

- arrêter le processus de formation d'une nébuleuse urbaine dans le quadrilatère Huningue Hégenheim Bartenheim, ce qui suppose d'intervenir autant sur l'aspect des constructions et sur les formes urbaines que sur la conservation de trouées vertes non mitées par les bâtiments agricoles ;
- respecter la limite visible que représente le talus sundgauvien et tenter d'isoler visuellement les débordements qui ont déjà eu lieu ;
- protéger les espaces indemnes de signes urbains et technologiques en y refusant toute forme de mitage, y compris agricole ;
- respecter les limites topographiques dans lesquelles se sont naturellement inscrits les villages ;
- conserver la cohérence d'aspect et d'ambiance des centres historiques ;
- assurer la pérennité du patrimoine ancien, y compris les parcs qui accompagnent les demeures patriciennes ;
- améliorer la greffe des extensions contemporaines sur le tissu bâti existant ;
- garantir une cohérence architecturale, notamment au niveau des teintes, des couvertures, des clôtures.

Communes	Eléments du patrimoine
Attenschwiller	Ferme XVIIe s.
Blotzheim	Hôtel de ville 1609 - Château 17286 - Ancien moulin 1810 - Fontaine 1876 - Ancienne synagogue 1843 - Eglise Saint Léger 1849
Brinckheim	Wintzerhiesle 1856 – Eglise Saint François d'Assise 1866 – Mairie 1900 – Maisons XVIIIe et XIXe s.
Buschwiller	Maison à balcon galerie 1688 – Demeures paysannes XVIe au XIXe s.
Folgensbourg	Eglise Saint Gall XVIIIe s. – Maisons XVIIIe et XIXe s.
Geispitzen	Grange dîmière 1598. - Maison paysanne à balcon galerie fin XVIIe siècle – Calvaire 1856 – Hôtel de ville 1898
Hagenthal le Bas	Ferme XVIe s. – Ancienne synagogue 1740 – Presbytère XIXe s. – Château d'Eptingen et parc XIXe s. – Demeures paysannes XVIIIe s.
Hagenthal le Haut	Chapelle Sainte Catherine 1834 – Ecole 1847 – Château XVIe s. – Demeures paysannes XVIIIe et XIXe s.
Hégenheim	Château et parc 1737 – Eglise 1780 – Ancienne synagogue 1821 – Chapelle Saint Rémi 1825 – Cimetière juif
Hésingue	Maisons à balcon galerie des XVIe et XVIIe s. – Moulin Jenny 1784 – Eglise Saint Laurent 1758
Huningue	Eglise Saint Louis 1679 – Musée historique 1679 – Temple protestant 1913 – Maison de ville 1679
Kappelen	Ancien moulin 1692. - Maisons paysannes fin XVIIIe siècle – Croix de 1744 et début XVIIIe s.
Kembs	Ancien relais de poste 1739
Knoeringue	Eglise Saint Jacques le Majeur XVIIe s. – Demeures paysannes des XVIIe, XVIIIe et XIXe s.
Koetzingue	Dorfhus 1556. - Mairie école 1841. - Maisons paysannes à balcon galerie fin XVIIe s. -Croix 1762
Landser	Maison 1626. - Couvent des Capucins 1655. - Auberge au Bœuf rouge milieu XVIIe siècle. - Presbytère XVIIIe s. - Ferme 1736 à pigeonnier – Fontaine 1661
Leymen	Château du Landskron 1287 - Chapelle Sainte Walburge 1685 – Chapelle 1928 -
Liebenswiller	Eglise Saint Marc 1669 -
Magstatt le Bas	Grande maison viticole 1580. - Maison à balcon galerie fin XVIIe s.
Magstatt le Haut	Maison 1580. - Maisons à balcon galerie XVIIe et début XVIIIe s.
Michelbach le Bas	Eglise Saint Théodore 1804 – Ancien moulin 1806
Michelbach le Haut	Eglise Saint Jacques le Majeur 1868 – Maisons des XVIIIe et XIXe s.
Neuwiller	Eglise Sainte Marguerite 1783 – Maisons paysannes XVIIIe et XIXe s.
Ranspach le Bas	Eglise Saint Maurice 1892 – Ecole 1844 -
Ranspach le Haut	Eglise Saint Etienne 1773 – Maison à bacon galerie fin XVIIe s.
Rantzwiller	Eglise Saint Georges XIIIe s. – Maison à encadrements de fenêtres en pierres de taille 1583 – Grandes demeures paysannes de 1680 et du début du XIXe s.
Rosenau	Eglise Saint Fridolin 1871 – Ancien moulin datant du début du XIXe s.
Saint Louis	Ferme du Hellhof 1680 – Pisciculture napoléonienne 1852 – Ensemble de maisons de ville du début du XXe siècle
Schlierbach	Eglise Saint Léger XVIe s. – Maison gothique du XVIe s. – Maison à balcon galerie fin XVIIe s. – Presbytère 1725
Sierentz	Ancien moulin – Maison 1608 – Maison à balcon galerie 1689 – Ecole 1864 – Chapelle Saint Wendelin 1897 – Wachhiesle fin XIXe s. – Ancien tribunal 1906
Steinbrunn le Haut	Eglise Saint Maurice 1520 – Mairie 1689 – Demeures paysannes des XVIIIe et XIXe s.

Communes	Eléments du patrimoine
Stetten	Eglise Saint Pierre et Saint Paul 1196 – Presbytère début XIXe s. – Nombreuses fermes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles
Uffheim	Clocher 1302 – Moulin de la Mattenmühle 1627 – Ancienne forge 1838 – Maisons XVIII et XIXe s. – Croix 1777
Village Neuf	Maisons XVIIIe s. – Eglise Saint Léger 1902
Wahlbach	Eglise Saint Maurice et Saint Laurent XIIIe s.- Presbytère XVIIIe s. – Maison à balcon galerie XVIIe s. – Demeures paysannes et ferme XVIIIe et XIXe s.
Waltenheim	Ancien moulin 1672 – Ancien moulin 1681 - Eglise Saint Pierre et Saint Paul 1858 – Maison à balcon galerie fin XVIIe s.
Wentzwiller	Eglise Saint Martin 1765 – Maisons paysannes des XVIIIe et XIXe s.
Zaessingue	Maison curiale 1741 – Eglise Saint Pierre et Paul 1763 – Ferme fin XVIIIe s.

Quelques éléments du patrimoine des diverses localités



Les collines du Sundgau oriental entre Koetzingue et Magstatt : les ripisylves dessinent un paysage bocager en fond de vallon ; de grandes parcelles de blé et de maïs couvrent les versants. Inscrit dans le pli du relief, le village est invisible, à l'exception du clocher. Le complexe forestier de Magstatt le Haut couvre la ligne de crête. Juillet 2008.





Un front bâti banalisé par un hangar aux teintes inadaptées. Brinckheim, avril 2006.

Le centre ancien des villages du Sundgau est caractérisé par des maisons à deux niveaux, à pans de bois ou crépis, au pignon aligné sur la limite de l'espace public. Ce dernier est déterminant dans l'ambiance de la rue et la mise en valeur du patrimoine architectural. Geispitzen, avril 2006.



Les mailles agricoles de ce paysage agro-forestier ont des teintes très homogènes. Le relief, les lisières forestières et les ripisylves sont les seuls facteurs d'animation et de structuration du champ visuel. Cet espace, entre Waltenheim, Koetzingue et Magstatt le Bas est indemne de signes urbains et technologique. Waltenheim et Magstatt le Bas, juillet 2008.



Autre aspect du Sundgau oriental : des prés et des arbres fruitiers sur l'horizon bleu de la Forêt Noire. La dominante jaune de cette prairie traduit une forte fumure (Renoncule). Kappelen, avril 2006.





Calvaire de 1869 à Kappelen. Croix et calvaires sont assez nombreux dans le Sundgau oriental. Ce petit patrimoine rural exprime la ferveur des Sundgauviens au XVIIIe et XIXe siècle et raconte souvent une histoire. Chapelle à Landser. Avril 2006.





Le clocher joue un rôle majeur dans l'insertion du village dans le site. Il constitue un point focal qui fédère les toitures, la clé de voûte qui assure la cohérence de l'ensemble. La colline et ses arbres fruitiers, au-dessus du village de Schlierbach, est en cours d'aménagement pour un lotissement.

L'église Saint Pierre et Paul de Stetten, datée de 1196, est la plus ancienne du Sundgau oriental. Elle est la porte d'entrée de la localité. Elle est malheureusement précédée d'un couloir de lignes électriques haute tension. Mai 2006.







Le château d'Eptingen d'Hagenthal le Bas est construit sur des soubassements datés du XVIe ou du XVIIe siècle mais il été remodelé au début du XIXe siècle. Il est un exemple du patrimoine du aux grandes familles du Sundgau.
La chapelle Saint Walburge, à Leymen, consacrée en 1685, a été construite sur le site d'un baptistère auprès d'une source réputée miraculeuse.

Les communes de Hagenthal le Bas et Hagenthal le Haut, qui n'ont pas été remembrées, présentent un paysage très équilibré, fait de prés, de forêt et cultures. Les plis du relief escamotent une urbanisation diffuse qui s'étale sur les versants de la vallée du Lertzbach, notamment à Hagenthal le Bas. Avril 2006.



La forêt prend d'avantage de place dans le paysage du piémont jurassien. Massif de l'Eichwald à Folgensbourg. Mai 2006





Les cultures céréalières sur les terres limoneuses et les reliques du vignoble médiéval illustrent deux aspects contrastés du rebord oriental du Sundgau. Septembre 2006.





Le paysage pittoresque du piémont jurassien est menacé par la pression urbaine liée à la proximité de la Suisse et de Bâle. La vallée de la Birsig vue depuis les hauteurs de Liebenswiller est l'un des panoramas les plus plaisants du territoire du Scot. Avril 2006.

Le rebord oriental du Sundgau, en raison de ses sols de loess calcaires naturellement bien drainés et de son exposition au Sud Est, a favorisé le développement de productions thermophiles, vignes et vergers. L'ambiance microclimatique particulière de ce terroir est perceptible. Mais, le maïs et les pavillons résidentiels ont largement entamé cet espace, ne laissant que quelques îlots plus ou moins bien conservés. Hésingue, septembre 2006.





Contrastant avec l'ordonnancement artificiel de l'ouvrage, le vieux Rhin donne une image naturelle.

Le Grand canal constitue un paysage cohérent dédié à la navigation et à l'hydroélectricité. Le vaste plan d'eau et les deux berges se rencontrant à l'horizon crée une perspective versaillaise pour peu que les rives soient indemnes de constructions parasites. Juillet 2008

6. L'environnement physique

6.1. L'AIR

Données générales

Les principales sources de pollution de l'air sont le trafic routier, le chauffage domestique, l'industrie et l'agriculture. En Alsace, le transport routier contribue pour 51 % aux émissions des polluants atmosphériques et l'industrie pour 20 %.

Contribution des différents secteurs aux émissions de polluants atmosphériques en Alsace en 1995

Industrie	20 %
Résidentiel / Tertiaire	23 %
Agriculture	5 %
Transport routier	51 %
Autres transports	1 %

Contribution du transport routier aux émissions de polluants atmosphériques en Alsace en 1995

SO_2 Dioxyde de soufre	17 %
NOx Oxydes d'azote	55 %
COV Composés organiques volatiles	33 %
CO Monoxyde de carbone	62 %
CO_2 Dioxyde de Carbone	26 %

CITEPA

Polluant	Origine	Effets de proximité	Effets régionaux	Effets planétaires
Dioxyde de soufre	Combustion de matières fossiles contenant du soufre.	Blocage oxygénation du corps	Pas d'actions spécifiques connues	Pas d'actions spécifiques connues
Oxydes d'azote	65 % transport Industrie	Irritations de la peau et muqueuses	Pollutions photochimiques Pluies acides	Pas d'actions spécifiques connues
Particules en suspension	Combustion : Transport Industrie Chauffage	Blocage oxygénation du corps Cancers	Pas d'actions spécifiques connues	Pas d'actions spécifiques connues
Monoxyde de carbone	Combustion : Transport Industrie	Blocage oxygénation du corps	En partie à l'origine de l'ozone	Participe à l'effet de serre
Ozone	Transformation photochimique de NOx et COV	Difficultés respiratoires	Altération de la photosynthèse	Effet de serre
Dioxyde de carbone	Combustion	Pas de concentrations nocives en milieu ouvert	Pas d'actions spécifiques connues	Effet de serre
COV dont benzène	Transport Industrie benzène	Cancérigène	En partie à l'origine de l'ozone	Effet de serre

Rappel des effets des polluants atmosphériques sur la santé

Les objectifs et les actions en découlant en matière de qualité de l'air sont définis par le schéma régional climat-air-énergie approuvé le 29 juin 2012.

6.1.1. Données locales

Les principales sources de polluants atmosphériques se concentrent à l'Est du territoire du SCOT autour de l'agglomération ludovico-bâloise, avec notamment :

– le trafic autoroutier (A 35),
– l'activité aéroportuaire,
– l'activité de la chimie bâloise.

L'incidence de ces émissions sur le territoire du SCOT est d'autant plus perceptible que les vents dominants soufflent du Sud-Ouest. En 2004, les cantons de Huningue et Sierentz ont fait l'objet d'une évaluation des émissions (rejets de polluants) dans l'atmosphère par secteur d'activité : agriculture, industrie, production d'énergie, tertiaire, sylviculture, traitement des déchets, transport routier et non routier.

Sur le canton de Huningue, les émissions de polluants atmosphériques sont essentiellement liées au transport routier et aérien, au chauffage domestique et à l'activité industrielle. Les volumes rejetés sont importants, en particulier en ce qui concerne le dioxyde de carbone et les composés organiques volatils.

Sur le canton de Sierentz, plus rural, les émissions de polluants atmosphériques sont plus faibles. Elles sont essentiellement dues au chauffage domestique et au transport routier. L'activité agricole est également à l'origine d'une part non négligeable des émissions d'ammoniac et de composés organiques volatils.

	SO_2		NH_3		NOx	
Source	Huningue	Sierentz	Huningue	Sierentz	Huningue	Sierentz
Agriculture	4,62	4,53	92,73	109,17	130,45	131,56
Industrie	17,43	0,22	1,39	76,11	61,77	13,79
Production d'énergie	0,09	0,00	0,10	-	12,52	0,00
Résidentiel/tertiaire	63,08	28,19	1,52	1,16	87,15	34,41
Sylviculture	-	-	-	-	0,20	0,47
Traitement des déchets	-	-	22,79	78,11	-	-
Transports non routiers	16,76	3,91	0,02	0,00	230,67	43,32
Transports routiers	15,59	11,94	7,33	5,94	484,93	383,49
Total	**117,57**	**48,78**	**125,88**	**270,49**	**1 007,67**	**607,03**

	CO		CO_2		COVNM	
Source	Huningue	Sierentz	Huningue	Sierentz	Huningue	Sierentz
Agriculture	166,36	154,05	6 408,39	3 891,44	149,85	176,94
Industrie	35,42	3,79	51 538,29	8 339,92	313,11	40,94
Production d'énergie	3,52	0,00	10 570,07	0,00	24,42	6,69
Résidentiel/tertiaire	639,31	521,61	99 797,45	43 902,98	169,58	94,49
Sylviculture	-	-	-	-	64,83	150,59
Traitement des déchets	-	-	5307,69	117,14	43,52	3,56
Transports non routiers	201,85	30,44	47 450,04	9 521,23	25,83	4,55
Transports routiers	1 749,78	661,67	85 588,74	63 076,19	236,04	105,10
Total	**2 796,24**	**1 371,56**	**306 660,66**	**128 848,89**	**1 027,19**	**582,86**

Emissions atmosphériques en 2004 (en tonnes par an) (ASPA)

6.2. LE BRUIT

Les sources de bruit sont diverses, mais elles ne peuvent être prises en compte par la planification lorsqu'elles sont distribuées sur le territoire de manière dispersée. Ce n'est pas le cas des infrastructures de transport (route, rail, aéroport).

6.2.1. Le bruit des axes routiers et ferroviaires

Le périmètre du SCOT concentre des axes routiers à fort trafic : l'autoroute A 35 supporte un trafic supérieur à 42 000 véhicules par jour. Ces axes font l'objet d'un classement en tant que sources de nuisance. Ils sont accompagnés d'un périmètre à l'intérieur duquel les constructions sont soumises à des règles particulières d'insonorisation.

Voies de circulation	Points de mesure	Trafic 2002 Véhicules/jour	Trafic 2005 Véhicules/jour
A 35	Euro-aiport	40 786	42 630
RD 419	Bourgfelden	21 480	22 243
RD 66	Bartenheim	10 097	7 941
RD 105	Hésingue	10 375	10 933
RD 473	Wentzwiller	7 466	7 704
RD 12b	Hagenthal le Bas	3 399	3 935

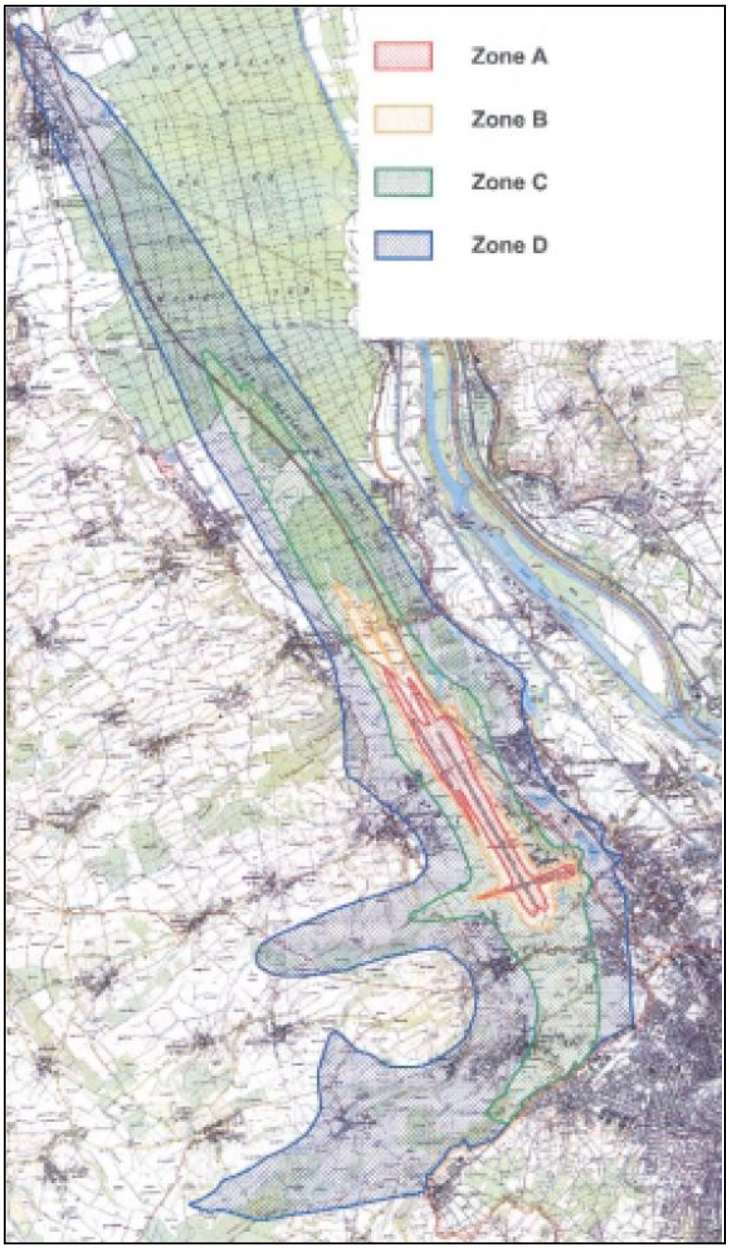
Niveau de trafic motorisé sur les principales routes du périmètre du SCOT

	Section concernée	Communes concernées	Catégorie	Largeur de la bande réglementée En m
A 35	De l'échangeur A36 à RD 105	Schlierbach, Geispitzen, Sierentz, Bartenheim, Blotzheim, Saint Louis, Hésingue	1	300
A 35	RD 105 à frontière suisse	Hésingue, Saint Louis	2	250
RN 66	A35 à frontière suisse	Sierentz, Saint Louis, Village-Neuf	3	100
RD 66	Habsheim à Bartenheim	Schlierbach, Sierentz, Dietwiller, Geispitzen, Bartenheim	3	100
RD 105	De la frontière allemande à RD 107	Huningue, Village Neuf, Saint Louis	2 à 3	250 à 300
RD 105	RD 107 à RD 12b	Village Neuf, Saint Louis, Hésingue	3	100
RD 419	Tagsdorf à RN 266	Helfrantzkirch, Ranspâch le Bas, Ranspach le Haut, Michelbach le Bas, Attenschwiller, Hésingue, Saint Louis	3	100
RD 469	Huningue à frontière suisse	Saint-Louis, Huningue, Hégenheim	3	100
Avenue d'Alsace et rue de Belfort à Huningue		Huningue	3	100
Boulevard d'Alsace à Village Neuf		Village Neuf	3	100
Voie ferrée Mulhouse Bâle		Dietwiller, Schlierbach, Geispitzen, Sierentz, Bartenheim, Blotzheim, Saint Louis	1	300

Classement des principaux axes de transport

6.2.2. Les émissions sonores liées à l'EuroAirport

L'aéroport de Bâle Mulhouse est équipé d'un plan d'exposition au bruit approuvé par arrêté préfectoral du 25 octobre 2004 et mis à jour le 2 juin 2007. Ce dernier définit 4 zones de restriction de l'urbanisation. Les communes les plus concernées sont Hégenheim, Buschwiller, Hésingue et une partie de Blotzheim, de Bartenheim et de Saint Louis.



Zones **A** et **B** : la construction d'habitation et de bureau est interdite.
Zone **C** : la construction de maisons individuelles non groupées est autorisée sous réserve que l'accroissement de la capacité d'accueil soit faible ; cependant, les immeubles collectifs et les lotissements sont interdits.
Zone **D** : toutes les constructions sont autorisées sous réserve d'isolation phonique et d'information des occupants.

Un plan de gêne sonore a également été établi prenant en compte les prévisions de l'évolution du trafic. Il délimite le périmètre dans lequel les riverains peuvent être aidés financièrement pour leurs travaux d'insonorisation.

Le nombre de mouvements (décollages, atterrissages) enregistrés en 2007 a été de 82025, soit une moyenne de 225 par jour. Le trafic aérien, qui a augmenté au cours des deux dernières années après une chute brutale liée à la disparition des compagnies helvétiques pourrait amorcer une baisse à la suite de la hausse des prix du pétrole et de la concurrence des trains à grande vitesse sur les liaisons vers Paris et Lyon.

	Blotzheim			Bartenheim		
	Jour		Nuit	Jour		Nuit
	Leq total	LeqAC	Leq AC 22	Leq total	LeqAC	LeqAC22
2004	57,3	52,7	43,5	55,8	51,3	49,2
2003	55,8	52,1	43,3	55	49,2	47,9
2002	57,9	54	47,3	57,4	51,9	51,3

(dB) : Niveau acoustique

Leq : Niveau acoustique d'énergie équivalente

LeqTOTAL : Niveau de bruit équivalent de toutes les composantes du bruit.

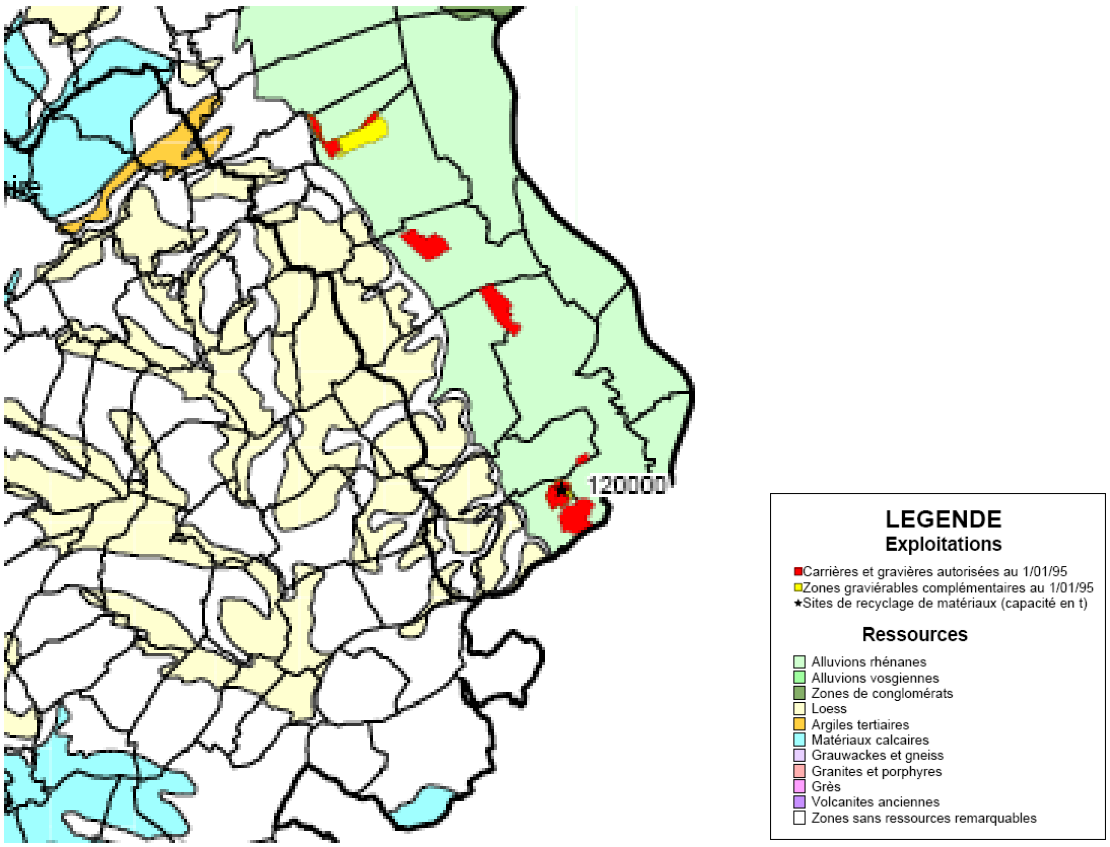
LeqAC : Niveau de bruit équivalent des évènements de bruit générés par les avions pour la période 06h00 – 22h00.

LeqAC22 : Niveau de bruit équivalent des évènements de bruit générés par les avions pour la période 22h00 – 23h00.

Mesure du bruit lié à l'activité aéronautique de l'Euroairport en 2004, en dB(A) (Euroairport, 2004)

7. Les gravières

La DRIRE recense 7 carrières encore en activité et soumises au régime de l'autorisation (Hégenheim et Sierentz), toutes situées sur la terrasse alluviale rhénane. La préservation de la qualité de la nappe rhénane et la réduction de l'impact paysager sont les contraintes principales pour ce type d'activités dans cette région.



Carte des ressources identifiées par le Schéma départemental des carrières

Le territoire du Scot produit annuellement plus d'un million de tonnes de granulat (1 333 000 tonnes en 2009), soit 19,5 % de la production départementale. La consommation locale est de l'ordre de 570 000 tonnes par an, soit 8 tonnes par habitant.

Une partie des matériaux est destinée à la Suisse, et, de manière beaucoup plus modeste, à l'Allemagne, la Belgique et les Pays Bas (par voie fluviale).

La création d'un logement exige de 100 à 300 tonnes de granulats. La construction des 11 000 logements prévus par le Scot exigera de 1 100 000 à 3 300 000 tonnes de granulat, soit un à trois ans de production.

Commune	Exploitant	Durée de vie	Commentaires
Sierentz	Gravière de la Hardt	30 ans (1996)	
(Rittiecke)	Holcim Granulats	14 ans (2006)	
(Geispitzen)	Holcim Granulats	Fin (2005)	
Blotzheim	Holcim Granulats	12 ans (2008)	Centrale enrobage
Hégenheim	GMR	20 ans (1993)	
	GMR	(1999)	Recyclage matériaux
Hégenheim St Louis	GMR	25 ans (1995)	
Bartenheim	Holcim Granulats	(1993)	Traitement matériaux
Saint Louis la Chaussée	Holcim Granulats	(2008)	Remblaiement
Saint Louis Hésingue	GMR		Installation démontée

Situation des gravières du territoire Scot (UNICEM Alsace 2012)

8. La consommation d'espace

Les surfaces urbanisées couvraient, en 2000, une superficie de 2 094 hectares (source : Bd OCS 2000), pour une population, en 1999, de 66 568 habitants.

Les surfaces artificialisées se distribuaient en outre sur 662 hectares d'équipement urbain et industriel, 512 hectares de réseau de communication et 418 hectares de surface aéroportuaire, soit un total de 3 686 hectares. La consommation unitaire s'établit ainsi à 553 m2 par personne.

Cette consommation est partout en augmentation, à la fois sous l'effet d'une diminution du nombre de personnes par logement, d'une diminution de la densité d'emplois dans les zones d'activités et d'une augmentation des surfaces consommées pour le transport.

Entre 2002 et 2007, 300 hectares ont changé d'affectation : 62 % sur le territoire de la communauté des communes des Trois Frontières, 23 % dans le Pays de Sierentz et 15 % dans la communauté des communes de la Porte du Sundgau. Les superficies retirées à l'agriculture pendant cette même période ont été de189,42 hectares (source : Chambre d'Agriculture, 2012).

La production alimentaire moyenne est de 7 tonnes équivalents céréales par hectare, définitivement perdue en cas de stérilisation par l'urbanisation.

La forêt couvre 23,8 % du territoire, soit près de 10 points de moins que la moyenne régionale. 20,89 hectares ont été perdus entre 2002 et 2007.

Type d'occupation du sol	Superficie hectares	Proportion %
Tissu urbain	2 094	
Equipement urbain	246	
Emprises industrielles, tertiaires et militaires	416	
Réseaux de communication	512	
Bâtiments agricoles	18	
Serres permanentes	4	
Châteaux et espaces associés	9	
Chantier, remblais, décharges	6	
Aéroport	418	
Surface artificialisée	3 723	12,2
Jardins	283	
Espace verts urbains, bosquets et haies	450	
Surface semi artificialisée	733	2,4
Roches nues	43	
Extraction de matériaux	228	
Supplément d'espace stérile	271	0,9
Cultures annuelles	13 787	
Vignes sur herbe et vignes labourées	6	
Espace productif à biodiversité faible	13 793	45,0
Prairies	2 672	
Vergers	1 186	
Friche	374	
Etangs, lacs et cours d'eau	560	
Espace productif semi naturel	4 792	15,7
Forêt	6 516	
Coupes	772	
Espace naturel	7 288	23,8
TOTAL	30 600	100

La consommation d'espace en 2000, en hectares (source : Bd OCS)

9. Déchets et énergie

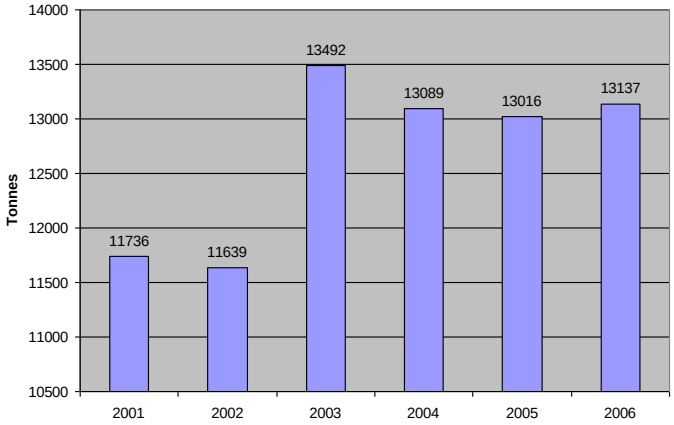
9.1. LES DECHETS

Les déchets ménagers

La Communauté de communes des Trois Frontières assure la collecte des déchets ménagers sur un territoire de 10 communes urbaines, périurbaines et rurales comptant au total 51 640 habitants en 2012. La collecte est assurée sous la forme d'un ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte et d'un apport volontaire en conteneur (verre, papier/carton et bouteille plastique) ou en déchetteries. La collecte porte à porte se partage en deux bacs (déchets compostables et non compostables).

Le poids total de déchets ménagers collectés s'est stabilisé depuis 2003 pour atteindre 13 137 tonnes de déchets non compostables (18 103 tonnes avec les déchets verts) en 2006, soit une moyenne de 255 kg/habitant/an (351 avec les déchets verts).

Evolution depuis 2001 du tonnage de déchets ménagers collectés en porte à porte pour la CC Trois Frontières

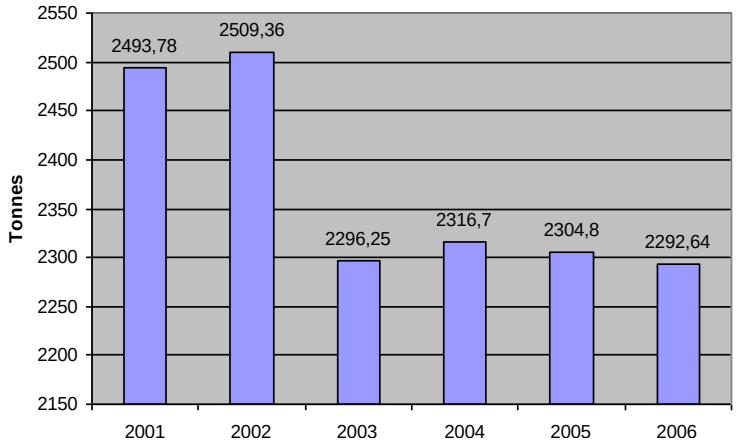


Le territoire de la Communauté de communes de la Porte du Sundgau comprend 13 communes regroupant 8 589 habitants en 2008

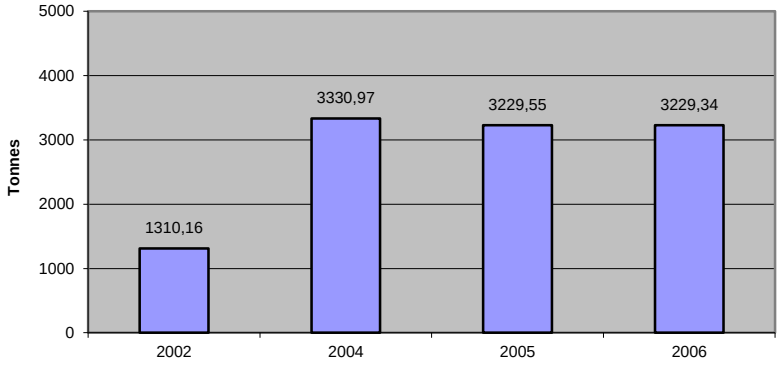
La collecte est assurée sous la forme d'un ramassage des ordures ménagères (OM) en porte-à-porte et d'un apport volontaire en conteneur (verre, papier/carton et bouteille plastique) et en déchetteries. Les déchets verts sont recueillis au sein d'une plateforme de tri vert. La baisse significative du tonnage de déchets ménagers collectés entre 2002 et 2003 (- 9,28%) correspond à la mise en place des points d'apports de tri volontaire. En 2006, 2292,64 tonnes ont été collectées, soit une moyenne de 266 kg/habitant/an.

En 2008, le territoire de la communauté de communes du Pays de Sierentz comprend 18 communes regroupant 13 352 habitants.
La collecte est assurée comme pour les précédentes, sous la forme d'un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères (OM) en porte-à-porte et d'un apport volontaire en conteneur (verre, papier/carton et bouteille plastique) ou en déchetteries. En 2006, 3 229,34 tonnes ont été collectées, soit une moyenne de 242 kg/habitant/an.

Evolution depuis 2001 du tonnage de déchets ménagers collectés en porte à porte pour la CC de la Porte du Sundgau



Evolution depuis 2001 du tonnage de déchets ménagers collectés en porte à porte pour la CC du Pays de Sierentz



9.1.1. Les conteneurs sélectifs

La Communauté de communes des Trois Frontières met à disposition 263 conteneurs répartis sur 63 points d'apports volontaires qui permettent de collecter le papier, le carton, le plastique et le verre. Les volumes collectés par les conteneurs sont globalement en augmentation depuis 2001 (+ 13,6 %).

La communauté de communes Porte du Sundgau met à disposition des particuliers pour la collecte sélective en apport volontaire 89 conteneurs (27 pour le papier/carton, 25 pour le plastique et 37 pour le verre). Les volumes collectés sont en forte augmentation depuis 2001 (+ 33,4 %).

Chaque commune de la communauté de communes du Pays de Sierentz dispose d'au moins un site d'apport volontaire (23 points au total). On recense également 7 sites d'apports pour les déchets verts.

		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trois Frontières	Verre	1 778	1 837	1 919	1 947	1 767	1 719
	Papier/carton	1 160	1 309	1 394	1 480	1 530	1 622
	Bouteilles plastiques	130	153	181	195	204	208
	TOTAL CONTENEUR	**3 068**	**3 299**	**3 494**	**3 622**	**3 501**	**3 549**
Porte du Sundgau	Verre	302	432	457	436	465	458
	Papier/carton	253	280	313	384	376	374
	Bouteilles plastiques	29	32	41	42	47	46
	TOTAL CONTENEUR	**583**	**743**	**810**	**862**	**888**	**877**
Pays de Sierentz	Verre	-	623	-	680	650	639
	Papier/carton	-	629	-	398	432	457
	Bouteille plastique	-	82	-	69	70	70
	TOTAL CONTENEUR	**-**	**1 333**	**-**	**1 147**	**1 152**	**1 166**

Bilan, en tonnes, de la collecte sélective en conteneur sur le territoire du SCOT

9.1.2. Les déchetteries

Les volumes collectés en déchetterie sont globalement en hausse, grâce à la multiplication des points de collecte.

La communauté de communes des Trois Frontières dispose de trois déchetteries, à Village Neuf, Bartenheim et Kembs, ainsi que d'un réseau de quatre mini déchetteries, à Saint Louis, Blotzheim, Hégenheim et Hésingue. La Communauté de communes de la Porte du Sundgau dispose d'une déchetteries située à Leymen (une deuxième est en projet à Michelbach-le-Haut). La communauté de communes du Pays de Sierentz dispose de deux déchetteries intercommunales, à Bartenheim et Sierentz.

		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trois Frontières	Poids total collecté (tonne)	9 206	10 173	10 487	8 769	9 039	8 800
	Poids / habitant (kg)	197,55	218,30	225,03	188,17	193,96	188,83
	Evolution	+ 10,4%	+ 9,5%	+ 3,0%	- 19,6%	+ 3,0%	- 2,7%
Porte du Sundgau	Poids total collecté (tonne)	10 200	9 760	9 338	11 005	12 207	-
	Poids / habitant (kg)	560,47	553,96	530,06	507,14	597,68	-
	Evolution	-	-1,2%	-4,5%	-4,5%	+15,1%	-
Pays de Sierentz	Poids total collecté (tonne)	-	5 582	-	6 402	6 757	6 882
	Poids / habitant (kg)	-	427,89	-	490,74	517,95	527,57
	Evolution	-	-	-	+ 12,8%	+ 5,3%	+ 1,8%

Bilan de la collecte des déchets en déchetteries

9.1.3. Le traitement des déchets

Les déchets non fermentescibles des communautés de communes des Trois Frontières et du Pays de Sierentz sont incinérés à l'usine de Sausheim. Les déchets compostables des Trois Frontières sont traités au centre de compostage d'Aspach-le-Haut. Les déchets verts du Pays de Sierentz sont transformés en compost à Dietwiller.

Le recyclage des autres déchets issus des collectes est effectué par des entreprises spécialisées.

9.1.4. Les décharges brutes

Le territoire du SCOT accueille plusieurs décharges fermées, dont certaines sont réhabilitées. Les sites non réhabilités constituent une source potentielle de contamination des sols, des eaux superficielles et souterraines. Le BRGM recense 22 décharges brutes non réhabilités et 14 ayant fait l'objet d'un réaménagement ou d'une réhabilitation.

	Décharges fermées non réhabilitées	Décharges réhabilitées
Attenschwiller	1	1
Hagenthal-le-Bas	3	1
Leymen	3	1
Liebenswiller	-	1
Knoeringue	-	1
Neuwiller	2	-
Bartenheim	-	1
Buschwiller	-	-
Hegenheim	-	1
Hésingue	1	-
Huningue	1	-
Kembs	-	1
Saint-Louis	5	-
Village-Neuf	-	-

	Décharges fermées non réhabilitées	Décharges réhabilitées
Schlierbach	1	-
Steinbrunn-le-Bas	-	1
Rantzwiller	1	-
Magstatt-le-Bas	1	-
Magstatt-le-Haut	-	1
Geispitzen	-	1
Uffheim	1	-
Kappelen	-	1
Koetzingue	-	1
Wahlbach	1	-
Sierentz	1	-
Stetten	-	1
Brinckheim	-	1

données brgm

Les décharges brutes sur le territoire du SCOT

9.2. L'ENERGIE

9.2.1. La consommation d'énergie

La consommation énergétique alsacienne s'établit, en 2000, à 6 276 kilotonnes équivalent pétrole sous la forme de produits pétroliers (39 %), d'électricité (35 %), de gaz (20 %), d'énergies renouvelables (5 %) et de charbon ou de dérivés (1%). Elle est le fait :

– de l'industrie (45 %), principal consommateur d'énergie électrique,
– du secteur résidentiel (25 %), sous la forme de produits pétroliers et de gaz pour le chauffage, d'énergie électrique pour l'éclairage et l'appareillage domestique ; c'est dans ce secteur que les énergies renouvelables se développent le plus, notamment sous forme de chauffage thermique solaire,
– des transports (20 %), quasi-exclusivement liés aux produits pétroliers,
– des activités tertiaires (10 %).

Énergie consommée	Distribution de chaque énergie par secteur			
	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport
Produits pétroliers	452	558	192	1 264
Électricité	1 542	379	240	15
Gaz	719	356	185	1
Énergie renouvelable	66	254	2	-
Charbon et dérivés	30	15	5	-
Usages principaux	force motrice procédés thermiques	chauffage	chauffage	véhicules individuels poids lourds

Structure de la consommation énergétique alsacienne en 2000 (en ktep) (Ademe)

La consommation énergétique du pays de Saint Louis s'élève à 257 ktep, soit environ 4 % de la consommation régionale. Elle est marquée par les forts besoins de l'activité industrielle, qui représente plus de 60 % de la consommation énergétique totale, contre 45 % à l'échelle régionale et 28 % à l'échelle nationale !

9.2.2. La production d'énergie

Les principales sources d'énergie exploitées sur le territoire du SCOT sont le bois pour le chauffage domestique et l'hydroélectricité (barrages hydroélectrique rhénans de Kembs). L'installation d'une nouvelle turbine à Village Neuf est actuellement à l'étude par EDF. Le canal de Huningue est équipé de deux microcentrales. La ville de Saint Louis dispose également de deux réseaux de chaleur qu'il est envisagé d'aliumenter par une centrale à biomasse associée à une unité de cogénération. ,Il existe enfin un projet de raccordement de la ville au réseau de chaleur de la ville de Bâle.

L'énergie solaire se développe, avec une accélération depuis 2010. L'Ademe recense olus d'une vingtaine d'installations de panneaux solaires ayant donné lieu à subvention. Mais, les réalisations les plus importantes émanent des collectivités. Les superficies de panneaux photovoltaïques dépassaient les 5 000 m² en 2013.

Commune	Type d'installation	Surface de panneaux solaires m^2	Puissance des chaudières bois
Village Neuf	Complexe sportif de Village Neuf	22,5	-
	10 logements rue des alliés,	25,3	-
	5 logements - Résidence La Roselière	15	-
	Base Nautique des 3 frontières	6,99	-
Folgensbourg	Chaufferie bois du bâtiment scolaire et des services	-	120 kW
Hésingue	Chaufferie d'un petit collectif	-	55 kW
Saint-Louis	Copropriété de 24 logements	-	-
	SCI Hotel St Louis CTZ- Turckheim -	6,39	-
	10 bâtiments municipaux	3 285	
	8 logements locatifs	20	-
Huningue	Pôle de la petite enfance	30	-
	40 logements résidence Briand	36.8	-
Kembs	Piscine	1 000	
Magstatt-le-Bas	Chaufferie bois de la mairie et de la salle communale	-	145 kW
Rantzwiller	2 appartements communaux : chaudière granulés bois avec réseau de chaleur	9,2	85 kW
Sierentz	28 logements résidence du square des arômes	50	-
Blotzheim	Chaufferie bois pour des logements locatifs, une maison d'habitation et un hall de stockage	-	100 kW -
Bartenheim	32 logements sur 3 bâtiments	76	-
	Structure multi accueil de la petite enfance	6	-

Installations solaires recensées sur le territoire du SCOT

9.2.3. Potentiel de développement des ressources locales

L'ADEME évalue la disponibilité énergétique locale entre 6 et 12 kilotonnes équivalent pétrole, principalement dans le développement du solaire thermique et de la cogénération électricité et chaleur (production à partir d'une énergie primaire combustible de deux énergies secondaires utilisables : une énergie électrique et une énergie thermique).

Le solaire

Le secteur du SCOT se situe dans une plage d'ensoleillement assez favorable l'été, moins favorable l'hiver en raison de nébulosité. L'énergie solaire arrivant au sol varie, en moyenne pour la période 1976 à 1990, de 1 000 kWh/m² en janvier à 5 200 kWh/m² en juillet.

Janvier	1 000	Juillet	5 200
Avril	4 000	Octobre	2 200

Energie solaire reçue au sol en kWh (Reklip)

Le bois énergie

Le bois énergie est utilisé sous trois formes : le bois bûche, la plaquette et le granulé.

Le bois bûche est la forme la plus répandue. Elle est utilisée par les particuliers pour alimenter des systèmes de chauffage individuel.

Le sciage des grumes produit une quantité importante de produits connexes valorisables en bois énergie : écorces (30 %), plaquettes de scierie (5 %), copeaux et sciure (1 %). Leur utilisation se fait sous forme de plaquettes (issues du broyage des rémanents), principalement destinées aux chaudières collectives et à la co-génération (co-production d'électricité et de chaleur sous forme de vapeur d'eau), ou sous forme de granulés compressés, destinés principalement aux particuliers (utilisation de chaudières à alimentation automatique).

La forêt alsacienne couvre 38 % du territoire régional ; elle est publique à 79 %. La production annuelle régionale est évaluée à 2,7 millions de m3 (toutes forêts confondues), soit une moyenne de 9 m3/ha/an. Dans le Haut-Rhin, les bûches représentent 97 % du bois énergie contre 3 % pour les produits connexes.

L'évaluation prospective des possibilités de développement de la filière bois énergie conclue à l'absence de disponibilités de produits connexes. Le potentiel régional en bois bûche est de 137 000 tonnes par an (l'Alsace produit 700 000m3 de sciage par an), dont moins de 1 000 tonnes pour les deux cantons du SCOT (contre plus de 5 000 tonnes pour les secteurs Vosgiens du département).

La géothermie

Le secteur de la ville de Bâle est situé dans une zone potentiellement favorable à une exploitation en géothermie profonde. Les premiers forages de production ont générés plusieurs évènements sismiques qui ont conduit à la suspension du projet. La géothermie profonde est cependant la source d'énergie la plus prometteuse.

L'éolien

Les études sur le potentiel éolien régional classent le territoire du SCOT comme zone insuffisamment ventilée pour envisager une exploitation commerciale.

10. L'état sanitaire

10.1. PATHOLOGIES ET ESPERANCE DE VIE

10.1.1. Etat des lieux sanitaire

L'état sanitaire traduit, d'une certaine manière, la qualité de l'environnement dans lequel vit une population ainsi que son bien-être. Malheureusement, les données disponibles ne sont pas à l'échelle du territoire du SCOT. Néanmoins, les données départementales et régionales permettent une approche. Par ailleurs, certaines évolutions renseignent sur les équipements nécessaires à moyen terme pour répondre aux exigences de soins de cette population.

La population alsacienne est un peu moins âgée que la moyenne de la population française : la part des plus de 75 ans est de 6,2 % contre 7,7 % pour la France métropolitaine. Néanmoins, si entre 1968 et 1999, la population régionale a augmenté de 23 %, l'effectif des plus de 60 ans a cru de 30 %, et celui des plus de 75 ans de 85 %. La population des plus de 85 ans a vu ses effectifs multipliés par 3,6 au cours de cette même période. Ces progressions sont sensiblement identiques à celles observées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Selon la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), cette tendance indique une probable explosion du nombre de personnes dépendantes à l'horizon 2020.

En 2002, l'espérance de vie en Alsace est de 75,7 ans pour les hommes et de 82,4 ans pour les femmes, mais l'écart entre les deux sexes tend à diminuer. Les Alsaciens vivent en moyenne moins longtemps que la moyenne des Français. La surmortalité concerne principalement les plus de 60 ans.

Les études de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé classent l'Alsace parmi les régions à plus fort taux de mortalité (19ième rang national en terme d'espérance de vie). Cette surmortalité est constatée dans l'ensemble des régions du Nord et du Nord Est de la France. Les écarts à la moyenne nationale sont plus importants pour les femmes (+ 11 %) que pour les hommes (+ 4%).

Dans le Haut-Rhin, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs sont les premières causes de mortalité pour les deux sexes réunis. Le cancer est la première cause de mortalité pour les hommes. La part des victimes de cancer est plus importante en Alsace que la moyenne nationale.

	Haut Rhin	Alsace
Maladies infectieuses et parasitaires	2,0	2,3
Dont SIDA et maladies à VIH	0,2	0,27
Tumeurs	35,2	35,0
Dont tumeurs malignes du larynx, trachée, bronches et poumons	8,8	9,0
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	4,2	3,9
Troubles mentaux et du comportement	3,5	3,1
Dont abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	1,0	0,8
Maladies du système nerveux et des organes des sens	3,0	2,7
Maladies de l'appareil circulatoire	26,2	26,6
Maladies de l'appareil respiratoire	6,2	6,2
Maladies de l'appareil digestif	5,1	4,7
Maladie de l'appareil génito-urinaire	1,2	1,3
Symptômes et tats morbides mal définis	3,2	4,8
Blessure et d'empoisonnement	8,3	7,6
Dont : accidents de transport	1,5	1,6
chutes accidentelles	1,0	1,0
suicides	3,0	2,3
Autres maladies	2,1	1,8

Tableau des causes de mortalité chez les hommes en 2006, en %.

	Haut Rhin	Alsace
Maladies infectieuses et parasitaires	1,7	2,16
Dont SIDA et maladies à VIH	0,03	0,07
Tumeurs	24,5	24,0
Dont tumeurs malignes du sein	4,3	4,0
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	4,7	4,5
Troubles mentaux et du comportement	6,7	6,2
Dont abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	0,2	0,2
Maladies du système nerveux et des organes des sens	4,4	4,3
Maladies de l'appareil circulatoire	33,3	33,5
Maladies de l'appareil respiratoire	5,7	5,7
Maladies de l'appareil digestif	4,0	4,1
Maladie de l'appareil génito-urinaire	1,1	1,6
Symptômes et états morbides mal définis	5,0	5,3
Blessure et d'empoisonnement	5,9	6,0
Dont : accidents de transport	0,5	0,4
chutes accidentelles	1,0	1,2
suicides	0,9	0,9
Autres maladies	3,0	2,6

Tableau des causes de mortalité chez les femmes en 2006, en %

10.1.2. L'évolution des causes de mortalité

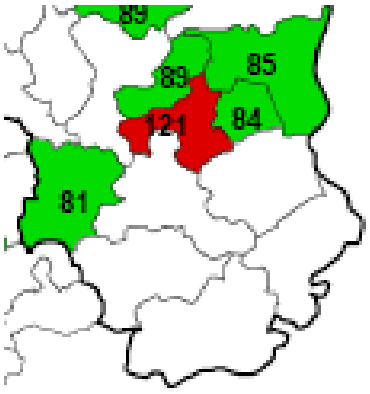
La mortalité régionale liée aux maladies de l'appareil circulatoire est nettement supérieure à la moyenne nationale, mais elle diminue de manière constante et plus rapidement qu'à l'échelle nationale. Par contre, en ce qui concerne les cancers, la région cumule des indicateurs défavorables :

– les décès et les nouveaux cas de cancers sont plus fréquents en Alsace qu'en moyenne nationale et européenne,
– le nombre de nouveaux cas augmente, avec des évolutions particulièrement importantes pour les mélanomes cutanés (deux sexes) et les cancers du poumon chez la femme.

Les décès par accidents de la vie courante et par suicide sont plus nombreux que les décès par accidents de la circulation. La mortalité régionale, en rapide diminution, est inférieure à la moyenne nationale (exception faite des chutes accidentelles), mais elle reste cependant nettement supérieure à la moyenne de l'Europe des 15, ce qui montre que des marges de progrès existent encore en ce domaine.

Les situations les plus favorables, comparativement à la moyenne régionale, s'observent en périphérie des grandes agglomérations régionales. Dans le Haut Rhin, les meilleures situations sont observées pour les cantons d'Habsheim (périphérie Est de Mulhouse) et de Wintzenheim (périphérie Ouest de Colmar). Ces cantons présentent des indicateurs sociaux favorables : faibles taux de ménages non imposés, de bénéficiaires de l'allocation parent isolé ou du revenu minimum d'insertion. Strasbourg, mais plus encore Colmar et Mulhouse, ont, par contre, des taux de mortalité prématurée évitable élevés.

Mortalité des cantons du Nord du Haut-Rhin comparée à la moyenne alsacienne, deux sexes confondus (Indice Comparatif de Mortalité Alsace =100)



Canton de Mulhouse

Territoire du SCOT Huningue Sierentz

ICM signif. < 100
ICM non différent signif. de 100
ICM signif. > 100

10.2. UN EFFET DE L'ENVIRONNEMENT

L'allongement de la durée de la vie pourrait être le premier facteur expliquant l'évolution de la fréquence des décès liés aux maladies cardio-vasculaires : celles-ci touchent, en effet, principalement les personnes âgées. Les personnes d'âge moyen sont plus fréquemment atteintes par les cancers.

Les habitudes alimentaires expliquent la forte occurrence régionale des maladies cardio-vasculaires. Mais l'importance des facteurs de l'environnement, notamment dans le développement des maladies des systèmes circulatoire et nerveux ainsi que des cancers, est démontrée.

Le niveau social est l'un des déterminants de l'état sanitaire d'une population. Ce facteur peut jouer au travers des habitudes alimentaires, des conditions de travail et de l'environnement au lieu d'habitat. La mortalité chez les hommes de 25 à 55 ans est trois à quatre fois plus élevée chez les ouvriers que chez les cadres, situation observée pour la plupart des causes de décès. Une étude de l'Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORSAL) montre que les inégalités sociales de santé, déjà observées chez les adultes, sont marquées dès l'âge de 6 ans.

Bibliographie

ADEME, 2003, l'énergie en Alsace de 2000 à 2020, 40 pages

BRGM, 1972, Carte géologique au 1/50 000 de Colmar-Artolsheim, éditions du Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Ecoscop, 2003, Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace - rapport d'étude (1/3), Région Alsace, 130 pages

Ecoscop, 2003, Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace - documents cartographiques (2/3), Région Alsace, 27 pages

Ecoscop, 2003, Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace – fichiers de données et annexes (3/3), Région Alsace, 74 pages

FIBOIS Alsace, 2005, Evaluation de la ressource bois énergie en Alsace, 24 pages

Préfecture de la région Alsace, 2006, Plan Régional Santé Environnement, 113 pages

Préfecture de la région Alsace, 2005, Plan Régional de Santé Publique, 150 pages

Reklip, 1995, Atlas climatique du fossé rhénan méridional, éditions Coprur

Sell, 1998, L'Alsace et les Vosges, géologie, milieux naturels, flore et faune, Delachaux et Niestlé, 352 pages

Sol conseil, 2003, Guide des sols d'Alsace – Piémont haut-rhinois et Ochsenfeld, région Alsace, 229 pages

Sol conseil, 2004, Guide des sols d'Alsace – Plaine centre Alsace, région Alsace, 215 pages

Université Louis Pasteur, 1974, Atlas des ressources naturelles et de l'aménagement de la région Alsace, région Alsace

C Justification des choix retenus

1. Synthèse des enjeux

Un des grands enjeux sur le territoire du SCOT est de faire du triangle « Saint-Louis – Huningue – Aéroport » un point névralgique du développement du territoire, aussi bien en termes économique que fonctionnel.
Le territoire affirme une volonté forte de la pas être réduit à une « banlieue-dortoir » de Bâle.

La réflexion sur le développement futur du territoire devra porter sur l'appréciation de l'aéroport comme un point d'attractivité pour le territoire et comme un moteur de développement à l'échelle régionale.

Le développement du territoire pourra ainsi concentrer le développement des activités économiques et de valorisation d'importance métropolitaine dans les secteurs à proximité de l'aéroport.
Ce secteur est amené à créer une dynamique économique motrice vis-à-vis des voisins suisses et allemands et à renforcer la cohésion avec ces deux pays voisins.

La densification des zones urbaines proches de Saint-Louis et Huningue devra se faire en lien direct avec le développement d'un réseau de transport en commun efficace et cohérent optimisant les déplacements quotidiens et renforçant ainsi le dynamisme du pôle Saint-Louis / Huningue.

Afin de garantir le maintien de l'attractivité sur le territoire, la diversification des formations, et la mixité de l'habitat seront à mettre en œuvre.
La répartition des services de santé, de maisons d'accueil spécialisées et d'équipements publics sera à organiser en fonction des choix et orientations de développement économique sur le territoire.

Dans chaque commune, la définition d'une enveloppe urbaine est une étape indispensable à la recherche d'une organisation urbaine cohérente et économe de l'espace qui permettra de mieux répondre aux besoins des habitants et de favoriser la cohérence de l'ensemble du territoire.

L'urbanisation future devra se faire dans un souci d'utilisation optimale des possibilités de développement permettant une circulation aisée dans la commune.

Les centralités, notamment par rapport aux équipements, devront être renforcées par la réduction des distance-temps.

Le territoire du SCOT est une véritable plate-forme logistique à grande échelle ainsi qu'un espace de transit de biens et de personnes.

La croissance démographique, l'augmentation des distances domicile-travail et des échanges entre les pays sont autant de facteurs qui présagent plutôt une augmentation du trafic qu'une réduction des échanges. L'enjeu majeur en matière de transports, face à la saturation du réseau routier, est de favoriser les reports modaux à l'échelle du territoire mais aussi à une échelle plus grande en raison de l'importance du trafic de transit.
Ainsi, le trafic devra être mieux diffusé ou fluidifié.

Ces nouveaux aménagements et cette gestion des infrastructures de transports devront permettre d'offrir à chacun un lieu de vie, d'emploi et d'échange préservant la qualité du cadre de vie encore préservée aujourd'hui.

Le réseau de pistes cyclables et les itinéraires balisés existants sont des éléments à compléter et à mailler pour faciliter l'utilisation des modes de déplacements doux pour les petits trajets quotidiens ou pour la découverte du territoire.

L'objectif-cadre du PADD, ainsi que l'ensemble des éléments explicités ci-dessous permettent d'appréhender la complexité du territoire ainsi que les enjeux transfrontaliers qui s'y rattachent.
Les présents chapitres permettent de détailler les orientations affichées, de même que les prescriptions qui en découlent. Il est organisé à partir des 7 thématiques principales déclinées pour le développement du territoire du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz.
Certaines orientations du PADD s'inscrivent dans plusieurs thématiques, dans ce cas, elles ne sont explicitées qu'une seule fois.

2. Affirmer la place du territoire du SCOT dans l'espace régional

La dynamique de développement du territoire, inscrite dans ce SCOT tient compte de la stratégie de développement à l'échelle trinationale et de l'importance de la solidarité interne au territoire pour assurer son bon fonctionnement. Les projets de développement intègrent également les projets des territoires voisins (Région mulhousienne et du Sundgau) ainsi que des enjeux environnementaux qui s'inscrivent à l'échelle interrégionale.

2.1. S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire du SCOT est, comme indiqué en introduction de ce rapport, intégré dans l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) dont la stratégie de développement 2006-2020 a été validée par l'ensemble des élus.
Les objectifs et orientations du SCOT tiennent compte des projets et ambitions de développement inscrits dans cette stratégie régionale.
La ligne directrice est de renforcer le rayonnement international de l'ETB et l'intégration fonctionnelle et identitaire de son « cœur urbain trinational » en veillant à une réelle qualité de vie.

En matière d'économie

- renforcer le tissu économique existant et créer de nouveaux emplois ;
- favoriser l'innovation technologique grâce à la formation scientifique et la recherche ;
- développer la connaissance économique au niveau trinational ;
- accroître le rayonnement national et international de l'ETB.

En termes démographiques

- favoriser la croissance démographique de l'ensemble de l'ETB ;
- assurer la mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble de l'ETB ;
- offrir des prestations et des services sociaux, culturels et de santé de qualité correspondant aux besoins des habitants ;
- favoriser les échanges entre les habitants des trois pays.

Pour le développement urbain

- instaurer le principe de croissance qualitative au sein de la « région urbaine des 15 minutes » ;
- assurer un aménagement des limites de l'urbanisation et des centralités ;
- promouvoir la transformation de l'ETB en « région urbaine durable » transfrontalière ;
- intégration du cœur urbain trinational ;
- mettre le Rhin et ses affluents comme trait d'union de la région urbaine ;
- recoudre les zones de frontières pour accélérer le processus de réalisation transfrontalier ;
- renforcer la fonction charnière de l'ETB entre des régions métropolitaines.

Transport

- favoriser l'accessibilité internationale et les pôles logistiques intégrés ;
- encourager la mobilité durable et l'accessibilité au sein de la « région urbaine des 15 minutes ».

Paysage

- assurer la mise en place de parcs régionaux au niveau national et transfrontalier ;
- renforcer la qualité des parcs métropolitains ;
- accompagner une nouvelle réalité : la ville dans la nature et la nature en ville.

Grands projets métropolitains

- utiliser une partie des financements du projet d'agglomération de Bâle pour des infrastructures transfrontalières ;
- utiliser une partie de la manne fiscale des travailleurs frontaliers pour abonder un fond d'infrastructure pour les grands projets d'infrastructures trinationales d'intérêt métropolitain ;
- tendre le bassin de vie de l'ETB visible aux yeux des institutions allemandes, françaises, suisses et européennes par des actions de lobbying à Paris, Bern, Stuttgart et Berlin ;
- organisation d'une IBA pour faciliter l'arrivée de capitaux extérieurs (européens et privés) pour la réalisation des projets de l'ETB, grâce à une visibilité accrue des grands projets urbains et culturels ;
- favoriser la création de nouvelles zones à statut spécial (zone dérogatoire, zone franche, etc.…) qui permettent l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée en France et en Allemagne.

Gouvernance et coopération transfrontalière

- rendre visible, pour la population, les activités de coopération transfrontalière de la région urbaine de l'ETB ;
- concrétiser, par la construction d'infrastructures, la coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire et des transports en commun ;
- intégrer de nouveaux thèmes de coopération transfrontalière à l'échelle de la région urbaine
- passer d'une logique sectorielle à une approche multithématique : rendre visible les gains de la coopération ;
- renforcer l'identité régionale.

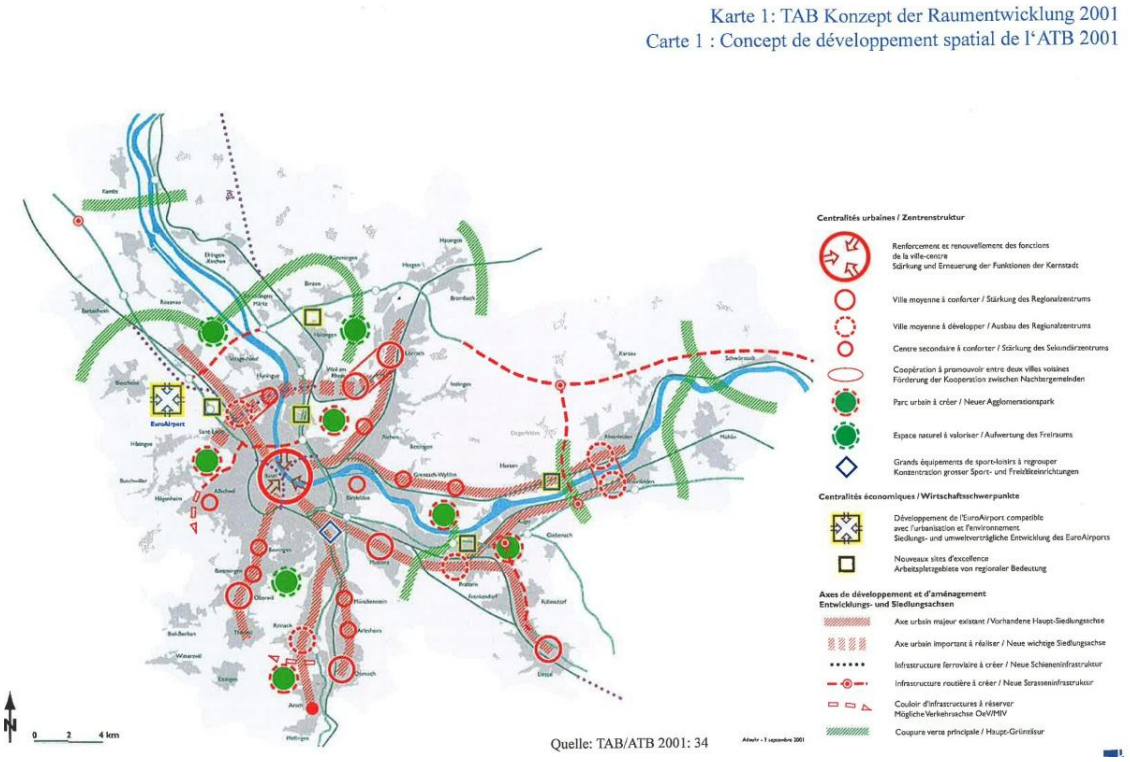


Figure 167 : Concept de développement spatial inscrit en 2001 pour le territoire de l'ATB

Les objectifs de développement du territoire du SCOT contribuent à la poursuite des objectifs inscrits dans cette stratégie trinationale de développement dans la limite du champ d'action de ce document d'urbanisme.

En outre, les ambitions de développement intègrent les interactions avec les territoires plus au Nord et à l'Ouest en lien avec Mulhouse et le Sundgau.
Ce territoire sous influence trinationale bénéficie ainsi d'une attractivité et d'un dynamisme bien spécifique.

2.2. REPONDRE AUX ENJEUX TRINATIONAUX ET LOCAUX

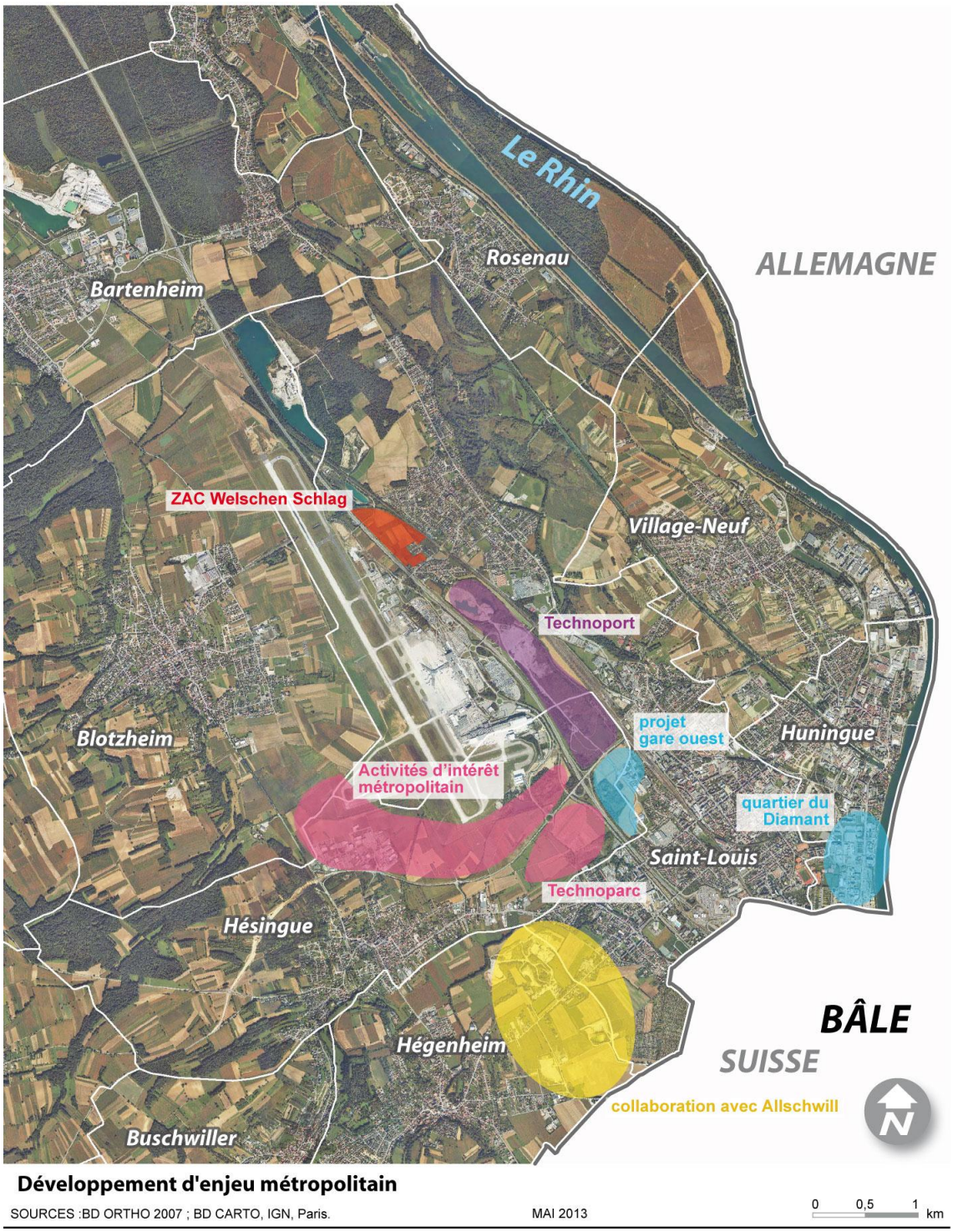


Figure 168 : Localisation indicative des secteurs de projet d'envergure métropolitaine

Sur le territoire du SCOT, le secteur délimité par l'aéroport, le Rhin et la frontière suisse revêt un enjeu trinational majeur dans la stratégie de développement inscrite par l'Eurodistrict et qui faisait déjà l'objet d'une attention particulière dans le Schéma Directeur.

L'enjeu de ce secteur se situe à plusieurs niveaux, d'où une déclinaison thématique dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et dans le Document d'Orientations Générales :

– une fonction de « porte d'entrée » de l'agglomération trinationale qu'il est important d'identifier et de valoriser, en particulier pour l'aménagement des secteurs de développement ;
– le développement de l'emprise de l'aéroport, en partie Sud et Ouest de l'emprise existante, notamment pour les activités qui lui sont liées et complémentaires ;
– la prolongation du tramway bâlois sur la commune de Saint-Louis, qui reliera ainsi directement les deux centres urbains par un moyen de transport en commun unique ;
– la réorganisation du schéma de transports urbains sur cette base mais également en lien avec le raccordement ferroviaire de l'aéroport sur l'axe Mulhouse/Saint-Louis/Bâle ;
– la création d'une voie reliant la RD105 au réseau routier d'Allschwil ;
– l'inscription de plusieurs sites de projet structurants :
  • le site du Technoport destiné à un développement économique, d'équipements et de services sur une emprise d'environ 70 hectares correspondant à un site déjà artificialisé (ancienne gravière) ;
  • la ZAC du Welschen Schlag en cours d'aménagement ;
  • le quartier du Lys, également appelé Quartier Gare Ouest qui permettra le développement de l'habitat, d'équipements et de services le long de la futur ligne de tram sur une emprise d'environ 25 ha ;
  • le site de développement économique de Blotzheim, sur une emprise de 50 hectares environ destiné à permettre le déploiement des activités mixtes à proximités de l'aéroport ;
  • à plus long terme, le site du Technoparc sur une emprise de 25 hectares environ, destiné également au développement principal d'activités motrices à proximité immédiate de l'aéroport ;

    Ces deux derniers secteurs s'inscrivent en-dehors de l'emprise de 800 hectares inscrits dans le Projet d'Intérêt Général de l'équipement aéroportuaire ;
  • un secteur de 30 hectares environ, à développer à plus long terme depuis la RD105 jusqu'à Allschwil pour créer une continuité urbaine structurante et structurée reliant les communes de Hésingue, Saint-Louis, Hégenheim et Allschwil.

    Ce secteur est actuellement occupé par des gravières dont les autorisations d'exploiter n'expirent pas avant 2023. Ce secteur est, d'autre part, grevé par les contraintes du couloir d'envol de la piste de l'aéroport et par le Plan d'Exposition au Bruit.

L'ensemble de ces sites de projet doit être traité avec une cohérence et une réflexion fonctionnelles permettant de valoriser au mieux les espaces disponibles mais aussi de répondre aux besoins du territoire et des territoires voisins en assurant une intégration des projets dans l'environnement proche.
L'emprise foncière cumulée de ces secteurs représente 200 hectares dont une partie est déjà artificialisée.

Le projet Dreiland en cours d'étude sur les trois communes de Bâle, Weil-Am-Rhein et Huningue s'inscrit sur des sites déjà urbanisés et à restructurer dans le cadre de la valorisation des berges du Rhin. Il prévoit notamment la création d'un nouveau quartier de services, équipements et logements avec des espaces paysagers importants valorisant ainsi le caractère de la « nature en ville ».
La création d'un franchissement sur le Rhin comme support de déplacement (doux ou transport en commun) est également à l'étude pour relier les sites concernés.

Ainsi, le renforcement du pôle urbain principal (Saint-Louis/Huningue) sera assuré par une solidarité de développement avec les communes voisines et notamment Hésingue, Hégenheim et Blotzheim.
Ces secteurs stratégiques et d'activités motrices sont fortement orientés vers l'économie et la stratégie transfrontalière.

3. Assurer la cohérence entre l'armature urbaine du territoire et le développement démographique

3.1. LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ATTENDU SUR LE TERRITOIRE

En première partie du rapport de présentation, les projections démographiques de l'INSEE estiment une population de 81 300 habitants à l'horizon 2030 dans le cadre du scénario du report de l'évolution tendancielle observée entre 1999 et 2006.
Il prévoit ainsi le ralentissement de la croissance démographique notamment en raison du vieillissement de la population actuelle et d'un ralentissement du renouvellement de cette population sur le territoire (chapitre 3.4 du diagnostic territorial).
Cependant, ces estimations n'ont pas considéré la proximité géographique de la Suisse et l'attractivité importante du territoire du SCOT en raison de ce positionnement.
Il est donc nécessaire de considérer, dans les projections de population, un apport de population nouvelle lié au développement économique et stratégique de l'agglomération bâloise dans son ensemble.
Les projections démographiques à l'échelle de l'Eurodistrict prévoient d'ailleurs une augmentation importante de la population sur la partie française du territoire.

L'augmentation attendue, uniquement sur la Communauté de Communes des Trois frontières, et en ne considérant pas la croissance régionale française, est de 5 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2020 (source : Stratégie de développement – Tome 1 – p55).

Ces projections à l'échelle de l'ETB tiennent compte des projets d'envergure prévus sur le territoire, notamment le développement du campus pharmaceutique qui devrait engendrer la création de plusieurs milliers d'emplois et ainsi nécessiter la création de logements nouveaux sur le territoire.

Aussi sur le territoire du SCOT, le développement démographique attendu tient compte des objectifs suivants :

- permettre le renouvellement de la population, notamment de la population active ;
- tenir compte des besoins d'accueil liés au développement de l'agglomération bâloise ;
- une volonté de stabilité globale des équilibres territoriaux existants ;
- répondre aux besoins de la solidarité transfrontalière et notamment pallier la rareté de logements disponibles sur la partie suisse de l'agglomération ;
- une maîtrise du développement urbain pour assurer le fonctionnement durable du territoire avec ses nouveaux habitants et en accord avec l'existant ;

Le scénario démographique retenu, sur la base de ces objectifs, vise une population totale sur le territoire en 2030 de 87 000 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen entre 2008 et 2030 de 0,89%, correspondant à une maîtrise du scénario tendanciel.

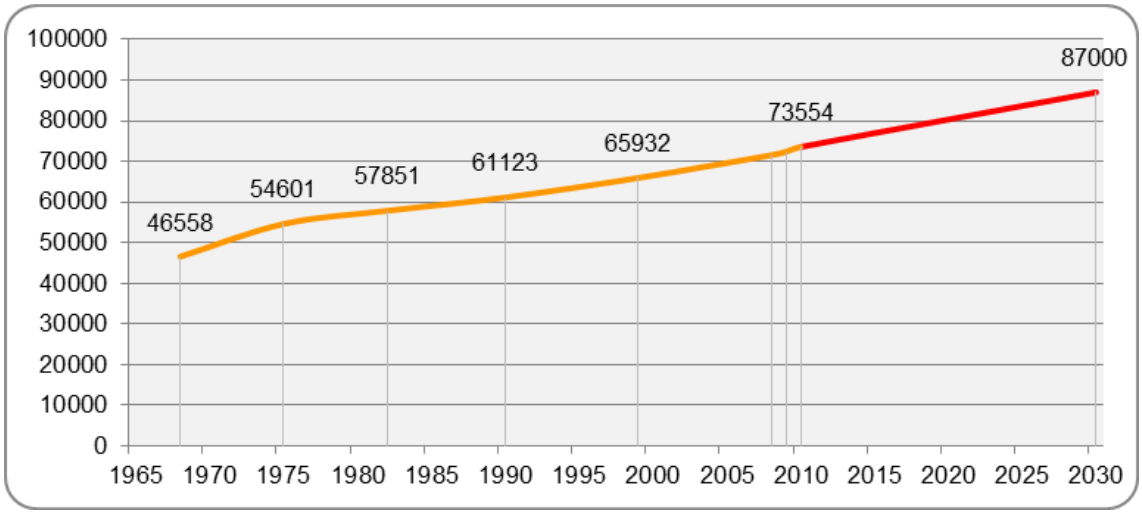


Figure 169 : Courbe démographique attendue à l'horizon 2030 pour le territoire du SCOT

Ainsi, 15 470 habitants supplémentaires sont attendus à l'horizon 2030 sur le territoire du SCOT.

3.2. RENFORCER L'ORGANISATION TERRITORIALE

Comme c'était déjà le cas dans le Schéma Directeur approuvé en 1998, le SCOT définit une armature urbaine qui a vocation à structurer le territoire de manière à répondre aux objectifs de développement et aux besoins des populations actuelles et futures.
Cette armature a été définie selon les critères présentés dans le tableau ci-après. Il décrit la situation de chaque commune dans sa strate et les caractéristiques qui ont amené au classement de la commune dans la strate proposée.

3.2.1. L'armature urbaine fixée par le SCOT

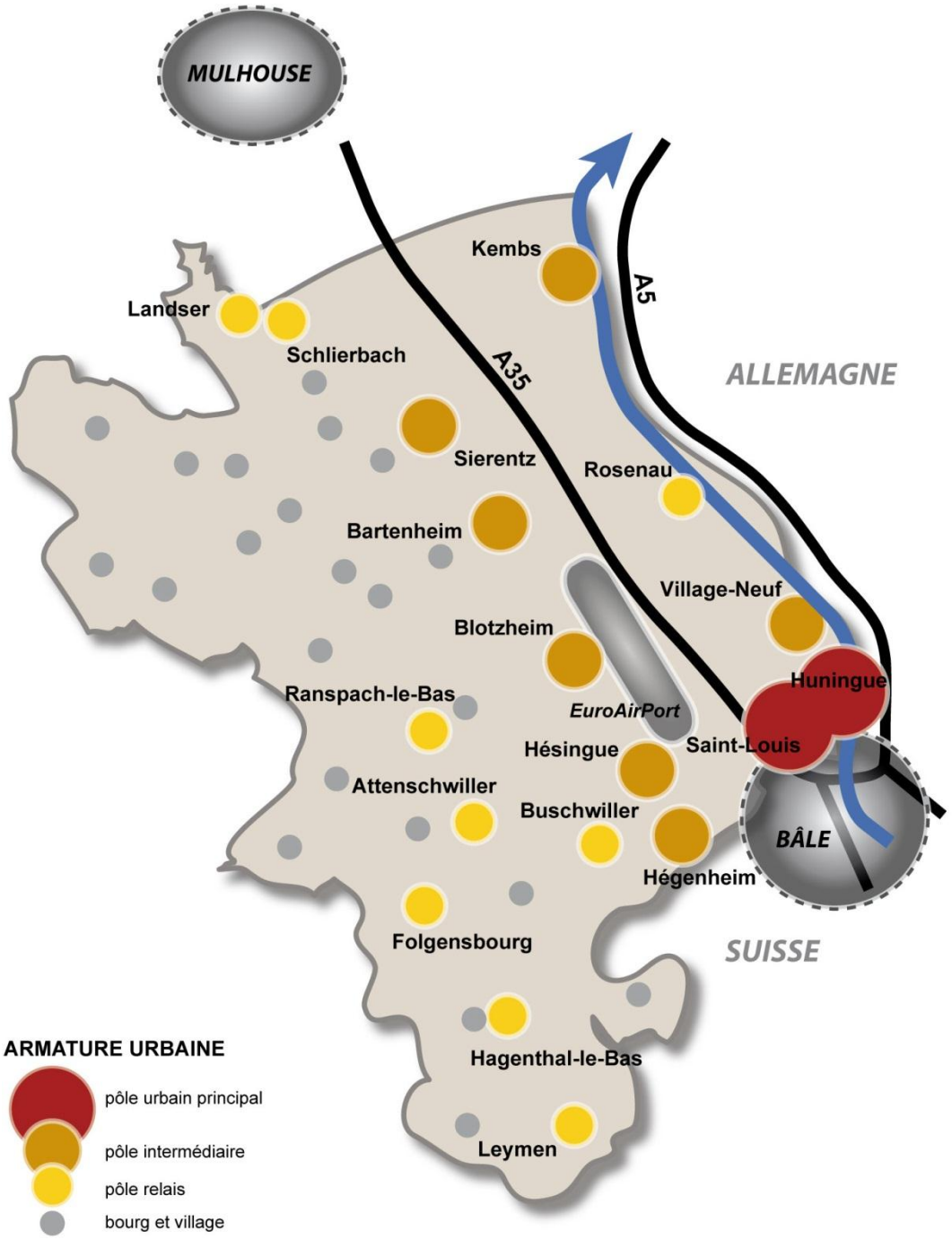


Figure 170 : Armature urbaine sur le territoire du SCOT (extrait du PADD)

	Pôle urbain principal	Pôle intermédiaire	Pôle relais	Bourg et village
Communes concernées	**Saint-Louis** **Huningue**	**Bartenheim** **Blotzheim** **Hégenheim** **Hésingue** **Kembs** **Sierentz** **Village-Neuf**	**Attenschwiller** **Buschwiller** **Folgensbourg** **Hagenthal-le-Bas** **Landser** **Leymen** **Ranspach-le-Bas** **Rosenau** **Schlierbach**	**Brinckheim** **Geispitzen** **Hagenthal-le-Haut** **Helfrantzkirch** **Kappelen** **Knoeringue** **Koetzingue** **Liebenswiller** **Magstatt-le-Bas** **Magstatt-le-Haut** **Michelbach-Le-Bas** **Michelbach-Le-Haut** **Neuwiller** **Ranspach-le-Haut** **Rantzwiller** **Steinbrunn-le-Haut** **Stetten** **Uffheim** **Waltenheim** **Wentzwiller** **Zaessingue**
Caractéristiques	Villes moyennes à l'échelle régionale importance du poids démographique pôle d'emploi concentration d'équipements, notamment structurants situation transfrontalière conurbation avec Bâle	croissance démographique récente et importante développement de la zone commerciale et de secteurs d'activités zone de chalandise au-delà du territoire du SCOT position intermédiaire entre Mulhouse et Bâle sur l'axe rhénan desserte en transports en commun cadencé bon degré d'équipements	Position d'étape sur le territoire sur un axe routier important soit en secteur des collines ou au bord du Rhin potentiel à valoriser pour l'organisation des transports en commun présence de services et équipements d'influence intercommunale	Communes du territoire localisées exclusivement sur le secteur des collines au-delà du talus et de petite taille (moins de 900 habitants)
Nombre d'habitants en 2010	Plus de 5000 habitants par commune	Entre 2400 et 5000 habitants par commune	Entre 700 et 2500 habitants par commune	De 0 à 900 habitants par commune

	Pôle urbain principal	Pôle intermédiaire	Pôle relais	Bourg et village
Equipements et services	Poste Gendarmerie commissariat de police mini-déchetterie et déchetterie Etablissements de santé variés Etablissements d'enseignement et de formation supérieure diversité des établissements sportifs et culturels bon degré d'équipement pour les populations jeunes	Poste Gendarmerie Déchetterie Maison de retraite Collège équipements sportifs bonne offre d'accueil pour les populations jeunes structure pour personnes handicapées à Bartenheim présence d'équipements sportifs et culturels Chaque commune dispose d'un multi-accueil ou d'un périscolaire	Gendarmerie Poste à Hagenthal-le-Bas déchetterie à Leymen structure pour personne handicapée à Hagenthal-le-Bas collège lycée privé équipements sportifs et culturels équipements pour les jeunes présents mais à améliorer (surtout à Hagenthal-le-Bas et à Leymen)	Equipements et services moins nombreux voire absents sur certaines communes notamment les équipements spécialisés (personnes âgées ou jeunesse)
Emplois Activités	Plus de 12 000 emplois (AEP compris) - Possibilités de développement de l'activité en renouvellement de friches industrielles ou en aménagement de nouvelles zones (EAP notamment)	Des possibilités de développement de zones d'activités se raréfient, notamment pour les entreprises importantes et consommatrices d'espace Entre 500 et 1500 emplois par commune Bartenheim et Village-Neuf n'ont plus de possibilités importantes de développement d'activités Blotzheim garde des possibilités, notamment à proximité de l'EAP le renouvellement sur les friches industrielles et dans la réhabilitation des gravières – un tissu économique diversifié	400 emplois à Landser et Schlierbach, 190 emplois à Hagenthal-le-Bas 155 emplois à Leymen 275 emplois à Rosenau 110 emplois à Ranspach-le-Bas Les possibilités de développement de petits secteurs d'activités pour répondre aux besoins locaux et artisanaux du secteur sont possibles pour le maintien du dynamisme économique	De 0 à 100 emplois par commune

	Pôle urbain principal	Pôle intermédiaire	Pôle relais	Bourg et village
Commerces	Hypermarchés supermarchés et nombreux petits commerces alimentaires offre importante de tous commerces	Un hypermarché Supermarchés (sauf Village-Neuf) petits commerces alimentaires offre de tous types de commerces	offre plus restreinte en commerces diversité moindre (absence d'offre en loisirs et bricolage) Petits commerces alimentaires (Hagenthal - Landser-Schlierbach et un à Leymen) absence à Ranspach-le-Bas	Rareté des petits commerces alimentaires (4 au maximum)
Transports	Aéroport Gare Réseau Distribus cadencé - parking-relais intermodal échangeur autoroutier	Gare : échangeur autoroutier pour Kembs - Sierentz - Bartenheim et Blotzheim réseau Distribus cadencé relais intermodal à Bartenheim et Sierentz vers Mulhouse	Bus du CG 68 vers Mulhouse ou Saint-Louis - Absence de cadencement (sauf Leymen et Rosenau) Rosenau (Absence de franchissement A35 pour accéder à la gare la plus proche) et bus du CG68 vers Mulhouse TAD pour la partie Sud et Est Situés sur la RD 419, 201 ou RN66 et la RD 12b projet de réouverture de la gare de Schlierbach gare à Leymen	Bus du CG 68 non cadencé vers Mulhouse ou Saint-Louis
Type d'habitat	plus de 70% de logements collectifs logement aidé bien représenté	Entre 30 et 50% de logements collectifs Objectif de 20% de logements aidés pour les communes de la CC3F de plus de 3 500 habitants	Entre 15 et 35% de logements collectifs (sauf pour Schlierbach/Landser : Environ 5%)	Moins de 25% de logements collectifs

Figure 171 : tableau de présentation de l'armature urbaine

3.2.2. L'évolution de l'armature par rapport au Schéma directeur

Par rapport au schéma directeur approuvé en 1998, l'évolution de l'armature retenue est la suivante :

Nom de la commune	Strate de l'armature dans le schéma directeur	Strate de l'armature urbaine dans le SCOT	Justification de l'évolution
Comme indiqué précédemment, les strates du SCOT sont définies selon les critères de taille de commune, les équipements, services, emplois et modalités de desserte par les transports en commun. Dans le Schéma Directeur, le positionnement géographique et fonctionnel jouaient un rôle prépondérant. Les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de présence de transports en commun ou de maîtrise des déplacements n'étaient cependant pas aussi affirmés. L'armature urbaine du SCOT tient compte de l'ensemble de ces critères pour le développement du territoire. L'objectif premier est de maintenir la polarité de Saint-Louis/Huningue et de maîtriser une périurbanisation qui est source d'éloignement entre les pôles d'emplois, le lieu de résidence et la disponibilité en services, génératrice de nuisances et de limites économiques en terme de développement (augmentation des coûts de déplacement par exemple).			
Attenschwiller	Bourg et village	Pôle relais	Cette commune, au cours des dernières années s'est développée aussi bien pour accueillir de la population mais aussi pour créer une zone d'activités artisanales intercommunales et un pôle de services. Cette commune accueille également le siège de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.
Bartenheim	Bourg et village	Pôle intermédiaire	Le schéma directeur n'apportait pas de distinction entre les strates de l'armature urbaine par rapport à la position en plaine rhénane, au potentiel de développement économique et démographique ou à la desserte en transports en commun. Le cumul de l'ensemble de ces critères apporte une distinction nette entre les communes situées en plaine rhénane et les communes situées dans la partie occidentale du territoire. Les communes de la plaine rhénane s'inscrivent dans une dynamique régionale économique importante entre Mulhouse et Bâle

Nom de la commune	Strate de l'armature dans le schéma directeur	Strate de l'armature urbaine dans le SCOT	Justification de l'évolution
Blotzheim	Bourg et village	Pôle intermédiaire	Les communes de la plaine rhénane s'inscrivent dans une dynamique régionale économique importante entre Mulhouse et Bâle. La proximité immédiate de l'emprise de l'aéroport, équipement stratégique et dont le développement est à favoriser.
Brinckheim	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Buschwiller	Bourg et village	Pôle relais	Commune membre de la Communauté de Communes des Trois frontières, elle est aujourd'hui desservie par le réseau Distribus et est dotée d'un potentiel de développement urbain important de par sa situation géographique proche de la frontière suisse.
Folgensbourg	Bourg et village	Pôle relais	Commune membre de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, sa croissance démographique a été importante les dernières années, les services et équipements se sont développés en parallèle. Son positionnement au croisement de plusieurs axes de circulation pendulaire en fait une polarité favorable au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
Geispitzen	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Hagenthal-le-Bas	Centre local de la Porte du Sundgau	Pôle relais	Même niveau de strate – seul l'intitulé a changé

Nom de la commune	Strate de l'armature dans le schéma directeur	Strate de l'armature urbaine dans le SCOT	Justification de l'évolution
Hagenthal-le-Haut	Centre local de la Porte du Sundgau	Bourg et village	Le schéma directeur prévoyait une collaboration étroite entre les deux communes pour former une polarité locale à l'échelle des deux communes. Cet objectif n'a cependant pas permis de mutualiser les services ou les équipements existants ou créés. Les deux communes fonctionnent comme deux entités indépendantes et, dans la mesure où le degré de services, d'activités est plus important sur Hagenthal-le-Bas, la polarité a été maintenue uniquement pour Hagenthal le Bas
Hégenheim	Bourg et village	Pôle intermédiaire	Les communes de la plaine rhénane s'inscrivent dans une dynamique régionale économique importante entre Mulhouse et Bâle. La proximité de l'emprise de l'aéroport, équipement stratégique et dont le développement est à favoriser. La situation de la commune aux portes de la Suisse et limitrophe au pôle urbain principal sont des éléments importants pour le développement trinational de l'agglomération bâloise
Helfrantzkirch	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Hésingue	Bourg et village	Pôle intermédiaire	Les communes de la plaine rhénane s'inscrivent dans une dynamique régionale économique importante entre Mulhouse et Bâle. La situation entre l'aéroport, Saint-Louis et Hégenheim est particulièrement intéressante pour le développement du secteur stratégique.
Huningue	Pôle urbain principal	Pôle urbain principal	Même niveau de strate
Kappelen	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate

Nom de la commune	Strate de l'armature dans le schéma directeur	Strate de l'armature urbaine dans le SCOT	Justification de l'évolution
Kembs	Bourg et village	Pôle intermédiaire	Située sur les berges du Rhin, et appartenant à la Communauté de Communes des trois frontières, Kembs dispose d'un potentiel et d'une dynamique de développement importants. Son positionnement à la porte d'entrée Nord du territoire, et sa proximité avec le projet de port de Niffer en font une commune stratégique dans la collaboration avec les territoires voisins. L'enjeu environnemental y est très important par la présence de milieux naturels riches et protégés et les projets tiendront compte de ces richesses.
Knoeringue	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Koetzingue	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Landser	Centre local du Pays de Sierentz	Pôle relais	Même niveau de strate – seul l'intitulé a évolué
Leymen	Bourg et village	Pôle relais	Cette commune est desservie par tram bâlois depuis Bâle et bénéficie d'un potentiel de développement intéressant, notamment pour son rôle de pôle de rabattement vis-à-vis des communes voisines pour l'utilisation des transports en commun vers Bâle.
Liebenswiller	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Magstatt-le-Bas	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Magstatt-le-Haut	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Michelbach-le-Bas	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Michelbach-le-Haut	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Neuwiller	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate

Nom de la commune	Strate de l'armature dans le schéma directeur	Strate de l'armature urbaine dans le SCOT	Justification de l'évolution
Ranspach-le-Bas	Centre local de la Porte du Sundgau	Pôle relais	Même niveau de strate – seul l'intitulé a changé
Ranspach-le-Haut	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Rantzwiller	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Rosenau	Bourg et village	Pôle relais	Les communes de la plaine rhénane s'inscrivent dans une dynamique régionale importante entre Mulhouse et Bâle. La commune de Rosenau est située sur les berges du Rhin, secteur qui bénéficie d'une attractivité importante avec un potentiel de développement à relier avec les transports en commun existants et la présence d'un bassin d'emploi dynamique.
Saint-Louis	Pôle urbain principal	Pôle urbain principal	Même niveau de strate .
Schlierbach	Centre local du Pays de Sierentz	Pôle relais	Même niveau de strate – seul l'intitulé a changé
Sierentz	Pôle secondaire	Pôle intermédiaire	L'évolution de l'intitulé de Sierentz en termes de strate s'explique par son positionnement dans la plaine rhénane comme les autres pôles intermédiaires. Son potentiel de développement est similaire aux communes voisines à l'exception du développement commercial qui est y plus marqué. Sierentz est le seul pôle intermédiaire qui n'appartient pas à la Communauté de Communes des Trois frontières. Son rôle d'interface entre Mulhouse et Bâle reste affirmé.
Steinbrunn-le-Haut	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Stetten	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Uffheim	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate

Nom de la commune	Strate de l'armature dans le schéma directeur	Strate de l'armature urbaine dans le SCOT	Justification de l'évolution
Village-Neuf	Bourg et village	Pôle intermédiaire	La commune de Village-Neuf est située sur les berges du Rhin, et bénéficie d'une attractivité importante avec un potentiel de développement à relier avec les transports en commun existants et la présence d'un bassin d'emploi dynamique. La conurbation avec Huningue, pôle urbain principal, offre un potentiel important de développement à cette commune.
Wahlbach	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Waltenheim	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Wentzwiller	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate
Zaessingue	Bourg et village	Bourg et village	Même niveau de strate

Figure 172 : Tableau de l'évolution de l'armature urbaine entre le Schéma Directeur de 1998 et le SCOT

3.2.3. Renforcer le pôle urbain principal

L'objectif de cette strate est de :

– contribuer à la mise en œuvre du projet d'agglomération métropolitaine ;
– de créer des liens entre les communes limitrophes grâce à des projets structurants ;
– créer des axes de transports en commune cadencés ;
– relier Village-Neuf à Huningue et Saint-Louis par le biais du projet d'agglomération et aménager des secteurs de projets fédérateurs ;
– offrir des aménagements et un habitat de qualité
– augmenter la part de logements collectifs et répondre aux obligations réglementaires en matière de logement aidé dans les deux communes ;
– intégrer l'aéroport dans la réflexion du projet urbain global notamment pour son articulation avec les autres moyens de transports ;
– stabiliser son poids démographique dans le territoire par rapport aux autres communes.

3.2.4. Conserver la place structurante des pôles intermédiaires

L'enjeu de développement de cette strate est de :

– affirmer le dynamisme économique et démographique de l'axe rhénan par une offre adaptée et de qualité ;
– faire en sorte que l'évolution reste fortement liée à la cohésion urbaine et à une réelle solidarité à l'échelle du territoire ;
– offrir un accès facile à la gare la plus proche par un transport en commun cadencé ;
– permettre l'installation de petites et moyennes entreprises pour augmenter l'offre d'emplois sur la commune (passer au-dessus du seuil de 600 emplois par commune) ;
– augmenter la part de logement collectif et diversifier la typologie des logements ;
– renforcer le nouveau secteur de centralité à Kembs, avec le centre socio-culturel et sportif.

3.2.5. Encourager le dynamisme des pôles relais

L'enjeu principal de cette strate est de :

– promouvoir une amélioration de la desserte en transports en commune ou leur utilisation lorsqu'ils existent déjà afin de réduire les charges de trafic dans le cadre des migrations pendulaires vers le pôle urbain principal et vers Bâle ;
– créer une polarité de proximité afin de répondre aux besoins quotidiens des habitants de ces communes et des bourgs et villages voisins ;
– favoriser la diversification des fonctions et le développement de services de proximité, en cohérence avec le déploiement des moyens de déplacements ;
– Ranspach-le-Bas, Folgensbourg et Attenschwiller devraient développer un point de rabattement ou un parking-relais pour l'organisation des transports en commun sur l'axe Est-Ouest, afin de décharger cet axe en véhicules individuels ;

Les pôles-relais devraient améliorer la mise en commun de leurs équipements pour une gestion optimisée de ceux-ci avec les communes voisines.

3.2.6. Préserver la vitalité des bourgs et villages

Les objectifs poursuivis pour cette strate sont de :

– promouvoir un développement démographique progressif et adapté aux structures d'accueil existantes ;
– gérer au mieux les besoins en déplacement depuis les villages vers les pôles d'emplois en évitant une saturation des axes routiers sur le secteur des collines.

3.3. OPTER POUR UNE REPARTITION REFLECHIE DE LA POPULATION

3.3.1. Ralentir la périurbanisation

Les dernières périodes intercensitaires ont démontré un rythme de croissance (pôles intermédiaires) démographique plus important pour les communes de 1000 à 5000 habitants au détriment de la croissance démographique du pôle urbain principal de Saint-Louis/Huningue. Le poids démographique du pôle urbain au sein du SCOT a baissé entre 1990 et 2010 (-13,7%).
L'objectif fixé sur le territoire pour maîtriser son développement à l'horizon 2030, est de stabiliser le poids des strates de l'armature urbaine entre 2008 et 2030.

Cet objectif de stabilisation se décline de la manière suivante selon les strates.

	Poids démographique en 2008	Poids démographique en 2030
Pôle urbain	**36,95%**	**36,95%**
Pôles intermédiaires	**32,95%**	**32,95%**
Pôles relais	**14,21%**	**14,21%**
Bourgs et villages	**15,89%**	**15,89%**

Figure 173 : Tableau récapitulatif de l'évolution du poids démographique

Aussi, la stratégie de développement du présent document, à l'instar de l'orientation qui était affichée dans le Schéma Directeur approuvé en 1998, stabilise la position du pôle urbain principal. Ceci se mesure à travers :

– les projets de développement structurants à l'échelle de l'agglomération bâloise ;
– le bassin d'emplois existant et à venir ;
– la desserte en transports en commun, en particulier les transports urbains ;
– les orientations visant à limiter la périurbanisation ;
– les équipements existants et projetés.

Si le poids démographique de chaque strate est stabilisé à l'horizon 2030, le rythme d'évolution des différentes strates sera différent de 2008 à 2030 par rapport à celui qui a été observé entre 1999 et 2008.

Ces éléments sont détaillés dans le tableau suivant :

Strate	Population en 1999	Population en 2008	Population en 2030	Taux annuel moyen entre 1999 et 2008	Comparaison du taux annuel moyen de 1999-2008 avec celui de 2008 - 2030 (0,89%)
Pôle urbain	26 065	26 433	32 150	0,16%	0,74%
Pôle intermédiaire	20 267	23 571	28 669	1,69%	-0,80%
Pôle relais	9 476	10 161	12 359	0,78%	0,12%
Bourg et village	10 124	11 365	13 823	1,29%	-0,40%
Total	65 932	71 530	87 000		

Figure 174 : Tableau de comparaison des taux d'accroissement annuels moyen

Aussi, la stabilisation du poids démographique du pôle urbain principal et de chaque strate engendre une limitation de la périurbanisation dans les pôles intermédiaires et les bourgs et villages.

En outre, spécifiquement pour les pôles intermédiaires, les objectifs du SCOT permettront de ralentir une croissance démographique qui a été particulièrement importante les 20 dernières années et dont le fonctionnement optimal doit être assuré.

Le ralentissement du rythme d'évolution dans les bourgs et villages, en leur gardant tout de même des possibilités de croissance et de renouvellement de population, maintient leur dynamisme et doit permettre de renforcer le rôle des pôles relais sans qu'eux-mêmes ne connaissent une croissance inadaptée à leur niveau d'équipement. Ce choix évitera également un déséquilibre par rapport à la desserte en transports en commun. La situation reste effectivement relativement stable pour ces pôles relais dont le rôle est affirmé dans le SCOT en tant que polarités complémentaires et coordinatrices, notamment pour les services, équipements et déplacements.

3.3.2. Evaluer les besoins et répartir les nouveaux logements

A partir de la répartition de population par strate, permettant la stabilisation du poids démographique de chaque strate, le besoin en logements nouveaux a été calculé selon les principes suivants :

– le nombre de logements nécessaires aux 87 000 habitants du territoire à l'horizon 2030 est déduit à partir du nombre de résidences principales existantes en 2008 ;
– répondre aux besoins des 15 470 habitants supplémentaires à raison de 2,1 personnes par ménage (taille des ménages attendue en 2030 par prolongement de la tendance de réduction de la taille des ménages entre 1998 et 2009) ;
– répondre au desserrement des ménages pour les habitants déjà installés sur le territoire ;
– à l'échelle du territoire, avec le phénomène de vieillissement de population, même si on recherche un renouvellement important de la population par une population active et féconde, le desserrement des ménages se ressentira à l'échelle de temps du SCOT et c'est pour cette raison que les besoins en logements ont été estimés sur la base de 2,1 personnes par ménage, moyenne départementale observée lors du dernier recensement ;
– la vacance des logements n'a pas été considérée dans le décompte des besoins en nouveaux logements, celle-ci étant peu élevée et proche de la moyenne départementale ;

On obtient ainsi le nombre de logements à créer : **10 723 logements**.

L'évaluation des besoins en logements est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Strate	Population en 2030	Nombre de résidences principales en 2008	Nombre nécessaire de logements en 2030	Objectif de logements à créer par strate à l'horizon 2030	Rythme indicatif de construction par an
– Pôle urbain	– 32 150	– 12 094	– 15 309	– 3 215	– 146
Pôle intermédiaire	28 669	9 995	13 652	3 656	166
Pôle relais	12 359	4 187	5 885	1 698	77
Bourg et village	13 823	4 428	6 582	2 154	98
Total	87 000	30 705	41 429	10 723	487

Figure 175 : Tableau descriptif de la répartition des logements à créer à l'horizon 2030 par strate

Les besoins en logements nouveaux ont été répartis en respect de l'objectif de maintien du poids démographique de chaque strate.

Dans la mesure où les besoins induits par le desserrement des ménages n'est pas le même selon la taille des ménages dans chaque strate, le nombre de logements à créer est plus important pour un nombre d'habitants supplémentaires plus faible d'une strate à l'autre.
C'est le cas lorsqu'on compare le nombre de logements à créer dans le pôle urbain principal et dans les pôles intermédiaires pour lesquels le nombre de logements à créer est supérieur à celui du pôle urbain principal.
Comme constaté dans le diagnostic, la typologie des ménages est différente dans le pôle urbain principal avec de nombreux petits ménages et notamment des ménages d'une seule personne. Ce profil n'est pas encore aussi visible sur les autres communes du territoire.

Le nombre de logements à créer dans la strate des bourgs et villages est également important en nombre, mais évalué à l'échelle de chaque village (22 communes concernées dans cette strate) le rythme moyen annuel de création de 4 à 5 logements par an paraît à la fois réaliste et raisonnable par rapport à l'attractivité démographique du territoire.

Strate	Objectif de logements à créer par strate	Rythme de construction par an	Objectif indicatif du nombre de logements à créer par entité et par an	Objectif indicatif de logements à créer en renouvellement urbain (30%)	Objectif indicatif de logements à créer en extension (70%)
Pôle urbain	3 215	146	73	965	2 251
Pôle intermédiaire	3 656	166	24	1 097	2 560
Pôle relais	1 698	77	9	509	1 188
Bourg et village	2 154	98	4	646	1 508
Total	10 723	487		3 217	7 506

Figure 176 : Tableau récapitulatif des besoins en logements entre renouvellement urbain et extension urbaine

Les logements à créer sont à répartir entre ceux qui pourront, effectivement être créés dans le cadre du renouvellement urbain et ceux, restants, qui seront réalisés dans le cadre d'extensions urbaines à vocation d'habitat.

En lien avec :

– le caractère groupé des zones urbaines de chaque commune ;
– un renouvellement urbain déjà amorcé notamment dans les pôles urbains, pôles intermédiaires et pôles relais ainsi que de la rétention foncière pouvant freiner le rythme de renouvellement urbain au sein des espaces bâtis ;

le SCOT fixe pour objectif de réaliser au moins 30% des nouveaux logements dans le cadre du renouvellement urbain, ce qui correspond, au minimum, la création de 3 217 logements dans le cadre d'opérations qui se placent :

– soit dans l'enveloppe urbaine[38] par :
  • la transformation du bâti existant ;
  • le réinvestissement de bâtis vacants ;
  • la densification de la structure urbaine existante en comblant les dents creuses lorsque la surface concernée est inférieure à 1 hectare (non identifiée sur les cartes d'enveloppes urbaines) ;
– soit en-dehors ou à l'intérieur des enveloppes urbaines par le changement de destination des friches, du bâti désaffecté, en particulier agricole ou industriel.

On en déduit que 7 506 logements pourront être créés dans le cadre d'extensions urbaines à vocation d'habitat.

Le développement des « nouveaux quartiers » et des extensions urbaines, en particulier à vocation d'habitat devra s'effectuer en continuité avec le tissu bâti existant. Les liens avec les transports en commun ainsi que la proximité des services, équipements et commerces de proximité seront ainsi renforcés.
Cette recherche d'optimisation de la localisation des extensions urbaines, permet de répondre à l'objectif de limitation de la consommation foncière mais aussi du maintien des unités urbaines et, par déduction, des unités paysagères agricoles.
Le tracé de l'enveloppe urbaine permet en outre de bien identifier les efforts de compacité et les opérations qui s'articuleront de manière cohérente avec le tissu urbain existant.

3.3.3. Des besoins en logements aux besoins fonciers

A partir de la répartition des besoins en logements nouveaux et de ceux qui seront, à minima, réalisés dans le cadre du renouvellement urbain, 7 506 logements nouveaux peuvent être créés dans le cadre d'extensions urbaines.

Une **extension urbaine** correspond à une opération située au-delà de la limite de l'enveloppe urbaine définie.

En lien avec l'armature urbaine, le nombre de nouveaux logements à créer par strate et la structure des formes urbaines existantes, le SCOT définit des densités minimales à atteindre dans le cadre des opérations nouvelles d'aménagement de plus de 1 hectare incluant les espaces privés, espaces verts et voies de desserte. Cette densité s'apprécie à l'échelle de l'ensemble des opérations réalisées sur une commune dans le cadre de ses extensions.

[38] Les enveloppes urbaines sont explicitées dans le chapitre suivant.

Il est plus facile d'insérer des formes urbaines denses dans un cadre urbain (pôle urbain principal ou pôle intermédiaire) qu'en milieu rural, ce sont ces pôles qui ont un objectif de création de logement important. C'est donc dans ces strates que la prise en compte d'une densité urbaine supérieure permet de répondre plus efficacement à l'objectif de maîtrise de la consommation d'espace.

Les dispositions des documents d'urbanisme locaux veilleront donc à mettre en place des opérations permettant d'atteindre au moins ces densités bâties.

Strate	Objectif indicatif de logements à créer en extension (70%)	Objectif de densité à l'hectare	Besoin foncier estimé par strate	Besoins fonciers avec 25% de rétention foncière	Besoin foncier estimé par strate et par entité (arrondi)
Pôle urbain	2 251	45	50	63	31
Pôle intermédiaire	2 560	25	102	128	18
Pôle relais	1 188	20	59	74	8
Bourg et village	1 508	15	101	126	6
Total	7 506		312	390	

Figure 177 : Tableau descriptif des besoins fonciers par strate de l'armature urbaine pour les secteurs à vocation d'habitat

Le tableau ci-dessus définit les besoins fonciers estimés pour chaque strate de l'armature urbaine. Sans considération de la rétention foncière quant à mobilisation possible des secteurs voués au développement de l'habitat, il est évalué à 312 hectares sur le territoire du SCOT. En considérant une rétention foncière de 25% qui s'observe sur une partie importante du territoire, les besoins maximums de foncier à mobiliser à des fins d'habitat sont fixés à 390 hectares.
Ces surfaces sont destinées à répondre aux besoins en logements en respect de l'armature urbaine et des objectifs de fonctionnement du territoire déclinés dans ce document.

L'objectif de maîtrise de la consommation foncière est également appréhendé pour le développement des activités économiques (chapitre suivant).

3.3.4. La définition d'une référence

Au cours des réflexions et d'échange sur le projet du SCOT, les élus ont souhaité mettre en place un référentiel permettant de suivre l'évolution de la consommation d'espace à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle de chaque commune.

Ce référentiel permet de :

- connaître et afficher clairement les limites au-delà desquelles on considère qu'il s'agit d'une extension urbaine (pour les logements ou activités) ;
- afficher l'effort fourni par les communes en matière de limitation de l'étalement urbain ;
- suivre l'évolution de l'urbanisation dans le temps ;
- faciliter le bilan du SCOT.

Un atlas cartographique, annexé au Document d'Orientations Générales a été élaboré. Il présente le tracé des enveloppes urbaines de chaque commune.
Ces enveloppes urbaines correspondent à un état de l'urbanisation à la date d'approbation du SCOT.

Elles ont été dessinées de la manière suivante.
Sur la base de l'ortho photo de 2007 (Source IGN) couvrant l'ensemble du territoire du SCOT, le tracé inclut :

- les constructions existantes ;
- les constructions nouvelles existantes (construites depuis 2007) qui n'apparaissant pas sur les photos ;
- les constructions ou opérations projetées dont les autorisations ont été délivrées (selon les éléments transmis par les communes) ;
- les équipements sportifs ;
- le bâti agricole lorsqu'il est adjacent à la zone bâtie ;
- les « dents creuses » ou espaces non bâtis de moins de 1ha.

Certaines communes disposent de plusieurs entités formant l'enveloppe urbaine lorsque les parties urbanisées se décomposent en secteurs non contigus.

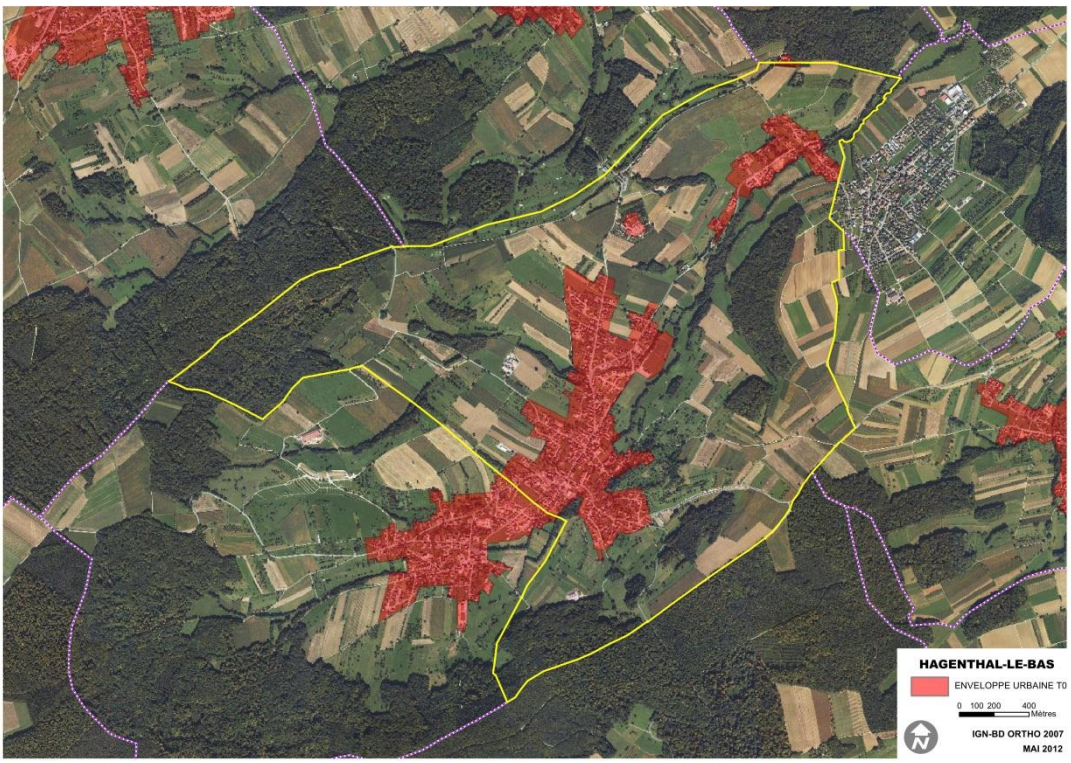


Figure 178 : Exemple d'enveloppe urbaine de Hagenthal-le-Bas en plusieurs entités

Le tracé de ces enveloppes urbaines a été validé par les communes du SCOT.

Pour la commune de Rantzwiller, l'enveloppe urbaine intègre les projets d'extension ainsi que les possibilités d'évolution de la zone bâtie (environ 4 ha). La commune s'est engagée, à ne pas admettre de projet de développement au-delà de la limite de l'enveloppe urbaine à l'échelle de temps du SCOT, soit à l'horizon 2030.
Cette disposition a été retenue dans la mesure où Rantzwiller est la seule commune du territoire du SCOT qui ne dispose d'aucun document d'urbanisme réglementaire en vigueur.

3.3.5. La répartition des besoins fonciers au sein des strates

En complément des besoins fonciers établis par strate, les réflexions et échanges ont permis d'aboutir à un projet de répartition des besoins fonciers au sein de chaque strate qui est défini dans le DOG.
Ces échanges permettent de fixer un engagement des communes sur le foncier qui serait mobilisé pour la durée de vie du SCOT.

Nom de la commune	Document en vigueur à l'approbation du SCOT	Strate de l'armature	Besoins fonciers estimés par le SCOT (surfaces maximales)	Besoin foncier défini par la commune
HUNINGUE	PLU	Pôle urbain	**63**	0
SAINT-LOUIS	PLU			40
BARTENHEIM	POS	Pôles intermédiaires	**128**	19
BLOTZHEIM	PLU			19
HEGENHEIM	POS			19
HESINGUE	POS			19
KEMBS	POS			19
SIERENTZ	POS			19
VILLAGE-NEUF	POS			19
ATTENSCHWILLER	POS	Pôles relais	**74**	8
BUSCHWILLER	POS			8
FOLGENSBOURG	POS			10
HAGENTHAL-LE-BAS	POS			10
LANDSER	POS			8
LEYMEN	POS			8
RANSPACH-LE-BAS	POS			8
ROSENAU	PLU			8
SCHLIERBACH	POS			6
BRINCKHEIM	PLU	Bourgs et villages	**126**	6
GEISPITZEN	POS			6
HAGENTHAL-LE-HAUT	POS			6
HELFRANTZKIRCH	POS			6
KAPPELEN	POS			6
KNOERINGUE	POS			6
KOETZINGUE	POS			6
LIEBENSWILLER	PLU			2
MAGSTATT-LE-BAS	PLU			6
MAGSTATT-LE-HAUT	CC			2
MICHELBACH-LE-BAS	PLU			6
MICHELBACH-LE-HAUT	PLU			6
NEUWILLER	POS			6
RANSPACH-LE-HAUT	POS			6
RANTZWILLER	°			0[39]
STEINBRUNN-LE-HAUT	PLU			6
STETTEN	CC			2
UFFHEIM	POS			6
WAHLBACH	CC			2
WALTENHEIM	POS			4
WENTZWILLER	PLU			6
ZAESSINGUE	PLU			6
Totaux			**390**	**355**
			soit un reliquat de 35 ha	

Figure 179 : Tableau de répartition des besoins fonciers par strate et par commune extrait du DOG

[39] Le T0 de Rantzwiller intègre une superficie constructible disponible d'environ 4 ha

Le reliquat correspondant à la différence entre les besoins fonciers calculés (390 ha) et les besoins définis par les communes (355 ha), soit 35 ha, est réduit à 33 ha, pour ne pas induire une consommation foncière supplémentaire par rapport au reliquat existant avant le retrait de Steinbrunn-le-Bas.
De ce reliquat est ensuite déduit les besoins de la commune de Rantzwiller (4 ha) qui sont intégrés dans l'enveloppe T0 de cette commune.
Il en résulte un reliquat disponible de 29 ha.
C'est le syndicat qui veillera au respect des engagements de chaque commune. Selon les besoins, les élus du syndicat décideront de débloquer les 29 hectares en s'assurant du respect des principes énoncés dans le DOG.

3.3.6. Maîtriser la mobilisation du foncier lors des projets d'extension urbaine

Les prescriptions du SCOT prévoient la possibilité, pour les communes du territoire, de conserver les surfaces inscrites dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur.
Cette disposition ne peut s'appliquer qu'à condition que les surfaces excédentaires soient classées en zones d'extension à long terme et dont l'ouverture à l'urbanisation ne peut pas intervenir à l'échelle temporelle du SCOT, soit 2030.
Le cas échéant, les orientations du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration pourront préciser des objectifs en nombre et en typologie de logements qui s'inscriront dans cette logique.

3.4. REPONDRE AUX BESOINS DIVERSIFIES EN LOGEMENTS, EN LIEN AVEC L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

3.4.1. Diversifier le parc de logements

La croissance démographique du territoire doit s'accompagner du développement d'une offre adaptée en logements. Cette offre, pour pallier le vieillissement de la population et pour maintenir le dynamisme social, devra répondre à un parcours résidentiel complet aussi bien pour répondre aux besoins de la population habitant déjà sur le territoire que pour les populations à accueillir.
Il s'agit donc de :

- développer l'offre en logements de grande taille et de standing, notamment dans le pôle urbain ;
- répondre aux besoins en logement aidé sur le territoire et plus spécifiquement dans le communes de la plaine rhénane soumises à l'obligation issue de l'article 55 de la loi SRU qui fixe aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile de France) situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales, en lien avec la desserte existante en transports en commun ;
- organiser une offre adaptée au vieillissement de la population pour permettre aux séniors de libérer les logements les plus grands qu'ils occupent tout en continuant à habiter sur le territoire.

En respect des objectifs développés précédemment, le logement doit faire partie intégrante de la vie de la cité, en permettant une plus grande mixité entre habitat et travail, habitat et commerces, et son articulation avec les loisirs et les équipements.

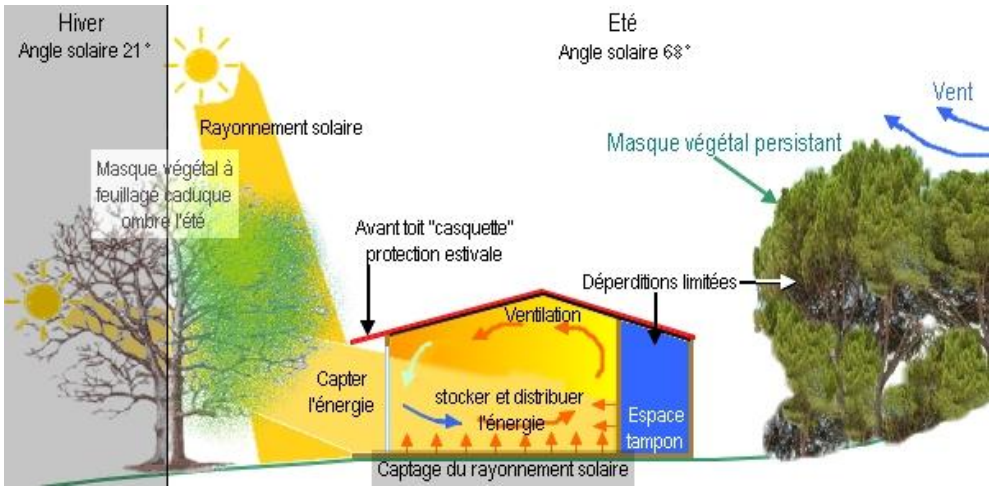
Le SCOT prévoit ainsi le développement de l'économie résidentielle et encourage la mixité des fonctions urbaines.

D'autre part, les objectifs de densité définis et imposés dans les nouvelles opérations doivent encourager une plus grande mixité des formes urbaines. La maison individuelle conserve sa place mais elle doit se conjuguer avec de l'habitat intermédiaire ou de l'habitat collectif.

3.4.2. Développer un habitat qualitatif et lutter contre le changement climatique

Les élus du SCOT ont choisi d'inscrire les réflexions menées dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Pays dans les objectifs du SCOT afin d'entériner les valeurs qui y sont définies.
Ces objectifs visent la réduction de l'usage de la voiture au profit des modes doux ou des transports en commun ainsi qu'une diminution des consommations énergétiques liées au bâtiment en soutenant le développement de constructions moins énergivores.

Aussi, le SCOT prévoit des développements urbains respectueux des caractéristiques locales, des enjeux environnementaux liés à l'eau et à l'énergie.
La localisation des développements doit permettre aux futurs habitants de satisfaire aux nouvelles obligations de constructions basse consommation qui doivent, pour ne pas générer de surcoût lié à l'isolation, profiter au maximum des apports solaires passifs.



A travers bon nombre de ses prescriptions, le développement des transports en commun, le développement de l'habitat durable, notamment pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables, le SCOT s'inscrit dans les objectifs régionaux.

4. Articuler développement économique ambitieux et armature urbaine

4.1. UN SCENARIO DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INDUIT PAR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE RECHERCHEE

Si la croissance démographique du territoire se base sur le maintien de la croissance démographique observée depuis 1990, la situation économique, et notamment l'offre d'emplois sur le territoire doit évoluer de concert pour garantir son bon fonctionnement durable.
C'est pour cette raison, que, pour accueillir ces 15 470 habitants, le territoire prévoit les possibilités d'évolution de l'offre d'emplois en stabilisant la part d'actifs par rapport à la population totale (de 51% en 2006).

La population active totale sur le territoire du SCOT serait ainsi de 44 370 actifs en 2030 (51% de 87 000 habitants), ce qui représente 8 370 actifs supplémentaires sur le territoire.
Ceci représente autant d'emplois à créer pour ne pas engendrer de déséquilibre entre la population active et l'offre d'emplois sur le territoire.

Il est donc nécessaire de faciliter la création de 8 370 emplois.

Selon les documents prospectifs de l'aéroport de Bâle-Mulhouse-Freiburg (rapport d'activités de 2008), le nombre de passagers d'ici 2030 devrait augmenter d'environ 6 millions.

Cet objectif porte à 6 000, le nombre d'emplois potentiellement créés par cette augmentation de fréquentation de l'aéroport.

Si la situation actuelle est prolongée à l'horizon 2030, les emplois de l'aéroport resteront pour 1/3 occupés par des actifs habitant sur le territoire du SCOT.

Aussi, parmi les 8 370 emplois nécessaires à trouver sur le territoire, on considère que l'aéroport en crée 2 000.

Il reste donc 6 370 emplois à proposer sur le territoire en-dehors de l'activité aéroportuaire et de son développement.

Population attendue en 2030	87 000	**Scénario démographique retenu**
Part d'actifs en 2030 (en %)	51	**Stabilisation de la part d'actifs entre 2006 et 2030**
Equivalent en nombre en 2030	44 370	**Population active attendue en 2030**
Nombre d'actifs supplémentaires (36 000 en 2006)	8 370	**Différence entre le nombre d'actifs en 2006 et l'estimation de 2030**
Nombre d'emplois à créer	8 370	
Nombre d'actifs supplémentaires employés par l'aéroport d'ici 2030	2 000	Le nombre de passagers supplémentaires est évalué à 6 millions, soit 6000 emplois créés, dont 1 sur 3 occupé par des habitants du territoire du SCOT
Actifs restant à occuper	6 370	
Part d'actifs dans le tertiaire en 2030 (en %)	50	50% des emplois à créer dépendront du secteur tertiaire.
Nombre d'actifs dans le tertiaire	3 185	
Part (en %) du nombre de nouveaux emplois créés en secteur bâti	50	La moitié des emplois dans le tertiaire peut s'implanter dans les zones déjà urbanisées ou les zones d'activités existantes.
Nombre d'emplois dans le tertiaire créés en zones bâties	1 592	
Emplois tertiaires restants à créer en-dehors des zones bâties	1 593	Le besoin en création d'emplois dans les zones à vocation spécifiques est le résultat des emplois tertiaires non créés dans les zones urbaines et des emplois qui ne dépendent pas du secteur tertiaire.
Emplois restants dans les autres secteurs	3 185	
Nombre d'emplois à créer en zones d'activités	4 778	
Densité moyenne recherchée en nombre d'emplois par hectare	25	
Besoins fonciers estimés pour 25 emplois à l'hectare	191	Besoin foncier dans le cadre du développement à vocation économique.

Figure 180 : Tableau récapitulatif du scénario économique retenu

Aussi, de ces 6 370 emplois à créer, on considère :

– que l'augmentation de la part d'emplois dans le secteur tertiaire va augmenter encore par rapport à celle observée en 2006 (42%) et correspondre à 50% à l'horizon du SCOT en 2030 – soit 3 185 emplois dans le tertiaire ;
– que les emplois de ce secteur n'induisent pas la création de zones d'activités spécifique pour moitié d'entre eux et qu'ils seront créés dans les zones déjà urbanisées ou les zones d'activités existantes ;
– que les emplois des autres secteurs d'activité nécessitent l'aménagement de zones spécifiques, ainsi que pour la moitié restante des emplois du secteur tertiaire ;
– que l'aménagement des nouvelles zones d'activités apportera une moyenne de 25 emplois par hectare aménagé[40]. Cette densité minimale correspond à une moyenne recherchée quelle que soit la vocation de la zone (industrie, artisanat, logistique, ou activités tertiaires, …) ;

De ces éléments d'analyse, on déduit un besoin foncier de 191 hectares pour assurer la création des emplois nécessaires aux besoins de la population attendue sur le territoire.

4.2. LE DEPLOIEMENT DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire du SCOT, le déploiement des secteurs à vocation principale d'activités a été décliné en lien avec l'armature urbaine et le fonctionnement du territoire.
Plusieurs niveaux sont définis :

– la zone d'enjeu métropolitain qui correspond à une emprise globale de 200 hectares qui inclut les 2 000 emplois supplémentaires potentiels ainsi que les besoins en équipements structurants mentionnés dans le paragraphe 2.2 ;
– des secteurs d'activités de la plaine rhénane ;
– des zones d'activités à dominante artisanale et de services à l'échelle intercommunale
– des secteurs de desserrement d'activités et d'équipements pour les communes non concernées par les zones précitées.

Le tableau ci-après récapitule globalement les espaces voués au développement économique.

[40] Cette densité équivaut à la densité moyenne observée sur les zones d'activités de la région mulhousienne. Source : étude de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Mulhouse.

Vocation de la zone	Commune concernée	Surface approximative (en ha)
Zone à d'enjeu métropolitain	Saint-Louis – Hésingue – Hégenheim - Blotzheim	200
Zone d'activités de la plaine rhénane	Kembs	35
	Sierentz	25
	Bartenheim	15
	Village-Neuf	15
	Blotzheim	20
	Hégenheim	10
Zone d'activités d'influence intercommunale	Schlierbach	5
	Ranspach-le-Bas	5
	Wentzwiller	5
	Hagenthal-le-Bas	5
	Leymen	5
Développement local	27 communes	27
	Total	372 ha Dont 200 ha de secteur métropolitain

Figure 181 : Tableau détaillé des secteurs pressentis pour le développement des activités sur le territoire

Par rapport aux besoins fonciers estimés à 191 ha dans le scenario économique, le tableau présente une optimisation du foncier.

4.2.1. Consolider la dynamique économique dans le tissu existant du territoire

Comme indiqué dans le scénario économique du chapitre précédent, un des objectifs du SCOT est de répondre aux besoins des habitants en termes d'emplois et de faire en sorte que le taux d'emplois soit stable. Cet objectif s'inscrit dans la mutation progressive du profil d'emplois et des besoins vers le secteur tertiaire pour lequel la typologie de métiers ne nécessite pas forcément des aménagements et des infrastructures spécifiques.

Aussi, 50% d'emplois du secteur tertiaire à localiser ou à créer dans le tissu urbain existant sont préconisé dans cette orientation qui vise à diversifier les fonctions urbaines et, surtout, à permettre cette diversification lorsqu'elle ne porte pas atteinte au bon fonctionnement de la zone bâtie.
Les documents d'urbanisme locaux pourront définir des conditions afin de veiller au respect de cet objectif, mais sauf incompatibilité avérée, la mixité des fonctions urbaines est à faciliter.
Cette démarche permet en outre une optimisation du foncier, des équipements en réseaux et voiries.

4.2.2. Conforter le développement économique des sites de la plaine rhénane

Il est important de préciser que les besoins liés au développement économique dans la plaine rhénane s'inscrivent en lien et en accompagnement du dynamisme métropolitain.
Leur fonctionnement est optimisé grâce à une desserte en transports en commun déjà existante, à la présence de la voie ferrée, ou de la voie d'eau pour le transport de marchandises et à la présence d'une main d'œuvre sur place à laquelle on peut permettre de limiter les déplacements pendulaires.
Le développement du site de Kembs devra cependant faire l'objet d'une attention particulière en raison de la sensibilité environnementale du site pressenti.
Des études complémentaires devront s'assurer de la compatibilité entre le projet et la sensibilité écologique du secteur.

4.2.3. Permettre le déploiement de sites d'activités d'influence intercommunale

L'objectif de ces secteurs d'activités artisanales et de services dans les pôles relais, est de permettre le maintien d'une dynamique économique à l'échelle locale d'une ou plusieurs communes.
Le déploiement d'activités d'envergure ou nécessitant des infrastructures de transport ou de desserte n'est pas prévu dans ces zones.

4.2.4. Maîtriser le développement des gravières et des carrières sur le territoire

L'activité liée aux sites graviérables est, sur le territoire, assez prégnante aussi bien à l'échelle économique, que paysagère et environnementale.
Et c'est pour cette raison que le SCOT y attache une attention particulière. L'exploitation de ces sites est ainsi encadrée dans le DOG.
Le territoire reste concerné par des ressources non encore exploitées et dont les emprises sont en cours de redéfinition.
Afin de prévenir le développement de ces sites, l'orientation du SCOT affiche une volonté de maintenir les limites d'exploitation actuelles issues de la délimitation des ZERC et des autorisations d'exploitation obtenues et retracés sur la carte dans le DOG afin de répondre aux besoins locaux et régionaux sans porter atteinte au développement économique, à la préservation de l'environnement et aux projets d'habitat sur le territoire.

Entre les sites de Bartenheim et de Sierentz, appartenant à la même entreprise, la mise en place d'un convoyeur est prévue le long de l'A35 afin de permettre le transfert de matériaux d'un site d'extraction au site de transformation sans induire une circulation accrue ou le déplacement des installations de transformation sur le site de Sierentz.
En raison de la sensibilité environnementale de la forêt de la Hardt, le porteur de projet a fait réaliser l'ensemble des études nécessaires pour la mise en place de ce projet et la minimisation des impacts du convoyeur sur l'environnement et sur le fonctionnement des infrastructures existantes.

4.2.5. Affirmer le rôle du territoire dans l'armature commerciale régionale et transfrontalière

Un des objectifs premier en matière d'offre commerciale est de permettre le maintien et la valorisation des activités commerciales de centre-bourgs ou en lien avec des polarités locales.
Elles sont garantes d'un dynamisme économique, social sur une commune et permettent un fonctionnement des polarités en lien avec le fonctionnement urbain existant.
Cet objectif n'empêche en rien l'implantation, de manière préférentielle dans le pôle urbain principal ou à Sierentz, de surfaces commerciales si celle-ci s'implantent dans des secteurs desservis par les transports en commun et répondent à une zone de chalandise régionale qui permette de renforcer le rôle du pôle urbain principal et la position de Sierentz, entre Mulhouse et Saint-Louis.

4.2.6. Encourager le développement du tourisme et des loisirs

Le tourisme sur le territoire du SCOT, dont les limites sont concordantes avec celles du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, est un facteur économique et de dynamique du territoire qui n'apparaît pas suffisamment valorisé alors que le potentiel existe.

Aussi, le SCOT encourage la réalisation des projets contribuant à la valorisation touristique du territoire sous plusieurs aspects :

- les possibilités de valorisation du territoire pour ses qualités environnementales, paysagères et notamment le lien à l'eau et au tourisme vert ;
- la valorisation touristique par le déploiement d'équipements comme le port de plaisance de Kembs, le développement du casino ou encore le golf urbain sur le site du Technoport ;
- la mise en réseau et le développement d'outils de communication, d'information sur le territoire et dans les territoires voisins sont également à mettre en œuvre, mais cette mission relève davantage du Pays.

4.2.7. Valoriser les ressources agricoles

Si en termes d'emplois ou de poids économique, le secteur agricole perd de la vitesse notamment sur ce territoire, le maintien de cette activité n'en est pas moins primordial pour assurer les possibilités d'alimentation des habitants du territoire et des territoires voisins.
La ressource foncière agricole est à préserver d'une urbanisation trop importante et qui remettrait en cause le fonctionnement du territoire.
Aussi, pour faciliter le maintien de cette activité, le SCOT prévoit des dispositions assurant le maintien du fonctionnement des unités agricoles les possibilités d'implantation de bâtiments dans le cadre des sorties d'exploitation agricole.
La préservation des outils de production et des sites de stockage entre également en considération comme dans le cas des silos agricoles sur le site du port de Huningue (ban communal de Village-Neuf).
Concernant les objectifs de limitation de consommation de foncier présentés précédemment, et ceux de compacité des entités urbaines et de préservation des paysages et de l'environnement, les orientations du SCOT tiennent compte des besoins agricoles tout en garantissant le dynamisme du territoire.

5. Conforter et organiser les équipements et services

5.1. ORGANISER LE MAILLAGE D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS SUR LE TERRITOIRE

Pour accompagner son développement démographique et économique, les élus du territoire ont définis les projets d'équipements destinés à garantir son attractivité.

5.2. LA LISTE ENONCEE DANS LE DOG N'EST PAS EXHAUSTIVE ET D'AUTRES PROJETS AYANT UN IMPACT SUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE OU SUR SON RAYONNEMENT REGIONAL DOIVENT POUVOIR ETRE ADMIS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT. MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN DEVELOPPANT LES TIC

La desserte en réseaux de communication numérique de haut et très haut débit, est, assurément, un critère de choix pour l'implantation des activités, des services, mais aussi de l'habitat. La qualité de cette desserte est un des garants du maintien de l'attractivité du territoire aussi bien économique que démographique.
C'est pour cette raison que le SCOT recherche le développement de la desserte par la fibre optique, notamment pour desservir les équipements structurants, les secteurs de développement de l'activité ou de services.

5.3. VEILLER A L'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES NECESSAIRES A LA POPULATION

Cet objectif et les prescriptions qui en découlent ont vocation à :

- s'assurer que les équipements présents ou à créer répondent à un besoin identifié ;
- contenir la dispersion des équipements sur l'ensemble du territoire et favoriser leur accessibilité avec le développement des transports en commun ;
- organiser le maillage et le fonctionnement des équipements en fonction de leur type, taille, population cible, zone d'influence, possibilité de mutualisation et conditions d'accès ;

  Et c'est selon l'ensemble de ces critères que les équipements devront s'implanter à un niveau de strate plutôt qu'à un autre ;
  Par exemple, un complexe cinématographique n'a pas vocation à s'implanter dans un bourg, en revanche, les écoles et les équipements de petite enfance peuvent s'y déployer.
- à l'échelle de chaque strate en favorisant la mutualisation des moyens, et le regroupement avec une ou plusieurs communes voisines dans les bourgs et villages.

  L'implantation de ces équipements, devra, de manière préférentielle se faire au sein de la zone urbaine ou dans le cadre des projets d'extension ;

Le développement des équipements devra se localiser de manière privilégiée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, mais peut également s'effectuer en extension sans affecter le capital foncier de la commune.

6. Développer les infrastructures de déplacement

6.1. ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU RESEAU ROUTIER

Dans le cadre du fonctionnement du territoire, et notamment en raison des flux de transit sur le territoire aussi bien pour les migrations pendulaires que pour le transport de marchandises, le SCOT inscrit comme projet la possibilité d'élargir l'autoroute A 35 en la portant à deux fois trois voies.

En collaboration avec les acteurs de la plate-forme douanière de Bâle, la création d'un espace de stationnement de poids lourds est envisagée au niveau de Sierentz afin de proposer un espace de délestage en amont de la douane.

Un centre technique routier est prévu à Bartenheim.

Alors que le projet de couloir d'équipement inscrit dans le Schéma Directeur de la Bretelle de Märkt n'est plus d'actualité, la possibilité de réaliser un nouveau franchissement du Rhin pour rejoindre les infrastructures routières allemandes reste ouverte.
Un franchissement est également envisagé pour relier les sites du projet Dreiland cité précédemment.

Afin de permettre une bonne desserte des secteurs d'enjeu métropolitain, le ré-aménagement des échangeurs, notamment celui de Saint-Louis, Saint-Louis-Neuweg et de Bartenheim permettraient une amélioration des conditions d'accès au pôle urbain principal et aux secteurs de projet.

Le contournement de Hésingue et de Hégenheim est par ailleurs à l'étude pour réduire le trafic de transit dans ces deux communes (RD105).

Déjà inscrits dans le Schéma Directeur, les projets de contournement de Ranspach-le-Bas et de Folgensbourg restent prévus par le SCOT pour réduire les nuisances de circulation sur les axes très circulés que sont la RD419 et la RD473.

Le renforcement et l'aménagement des axes routiers, notamment pour la partie occidentale du territoire permettraient de répondre à un besoin immédiat mais surtout d'améliorer le support de mise en place d'une desserte cadencée sur l'axe Altkirch/Saint-Louis ou Ferrette/Saint-Louis qui emprunterait cet itinéraire pour proposer une alternative à la voiture individuelle aux habitants de ce bassin de vie.
L'atteinte de cet objectif passe également par l'amélioration de la fluidité sur l'A35 et aux niveaux de carrefours sur la RD105 pour éviter le report de trafic de transit dans les parties urbanisées de l'agglomération.

6.2. RENFORCER LES TRANSPORTS EN COMMUN

6.2.1. Renforcer le réseau ferré

Le principal projet affiché en matière de renforcement du réseau ferré est de permettre le raccordement ferroviaire de l'aéroport depuis l'axe existant entre Bartenheim et Saint-Louis.
Ce projet en cours d'étude permettra de relier directement l'aérogare de l'aéroport à la desserte en train depuis Bâle, Saint-Louis, Mulhouse et Freiburg.
Afin de maintenir la qualité de desserte des TER et des trains régionaux, de même que le transport de marchandises par le rail, la réalisation de tronçons de dépassement sur l'axe Nord-Sud est à prévoir, c'est notamment l'objet de la DUP entre Mulhouse-Habsheim et Sierentz.

Enfin, avec l'accroissement attendu de la population du territoire, la réouverture de l'arrêt de Schlierbach pourrait présenter un intérêt pour l'utilisation des transports en commun pour les habitants de la partie Nord du territoire du SCOT, mais aussi pour les habitants de la partie Sud du territoire voisin, soit l'agglomération mulhousienne qui dans son SCOT identifie également un nouvel arrêt ferroviaire sur une commune proche de Schlierbach. Le moment venu, un arbitrage par l'autorité organisatrice des transports pourra sélectionner la solution la mieux adaptée.

6.2.2. Organiser la desserte intermodale de chaque pôle

L'armature urbaine du territoire, et notamment les pôles intermédiaires est basée sur la présence d'une desserte en transports en commun.
Les pôles relais sont, pour certains déjà desservis par un transport en commun cadencé et qui répond à une organisation structurée des axes desservis.
C'est le cas pour le Distribus dont la qualité de service et la fréquentation sont en constante progression.

Le raccordement ferroviaire de l'aéroport engendre la déconnection de l'arrêt Saint-Louis Neuweg, il faudra donc prévoir la desserte de ce secteur par un autre mode de transport en commun cadencé, par exemple le Distribus, et qui desservira également le site du Technoport.

Le prolongement du tramway bâlois dans Saint-Louis est un projet important et structurant pour l'organisation urbaine de l'ensemble de la commune et son articulation avec Bâle.
Cet axe sera assurément une artère structurante du développement urbain et devra permettre également des espaces de stationnement adaptés pour permettre aux habitants des communes voisines d'en faire usage.

Sur les pôles relais qui ne sont actuellement pas desservis par les transports en commun, le SCOT prévoit un développement en plusieurs étapes :

– la mise en place d'espaces de covoiturage, de stations d'auto-partage pour permettre une alternative aux migrations pendulaires sous la formule une personne/une voiture ;
– ces espaces de stationnement peuvent, par exemple, correspondre aux parkings d'équipements publics qui ne sont que ponctuellement utilisés (salles des fêtes notamment) ;
– et dans un 2e temps, de soutenir la mise en place d'une desserte cadencée, par un bus sur l'axe de la RD419 et de la RD473 pour relier Altkirch et Ferrette à Saint-Louis. Ce projet est d'ailleurs à l'étude dans les services du Conseil Général du Haut-Rhin ;
– les communes limitrophes de la frontière bâloise participeront également aux réflexions et aux projets de développement urbain et des transports pour l'amélioration du fonctionnement du territoire ;
– le maintien de la desserte de Leymen par le tram est impératif.

6.3. PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

Comme indiqué précédemment dans les enjeux du territoire tout comme dans le secteur de développement métropolitain, l'équipement aéroportuaire est porteur d'un fort potentiel de développement et le SCOT soutient ces projets de développement. Ceux-ci sont notamment inscrits dans le Projet d'Intérêt Général, mais aussi dans les projets de développement complémentaires et connexes à l'aéroport lui-même.
Les surfaces du PIG ne sont pas à décompter du capital foncier.
Son accessibilité doit être améliorée aussi bien par l'échangeur routier depuis l'A35 que par le raccordement ferroviaire.
Dans l'attente de cette réalisation, la desserte cadencée depuis la gare de Saint-Louis par bus est à conserver.

6.4. S'ENGAGER DANS UNE REFLEXION TRINATIONALE SUR LE TRANSPORT PAR VOIE D'EAU

Le rôle du port de Huningue est à valoriser, au sein des infrastructures portuaires existantes sur la berge rhénane française, mais également vis-à-vis des ports bâlois qui sont en pleine réorganisation.
Le projet de développement d'un port à Niffer, territoire limitrophe à Kembs pourrait permettre une mutualisation des espaces dédiés à ce mode de transport en faisant valoir un besoin de modernisation et de réorganisation du site existant. Cet équipement est d'ailleurs inscrit dans le SCOT de la région mulhousienne.
L'amélioration de ce mode de transport exige en revanche l'instauration d'une synergie à l'échelle régionale pour optimiser le transport fluvial et engager une réorganisation stratégique des équipements portuaires.

En cas de non-renouvellement de la concession du port de Huningue, le site pourrait faire l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain et de valorisation des berges du Rhin.

Enfin, dans le cadre des migrations pendulaires très importantes de part et d'autre des berges du Rhin au niveau de l'agglomération ludovicienne, il paraît intéressant d'étudier les possibilités de mise en place d'une navette fluviale en tant que transport en commun de passagers et comme un mode alternatif à l'usage systématique de la voiture individuelle.

6.5. DEVELOPPER LES VOIES DE CIRCULATION DOUCE

L'aménagement et le déploiement du réseau cyclable répond à plusieurs objectifs sur le territoire :

– relier les axes cyclables importants et utilisés pour le cyclotourisme comme c'est déjà le cas sur l'Euro route le long du Rhin ; et ainsi participer à l'attractivité touristique du territoire ;
– répondre aux besoins de déplacements des habitants du territoire, pour, notamment, rejoindre les réseaux de transports en commun, les équipements ou services de proximité ;

Le maintien des tracés d'anciennes voies ferroviaires doit permettre de réutiliser ces axes pour des modes de déplacements doux dont le foncier est, soit public, soit détenu par des prestataires de services publics. L'aménagement de ces axes est donc plus aisé.

6.6. TIRER PROFIT DE L'INTERMODALITE POUR AMELIORER LE TRANSPORT DE BIENS

Le transport de marchandises est, sur le territoire et l'axe régional rhénan, en trop grande majorité réalisé sur la route.
Les objectifs du SCOT affirment leur volonté de mettre en place une coordination et une collaboration avec les diverses autorités organisatrices de transports pour améliorer l'intermodalité du transport de marchandises. La route ne devant, à terme, n'être plus que le support des déplacements de proximité, coordonnée avec le réseau ferré, la voie d'eau et le fret avionné.

7. Garantir la préservation des paysages

7.1. RESPECTER LE GRAND PAYSAGE

Dans ses objectifs en termes de préservation du paysage, le SCOT s'inscrit dans la continuité des objectifs énoncés dans le Schéma Directeur de 1998 et limite les phénomènes observés ces dernières décennies.
Le SCOT préserve les caractéristiques identitaires des différentes parties du territoire en définissant des secteurs à forte sensibilité paysagère. Sur ces espaces identifiés, l'objectif est de réduire les possibilités d'implantation de constructions isolées afin d'éviter le mitage.
Cependant, en cas de nécessité ou de l'existence d'un projet structurant, d'un équipement d'intérêt public ou collectif ou participant à la valorisation et à l'attractivité du territoire, des constructions pourraient s'implanter si leur insertion dans le site proche et lointain est assurée.

Le SCOT définit des limites d'urbanisation destinées à limiter le développement des habitations le long des routes départementales et de veiller à un développement urbain harmonieux favorisant la compacité, limitant les coûts d'équipements de voies et réseaux et maintenant ainsi les coupures vertes entre les agglomérations.

L'urbanisation ne devra pas se développer sur les lignes de crêtes ou sur les parties hautes des versants afin d'éviter les perceptions trop abruptes de ces constructions.

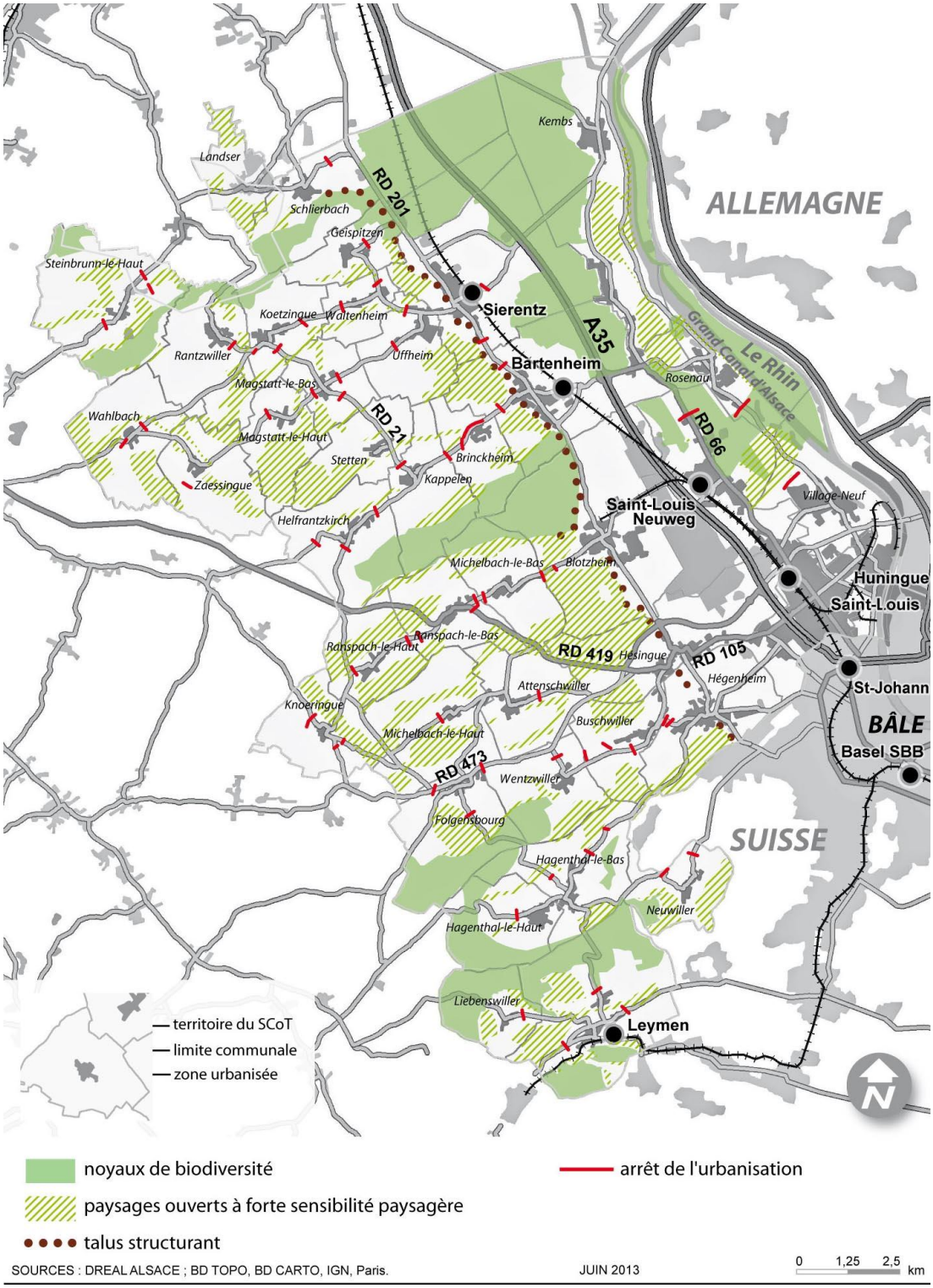


Figure 182 : Cartographie des secteurs paysagers à préserver

7.2. RESPECTER LES FORMES URBAINES ET LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU TERRITOIRE

7.2.1. Améliorer le marquage des entrées de ville

L'amélioration du marquage des entrées de ville sur le territoire du SCOT s'inscrit à plusieurs échelles et pour répondre à des objectifs politiques différents.

Une attention particulière devra être portée sur les secteurs de développement métropolitain afin de marquer la qualité et l'unité urbaine de ce secteur.
L'enjeu principal de ce secteur sera de créer une cohérence d'aménagement entre les différents projets qui sont amenés à se concrétiser progressivement et avec des vocations différentes.

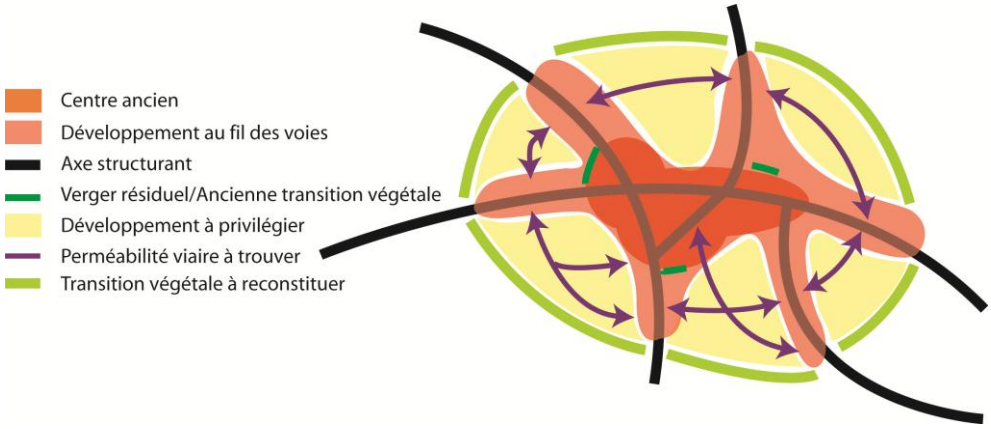
Cette qualité d'aménagement donnera une identité forte à Saint-Louis au sein de l'agglomération.

Les entrées de communes, sur l'ensemble du territoire et en lien avec les arrêts de l'urbanisation définis précédemment, devront correspondre à une organisation paysagère de transition entre l'espace urbain et l'espace agricole ou naturel.

7.2.2. Respecter les formes urbaines

Sur le territoire du SCOT, en particulier sur les secteurs urbains, le développement des nouveaux quartiers doit s'organiser en continuité avec le bâti existant et privilégier des relations avec les services de proximité, les équipements, les connexions avec les transports en commun.
Il est important de relier les quartiers entre eux, par une cohérence et une continuité d'aménagement qui évite ou masque les coupures entre les secteurs urbains.
Ceci sera rendu possible par la création des voies ou de liens piétons ou cyclistes en particulier pour rejoindre les équipements publics et les espaces de respiration.

Comme le décrit le schéma ci-après, l'articulation des secteurs d'extension avec les quartiers existants devra permettre de retrouver la compacité et la logique d'un fonctionnement limitant les extensions linéaires de réseaux ou de voies sur l'emprise des chemins agricoles.



7.3. VALORISER LES ESPACES DE RESPIRATION EN ZONE BATIE

Comme indiqué dans les objectifs de qualité paysagère ou de respect des formes urbaines, le SCOT fixe pour orientations de permettre le maintien, voire la création d'espaces de respiration au sein des zones bâties.
Ces espaces peuvent correspondre aussi bien à des espaces privés que publics et sont :

– des jardins ;
– des espaces verts publics ;
– des alignements d'arbres ou d'arbustes ;
– des berges de cours d'eau ou de fossés plantées ou aménagées.

Ils remplissent les fonctions suivantes :

– contribuer au maintien de la variété des milieux naturels ;
– servir d'espaces refuges à la faune et la flore ;
– constituer un réseau continu de zones naturelles ;
– servir de couloir de migration pour la faune.

Ces éléments seront identifiés dans les documents d'urbanisme locaux en indiquant s'ils sont à valoriser, à protéger ou à améliorer.

8. Préserver l'environnement

8.1. PREVENIR L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES ET DIMINUER LES NUISANCES

8.1.1. Prendre en compte les risques naturels

Les prescriptions du DOG respectent les orientations du SDAGE en matière de prévention des risques naturels et de limitation de l'aggravation des risques.
La prise en compte des risques et des nuisances, en particulier les risques liés à l'eau, constitue une priorité aux niveaux départemental et régional que le SCOT relaie à l'échelle locale.
Il s'agit notamment de veiller à ne pas exposer davantage les populations en limitant les constructions nouvelles dans les secteurs exposés aux risques d'inondation ou de coulées d'eau boueuse.

Si le besoin est identifié, le SCOT exige les mesures de protection nécessaires lorsque le bâti existant est exposé.

La multiplication des épisodes orageux de printemps, lorsque les terres agricoles ne sont pas encore recouvertes par la végétation, a conduit le territoire à connaître, à plusieurs reprises et sur des secteurs identifiés, des évènements de coulées d'eau boueuse.
Dans les bassins versants concernés, les PLU doivent ainsi y éviter l'urbanisation ou l'associer à des mesures de protection.

8.1.2. Optimiser la gestion des carrières et gravières

Après exploitation ou pour les sites encore exploités, notamment les sites d'exploitation en eau, le SCOT affirme sa volonté de voir respectées les conditions de réhabilitation, de remise en état, de préservation de la qualité de l'eau superficielle et de réaménagement des sites existants.
Certains sites actuellement en exploitation (Hésingue/Hégenheim/Saint-Louis) sont situés sur des secteurs à fort enjeu métropolitain et pourraient, à terme, permettre des aménagements urbains structurants pour l'agglomération trinationale.

8.1.3. Lutter contre la pollution sonore

Le SCOT prend en compte les obligations réglementaires en matière de protection des habitants par rapport aux nuisances acoustiques induites par les infrastructures de transports et veillera, en particulier, au respect des dispositions du Plan d'Exposition au Bruit.

8.2. PRESERVER LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

8.2.1. Protéger les milieux naturels riches en biodiversité

Pour le territoire, les élus ont souhaité affirmer la conservation durable des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage et en particulier celle qui fait déjà l'objet de protection au-delà de l'échelle du SCOT.

Les zones humides remarquables sont également protégées de l'urbanisation. Seuls les aménagements destinés à valoriser les sites, ceux qui sont inscrits dans les différents documents de gestion (document d'objectif Natura 2000, plan de gestion de la réserve naturelle, aménagement forestier, …) ou ceux qui doivent permettre les équipements d'intérêt général sont admis dans ces secteurs.

Les vergers remarquables, contribuant au maintien de la diversité d'occupation du sol mais également au réseau de relais écologiques sur le territoire ont été repérés et font également l'objet d'une préservation.

Ces espaces protégés contribuent au maintien de la diversité des milieux naturels et servent de refuge et de lieu de vie à la faune et à la flore.
Ils constituent, les uns connectés aux autres, un réseau de zones naturelles ou à dominante naturelle pouvant être utilisés comme couloirs de migrations.

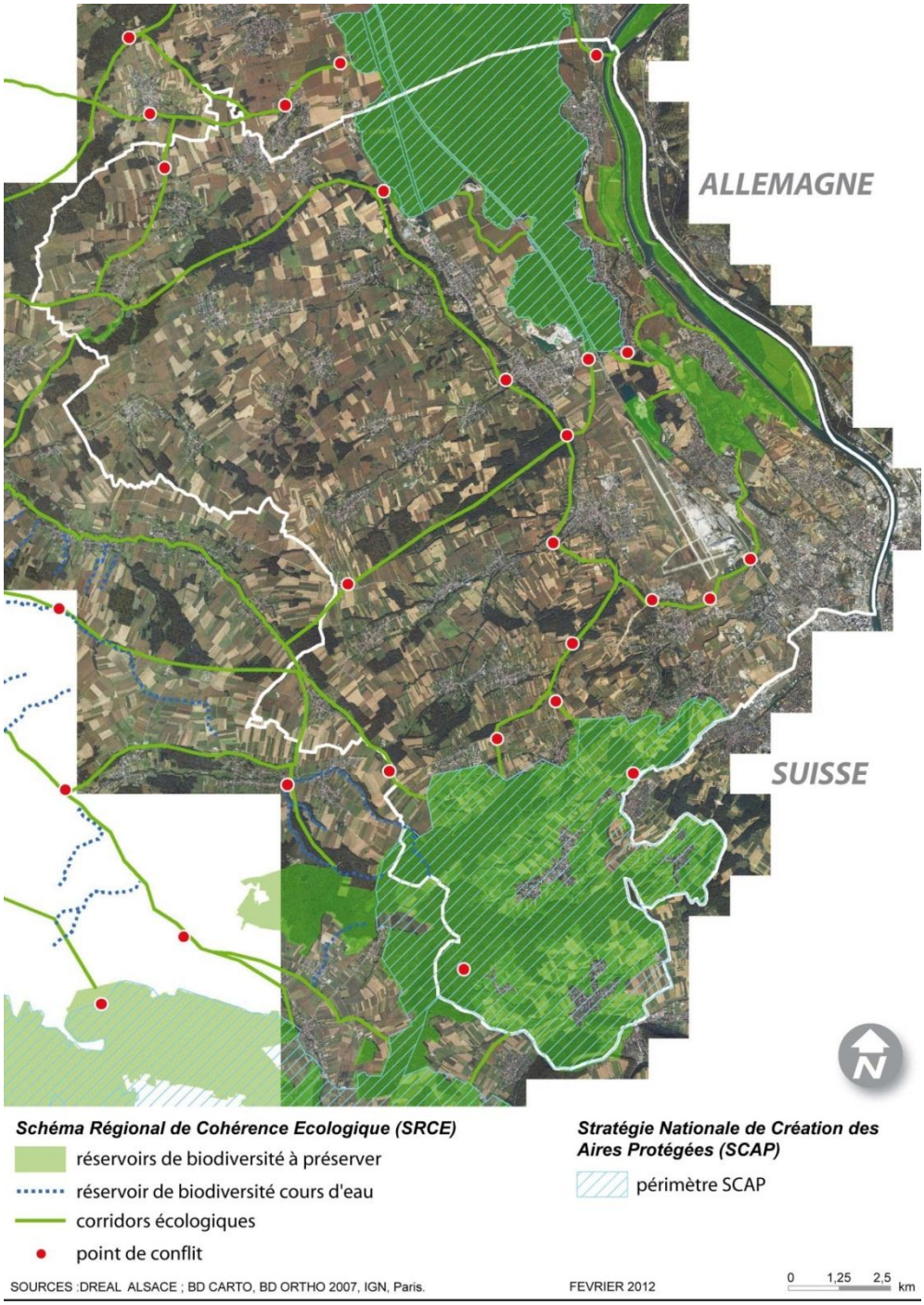


Figure 183 : Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur le territoire du SCOT

8.2.2. Lutter contre le morcellement des espaces

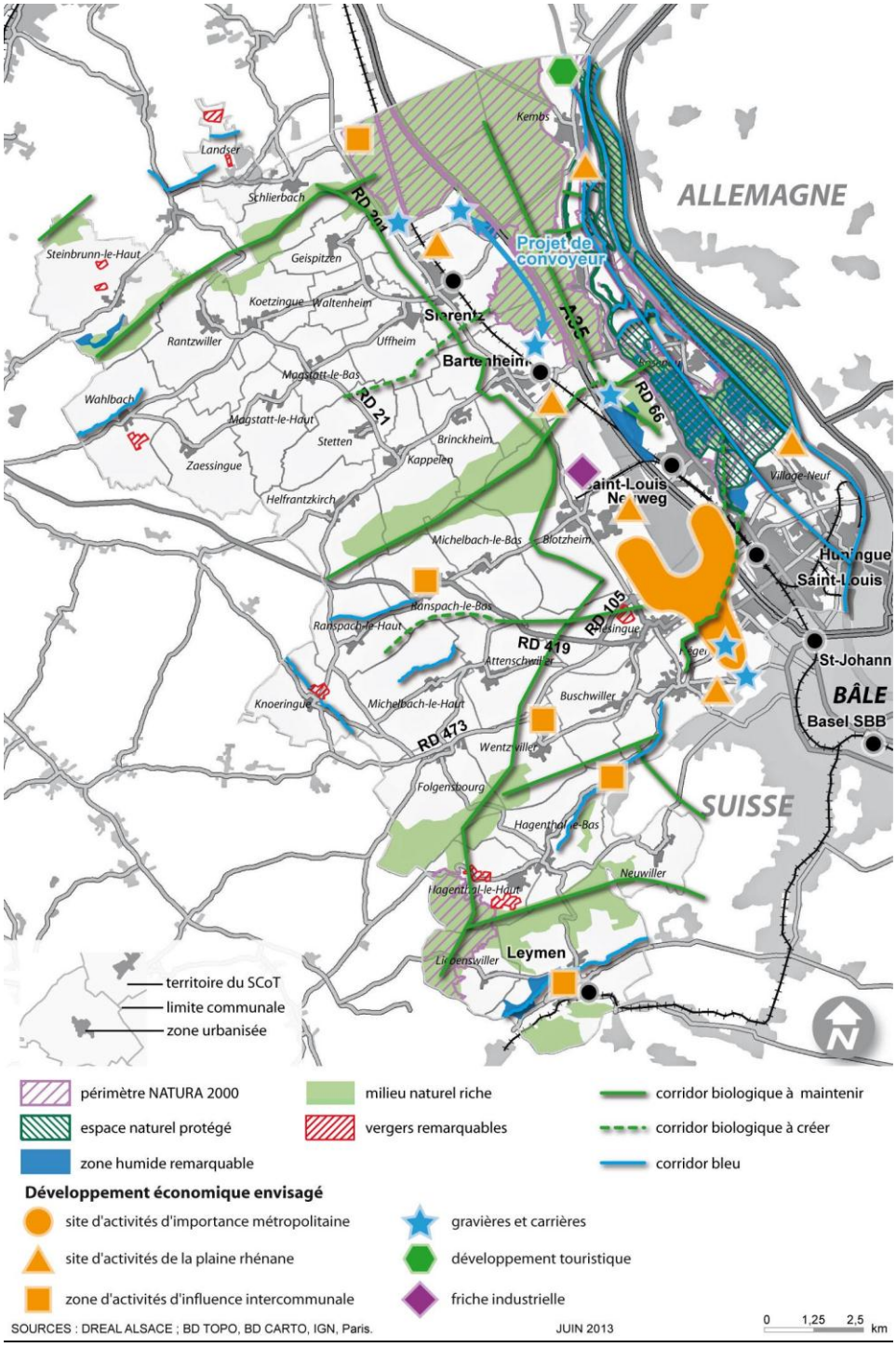


Figure 184 : articulation entre objectifs de préservation et projets de développement sur le territoire

Comme l'identifie la carte extraite du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (en cours d'élaboration) et la carte superposant les secteurs protégés, les continuités écologiques et les projets du territoire, certaines interfaces restent à gérer.

Des efforts ont été menés par les communes pour maintenir et rétablir certains corridors écologiques en favorisant les franchissements de routes, de la voie ferrée (contournement de Hésingue) ou en maintenant des « coupures » dans la continuité urbaine (c'est le cas de Kembs par exemple). Mais les améliorations restent à apporter, notamment pour la perméabilité de passages en zones urbaines ou de franchissement des infrastructures de déplacement.

Les prescriptions en matière de continuités écologiques sont une déclinaison de la trame verte régionale en traduisant notamment les milieux naturels riches et les corridors existants ou à créer.

La recherche d'un équilibre entre espace de nature et espace urbanisé est l'articulation structurante qui joue un rôle décisif dans la qualité de vie du territoire.
C'est un des critères de l'attractivité d'un territoire par rapport à un autre.

8.2.3. Optimiser la consommation d'espace

Se référer aux chapitres précédents concernant les besoins fonciers à vocation d'habitat et économiques.

8.3. PERMETTRE L'ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE

En cohérence avec les projets de déploiement des infrastructures de transports et des moyens de transports en commun ou encore des modes de déplacement doux, exposés précédemment, la possibilité de disposer d'un mode alternatif de déplacement à la voiture individuelle est affichée de manière forte par les élus du territoire, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et en accord avec le Plan Climat Energie Territorial en cours d'élaboration par le Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières.

8.4. PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU ET MAINTENIR SA QUALITE

En lien avec les objectifs du SDAGE du Bassin Rhin-Meuse approuvé en 2009, le SCOT définit des prescriptions exigeantes en matière de préservation de la ressource, de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Dans la perspective du développement démographique et économique important, le SCOT inscrit un objectif de maîtrise de la ressource en eau afin de pérenniser les ouvrages existants tant en termes d'approvisionnement en eau que d'assainissement.
Pour répondre à cet objectif, une plus grande prise en compte de la gestion des eaux pluviales est nécessaire d'autant qu'elles peuvent, dans certaines conditions, et pour certains usages, constituer une ressource intéressante.

Les orientations retenues ont vocation à assurer :

- la protection de la ressource en eau potable dans la mesure où celle-ci n'est pas encore assurée sur l'ensemble du territoire ;
- la bonne desserte en réseaux d'assainissement collectif ;
- la maîtrise des rejets d'eaux pluviales en respect de la réglementation en vigueur ;
- la protection des captages d'eau potable ;
- la limitation des constructions à proximité des cours d'eau.

D Evaluation environnementale

Résumé non technique

Etat initial

Le territoire du schéma de cohérence territoriale s'étend sur quatre entités :

– la plaine de l'Au, encore inondable par les débordements du fleuve au début du XIXe siècle : cet espace est, pour l'essentiel, protégé (réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne) ; cette protection est confirmée par le Scot ;
– la terrasse alluviale, partagée entre la forêt domaniale de la Hardt, protégée, et l'urbanisation ; cet espace est soumis aux plus fortes pressions urbaines et porte la plate-forme aéroportuaire ; les enjeux se focalisent sur le talus sundgauvien, volontiers pris d'assaut par l'urbanisation résidentielle ;
– les collines du Sundgau, où chaque village est un centre de croissance, parfois au détriment de la ceinture de verger ; le paysage, face à la dispersion de l'habitat et à l'apparition de formes architecturales décalées, ainsi que la perméabilité du territoire sont les principaux enjeux ;
– le Jura, noyau de biodiversité et lien avec l'arc alpin, où les éleveurs sont majoritaires et la pression urbaine relativement modérée.

Les objectifs du Scot

Le schéma de cohérence territoriale représente une évolution par rapport au schéma directeur adopté en 1998 :

– il prend en compte la stratégie de conservation de la biodiversité en rendant inconstructible les noyaux de peuplement et en protégeant les corridors écologiques qui permettent la diffusion des espèces sur le territoire ;
– il précise les mesures de protection du paysage ;
– il prend en compte les zones humides et la zone inondable ;
– il limite la consommation foncière, qui reste néanmoins élevée, soit 760 hectares à l'horizon 2030, si toutefois les hypothèses retenues se réalisent ;
– il réduit un peu les déplacements imposés (environ 1500 km par jour à paramètres par ailleurs constants).

L'usine d'incinération de Sausheim, qui reçoit les déchets du territoire du Scot, peut répondre à l'augmentation de population si la production individuelle diminue, ce qui est le cas. L'assainissement est suffisant sous réserve d'adaptations, pour certaines en cours.

Les dispositions du schéma sont compatibles avec les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse, du SAGE Ill Nappe Rhin, des orientations forestières et des obligations nées de Natura 2000, du plan climat, de la charte du pays et du plan d'exposition au bruit de l'aéroport.

L'impact des projets routiers (déviations d'agglomération et élargissement de l'autoroute) devra être précisé au moment de leur définition et des mesures prises pour assurer leur insertion dans le site. L'impact environnemental des déviations de Folgensbourg (par le Sud) et de Ranspach le Bas peut s'avérer important.

L'évaluation environnementale précise les mesures adoptées pour la préservation de l'environnement et définit des indicateurs pour assurer le suivi.

1. La grille d'évaluation

1.1. LES GRANDS ENJEUX

La planification territoriale doit aujourd'hui répondre à des enjeux planétaires en leur donnant des réponses locales :

– conserver, et, dans certains cas, restaurer la biodiversité,
– enrayer la dérive du climat liée à la consommation d'énergie carbonée,
– économiser l'espace fertile, support de la production alimentaire, dans un contexte de tension sur les ressources en céréales,
– anticiper la fin du pétrole et, dans une première étape, réduire les incidences du renchérissement des énergies fossiles.

Elle doit aussi répondre à des enjeux régionaux :

– sauvegarder la qualité du paysage,
– sécuriser l'alimentation en eau potable,
– éviter les désordres hydrauliques,
– absorber et valoriser les déchets ménagers et industriels,
– garantir une ambiance sonore acceptable pour tous les habitants du territoire.

Ces enjeux guident l'évaluation des choix de planification, à partir d'une grille d'évaluation, le plus souvent fondée sur des paramètres quantifiables.

1.2. LA METHODE

La démarche consiste à soumettre les orientations et les moyens de la mise en œuvre du Scot à une grille d'analyse prenant en compte l'ensemble des thèmes à aborder.

Certains thèmes se prêtent à une évaluation chiffrée : la consommation foncière, l'accroissement du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées, les consommations d'eau, la production de déchets et d'eaux usées à traiter, les déplacements motorisés et la production de gaz à effet de serre… D'autres relèvent d'une évaluation plus qualitative, comme le paysage.

Grille d'analyse des effets des choix de planification.

Biodiversité	Les noyaux de biodiversité sont-ils respectés ?
	Quelles incidences sur les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ?
	Comment évolue la perméabilité du territoire aux flux biologiques ?
limat	Comment évoluent les déplacements imposés ? Comment évoluent les stocks de carbone ? Quels transferts sur le rail ?
L'espace comme ressource	Superficies agricoles consommées pour les surfaces artificialisées
Paysage	Niveau de compacité de l'urbanisation. Degré de mitage du territoire. Protection des espaces ouverts exempts de signes technologiques et urbains
	Paysages naturels conservés
	Protection des sites emblématiques
	Evolution des portes d'agglomération
	Pérennité de la qualité des centres historiques patrimoniaux. Evolution du paysage bâti
Eau et hydrosystème	Les périmètres de protection des captages d'eau potable sont-ils respectés ?
	Les capacités d'assainissement sont-elles suffisantes au regard de l'accroissement démographique envisagé ?
	Les ressources en eau potable sont-elles suffisantes au regard de l'accroissement démographique envisagé ?
	Le réseau hydrographique est-il valorisé ? Les zones inondables respectées ? Incidence de l'urbanisation sur les débits ruisselés ?
Risques naturels	Prise en compte des zones inondables
	Prise en compte des coulées d'eau boueuse
Déchets	Les capacités de traitement des déchets sont-elles suffisantes au regard du nombre des nouveaux habitants ?
Ambiance sonore	Zones d'habitations soumises à un niveau sonore Leq (6h-22h) > 65 dB(A) et/ou Leq (22h – 6 h)

2. Evaluation du PADD

2.1. EVALUATION DU PROJET POLITIQUE

Le législateur a souhaité que la rédaction des prescriptions et des préconisations du schéma de cohérence territoriale soit précédée de la définition des objectifs de manière à garantir une cohérence de la réflexion. Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est, de fait, le projet politique du schéma.

Le PADD du schéma des cantons de Huningue et de Sierentz s'organise autour de trois grandes orientations, dont nous examinerons les effets possibles sur l'environnement pris au sens large du terme :

– structurer le territoire ;
– habiter le territoire en préservant la qualité de vie ;
– préserver notre environnement.

2.2. STRUCTURER LE TERRITOIRE

La « structuration » du territoire du Scot consiste à affirmer une hiérarchie au sein de la trame urbaine, à profiter au mieux de la dynamique bâloise et de l'activité aéroportuaire, et à permettre l'accueil d'une croissance démographique forte.

Cette dernière option n'est pas sans incidence sur l'environnement car elle entraîne une consommation d'espace pour construire les logements (10 723 à l'horizon 2030) et créer les emplois nécessaires pour cette population nouvelle. En élargissant l'aire d'analyse, cette incidence s'atténue néanmoins, voire s'annule. En effet, la planification ne modifie pas les effectifs humains, mais influence leur localisation. En d'autres termes, la population qui se déplace vers le secteur des Trois Frontières ne consommera pas d'espace sur les territoires voisins.

Dans les deux autres grandes orientations, le Scot affirme la volonté de maîtriser les effets de cette croissance, en particulier sur la consommation foncière, sur le paysage et sur la biodiversité.

Une répartition planifiée des services et de l'équipement commercial peut aboutir à une réduction des déplacements motorisés, à préserver les centres villes en évitant l'évasion commerciale vers la périphérie, à modérer la consommation d'espace en privilégiant le développement démographique des villes.

L'option retenue est de proroger la répartition démographique existante et de ne pas utiliser ce moyen de modération foncière.

Le plan veut renforcer les transports en commun et les circulations douces, tout en assurant le bon fonctionnement du réseau routier. Le franchissement routier du Rhin pour contourner l'agglomération tri nationale, envisagé depuis des décennies, serait déplacé vers Kembs. Il ne s'agit que d'une intention : aucun tracé n'a été défini. La faisabilité d'un tel projet, y compris au regard des incidences sur l'environnement, reste à évaluer.

Le développement des 40 localités dispersées sur le territoire du Scot se traduit par une augmentation du trafic sur le réseau routier, engendrant des difficultés de circulation aux heures de pointe aux débouchés dans la plaine, là où se rencontrent les flux émanant des 36 villages dispersés dans les collines. Chaque nouveau ménage augmente le parc automobile de 1,36 véhicule en moyenne et le débit routier d'au moins 3 véhicules/jour sur des segments moyens de 10 à 12 kilomètres.

2.3. HABITER LE TERRITOIRE EN PRESERVANT LA QUALITE DE VIE

Les orientations adoptées visent à préserver le paysage et la qualité de vie des habitants :

– préserver le caractère groupé et la compacité des agglomérations ;
– respecter les formes urbaines et le patrimoine architectural ;
– éloigner les habitations des nuisances sonores ainsi que des risques naturels et technologiques ;
– respecter le grand paysage.

2.4. PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Le plan affirme une stratégie de conservation de la biodiversité :

– protéger les noyaux de biodiversité ;
– éviter le cloisonnement de l'espace ;
– respecter la trame verte et bleue.

Il répond aux exigences de réduction des gaz à effet de serre, notamment par une diminution des consommations d'énergie au niveau de l'habitat et des déplacements. Il préconise de protéger la ressource en eau (eaux souterraines, eau superficielle).

L'une des orientations fondamentales du plan est l'économie de foncier :

– en plaçant 30 % de la création de logements dans le tissu urbain existant ;
– en privilégiant les opérations d'aménagement dans les enveloppes urbaines existantes ;
– en mettant une limite à la consommation foncière des 17 prochaines années à 760 hectares.

3. Biodiversité et écosystème

3.1. LES NOYAUX DE BIODIVERSITE

Les noyaux de biodiversité du territoire du Scot sont protégés de toute amputation : massif forestier de la Hardt, plaine de l'Au et île du Rhin, massif forestier pré jurassien, massif de Magstatt le Haut, mais aussi des sites de plus petite dimension comme le site tourbeux de Buschwiller, la zone humide du Kaegy et les grands vergers d'arbres haute tige. Plusieurs d'entre eux sont protégés par leur statut de réserve naturelle nationale (Petite Camargue Alsacienne), par leur inscription dans le réseau des sites d'intérêt européen ou par le régime forestier. Ces dispositions ne sont pas nouvelles puisqu'elles figuraient déjà dans le schéma directeur de 1998.





Dans le Sundgau, les massifs boisés constituent les principaux noyaux de biodiversité, notamment lorsqu'ils sont interpénétrés de prés et de cultures. Noyau majeur : le Rhin.

Le schéma autorise la réalisation d'une bande transporteuse entre le site d'extraction des granulats à Sierentz et les installations de traitement à Bartenheim. Cet aménagement exigera le défrichement d'une largeur de forêt le long de l'autoroute A35. L'étude d'impact montre qu'il n'y aura pas d'incidences sur les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Par contre, cette démarche évite une circulation de camions entre les deux lieux et évite ainsi des émissions de gaz à effet de serre.

3.2. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les principaux corridors écologiques sont identifiés et protégés : les aménagements susceptibles de porter atteinte à leur fonctionnalité sont interdits : il s'agit des défrichements et des constructions de toute nature. Les nouvelles infrastructures linéaires susceptibles de les franchir devront être transparentes aux circulations animales, c'est-à-dire de largeur modérée (la tranchée en milieu forestier ne devrait pas excéder 10 mètres) et équipées de passages à faune. Certains de ces corridors ont une fonctionnalité altérée : c'est le cas du talus sundgauvien (boisements et vignoble verger situé sur le rebord du Sundgau) et de la liaison aménagée au Sud de la plate-forme aéroportuaire.

La perméabilité de l'ensemble du territoire est également assurée par la limitation de l'extension linéaire des agglomérations. Cette disposition était déjà contenue dans le schéma directeur de 1998.

La réalisation de passages pour la petite et grande faune est souhaitée sur la voie ferrée et sur l'autoroute A35, notamment au droit du dernier corridor fonctionnel assurant la liaison entre le Sundgau et la Hardt (entre Schlierbach et Sierentz). Dans le Haut Sundgau, les passages des routes départementales dans les massifs forestiers sont à l'origine d'une surmortalité chez de nombreuses espèces terrestres, les plus vulnérables étant le Chat sylvestre et le Lynx.

3.3. LA CONSERVATION DES ESPECES MENACEES

Plusieurs espèces menacées sont directement concernées par l'extension de l'urbanisation, soit en raison d'une fragmentation des territoires viables (Grand Hamster), soit en raison de leur caractère technophobe (Grand Tétras, Gélinotte des bois, Lynx).

Le périmètre du Scot n'est pas concerné par le Grand Hamster : il ne figure pas dans le territoire historique ou de reconquête de l'espèce.

Le Grand Tétras a disparu de la partie jurassienne et de son extension dans les collines au début des années 1950. Aucune action n'est engagée en faveur de la restauration de sa présence. Quelques couples de Gélinotte des bois subsistent dans la haute vallée de la Largue et de l'Ill, en dehors du périmètre du Scot.

Le Lynx est susceptible de faire une incursion dans la partie jurassienne de ce territoire, en particulier sur la commune de Leymen et dans le massif de l'Eichwald.

3.4. NATURA 2000

Les extensions urbaines et les projets de zones d'activités n'empiètent pas sur les sites inscrits dans le réseau européen Natura 2000. Si cette situation préserve les habitats naturels dont la conservation est recherchée, par contre les activités humaines peuvent impacter les espèces animales dont le domaine vital s'étend au-delà du périmètre protégé.

Or, les trois sites Natura 2000 du périmètre du Scot recouvrent des entités naturelles à peu près autonomes :

– le fleuve et la basse plaine fluviale (plaine de l'Au) : ce milieu est séparé de la haute terrasse urbanisée par un talus boisé ; la zone industrielle projetée à Kembs (et dans une moindre mesure, la petite zone de Rosenau) est enclavée par la zone de protection spéciale (directive « Oiseaux ») du Rhin ; elle ne pourra pas avoir d'accès au fleuve sans démontrer la nécessité de l'aménagement ;
– le massif de la Hardt ; celui-ci est suffisamment grand et les Oiseaux des milieux ouverts trouvent la satisfaction à leurs besoins vitaux dans les clairières de régénération forestière ; le débouché méridional du massif est fermé par l'agglomération ludovico-bâloise et par l'aéroport ; le débouché septentrional, par contre, est ouvert sur les grandes cultures (il se situe hors du périmètre du Scot) ; le passage Nord Sud au droit de Bartenheim est garanti ; la relation avec les collines du Sundgau, préservée, ne deviendra pleinement opérationnelle que lorsque la voie ferrée et l'autoroute auront été équipés de passages à faune ;
– le site du Jura alsacien s'étend pour l'essentiel sur le territoire du Scot du Sundgau ; les espèces animales qui ont justifié sa désignation sont préservées dans la mesure où le massif de l'Eichwald est inviolable et les surfaces en herbe voisines sont conservées (ce qui ne dépend pas de l'urbanisme réglementaire).



Fuligule milouin sur le Rhin. Argus bleu.

3.5. LA NATURE ORDINAIRE

La nature ordinaire est celle qui s'épanouit en dehors des espaces protégés. Elle s'est sensiblement appauvrie au cours du dernier demi-siècle, notamment en raison de la disparition des prairies, du recul des vergers hautes tiges et de l'éviction des bâtiments d'élevage dans les villages, qui s'accompagne de la raréfaction de nombreuses espèces anthropophiles (Hirondelles, Moineaux, Putois…). Ces évolutions ne relèvent qu'accessoirement d'un document d'urbanisme.

Le schéma prescrit la protection des principaux vergers, ce qui doit se traduire dans les plans locaux d'urbanisme par une inconstructibilité et une désignation au titre de l'article L.123-1-5.7. Il prescrit une marge de recul d'au moins 5 mètres par rapport aux berges des cours d'eau, ce qui doit assurer la conservation de la végétation rivulaire : les haies qui subsistent dans le paysage sont habituellement des ripisylves.

Il demande de faire une place aux espaces verts plantés dans les opérations d'aménagement urbain, de manière à permettre la circulation de la faune au sein de l'enveloppe urbaine. La promotion de l'arbre contribue aussi à faire du village un refuge pour de nombreuses espèces animales qui ne trouvent plus un habitat favorable dans l'espace agricole voisin.

Le SCOT n'arbitre pas l'avenir du vignoble verger qui domine le talus sundgauvien sur les communes de Sierentz, Blotzheim et Hésingue, mais il protège le versant boisé. Le schéma directeur affirmait déjà l'inviolabilité de cet espace tout en admettant l'extension de l'habitat dans les collines, notamment à Sierentz..

Or, ce paysage agraire issu d'un ancien vignoble, sur un parcellaire non remembré, sur des sols limoneux calcaires naturellement bien drainés, accueille des espèces cavernicoles, fréquemment thermophiles, comme la Chouette chevêche, le Hibou petit duc, la Huppe fasciée… Le Blaireau y est prospère. La flore compagne de la vigne (Tulipe sylvestre, Corydale, Ornithogale en ombelle…) témoigne de l'ancien vignoble.






Violette odorante - Tulipe sylvestre - Terrier de blaireau - Chouette chevêche

4. Paysage et patrimoine

4.1. LE GRAND PAYSAGE

Le grand paysage comporte trois ensembles nettement distincts, à la fois par le mode d'occupation des sols et par la topographie.

La basse plaine fluviale est en grande partie protégée par l'existence de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne. Le talus boisé l'isole de la terrasse alluviale urbanisée. Le projet de zone industrielle à Kembs est le principal défi qu'introduit le Scot dans ce paysage cohérent, relativement typé, de caractère agricole et naturel, en bordure du canal de Huningue, dont la fonction récréative s'est affirmée comme axe cycliste et piéton.

La terrasse alluviale, sur laquelle s'étendent les principales agglomérations, conserve peu d'espaces cohérents non bâtis. Il s'agit principalement de la plaine humide du Muehlbach, entre Blotzheim et Bartenheim, et de l'espace agricole au droit de Sierentz, à l'Est de la voie ferrée. Le premier est concerné par un projet d'extension des pistes de l'aéroport, tandis que le second pourrait, à terme, accueillir une zone d'activités en bordure de voie ferrée. Le Scot laisse aux plans locaux d'urbanisme le soin d'améliorer la lisibilité de l'agglomération multipolaire qui s'est formée autour de l'équipement aéroportuaire.

Les prescriptions sont plus précises pour les collines du Sundgau. Le respect des lignes de crête et des espaces exempts de signes urbains et technologiques (essentiels pour la qualité de ce paysage rural), la limitation de l'extension linéaire de l'urbanisation le long des routes départementales et l'obligation de conserver ou de renforcer le caractère compact des villages sont de nature à préserver l'essentiel du paysage sundgauvien. Néanmoins, quatre projets méritent une vigilance particulière en termes d'insertion dans le site : le projet d'extension de Folgensbourg sur le plateau sommital entre les RD 473 et 463, la zone d'activités d'Attenschwiller, visible depuis la RD419, le projet de zone d'activités de Wentzwiller, en bordure de la RD473, l'évolution du site du casino de Blotzheim, susceptible d'être vu depuis le balcon de la RD419.

Conformément à la typologie opérationnelle de la convention européenne du paysage, la cartographie associée au Scot distingue trois niveaux d'actions :

- les paysages à protéger, espaces non bâtis esthétiques, stratégiques (lignes de crêtes par exemple) ou patrimoniaux : espaces exempts de signes technologiques et urbains, parties sommitales du territoire, co-visibilité avec des bâtiments patrimoniaux ;
- les paysages à gérer, espaces de qualité susceptibles d'évolution (fronts bâtis par exemple) où il est nécessaire d'encadrer les autorisations d'aménagements et de construire par des exigences particulières d'insertion au site ;
- les paysages à aménager, paysages altérés dont les évolutions peuvent être mises à profit pour en améliorer la qualité : entrées de ville par exemple.

4.2. LES SITES EMBLEMATIQUES

Le Scot n'a pas identifié les sites emblématiques organisés autour de monuments historiques ou de constructions patrimoniales comme le château du Landskron, le site d'Heiligenbrunn et la lisière méridionale de l'Eichwald à Leymen, le hameau de Saint Apollinaire, les châteaux d'Hégenheim, Hagenthal le Haut, Hagenthal le Bas, le cœur de Koetzingue, l'alignement de platanes de la RD419 à Ranspach le Bas… Il affirme cependant la volonté de protéger les sites qui les accueillent.




Koetzingue : clairière centrale. Hagenthal le Bas : château.

4.3. LE CHAMP VISUEL DES USAGERS DES VOIES DE TRANSPORT

Les habitants découvrent souvent le paysage d'avantage à partir de leur voiture ou du train qu'à pied ou depuis leur fenêtre. Les axes de circulation les plus fréquentés sont la route départementale 419, la RD12b, l'autoroute A35 et la voie ferrée. Le champ visuel des itinéraires « pittoresques », qui contribuent à l'attrait touristique du territoire, comme la RD16 des Trois Maisons à Leymen et la RD12bIV entre Hagenthal le Haut et Bettlach méritent aussi d'être préservé.

Voie	Contexte	Perturbation possible
RD419	Route de balcon. L'une des plus belles routes touristiques du Sundgau. Le Scot protège son environnement immédiat.	Evolution du site du casino à Blotzheim. Eventuelle déviation de Ranspach le Bas.
RD66	Paysage mettant en valeur le talus sundgauvien entre Blotzheim et Bartenheim, et entre Geispitzen et Schlierbach : parties d'itinéraire protégées par le Scot	La bonne application des dispositions du Scot devrait figer la situation
RD12b	Environnement agroforestier peu susceptible d'évolution sauf aux abords de Folgensbourg et Hagenthal le Haut	Evolution des entrées de village
A35	Environnement forestier jusqu'au franchissement de la voie ferrée, qui marque l'entrée de l'agglomération de Saint Louis	Création d'une aire de stationnement des camions au droit de Sierentz
Voie ferrée	Talus fréquemment boisé formant écran. Environnement naturel ou urbain peu susceptible d'évolution sur une grande partie du parcours	Extension de la gravière et création d'une zone d'activités à Sierentz, création du Technoport à Saint Louis.
RD16	Parcours partiellement forestier et protégé par le Scot sur les trois quarts du linéaire	Evolution des vergers à Folgensbourg et des portes d'agglomération à Folgensbourg, Hagenthal le Bas et Leymen.
RD12bIV	Parcours entièrement protégé par le Scot	Evolution des vergers à Hagenthal le Haut

Les principaux enjeux paysagers dans l'environnement des voies de circulation se situent sur les axes les plus fréquentés, qui sont aussi ceux qui traversent les espaces sur lesquels s'exprime la pression urbaine la plus forte : RD419, RD66, A35, voie ferrée. Au cours des trente dernières années, c'est le champ visuel des usagers de RD 66 qui s'est le plus dégradé, par l'extension des agglomérations entre la route départementale et le talus sundgauvien.

4.4. LE PAYSAGE BATI

Le Scot préconise de « respecter le caractère villageois des bourgs et villages afin de garantir l'insertion paysagère des projets dans le tissu urbain », de « valoriser la mise en scène du patrimoine », de « promouvoir la qualité du bâti » et d'insérer les constructions dans le relief sans effet de butte. Cette formulation laisse une très large plage à l'interprétation.

Or, pour des raisons à la fois économiques (installation de familles aisées de culture urbaine) et géographique (proximité de la Suisse), le parti architectural des nouvelles constructions dans les villages est fréquemment emprunté à la culture bâloise (formes lourdes à toiture terrasse) ou dicté par la promotion immobilière (grands balcons déformant les façades). Ces intrusions architecturales dans les centres ruraux anciens ou au contact de ceux-ci peuvent radicalement modifier l'ambiance des lieux et la cohérence du paysage bâti.



Images contrastées de l'architecture locale : une volumétrie traditionnelle défigurée par des balcons envahissants et un centre ancien formé de demeures patrimoniales.

4.5. LES PORTES D'AGGLOMERATION

Le Scot préconise de « garantir la qualité paysagère des entrées de ville » et place des limites à l'extension linéaire des agglomérations. Associé aux objectifs de densification et à la délimitation des enveloppes urbaines, ces mesures, du moins les trois dernières, sont de nature à induire indirectement une amélioration de la cohérence et de la lisibilité des ceintures villageoises.

Néanmoins, l'aspect des constructions, facteur essentiel du paysage, n'est pas encadré par le Scot.

De nombreuses portes d'agglomération, délitées ou hétéroclites, peuvent figurer comme « paysage à gérer » au sens de la convention européenne du paysage : il faut s'appuyer sur les mutations du tissu bâti pour orienter l'évolution vers une plus grande qualité esthétique (politique du long terme).

Certaines zones d'activités prévues par le Scot constituent des défis pour la qualité des portes d'agglomération, notamment à Leymen, Wentzwiller, Ranspach le Bas, Blotzheim, Bartenheim.

5. Eau et hydrosystème

5.1. LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Le SCOT prévoit une augmentation de la population de 15 470 personnes à l'horizon 2030. Avec une consommation journalière de 130 litres par jour et par personne, cette croissance se traduira par une consommation d'eau potable supplémentaire de 2 011 mètres cubes par jour.

Le Syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue et environs qui alimente plus de la moitié des habitants du territoire du Scot, a une capacité de production de 22 000 m^3/jour pour une distribution actuelle de 9 500 m^3/jour. Ses ressources sont parfois insuffisantes, ce qui l'oblige à maintenir le puits de l'aéroport (200 m^3/h), qui n'est pas protégé et devrait être abandonné. A l'horizon 2026, les besoins moyens et de pointe sont évalués respectivement à 563 et 800 m^3/h, alors que la capacité de production est de 895 m^3/h. Le long terme n'est cependant pas garanti : 50 à 60 % de la ressource provient du captage du Kabis, dont l'alimentation a une origine indéterminée et une pérennité hypothétique. C'est pourquoi, la communauté des communes recherche d'autres ressources.

Les ressources exploitées par la communauté des communes de Sierentz permettent une marge de croissance plus assurée, sous réserve que soit préservée la qualité des eaux de la nappe rhénane : la production, entièrement livrée, se situe entre 5 200 et 5 500 m^3/jour. Trois captages sont exploités dans la forêt de la Hardt : un quatrième pourrait être installé en cas de besoin.

5.2. LE RUISSELLEMENT

Le SCOT prévoit de consacrer 388 hectares à l'urbanisation résidentielle (dont 25 % de rétention foncière, soit une réalisation effective de 291 ha) et 372 hectares pour l'activité économique à l'horizon 2030. Avec un taux d'imperméabilisation de 50 %, la surface imperméabilisée supplémentaire ainsi créée atteindra 331 hectares.

Ces surfaces empêchent les pluies de s'infiltrer et génèrent un ruissellement collecté par les réseaux et finalement par les cours d'eau. Le volume annuel moyen de ce ruissellement sera de 2 613 300 m^3 d'eau (avec un coefficient de ruissellement de 1).

La loi sur l'eau impose une régulation du débit des rejets d'eau pluviale. De plus, l'infiltration dans des puits perdus est privilégiée en plaine. Ainsi, la bonne application de ces pratiques devrait limiter l'impact de l'urbanisation sur le débit des cours d'eau et sur les inondations.

Le SCOT préconise de « limiter l'imperméabilisation des sols ».

5.3. LES ZONES INONDABLES ET LES ZONES HUMIDES

Les zones inondables, peu nombreuses sur le territoire du Scot, sont, dans l'ensemble, respectées par les projets d'urbanisation identifiés.

Le projet de création d'une aire de stationnement pour les poids lourds, en bordure d'autoroute, sur la commune de Sierentz, impacte un territoire inondable.

Le plan prescrit la préservation des zones humides remarquables. La plus étendue d'entre elles est localisée dans la plaine de l'Au et couverte par la réserve naturelle de la Petite Camargue. Le site tourbeux de Buschwiller est identifié. Les autres zones humides accompagnent les ruisseaux, notamment la Birsig sur les communes de Leymen et Liebenswiller.

Les zones, initialement qualifiées d'humides et de remarquables, situées à Michelfelden et à l'Est de la voie ferrée, près du stand de tir, toutes deux sur le territoire de Saint Louis, ont été déclassées à la suite d'une expertise démontrant qu'elles ne répondent pas aux critères de l'arrêté ministériel de juin 2008 et qu'elles ne présentent qu'un faible intérêt floristique et faunistique.



Site tourbeux de Buschwiller

5.4. L'ASSAINISSEMENT

Un accroissement de population de 15 470 personnes génère un volume journalier supplémentaire d'eau usée de près de 2 011 m^3. Deux stations accueillent la majeure partie des eaux usées du territoire du SCOT : les capacités de la STEP de Village-Neuf sont suffisantes pour accepter cet accroissement, mais la STEP de Sierentz pourrait atteindre rapidement ses limites.

Le SCOT prescrit, conformément aux dispositions du SDAGE Rhin Meuse, de n'ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation que lorsqu'existe un système d'assainissement efficace.

	Capacités éq. hab.	**Raccordés** éq. hab.	**Marge disponible** éq. hab.	**Volume** m^3/j
Village Neuf	82 000	50 000	32 000	16 800
Sierentz	13 000	11 590	1 410	5 043
TOTAL	**95 000**	**61 590**	**33 410**	**21 843**

5.5. LES COURS D'EAU

Le SCOT proscrit les constructions à moins de 5 mètres des berges d'un cours d'eau et prescrit le maintien de la ripisylve lorsque celle-ci existe. Lorsque cette marge de recul n'est pas possible, le cours d'eau doit être valorisé par l'aménagement urbain.

Le périmètre du Scot ne compte aucune rivière à fond mobile et plus aucun écoulement naturel à mobilité latérale depuis l'aménagement du Rhin au XIXe siècle. De ce fait, la marge de recul adoptée par le Scot peut paraître suffisante pour respecter les fonctions hydrauliques et écologiques du réseau hydrographique, du moins dans les espaces les plus contraints par l'urbanisation.

6. L'espace comme ressource

6.1. LA CONSOMMATION D'ESPACE

Les surfaces urbanisées couvraient une superficie de 3 710 hectares en 1999, pour une population de 66 568 habitants. La consommation d'espace par personne, pour se loger, travailler et se déplacer, s'établissait ainsi à 557 m², 495 m² en ne tenant pas compte de la superficie occupée par l'aéroport.

Type d'occupation du sol	Superficie en ha
Tissu urbain	2 094
Equipement urbain	246
Activités économiques et militaires	416
Réseaux de communication	512
Chantier, remblais, décharges	6
Aéroport	418
Bâtiments agricoles	18
TOTAL urbanisé	**3 710**
Extraction de matériaux	228
TOTAL artificialisé	3 938

La consommation d'espace en 2000 (source : Bd OCS)

L'analyse réalisée par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin montre que 300,22 hectares ont muté (changé d'affectation) entre 2002 et 2007 (5 ans). Les terres agricoles sont les principales perdantes, mais les forêts ont également perdue de la superficie. Les surfaces artificialisées (espaces de transport, espaces d'activités, logements) ont augmenté de 204,48 hectares en 5 ans, soit un rythme de 40,9 hectares par an. Les espaces agricoles et naturels ont perdu 210,16 hectares pendant cette même période, soit un rythme de 42,0 hectares par an.

	Détruit	Créé	Bilan
Terres agricoles	202,42	13,00	- 189,42
Espaces en transition	48,26	57,43	+ 9,17
Forêt	20,89	0,15	- 20,74
Espaces de transport	11,04	55,01	+ 43,97
Espaces verts urbains	10,19	4,30	- 5,89
Espaces d'activités	4,62	56,99	+ 52,37
Logements	2,22	110,36	+ 108,14
Eau	0,59	3,00	+ 2,41

Les mutations entre 2002 et 2007 (5 ans), en hectares

Le SCOT prévoit de consommer 388 hectares (rétention foncière de 20% comprise) pour loger 15 470 personnes supplémentaires et de consacrer 372 hectares aux activités économiques, soit un total de 760 hectares à l'horizon 2030. La consommation unitaire de la population nouvelle serait ainsi de 491 m^2. 200 hectares relèvent néanmoins d'objectifs supérieurs au territoire du SCOT : ce sont les zones d'activités d'importance métropolitaine.

La consommation foncière annuelle moyenne, entre 2013 et 2030, sera de l'ordre de 33 hectares par an dans le périmètre du SCOT (en ne prenant pas en compte les 200 hectares de zones métropolitaines), soit une diminution de 17 % pour un rythme d'accroissement de la population identique.

Pour aboutir à ce résultat, le DOG définit une densité minimale de 15 à 45 logements à l'hectare, selon qu'il s'agit d'un village ou du pôle urbain de Saint Louis. L'objectif de 15 logements/hectare est modeste au regard des ambitions des territoires voisins.

	Nombre de logements/hectare
Saint Louis et Huningue	45
Sierentz, Hésingue, Hégenheim, Blotzheim, Bartenheim, Kembs, Village Neuf	25
Rosenau, Leymen, Hagenthal le Bas, Folgensbourg, Landser, Schlierbach, Ranspach le Bas	20
Autres localités	15

En intégrant les surfaces dédiées aux zones métropolitaines, la consommation foncière passe à 45 hectares par an, soit une augmentation de 10,2%. De 12,9% en 2000, la proportion d'espace artificialisé dans le territoire du Scot passera à 15,4 % en 2030.

Hors zones métropolitaines, l'objectif de création d'emplois est de 4 700, soit une densité de 27 emplois à l'hectare sur les 172 hectares envisagés.

6.2. LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

La quasi-totalité des extensions urbaines se réalise au détriment des terres agricoles, dont les sols limoneux du Sundgau oriental sont particulièrement favorables à la production céréalière.

A raison d'une production annuelle moyenne théorique (blé) de 7 tonnes équivalent céréales par hectare[41], la perte définitive de production alimentaire est de 5 383 tonnes équivalents céréales, soit l'alimentation de 5 277 personnes[42].

La couverture des besoins alimentaires annuels d'une population de 87 000 personnes exige une production de 89 610 tonnes équivalent céréales et une superficie agricole de 12 802 hectares. En 2000, la surface agricole utilisée était de 14 699 hectares selon le recensement général de l'agriculture. A la même époque, le territoire du Scot, selon les données de l'analyse satellitaire, comportait 17 645 hectares d'espace productif (cultures annuelles, prairies, vergers).

A raison d'une diminution constatée de 40 hectares par an entre 2000 et 2012 et d'une diminution prévisionnelle de 45 hectares (dont 33 hectares pour l'accroissement résidentiel) par an entre 2013 et 2030, la surface productive sera de 16 400 hectares en 2030 et, si tous les prélèvements se faisaient sur la surface agricole utilisée identifiée par le RGA, de 13 454 hectares exploités par les agriculteurs.

Dans les deux cas, le territoire du Scot conserve sa capacité théorique à être autosuffisant du point de vue alimentaire.

Le schéma prescrit de réduire les débordements urbains sur l'espace agricole et naturel en privilégiant la densification du tissu bâti et le renouvellement urbain et de limiter le mitage de l'espace agricole.

41 Rendements observés dans le Sundgau

42 1 kilo équivalent céréales = 11 kilocalories ; les besoins moyens annuels d'une personne sont de 1,03 tonnes équivalent céréales.

7. Climat et énergie

7.1. LES MOBILITES IMPOSEES

La mobilité motorisée des personnes et des marchandises constitue une des sources principales d'émission des gaz à effet de serre. La planification peut avoir une influence sur les mobilités imposées par la répartition des fonctions sur le territoire.

Au ratio de 0,496 voiture par habitant, le parc automobile des cantons de Sierentz et de Huningue était de 35 798 voitures particulières en 2008. Ce parc réalise chaque jour de la semaine 348 635 kilomètres, ce qui représente, à la moyenne économe de 5 litres de carburant aux 100 kilomètres, une consommation journalière de 17 432 litres d'essence ou de gasoil. A raison de 2,28 kg de CO_2 par litre d'essence et de 2,6 kg de CO_2 par litre de diesel, les émissions de dioxyde de carbone liées à ce trafic sont de 42,708 tonnes en moyenne par jour.

Le parcours journalier moyen de chaque véhicule du parc était de 9,74 kilomètres (indice de mobilité) pour ces déplacements imposés. Cet indice apparaît relativement favorable.

La répartition de la population est le principal paramètre d'ajustement mobilisable par le Scot. Ce dernier prévoit une modulation de la croissance démographique, mais dans des proportions relativement faibles. Les orientations adoptées d'une plus forte croissance démographique des pôles urbains réduisent de 0,1 km/jour l'indice de mobilité imposée, ce qui représente une économie de 1 500 km/j.

Un second paramètre réside dans la localisation et la gestion des zones d'activités. Chaque zone engendre un flux entrant pratiquement équivalent au flux sortant et sa localisation n'a qu'un effet modeste sur la réduction des parcours habitat travail. A défaut de pouvoir limiter ces migrations, intimement liées à la mobilité des ménages, il est possible de transférer ces déplacements sur le rail pour peu que la zone soit établie près d'une gare. L'existence de services communs à un site, tel qu'un restaurant pour le repas de midi, peut aussi réduire le nombre des déplacements pendulaires.

Les zones d'Attenschwiller, de Wentzwiller, de Ranspach le Bas, d'Hagenthal le Bas, de Rosenau et de Kembs ne permettent pas un tel transfert. De plus, la mobilité engendrée par l'existence d'une zone d'activités est inversement proportionnelle à la taille du bourg qui lui est associé.

	Sur place	Entrants	Sortants	Actifs INSEE	Proportion sur place
Attenschwiller	24	40	411	593	4,0 %
Sierentz	328	905	920	1 292	25,4 %
Hésingue	152	1223	929	1 628	9,3 %
Saint Louis	3 361	6 090	5 323	9 540	35,2 %

Etude des flux pendulaires habitat travail pour quatre zones d'activités de dimension différente.

7.2. LE STOCKAGE DU CARBONE

Les 6 516 hectares de couverture forestière du territoire du Scot stockent annuellement environ 3 833 tonnes de carbone (soit 14 361 tonnes de CO_2) et représentent une masse d'environ 1,8 millions de tonnes de carbone stocké (dont 43 % sous forme de bois). L'ensemble du patrimoine arboré, notamment les vergers, constitue un puits de carbone, difficile à estimer.

En protégeant les boisements et les vergers, le Scot conforte ce stockage.

Cette mesure conservatoire doit être complétée par une gestion adaptée des peuplements (la capacité de stockage est maximale pour les feuillus à bois dur âgés de plus de 60 ans) et par la promotion du bois dans la construction, qui représente un prolongement du stockage de carbone et une économie d'énergie (à poids égal, les structures en bois demandent pour leur production 3 à 4 fois moins d'énergie que le béton et 50 à 60 fois moins que l'acier).

7.3. LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES AUTONOMES

Le Scot préconise le recours aux énergies non carbonées et diverses mesures visant l'accroissement de l'efficacité énergétique des bâtiments, mais ces vœux peinent à trouver une expression réglementaire opérationnelle.

La législation imposant des normes énergétiques pour les nouvelles constructions suppléera à cette difficulté.

Aucune disposition particulière visant au développement de l'autonomie énergétique du territoire n'est évoquée par le Scot. Rappelons néanmoins que la centrale hydroélectrique de Kembs sur le Rhin produit 900 GWh par an d'énergie renouvelable, soit la consommation moyenne de 290 000 foyers de 4 personnes[43], c'est-à-dire plus qu'il n'en faut pour couvrir les besoins de la population vivant sur le territoire du schéma.

[43] Consommation moyenne annuelle d'un couple avec deux enfants : 3100 kWh.

8. L'environnement des habitants

8.1. LA GESTION DES DECHETS

L'accroissement de la population de 15 000 personnes se traduira par une augmentation de la production annuelle de déchets non valorisables de 4 140 tonnes au niveau actuel de production par habitant (276 kg/an).

L'usine d'incinération de Sausheim, dont la capacité de traitement est de 172 000 tonnes (dont 25 000 tonnes de boues de station d'épuration) ne dispose que d'une marge résiduelle de 6 000 à 7 000 tonnes, ce qui est insuffisant pour accueillir la progression de tous les territoires qui l'alimentent.

La production de déchets diminue cependant de 1 à 2 % par an et diverses mesures législatives devraient conforter une baisse durable. L'objectif de 200 kg de déchets résiduels par habitant paraît atteignable : cette baisse libérerait des capacités d'incinération (25 %) en réduisant l'apport des différents territoires, dont celui du Scot.

8.2. L'AMBIANCE SONORE

Le Scot ne précise pas la localisation des extensions urbaines : cette précision est de la compétence des plans locaux d'urbanisme. Il n'introduit pas davantage de modulation dans la croissance des communes en fonction de leur situation dans l'aire de bruit de l'aéroport.

Le plan d'exposition au bruit, qui s'impose aux plans locaux d'urbanisme, limite cependant les possibilités de construire dans des parties de communes riveraines de l'aéroport et impose des mesures d'isolation phonique dans les agglomérations d'Hégenheim, Buschwiller et Wentzwiller ainsi que dans les quartiers périphériques de Saint Louis la Chaussée, Blotzheim et Bartenheim.

8.3. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Le SCOT prescrit de limiter les constructions en zones inondables et dans les secteurs concernés par les coulées d'eau boueuse. De fait, les premières sont inconstructibles alors que les seconds sont déjà largement urbanisés.

Les installations classées pour l'environnement, c'est-à-dire présentant un risque de nuisances, sont pratiquement toutes installées sur les bords du fleuve, en zone d'activités. Le SCOT ne modifie pas cette situation et ne modifie pas, en conséquence le risque pour les riverains.

9. Diverses infrastructures

LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES

Le Scot prescrit de favoriser le transfert des déplacements sur le rail, sur les transports collectifs routiers et sur les mobilités douces. Il place néanmoins en première ligne l'amélioration du réseau routier avec une dizaine de projets, dont quatre pouvant avoir un impact non négligeable : les contournements de Ranspach le Bas, de Folgensbourg, d'Hégenheim-Hésingue ainsi que l'élargissement à trois voies de l'autoroute A35. Ces projets étaient déjà inscrits dans les prévisions du schéma directeur de 1998.

A l'exception du dernier, ces projets ne contribuent pas à réduire les temps de parcours et, de ce fait, ne sont pas susceptibles de stimuler la mobilité motorisée.

Contournement de Folgensbourg : le tracé retenu dans le Scot contourne l'agglomération par le Sud alors qu'une première solution passait par le Nord ; cette nouvelle option pourrait avoir un impact important sur la zone de vergers ; elle est par ailleurs plus difficile à intégrer dans le paysage en raison du relief.

Contournement de Ranspach le Bas : impacterait le très bel environnement prairial et forestier de l'alignement des platanes napoléoniens, franchirait deux ruisseaux (Attenbach, Aubach), altérerait les derniers vergers situés sur le plateau Sud pour rejoindre la RD669au Sud de l'agglomération.

Contournement Est d'Hésingue Hégenheim : impacts paysager et biologique modestes sur des espaces agricoles et graviérables de plaine dans un environnement urbanisé.

L'élargissement de l'autoroute se traduirait par un prélèvement sur la forêt domaniale de l'ordre de 7 hectares. La recherche d'une plus grande fluidité du trafic sur cet axe très fréquenté est de nature à favoriser l'accroissement des circulations, sans pour autant effacer les points d'engorgement (poste de douane) et apporter une réponse aux difficultés de stationnement de part et d'autre de la frontière.

Les études réglementaires réalisées dans le cadre de la définition des projets préciseront les impacts de manière plus détaillée. Dans tous les cas de figure, notamment dans celui de Ranspach le Bas, les mesures d'accompagnement devront chercher une insertion optimale de la route, sans considérations de coût.

10. La compatibilité avec les normes juridiques supérieures

10.1. LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

L'article L.122-4 du code de l'environnement établit une liste de 16 documents avec lesquels le projet de Scot doit être compatible, compatibilité que l'évaluation environnementale doit vérifier. 10 de ces documents s'appliquent au Scot Huningue Sierentz :

1. schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse
2. schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Ill nappe Rhin
3. plan départemental d'élimination des déchets ménagers
4. plan régional d'élimination des déchets industriels
5. schéma départemental des carrières
6. programme d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
7. directive régionale d'aménagement de la forêt domaniale de la Hardt
8. schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités
9. schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées
10. les obligations nées du réseau Natura 2000
11. le plan climat
12. la charte du pays
13. le plan de déplacement urbain
14. le plan d'exposition au bruit de l'aéroport.

10.2. LE SDAGE RHIN MEUSE

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhin Meuse a été approuvé le 27 novembre 2009. Plusieurs orientations concernent le schéma de cohérence territoriale. Les dispositions du Scot ne présentent aucune contradiction avec celles du SDAGE.

Orientation	Prescription	Réponse SCOT
T2 - O3.3	Améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans les zones urbanisées.	Préconise de stocker et d'utiliser les eaux pluviales, de limiter l'imperméabilisation des sols
T2 - O3.3.1	Rechercher la diminution des volumes à traiter en limitant l'imperméabilisation des surfaces et en déconnectant des réseaux urbains les apports d'eau pluviale de bassins versants extérieurs aux agglomérations.	
T3 - O3.1	Privilégier le maintien ou la reconstitution de la dynamique latérale des cours d'eau.	Aucun cours d'eau mobile à dynamique latérale dans le périmètre du Scot. Celui-ci impose une bande de recul de 5 mètres aux constructions.
T3 - O3.1.1	Pour les cours d'eau mobiles, préserver les zones de mobilité encore fonctionnelles	

Orientation	Prescription	Réponse SCOT
T3-O3.1.1.2	Tenir compte, dans les documents d'urbanisme impactés par le SDAGE et les décisions administratives dans le domaine de l'eau, des zones de mobilité des cours d'eau et de leur nécessaire préservation.	
T3 - O7	Préserver les zones humides.	Les principales zones humides identifiées sont rendues inconstructibles (plaine humide de l'Au, Buschwiller…).
T5A - O2	Prendre en compte, de façon stricte, l'exposition aux risques d'inondations dans l'urbanisation des territoires	Les zones inondables sont rendues inconstructibles.
T5A - O2.1	Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales prévoient des règles adaptées à la compatibilité avec l'objectif de préservation des zones d'expansion des crues. Ils pourront en particulier, interdire toute construction nouvelle et tout remblaiement ou endiguement. Ils pourront néanmoins prévoir que, sous réserve d'assurer la sécurité des personnes, de limiter la vulnérabilité des biens et activités, puissent être autorisées les extensions limitées de constructions ou activités existantes ainsi que les reconstructions après sinistre, lorsque l'origine du sinistre n'est pas une inondation.	
T5A - O2.3	Dans les zones présentant un risque de coulées boueuses, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales qui permettent des ouvertures à l'urbanisation doivent satisfaire l'objectif d'une analyse approfondie des risques et des mesures préalablement mises en place.	Le Scot préconise d'éviter le développement de l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques de coulées d'eau boueuse.
T5A - O3.3	Limiter l'accélération et l'augmentation du ruissellement sur les bassins versants ruraux, que ce soit dans l'aménagement de l'espace, la définition du parcellaire ou les travaux d'hydraulique agricole.	Pas de disposition particulière dans le Scot
T5B - O1.3	Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales, la récupération et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau ou dans les réseaux d'assainissement est vivement recommandée auprès de toutes les collectivités et de tous les porteurs de projet.	Le Scot préconise la récupération et la réutilisation des eaux pluviales
T5B - O2	Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel.	Le Scot protège les parties de territoire à fort intérêt naturel
T5B - O2.2	L'objectif mis en oeuvre par les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales implique des dispositifs de stricte préservation des zones humides contre les atteintes qui pourraient y être apportées. Cela peut notamment et par exemple se traduire par l'interdiction de toute nouvelle construction entraînant une dégradation ou une destruction du site.	Les principales zones humides identifiées sont rendues inconstructibles (plaine humide de l'Au, Buschwiller…).

Orientation	Prescription	Réponse SCOT
T5B - O2.4	Les SCOT, PLU et cartes communales doivent intégrer l'objectif de préservation des végétations rivulaires et de corridors biologiques, la préservation de la qualité paysagère et l'entretien des cours d'eau, par exemple, en interdisant toute construction nouvelle sur une largeur nécessaire. Dans les zones non urbanisées et dans les zones de faible ou moyenne densité urbaine, il paraît raisonnable d'envisager : - une bande inconstructible d'au minimum trois mètres de large, de part et d'autre du cours d'eau, pour les cours d'eau de petite importance ; - une bande inconstructible d'au minimum cinq mètres de large, de part et d'autre du cours d'eau, pour les cours d'eau de moyenne ou grande importance. Dans les zones urbanisées denses et dans les centres urbains historiques, lorsqu'il y a un intérêt fort à poursuivre des constructions en bord immédiat de cours d'eau, cette marge de recul peut être supprimée.	Le Scot impose une marge de recul de 5 mètres par rapport aux berges de tous les cours d'eau
T5C - O1	L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement.	Toutes les communes sont assainies ou en voie de l'être.
T5C - O2	L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si l'alimentation en eau potable de ce secteur ne peut pas être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur	Toutes les communes sont correctement alimentées en eau potable. La sécurisation de l'alimentation du secteur des Trois Frontières est envisagée.
T5C - O1	L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement.	Toutes les communes sont assainies ou en voie de l'être.

10.3. LE SAGE ILL NAPPE RHIN

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Ill Nappe Rhin a été approuvé le 17 janvier 2005.

Il comporte peu d'orientations impactant le Scot. Il réaffirme la protection des zones humides et l'obligation de respecter la naturalité des cours d'eau, préoccupations prises en compte par le document d'urbanisme.

10.4. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers, élaboré par le Conseil Général du Haut – Rhin et arrêté par lui en mars 2003, oriente les déchets ultimes vers l'usine d'incinération de Sausheim, dont il constate le déficit de capacité. Il prévoit la réalisation d'un troisième four, qui créerait une capacité supplémentaire de traitement de 75 000 tonnes. Cette option parait néanmoins en sommeil aujourd'hui.

Le plan n'impacte pas le Scot, mais sa mise en œuvre pose la question de l'accroissement du volume de déchets du fait de la croissance envisagée de la population.

10.5. LE PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS

Le plan régional d'élimination des déchets industriels est en cours d'élaboration. Les travaux ont été engagés en 2009.

10.6. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

L'élaboration du schéma départemental des carrières a été engagée le 9 juin 2010. Les schémas départementaux prendront la relève du schéma régional, dont la durée de validité est échue. La procédure des ZERC (zones d'exploitation et de réaménagement concerté) disparaîtra en 2014 pour laisser la place à une démarche plus souple.

Le périmètre du Scot est concerné par des gravières dont l'exploitation est terminée (Saint Louis, Hésingue, Hégenheim, Blotzheim, Sierentz), une exploitation en fin d'extraction (Bartenheim) et une zone graviérable exploitable sur Sierentz.

Les dispositions du Scot ne s'opposent pas à cette exploitation. Le DOG admet toutes les possibilités de réaménagement : restitution à l'agriculture (peu vraisemblable car les sablières sont pratiquement toutes en eau et leur remblaiement est interdit), valorisation en tant qu'espace naturel ou de loisirs, urbanisation).

10.7. LE PROGRAMME D'ACTION CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES

Le 4e programme d'action contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a été signé par les préfets du Haut Rhin et du Bas Rhin le 28 juillet 2009. Toutes les communes de la plaine rhénane et du Sundgau du Scot sont concernées par les dispositions de cet arrêté inter préfectoral. Mais, ces dernières n'interfèrent pas avec le Scot.

10.8. LA DIRECTIVE REGIONALE D'AMENAGEMENT DES FORETS DOMANIALES

La directive régionale d'aménagement des forêts domaniales d'Alsace a été approuvée par arrêté ministériel le 31 août 2009. Ce texte détermine essentiellement les modalités de gestion de l'espace forestier appartenant à l'Etat.

La directive pose le principe d'une interdiction de défrichement. En intégrant le massif de la Hardt dans les zones naturelles à préserver comme noyau de biodiversité et comme corridor écologique, le Scot répond à cette exigence.

10.9. LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DES FORETS DES COLLECTIVITES

Le schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités a été approuvé par arrêté ministériel le 31 août 2009. Comme la directive, il détermine les modalités de gestion de l'espace forestier appartenant aux collectivités (communes, Département, Région) et de mobilisation de la ressource.

Il pose de principe d'une interdiction de défricher en plaine rhénane. En intégrant l'ensemble des boisements dans les zones naturelles à préserver comme noyaux de biodiversité ou comme éléments de corridors écologiques, le Scot s'avère compatible avec ce document.

10.10. LE SCHEMA REGIONAL DE GESTION DES FORETS PRIVEES

Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées, approuvé par arrêté ministériel du 1 juin 2006, comporte essentiellement des recommandations à l'adresse des propriétaires de bois. Aucune de ses dispositions n'interfère avec le Scot.

10.11. LES OBLIGATIONS NEES DU RESEAU NATURA 2000

Le Scot intègre les périmètres Natura 2000 dans les zones naturelles protégées, inconstructibles. Il est compatible avec l'ensemble des dispositions du code de l'environnement liées à l'existence de sites d'intérêt européen.

L'élaboration ou la révision des plans locaux d'urbanisme devra faire l'objet d'une évaluation environnementale globale dans les communes de Saint Louis, Village Neuf, Rosenau, Blotzheim, Kembs, Bartenheim, Sierentz, Schlierbach, Liebenswiller et Hagenthal le Haut.

10.12. LE PLAN CLIMAT

Le plan climat du pays de Saint Louis et des Trois Frontières, adopté en 2011, énumère un ensemble d'actions, en phase avec les orientations du Scot, notamment en ce qui concerne les mobilités (développement des modes de déplacement doux et du covoiturage).

10.13. LA CHARTE DU PAYS

De même, les orientations de la charte du pays, adoptée en 2004, se superposent à celles du Scot : gestion parcimonieuse de l'espace, maîtrise de l'étalement urbain, polycentrisme urbain, développement de la trame verte et bleue, préservation de la qualité des eaux.

10.14. LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT

Les dispositions du Scot ne sont pas en contradiction avec le plan d'exposition au bruit de l'aéroport. Le Scot ne propose pas de carte des périmètres urbanisables. La compatibilité entre les zones d'extension de l'urbanisation et les contraintes liées au bruit des avions sont à intégrer au niveau des plans locaux d'urbanisme.

Le Scot prescrit la prise en compte des plans d'exposition au bruit.

11. Le scenario zéro

11.1. L'EVALUATION DU SCENARIO ZERO

Le scénario zéro est celui d'une absence de schéma de cohérence territoriale. En l'absence d'approbation du Scot, le schéma directeur en vigueur cesse de produire ses effets. Le scénario zéro se résume donc à évaluer les évolutions du territoire en l'absence d'encadrement supra communal.

Le territoire des cantons de Huningue et de Sierentz subit une forte pression foncière liée au développement de l'activité bâloise, au travail frontalier et à l'aéroport de Mulhouse Bâle. Il est ainsi probable que les superficies envisagées dans les différents documents locaux d'urbanisme (POS ou PLU) soient consommées, sans obligation de densification. Or, ces superficies sont souvent très étendues.

Hors les territoires protégés, c'est-à-dire la plus grande partie de l'espace agricole, l'absence de mesures de protection permet le mitage du paysage par des bâtiments d'exploitation. En contrepartie, aucune extension non programmée du territoire urbanisable n'est possible. Et les fuseaux de réalisation des grandes infrastructures deviennent caducs.

Les prescriptions paysagères du schéma directeur disparaissent, tout en laissant leur empreinte dans les documents d'urbanisme locaux.

11.2. LES INFLUENCES GLOBALES

La dynamique économique qui sous-tend l'évolution démographique et urbaine du territoire du Scot pourrait connaître une trajectoire non prévue au cours des vingt prochaines années. Cette dynamique est, en effet, fondée sur la globalisation de l'économie, fondement de l'évolution bâloise, et sur le développement de l'activité aéroportuaire. Or, ces deux moteurs ont le pétrole pour dénominateur commun.

Le pic de production du pétrole a été atteint en 2002 : depuis cette date, les ressources découvertes sont inférieures à la demande, toujours croissante. Le pic de production du gaz naturel a été atteint en 2008. Le début de la rareté est aussi le début d'une accélération de l'augmentation des prix de l'énergie. Au-delà d'un certain seuil, l'accroissement des coûts du carburant affectera le volume des échanges (affaiblissement de la globalisation) et écartera les classes moyennes du transport aérien. Parallèlement, l'augmentation du prix des terrains (jusqu'à 20 000 euros l'are !) impose une rationalisation de la consommation foncière (et une discrimination dans l'accès à la propriété).

Ces facteurs pourraient déjouer les prévisions démographiques pour les prochaines décennies, comme cela a déjà été le cas dans le passé. En d'autres termes, les scénarios ne sont que des projections probabilistes comportant une probabilité de ne pas se réaliser.

11.3. DU SCHEMA DIRECTEUR AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

L'esprit qui a guidé l'élaboration du schéma de cohérence territoriale est déjà présent dans le schéma directeur de 1998. Mais, implicitement, les rédacteurs du schéma exprimaient une contradiction entre les orientations affichées et la définition d'enveloppes urbaines très larges.

De ce point de vue, le Scot marque une évolution très nette en mettant l'accent sur la modération de la consommation foncière, en définissant une enveloppe urbaine initiale associée à un « droit » à construire déterminé. La vitesse d'extension des surfaces artificialisées n'est que très modestement ralentie à l'échelle du territoire, mais elle est ralentie à l'échelle des communes qui se sont montrées les plus « gourmandes » en 1998. La mouture de 2012 peut être regardée comme une étape vers une position plus économe.

Les règles sont mieux précisées, ce qui devraient garantir une meilleure prise en compte de la biodiversité et du paysage dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et dans la définition des grands projets.

12. La compensation des effets du Scot

12.1. LES COMPENSATIONS

Le Schéma de cohérence territoriale introduit plusieurs innovations par rapport au schéma directeur de 1998 :

- il affecte un quota de surface à construire par commune et une densité d'occupation des sols (nombre de logements à l'hectare) à atteindre ;
- il précise les mesures de préservation des espaces naturels et des paysages ;
- il introduit une protection des corridors écologiques et des principaux vergers hautes tiges ;
- il précise les alternatives à la voiture individuelle.

Il reprend les dispositions du schéma précédent :

- la limitation des extensions linéaires de l'urbanisation ;
- la protection des forêts et des zones humides.

L'urbanisation se fera, pour l'essentiel, en retrait des enveloppes urbaines existantes, mais portera sur un total de 760 hectares. La densification au sein de ces enveloppes et une protection accrue de l'espace agricole et naturel peuvent être considérées comme des compensations.

La réalisation des projets routiers devra trouver les compensations adéquates lorsque les projets seront précisés : compensation en termes de plantation pour le défrichement d'une bande forestière pour permettre l'élargissement de l'autoroute, mesures d'insertion paysagère pour la déviation de Ranspach le Bas…

12.2. LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

De nombreux objectifs environnementaux ne peuvent être atteints que par des actions complémentaires ne relevant pas du code de l'urbanisme.

En particulier, deux mesures méritent d'être envisagées pour une gestion économe de l'espace : le foncier des zones d'activités et la desserte des quartiers.

Les zones d'activités s'épanouissent puis déclinent. De nombreuses zones dans le département ont été affectées par ce déclin, qui voit se multiplier les changements d'affectation, les friches et les terrains inutilisés car promis à des extensions qui ne se sont jamais faites. La traduction de cette évolution est une baisse tendancielle du nombre d'emplois à l'unité de surface. La collectivité pourrait reprendre la main pour implanter de nouvelles activités lorsqu'un terrain et les bâtiments qu'il porte restent trop longtemps non affectés à l'activité économique. A cette fin, le terrain d'assiette des entreprises serait concédé et non vendu, à l'image de ce que pratique le Port autonome de Strasbourg ou certaines zones commerciales.

L'économie de foncier doit aussi se traduire dans l'organisation de l'espace public. Ainsi, de nombreux quartiers constitués au cours des années 70 ou 80, parfois beaucoup plus récemment, sont desservis par des chaussées de 6 à 7 mètres de large bordées de trottoirs de 2 mètres, soit une emprise stérile de 10 à 11 mètres, alors que le trafic n'est alimenté que par les résidents locaux. Sauf à utiliser une partie de cet espace pour planter des arbres ou constituer une bande en herbe, la desserte des quartiers sans trafic de transit peut se faire par des rues sans trottoirs de 5 à 6 mètres de large, une mesure à traduire dans les orientations d'aménagement particulières des plans locaux d'urbanisme.

Enfin, le végétal est un complément utile des constructions dans l'espace bâti, pour les multiples services qu'il rend : absorption de CO_2 et stockage de carbone, contribution au confort climatique en situation de canicule, support de la biodiversité dans le bourg, embellissement, effacement de l'hétérogénéité architectural. La plantation d'arbres et d'arbustes hauts est à prévoir sur chacune des parcelles, alors que se dessine une tendance à la minéralisation de l'espace autour de la maison.

13. Les indicateurs

13.1. INDICATEURS DE LA CONSOMMATION FONCIERE

Consommation de foncier par habitant : division de la superficie artificialisée, toutes fonctions confondues, par le nombre d'habitants.

C'est l'indicateur le plus pertinent pour mesurer les efforts d'économie du foncier, indépendamment du facteur croissance démographique.

L'évolution des enveloppes urbaines : somme des surfaces couvertes par les enveloppes urbaines (vides compris) en 2012 et à la date du bilan. Cet indicateur mesure l'effort de compacité des agglomérations.

13.2. INDICATEUR DE BIODIVERSITE

La présence des espèces est un indicateur non pertinent de l'effet du Scot parce qu'elle mesure l'influence de nombreux facteurs (activités agricoles, climat, cycles interannuels…).

Superficie des vergers hautes tiges. Ces vergers extensifs abritent la majeure partie des espèces à enjeu, en dehors des sites protégés (réserve naturelle, Natura 2000).

Fonctionnalité des corridors écologiques. Il s'agit d'une appréciation non chiffrée de l'évolution de la fonctionnalité des corridors écologiques : les corridors identifiés en 2012 ont-ils été altérés par la création d'obstacles (routes, urbanisation linéaire ou ponctuelle) ou améliorés par des aménagements (plantations, passages à faune….).

13.3. INDICATEURS DE LA QUALITE DE L'HYDROSYSTEME

Qualité des eaux souterraines. Ces données sont régulièrement produites par l'APRONA.

Valorisation des zones humides. Bilan de l'évolution des zones humides identifiées.

13.4. INDICATEURS DU CLIMAT

Evolution des surfaces boisées, en tenant compte des vergers et des arbres coupés pour l'urbanisation.

Evolution des déplacements motorisés pendulaires habitat travail. Les indications utiles sont fournies par l'INSEE.

13.5. INDICATEURS DU PAYSAGE

Appréciation de l'évolution de la cohérence du paysage bâti.

Respect (absence/création de constructions) **des espaces** exempts de signes technologiques et urbains